

ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

Formation doctorale de Sciences Sociales

Centre d'études africaines (CEAf)

Grégory BELTRAN

Lutter en démocratie. Tensions et reconfigurations
dans le militantisme pro-immigré à Tours et à Malaga,
entre droit à la vie et droit d'avoir des droits

Thèse pour l'obtention du doctorat en anthropologie sociale et ethnologie

de l'Ecole des hautes études en sciences sociales

sous la direction de Michel AGIER,

Directeur d'étude à l'EHESS (Paris).

Membres du jury

Alain BROSSAT, Professeur à l'Université Paris-VIII

Lilian MATHIEU, Chargé de recherches au CNRS

Catherine NEVEU, Directrice de recherches au CNRS

Jérôme VALLUY, Professeur à l'Université Paris-I

Remerciements

Je remercie mon directeur de thèse Michel Agier pour m'avoir permis d'entreprendre ce travail et pour m'avoir soutenu à des moments importants de mon enquête et de ma recherche.

Je remercie également le programme « FRONTIÈRES » dirigé par Didier Fassin qui m'a donné l'opportunité de publier une partie de mes travaux.

Je tiens ici à assurer de mon immense reconnaissance Lise Gagnard, sans qui je n'aurais sans doute pas commencé et encore moins terminé cette thèse. Ses relectures, ses conseils et son soutien indéfectible ont été une motivation essentielle pour moi.

Merci également à Claire Jarreau et à Sarah Mazouz pour leurs relectures minutieuses et intelligentes. Selon la formule consacrée, les imperfections du texte me reviennent mais les améliorations sont de leur fait.

De nombreuses autres personnes furent à mes côtés tout au long de ce travail et participèrent à son aboutissement dans des dimensions bien plus larges qu'elles ne le pensent. Je tiens tout particulièrement à remercier, pour leur soutien, leurs conseils et leur amitié – ainsi que pour leur sens de l'hospitalité ! – Samira Benahmed, Laure Gallois et Claire Jarreau. Merci également à Sophie Baujean, Solène Faguet, Flora Derderian et Eugénie Tijou pour leur amitié et pour nos débats sur le féminisme et le militantisme. Sans tous les nommer, je tiens à remercier celles et ceux rencontrés au fil des luttes, avec qui j'ai partagé des idées et une amitié. Parmi eux, un merci tout particulier à Nicolas Dreyer, Belgis Idriss et Gaëlle Le Furaut.

Un grand merci à mes interviewés et aux personnes rencontrées sur mes terrains, pour la confiance qu'ils m'ont accordé et que j'espère ne pas avoir trahi. Ce travail leur appartient et leur doit beaucoup. Ma gratitude va notamment à Louis et Danièle Barraud, qui ont toujours été disponible et n'ont pas hésité à me confier leurs archives. Merci à eux et aux autres, pour montrer jour après jour que *quand il n'y a plus d'espoir, la lutte est encore un espoir*.

Un grand merci également à toute ma famille qui a su m'épauler et m'encourager, avec ou sans mots. Enfin, je remercie mes parents – bien sûr – pour tout et un peu plus, et les assure de ma profonde affection – et un peu plus.

Liste des abréviations utilisées

ACAT: Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
AFTAM : Association française des travailleurs
AME: Aide médicale d'Etat
ASE: Aide sociale à l'enfance
ASPA : Asociación malagueña de solidaridad por la paz
ASTI: Association de solidarité avec les travailleurs immigrés
AUDA: Accueil d'urgence des demandeurs d'asile
CADA: Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile
CEDH: Cour européenne des droits de l'homme
CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CETI : Centro de estancia temporal de inmigrantes
CGT: Confederación general del trabajo
CGT: Confédération générale du travail
CHRS: Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIE : Centro de internamiento para extranjeros
CIM: Coordinadora de inmigrantes de Málaga
CIMADE : Comité inter-mouvements pour l'aide aux déplacés et aux évacués
CLA: Commission local d'admission
CNDA: Cour nationale du droit d'asile
CNT: Confederación nacional del trabajo
CODENAF: Cooperacion y desarrollo con el norte de Africa
CPH: Centre provisoire d'hébergement
CRA: Centre de rétention administrative
CRAN: Conseil représentatif des associations noires de France
CRR : Commission de recours des réfugiés
CSDASP : Collectif de soutien aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers
DDASS: Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DNA: Disposition national d'accueil
DUDH: Déclaration universelle des droits de l'homme
EAO : Entraid'ouvrière
FNARS: Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociales
FTDA: France terre d'asile

GISTI: Groupe d'information et de soutien des immigrés
HCR: Haut commissariat aux réfugiés
IGAS: Inspection générale des affaires sociales
IQTF: Invitation à quitter le territoire français
JLD: Juge des libertés et des détentions
LDH : Ligue des droits de l'homme
LRA: Local de rétention administrative
MPDL: Movimiento por la paz y el desarrollo
MRAP : Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
OFPRA : Office français de protection des réfugiés et des apatrides
ONG: Organisation non gouvernementale
OQTF: Obligation à quitter le territoire français
REDI : Red estatal por los derechos de los inmigrantes
RESF: Réseau éducation sans frontières
SCHODA : Service de coordination
UGT: Unión general del trabajo

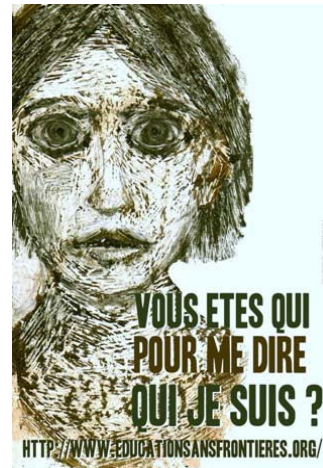
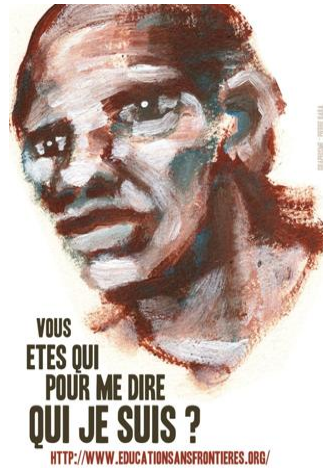
Introduction

« Ici, nous ne sommes qu'un numéro (1783 le mien) et un genre ethnique, noirs, marocains, latinos, etc.¹ » écrivait en 2008 un homme uruguayen, enfermé dans le Centre d'internement pour étrangers de Malaga, dans une lettre dans laquelle il témoignait de la tentative de suicide d'un autre retenu. A Tours lors d'une lutte de soutien à des familles de demandeurs d'asile sans hébergement, un réfugié azéri expliquait en anglais « nous ne sommes pas des chiens » pour critiquer la position de la préfecture qui refusait de leur attribuer des logements. La déshumanisation entraînée par les politiques migratoires de ces deux pays était ainsi pointée du doigt. Parallèlement, l'appartenance des exilés au collectif humain était réaffirmée, appartenance qui devait ouvrir sur des droits.

Dans la ville andalouse, les associations d'immigrés se sont constituées en coordination pour garantir les mêmes droits pour tous, espagnols et étrangers. Au niveau tourangeau, c'est un collectif de soutien composé de Français ainsi qu'une association humanitaire qui forme le noyau dynamique de défense des droits des étrangers. Les mobilisations s'organisent ainsi de manière très différente entre ces deux villes, mais conservent une revendication commune qui est l'égalité des droits et de traitement. Le critère jugé pertinent pour tous ces militants est l'appartenance à une même humanité, en opposition aux distinctions en termes de races, de nationalités ou encore de situations administratives.

Cette thèse s'intéresse au militantisme de défense des droits des étrangers en France et en Espagne, analysé par le biais du local. Les groupes de soutien pro-immigrés tourangeaux y sont abordé et mis en regard avec ceux de Malaga, plus particulièrement avec la Coordinadora de Inmigrantes de Malaga. Le fil rouge qui traverse cette thèse est la volonté de mises en pratiques de principes démocratiques, la liberté et l'égalité, et des droits de l'homme par le militantisme pro-immigré. Celle-ci s'affirme dans les revendications, mais également dans la forme que tente de prendre ce soutien. Les militants observés tentent, dans une certaine mesure, de faire correspondre fins et moyens, de mettre en pratique dans la lutte le traitement qu'ils revendiquent de la part de l'Etat. Ce traitement doit être égalitaire, mais doit également permettre aux individus d'échapper aux assignations identitaires. Ces deux aspects sont liés même si la question de la subjectivation est plus fragile.

¹ «Allí no somos mas que numero (1783 el mío) y un genero étnico, negros, marroquíes, sudacas, etc.».



Ce lien est exprimé de manière artistique et militante, dans ces affiches du Réseau Education Sans Frontières (RESF), qui soutient la régularisation des familles de migrants et s'oppose à leur expulsion. Sur celles-ci, qui datent de 2009, on aperçoit un visage avec l'adresse du site de RESF et un simple slogan « Vous êtes qui pour dire qui je suis ? ». Cette question induit une lutte contre un pouvoir qui – pour paraphraser le titre d'un ouvrage de Christine Delphy – classe et domine². Elle présage d'un mode d'action qui est aussi un principe d'organisation : l'autoreprésentation. Des étrangers veulent être ou devenir acteur de leurs luttes, plutôt que de rester des victimes silencieuses après avoir été des clandestins indésirables. Ils sont accompagnés de militants autochtones portant en eux une morale humaniste centrée sur le sujet. La liberté fait autant partie des principes de la plupart de ces militants que l'égalité, l'un devant avancer en même temps que l'autre. De leur point de vue, les étrangers doivent pouvoir s'émanciper des assignations identitaires issus de l'Etat et des catégorisations administratives ; dans le même temps, une égalité de traitements entre ces catégories de populations doit être réclamée et obtenue.

Pourtant, les « double bind » ou injonctions paradoxales sont nombreux dans le champ de soutien aux étrangers. Il faut soutenir sans paternalisme humanitaire. Humaniser sans faire de cas par cas. Se grouper autour d'une étiquette, immigré ou sans-papier par exemple, sans s'y laisser enfermer. Mettre en lumière les injustices et les violences subies par une population, sans réduire les individus qui composent cette population à leur position de victime. Pour ces personnes qui ont choisi de s'engager, de prendre parti, les décalages entre discours et pratique voire entre morale et action s'affronteront au niveau politique et collectif comme à un niveau plus individuel. Le militantisme de défense des droits des étrangers va ainsi se déplacer sur une ligne argumentaire et revendicative qui va du « droit à la vie » au « droit d'avoir des droits ». Chacun de ces choix

² DELPHY, Christine. *Classer, dominer. Qui sont les autres ?*, La Fabrique, 2008.

stratégiques a des conséquences au niveau organisationnel autant que moral, et même politique. Pour avancer et se positionner dans ce champ du militantisme pro-immigré, les individus utilisant *l'humanitaire* et *le politique* comme catégories de pensée. Les différentes définitions qu'ils donnent de ces catégories, construisent le militantisme pro-immigré en influençant les stratégies de luttes. Elles éclairent également sur la pratique militante qui tente d'actualiser une théorie, de concrétiser une morale, et donnent à voir les éléments moraux et théoriques qui apparaissent centraux dans ce militantisme spécifique. Ces éléments moraux, l'égalité et la liberté en tête, s'inscrivent dans le cadre démocratique moderne, en sont issu bien que leur application y fasse défaut selon les militants.

Problématique

Etudier le soutien aux étrangers oblige à s'interroger sur nos démocraties actuelles et sur leur cadre moral. Alors que ce militantisme spécifique est analysé par certains comme le dernier espace révolutionnaire³, le soutien aux étrangers apparaît souvent comme un simple acte citoyen ou même humanitaire. L'humanitarisme et la victimologie sont d'ailleurs accusés par certains de dépolitiser, dans le sens de déconflictualiser, le débat et d'empêcher la mise en place de solutions politiques plus radicales. La délégitimation qui découle de cette accusation fera partie de l'analyse, la qualification comme politique ou comme humanitaire étant un enjeu essentiel des terrains d'observation. Cependant, et en se plaçant en marge de ces enjeux émiques, on observe que, bien qu'il existe des usages stratégiques et militants du « droit à la vie » et de la raison humanitaire, il s'agit principalement d'un usage contraint par le choix des moyens de lutte à disposition, du fait d'une confrontation directe avec l'Etat. C'est avant tout le droit d'avoir des droits, l'appréhension des étrangers comme des sujets de droits et non comme simple victimes, qui est plébiscité au niveau théorique dans le militantisme pro-immigré.

Le choix fait dans cette thèse est d'aborder le militantisme pro-immigré dans sa dimension unitaire, en mettant en avant les éléments et les valeurs autour desquels peuvent se réunir ses acteurs sociaux. Ainsi, au sein des différents militantismes et des mouvements sociaux pro-immigrés observés, la question de la place des immigrés comme sujet des luttes est devenue très importante, centrale même, et se retrouve à différents niveaux aussi bien dans le pôle humanitaire que dans le pôle politique. Ces deux pôles se reconfigurent et ne s'excluent pas

³ L'expression est utilisée par le journaliste polonais Ryszard Kapucinski et mis en exergue dans PERNIA Luis, NARVAEZ Antonio. *Málaga, 20 anos de inmigración*, Málaga, CEDMA, 2003, p.9. Une militante libertaire tourangelle interviewée a également employé ces termes pour expliquer son engagement dans le soutien aux étrangers.

toujours. Ils développent chacun, de façon plus ou moins poussée, une réflexion sur les pratiques qui vise une homologie entre fins et moyens, afin que les valeurs démocratiques revendiquées, liberté et égalité, soient mises en place *effectivement* au sein du soutien ou de la lutte. Les mouvements locaux à Tours et à Malaga étudiés dans cette thèse, construisent des moments politiques, fugaces et fragiles, qui remettent la démocratie sur le métier.

Les trois éléments au cœur de cette thèse sont le militantisme pro-immigré, l'Etat et la démocratie, chacun de ces éléments se structurant sur deux pôles en tension, respectivement l'humanitaire et le politique, la souveraineté nationale et les droits de l'homme et enfin l'égalité et la liberté. On verra que la confrontation de ces trois éléments sur des terrains locaux de luttes pro-immigrés fait apparaître une autre opposition, entre catégorisation et subjectivation, qui va être intégrée à une morale militante. En écho au concept d'économie morale développée par E.P. Thompson⁴, on entend ici par morale un ensemble de normes et de valeurs qui, sans former un tout homogène, influencent le comportement et le jugement des individus, notamment sur la question du juste et de l'injuste, de l'acceptable et de l'inacceptable. Cette morale, liée au processus démocratique, s'oppose au mode de gestion des étrangers mis en place par le gouvernement, la France ou l'Espagne selon le cas. Même si ces gouvernements sont les cibles de critiques et d'actions spécifiques de la part des militants, une large part du militantisme pro-immigré s'oppose plus largement à l'Etat ou du moins à un Etat, compris comme une entité de pouvoir qui légitime la discrimination des étrangers. Ce qui ne signifie pas que le militantisme pro-immigré soit dans son intégralité opposé au concept d'Etat, simplement sa construction et son maintien se font en défiance de l'Etat, ou du moins à un Etat particulier dans lequel les principes moraux se confrontent à la souveraineté nationale. En s'opposant à l'Etat, les militants pro-immigrés vont recréer du politique, questionner la démocratie de l'intérieur.

La mise en correspondance entre fins et moyens soulève également de nombreuses interrogations ainsi que des difficultés, notamment sur les questions de l'autoreprésentation immigrée et de la subjectivation. Les militants ont en effet recours à des catégorisations, en termes de victime principalement, qui contrarient la mise en place d'une égalité au sein de la lutte et reproduit de l'assignation identitaire au lieu de permettre des formes de subjectivation, de concevoir une place de sujet aux étrangers soutenus.

⁴ THOMPSON, E.P. « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », *Past & Present*, N°50, 1971, p.76-136.

Le durcissement des politiques migratoires et la militarisation des frontières de l'Europe ont conduit les militants de la cause immigrée à inventer de nouvelles formes de lutte pour soutenir les exilés. C'est le cas de RESF cité au début de cette introduction, qui construit son action autour des enfants scolarisés, en faisant valoir que ces étrangers expulsés sont avant tout des parents d'élèves. D'autres groupes comme Act-Up ou le COMEDE, vont développer le soutien auprès des étrangers malades. On peut évidemment lire dans cet engagement une suite logique de la spécialisation médicale de ces associations, mais il faut également prendre en compte l'aspect de dernier recours que peut présenter ce statut d'étranger malade, face à l'effacement ou le refus des autres statuts⁵. En France, le taux de reconnaissance du statut de réfugié est passé de 80% dans les années 1980 à moins de 15% en 2009, ce qui va évidemment transformer le travail des groupes de soutien aux étrangers. Ils vont réclamer la régularisation de ces déboutés – c'est-à-dire des exilés dont les dossiers ont été jugé comme ne répondant pas aux critères de la convention de Genève par les instances étatique de l'asile (OFPRA et CNDA en France, OAR et CIAR en Espagne) – en remettant en cause cette définition toujours plus restrictive du droit d'asile. Tous ces groupes cherchent à produire les mêmes effets, une mobilisation sociale pouvant transformer les décisions préfectorales et étatiques.

Devant la réduction des possibilités de recours et de régularisation offertes au niveau législatif ou discrétionnaire, ces militants tentent de retrouver des espaces de mobilisation fructueux, des piliers moraux sur lesquels appuyer leur cause et leur démonstration. Les arguments se construisent autour des droits de l'homme, droit à la santé ou à la famille par exemple, traduits en termes humanitaristes. Dans cette recherche de nouvelles formes contestataires, une autre norme morale semble souvent malmenée : la reconnaissance du statut de sujet aux personnes soutenues. Le « droit à la vie » remplace de plus en plus « le droit d'avoir des droits », et les corps souffrants prennent la place des sujets politiques. Même si ce mouvement n'est pas uniforme, comme en témoignent les dernières grèves de travailleurs sans-papiers en France⁶, il vient interroger la pratique des militants. Dans ce contexte, ils vont chercher à conserver une cohérence morale au sein des mouvements sociaux en essayant tant bien que mal de faire correspondre leurs théories égalitaires à leurs pratiques de lutte, de rétablir les étrangers dans leur statut de sujet.

⁵ VALLUY, Jérôme. *Rejet des exilés. Le grand retournement de l'asile*, Editions du Croquant, 2009.

⁶ BARTHET, Elise. « Les travailleurs sans papiers déterminés à être régularisés », *Le Monde*, 20 novembre 2009.

L'objet de cette thèse est de montrer, à travers deux terrains, Tours et Malaga, à la fois un certain enfermement militant dans la confrontation avec l'Etat, comme adversaire, et les amorces d'émancipation de ce dualisme, recherchées et analysées dans les théorisations militantes et au sein des luttes elles-mêmes. Au-delà de l'aspect de revendication des mobilisations sociales, il s'agit de prendre en compte leur dimension créatrice qui imagine et expérimente une démocratie idéale envisagée comme une démocratie à venir.

Cette thèse porte donc sur le militantisme pro-immigré, dans sa dimension de mise en acte d'une théorie morale. Il s'agit de mettre en lumière les éléments théoriques et moraux présents dans ce militantisme, pour ensuite observer les tensions et les reconfigurations dont ils font l'objet dans différents contextes, au cœur même des mouvements sociaux. Le parti pris reste cependant de ne pas disjoindre la théorie de la pratique – les deux éléments étant constitutifs de la réalité sociale observée – et encore moins de hiérarchiser ces niveaux.

Victime humanitaire et sujet politique : entre abstraction et application

Aujourd'hui, le militantisme pro-immigré est confronté à la fois à des contraintes extérieures et à des normes internes. En se constituant au fil des décennies, d'abord en France mais également en Espagne, ce militantisme a pris en partie acte des contestations anticolonialistes et anti-paternalistes des années 1970. Les immigrés ont ainsi progressivement revendiqué un statut de sujet politique et de sujet de droit, qui s'oppose à la fois à la déshumanisation et à la criminalisation par l'Etat mais aussi à la tendance victimisante et réifiante de certaines formes de soutien. Pour eux, une action vers l'égalité de droits entre les êtres humains, qui trouve sa tradition au cœur même de la démocratie, doit donc dorénavant se mener avec les individus soutenus envisagés comme des acteurs politiques à part entière.

Mais cette affirmation théorique aux contours moraux, reste complexe à mettre en œuvre. D'un côté, l'usage du « droit à la vie » et de la rhétorique humanitaire, bien qu'efficace au niveau stratégique, semble contradictoire avec une vision politique des étrangers comme acteurs de la lutte. De l'autre, rien ne confirme a priori que les étrangers ayant besoin de soutien souhaitent, ou soient tous en capacité, tout le temps, d'être actif dans une mobilisation. Il n'est pas davantage évident qu'ils acceptent ou revendiquent de le faire dans le cadre d'un militantisme pro-immigré aux codes déjà institués. Le programme politique abstrait rencontre des êtres humains concrets, inscrits dans des situations sociales particulières. C'est à ce niveau que la description anthropologique intervient. A travers les observations, il s'agit d'appréhender ces situations

locales en les analysant au-delà de la simple opposition entre humanitaire et politique proposée par la plupart des militants rencontrés.

La distinction entre droit à la vie et droit d'avoir des droits ne peut à elle seule résumer les tensions qui traversent et construisent le militantisme pro-immigré observé ; elle ne doit pas non plus être réduite à sa dimension stratégique. De même, le cadre moral du militantisme pro-immigré mis à jour, laisse des questionnements en suspens. Ainsi, l'opposition entre l'humanitaire et le politique ne peut pas se traiter sur un simple niveau stratégique ou moral, ni en faisant la simple somme de ces deux niveaux. L'hypothèse de départ est que ces grandes catégories, qui vont venir structurer le militantisme pro-immigré, ne peuvent être que des réponses provisoires à des préoccupations militantes plus larges. Ces préoccupations tournent autour de la question de *l'application*.

Même s'il existe une lutte législative pour exiger une égalité de traitement pour les étrangers, le militantisme pro-immigré se construit essentiellement autour d'une revendication d'application. En s'appuyant sur les droits de l'homme, il réclame la liberté de circulation et la mise en pratique de l'égalité entre êtres humains. Au niveau moral et théorique, tout semble à disposition : les principes abstraits des démocraties occidentales – inscrits notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) – correspondent largement aux revendications de ce mouvement social. La bataille qui est livrée se fait au niveau de l'application concrète de ces principes. A cette question centrale et classique de « comment faire appliquer les droits de l'homme ? », s'ajoute une autre, « comment appliquer, dans la construction d'une lutte sociale, ces valeurs que l'on accuse l'Etat de ne pas respecter ? ».

Cette thèse s'intéresse ainsi à l'apparente aporie des droits de l'homme – déjà soulevée par Hannah Arendt – pour des individus qui ne sont pas inscrits dans une communauté juridique et politique. Les étrangers, considérés comme malvenus et en dehors du corps social et politique (ils ne sont pas des citoyens selon la définition étatique), naviguent ainsi entre « droit d'avoir des droits » et « droit à la vie ». Selon les militants pro-immigrés, les Etats européens ont plus qu'échoué dans la mise en place concrète des principes abstraits des droits de l'homme. Ce travail se penche sur les voies utilisées par les militantismes pro-immigrés tourangeau et malaguénien pour répondre à ce thème de l'application : comment actualiser une théorie, appliquer et faire appliquer des droits (abstraits) de l'homme avec des individus (concrets). Au sein des mobilisations, cette question est posée sous une forme légèrement différente : comment allier un soutien humanitaire, qui se préoccupe principalement des victimes et des corps souffrants présents (concrets), et un soutien politique, qui tente d'imposer des principes plus généraux pouvant s'appliquer à une catégorie plus large, voire à une humanité (abstraite) ? Comment

inventer du politique qui ne soit pas simple mouvement abstrait des idées, et de l'humanitaire qui ne soit pas simple soutien concret à des corps dominés en souffrance ? Les bricolages qui découlent de ces questions sont l'objet de cette thèse.

Contexte et cadre théorique

Droit à la vie

Selon Alain Brossat, il est difficile de faire la généalogie du « droit à la vie ». Le philosophe relève cependant le défi en faisant appel notamment à la déclaration universelle des droits de l'homme. Ce positionnement des Etats occidentaux survient après les horreurs du nazisme et exprime une morale universaliste fondée sur l'égalité humaine sans distinction de race, d'origines ou encore de religion. Cette déclaration affirme que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » et que « tout individu a droit à la vie ». Comme le montre Alain Brossat, il est facile de trouver des références plus lointaines – chez des philosophes comme Hobbes et des révolutionnaire comme Robespierre – de ce « droit à la vie ». Mais la recherche d'une généalogie ne doit pas empêcher la mise à jour de l'actualité d'une telle notion. En effet, aujourd'hui le « droit à la vie » n'est pas « le droit à l'existence » voulue par Robespierre, qui devait apporter à chaque individu les moyens de subvenir à ses besoins. Le droit à la vie tel qu'il est utilisé et interprété aujourd'hui, se construit sur « les ruines de l'Etat social »⁷ et se réduit à la vie biologique. Un autre philosophe, Giorgio Agamben, utilise la distinction grecque entre *zōé* et *bios* pour penser la biopolitique. La *zōé* est ainsi l'être vivant, la vie nue, alors que le *bios* est le sujet politique. Ce serait, pour lui, le propre de la modernité d'avoir confondu ces deux notions. Dans nos sociétés, la vie humaine, toute vie humaine a une valeur qui lui confère des droits. Mais ces droits, dans le contexte de dislocation de l'Etat social, tendent à se réduire à cette vie nue. Comme nous le verrons avec le cas de la trêve hivernale et de ses dispositifs de mise à l'abri spécifique, le « faire vivre » biopolitique semble progressivement faire place à une politique de survie humanitaire, à un « ne pas laisser mourir ».

On se retrouve ainsi dans une situation paradoxale où la valeur de la vie humaine est une norme centrale de nos sociétés, mais dont la dimension contraignante ne dépasse pas le niveau humanitaire. Les travaux de l'anthropologue Didier Fassin rejoignent d'ailleurs l'analyse d'Alain Brossat sur l'humanitarisation de la société, qui conduit à un respect de la vie humaine jusque

⁷ BROSSAT, Alain. *Droit à la vie ?*, Paris, Le Seuil, 2010, p. 33.

pour les « ennemis »⁸. D'un côté, Fassin prend l'exemple du recours au registre humanitaire dans la demande de libération de Maurice Papon, alors que dans son ouvrage sur le corps de l'ennemi, Brossat fait remonter cette tradition et cette humanitarisation démocratique à Victor Hugo. En souhaitant voir juger Louis-Napoléon pour ses crimes, sans que le sang ne coule ni qu'il y ait supplice, le romancier est un visionnaire selon l'analyse de Brossat, car il comprend que « le régime politique en avènement (la République, la démocratie parlementaire) n'est pas compatible dans ses principes avec la perpétuation de la "politique du monstre" »⁹.

Reste que ce droit à la vie dans cette acception restreinte, qui prend racine dans la *zōé*, va à l'encontre du droit politique qui appréhende les individus comme citoyens, et même du droit à l'existence de Robespierre. Ainsi, cette interprétation contemporaine des droits de l'homme construit nos démocraties modernes dans lesquelles le « droit à la vie » peut être invoqué ou mis en jeu pour réclamer à l'Etat des droits sociaux, mais où paradoxalement cette simple vie ne suffit pas à bénéficier de ces droits, en tant que sujet politique. Le cas des immigrés non régularisés est dans ce cadre symptomatique, car ils occupent une position d'extériorité qui les exclut de la communauté des citoyens alors que leur présence physique, vitale, peut influencer l'Etat et le conduire à leur accorder une certaine reconnaissance. Ainsi, les grèves de la faim de sans-papiers étudiées par Johanna Siméant¹⁰ montrent comment la mise en scène, la mise en danger de la vie est une ressource mobilisable pour cette population, qui peine de plus en plus à se prévaloir du droit classique étant donné les évolutions législatives anti-migratoire.

Démocratie et militantisme pro-immigré

Depuis les années 1970 en France et 1990 en Espagne, les législations concernant les immigrés se sont durcies, entraînant une politique de rejet de plus en plus claire. Les « lois de l'inhospitalité »¹¹ sont ainsi revenues sur certaines possibilités de régularisations, par le travail et familiales, tout en rognant sur les droits sociaux accordés aux immigrés non régularisés. Dans ce contexte, la *vie nue* des immigrés est devenue un moyen de lutte autant qu'un enjeu. On a déjà

⁸ Voir par exemple FASSIN, Didier. « Le sens de la santé. Anthropologie des politiques de la vie », In SAILLANT Francine, GENEST Serge (dir.). *Anthropologie médicale, avantages locaux, défis globaux*, Les Presses de l'Université de Laval, 2005, p.383-399.

⁹ BROSSAT, Alain. *Le corps de l'ennemi. Hyperviolence et démocratie*, Paris, La Fabrique, 1998, p. 174.

¹⁰ SIMEANT, Johanna. *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

¹¹ FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, 1997.

évoqué le cas des grèves de la faim, mais on peut également citer – à la suite de Didier Fassin¹² – l'apparition de la raison humanitaire dans les années 1990 en France comme mode de régularisation. Cette raison humanitaire – qui donnera notamment la possibilité aux étrangers malades de bénéficier d'une autorisation de séjour quand ils ne peuvent être soignés dans leurs pays d'origine – va se développer dans un contexte de remise en cause politique du droit d'asile. C'est en ce sens que Didier Fassin va parler de biocitoyenneté et d'une politique de la « vie nue » pour cette « reconnaissance conférée par la maladie¹³ ».

Ainsi dans les Etats européens, la dimension de sujet politique des migrants semble s'effacer pour faire place à une affirmation biologique. En Espagne, c'est en tant que force de travail que les immigrés vont le plus largement pouvoir prétendre à une autorisation de séjour. Mais, encouragé par l'Union Européenne et en prenant comme argument la crise économique, le gouvernement espagnol a restreint les voies de régularisation tout en facilitant les reconduites à la frontières. Dans le même temps, comme en France, il est prévu une régularisation pour raisons humanitaires qui protège entre autres les étrangers malades – seulement quand la maladie a été contractée en Espagne – ainsi que les victimes de violences conjugales. Des associations humanitaires comme Médicos del Mundo vont également faire campagne contre l'expulsion des étrangers malades et pour leur régularisation. Si on en revient à la situation française, c'était déjà une mobilisation associative qui avait entraîné l'article de loi protégeant les étrangers malades.

Une partie du travail militant autour de la question de l'immigration est ainsi de sauvegarder certains droits pour des populations non reconnues par l'Etat, et dont la présence est affirmée comme indésirable par ce dernier. Pour ce faire, l'usage de la rhétorique humanitaire, du « droit à la vie », peut être efficace. Mais une partie des militants pro-immigrés souhaitent aller plus loin dans la remise en cause de l'Etat, dénonçant ce qui leur apparaît comme une duplicité. Ces militants pointent un double discours des démocraties qui se *draperaient* des droits de l'homme sans les respecter. L'usage du « droit à la vie » par ces Etats – qui ne vise que la survie biologique – vient contredire « la promotion de la *condition de majorité* des citoyens composant, en principe, une communauté politique souveraine »¹⁴ au cœur du projet démocratique tout en interrogeant cette notion de citoyenneté dans sa définition excluante.

Le militantisme pro-immigré vise ainsi à recréer cette démocratie, en se recentrant sur l'égalité et sur la condition de majorité des individus, sur la définition en tant que sujet des

¹² FASSIN, Didier. « L'humanitaire contre l'Etat, tout contre », *Vacarme*, N°34, janvier 2006, p. 15-19.

¹³ FASSIN, Didier. « L'altérité de l'épidémie. Les politiques du Sida à l'épreuve de l'immigration », *Revue Européennes des Migrations Internationales*, Vol. 17, N°2, 2001, p. 139-151.

¹⁴ BROSSAT, Alain. *Droit à la vie ?*, Paris, Le Seuil, 2010, p.15.

étrangers et sur le rapprochement de leur condition à celle des citoyens-nationaux. Comme le montre Jacques Rancière, la critique de Marx à l'encontre de la démocratie s'appuie sur la mise à jour du règne de la propriété, au fondement de la constitution républicaine. Marx dénonce ainsi les apparences démocratiques que représentent les lois et les institutions de la démocratie formelle, qui sont les instruments à travers lesquels s'exercent le pouvoir de la classe bourgeoise ; « La lutte contre ces apparences devint alors la voie vers une démocratie « réelle », une démocratie où la liberté et l'égalité ne seraient plus représentées dans les institutions de la loi et de l'Etat mais incarnées dans les formes mêmes de la vie matérielle et de l'expérience sensible. »¹⁵. Le militantisme pro-immigré se construit dans cette optique, de recherche et de création de la « vraie démocratie »¹⁶, que ce soit par un renversement complet de la démocratie déjà en place ou par son amélioration. Mais la dimension de confrontation avec l'Etat va entraîner des conséquences et des allers-retours entre « droit à la vie » et « droit d'avoir des droits », qui sont l'objet de cette thèse. Ce travail prend ainsi pour matériau le militantisme pro-immigré, vu comme réaction à un contexte politique mais également comme récréation et expérimentation.

Le choix des mots

La tension entre *humanitaire* et *politique* qui traverse tous les chapitres de ce travail, et plus particulièrement ceux consacrés aux descriptions des terrains locaux, est représentative des difficultés qu'entraîne le choix des mots et du positionnement théorique adopté sur cette question. Dans cette thèse, l'objectif n'est pas de concevoir une définition ou une théorisation de l'*humanitaire* ou encore du *politique*, mais de rendre compte des différents usages de ces catégories, et de leurs effets sociaux. Ce travail ne vise pas à valider ou infirmer l'une ou l'autre acception qu'un militant, qu'un mouvement social ou qu'une institution étatique met en avant, mais de comprendre comment les polysémies viennent structurer le monde social et, pour ce qui nous concerne, le militantisme pro-immigré.

Au fil des pages certains mots seront cependant préciser, pour mieux expliciter les tensions observées. Des termes et des concepts aussi complexes et « caoutchouc »¹⁷ que la

¹⁵ RANCIERE Jacques. *La haine de la démocratie*, La Fabrique, 2009, p.8.

¹⁶ Le philosophe et militant trotskyste Daniel Bensaïd rappelle que, bien que ce soit le jeune Marx qui aborde le plus largement cette thématique, la question de la « vraie démocratie » n'est « jamais totalement oubliée ». BENSAÏD, Daniel. « Le scandale permanent » In AGAMBEN Giorgio, BADIOU Alain, BENSAÏD Daniel, et al. (dir.). *Démocratie, dans quel état ?*, La Fabrique, 2009.

¹⁷ Auguste Blanqui dans sa « lettre à Maillard » datée du 6 juin 1852 écrivait, « Qu'est ce donc qu'un démocrate je vous prie ? C'est là un mot vague, banal, sans acception précise, un mot en

démocratie, le sujet ou même l'Etat ne peuvent être utilisés sans quelques précautions préalables. Il s'agit d'envisager des définitions suffisamment extensives pour englober les usages observés, tout en se prévenant des excès de subsumation qui donneraient au mot tant de sens qu'il n'en aurait plus aucun.

L'expression *militantisme pro-immigré* a été retenue dans cette thèse pour désigner les groupes et les individus engagés dans la défense des droits des étrangers et des immigrés. C'est un choix qui a été influencé par le terrain espagnol, l'utilisation du terme *pro-immigrante* étant répandu dans ce pays, même si c'est une expression qui est également présente dans des travaux français¹⁸. Il me semble que ce terme contient une charge sémantique intéressante pour l'analyse, même s'il ne résout pas entièrement la difficulté principale qui est de ne pas sanctionner *a priori* la distinction entre soutien et victime. Dans l'analyse du soutien aux étrangers, aucun mot n'est neutre. Ce constat est renforcé par les circulations qui existent entre les sciences sociales et le militantisme pro-immigré. C'est pourquoi, le parti pris dans cette thèse est d'adopter un terme très connoté, parfois de manière paradoxale.

Le terme *immigré* désigne en démographie les individus non nationaux ayant traversé une frontière. C'est cette traversée qui fait de l'individu un immigré à vie, même après naturalisation. Comme le montre Alexis Spire¹⁹, le vocable immigré va doucement sortir de la sphère statistique pour devenir un outil politique de stigmatisation de l'immigration. Il deviendra également un nom de ralliement, notamment pendant certaines luttes des années 1970 et 1980, que ce ralliement soit le fait de militants ou de chercheurs en sciences sociales. Cette thèse porte sur les mobilisations visant à imposer l'égalité de traitements entre êtres humains, quelque soit leur origine. Parler de soutien aux étrangers semble donc pertinent, ce travail fait d'ailleurs référence à diverses reprises au « champ de soutien aux étrangers ». Simplement, le terme *immigré* met en avant la question des frontières étatiques et de leur transgression, alors que celui *d'étranger* fixe le regard sur une essence imaginée. L'expression *pro-immigré* inclut une vision centrée sur un contexte et intègre davantage une dimension constructiviste. Il aurait également été possible de parler de militantisme pro-immigration, focalisant ainsi sur l'action plutôt que sur les individus. Mais cette expression a justement le désavantage de ne pas suffisamment intégrer la dimension humaine et individuelle. Ce sont souvent le cas d'êtres humains bien réels, et en état de vulnérabilité, qui sont à l'origine des mobilisations sociales étudiées. De plus, affirmer dans le choix des mots l'immigré plutôt que

caoutchouc. ». Cité par ROSS Kristin. « Démocratie à vendre », In AGAMBEN Giorgio, BADIOU Alain, BENSALID Daniel, et al. (dir.). *Démocratie, dans quel état ?*, La Fabrique, 2009.

¹⁸ MATHIEU, Lilian. « Les grèves de la faim lyonnaises contre la double peine : opportunités militantes et opportunités politiques », *L'Homme et la société*, n° 160-161, 2006, p. 177-197.

¹⁹ SPIRE, Alexis. « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°126, 1999, p.50-56.

l'immigration, aide à donner une place d'acteur aux exilés, même si sur les terrains cette place est toujours à conquérir. Les immigrés sont vus comme des individus agissant, parfois en dehors du cadre normatif et des attentes ou des assignations sociales.

De même, on parlera plus facilement d'autochtones dans cette thèse que de nationaux. Cet usage est également développé sur le terrain malaguénien, mais sa justification dans l'analyse est ailleurs. A Tours, ce sont principalement des sans-papiers et des personnes en demande d'asile qui sont soutenus. A Malaga, les groupes de soutien interviennent également auprès d'étrangers ayant différentes autorisations de séjour, notamment liées au travail, afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits. Plus généralement, tous ces groupes prennent ponctuellement part à des dénonciations contre le racisme ou encore à des revendications d'élargissement des droits pour les immigrés régularisés. Réduire leur activité simplement à la recherche de régularisation est donc inexact. Ce ne sont pas les catégories administratives qui sont pertinentes pour ce militantisme, mais les situations d'inégalités et de discriminations. C'est pourquoi la distinction immigrés/autochtones est préférée à celle d'étrangers/nationaux. Ce n'est pas simplement la dimension administrative qui est privilégiée, mais également une dimension relationnelle. Les militants autochtones sont celles et ceux qui se vivent et sont vus comme Français ou Espagnols, selon le terrain. À Tours par exemple, une réfugiée soudanaise militante au collectif de soutien, finira par obtenir sa naturalisation française. Mais son passage d'une catégorie juridico-administrative à une autre ne changera pas en profondeur sa position dans le groupe militant, position issue de son histoire biographique, de son expérience militante mais également de son origine et de sa couleur de peau.

Choix des terrains

En 2004, j'étais étudiant en sociologie à l'université de Tours. Je venais de soutenir mon DEA de sociologie et d'anthropologie sur la communauté Sourde²⁰ et j'avais commencé un doctorat sur ce même thème. C'est à cette période que j'ai commencé, avec un investissement réduit, à militer dans un collectif tourangeau de soutien aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers. Plus tard, en mars 2005, les choses se sont accélérées et une occupation de la faculté de Tours a été organisée. Il s'agissait de faire pression sur la préfecture afin qu'elle loge des familles primo-arrivantes en demande d'asile. Dans le même temps, cette occupation permettait de fait de loger ces familles. C'est à partir de cette expérience de lutte que j'ai choisi de changer de sujet de

²⁰ BELTRAN, Grégory. *Les Sourds, de la catégorie sociale à la communauté*, Mémoire de DEA mention Sociologie et Anthropologie, Université François-Rabelais de Tours, 2004.

recherche pour mon doctorat. J'ai voulu analyser les forces qui ont construit et continuent de construire ces catégories de population, comme je l'avais fait dans le cas de la communauté Sourde, en tentant également de comprendre comment les individus à l'intérieur de ces catégories, revendiquent ou rejettent une identité et le plus souvent la bricolent. Le mouvement d'occupation de la faculté s'est terminé sur des conflits profonds entre militants, qui ont entraîné une reconfiguration du paysage politique dans ce champ de soutien aux étrangers. Le principal questionnement tournait autour de la place laissée aux demandeurs d'asile dans la lutte. J'ai beaucoup débattu de ces réflexions avec d'autres militants, et surtout des militantes avec qui je partageais un engagement antisexiste.

Dans un premier temps, j'ai choisi de prendre comme terrain d'observation la ville dans laquelle je militais déjà, Tours. D'un point de vue pratique, j'avais déjà réuni de nombreuses informations et observations sur la lutte à laquelle j'avais participé. Mon envie était également, à travers une analyse anthropologique, de considérer à un autre niveau, non partisan, les éléments abordés à un niveau stratégique ou politique dans la pratique militante. Selon les militants locaux, Tours possède un profil sociologique défavorable qui ne permet pas ou rend complexe la mise en place d'une auto-organisation immigrée. Ce constat dressé par les militants les plus anciens est amer, il va à l'encontre de leurs principes. Alors qu'ils prennent en exemple la lutte de Saint-Bernard ou des villes comme Lille ou Angers, où les sans-papiers impulsent les luttes, la situation tourangelle leur paraît peu enviable et surtout peu appréciable du point de vue politique. En tant que militant, ces décalages entre théories et pratiques doivent être réduits, l'objectif est de trouver des solutions permettant une cohérence entre ces deux registres. Le passage par les sciences sociales n'est pas envisagé comme une aide directe dans cette recherche de solutions. Il s'agit de poser les questions différemment et de façon plus claire, dépassionnée. Comprendre les enjeux n'interdit pas de prendre parti, mais aide à transformer les évidences en choix.

C'est en partie pour ces raisons et sur les conseils de mon directeur de thèse que j'ai élargi mon étude à un deuxième terrain, Malaga. Depuis 2007, cette ville possède une coordination immigrée très active qui défend et met en pratique ce principe d'auto-organisation et d'autoreprésentation. Les comparaisons entre les deux villes allaient ainsi apporter un éclairage entre des mises en pratiques contextuelles de principes communs. Le choix d'une ville espagnole permet également d'aborder le niveau européen du point de vue protestataire alors que ce niveau apparaît la plupart du temps uniquement et fortement lié au cadre législatif et à la répression de l'immigration. La construction de l'Etat-nation en France et en Espagne s'est effectuée de manière très différente, à quoi s'ajoute une histoire migratoire en décalage. L'Espagne est ainsi un jeune pays d'immigration après avoir été un pays d'émigration, alors que la France s'est dotée, dès

la fin de la seconde Guerre Mondiale et plus fortement à partir des années 1970, d'instruments juridiques et administratifs de gestion de l'immigration. De plus, dans les années 1990 et jusqu'aux débuts des années 2000, les positions françaises et espagnoles sur l'immigration s'opposaient sur la scène européenne, l'Espagne défendant une politique d'accueil plus large et ayant bâti une partie de sa croissance économique récente sur la main d'œuvre immigrée.

La France et l'Espagne face à l'immigration

Durant la seconde moitié du vingtième siècle, les relations entre la France et l'Espagne sur les questions migratoires étaient celles entre un pays récepteur et un pays émetteur. En Espagne, terre d'émigration, l'immigration a fait l'objet d'une législation spécifique qu'à partir de 1985, et ce n'est qu'à la fin des années 1990 qu'elle est devenue un thème politique majeur. En France, la gestion de l'immigration est inscrite au programme politique depuis l'après-guerre et notamment à partir des années 1970, avec l'arrêt officiel de l'immigration de travail. A travers l'Union européenne, la France et l'Espagne vont se retrouver partenaire sur ces questions mais en décalage dans leurs histoires nationales. L'utilitarisme migratoire espagnol, qui permet de soutenir la croissance économique, a ainsi été critiqué dans sa forme par le président français en 2006. Selon Nicolas Sarkozy en effectuant des régularisations collectives, le gouvernement Zapatero prenait le risque de créer un appel d'air qui ne concernerait pas seulement l'Espagne mais tout l'espace Schengen. Depuis, un rapprochement s'est effectué entre les deux pays, avec une collaboration dans le contrôle des frontières et une harmonisation législative.

Ainsi, les terrains et le niveau comparatiste ont construit les axes de recherches : le rapport à l'Etat d'une part et d'autre part la place des questions identitaires, ou plus précisément de la subjectivation, dans la structuration du militantisme pro-immigré.

Présentation des terrains

Tours

Sur le site internet officiel de Tours, la ville est décrite comme un « carrefour », une « étoile à cinq branches située sur un axe majeur de communication européen ». Malgré cette localisation, Tours n'a pas connu un développement démographique exceptionnel et continue d'être une ville moyenne avec ses 136 579 habitants recensés en 2004. Cependant, si l'on prend

en compte son agglomération, l'aire urbaine de Tours compte près de 320 000 habitants. Située sur la Loire, Tours est la plus grande ville de la région Centre ainsi que la préfecture du département d'Indre-et-Loire. Elle est souvent décrite comme une ville bourgeoise même si les réalités sont plus complexes. Il est vrai qu'en 1998 le revenu moyen des foyers fiscaux de l'aire tourangelle était supérieur à la moyenne nationale²¹, mais il faut prendre en compte de nombreuses disparités. Au-delà des chiffres, l'image bourgeoise de Tours est notamment due aux « vieilles familles catholiques » ayant une longue histoire avec la région et se retrouvant dans certaines activités (rallye, scoutisme, messe à la cathédrale...). Dans le même temps, Tours est une ville étudiante, avec près de 22 000 étudiants inscrits à l'université François Rabelais²². Ces étudiants se répartissent principalement entre le pôle Arts et Sciences Humaines du centre-ville et le pôle Droit, Economie et Sciences Sociales situé dans le technopôle des deux-Lions. La ville n'est pas seulement celle des anciennes familles propriétaires ou de la bourgeoisie commerçante, elle abrite également une population plus précaires, d'étudiants et de salariés. Au recensement de 1999, Tours comptabilisait ainsi 26,6% de ménages à bas revenus.

L'Indre-et-Loire et plus particulièrement Tours réunissent des caractéristiques assez proches de la moyenne nationale. On retrouve des quartiers majoritairement bourgeois proches du Centre-ville comme le quartier des Prébendes mais aussi des quartiers plus populaire comme le quartier du Sanitas situé à proximité de la gare, et classé en ZUS (Zone Urbaine Sensible). Selon le géographe Roger Brunet il existe peu de ségrégation spatiale à Tours même s'il est possible de distinguer des quartiers à majorité riche et d'autres moins aisés, car il existe de nombreux contrastes à l'intérieur de ces quartiers²³. On peut tout de même noter que le quartier du Sanitas affichait lors du recensement de 1999, 12,3% d'étrangers dans sa population contre une moyenne de 4,4% au niveau de la ville de Tours. Si on prend un cadre plus large, c'est-à-dire l'unité urbaine de Tours, on constate que le quartier de la Rabière à Joué-lès-Tours, lui aussi classé ZUS, compte 17,2% d'étrangers contre 6,3% au niveau de la commune²⁴. Un foyer Sonacotra, aujourd'hui Adoma, est notamment installé dans cette commune.

²¹ Insee Centre, DRE Centre, région Centre, Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours. *Portrait de l'aire urbaine de Tours, édition 2001*, INSEE, Référentiel territorial urbain, 2001

²² AERES, *Rapport d'évaluation de l'Université François-Rabelais de Tours*, AERES, 2007

²³ BRUNET, Roger. « Inégalités locales de revenus : l'exemple de l'agglomération de Tours », [En ligne] *Observatoire des Inégalités*, 18 novembre 2008, http://www.inegalites.fr/spip.php?article951&id_mot=74, (consulté le 12 juin 2009)

²⁴ Secrétariat général du Comité Interministériel des Ville. *Système d'information géographique édité par le secrétariat général du CIV*, [<http://sig.ville.gouv.fr>], (consulté le 21 juin 2009)

Sur le plan de l'immigration, la plupart des tendances démographiques métropolitaines sont similaires à celles de la région Centre. Le nombre d'immigrés a ainsi fortement progressé dans les années 1960-1970 et l'immigration s'est féminisée à partir des années 1975. Pourtant, la région Centre reste une région ayant un taux d'immigré inférieur à la moyenne. Avec 121 200 immigrés recensés en 1999, elle se place en 10^{ème} position des régions réceptrices (en recevant 2,8% de la population immigrée). De même, les immigrés constituaient à cette même date 5% de la population de la région, contre une moyenne nationale de 7,4%. Ces chiffres intègrent aussi bien les immigrés extra-européens que les immigrés de l'Union Européenne. Ce sont les portugais qui forment la plus grosse communauté immigrée de la région, suivis par les marocains. Les immigrés hors Europe représentent une légère majorité, soit 52% de la population immigrée totale de la région Centre. Avec 4% d'immigrés dans sa population totale, l'Indre-et-Loire est en dessous de la moyenne régionale et l'avant dernier département de la région Centre en termes de taux par population, même s'il est le second en termes de chiffre brut (21 940, le premier étant le Loiret avec 43 396 immigrés). La plus grande part des immigrés habitent en villes (80% des immigrés de la région), c'est le cas pour Tours où se concentre une part importante des immigrés du département (7% dans son unité urbaine). Ces chiffres parlent peu seuls, d'autant qu'ils compressent des réalités très diverses, entre le lieu d'origine des immigrés, leur date d'arrivée ou leur catégorie administrative. On peut ajouter pour ce dernier point qu'entre 50 et 60% des immigrés avaient la nationalité française en 1999 dans le canton de Tours. Les chiffres ont changé depuis 1999, on est par exemple passés de 21 940 à 27 432 immigrés recensés en 2006 en Indre-et-Loire. Mais là encore en l'absence d'études de cas, ces chiffres n'offrent pas d'éclairage précis. Cette augmentation peut ainsi être l'effet d'immigrés français ou résidents de longue date en France et ayant simplement fait une migration interrégionale. L'intérêt de ces chiffres ne se trouve donc pas dans une analyse démographique, ils sont là pour donner une image, le profil d'une région, d'un département et d'une ville. Dans le cas de cette recherche, ces chiffres révèlent une ville moyenne avec un niveau d'immigration inférieur à la moyenne sans être inexistant. Des vagues de migration ont eu lieu en Indre-et-Loire et ont marqué le profil de ce département. A partir des années 1990, des mobilisations locales vont apparaître, impulsées ou en soutien à des immigrés en demande de régularisation. Dans les années 2000, ces mobilisations se focaliseront principalement autour des demandeurs d'asile en cours de procédure et sur la question de leur hébergement.

Il est complexe de comptabiliser la population non régularisée même si des méthodes existent. Par contre, les chiffres de la demande d'asile sont facilement consultables et sont un indice du niveau de l'immigration actuel dans le département. Ces chiffres sont d'autant plus

intéressants qu'une grande part des mobilisations sociales tourangelles aujourd'hui concerne des étrangers encore en demande d'asile. Ainsi, les chiffres de l'OFPRA nous montrent une augmentation, pour les premières demandes, principalement à partir de l'an 2000 avec un pic en 2004 puis une baisse substantielle, surtout en 2008. Mais même en 2004, les demandes ne dépassent pas trois cent trente-cinq et le département n'apparaît pas dans les 20 premiers au niveau national. Il faut bien sûr ajouter à ces chiffres les demandeurs d'asile déboutés de l'OFPRA et ayant fait recours auprès de la CRR (aujourd'hui CNDA), mais c'est le cas pour toutes les autres préfectures. La préfecture dans son rapport d'activité de 2004 estime à plus de 500 les demandeurs d'asile présents en Indre-et-Loire. Le chiffre est donc supérieur à celui donné par l'OFPRA, ce qui s'explique par la prise en compte des mineurs accompagnés dans les données de la préfecture. Enfin, en 2007, le groupe local de la CIMADE estimait à 250, les personnes ayant été retenues dans le Local de rétention Administrative (LRA) du commissariat de Tours. Il s'agit d'une estimation basée sur les ordonnances rendues par le Tribunal de Grande Instance (183 en 2007), la préfecture ayant refusé de divulguer ses chiffres officiels à l'association. Plus généralement, 610 Contrats d'Accueil et d'Intégration (CAI) ont été signés en Indre-et-Loire en 2008. Ce contrat est obligatoire depuis 2007 pour toute personne étrangère primo-arrivante, souhaitant se maintenir durablement sur le territoire.

Malgré un collectif de soutien et plusieurs associations pro-immigrés, Tours n'est pas un centre névralgique ni à l'avant-garde de la lutte pour les droits des étrangers. Plus généralement, et comme l'écrivent les chercheuses Hélène Bertheleu et Catherine Neveu, Tours est « une ville largement dénuée de mouvement social »²⁵. C'est d'ailleurs cet aspect un peu lisse qui rend l'analyse du soutien aux étrangers dans cette ville particulièrement intéressante. On peut trouver une histoire des luttes à Tours, qui sera l'objet des prochaines pages, mais ce n'est pas un héritage évident, qui s'impose comme dans d'autres lieux. La région Centre n'a pas d'identité revendiquée, que ce soit au niveau politique ou culturel. Il ne s'agit pas non plus d'une terre traditionnelle d'immigration, ce qui s'explique en partie par son emplacement géographique à la fois éloigné des espaces frontaliers et à proximité de l'Île-de-France, pôle attractif important.

Tours n'est pas non plus un désert démographique ou sociologique, et la plupart des mobilisations sociales d'ampleur nationale y sont répercutées au niveau local. Ainsi, on y trouve un militantisme pro-immigré composé de différents acteurs. Des associations humanitaires, des collectifs d'extrême-gauche et des associations chrétiennes se retrouvent ainsi dans un même espace militant, avec des places et des modes d'action différents. C'est essentiellement de deux

²⁵ BERTHELEU Hélène, NEVEU Catherine. « De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de « débat public » à Tours », *Espaces et Sociétés* N°123, 2006/1, p. 37-51.

groupes militants que se construit ce militantisme local. Il s'agit du côté humanitaire et religieux, de l'association Chrétiens-Migrants, qui regroupe en son sein plusieurs autres associations, et du côté des groupes politisés, du CSDASP (Collectif de soutien aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers) qui prend forme pendant une mobilisation sociale, l'occupation de la faculté des Tanneurs. Cette lutte sociale, qui revendiquée l'hébergement de familles en demande d'asile, a marqué durablement le paysage local. A part cette expérience originale, le militantisme tourangeau de défense des étrangers se cale régulièrement sur les mobilisations nationales, bien qu'il doive agir dans un contexte spécifique. La question de l'auto-organisation des immigrés, qui était un point aveugle de l'occupation des Tanneurs, est un thème qui traverse l'histoire des mobilisations locales comme modèle à atteindre pour beaucoup de militants expérimentés.

Malaga

Malaga est une ville portuaire d'Andalousie, située au sud de l'Espagne. Géographiquement et historiquement, c'est un carrefour méditerranéen entre l'Afrique et l'Europe. Par son nombre d'habitants, son aire métropolitaine est la cinquième du pays, et la seconde d'Andalousie après Séville, sa capitale. Malaga est quant à elle la capitale de la Province de Malaga, deuxième province d'Andalousie en termes de population même si elle est la dernière en termes de superficie. La communauté autonome d'Andalousie est composée de huit provinces. Elle est la plus peuplée des dix-sept communautés autonomes d'Espagne, avec près de 8 millions d'habitants recensés en 2005, et la deuxième plus grande après celle de Castille-et-León. Son histoire est marquée entre autres par un moyen-âge musulman et par la période de la *Reconquista* qui dura jusqu'à la fin du XVe siècle. C'est aussi une des régions les plus pauvres du pays, avec une tradition agricole forte. Pendant le début du XXe siècle, le mouvement ouvrier va se construire et se renforcer autour de deux pôles, le socialisme et l'anarchisme. L'Andalousie et Malaga seront ainsi les lieux de nombreux conflits sociaux dans la première moitié du XXe siècle, menés par les ouvriers et les journaliers avec le soutien du PCE²⁶ et de la CNT²⁷. Au sortir de la guerre civile, la province de Malaga – durement touchée par le conflit et la répression franquiste – s'engage dans sa reconstruction. Mais les choix économiques du pouvoir franquiste n'engagent pas de développement industriel pour l'Andalousie. Malgré un développement du tourisme de la Costa del Sol à partir des années 1950, notamment à Malaga, l'Andalousie rurale reste très pauvre, ce qui pousse ses habitants à émigrer. Au début des années 1970, un processus de modernisation

²⁶ Partido comunista español (Parti communiste espagnol).

²⁷ Confederación nacional del trabajo (Confédération national du travail), groupe anarchosindicaliste.

est entamé en Andalousie par l'Etat espagnol, qui conduit à une plus grande mécanisation de l'agriculture andalouse. Ces transformations conduisent à la fermeture des petites exploitations et à l'émigration de nombreux journaliers, ne trouvant plus de travail. On estime ainsi à deux millions le nombre de départs d'andalous entre 1956 et 1973²⁸. Cette émigration est d'abord interne, vers les grandes villes andalouses puis vers les régions à fort développement industriel comme la Catalogne, pour devenir européenne. De 1960 à 1990, près de 370 000 andalous migrèrent vers des pays européens, à la tête desquels l'Allemagne, la Suisse et enfin la France.

Au milieu des années 1970, Malaga commence à devenir une terre d'immigration pour des personnes originaires des pays de l'Union Européenne. Encore aujourd'hui, l'immigration communautaire européenne est majoritaire à Malaga, en représentant 57,6 % des étrangers recensés (*empadronados*) en 2008²⁹. Ce phénomène est particulièrement fort dans cette province, la moyenne andalouse étant de 46,3 %. A eux seuls, les originaires du Royaume-Uni représentent 25% du total des étrangers recensés dans la province de Malaga. C'est surtout à partir des années 1990 que l'immigration extra-européenne se développera en Andalousie. Ce sont les ressortissants du Maroc qui sont les plus nombreux parmi la population extra-européenne. Cela s'explique par la proximité géographique mais aussi par les relations privilégiées entre ces deux pays. Par exemple, jusqu'en 1991, les Marocains n'avaient pas d'obligation de visa pour se rendre en Espagne. C'est également en raison de la demande patronale de main-d'œuvre pour les exploitations sous serres, situées principalement dans la province andalouse d'Almeria. Dans la province de Malaga, les immigrés extracommunautaires sont plus souvent employés dans la construction, l'hôtellerie et, pour ce qui est de l'immigration féminine, l'aide à la personne. Les personnes originaires d'Amérique Latine, et principalement les Argentins, sont les étrangers les plus nombreux après les marocains. En chiffres absolus la province de Malaga dénombrait 247 096 étrangers recensés en 2008, dont 23 789 (9,63 % des étrangers) Marocains et 14 271 Argentins (5,78 %). Soit respectivement la deuxième et la quatrième place des communautés étrangères, la première place étant tenue par les Anglais (62 558 soit 25,32 %) et la troisième par les Allemands (14 562 soit 5,89 %).

L'immigration en Andalousie a beaucoup évolué depuis 1990, en changeant de profil avec une féminisation et une augmentation de la part des latino-américains, et notamment des

²⁸ MARTIN Emma, RUIZ MORALES Fernando. « Les andalous en Europe : de la survie à l'insertion », In « Espagne, pays de migrations – España, país de migraciones », *Migrance* n°21, troisième trimestre 2002.

²⁹ Observatorio Permanente Andaluz de las Migraciones. « Informe anual “Andalucía inmigración 2008” », In Observatorio Permanente Andaluz de las Migraciones, *Site de la Junta de Andalucía*, [En ligne], <http://www.juntadeandalucia.es/empleo/www/adjuntos/publicaciones>, (page consultée le 12 janvier 2010).

Argentins pour la province de Malaga. Les chiffres cités proviennent du recensement municipal (empadronamiento) systématique en Espagne pour pouvoir bénéficier des services sociaux et sanitaires, que vous possédiez ou non une autorisation de résidence valide. Cet indicateur n'a pourtant rien d'infaillible, d'autant que la police a parfois utilisé les fichiers de ce recensement pour pouvoir arrêter des sans-papiers. Ainsi, certains immigrés préfèrent éviter le *padrón*³⁰ pour ne pas être fiché. Comme pour la France, il est complexe de donner un chiffre de l'immigration non régularisée mais il existe des données pour les titres de séjour accordés. En Andalousie, les chiffres du recensement annoncent 551 771 étrangers bénéficiant d'un titre de séjour ou inscrit au registre central des étrangers (obligatoire depuis le 2 avril 2007) sur les 623 279 étrangers recensés en 2008, et 176 442 sur 250 432 étrangers recensés dans la Province de Malaga. Reste que ces titres de séjour et ces résultats ne prennent pas en compte plusieurs situations, les étrangers ayant une autorisation de court séjour renouvelable (certains étudiants ou stagiaires), les demandeurs d'asile ou encore les personnes ayant une carte de séjour périmée mais en phase de renouvellement. En prenant ces seules données, l'estimation des étrangers non régularisés pour la province de Malaga s'élèverait à 73 990 personnes, soit un chiffre supérieur à celui obtenu pour toute l'Andalousie (71 508). De la même façon, d'autres provinces affichent un nombre d'étrangers ayant une autorisation de séjour supérieur aux étrangers recensés.

Ces résultats mettent en lumière les décalages entre les différents indicateurs, notamment quand ils proviennent de différents niveaux de pouvoir (municipal, provincial, régional ou étatique). Ce sont notamment les immigrés communautaires qui expliquent la différence de chiffres. Le passage à l'Europe des 27 en 2007 a ouvert la voie à des doubles comptes concernant les ressortissants de Bulgarie et de Roumanie qui sont passés d'une catégorie à l'autre³¹. Le système sanitaire andalou permet de recouper ces estimations plus qu'approximatives, étant donné que chaque personne dans cette province peut bénéficier de soins quelque soit sa situation administrative. Les étrangers non régularisés doivent au préalable être enregistrés afin de pouvoir bénéficier de ce service de santé et obtenir un numéro de sécurité sociale. Le registre de cette reconnaissance temporaire au droit à l'assistance sanitaire comptabilisait 89 528 personnes en 2008. On peut ajouter que lors du processus de régularisation exceptionnelle de 2005, 21 913 étrangers déposèrent une demande dans la province de Malaga.

Les images médiatiques des *pateras* échouées sur les côtes andalouses sont loin de résumer le phénomène migratoire de la région. De même, les réalités entre provinces andalouses sont diverses. L'agriculture sous serres qui fait appel à de nombreux immigrés pour les faire travailler

³⁰ Le *padrón* est le recensement municipal en Espagne.

³¹ OPAM, «Informe anual "Andalucía inmigración 2008" », *Observatorio permanente andaluz de las migraciones*, 2009, p.25.

dans des conditions très difficiles, est ainsi une autre image de l'immigration en Andalousie. Les évènements racistes de l'an 2000 à El Ejido³², un village de la province d'Almeria, ont mis en évidence l'exploitation de ces travailleurs étrangers et la précarité de la place qui leur est accordée dans la société. La province de Malaga abrite également une agriculture sous serre, comme dans la contrée de La Axarquía, mais l'image dans cette province a plusieurs visages. Dans l'aire urbaine de Malaga, c'est avant tout le tourisme qui est une source de travail pour les immigrés, dans l'hôtellerie. Les soutiens aux étrangers prennent en compte ces différentes situations, notamment entre pôle urbain et espaces ruraux, afin de mettre en place leur action au plus près des réalités vécues par les immigrés. Ce militantisme pro-immigré est constitué de deux pôles, avec d'un côté les ONG et de l'autre une coordination immigrée. Les ONG, qui se créèrent pour la plupart dans les années 1990, se regroupent dans une plateforme informelle, la Plataforma de solidaridad con los inmigrantes afin de renforcer leurs dénonciations. L'auto-organisation immigrée est concrétisée par la CIM (Coordinadora de inmigrantes de Malaga) créé en 2005 et qui entretient des liens étroits avec les mouvements sociaux alternatifs de Malaga.

Méthodologie

Monographies

Cette thèse se fonde sur un travail ethnographique. Pour ce faire, la méthode utilisée et privilégiée a été l'observation participante ou plutôt la participation observante³³ étant donné mon engagement au sein du collectif de soutien tourangeau. L'objectif était de forger une image au ras du sol de ces espaces de mobilisations, pour ensuite pouvoir évoquer des pistes de théorisations. Pour rendre intelligible ce niveau local, des niveaux intermédiaires et macrosociologiques seront également utilisés. Pour mettre en avant les histoires locales, un travail sur les archives a été nécessaire. Il s'agit avant tout d'un travail sur les matériaux militants confiés par les interlocuteurs rencontrés, ainsi que de recherches dans les journaux locaux et nationaux. J'ai également effectué des entretiens enregistrés avec différents acteurs du militantisme pro-immigré de Tours et de Malaga. Les nombreuses conversations informelles ont quant à elle été retranscrites dans mon

³² Forum Civique Européen. *El Ejido, terre de non-droit*, Editions Golias, 2003.

³³ SOULE, Bastien. « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches Qualitatives*, Vol 27, 2007, p. 127-140 et MAKAREMI, Chowra. « Participer en observant » in FASSIN Didier, BENSALBAN Alban (dir.). *Les politiques de l'enquête*, La Découverte, 2008.

journal de terrain. Dans la thèse, tous les extraits d'entretiens sont en français même pour ceux enregistrés en espagnol. J'ai également traduit les extraits d'ouvrage insérés au fil du texte.

A Tours, ma première approche du terrain a été ma participation au collectif ayant impulsé l'occupation de la faculté des Tanneurs pour y loger des demandeurs d'asile, puis mon engagement dans cette mobilisation sociale qui dura trois mois. J'ai ensuite participé aux actions et aux réunions du Collectif de Soutien aux Demandeurs d'Asile et aux Sans-Papiers (CSDASP) de Tours de façon très régulière pendant 3 ans, puis plus ponctuellement jusqu'en 2009. J'ai également été bénévole au groupe tourangeau de la Cimade d'octobre 2006 à juin 2008, avec une habilitation à intervenir en LRA de février à avril 2007. Les mobilisations revendiquant la régularisation d'un étranger, la libération d'un sans-papier retenu ou l'hébergement de demandeurs d'asile ont ponctué ces années d'observation. Le militantisme tourangeau du CSDASP, et dans une moindre mesure de Chrétiens-Migrants – l'association catholique active sur ces questions –, était presque quotidien, entre les réunions et les actions prévues ou plus spontanées. Ma position intégrée au CSDASP m'a également permis d'avoir des liens avec des membres du Réseau Education Sans Frontières local et d'avoir un accès aux négociations, avec la mairie ou avec la préfecture.

Mon enquête de terrain à Malaga s'est étalée sur deux périodes, de juillet à décembre 2008 et de juillet à novembre 2009. Pour entrer sur le terrain, j'ai en premier lieu tenté d'être bénévole dans deux associations locales soutenant les étrangers, le MPDL et Malaga-Acoge. La durée de mon séjour ne correspondait pas à leurs politiques, très instituées, concernant les bénévoles. En effet, un large temps de formation est prévu et un investissement minimum sur un long terme est demandé, ma demande fut donc aimablement rejetée. C'est tout de même par le biais de Malaga-Acoge que j'ai commencé la récolte de données, en me rendant plusieurs fois à son local pour y rencontrer des salariés. Cela m'a permis de me faire une image du réseau associatif et militant sur Malaga, concernant les questions migratoires. Je me suis ensuite rendu à plusieurs associations pour faire des interviews ou bien pour faire des observations, quand il s'agissait d'associations en lien direct avec les personnes migrantes. Parallèlement, j'ai pris contact avec la coordination immigrée, d'abord par le biais de son porte-parole, puis en rencontrant différents membres des associations immigrées qui constituent cette coordination. En lien avec mon expérience tourangelle, j'ai participé aux manifestations et aux actions de dénonciations organisées par cette coordination ou par la plateforme associative. Elles s'avèrent beaucoup plus rares qu'à Tours, ne concernant qu'une situation générale, dénonciation de la nouvelle loi sur l'immigration par exemple, et non des cas particuliers. Comme me l'expliqueront mes interlocuteurs, c'est principalement au niveau juridique que les situations individuelles font l'objet d'une lutte. C'est

pourquoi la CIM travaille avec plusieurs juristes réunis dans la Oficina de Derechos Sociales (ODS). J'ai rencontré et interviewé à plusieurs reprises une avocate de la ODS, qui fut parmi les initiateurs du projet. J'ai assisté à d'autres formes de mobilisations, qui se déroulaient pour la plupart dans le centre social occupé La Casa Invisible. Il s'agissait principalement de rencontre-débat autour du thème des étrangers, que la CIM (Coordinadora de Inmigrantes de Malaga) co-organisait. Enfin, j'ai assisté au Forum Social Mondial des Migrations qui s'est tenu du 11 au 13 septembre 2008 à VaciaMadrid, et où des membres à la fois de la CIM et d'associations membres de la Plateforme associative de Malaga étaient présents.

Position du chercheur

La question de la frontière entre militant et savant est souvent posée dans les sciences sociales³⁴. Plus généralement la place du chercheur, censé apporter un point de vue objectif, est un point méthodologique essentiel dans ces disciplines. Le travail d'objectivation, de clarification des effets du chercheur sur le terrain et du terrain sur le chercheur, doit ainsi être effectué que le scientifique se sente ou non impliqué dans son objet d'étude. Pour effectuer ce travail, j'ai dans un premier temps construit la problématique sur la *dénaturalisation* de l'idéologie humaniste, à travers la reconstitution de sa généalogie philosophique et historique. Une étude menée à partir d'une position engagée oblige à revenir sur toutes les évidences qui soutiennent cet engagement pour les analyser comme des construits sociaux. Ce détour théorique n'apparaît pas comme tel dans cette thèse, il aurait compliqué la lecture, mais a permis l'adoption du point de vue qui est à l'origine de cette thèse. Les valeurs humanistes et démocratiques, appliquées ou non, sont considérées comme des choix et non comme des évidences ou des vérités. Martina Avanza qui a travaillé sur la Ligue du Nord en Italie, un parti politique xénophobe, décrit une situation assez similaire quand elle expose ses difficultés méthodologiques³⁵. Dans les deux cas, il faut tenter de neutraliser les jugements de valeurs, qu'ils soient positifs ou négatifs, ce qui ne signifie pas y renoncer mais simplement savoir où ils se forment.

Dans le cadre de cette thèse, il est également essentiel de clarifier la difficulté de départ qui se trouve dans l'appréhension du sujet. L'objectivité tant souhaitée profite tout autant voire davantage d'une clarification théorique que d'une mise à distance épistémologique. La gageure dans cette thèse, est de ne pas prendre parti *a priori* sur la question qui traverse le militantisme

³⁴ HAMMAN Philippe, MEON Jean-Matthieu, VERRIER Benoît (dir.). *Discours savants, discours militants. Mélange des genres*, L'Harmattan, 2002.

³⁵ AVANZA, Martina. « Comment faire de l'ethnographie quand on aime pas « ses indigènes » ? » in FASSIN Didier, BENZA Alban (dir.). *Les politiques de l'enquête*, La Découverte, 2008.

pro-immigré, à savoir le statut de sujet ou d'objet des luttes pour les immigrés. Les difficultés qui en découlent s'inscrivent notamment dans le vocabulaire choisi. Par exemple, la définition du militantisme pro-immigré comme une mobilisation altruiste indique une lutte conduite par des militants *autochtones*, alors que sa catégorisation comme mouvement de « sans » met en avant le rôle des *étrangers* comme acteurs politiques. Cette question méthodologique fait donc partie intégrante de la recherche, en tant que matériau. Aucun choix préalable n'est fait entre ces options, afin de laisser le terrain éclairer la théorisation.

Plan détaillé

La première partie de cette thèse s'attache à décrire au plus près possible des terrains anthropologiques, les militantismes pro-immigrés tourangeau et malaguénien. Elle débute par la monographie dans le *chapitre un* de l'occupation de la faculté de sciences humaines de Tours par le collectif de soutien aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers, afin d'y loger des familles de demandeurs d'asile et de réclamer pour elles, des places en CADA. Lors de cette mobilisation, l'opposition entre humanitaire et politique a été portée à son paroxysme. Le registre humanitaire était rejeté au niveau du discours alors même que l'organisation de la lutte se faisait selon son *modus operandi* et que l'argumentaire du mouvement se construisait sur la figure de la victime incarnée par ces familles de demandeurs d'asile. Cette opposition est remise en perspective historiquement dans le *chapitre deux* consacré à la formation du militantisme pro-immigré à Tours dans les années 1990 et 2000. La pratique militante qui se structure autour du thème du logement, et plus précisément de l'hébergement des demandeurs d'asile primo-arrivants, est en décalage le discours politique des militants, axé sur la généralisation et non sur le cas par cas, qui défendent le principe d'auto-organisation. On retrouve sur le terrain malaguénien, objet du *chapitre trois*, la même opposition entre collectif politique et organisations humanitaire, qui prend pour fondement le principe d'auto-organisation. Une part des militants immigrés de la *coordinadora* s'appuient ainsi sur les années 1990, caractérisé par une gestion humanitaire des premières arrivées d'immigrés pour pointé du doigt le paternalisme des ONG locales et mettre en avant la nécessité de l'auto-organisation. Des principes communs ressortent de ce niveau comparatif, avec une opposition de terrain entre humanitaire et politique qui peut se traduire par une priorisation différente entre droit à la vie et droit d'avoir des droits.

La deuxième partie est consacrée à cette opposition entre humanitaire et politique et plus précisément entre droit à la vie et droit d'avoir des droits. Plus qu'une réponse au défi « comment appliquer concrètement les principes abstraits des droits de l'homme ? », la mise en avant du droit

d'avoir des droits dans le militantisme pro-immigré est un élément de son hyperdémocratie. La prise en compte des immigrés comme sujet politique, qui s'est construit à partir des années 1970 comme le montre le *chapitre quatre* qui débute cette partie, s'appuie sur une morale égalitariste. En lien avec les autres mouvements minoritaires, la question de la subjectivation est devenue un élément du militantisme pro-immigré. Il s'agit de définir les individus comme des acteurs de la lutte pour vérifier une égalité dans la lutte, tout en ne les réduisant pas à une identité figée. Le *chapitre cinq* revient sur cette question, en tissant le lien entre les oppositions humanitaire/politique et droit à la vie/droit d'avoir des droits. La question sous-jacente est la puissance de généralisation, que manque l'humanitaire dans sa pratique du cas par cas, et la possibilité de concrétisation, pierre d'achoppement du politique. Le dernier chapitre de cette partie, le *chapitre six*, est consacré à la mise en place pratique du principe de subjectivation. Même quand le contexte local facilite l'auto-organisation, comme à Malaga, la difficulté posée aux militants est de construire une lutte autour d'un nom, immigré, tout en refusant toute forme d'essentialisation identitaire.

Enfin, la troisième partie reprend la question de la démocratie, dans sa confusion avec l'Etat. Le militantisme pro-immigré navigue dans sa confrontation avec l'Etat, entre une défiance totale qui se construit dans la pratique militante et de façon souvent volontariste, et une confiance presque subie et en perpétuelle reconstruction. Pour ces militants, les Etats actuels sont l'image de la fausse démocratie, car ils refusent l'application des principes d'égalité et de liberté comme le prouve la situation des étrangers. Dans le même temps, la France et l'Espagne sont des Etats démocratiques qui s'inscrivent, au niveau théorique du moins, dans le cadre des droits de l'homme. Les restrictions sur les droits de l'homme sont ainsi vues comme des manquements à l'Etat de droit qu'il est possible de corriger. Le niveau juridique est notamment appréhendé comme garant de cet Etat de droit, une confiance militante y est donc investie bien qu'elle soit raisonnée par des expériences d'injustice. Le premier chapitre de cette partie, le *chapitre sept*, reprend la question de l'Etat en France et en Espagne, qui se donne à lire dans les législations sur l'immigration de ces deux pays. Si la souveraineté nationale guide largement ces législations, les références humanistes restent présentes. Le cadre des droits de l'homme est un cadre moral contraignant pour les gouvernements de ces pays, qu'ils aménagent sans rejeter frontalement. L'enfermement des étrangers non régularisés, dont traite le *chapitre huit*, a nécessité de nombreuses retouches juridiques d'ampleur pour finir par s'intégrer dans le cadre de l'Etat de droit. En France, l'institutionnalisation date de plus longtemps qu'en Espagne. Les militants malaguéniens sont ainsi davantage tournés vers une critique générale du système que vers des dénonciations de manquement à la règle, comme le fait la Cimade à Tours. Le *chapitre huit*, le dernier de cette thèse,

revient sur le rapport ambigu qu'entretiennent les militants avec l'Etat, entre la volonté de s'en défaire totalement et les tentatives pour le mettre en cohérence avec leur théorie morale hyperdémocrate. La confusion entre Etat et démocratie qui s'inscrit dans les démocraties étatiques modernes soutient cette ambiguïté. C'est ce que montre l'usage militant du thème de la citoyenneté, entre rejet et réappropriation. Les militants naviguent entre un refus général des Etats et de leur « fausse démocratie », et des tentatives pour faire correspondre ces Etats à un Etat de droit démocratique.

Première partie : Terrains de lutte

Cette première partie, composée de trois chapitres, vise à mettre en place la comparaison entre les terrains d'observation. Il s'agit d'une partie essentiellement monographique, avec la description de l'occupation des Tanneurs à Tours, puis de la construction et la structuration du militantisme pro-immigré à Tours et à Malaga. L'objectif est d'appréhender le militantisme dans sa tension entre théorie et pratique, morale et action. Les militants pro-immigrés regrettent l'absence de réalité concrète aux théories abstraites des droits de l'homme, ce qui fonde leur critique contre les gouvernements et, plus largement, les Etats dans lesquels ils vivent. Une fois engagé dans l'espace militant, ils sont eux même créateur de politique, à travers les mouvements sociaux ils tentent de réinventer du politique. On verra que ces mises en place concrètes ne correspondent pas entièrement aux principes qui les ont impulsées. Cette première partie s'intéresse à ces décalages, et notamment au travail militant déployé pour les expliquer, les justifier ou encore les réduire.

C'est ainsi que le premier chapitre s'attache à décrire une mobilisation spécifique, l'occupation de la faculté des Tanneurs, dans laquelle les théories morales et politiques des militants, qui s'ancrent sur les notions d'égalité humaine et de liberté individuelle, se confrontent à une réalité des corps et une urgence des situations. La centralité du droit à la vie et de la *zoé* dans cette expérience, ce moment politique, va entraîner l'utilisation d'un *modus operandi* humanitaire aux accents paternalistes, dans la prise en charge des familles demandeuses d'asile, qui sera largement décriée par les militants les plus engagés politiquement. Une opposition très forte va naître au sein du mouvement entre les catégories émiques d'humanitaire et de politique, le premier niveau étant délégitimé par le second. Pourtant, cet épisode de lutte est né du dialogue de ces deux logiques, entre un humanitaire local tourné vers des victimes vulnérables et construit sur une aide concrète et directe, et un politique hyperdémocratique³⁶ fondée sur un égalitarisme radical, une définition des étrangers comme sujet politique et une volonté de changements larges et profonds de la société. Le rapprochement princeps de ces deux registres, a ensuite débouché sur un enfermement stratégique autour du *droit à la vie* et une radicalisation de l'opposition de terrain entre humanitaire et politique. Pour mieux comprendre les bases de cette opposition, qui date de plus loin que cette lutte, le deuxième chapitre reprend l'historique du militantisme pro-immigré à Tours. C'est notamment autour de la trêve hivernale que se structure ce militantisme, qui se concentre principalement sur les demandeurs d'asile sans hébergements. Cette spécialisation, issue du contexte local et du travail en commun entre l'association Chrétiens-

³⁶ L'usage de ce terme cherche à mettre en avant les valeurs qui animent et fondent les théories politiques des militants, et leurs concordances avec les principes démocratiques et des droits de l'homme qui mettent en avant l'égalité et la liberté. La troisième partie de cette thèse revient plus précisément sur cette définition et les liens entre démocratie et militantisme pro-immigré.

Migrants et le CSDASP, a pour conséquence une rhétorique très ancrée sur le droit à la vie. Dans le troisième chapitre, le cas malaguénien sera analysé, entre sa coordination immigrée et sa plateforme associative. A la différence de Tours, c'est le droit d'avoir des droits qui est mis en avant par la coordination immigrée, composée de différentes associations de migrants. La concrétisation de l'auto-organisation immigrée s'est d'ailleurs fait en rupture avec les ONG.

Le niveau comparatif permet de mettre en avant des points communs, qui traversent les différences de contextes. Les deux terrains sont en effet dissemblables. Tours est une ville moyenne du centre de la France, avec un taux d'immigration proche de la moyenne nationale. Malaga, dont la population est plus de trois fois supérieure à celle de Tours, est une ville d'Andalousie et est placée à une frontière de l'Europe. Comme on le verra, ces différences qui s'allient à celles entre la France et l'Espagne en matière d'histoire et de politique de l'immigration, vont influencer les formes pris par le soutien local aux étrangers. Ce sont des catégories de population différente qui sont soutenues en fonction du terrain. À Tours, ce sont principalement les demandeurs d'asile en cours de procédure qui font l'objet des mobilisations de la fin des années 2000. À Malaga, les immigrés soutenus et en lutte sont bien plus fréquemment des sans-papiers ou encore des personnes avec une autorisation de séjour temporaire, pour le travail notamment. Pourtant, des points communs ressortent également entre les terrains, qui permettent de dresser une image plus générale du militantisme pro-immigré. L'objectif de cette partie est de faire apparaître certaines normes – morales et pratiques – à la base du militantisme pro-immigré et commune aux deux terrains.

La structure polarisée du militantisme pro-immigré

En Espagne comme en France, on peut distinguer deux pôles qui structurent le militantisme pro-immigré que ce soit au niveau local ou au niveau national. Il s'agit d'une part du pôle humanitaire représenté par les associations et les ONG à caractère religieux ou laïc, et d'autre part le pôle politique représenté principalement par des militants de l'extrême-gauche et des mouvements sociaux prônant des changements de société radicaux. Il faut ajouter à ces deux pôles un troisième élément, les associations ou les collectifs de défense des droits de l'homme. Ce troisième élément peut parfois constituer une passerelle entre les deux pôles, politiques et humanitaires pouvant emprunter à son lexique ou se réclamer de sa référence selon les contextes. Dans le champ chrétien, ce sont principalement des militants déjà marginalisés ou appartenant à des courants progressistes au sein de leur Eglise, qui sont porteurs ou acteurs des mobilisations

pour les étrangers³⁷. Aucun des registres polarisés n'est complètement imperméable, et des emprunts entre eux sont très fréquents, mais il existe une logique propre à chaque pôle et surtout ce que l'on pourrait appeler une identité. Les militants utilisent ces catégories pour se déplacer dans le champ de soutien aux étrangers et également pour se situer à l'intérieur de celui-ci.

Il faut aussi noter que ces pôles sont constitués de groupes de militants restreints sur chacun des terrains, qui développent un activisme fort et sont composés d'individus-clés pour les mobilisations. Même si des moments de manifestations ou d'actions collectives peuvent regrouper parfois jusqu'à une centaine de personnes à Tours et même près d'un millier à Malaga, les initiateurs de ces mouvements sont beaucoup moins nombreux. A Tours, le CSDASP de 2005 à 2009 comptait entre cinq et dix militants actifs selon les périodes, ce qui est environ le nombre des membres les plus visibles et actifs de Chrétiens-Migrants. Pour Malaga, la ODS fonctionne avec trois bénévoles principalement et la CIM, même si elle regroupe parfois une quinzaine de personnes en réunion, tient largement par les efforts d'un petit groupe de militants, son représentant argentin en tête.

Les répertoires d'action

L'occupation et la grève de la faim sont des outils utilisés en France comme en Espagne par les mouvements de sans-papiers. Il ne s'agit pas d'une création de leur part, l'occupation d'usine étant une pratique protestataire déjà bien ancrée dans le monde ouvrier³⁸, mais elle donne une dimension radicale aux mouvements. De plus le choix des lieux à occuper, des églises et des universités, est très similaire entre ces deux pays. La dimension et l'impact symbolique de ces endroits ne doivent pas être sous-estimés. Dans des pays de tradition et à majorité catholique, l'occupation d'une église renoue avec une image de lieu sacré et de protection tout en permettant d'obtenir une large audience. Mais il existe également un aspect pratique, soulevé par les militants, qui est commun aux églises et aux universités. C'est leur statut légal à part qui leur donne une dimension publique et privée, et n'autorise l'entrée des forces de l'ordre que sur demande des responsables religieux ou universitaires des sites. Les liens existant à l'intérieur de ces institutions avec les mouvements sociaux immigrés, milieu catholique solidariste d'un côté et étudiants ou

³⁷ Proche notamment du courant « Nous Sommes Aussi l'Eglise » à Tours et « Somos Iglesia » à Malaga, qui partagent des vues similaires comme l'introduction du débat au sein de l'Eglise. Le courant espagnol a pour slogan « Otra iglesia es posible » (« Une autre église est possible ») et le courant français « Pas une autre église, une église autre ».

³⁸ PENISSAT, Etienne. « Les occupations de locaux dans les années 1960-1970 : Processus socio-historique de « réinvention » d'un mode d'action », *Genèses*, N°59, 2005, p. 71-93.

enseignants progressistes de l'autre, rendent ces lieux plus propices à une occupation en écartant le risque d'évacuation rapide.

La grève de la faim est quant à elle un mode d'action non-violente qui permet de dévoiler une précarité qui reste invisible la plupart du temps. En observant l'histoire des luttes en France et en Espagne, on voit qu'il s'agit en partie d'une stratégie ou d'un choix d'action et non d'une simple nécessité pour des populations précaires. C'est-à-dire que les sans-papiers possèdent et ont expérimentés d'autres formes d'action, mais que le recours à la grève de la faim apparaît souvent comme le plus efficace dans certaines périodes. La répression des manifestations à Ceuta et l'enfermement des militants dans les CIE espagnols dans lesquels parfois aucune association n'est autorisée, va contraindre ce choix pour « une population au répertoire d'action limité du point de vue juridique »³⁹. La grève de la faim apparaît ainsi comme une prise de contact avec l'Etat qui oblige celui-ci à considérer les étrangers comme présents sur le territoire, au moins au niveau corporel, et non dans ses limbes juridiques. Cette question de la visibilité est centrale dans les luttes immigrées, comme le montrent à la fois les argumentaires et le simple nom de la Casa invisible à Malaga, mais aussi les tracts du CSDASP de Tours en 2008 destinés aux sans-papiers titrant « Ne vous cachez plus ».

Rapprochement de précaires et précarité du soutien

Même si c'est à Malaga que le rapprochement entre les précaires espagnols et les étrangers est le plus structuré, à travers les militants du Centro social Casa invisible, à Tours aussi des initiatives similaires ont été impulsées ces dernières années. A Tours, il s'agissait de luttes communes avec les personnes sans logis, à travers le DAL, et d'un groupe de squatters militants de la cause sans-papiers dans les années 2007-2009. C'est donc principalement autour de la revendication du logement que s'est construite la rencontre avec les familles de demandeurs d'asile. A Malaga, la passerelle est constituée avant tout par l'ODS et la CIM à travers la volonté affichée des militants de ces deux collectifs. Dans le cas malaguénien, c'est autour du thème du travail que les liens se sont institués. Ainsi, le profil des migrations de chaque ville se dessine à travers les mouvements sociaux pro-immigrés, avec des familles de demandeurs d'asile à Tours et des travailleurs immigrés à Malaga. Ce qui ne signifie pas que ces catégories soient les seules présentes dans ces villes – il y a des travailleurs sans-papiers à Tours et quelques demandeurs d'asile à Malaga –, mais ce sont celles qui bénéficient de la plus grande mise en visibilité du mouvement social.

³⁹ SIMEANT, Johanna. *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 282.

Il y a bien un rapprochement des populations précaires impulsé par le pôle politique du militantisme pro-immigré à Tours comme à Malaga, mais dans des contextes très différents. Les populations soutenues sont différentes, les points de jonction aussi et les formes dans lesquelles se déroule la mise en relation de ces populations également. A Malaga la stabilité du lieu, la Casa Invisible aujourd'hui, est un enjeu essentiel pour les militants, qui bénéficient d'une expérience ininterrompue de Centros Sociales de plus de dix ans, afin d'inscrire dans un espace la lutte. A Tours, des tentatives de mises en place de squats durables ont été tentées à plusieurs reprises depuis les années 1990 avec une accélération depuis 2007. Mais aucune initiative n'a réussi à durer plus de quelques mois, l'évacuation étant toujours prononcée. De plus, les squats tourangeaux se différencient des Centros Sociales de Malaga dans leur forme. Il s'agissait de squat d'habitation abritant des militants et à plusieurs reprises des demandeurs d'asile, parfois des sans-papiers. Ces squats – ouverts en centre-ville de Tours dans des logements inhabités – se voulaient également des lieux politiques où se déroulaient des réunions et des débats, mais cet aspect n'a jamais été réellement acquis. Seuls les collectifs marginalisés de Tours (DAL, CSDASP) y compris au sein des autres mouvements sociaux, s'y réunissaient alors que la Casa Invisible réussit à rassembler plus largement (écologistes, libertaires, militants de l'IU, universitaires, artistes). La marginalisation des squats tourangeaux va de paire avec la marginalisation sociale et militante des membres du CSDASP depuis 2006. L'ouverture de lieu s'est réellement amorcée à Tours, dans la période suivant l'occupation des Tanneurs, avec des militants du DAL ayant eux-mêmes été SDF, puis des jeunes squatters, anciennement étudiants ou chômeurs. Entre temps, une rupture de plus en plus forte avec les syndicats et les partis politiques, traditionnellement partie prenante dans les collectifs de soutien aux étrangers avec le CSDASP s'est opérée, et s'est concrétisée à la fois par des oppositions politiques, stratégiques mais aussi personnelles. Au contraire, à Malaga le projet de Centro Social était porté par des étudiants qui ont réussi à constituer un réseau militant large qui dépasse le cadre de la ville et même de l'Andalousie.

Des mouvements sociaux antiautoritaires

Même si le militantisme de défense des immigrés a un spectre large, des ONG aux groupes anarchistes, il est possible et utile théoriquement de le lire dans son rapport à l'autorité. C'est avant tout en tant que mouvement moral, de morale en action, que cet espace de mobilisation trouve sa cohérence et une certaine unité. Cette morale universaliste, qui accepte de nombreux modes d'interprétations internes parfois très éloignés, donne cette dimension anti-autoritaire en espérant opposer une autre autorité à celle en place. Le terme antiautoritaire peut

ainsi apparaître comme abusif, quand il s'agit d'un remplacement d'une autorité institutionnalisée par une autre, plus universelle, comme l'égalité. Mais la difficulté de l'anti-autoritarisme est la faculté de l'autorité à se recréer ou se replacer une fois déconstruite ou remise en cause. Mai 68, comme le remarque Pierre Zaoui, constitue un moment historique crucial pour la question de l'autorité qui s'est concrétisée par un refus radical de l'autorité dans toutes ses formes⁴⁰. Il ne s'agissait plus simplement de refuser des autorités classiques visibles comme le mouvement ouvrier l'avait fait depuis le XIXe siècle mais également de se débarrasser de celles enfouies au plus profond de soi (« Chassez le flic de votre tête ») et de scruter le surgissement de nouvelles formes. Cet anti-autoritarisme radical se retrouve dans le militantisme pro-immigré chez ses membres politiques les plus actifs.

C'est surtout le cas à Malaga où les références théoriques à des auteurs comme Deleuze et Negri font partie des fondements du projet de la Casa Invisible. A Tours, au sein du CSDASP, c'est avant tout une analyse antiautoritaire issue des théories communistes et anarchistes qui sont développées et sont à la base de la pratique. La volonté à Tours comme à Malaga, pour les groupes de soutien, politique mais aussi humanitaire, de refuser l'institutionnalisation en préférant le fonctionnement en collectif ou en plateforme informelle peut être considérée comme une mise en pratique du rejet de l'autorité. Il s'agit d'un refus d'une mise sous tutelle, sous la coupe de l'Etat, qui a pour objectif concret l'indépendance vis-à-vis d'une autorité nationale désavouée sur les questions d'immigration. Dans les faits, certains groupes de soutien ont fini par officialiser leur existence auprès des autorités, comme Chrétiens-Migrants, ou sont en passe de le faire, comme la CIM, à chaque fois pour des raisons pragmatiques, les discours de ces militants exprimant la nécessité pour fonctionner d'obtenir des subventions tout en réaffirmant leur volonté d'affranchissement.

⁴⁰ ZAOUI, Pierre. « Mai 68, une théorie pure de l'autorité ? », *Vacarme*, N°43, printemps 2008, p.16-21.

Chapitre 1 : Une mise en place pratique, l'occupation des Tanneurs

« Ce matin, j'ai accompagné la famille K., des kurdes d'Arménie, à leur rendez-vous pour prendre possession de leur appartement. Après l'annonce de la préfecture d'avant-hier, sur le déblocage de places en CADA pour quatre familles présentes dans la faculté des Tanneurs, les choses se sont précipitées. L'assemblée générale s'est tenue pour décider de la démarche à suivre. Il a été débattu de la pertinence d'accepter ces places pour quatre familles, alors que cinq autres ne se voyaient pas proposer de solutions. Les échanges ont été houleux, d'autant que comme à l'habitude, les demandeurs d'asile n'étaient pas présents pour participer au choix. La position arrêtée a été de tenter de conserver la lutte collective, en continuant de faire pression sur la préfecture pour qu'elle trouve des solutions pour toutes les familles en même temps. Il ne s'agissait pas de refuser frontalement ces logements, mais de retarder l'entrée des familles. L'argument soulevé par Renaud⁴¹ notamment, était que la perte de ces familles, en plus de briser la logique collective, affaiblissait le mouvement. Maha⁴² est intervenue pour rappeler que cette décision appartenait aux familles. Une « réunion des familles » a ensuite été proposée, afin de leur faire connaître la position de l'assemblée et de leur permettre de débattre. C'est d'abord dans le couloir qui sert de cuisine qu'ils ont reçus les informations, et ont discuté entre eux. Ensuite, ils se sont retrouvés avec plusieurs militants dans l'amphithéâtre où se tiennent les assemblées générales quotidiennes, pour exprimer la position commune qui est ressortie. Il y avait sept demandeurs d'asile présents dont une femme, et cinq ou six militants, dont deux femmes, certains de la commission familles et d'autres de la commission action. La décision prise, et exposée par un Azéri qui n'était pas concerné par ces places CADA, était de suivre celle de l'assemblée générale. Simplement, il ne fallait pas risquer de perdre ces places CADA dans la négociation, il fallait donc être souple dans la pression. Plusieurs rendez-vous avaient lieu au même moment, plusieurs militants devaient donc accompagner les familles à leurs rendez-vous. Celui de la famille K., qui était accompagné de F. et moi, était fixé dans le quartier du Sanitas, à proximité du local de Chrétiens-Migrants. Nous sommes arrivés à 9h30 au lieu de rendez-vous, où une assistante sociale nous attendait, accompagné d'un arménien qui faisait office d'interprète. Les K. sont la famille avec qui j'entretiens le moins de contacts. Il s'agit d'un problème de langue avant tout, il ne parle pas français, ni anglais. Mais ce n'est pas tout, car d'autres familles sont dans le même cas ce qui n'empêche pas des relations plus fortes. Le mari est dur avec sa femme, qui s'occupe toute la journée de ces quatre enfants en bas-âge, ce qui lui a construit une réputation dans le mouvement. De nombreuses remarques ont été faites entre militants sur ce comportement, notamment dans la commission famille, à cause par exemple de sa non participation aux tâches ménagères collectives. Je ne suis donc pas ravi d'accompagner cette famille en particulier, d'autant que je n'approuve pas particulièrement la position adoptée. En tout cas je m'imagine mal comment

⁴¹ Voir encadré page 67.

⁴² Voir encadré page 258.

s'y tenir. C'est moi qui explique la position à l'assistante sociale. « On a décidé en AG de ne pas accepter les logements sans la garantie que les autres familles obtiendront elles aussi des places en CADA ». Elle regarde le mari, puis moi : « Moi je suis ici pour donner les clés à Monsieur, tout le reste n'est pas de mon ressort », elle demande ensuite à l'interprète de bien expliquer la situation à l'homme. Elle explique qu'un refus maintenant, c'est prendre le risque de ne plus jamais se voir proposer de logement. Monsieur K. me regarde à son tour. Il cherche à être rassuré, ou peut-être simplement un assentiment, voire une autorisation. Après deux échanges du même ordre, je lui dis qu'il a raison d'accepter. Nous visitons ensemble l'appartement qui est au rez-de-chaussée. Le couple semble ravi et soulagé. Ils nous remercient, puis nous repartons F. et moi. F. tente de maintenir une position extérieure au mouvement, car il fait un documentaire dessus, il n'est donc pas intervenu. J'essaye tout de même de me rassurer auprès de lui, de lui faire dire que j'ai bien essayé de faire valoir le point de vue de l'AG, ce qu'il fait. J'avais un sentiment étrange en repartant du rendez-vous, notamment à propos de Monsieur K. L'appréciant peu, je m'attendais à ce qu'il accepte rapidement et sans discuter le logement, ce que j'aurais analysé comme une trahison vis-à-vis du mouvement. En fait, il a tenu, et il m'a semblait qu'il aurait été prêt à tenir jusqu'au bout, c'est-à-dire à refuser le logement, si j'avais insisté dans ce sens. Cette responsabilité et cette confiance m'a paru aussi inattendue qu'effrayante. ». *Journal de terrain du 19 avril 2005.*

Cette scène décrit l'attribution des premières places en CADA, vécu de l'intérieur de la mobilisation. La hiérarchie qui s'est construite à l'intérieure de ce mouvement apparaît en filigrane. Tout d'abord, la priorisation théorique de la logique collective. L'idée défendue est que les demandeurs d'asile doivent faire front pour obtenir des avancées qui ne concernent pas uniquement leur famille, mais toutes celles présentes dans la faculté. Ensuite, c'est la hiérarchie entre militants et demandeurs d'asile qui se donne à voir. Dans l'organisation du mouvement, les demandeurs d'asile sont intégrés au système démocratique interne que dans des cas ponctuels, pour lesquels leur participation active est requise. Ils sont consultés dans un cadre à part, la « réunion des familles », après que les militants aient unifié leurs voix à travers l'assemblée générale. Plus profondément, ces places sont intégrées par les individus, comme le montre la relation triangulaire qui se noue entre l'assistante sociale, le demandeur d'asile kurde et moi-même. Cette relation me dépasse et m'apparaît plus clairement dans ce contexte individualisé, en dehors du cadre déjà très institué – après plus de trois semaines d'occupation – de la faculté des Tanneurs.

L'objectif de ce chapitre monographique, consacré à cette mobilisation particulière, est de mettre à jour cette hiérarchie et cette organisation, puis de la confronter avec les objectifs et les théories affichés du mouvement. L'occupation des Tanneurs est envisagée comme un moment politique, de recréation de la démocratie. Les militants vont construire des outils pour mettre en

pratique leurs théories, pour conserver une cohérence morale. Tout cela a lieu dans un espace concret, qui va se remplir de symboles et de significations. Dans le même temps, ils vont réactiver des catégorisations qui dépasseront le niveau stratégique, en voulant tout à la fois obtenir une légitimité et installer un rapport de force avec les représentants de l'Etat. Les demandeurs seront objet, et non sujet de la lutte, malgré la volonté affichée par le mouvement de les considérer comme des êtres humains et des sujets de droit. On en revient à la problématique de départ, c'est-à-dire l'opposition entre un droit à la vie qui s'accroche simplement à la *zōē* et un droit d'avoir des droits qui postule les individus comme des sujets. Mais dans cette situation particulière, le débat sera posée dans des termes différents par les militants, l'opposition active étant entre humanitaire et politique.

A travers une description des différentes étapes de la mise en place de cette mobilisation, ce chapitre se propose de donner à voir les éléments de contexte à son origine. La notion de structure des opportunités politiques⁴³ n'est pas entièrement pertinente dans ce cas. On le verra, les initiateurs du mouvement ont d'abord fait des tentatives infructueuses. Ce n'est pas une situation politiquement propice, localement ou nationalement, aux mobilisations sociales et à la défense des étrangers qui les a fait concevoir l'occupation des Tanneurs. Il n'y avait pas à ce niveau de fenêtre d'opportunité qui se dessinait clairement. C'est avant tout la situation humanitaire de plusieurs familles et un contexte particulier qui a fait de cette tentative une mobilisation réussie, un événement. Ce contexte favorable, en plus de la situation de ces familles, est lié à la rencontre entre mouvement étudiant et mouvement de défense des étrangers, et non à un rapport de force avantageux avec les représentants de l'Etat.

Les stratégies adoptées par le mouvement seront ensuite analysées, avec l'affirmation interne d'une lutte légaliste – il s'agissait de faire respecter la Convention de Genève sur l'accueil des demandeurs d'asile – et la constitution d'une image externe humanitaire – la mobilisation se présentait comme un soutien à des victimes. Les cadres de pensée actifs⁴⁴ chez les militants et dans cette mobilisation spécifique seront mis à jour, notamment dans leur traduction spatiale de partage du monde de la lutte. Ce chapitre se conclura sur les débats internes qui ont fait naître des oppositions fortes au sein du mouvement, comme le choix d'accueillir ou non de nouvelles familles. Au-delà de rendre compte des tensions internes, il s'agit de mettre en surface les

⁴³ Mc ADAM Doug, Mc CARTHY John D., ZALD Mayer N. (dir.). *Comparative perspectives on social movements. Political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

⁴⁴ MATHIEU, Lilian. « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol.52, N°1, 2002, p.75-100.

décalages entre pratiques et théories qui sont issus notamment d'une position de confrontation avec l'Etat et qui sont à la bases de ces tensions.

A) Contexte et début du mouvement

En avril 2005, une partie de la faculté de Lettres et de Sciences humaines de Tours a servie à loger plusieurs familles en demande d'asile et sans hébergement. C'est un collectif de soutien composé de militants d'extrême-gauche, de membres de Chrétiens-Migrants – une association caritative – et d'étudiants qui a initié cette occupation des Tanneurs, nom du site universitaire, pour dénoncer la situation de ces familles sans hébergements. En durant plus de quatre-vingt jours et en ayant obtenu des hébergements pour plusieurs familles en demande d'asile, on peut considérer la mobilisation des Tanneurs comme une victoire. Cette question peut pourtant faire l'objet de débats au sein du champ militant, notamment en fonction des critères retenus pour estimer la victoire. Au niveau sociologique, la mobilisation des Tanneurs est avant tout une mobilisation qui a eu lieu et s'est déployée sur un temps assez long. C'est au sein d'un contexte particulier que peut naître et durer une mobilisation, mais elle se nourrit également des expériences et des échecs passés.

Le temps long de la mobilisation précédant l'occupation des Tanneurs

Le collectif de soutien à l'origine de l'occupation s'était constitué petit à petit à partir de l'année précédente. Des étudiants, nouveaux dans le milieu du soutien aux étrangers et n'appartenant pas aux réseaux militants classiques, avaient commencé par soutenir un groupe d'irakiens et de soudanais demandeurs d'asile, ce qui les avait conduit à rencontrer l'association Chrétiens-Migrants. Les actions communes consistaient alors en des rassemblements et à du soutien concret, c'est-à-dire une aide dans le suivi des dossiers ou bien des cours de français. Plus tard d'autres militants, plus expérimentés, sont venus rejoindre ce mouvement en participant aux rassemblements devant la préfecture et aux dénonciations médiatiques menées par Chrétiens-Migrants au sujet des demandeurs d'asile sans logements. Des étudiants déjà engagés dans d'autres luttes, certains syndiqués à SUD-étudiants, et des militants libertaires ayant déjà participé à des luttes pro-immigrés se sont au fur et à mesure rapprochés du groupe.

A la rentrée universitaire 2004, c'est principalement autour de la situation des familles roms que se cristallisent les critiques et les revendications. Ces familles, la plupart en demande d'asile ou déboutées, originaires du Kosovo, n'avaient pas obtenues d'hébergement et s'étaient

installées sur un terrain vague situé aux abords de la ville, « la Gloriette », à l'aide de tentes, de bois et de différents matériaux de récupération. Leur situation une fois portée par les associations dans les médias, était devenu une cause importante du collectif. De nombreuses actions eurent lieu, pour obtenir des négociations et l'attribution de logement à ces familles roms.

Une des revendications du collectif fut la réquisition de logements pour ces familles installées à la Gloriette, mais aussi pour d'autres demandeurs d'asile pris en charge de façon précaire par Chrétiens-Migrants. A la fin de l'hiver et alors que la situation ne semblait pas vouloir se débloquer, les militants mirent au point une action de réquisition. Il s'agissait d'investir les locaux d'une ancienne maternité située à Tours-Nord. Comme cela aura lieu pour les Tanneurs, l'action qui se déroula en novembre était organisée à la fois par le collectif et Chrétiens-Migrants, l'association étant chargée de faire venir les familles sur le lieu de l'occupation. Mais la police eut vent de l'opération et attendit les militants devant l'ancienne maternité. L'opération avait été mal organisée comme l'explique un militant, qui deviendra une figure importante de l'occupation des Tanneurs.

Fred : « Et sur la gloriette, on a implanté une action, on a tenté une réquisition, celle de la clinique du Beffroi à Tours Nord, qu'était vide et tout, et en fait on l'avait repérée. Donc on avait tenté une opération commando de réquisition de la clinique du Beffroi. Donc on avait organisé ça avec les téléphones, on s'y était mal pris, c'était la première fois qu'on faisait ça. Ce qui est marrant avec les Chrétiens-Migrants, pour le coup c'est qu'eux ils paniquent un peu, donc ils t'appellent le jour même et ils te disent " donc c'est bien là qu'on va " ! Donc évidemment, quand on est arrivé au Beffroi, y avait tous les flics qu'étaient là. »

Fred, nouveau militant et leader charismatique

Né en 1979, c'est en 2004 que cette figure de l'occupation des Tanneurs arrive sur Tours. Avant cela, installé dans un département voisin, il travaillait dans l'univers de l'art et du spectacle en s'occupant d'une troupe de théâtre. En arrivant sur Tours, il va découvrir la question des étrangers par le biais d'un étudiant soudanais. Ensemble, avec l'aide d'une étudiante en Lettres, ils vont réfléchir à la mise en place d'un réseau de soutien, qui se concrétisera dans ses débuts par du soutien scolaire et des cours d'alphabétisation. Lui qui n'avait pas vraiment d'expérience dans le militantisme, finira par rencontrer plusieurs acteurs locaux, de Chrétiens-Migrants et de la LCR. Il s'inscrit également à la faculté, en sociologie, et se rapproche du syndicat Sud-étudiants. Son style emphatique et sa méconnaissance des codes du militantisme construit son image à part. Il est critiqué par certains militants pour son aspect décalé et théâtral, alors que d'autres apprécient sa motivation et sa fraîcheur dans un monde militant très normé. Ce fils d'immigré portugais cultive en effet un style artistico-intellectuel, que ce soit dans ses

références théoriques ou dans ses choix vestimentaires. Il va s'investir de plus en plus dans le militantisme pro-immigré, aux côtés notamment de Chrétiens-Migrants. Il est parmi les initiateurs de l'occupation des Tanneurs, faisant notamment un pont entre le milieu pro-immigré et le milieu étudiant. Dans cette mobilisation, il fut le porte-parole le plus important, prenant part à la majorité des négociations et devenant sa figure médiatique. Cette position dominante lui fut d'ailleurs reprochée par certains militants à la fibre antiautoritaire. Ils dénoncèrent la mise en place d'un leader charismatique, en pointant du doigt la dimension théâtralisée et artificielle des interventions de Fred. Après le mouvement, et devant les dissensions qui en sont nées, il s'éloigna du militantisme pro-immigré classique pour reprendre des activités plus liées aux spectacles artistiques. Il reste cependant aujourd'hui en contact avec ce milieu militant, participant ponctuellement à des mobilisations et des manifestations.

Dans cette tentative, une part des militants faisait leur « premières armes » dans un militantisme à la marge de la légalité. Malgré son échec, cette première expérience collective a permis aux militants d'envisager ce type d'action comme réalisable, ce qui les « boostera » selon les termes de l'un d'entre eux. Sans qu'il soit possible d'affirmer un lien direct avec cette tentative d'occupation, le mois suivant la préfecture annonçait l'accueil des familles roms demandeurs d'asile pendant la trêve hivernale dans le cadre du dispositif Hiver, dans des constructions modulaires de type algécos mises en place sur le site d'un ancien camping. Ce « village de bungalows », comme il fut nommé par les médias et les pouvoirs publics, était géré par l'association l'Entraid'ouvrière⁴⁵.

La fin de ce dispositif hivernal donna le coup d'envoi de la mobilisation à l'origine de l'occupation des Tanneurs. Au cours des deux semaines précédentes, les militants multiplièrent les actions auprès des autorités pour obtenir une négociation. Ils occupèrent ainsi pendant quelques heures un étage de la DDASS avant de sortir sur demande policière. Quand ils estimèrent avoir utilisé tout leur répertoire traditionnel d'actions⁴⁶, ils adoptèrent l'idée de l'occupation de la faculté, idée présente dans l'esprit de plusieurs militants depuis quelques temps.

Une saturation sans précédents

⁴⁵ L'Entraid'Ouvrière (EAO) est une association centrale à Tours dans le secteur social. Elle possède de nombreux centres d'hébergement et foyers, et travaille de plus en plus avec les étrangers.

⁴⁶ TILLY, Charles. *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

Pour le vice-président de Chrétiens-Migrants à l'époque, entrepreneur de cause⁴⁷ sur cette mobilisation et plus largement à Tours, l'occupation des Tanneurs s'est imposée pour répondre à une situation exceptionnelle. Mais c'est avant tout un choix politique et stratégique qu'opère Chrétiens-Migrants, en concertation avec le collectif de soutien, en 2005 : celui de soutenir des actions de réquisition ou d'occupation plutôt que de continuer à payer des nuits d'hôtels. Malgré les nombreuses familles à la rue, l'après dispositif hivernal aurait pu ressembler à ce qui se faisait les années précédentes, avec une gestion caritative faite de solutions précaires construites dans l'urgence. L'adoption de ce mode d'action s'est faite par étapes, comme celle de l'échec de réquisition de l'ancienne maternité déjà citée.

Le problème des familles de demandeurs d'asile sans hébergement n'est pas apparu l'année du mouvement. C'est une problématique qui traverse toute la décennie des années 2000 comme on le verra dans le prochain chapitre. Des réponses institutionnelles avaient d'ailleurs été mises en place avec l'ouverture de la plateforme SCHODA, Service de Coordination, d'Hébergement et d'Orientation des Demandeurs d'Asile, gérée par l'Association de formation des travailleurs migrants, l'AFTAM⁴⁸, en 2002 et chargée d'orienter les personnes en demandes d'asile. Mais l'engorgement des Centres d'accueil pour demandeurs d'asile, CADA⁴⁹, au niveau national et des structures d'hébergement au niveau local laissait régulièrement des personnes sans solutions dont certaines étaient prises en charge par Chrétiens-Migrants. De plus, le SCHODA n'avait pas, ou très peu selon les périodes, de place en Accueil d'urgence pour demandeur d'asile, AUDA⁵⁰, et s'adressait donc principalement aux demandeurs d'asile ayant déjà déposé leur dossier OFPRA⁵¹, ce qui excluait les primo-arrivants. Même pendant la trêve hivernale, des familles après avoir tenté le 115 – le numéro d'urgence sociale – étaient recueillies par différentes associations pour être logées en hôtels pour quelques nuits.

C'est en premier lieu Chrétiens-Migrants, qui a mis en lumière la situation des familles de demandeurs d'asile, en impulsant une dénonciation auprès des autorités, relayée par le collectif de

⁴⁷ Mc CARTHY John, ZALD Mayer N., « Resource Mobilization and Social Movements, a Partial Theory », *American Journal of Sociology*, vol. 82, 1977, 1212-1241.

⁴⁸ Fondée en 1962, c'est une association qui a aujourd'hui à Tours la charge de l'orientation des demandeurs d'asile à travers la plateforme mise en place par la préfecture.

⁴⁹ Ce sont des centres d'hébergements pour les personnes ayant déposé une demande d'asile en France et en attente de réponse.

⁵⁰ Ce sont des places d'hébergement pour demandeurs d'asile qui ont été créées afin de répondre au manque constant de logement pour cette catégorie de population et plus spécifiquement pour bénéficier aux demandeurs d'asile venant de déposer leur dossier et ne pouvant accéder immédiatement à un CADA.

⁵¹ L'Office Français de Protection de Réfugiés et Apatrides, qui est en charge du traitement des demandes d'asile en France et de la délivrance du statut de réfugié

soutien. Sur le plan médiatique, la question des demandeurs d'asile est soulevée de plus en plus fréquemment au niveau local à partir de 2004. Cette année-là, trois cent cinquante-trois premières demandes d'asile ont été déposées auprès de la préfecture d'Indre-et-Loire⁵². Dans cette construction de cause, la focalisation sur les familles primo-arrivantes qui furent accueillies à la faculté laissa dans l'ombre d'autres catégories. C'est le cas notamment des demandeurs d'asile célibataires et des sans-papiers, sans hébergement, qui dormaient à cette époque dehors ou dans des squats improvisés.

Ainsi, si le collectif de soutien et l'association Chrétiens-Migrants se sont tournés vers des actions d'envergures, sortant du système de négociation traditionnelle, s'est forgé sur un temps long. La focalisation sur les familles sans logements s'est construite au fur à mesure des situations rencontrées, à travers la situation des Roms avant la trêve hivernale puis celle des familles de demandeurs d'asile à la fin de cette trêve. Plus généralement les bénévoles redoutaient la fin du dispositif, refusant de colmater une année de plus ce qu'ils considéraient être les manques du système d'accueil. Ils ont ainsi fait un choix militant, facilité en cela par un durcissement de ton du côté du pouvoir et un contexte de lutte plus général déjà frémissant.

Un contexte singulier

Au niveau national, les changements législatifs restreignant les droits des étrangers se sont multipliés à partir de 2003. Le second quinquennat de Jacques Chirac a permis à la droite de revenir au gouvernement, avec une focalisation sur les questions migratoires à travers les discours et les actes du ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy.

Concernant le droit d'asile au niveau européen, c'est en 2003 que va s'appliquer la procédure dite Dublin II qui permet de renvoyer un demandeur d'asile vers un autres pays européen si ses empreintes révèlent, à travers le système Eurodac⁵³, qu'il s'est arrêté dans un autre pays de la communauté avant d'arriver en France. Au moment de l'occupation des Tanneurs, ce

⁵² **Première demandes d'asile annuelles (hors mineurs accompagnant) en Indre-et-Loire**

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
54	39	69	72	137	201	263	290	335	286

Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides. « Rapport d'activité 2005 », *Site de l'OFPRA*, [En ligne], http://www.ofpra.gouv.fr/documents/OFPRA_Rapport_2005.pdf, (page consultée le 12 mai 2008).

⁵³ Base de données communautaires qui permet aux Etats de vérifier les empreintes digitales des personnes déposant une demande d'asile, afin de s'assurer qu'il s'agit bien de leur première demande d'asile dans un pays de l'Union Européenne.

niveau de politique européenne était très présent au sein du mouvement notamment par la campagne sur le TCE (Traité Constitutionnel Européen)⁵⁴.

Les changements législatifs depuis les années 1990

1991-1992 : Plusieurs modifications législatives et décrets qui renforcent les contrôles sur les immigrés (notamment des maires afin de vérifier « la réalité des conditions d'hébergement ») et créent les zones d'attentes et de transit.

1993-1994 : Lois Pasqua-Méhaignerie, qui initient des restrictions sur l'accès à la nationalité par le droit du sol, définissent le délit que constitue le fait de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France et renforcent les contrôles aux frontières et les mesures d'éloignement du territoire, ajoutent de nouvelles conditions au regroupement familiale.

1996-1997 : Luttés des sans-papiers : les occupations d'églises et les grèves de la faim se multiplient pour réclamer des régularisations et un changement législatif. Mobilisation associative contre les lois Debré qui institue, selon ses opposants, un « délit de solidarité ».

1998-2001 : Circulaires visant au réexamens des dossiers de sans-papiers (80 000 régularisations) et changements législatifs introduisant la possibilité d'obtention de la carte de dix ans après dix ou quinze de présence discontinue en France, réaffirmation du droit du sol. Des associations comme le Gisti, regrettent que la majorité des dispositions des lois Pasqua-Méhaignerie soient conservées ou simplement assouplies.

2002-2003 : Le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, participe à plusieurs sommets et réunions européennes sur les questions migratoires. Il initie également une réforme du CESEDA, qui comprend un aménagement de la double peine, un renforcement des contrôles sur les mariages mixtes, un durcissement des conditions d'obtention d'un titre de séjour, l'allongement de la durée de rétention et la création d'un fichier d'empreintes digitales des demandeurs d'un visa.

2004-2005 : Le premier ministre et le ministre de l'Intérieur, Villepin et Sarkozy, parlent d'immigration « choisie plutôt que subie ». Création du Réseau éducation sans frontières.

2006 : Promulgation de la loi sur l'immigration et l'intégration visant à passer « d'une immigration subie à une immigration choisie ». Elle prévoit un renforcement des contrôles des mariages mixtes et un durcissement des conditions d'obtention d'une autorisation de séjour, et

⁵⁴ En 2005, un référendum est organisé en France en vue de ratifier ou non le projet de constitution européenne. La plupart des partis de gauche et d'extrême-gauche font campagne contre ce Traité jugé libéral, alors que le Parti Socialiste défend le Oui à la constitution, malgré des divergences internes.

supprime la possibilité de régularisation après dix ans de présence en France. Mis en place du collectif UCIJ, Unis contre l'immigration jetable.

2007 : Election de Nicolas Sarkozy à la présidence française. Il met en place le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement. Promulgation de la loi relative à l'immigration, à l'intégration et à l'asile qui prévoit un renforcement des contrôles dans la délivrance des visas long séjour (avec évaluation de la maîtrise du français) et un recours aux tests ADN (qui sera finalement abandonné).

2008 : Grève de travailleurs sans-papiers, soutenus notamment par la CGT. Incendie du Centre de rétention de Vincennes. Projet de mise en place d'un appel d'offre pour libéraliser l'intervention dans les CRA, et opposition d'un front associatif (Cimade, Amnesty).

Octobre 2008 : adoption d'un pacte commun sur l'immigration et l'asile par les pays européens, qui prévoit une harmonisation des politiques migratoires et adopte la directive retour (« directive de la honte pour ses opposants, autorisant l'enfermement des étrangers jusqu'à dix-huit mois »).

2009 : Création des lots de centre de rétention et perte du monopole de la Cimade. Lancement par le ministre de l'immigration Eric Besson, d'un grand débat sur l'identité nationale.

Mais la mise en place du mouvement est principalement due à des facteurs locaux, à commencer par la rencontre de plusieurs réseaux et une reprise de dialogue entre Chrétiens-Migrants et le réseau politique alors que les relations avaient été presque entièrement interrompues après la fin du comité de parrainage⁵⁵. C'est un groupe formé d'étudiants et de militants associatifs, travaillant déjà ensemble sur un projet de festival politique de rue intitulé « Débattons dans les rues », qui servit de passerelle entre le milieu chrétien et le milieu politique. Ils étaient pour la plupart nouveaux dans ce militantisme pro-immigré, ils firent ainsi appel à différents soutiens sans se soucier des possibles mésententes issues du passé. Parmi ces jeunes militants – âgés de vingt à trente ans – on trouve Fred, le futur porte-parole du mouvement des Tanneurs, qui est décrit comme un « chien fou » par un militant plus aguerri. Mais son enthousiasme et sa relative ignorance du monde militant a mis en lien des réseaux qui ne l'étaient pas ou plus. Des individus-clés, appartenant à différentes organisations, se sont également investis et firent le lien avec leurs groupes. C'est le cas notamment de militants de la LCR, de différents syndicats affiliés à SOLIDAIRES et de militants issus de différents groupes libertaires. Les réseaux furent donc activés même si les réunions ne regroupaient jamais plus d'une dizaine de personnes, presque toujours les mêmes. A eux s'ajoutaient les organisateurs et des bénévoles du

⁵⁵ Comité local de défense des sans-papiers mis en place dans les années 1990 et qui durera jusqu'en 2003 avec plus ou moins de suivi (chapitre 2).

festival « Débattons dans les rues ». Leurs formes d'action, l'intervention dans l'espace public, influença une partie des actions du collectif. Enfin, une part du milieu étudiant va jouer un rôle important au départ et dans le déroulement du mouvement.

L'analyse s'éloigne donc d'une vision objectiviste de la théorie des structures d'opportunités politiques. Comme l'écrit Lilian Mathieu, « il ne s'agit plus, comme le fait le "modèle classique", d'étudier les différentes variables – opportunités, structures sociales et organisations, répertoires de l'action collective ou « cadrages » – pertinentes pour l'explication de l'émergence d'un mouvement social singulier mais [...] d'introduire une dimension événementielle en se penchant sur le développement d'un épisode contestataire au cours duquel différents mécanismes interagissent pour donner sa dynamique propre au processus.⁵⁶ »

Ainsi, à la même période une mobilisation universitaire contre la Loi Organique relative aux Lois de Finance, une réforme touchant l'éducation, tenait des assemblées générales régulières au sein de la faculté des Tanneurs et avait plusieurs fois mis en place une occupation de nuit du bâtiment. Malgré tout, le mouvement à ce moment était sur son déclin et ne réunissait plus que des étudiants déjà engagés politiquement et qui avaient pour beaucoup mené d'autres luttes sociales, universitaires principalement. Deux semaines avant la mise en place de l'occupation, une première intervention en assemblée générale étudiante d'un membre du collectif de soutien n'avait pas obtenu d'accord pour la venue des familles. C'est en parallèle d'un cycle de conférences sur les demandeurs d'asile et les sans-papiers, organisé par le Collectif de Soutien aux Demandeurs d'Asile⁵⁷ à l'intérieur de la faculté, que la proposition fut une nouvelle fois soumise au vote de l'assemblée générale étudiante. Elle aboutit cette fois sur un accord de principe pour une occupation visant à accueillir des familles de demandeurs d'asile. Toutes les conditions étaient ainsi réunies pour que l'action soit menée.

Courte histoire d'une mobilisation

Le mercredi 30 mars 2005, une manifestation de rue fut appelée par le Collectif de Soutien aux Demandeurs d'Asile et Chrétien-Migrants afin de réclamer un hébergement pour neuf familles en demande d'asile. Ces familles primo-arrivantes, treize adultes et dix-huit enfants, avaient déposé depuis peu une demande d'asile auprès de la préfecture d'Indre-et-Loire et étaient

⁵⁶ MATHIEU, Lilian. « Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », *Revue française de sociologie* 3/2004 (Volume 45), p. 561-580.

⁵⁷ Comme nous le verrons plus loin, le nom du collectif de soutien changera au fil de l'occupation, pour devenir le CSDASP, Collectif de Soutien aux Demandeurs d'Asile et aux Sans-Papiers.

dans la première phase de cette demande d'asile. Certaines attendaient d'être autorisées à déposer une demande, après vérification de leurs empreintes dans le fichier Eurodac, tandis que d'autres devaient renvoyer leur dossier OFPRA avant 21 jours. Deux familles étaient originaires d'Angola, une de Tchétchénie, une du Soudan, une d'Azerbaïdjan et les autres étaient arméniennes et kurdes de Russie⁵⁸. Les actions de soutien aux demandeurs d'asile sans hébergement se sont multipliées à Tours depuis une quinzaine de jours. La fin de la trêve hivernale avait conduit à la fermeture de structures spécifiques liées au Dispositif Hiver mis en place par la préfecture. Dix familles étaient ainsi sorties de ce dispositif sans autres propositions de relogement et avaient été dans un premier temps prises en charge par Chrétiens-Migrants⁵⁹. Dans le même temps, de nouvelles familles, arrivées à Tours pour déposer une demande d'asile, ne furent pas prises en charge par l'AFTAM, l'association gérant la plateforme préfectorale d'accueil des demandeurs d'asile. La manifestation du 30 mars se termina par un rassemblement à la préfecture, qui se proposa de recevoir le collectif et l'association caritative pour discuter de cette absence d'hébergement le vendredi suivant. Les demandeurs d'asile étaient présents au rassemblement, accompagnés par une bénévole de Chrétiens-Migrants. Au cours de ce rassemblement, des membres du Collectif de Soutien aux Demandeurs d'Asile (CSDA)⁶⁰ et d'autres militants partirent récupérer des matelas et des couvertures en vue de l'occupation de l'université des Tanneurs. Celle-ci avait été planifiée par le collectif quelques jours auparavant et l'accord de principe de l'assemblée générale étudiante, en lutte à cette époque contre une réforme universitaire, avait été demandé et obtenu la semaine précédente. Quelques heures plus tard, les militants étaient revenus avec les matelas et commencèrent à les installer à l'intérieur du site universitaire, dans une salle souvent utilisée pour des réunions étudiantes communiquant avec deux blocs du bâtiment.

L'association Chrétiens-Migrants était quant à elle chargée de faire venir les familles après un subterfuge pour donner l'impression aux autorités de raccompagner les demandeurs d'asile dans les hôtels où ils logeaient. En effet, jusque là c'était cette association qui payait les chambres d'hôtel pour ces familles afin qu'elles ne se retrouvent pas à la rue, et ce depuis la fin du « dispositif Hiver ». Vers 19h les familles étaient arrivées tandis que l'installation se mettait en place, avec notamment une préparation et une distribution de sandwichs. Des militants politiques – trotskystes et anarchistes –, des étudiants en lutte, des syndicalistes s'agitaient afin de mettre en

⁵⁸ Comme on le verra plus tard, cette répartition sera amenée à changer au fil des semaines de l'occupation avec le départ de certaines familles et l'accueil de nouvelles.

⁵⁹ Il s'agit d'une association caritative chrétienne qui fonctionne uniquement avec des bénévoles, très active à Tours sur la question des étrangers, que nous verrons plus largement dans les prochaines chapitres.

⁶⁰ Il s'agissait d'un collectif qui réunissait à ce moment des étudiants, des syndicalistes et des militants politiques, ainsi que des membres de Chrétiens-Migrants (voir chapitre 2).

place l'occupation du site et se préparer à une intervention policière. Dans un premier temps les familles avaient été conduites dans la salle polyvalente, où avaient été disposés les matelas, pour recevoir des sandwiches ; ensuite certains d'entre eux se rapprochèrent des membres du collectif pour récupérer quelques informations concernant la suite des événements. D'autres avaient également aidé à la disposition des matelas, tout en cherchant leur place dans un environnement étranger. Les étudiants étaient sans doute les plus à l'aise, ayant une bonne connaissance des lieux. Les conversations avec les demandeurs d'asile se faisaient principalement en anglais mais aussi en allemand et en portugais, aucun réfugié ne parlant le français, à part un père de famille angolais qui en avait quelques notions.

Plus tard, une assemblée générale fut organisée, sans les demandeurs d'asile, à laquelle une quinzaine de personnes y participèrent. Les discussions furent axées sur deux thèmes, d'un côté faire tenir l'occupation jusqu'au rendez-vous du vendredi avec la préfecture et le Conseil Général, de l'autre réfléchir à un plan d'action pour les nouvelles familles censées être expulsées des foyers Sonacotra⁶¹ dans la semaine. La plupart des informations étaient données par les membres de Chrétiens-Migrants ou étaient obtenues grâce aux contacts que certains militants avaient avec des salariés de l'AFTAM. Quinze familles étaient ainsi susceptibles de sortir des foyers Sonacotra, toujours en lien avec la fin du dispositif Hiver. Cette première réunion fut représentative du déroulement plus général de ce mouvement. La question de l'accueil de nouvelles familles sera ainsi une source de débats et d'oppositions au sein de la mobilisation, ce qui créera un durcissement dans les positions de ceux qui prétendront s'en tenir à une lutte exemplaire pour l'hébergement des familles autour desquelles s'est mise en place l'occupation et ceux qui prétendront être en devoir d'accueillir toutes les familles sans hébergement, en demande d'asile ou sans-papiers.

Une part importante des efforts militants sur Tours convergea vers cette occupation, qui se voulait temporaire et dura en définitif quatre-vingt trois jours. Bien que cette action ait été très préparée, sa prolongation laissait des points aveugles pour les militants qui durent se résoudre dans les débats au cours de nombreuses assemblées générales. L'idée d'une intervention policière rapide était présente dans tous les esprits et au centre des préoccupations. La réunion du vendredi avec des représentants du Conseil Général et de la préfecture ne donna pas satisfaction à la délégation composée de militants du CSDA et de Chrétiens-Migrants. Celle-ci revint à la faculté pour annoncer à une centaine de sympathisants, dont de nombreux étudiants, rassemblés devant le site universitaire qu'aucune proposition convaincante n'avait été faite. Au mégaphone, un des

⁶¹ La Société nationale de construction de logements pour les travailleurs, devenue aujourd'hui Adoma, est une société d'économie mixte fondée pendant la guerre d'Algérie pour loger les travailleurs migrants originaires d'Algérie, qui aujourd'hui construit et gère des logements sociaux.

membres de la délégation précisa que le Conseil Général avait simplement proposé de prendre en charge les enfants en les séparant des parents le temps de la procédure d'asile et termina son intervention en affirmant, « C'est scandaleux comme proposition. Nous maintenons l'occupation de l'université avec les demandeurs d'asile jusqu'à ce qu'une solution de relogement définitive soit trouvée »⁶².

B) Construire la lutte, entre légalisme et humanitaire

Si l'occupation des Tanneurs pu continuer au fil des semaines et qu'elle marqua les esprits dans le département, c'est aussi parce qu'elle bénéficia d'un large soutien. Le nombre de personnes mobilisées dépassait de beaucoup celui du militantisme habituel autour de ces questions, regroupant jusque là une dizaine de personnes à certaines réunions et une trentaine pour les manifestations. La faculté des Tanneurs devint le lieu du mouvement, le noyau où pouvaient se rejoindre et s'informer les personnes intéressées par l'action. Très vite une image – interne et externe – du mouvement émergea, qui s'affina et se dédoubla au fil du temps et des oppositions militantes.

Le registre humanitaire

Au début du mouvement, l'image extérieure renvoyée était celle d'un mouvement en grande partie humanitaire. C'est aussi à travers cette image que de nouveaux militants intégrèrent la lutte. J'entend ici par humanitaire une rhétorique qui tourne autour du soutien apporté à des individus, en raison de leur position de victime et de leurs souffrances passées et présentes. La lutte s'est ainsi construite fortement sur la catégorie soutenue : des familles de demandeurs d'asile sans hébergement. La représentation de victime était redoublée par la présence d'enfants, qui fut largement mise en avant dans les discours externes mais aussi internes. Dans chaque communiqué de presse, le nombre d'adultes et d'enfants était ainsi précisé. De même, une banderole fut confectionnée avec les prénoms de chaque enfant inscrits, ainsi que leurs âges et suspendus à différents endroits publics de la ville lors de petits *happenings*. Une autre banderole mettait en avant les pays d'origine des demandeurs d'asile et leur situation politique en affirmant « Tchétchénie, Darfour, Angola, Arménie, Azerbaïdjan : Rejet du droit d'asile, complicité de génocide ». Ce slogan fit d'ailleurs l'objet de controverses internes, sur l'utilisation jugée abusive

⁶² KARTMANN Brice, WOLFF Franck (réal.). *Université Terre d'asile*, Tours, SCF, 2007, 94 minutes.

par certains du terme *génocide* et sur la pertinence d'une telle dramatisation. Une personne extérieure au mouvement, mais qui le soutenait, et qui appartenait à une association sur la mémoire de la déportation, interpella des militants sur cette question. Pour défendre cet usage, une étudiante en histoire impliquée dans le mouvement fit référence à un numéro de la revue « *Manière de voir* » consacré à ce thème⁶³.

Bien qu'anecdotique, cet épisode montre une certaine inscription dans l'histoire du mouvement et surtout les usages militants de l'histoire. A partir de ce moment cependant, les slogans furent débattus en assemblée générale quotidienne, malgré la lourdeur d'un tel processus. La lutte continuera de s'inscrire dans une démarche de protection de personnes persécutées dans leurs pays, comme le mettait en avant la banderole. L'occupation permettait aux familles d'avoir un hébergement, même précaire, mais c'est avant tout sur l'aspect protection des demandeurs d'asile que se définissait la lutte, cette protection se voulant une base à la dénonciation du traitement des étrangers en France et plus localement à Tours. Ces familles devaient ainsi être protégées à la fois des mauvais traitements qu'elles subissaient dans leurs pays respectifs et de ceux que l'Etat français leur infligeait. Dès la première réunion mise en place dans la faculté occupée, la proposition fut faite de placarder largement sur le thème « neuf familles sous la protection d'étudiants ».

L'installation dès les premiers jours d'une banderole, sur le fronton du site, annonçant « Université, terre d'asile » peut d'ailleurs être considérée comme une sorte d'acte inaugural du mouvement. À travers ce mouvement, comme il ressort de plusieurs entretiens, les militants se vivaient pour la plupart comme protecteurs des familles. Dans les discussions sur une possible intervention policière, l'idée majoritairement défendue était la mise à l'abri des demandeurs d'asile avant tout, c'est-à-dire leur évacuation, puis la résistance active des militants. Il faut préciser que ces familles n'avaient pas participé au choix du mode d'action ni aux réunions préparatoires, elles avaient simplement été prévenues et conduites à la faculté passant d'une prise en charge à une autre, de celle de l'association caritative Chrétiens-Migrants à celle du « mouvement ».

Les militants assurèrent ainsi le ravitaillement via des associations humanitaires et des dons privés, mais aussi le suivi des dossiers d'asile, l'inscription scolaire des enfants ou encore les rendez-vous médicaux. Chaque tract et chaque communiqué de presse se terminaient d'ailleurs par un appel aux dons, de nourritures, de vêtements et de produits d'hygiène, et à l'entrée du site universitaire était présente une table d'information sur lesquelles ces dons pouvaient être déposés. Les motivations de protection se concrétisaient ainsi dans la forme prise par le mouvement, cette forme – taxée d'humanitaire par certains militants radicaux – ayant été adoptée dès le départ et

⁶³ « Les génocides dans l'histoire », *Manière de Voir*, n°76, août-septembre 2004.

étant la base de l'investissement militant d'une partie des personnes en lutte. C'est à partir de ce moment que se construit plus clairement une opposition entre humanitaire et politique, avec l'humanitaire défini sur le terrain par une gestion de la vie quotidienne, du *care*⁶⁴, et le politique censé désigner les actions publiques fortes et les tentatives d'ouverture des revendications et de la lutte.

Lutte légaliste et discours

Les premières assemblées générales ont été le lieu d'explication du mouvement pour les personnes nouvellement engagées dans le soutien aux étrangers. Il s'agissait d'une part d'expliquer le déroulement des événements ayant précédé l'occupation, la plupart des individus étant nouvellement investis, et d'autre part de donner des précisions techniques sur la situation administrative des familles. Leur statut de demandeur d'asile construisait une revendication précise : l'hébergement de ces familles par l'Etat français. Cette revendication centrale, qui était accompagnée d'une demande de création de places en CADA, était envisagée au sein du mouvement comme une simple demande *légaliste*, qui réclamait à l'Etat le respect de ses obligations. Pour des militants dont c'était la première lutte autour du thème de l'immigration, les précisions techniques étaient très utiles pour fixer les idées et construire un discours tourné vers l'extérieur. C'est ainsi que dans un premier temps, la catégorie « demandeur d'asile » est venue construire une représentation légaliste et a conduit à une fixation autour de cette catégorie. L'obligation d'accueil, qui comprend l'hébergement quand il est sollicité par le demandeur d'asile, découle de l'application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 modifiée par le protocole de New-York du 31 janvier 1967. C'est cette base de droit que faisait valoir le mouvement, les demandeurs d'asile accueillis étant tous en attente d'une première réponse de l'OFPPA.

Les entrepreneurs de causes, en premier lieu desquels le vice-président de Chrétiens-Migrants et Fred, ont donné une assise à cet argumentaire juridique. En effet, malgré l'existence de dispositions légales, l'application de cette obligation d'hébergement n'a rien d'automatique. C'est à ce niveau qu'intervient le mouvement social. L'interprétation de la loi par les représentants de l'Etat est justifiable et même légitime, tant qu'elle n'est pas remise en cause par un contre-pouvoir ou contredite par une autorité institutionnelle forte, comme la justice par exemple. Pour faire reconnaître la justesse de leurs arguments, les initiateurs du mouvement durent multiplier les

⁶⁴ Le *care* désigne le souci des autres, généralement assigné au genre féminin dans nos sociétés. Les théories féministes sur le *care* tentent le plus souvent de redonner une portée politique à cette occupation dévalorisée socialement. Voir TRONTO, Joan. *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, La Découverte, 2009.

déclarations, s'appuyer sur des textes légaux et faire appel à des juristes, notamment de l'ASTI d'Orléans. Ce travail se rapproche de l'activité de cadrage théorisée par Snow, qui consiste en un « travail de la signification »⁶⁵. Pour se constituer et perpétuer, le mouvement social nécessite des cadres d'interprétations communs, le rôle des entrepreneurs de causes est de fournir ces cadres. Il ne s'agit pas d'accorder une place purement stratégique et extérieure à ces entrepreneurs de causes. Simplement leur autorité, qui s'est essentiellement construite dans et par le mouvement, même si il faut également prendre en compte leur personnalité et leur trajectoire biographique, a permis l'adoption de leurs arguments par les autres militants. La mobilisation a ainsi retravaillé le choc moral⁶⁶ à la base de l'engagement de nombreux militants, issu de la rencontre d'une situation jugée inacceptable – des familles sans logements –, pour le traduire en termes d'injustice, mais aussi de droit et de légalisme.

Lors de première distribution de tracts à l'intérieur même de l'université, les militants reprenaient ainsi les étudiants qui parlaient de sans-papiers, pour leur expliquer qu'il s'agissait d'une catégorie différente : les demandeurs d'asile. A ce moment, il ne s'agissait pas tant – bien qu'il y ait des rapports évidents entre ces deux registres – d'une catégorie morale que d'une catégorie de droit, l'Etat ayant des obligations légales vis-à-vis de cette population de demandeurs d'asile. On a déjà abordé dans l'introduction l'importance du choix des mots en sciences sociales. Dans le cas d'une mobilisation sociale, ce choix est tout aussi primordial, même s'il se fait dans une visée stratégique. Johanna Siméant rappelle que le terme « sans-papiers » est une construction militante alors que celui de « clandestin » a une connotation dénonciatrice⁶⁷. De son côté, Didier Fassin montre les différences de répercussions politiques contenus dans la définition d'un étranger non régularisés comme « clandestin » ou bien comme « exclu »⁶⁸. Il affirme ainsi que « les conditions permettant de parler d'exclusion sont aujourd'hui les mieux réunies dans le champ juridique et sur la question de la citoyenneté : la loi, en déterminant qui a le droit d'être présent sur le territoire national et qui s'y trouve illégalement, établit bien une frontière relativement précise entre le dedans et le dehors de la société, tout au moins sous l'angle de la citoyenneté.⁶⁹ ».

En prenant acte de cette situation, les militants surinvestirent la catégorie légale de demandeur d'asile afin d'y ancrer leurs revendications. Malgré tout, la démonstration intellectuelle

⁶⁵ SNOW, David. « Analyse de cadre et mouvements sociaux », in TROM Danny, CEFAl Daniel (dir). *Les formes de l'action collective*, éditions de l'EHESS, 2001, p.27-49.

⁶⁶ JASPER, James M. *The Art of Moral Protest. Culture, Biography and Creativity in Social Movements*, Chicago, The University of Chicago Press, 1997.

⁶⁷ SIMEANT, Johanna. *La Cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p.439.

⁶⁸ FASSIN, Didier. « "Clandestins" ou "exclus" ? Quand les mots font les politiques. », *Politix*, Vol.9, N°34, p.77-86.

⁶⁹ *Ibid.*, p.85.

ne suffit pas entraîner des changements politiques. Les militants suivent cependant cette logique, à un niveau différent. Ils ne souhaitent pas étendre une interprétation de l'exclusion, mais simplement faire valoir une lecture légaliste des droits des demandeurs d'asile, en s'appuyant pour cela sur la convention de Genève. Cet aspect légaliste s'est avéré par la suite un frein à l'extension du mouvement en direction des sans-papiers. En effet, en voulant faire respecter des lois qui existent déjà et qui concernent une catégorie administrative spécifique, la mobilisation s'est enfermée dans une confrontation avec l'Etat en puisant dans sa grammaire. C'est pourquoi par la suite, ce légalisme est devenu un sujet de tension et de rupture au sein du mouvement. Alice, l'une des figures importantes du mouvement, une étudiante en sociologie syndiquée à SUD-étudiant, rappelait souvent cette dimension légaliste de la lutte en assemblée générale et l'évoque également dans ce passage d'entretien.

Alice⁷⁰ : « Moi je faisais la part entre une revendication complètement légaliste parce qu'on demandait l'application de la loi, de la Convention de Genève, du code de la famille, à savoir que les demandeurs d'asile tant qu'ils ne sont pas déboutés ont droit à un logement et à des conditions de vie normales, enfin, décentes en tout cas. Et une revendication qu'est beaucoup plus, beaucoup plus, par ailleurs pour moi, beaucoup plus passionnante mais beaucoup plus large, celle des sans-papiers. Et puis moi j'avoue, j'avais la trouille que l'évacuation de la fac envoie tous les sans-papiers présents en centre de rétention, en tôle. En tout cas, c'est ce que je pensais à l'époque. Je savais qu'un sans-papiers qui se faisait arrêter il allait en prison et dans un charter. »

Alice, l'autre leader

Avec Fred, Alice est apparue comme la deuxième figure importante du mouvement. Etudiante en sociologie depuis 2003 à la faculté de Tanneurs, elle s'investit très vite dans Sud-étudiants et dans sa commission étudiant étrangers. Elle participe activement aux luttes sociales de la ville et de l'université en 2003 comme en 2004, avec les mobilisations pour les retraites, contre le LMD ou encore contre la LOLF. Bien que jeune, elle est née en 1984, elle est déjà bien intégrée dans le milieu militant tourangeau quand débute l'occupation des Tanneurs. Elle a participé à la mise en place de cette occupation, à la fois par son investissement au Collectif de soutien aux demandeurs d'asile et dans son implication au sein de la faculté et du mouvement social qui s'y déploie. Elle a pris part à la plupart des négociations officielles, avec la mairie et la préfecture mais

⁷⁰ Pour une présentation des interviewés, voir annexe 3.

surtout avec la présidence de l'Université. Bien que ne partageant pas toutes les positions de Fred, elle fut souvent associée à lui car ils formaient le visage médiatique de la lutte et plus généralement constituaient la délégation pour les négociations. Sa formation politique et militante est pourtant plus profonde. Au niveau idéologique, elle est proche de la mouvance libertaire communiste même si elle n'appartient à aucun groupe politique. Elle s'investit énormément dans le mouvement, en termes de temps et d'énergie, et défendit une vision légaliste de la lutte qui se voulait stratégique tout en soutenant à la fin du mouvement, l'entrée de nouvelles familles. Elle quitta Tours après ce mouvement pour continuer ses études sur Paris, où elle termina son Master 2 consacré à la rétention. Elle fut également intervenante bénévole à la Cimade pendant deux ans, tout en continuant de militer dans des collectifs de soutien aux sans-papiers parisiens, mais de façon plus distancée.

Au niveau stratégique, l'aspect légaliste permettait d'espérer une victoire plus aisée, la lutte pouvant se prévaloir d'une légitimité qui prenait appui sur un niveau légal, de droit. Et d'un point de vue pratique, cela évitait pour le mouvement de prendre sous sa responsabilité des personnes sans papiers, de leur faire prendre des risques comme la rétention ou l'expulsion. L'optique est restée la même, en cohérence avec le déroulement du mouvement : les personnes accueillies étaient envisagées comme des victimes à protéger et non comme des immigrés à soutenir dans leur lutte, les militants français ayant une responsabilité à leur encontre. Comme on le verra dans la prochaine partie, cette distribution des rôles était celle en action dans l'occupation des Tanneurs et construisait ce mouvement jusque dans sa topographie. La remise en cause de cette hiérarchie au sein de la lutte a été peu évoquée au sein du mouvement, la majorité des débats étant centrée sur la question de l'ouverture du mouvement aux sans-papiers. Pour les militants défendant l'accueil de sans-papiers dans l'université et un élargissement des revendications, la position légaliste n'était pas simplement un choix stratégique de la part de certains militants mais également le signe d'une position politique. Voici comment l'exprime l'un de ces militants :

Renaud : « Mais y avait deux clivages à la fac, le clivage sans papiers/ pas sans papiers. Donc le côté hyper légaliste de la plupart des étudiants, voire révérencieux par rapport à la présidence de l'université. Insupportable, moi à la fin j'en pouvais plus. Je suis allé à une seule négociation avec le président de l'université. »

Au début du mouvement, le président de l'Université de Tours était un médiateur entre le collectif et la préfecture, celle-ci refusant le plus souvent de rencontrer les militants. Les négociations avec le président de l'Université se faisaient également autour des conditions de vie.

Les membres du collectif de soutien souhaitant par exemple la possibilité d'accéder à une douche qui se trouvait au sein de la faculté pour les familles. Cet usage de la négociation est critiqué par le militant, qui y voit une posture « révérencieuse » qu'il lie à la position légaliste. Cette affirmation n'est pas isolée, elle reflète les catégories morales constituaient et utilisaient au sein du mouvement. Au cours des assemblées générales et des discussions militantes, les positionnements stratégiques étaient principalement définis en termes moraux : d'un côté les légalistes étaient accusés de ne pas faire cas de la souffrance des sans-papiers et même de la cautionner, et de l'autre les tenants de l'ouverture du mouvement aux sans-papiers et à de nouvelles familles étaient accusés de ne pas tenir compte des conditions déjà difficiles des familles installées et de l'importance cruciale d'un règlement rapide de leur situation. Les questions stratégiques eurent ainsi des implications politiques qui entraînèrent des condamnations morales, même si ces condamnations eurent elles-mêmes une dimension stratégique et discursive.

Le politique toujours en reconstruction

A l'intérieur du mouvement, les termes s'imposèrent à travers les affrontements entre les positions déjà étudiées : l'humanitaire, le légaliste et le radical. Les positions légaliste et radicale constituaient le pôle politique qui s'opposait à l'humanitaire. C'est en tout cas ce qui ressortait des discours et des débats. « Faire de l'humanitaire » équivalait souvent, selon les critères instaurés dans le mouvement, à ne plus participer à la lutte politique ou simplement de façon marginale. La prise en charge humanitaire des personnes accueillies, était considérée comme faisant partie d'un fonctionnement parallèle à la lutte et pouvant parfois la freiner. Dans l'organisation du mouvement, l'assemblée générale quotidienne était l'organe de décision où chacun pouvait s'exprimer et voter. Mais dans ce lieu politique, cet espace de débats, la dimension humanitaire était régulièrement réintroduite, et la politique redéfinie à travers ses critères. D'un côté le mouvement réclamait au pouvoir, c'est-à-dire à l'Etat mais aussi aux partis pouvant influencer sur lui, de mettre en place une politique de respect de la dignité des personnes. De l'autre, au niveau interne, la mise en place du mouvement s'était faites à travers et autour de l'installation des familles. Ces familles étaient considérées comme « accueillies » dans la faculté et sous la responsabilité des militants, parfois abusivement réduits aux « étudiants ». Toutes les décisions prises en assemblées générales étaient le résultat d'une mise en tension entre cette responsabilité envers les familles et la volonté politique d'avancer sur des revendications universalistes.

Le journal publié régulièrement par le mouvement, le COQP, était le réceptacle de ces débats. Celui paru le 19 avril 2005, au vingt-deuxième jour de l'occupation, avait ainsi pour sous-

titre « le journal de ceux qui pensent que se battre pour des hommes, c'est surtout et avant tout se battre pour des idées (et vice-versa, n'est ce pas camarade ?) ». Les militants étaient confrontés à un défi consistant à lutter concrètement pour des idées tout en ayant une contrainte humanitaire, la responsabilité des familles. Les choix modelés à la fois par les contraintes externes et internes étaient souvent insatisfaisants pour tous en entachant, selon les cas, les convictions politiques – issues d'une morale universaliste – ou bien la « morale humanitaire ».

Dans les actions et la communication externe, le mouvement pouvait ouvrir sur des questions politiques. Le journal COQP était largement distribué et abordait des thèmes comme les droits de l'homme, la « chasse aux immigrés », le droit au logement. De nombreuses actions étaient tournées vers l'extérieur et dépassaient le simple cadre des neuf familles installées aux Tanneurs. Il y eut entre autres une manifestation contre la venue à Tours du représentant du Front National Bruno Gollnisch⁷¹, mais aussi de Dominique de Villepin, alors ministre de l'Intérieur⁷². Le lien était également fait avec d'autres mouvements sociaux se déroulant en même temps, comme une grève de l'usine ST Microelectronics⁷³. Et dès la deuxième semaine d'occupation, le collectif prit officiellement le nom de CSADSP, Collectif de soutien aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers. Symboliquement, il s'agissait d'affirmer que l'action du mouvement était plus large que le cas des familles installées à la faculté ou que la demande de places en CADA, même si dans la pratique les choix stratégiques n'ont pas toujours validé cette extension.

C) Topographie du mouvement

« Assemblée générale : D. est venu me chercher en AG. Il y avait un problème avec une nouvelle famille. Le mari avait frappé sa femme, qui avait perdu connaissance pendant quelques instants. Je suis descendu pour voir la situation. Les débats entre les militants présents en bas, dans le couloir-cuisine, étaient sur la pertinence d'appeler les pompiers, sachant qu'ils seraient sans doute accompagnés de la police. On avait installé la femme sur son lit et fait sortir le mari. Je suis remonté dans l'amphi C pour chercher une personne ayant son AFPS. Quand je suis entré les échanges étaient vifs sur un autre sujet, et la liste des intervenants déjà close. J'ai eu du mal à m'intercaler et à interrompre le cours normal des débats, me sentant à peine légitime. Mylène, une

⁷¹ « Plus d'anti que de pro FN », *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 20 avril 2005.

⁷² CHOLET, Daniel. « Ministre et demandeurs d'asile, avec l'esprit de responsabilité », *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 30 avril 2005.

⁷³ Les salariés de cette usine revendiquaient une revalorisation de leurs salaires, et un compte rendu de leur lutte ainsi que l'appel à manifestation a paru dans le COQP, le journal de l'occupation des Tanneurs.

travailleuse sociale, m'a accompagné en bas pour vérifier que la femme allait bien, puis les pompiers sont venus. L'assemblée générale a continué, même si la possible venue des policiers, du fait de cet « incident », a occupé les esprits. ». *Journal de terrain du 10 juin 2005.*

Cette scène qui s'est déroulée deux semaines avant la fin du mouvement, éclaire la séparation physique et symbolique entre militants et demandeurs d'asile, politique et humanitaire. L'irruption de la vie – symbolisée ici par une agression physique – des demandeurs d'asile est incongrue dans le lieu politique de l'assemblée générale, et sera vite retraduite en termes plus pragmatiques et collectifs : quels risques cette situation individuelle, humaine, fait courir à la poursuite de l'objectif collectif, politique ?

Nous avons vu que la lutte s'était construite sur une image des demandeurs d'asile comme victimes et des militants comme moteur de l'action et de la protection. Ces catégorisations et les frontières mises en place par et à l'intérieur du mouvement étaient visibles jusque dans la répartition de l'espace de la lutte. Le lieu de l'occupation a été investi au niveau matériel mais également au niveau symbolique, les individus intégrant et respectant certains codes à travers ce milieu. L'organisation de la lutte, dans son fonctionnement, est également venue renforcer les frontières, et principalement celle entre militants et demandeurs d'asile. Dans la répartition de l'espace, on retrouvait la hiérarchisation abordée plus haut, entre humanitaire et politique au sein des soutiens, et entre demandeurs d'asile et militants. Les frontières mentales issues des catégorisations étaient également renforcées par des frontières physiques, à la fois matérielles et symboliques.

Division interne, le système de commissions

Dès le départ le fonctionnement en assemblées générales décisionnelles s'est imposé et a duré tout au long de l'occupation des Tanneurs. C'était le mode de fonctionnement classique des mouvements sociaux universitaires et de certains mouvements de salariés, dont les militants présents à la faculté étaient habitués. Des commissions ont également été mises en place, au fur à mesure que l'occupation s'est installée. C'est au sein de l'assemblée générale que s'est décidée la mise en place de différentes commissions, ces commissions devaient régulièrement faire le point en assemblée générale sur leurs activités. Les décisions finales revenaient à l'assemblée générale qui se réunissait tous les deux jours, et parfois quotidiennement selon les besoins du moment. Quatre commissions fonctionnèrent tout au long du mouvement : « la commission action », « la commission famille », « la commission animation » et enfin la « commission médias ».

La commission action était chargée de proposer et d'organiser des actions extérieures qui permettaient de faire connaître le mouvement et de renverser le rapport de force en sa faveur. La commission animation avait pour but de mettre en place des concerts et des activités à l'intérieur de la faculté pour rendre l'occupation vivante et populaire, afin qu'elle devienne un lieu de vie et de rencontre. La commission famille était chargée de faire le lien entre les demandeurs d'asile et l'assemblée générale, et d'accompagner les familles dans différentes démarches. Enfin, la commission médias s'occupait de prévenir les journalistes lors des conférences de presse et des actions, et d'élargir l'audience et la médiatisation du mouvement. Certaines commissions apparurent plus rapidement que d'autres, la commission animation par exemple fut décidée une fois que les militants prirent conscience de la pérennisation de l'occupation et de la nécessité de transformer le lieu d'occupation en un espace ouvert sur l'extérieur.

Toutes les commissions étaient ouvertes, chacun et chacune pouvait s'y investir comme dans l'assemblée générale. Certains militants s'investirent plus ou moins rapidement dans certaines commissions, les plus expérimentés pouvant par exemple permettre à la commission médias de bénéficier d'un réseau acquis à travers différentes luttes. Les militants les plus politisés et ayant participé à d'autres collectifs de soutien aux étrangers se retrouvèrent pour la plupart au sein de la commission action. La commission famille était, contrairement aux autres commissions, une nouveauté pour les habitués des mouvements sociaux. Sa mise en place est venue instituer une division qui s'était dessinée au départ du mouvement. En ce qui concerne les personnes investies, il s'agissait d'une majorité d'étudiants, mais également de travailleurs précaires.

Chacun et chacune s'investissait également en fonction de ses « compétences sociales » ou même de son capital social. Les personnes ayant des contacts avec des associations humanitaires avaient leur place au sein de la commission famille, comme celles ayant une expérience dans l'alphabétisation. Une des militantes était ainsi membre du GENEPI⁷⁴, une association qui propose entre autres des cours d'alphabétisation et de soutien scolaire en milieu carcéral, et était également bénévole au sein de l'Entraid'Ouvrière, dans son programme de distribution de repas en direction des personnes sans domiciles fixe.

Même si les commissions avaient une existence claire au sein du mouvement, les individus pouvaient participer à plusieurs d'entre elles et avoir des investissements plus ou moins ponctuels ou marginaux. Après presque un mois d'occupation, la question du renouvellement des commissions s'est d'ailleurs posée afin que chacun puisse expérimenter des points de vues différents au sein du mouvement. Malgré quelques tentatives, de nombreux militants ont

⁷⁴ GENEPI, Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérés, est une association étudiante ayant des programmes de soutien scolaire et d'alphabétisation en milieu carcéral et développant une réflexion sur la prison et la justice.

participé à la même commission pendant toute l'occupation. Certains groupes avaient une certaine indépendance tout en étant liés à une commission, comme le groupe s'occupant de la publication du journal le COQP. Du côté des délégations, la volonté affichée était qu'il y ait un renouvellement des personnes participant aux négociations afin d'éviter l'apparition de leaders et une concentration du pouvoir. Dans les faits le renouvellement était assez restreint, deux personnes du mouvement – Alice, une étudiante syndiquée et Fred, un étudiant à l'origine du CSDA, le collectif en place avant l'occupation – faisaient plus régulièrement partie des délégations, spécialement dans les négociations avec la présidence de l'université.

Au niveau des commissions actives, la commission famille et la commission action se retrouvaient souvent en désaccord au sein de l'AG. Chacune de ces commissions avait d'ailleurs un noyau dur de militants et un faible renouvellement. Cette spécialisation pouvait conduire à des points de vue apparaissant comme inconciliables. Les interventions de la commission famille – ou de certains de ses membres connus – rappelaient souvent les conditions de vie des familles accueillies, qui ne disposaient que d'une salle et d'une douche, ce qui allait à l'encontre de certaines positions politiques de la commission action qui souhaitait ouvrir les locaux à de nouvelles familles afin notamment de renforcer le mouvement. De même, la conservation du lieu universitaire comme lieu d'occupation était un enjeu central pour la commission famille, dont les préoccupations étaient tournées principalement vers la protection des demandeurs d'asile et de leurs enfants, qu'ils connaissaient de mieux en mieux et côtoyaient quotidiennement. L'extension de l'occupation à d'autres salles de l'université, voulue par la commission action, a été ainsi contredite par des membres de la commission famille, qui jugeait que cette extension conduirait à une intervention policière plus rapide et aboutirait donc à la mise à la rue des familles déjà présentes.

Au fur à mesure que les points de vue se spécialisaient, les objectifs entre ces deux commissions se distancaient avec du côté de la commission famille un objectif avant tout de sauvegarde de l'occupation et du côté de la commission action une volonté d'extension et de renforcement du mouvement, au-delà de cette occupation spatiale. L'organisation même du mouvement et la crispation sur certaines positions, ont conduit à ces oppositions entre commissions. Ce qui ne veut pas dire que cette explication mesosociologique soit suffisante. Au niveau des individus, la commission famille fonctionnait avec des étudiants – des étudiantes majoritairement – non encartés mais pour la plupart militants sur différents thèmes, comme

l'antisexisme ou contre l'AGCS⁷⁵, à travers des collectifs et ayant pris part à plusieurs luttes universitaires et à d'autres mouvements sociaux plus généraux.

Du côté de la commission action, les militants étaient souvent plus âgés et plus expérimentés. Certains avaient des principes politiques plus affirmés, qui ont été renforcés par cette expérience. L'un d'eux, Renaud, raconte ainsi qu'avant la mise en place de l'occupation il avait rencontré une des familles accueillies, une nuit à la gare de Tours. Cette famille angolaise avec cinq enfants ne savait pas où dormir et dans un premier temps il leur offrit de venir dormir dans son salon. La famille commença à le suivre puis changea d'idée, par manque de confiance et par peur selon l'interprétation du militant qui précisa que de toute façon il n'aurait pas dû proposer cet accueil.

Renaud : « Parce que je suis pas un militant humanitaire moi, je suis un militant politique. Faire dormir une famille dans son salon, c'est faire de l'humanitaire. Mais bon, on peut pas laisser un couple avec 5 enfants dehors alors qu'il fait 5 ou 10 degrés, ça ça me bouleverse, ça ça me détruit. Mais bon, de toute façon ça aurait été que pour une nuit, tu peux pas, par contre y avait la place, mais il aurait pas fallu que ça s'installe dans la longueur, c'est pas possible. Parce que c'est comme ça qu'ils bouffent notre énergie les institutionnels parce qu'ils espèrent que notre côté humain va prendre le dessus. C'est ce qui se passe avec Chrétiens-Migrants, Chrétiens-Migrants ils payent des nuits d'hôtel. Ça leur bouffe leur pognon, ça leur bouffe leur énergie, et ça ne résout pas le problème politiquement. Ça ne le pose même pas. »

Les militants politiques/radicaux

Une confusion existait dans le mouvement entre politique et radicalisme. Du moins, les personnages pouvant se prévaloir d'une image politique étaient ceux avec un discours radical, visant un renversement du pouvoir en place ou du moins intégrant une critique plus générale de la société. Ce groupe était composé de militants anarchistes principalement, souvent expérimentés. Ils défendaient une ouverture large de la faculté, afin à la fois de créer un rapport de force mais aussi de permettre à ceux n'ayant pas trouvé de place, d'être accueillis. Ce sont d'ailleurs ces militants politiques radicaux qui étaient les plus investis dans le soutien aux familles roms, encore présents sur un terrain vague. Ce groupe ne formait pas un tout homogène, et les

⁷⁵ Après les mobilisations sur les retraites de 2003, des comités de réflexions sur l'AGCS, Accord général sur le commerce des services qui vise à la libéralisation des échanges de services, ce sont mis en place à Tours dans un projet de défense des services publics.

individus pouvaient même s'opposer dans les débats en assemblée générale. Seulement, une certaine cohésion extérieure apparaissait, qui contribuait à donner une image de ce que devait être un militantisme s'occupant réellement de tous. Un militantisme qui répondait *a priori* aux valeurs du militantisme pro-immigré, c'est-à-dire ne faisant pas de sélection. Le noyau dur de ce groupe était formé de Carole, une psychologue de formation, proche des mouvements libertaires, d'une trentaine d'années, de Renaud, un militant naviguant entre les milieux anarchistes et la LCR, du même âge environ et de Laurent, un militant anarchiste de quarante-cinq ans ayant participé à la lutte de Saint-Bernard. Tous avaient une expérience militante importante, et les deux hommes avaient participé au précédent collectif de soutien présent sur Tours.

Au sein du mouvement, cet aspect humanitaire tel qu'il est défini par ce militant, ce « côté humain », était pris en charge et représenté par la commission famille même si ses membres affichaient également des oppositions entre eux sur les choix que devaient faire le mouvement. Les rôles assumés et assignés à la commission famille et à la commission action étaient structurées par la frontière entre politique et humanitaire à l'intérieur du groupe militant. Mais la commission famille était chargée de faire le lien entre deux autres groupes, les aidants et les aidés, les « victimes » et les militants. Cette frontière entre militants et demandeurs d'asile s'est petit à petit inscrite dans la division et la pratique de l'espace de lutte.

La chambre, lieu des familles/Les amphithéâtres, lieu du politique

Au fur à mesure, l'occupation s'est installée et a transformé le visage de l'université, en découpant les lieux en zones fonctionnelles. Les frontières internes de l'occupation se donnaient à lire dans le découpage topographique du lieu. Dans le projet mis en place par les quelques personnes à l'origine du mouvement – des membres de Chrétiens-Migrants, du collectif de soutien aux demandeurs d'asile (CSDA) et des militants étudiants – une seule pièce devait accueillir les familles. Le mouvement revendiquait un hébergement pour des familles à la rue, le premier réflexe fut donc d'organiser un lieu où elles pourraient dormir : une « chambre ». Le choix de l'endroit à investir pour installer le dortoir de fortune s'est porté sur une salle polyvalente, qui accueillait le plus souvent des étudiants souhaitant réviser leurs cours mais également des réunions. Ainsi, le collectif contre la guerre en Irak et d'autres collectifs à teneur politique se réunissaient dans cette salle, ce qui explique que les militants aient spontanément investi ce lieu.

L'idée était également de ne pas gêner à l'activité universitaire tout en obtenant une pièce suffisamment isolée pour en faire un espace privé. Cette salle était également un lieu de passage entre deux blocs de l'université. La faculté de Tours semble de l'extérieur formée d'un seul bloc assez imposant et massif, longé par une avenue d'un côté et par les quais de la Loire de l'autre. Mais à l'intérieur, l'établissement est séparé en blocs qu'on ne distingue qu'une fois la faculté fermée. Un système de grilles permet une fermeture progressive et séparée de ces différents blocs. La salle polyvalente en question se trouvait dans le premier bloc, appelé *bloc Thélème* par les étudiants, du nom d'un des amphithéâtres s'y trouvant. L'entrée principale de l'université donne sur ce bloc Thélème. En passant les portes de cette entrée on arrive dans un espace ouvert, sorte de salle des pas perdus, qui donne sur l'amphithéâtre Thélème en face et sur des portes coupe-feu sur la droite dans le fond ainsi que sur des escaliers, placés également à droite, pour rejoindre le premier étage. Ce premier étage permet d'accéder à trois amphithéâtres disposés le long d'un couloir, ce couloir se terminant sur une cafétéria et sur une grille métallique qui est baissée le soir par le gardien afin de fermer ce premier bloc. Si l'on reste au niveau du rez-de-chaussée et que l'on passe les portes coupe-feu, on s'engage dans un autre couloir – réplique de celui du premier étage – qui mène à la salle polyvalente. Il n'y a pas de grilles comme au premier étage pour fermer le bloc à ce niveau, le gardien se contentant de fermer à clés cette salle pour condamner ce sas de passage. Dans un premier temps, les militants se sont contentés de bloquer les portes de la salle polyvalente qui séparaient le premier bloc du bloc central, à l'aide de tables, de chaises et de chaînes. Puis la grille du premier étage a finalement été également bloquée afin de conserver le bloc Thélème dans son entier. Ce choix permettait donc d'avoir à disposition : une salle pour déposer les matelas, qui deviendra la « chambre » ; un couloir où entreposer la nourriture, qui fera office de « cuisine » ; un espace d'accueil ouvert, le hall, espace de transition entre le privé (les familles) et le public (l'information et le soutien au mouvement) où il soit possible de communiquer sur la lutte avec des gens extérieurs ; et enfin des amphithéâtres pour accueillir les assemblées générales, lieu du politique.

Lors de sa mise en place, l'occupation s'est concentrée sur une mesure d'urgence, trouver un lieu pour les familles dans lequel elles puissent dormir. La salle polyvalente devenue « chambre », espace investi lors de la première nuit pour y installer des matelas, a continué de recevoir des matelas et des familles tout au long des trois mois qu'a duré l'occupation. Voici comment sont décrits les débuts de l'occupation et de la division de l'espace par un étudiant qui a rejoint le mouvement alors qu'il participait, de loin, à la lutte universitaire et n'avait pas d'autres expérience dans les mouvements sociaux.

Guillaume : « Première nuit c'était, tout le monde avait dit oui pour faire entrer les familles, c'était un peu, personne savait vraiment à quoi s'attendre à part les 2-3 personnes qui avaient organisé ça, qu'étaient un peu plus au fait de ce qu'était la, les demandeurs d'asile et tout, ce qui allait arriver. Moi je suis un peu arrivé en spectateur en voyant des familles arriver, des matelas, des enfants, des trucs. Donc c'était un peu devant le fait accompli, Ah c'est ces gens là qui vont arriver et qui vont passer l'occupation avec nous. On aménage comment les lieux, qu'est ce qu'est à nous, qu'est ce qu'est à eux. Voilà, avec les familles c'est passé vite fait, 3-4 tables devant la salle polyvalente, placée en cercle, 3-4 paquets de tranches de dindes, de fromages, des trucs comme ça. Et à 8h, la salle est pleine de matelas partout et puis voilà. C'est le début de l'occupation. »

Dès le départ, la frontière entre ceux qui sont accueillis, les demandeurs d'asile, « qui vont arriver » et ceux qui tiennent l'occupation, qui accueillent, est nette et doit amener à une répartition entre « qu'est ce qu'est à nous » et « qu'est ce qu'est à eux ».

Au fil du temps, les découpages se sont faits plus précis, avec des tentatives de démarcations entre les familles, démarcations sollicitées par certaines familles mais effectuées par les militants. Le couloir qui menait à la chambre est devenue la « cuisine ». Au départ, seuls les dons alimentaires y étaient entreposés, puis un réfrigérateur a été récupéré, puis un autre, ainsi qu'un congélateur et une table de cuisson. Il y avait également des tables et des chaises disposées pour que les familles puissent manger « en paix ». C'est-à-dire entre familles, hors du regard du « monde extérieur », défini à la fois par les personnes pratiquant l'université mais ne faisant pas partie de la lutte (étudiants, professeurs, agents de service), et les personnes qui soutenaient la lutte uniquement par le biais de dons.

C'est ainsi que l'espace famille était doublement clos. Une première fois par les portes coupe-feu à l'entrée de la « cuisine », que seuls les militants reconnus comme tels pouvaient franchir. Et une deuxième fois par les portes de la chambre, où seules les familles pouvaient entrer, ainsi que leurs invités. Ces clôtures n'étaient pas érigées comme telles, il n'y avait pas de gardien ni de règlement clairement défini⁷⁶, même si des affichettes écrites au feutre rouge « Attention, demandeurs d'asile qui dorment » ou « Silence ! » apparurent sur les portes. C'est dans la pratique qu'elles se sont élevées, les militants et les demandeurs d'asile apprenant à les respecter. La construction de cette norme doit être étudiée sous l'angle des catégories de pensée déjà en place aux débuts de la lutte. Bien souvent, les militants les plus proches des familles ont devancé les demandes de ces dernières en mettant en place des instruments de protection. Seules les membres des familles étaient autorisés à dormir dans la « chambre », les

⁷⁶ Il y avait tout de même un contrôle diffus. Il est arrivé que des militants plus effacés s'attirent une réflexion de militants plus « reconnus » leur demandant pourquoi ils se trouvaient dans le couloir-cuisine.

militants devaient, quant à eux, trouver des endroits en dehors de « l'espace famille », dans les amphithéâtres par exemple. Et même, ou peut-être surtout, les militants les plus proches des familles – c'est-à-dire celles et ceux qui faisaient partie de la commission famille chargée de faire le lien entre les familles et l'assemblée générale – s'interdisaient d'entrer dans la chambre sans y être invités ou sans avoir de raisons précises et en lien avec leur « fonction ». Ainsi, à la question de savoir si les militants rentraient dans la « chambre », une étudiante de la commission famille précise :

Emilie : « Bah ouais, en même temps c'était leur appartement, on avait besoin, enfin, pour des questions pratiques, on avait besoin de rentrer continuellement, pour les voir, pour leur parler, ..., des papiers, des questions heu... , pour les médecins, faire rentrer les médecins. »

A l'intérieur de cette chambre, de « leur appartement », devaient cohabiter des personnes qui ne se connaissaient pas, qui ne s'étaient pour la plupart jamais croisé ou parlé. Il y avait des familles avec des enfants en bas âge, et d'autres avec des adolescents, voire des adultes. Certaines venaient d'Angola, d'autres d'Arménie ou de Tchétchénie, certaines étaient musulmanes, d'autres catholiques ou encore protestantes. Mais elles se trouvaient toutes engagées dans ce mouvement du fait de leur appartenance à une catégorie de victimes. Elles faisaient partie d'une catégorie théorique autour de laquelle une action collective était menée. Très vite, cette catégorie théorique a défini les modes de comportement des militants à leur égard. Car les militants faisaient partie d'une autre catégorie : de celles et ceux qui luttent pour, en faveur de. L'espace des militants était donc bien séparé de l'espace des « familles » défini en termes d'intimité et de privé. Cette séparation était très nette, comme l'exprime une militante.

Emilie : « Comment dire ? En haut, c'était le lieu où on parlait, on débattait, c'était les AG, c'était le blabla, c'était "on va faire-ci, on va faire ça". En bas, c'était la réalité, c'était les demandeurs d'asile qu'on n'écoutait pas, c'était, voilà c'était la prison, mais prison au sens heu géographique du terme, mais aussi prison 'fin, ils étaient prisonniers de leur langue pour la plupart, ils étaient prisonniers, voilà personne ne les écoutait, on se donnait bonne conscience en fait, en faisant des réunions de familles, mais en fait, c'était toujours en haut, en haut les militants qui choisissaient, qui parlaient, qui débattaient, entre eux, qui parlaient pendant des heures, des heures, des heures. »

L'espace des militants était avant tout un espace de lutte politique, un espace public. Le point névralgique de cette lutte se trouvait juste au-dessus du couloir des familles dans un amphithéâtre. C'était là que les assemblées générales se déroulaient, afin que des décisions soient

prises quant aux suites à donner à la lutte et aux stratégies à adopter. Les familles étaient encouragées à venir y assister, mais les problèmes de traduction étaient nombreux et les frontières installées étaient difficiles à dépasser de part et d'autre. Ainsi, la plupart des assemblées générales se faisaient sans la présence des demandeurs d'asile, à part pour quelques points précis où leur opinion fut expressément sollicitée. En dehors des temps d'assemblée général, quelques demandeurs d'asile utilisaient ces amphithéâtres pour visionner des films, parfois avec leurs enfants. Il s'agissait donc d'un découpage spatio-temporel, pour l'usage des espaces publics comme ces amphithéâtres. Au contraire, la « chambre » n'avait qu'une seule fonction, même si elle était plus ou moins peuplée selon les tranches horaires. Les amphithéâtres ont également été le lieu de fêtes improvisées entre étudiants, et d'une « boum » non-mixte entre femmes demandeuses d'asile organisée par des militantes et des demandeuses d'asile.

La commission famille, entre humanitaire et politique

Le nom de la commission famille a semblé s'imposer dès la mise en place du système de commission. Des militants, et majoritairement des militantes, avaient déjà commencé à prendre en charge les besoins des demandeurs d'asile et à s'intéresser aux questions matérielles pour le maintien de l'occupation. Au fur à mesure, cette commission famille s'est étendue pour ensuite se redéfinir en se réduisant. C'est-à-dire que dans les premiers temps, l'installation et la gestion de la nourriture semblait faire partie des attributs de cette commission. Mais rapidement, cette gestion se faisait en dehors des familles, et c'était le comité restreint de la commission famille qui faisait le lien, notamment en faisant part des besoins exprimés par les demandeurs d'asile. C'est donc la proximité avec les familles qui définissait la commission, qui devait être leur voix. Il s'agissait de faire remonter en assemblée générale, les problèmes créés par les conditions de vie et de répercuter ou de faire part aux demandeurs d'asile, des décisions prises en assemblée générale. La commission était également chargée des rendez-vous médicaux, de l'inscription scolaire des enfants ou encore de la garde de ceux-ci lorsque les adultes avaient des rendez-vous. Ce rouage du mouvement était composé majoritairement d'étudiantes. Deux figures ressortaient de la commission, à laquelle les autres membres se référaient facilement pour demander conseils. Il s'agissait d'une intervenante du GENEPI, étudiant en histoire, et d'une autre étudiante en histoire, investi dans un groupe antilibéral. Ce sont elles qui prenaient le plus souvent la parole en assemblée générale, au nom de la commission ou simplement pour prendre part aux débats. J'étais également membre de la commission famille, avec une position assez similaire. Nous

étions tous les trois plus ou moins connus des autres militants pour nos engagements passés, nous avons en quelque sorte gagné nos galons militants. Notre participation aux décisions politiques du mouvement, à travers les assemblées générales, et à ses actions apportait du crédit ou compensait notre image humanitaire aux yeux des politiques radicaux. A travers sa division interne, la commission famille assumait ainsi au sein du mouvement un rôle entre humanitaire et politique. Plus le mouvement s'est installé et plus les sous-divisions se sont faites précises. Il a ainsi été fait appel à des étudiants en dehors du mouvement, intéressé par les enfants, afin qu'ils organisent des moments d'activités. Une part de la charge, comme l'accompagnement au médecin, était déléguée aux individus moins visibles dans les assemblées générales, mais participant à la commission famille. Les figures politiques de la commission étaient quant à eux sollicités par les leaders et les militants politiques, afin par exemple de participer aux réunions familles. Nous étions un pont entre les familles de demandeurs d'asile, avec qui nous avions des relations fortes, et l'assemblée générale, dans laquelle nous avions gagné une place, un pont entre le pôle humanitaire et le pôle politique tels qu'ils étaient pensés au sein du mouvement.

« Sortir de la fac »

Dans la fin du mouvement, au bout de plusieurs semaines d'occupation, une des préoccupations majeures était la « sortie de la fac ». Les militants ayant constaté que la préfecture n'était pas disposée à répondre aux revendications et comptait sur un essoufflement du mouvement, se mirent à chercher des alternatives. L'idée adoptée, après de nombreuses actions, était l'ouverture d'un nouveau lieu d'occupation cette fois-ci par la réquisition d'un logement vide. Il s'agissait d'une stratégie politique pour faire plier le pouvoir, pour peser sur le rapport de force, mais également d'une envie plus profonde chez les militants de s'extirper du lieu. La sensation très forte d'enlèvement du mouvement était liée dans les esprits et les discours à un enfermement dans la faculté, dans la forme prise par l'occupation. La réquisition d'un ancien hôtel a ainsi été tentée, mais elle ne dura pas longtemps. Le lendemain, après l'installation de la plupart des familles, la police vint procéder à l'expulsion et après un passage au commissariat, toutes les familles et les militants retournèrent à la faculté.

Dans les premiers temps de la lutte, une part importante des actions étaient tournées vers les Tanneurs, afin d'en faire un lieu réapproprié autour de cette lutte. L'entrée du site était devenue la vitrine du mouvement, avec une table d'information mais aussi des affichages toujours plus nombreux. Des divans et des fauteuils avaient également été disposés à cet endroit, dans lesquels les militants et une partie des familles, les enfants principalement, se retrouvaient lors de

la journée et des soirées. De nombreux concerts ont été organisés pour faire connaître et soutenir le mouvement. Le couloir menant aux amphithéâtres a même été peint par des militants et des enfants de demandeurs d'asile.

L'effet pervers de cette appropriation s'est fait sentir une fois que son rôle de pression a paru de plus en plus faible. Le lieu semblait s'être institué alors que les solutions n'avançaient pas. Certaines familles avaient obtenu des places en CADA, mais à mesure que l'une était logée d'autres se présentaient, par le biais de Chrétiens-Migrants notamment. Ce qui donnait l'impression aux militants que ce mouvement ne pourrait jamais finir, ce qu'ils liaient au lieu. Alice, une des figures du mouvement, s'alarmait ainsi au cours d'une assemblée générale, en parlant de la préfecture, « ils vont nous laisser crever ici ! ». Par synecdoque, le mouvement social est ainsi résumé par « l'occupation » par les militants interviewés, synecdoque reprise au sein de cette thèse. La question de l'espace apparaît ainsi tout à fait centrale, les Tanneurs n'ayant pas seulement été un lieu occupé et pratiqué mais étant également devenu un lieu contraignant, subi presque, dans la fin du mouvement. C'est cette fin de mobilisation qui posait problèmes aux militants, car terminer signifiait devoir faire sortir les familles. La solution apparut avec l'expulsion de la faculté par les forces de l'ordre, après douze semaines d'occupation.

D) Soutenir le mouvement

A l'intérieur du mouvement les profils et les motivations des militants étaient divers. Contrairement à un engagement dans un collectif ou une association dont les objectifs et les principes sont plus ou moins clairs, l'entrée dans le mouvement s'est faite pour certains sans qu'il y ait de démarche volontaire ou du moins un projet politique précis. C'est surtout le cas pour des étudiants qui ont « découvert » la lutte à l'intérieur de leur faculté et y ont rencontré les familles de demandeurs d'asile.

Des « étudiants » solidaires

Dans de nombreux aspects, l'occupation des tanneurs ressemblait à une lutte universitaire, comme celles ayant eu lieu les années précédentes autour du LMD⁷⁷. Tout d'abord le lieu mais aussi le mode d'action, l'occupation, était identique. En effet, les trois années précédant le mouvement autour des demandeurs d'asile, le site universitaire des Tanneurs a été

⁷⁷ Réforme Licence-Master-Doctorat qui a modifié le système français d'enseignement supérieur pour le rendre conforme aux standards européens.

occupé – de jour et de nuit – par des étudiants en lutte contre une réforme de l'éducation. D'ailleurs un nombre important d'étudiants investis dans le soutien aux demandeurs d'asile avait participé à une ou plusieurs de ces luttes. La pratique de l'occupation était ainsi rodée, avec une connaissance très précise des lieux et des méthodes à employer pour bloquer certaines entrées, à l'aide de tables et de chaises. Mais à la fin du mois de mars 2005, il ne s'agissait pas d'une nouvelle lutte étudiante qui se mettait en place. Ce n'était même pas une lutte initiée par les étudiants, qui étaient à l'époque mobilisés contre la LOLF⁷⁸. Pourtant, une confusion est longtemps restée dans la définition du mouvement au niveau médiatique. Il était régulièrement fait référence à un collectif d'étudiants soutenant des familles de demandeurs d'asile⁷⁹. A tel point que l'assemblée générale a dû en débattre et a décidé de préciser à chaque communiqué de presse, au moins au début, qu'il s'agissait d'un collectif de soutien composé d'étudiants, de salariés, de chômeurs et de retraités.

Il reste cependant vrai que les étudiants représentaient une part importante du mouvement, une part active également. De nombreuses actions extérieures étaient prévues au cours des journées, ainsi que des réunions, ce qui rendait difficile pour les salariés une réelle intégration à la lutte. Les étudiants, et principalement ceux inscrits en lettres et en sciences humaines et ayant une partie de leur cours aux Tanneurs, avaient une plus grande disponibilité. L'image renvoyée était ainsi l'image d'une lutte menée par des « jeunes ». Même pour les membres de Chrétiens-Migrants, qui pourtant étaient partie prenante dans la lutte, la confusion entre le collectif de soutien et les étudiants est présente comme le montre cet extrait d'entretien.

Danièle⁸⁰ : « Moi ce que j'aimerais bien, quand on parle de la fac c'est que... nous on sait où on en était, on sait aussi que Frédéric nous avait rejoint à la rentrée d'avant, de septembre, parce qu'il nous avait dit qu'y avait un collectif qui se remettait en place de soutien aux étrangers d'étudiants. Mais en définitif quand on se réunissait y avait seulement deux-trois personnes de Chrétiens-Migrants et deux trois du collectif étudiants, mais ce que je ne sais pas c'est comment ça c'est articulé avec les jeunes de la fac. »

Pourtant avant l'occupation de la faculté, les étudiants réellement investis dans le collectif de soutien ne dépassaient pas cinq personnes. C'est le lancement de cette occupation qui a été le déclencheur de l'intégration de la plupart des étudiants présents dans la lutte. Une partie d'entre

⁷⁸ Loi Organique relative aux Lois de Finances qui réforme la gestion du budget annuel de l'Etat.

⁷⁹ BERTIN, Jacques. « Demandeurs d'asile aux Tanneurs : les étudiants toujours mobilisés », *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 05 avril 2005. BERTIN, Jacques. « Demandeurs d'asile à Tours : nouvelle action des étudiants », *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 13 avril 2005.

⁸⁰ Voir encadré page 110.

eux rencontre ce mouvement dans leur lutte contre la LOLF. L'assemblée générale étudiante ayant voté un accord de principe à l'occupation des Tanneurs pour loger des familles de demandeurs d'asile, les étudiants qui avaient participé à ce vote étaient nombreux le premier soir de l'occupation sur les lieux. Dans un premier temps, il s'agissait avant tout de faire nombre pour empêcher ou éviter une intervention policière. Toute la tension était tournée vers cette intervention supposée, les murs étaient ainsi recouverts d'affiches et de banderoles annonçant ce risque.

Guillaume : « Ben c'était le premier soir, on était pas mal en panique, l'intervention policière et tout ça. Ça avait ramené pas mal de monde en plus ce premier soir. Une forteresse au milieu de la ville, une nouvelle vision de la ville, et puis voilà. Tu te retrouves en plein cœur de la ville en pensant que tu tiens un lieu, avec des tours de garde. Y a des tours de garde imposés, puis aussi des feuilles où on s'inscrit pour les gardes, et personne respecte son tour de garde. Je crois que les 2-3 premières nuits, tout le monde a fait nuit blanche pour protéger la fac. Puis après ça s'est géré, chacun s'est arrangé comme il voulait pour, oui pour. »

Les premières nuits, l'occupation est défendue sur un principe légaliste et moral. Les étudiants présents sont là pour défendre un lieu qui accueille des familles de demandeurs d'asile. La première information donnée aux personnes rejoignant la lutte est la mise à la rue de familles avec enfants. Le premier niveau d'injustice relevé est la mise en danger d'individus vulnérables, qui va à l'encontre de la morale démocratique du droit à la vie. Il est également précisé que les demandeurs d'asile doivent légalement bénéficier d'un hébergement tout au long de leurs demandes. Un autre niveau d'injustice est de ce fait abordé, celui d'un droit inscrit mais bafoué. Au fur et à mesure, ces niveaux d'injustices s'accrocheront à des visages et des noms avec la rencontre des individus. Il ne s'agira plus de tenir l'occupation, « la forteresse », mais d'empêcher la mise à la rue de familles spécifiques. Pour d'autres étudiants, c'est d'abord la rencontre avec ces familles, et le plus souvent avec les enfants, qui va les amener à rejoindre le mouvement.

Emilie : « Bah au début, en fait, c'est 'fin, de voir les..., d'arriver à la fac et de voir des enfants jouer, des familles. Enfin c'est pas normal, donc t'es obligé d'être interpellée, d'être émue par tout ce mouvement, donc tu passes un petit peu, au début. Les premiers jours, tu passes, tu viens voir ce qui se passe, tu vas aux AG, tu regardes, et puis de plus en plus tu t'investis. T'es de plus en plus touchée, parce que t'apprends... tu prends le temps de parler avec les demandeurs d'asile et heu, et voilà y'a des liens qui se créent et même si tu veux pas t'es obligée. »

Les enfants vont jouer un rôle important dans l'image du mouvement mais aussi dans les relations entre demandeurs d'asile et militants. Le contact se fera le plus souvent à travers eux dans un premier temps, la communication non-verbale étant plus facile ou moins embarrassante avec eux. Ils vont également être les plus aventureux dans les débuts, en se baladant dans les couloirs de la faculté au-delà de l'espace occupé par le mouvement. Pris par certains rendez-vous administratifs, les parents vont également confier leurs enfants de plus en plus à la surveillance des militants, ce qui va encore resserrer les liens. Le fait qu'une partie de ces étudiants étaient nouveaux dans le militantisme et découvraient certains codes, comme le fonctionnement en assemblée générale par exemple, pouvait amener à certaines incompréhensions avec des étudiants plus expérimentés dans le militantisme. Une étudiante proposa ainsi de contacter une association étudiante dont elle connaissait un responsable, afin de leur demander de signer un texte de soutien. D'autres étudiants refusèrent car cette association défendait régulièrement une position jugée réactionnaire sur les questions universitaires. Chacun était ainsi amené à réajuster ses codes, mêmes si ce sont principalement ceux en place dans le militantisme d'extrême-gauche qui se sont imposés, avec une lecture politique précise du monde qui dans ce cas excluait d'être partenaire d'une association traditionnellement définie comme adverse.

Ce mouvement d'occupation des Tanneurs avec des demandeurs d'asile aura une grande influence sur les militants et sur les étudiants mobilisés. Plusieurs s'investirent par la suite dans des soutiens ponctuels d'étrangers, notamment d'étudiants, ou dans des groupes comme RUSF⁸¹ ou des associations comme la Cimade⁸². Au niveau universitaire, on peut noter que deux étudiantes en sociologie ont dirigé leurs travaux vers l'immigration (l'une sur la rétention et l'autre sur les femmes réfugiées tchéchènes) et qu'un étudiant en droit a tenté une spécialisation dans le droit d'asile, après leurs participations à la lutte. Sans oublier cette thèse, qui est une conséquence de ce mouvement.

Une place marginale pour les « humanitaires »

On peut estimer que ce sont des raisons humanitaires qui ont poussé une partie des militants à s'engager dans le mouvement. Ce poids de l'humanitaire a d'ailleurs fait l'objet de nombreuses critiques et remises en cause au cours de la mobilisation. Pourtant si on regarde uniquement le rôle des humanitaires, définis comme membres d'une association humanitaire, leur

⁸¹ Réseau université sans frontières qui s'est formé sur le modèle de RESF et défend les droits des étudiants étrangers au sein de l'université.

⁸² Comité inter mouvement auprès des évacués, association œcuménique d'entraide très actif dans la défense des étrangers et qui intervient en rétention.

influence dans le mouvement était très réduite. Bien sûr Chrétiens-Migrants tient une place à part, en étant dès le départ partie prenante de toutes les actions et les communiqués de presse du mouvement. C'est principalement en la personne de son vice-président que se concrétise ce soutien. Il va ainsi participer, avec sa femme également membre de l'association, aux conférences de presse ainsi qu'aux négociations auprès de la préfecture et des autres instances officielles. Dans un premier temps, l'association va également faire le lien entre le mouvement et les familles, et fournir certaines informations concernant les dossiers administratifs de ces dernières. Pourtant, les liens avec l'association se sont rapidement faits plus distants. Au fur à mesure que l'occupation s'est instituée, Chrétiens-Migrants a repris son activité de suivi des dossiers pour les étrangers dont elle avait la charge. Pour les familles installées dans l'université, le passage de relais avait été fait ce qui signifiait que le suivi de leurs dossiers dépendait dorénavant des militants du mouvement.

Fred : « C'est-à-dire quand même que rapidement, Chrétiens-Migrants s'est vachement retiré du problème en disant ben c'est vous et nous, enfin, y a eu très vite cette espèce de distance. Et du coup c'était Chrétiens-Migrants qui venait à la fac prendre des nouvelles des familles et nous demander où on en était. C'était plus, même si ils étaient investis toujours bien sûr qu'ils participaient aux AG, c'était pas, ils s'étaient désengagés quelque part d'une partie de la charge. »

D'autres associations humanitaires vont également participer ponctuellement à des assemblées générales et soutenir moralement et publiquement le mouvement, comme la Cimade. Mais leur présence était restreinte à ces assemblées et à des réunions formelles. C'est ce qu'explique le représentant de la Cimade locale :

François : « Ben c'est vrai que, avec l'université on était très, on était vraiment admiratifs de ce que vous faisiez. Je suis venu une ou deux fois aux assemblées générales qu'avaient lieu chaque jour, dans l'amphi, mais j'ai jamais trop osé prendre la parole parce que je maîtrisais pas forcément bien la situation. Et puis à savoir qu'en arrivant de l'extérieur, c'est un peu intimidant d'intervenir! En fait on a pas été tellement, en fait y a une puissance, enfin je sais pas si c'est le bon terme, on est souvent un peu largué vu le nombre qu'on est avec des engagement qui sont pas forcément, qui sont limités. Bon, excepté M-C. ou G. qui sont retraités et qui peuvent se mobiliser, on va pas dire 24h/24H, mais qui sont facilement mobilisables, pour les autres c'est moins évident. »

Cette question de la nécessité d'une grande disponibilité et d'une certaine fermeture du mouvement ne fut pas soulevée uniquement par les militants humanitaires mais également par des salariés proches du mouvement ayant trouvé peu de possibilités concrètes pour s'y investir.

D'autres associations humanitaires ont eu une action dans le mouvement, à travers leurs dons. L'approvisionnement se faisait ainsi grâce aux Restos du Cœur et à la Banque Alimentaire. Emmaüs a également fourni des ustensiles de cuisine et d'autres meubles. Mais sur le plan du soutien officiel, de nombreuses associations se sont distancées du mouvement. Les Restos du Cœur ne souhaitaient pas faire connaître leur participation aux dons alimentaires et une réunion avec le Secours catholique visant à obtenir son soutien officiel s'est déroulée dans une ambiance tendue et s'est conclue sur un refus catégorique.

Des militants politiques expérimentés

En dehors des étudiants, des salariés, des chômeurs et des retraités, comme le précisait les communiqués de presse, participaient au mouvement. La plupart d'entre eux étaient des militants politiques ou syndicaux. Certains étaient des militants de la LCR, mais la majorité d'entre eux appartenait à des groupes libertaires ou anarchistes. Au niveau syndical, c'était principalement des membres de différents syndicats affiliés à SOLIDAIRES, et notamment SUD-Santé sociaux et SUD-PTT, qui se retrouvaient dans la lutte. Il y avait également SUD-Etudiants dont presque tous les militants se sont inscrits dans le mouvement alors que l'UNEF, l'autre syndicat étudiant, n'a pas pris part à l'action. L'union syndicale SOLIDAIRES et son représentant local a mis en place plusieurs réunions intersyndicales afin d'obtenir un soutien large. De la même façon, les contacts et les réseaux ont été utilisés pour étendre et renforcer le mouvement. Des messages électroniques ont ainsi été envoyés aux syndiqués de la fédération pour faire part du déroulement de la mobilisation et relayer les appels aux dons et à soutien. Au niveau matériel, l'impression des tracts et des journaux étaient souvent pris en charge par la fédération SOLIDAIRES, par la LCR ou bien par les Verts. Une liste téléphonique existait comportant une centaine de noms, de personnes ayant participé à une assemblée générale ou à une réunion, et permettait de les mobiliser rapidement pour des actions précises, par exemple dans des moments où les risques d'évacuation semblaient redevenir d'actualité. Souvent, c'est au local de SUD-PTT que ces appels étaient passés, avec l'accord du syndicat local.

Un groupe de militants très politisés s'est peu à peu détaché au sein du mouvement, en défendant notamment une ouverture de l'occupation aux sans-papiers et l'accueil sans sélection des familles en fonction de leur statut juridique. Ces militants s'étaient déjà engagés auprès des familles roms avant la mise en place de l'occupation. On retrouve dans ce groupe des figures fortes du militantisme tourangeau, et notamment du militantisme de soutien aux étrangers. Il s'agit notamment de trois militants, deux hommes et une femme, participant à des collectifs

libertaires ou proches de certains groupes anarchistes sans pour autant être encartés. D'autres personnes moins régulièrement investis dans les mouvements sociaux mais liés par des liens amicaux à ces trois militants vont également s'investir fortement. Même si à l'intérieur de ce groupe les individus ne défendaient pas toujours les mêmes opinions, le clivage était clair pour les personnes intégrées à la lutte. Ces individus étaient considérés comme formant une entité, une tendance à part. C'est par ce groupe qu'a été posée la question des familles roms, qui continuaient de vivre sur un terrain vague. Bien que leur entrée dans la faculté ait été rejetée par l'assemblée générale, quelques actions ont été mises en place après les interventions de ces militants pour soutenir ces familles. Il s'agissait notamment de trouver un terrain où ils puissent s'installer sans être inquiétés par une éventuelle expulsion. Une négociation avec le diocèse, qui détenait un tel terrain, et le Secours Catholique a ainsi été menée, ce qui a conduit à un accord temporaire.

Défendant des positions plus radicales, mais aussi l'accueil de populations plus marginalisées, ce groupe composé de cinq ou six militants apparaissait au sein du mouvement comme l'aile politique dure. En assemblée générale, les militants les plus visibles de ce groupe affichaient également leur opposition à « l'humanitaire » tel qu'il était menée par le mouvement et qui freinait son ouverture et son extension. Dans les entretiens des trois militants qui forment le noyau de ce groupe, le discours politique est effectivement très présent. Pour l'une, le soutien aux étrangers est défini comme un des seuls espaces révolutionnaires qui reste aujourd'hui. Un autre explique que son engagement auprès des immigrés découle d'un principe d'égalité.

Laurent⁸³ : « Ce qui fait que je mobilise par rapport à ça c'est que j'ai pas envie de vivre dans un monde de petit blancs d'une part, que j'estime que si je peux avoir des droits je vois pas pourquoi mon voisin ou ma voisine n'aurait pas les mêmes, et que je fais une question de principe de la liberté de circulation et d'installation. Autrement dit donc, je suis pour l'ouverture des frontières. Donc c'était, c'est pour ça, c'est toujours pour ça que je milite sur la question de l'immigration. »

Ces militants vont d'ailleurs se retrouver dans le CSDASP après le mouvement, et vont impulser une redéfinition de son action en termes politiques. Il faut préciser qu'après le mouvement des Tanneurs, ils sont les seuls avec un étudiant de la commission famille et une militante réfugiée soudanaise à s'être investis durablement dans ce collectif. Mais les argumentaires et les réflexes humanitaires – c'est-à-dire d'une prise en compte et un soutien des individus dans leur vulnérabilité – étaient également présents chez ces militants, même si un des objectifs défendus était que ces réflexes n'entravent pas l'action politique. Carole a ainsi plusieurs mois durant, distribué des vêtements et même de l'argent à certaines familles roms dans la

⁸³ Voir encadré page 129.

détresse et avant le mouvement, Renaud avait proposé son salon pour accueillir une famille angolaise. La division entre humanitaire et politique est donc liée à un contexte particulier de lutte et est très difficile à tenir au niveau individuel pour les militants, d'autant que la définition de ces termes est toujours liée au terrain et est mouvante en fonction des rapports de force.

Un soutien populaire ?

Renaud : « Et je pense que globalement l'idée, même avec les articles foireux de la NR [la Nouvelle République, le quotidien régional], bon on a eu France 3 qui nous a fait des sujets plutôt de soutien à notre cause, moi j'ai remarqué des soutiens de la part des commerçants par exemple, ça c'est un truc que je soupçonnais pas, qu'on puisse avoir ça. Parce que historiquement le petit commerce c'est poujadiste et tout ça, je crois d'ailleurs que sociologiquement les petits chefs d'entreprise, enfin le petit commerce est en train de basculer, se gauchise quoi. Je connais même des commerçants qui sont limite anar, qui sont leur seul employé et, enfin, ça peut être débattu parce que c'est peut-être la formule ultime que veut le MEDEF. Mais bon, par contre j'ai été surpris de ça, dès le début de la fac des boulangers qui nous filait du pain et tout ça. Et même, même si c'est plus classique mais c'est pas très courant, la confédération Paysanne et les anti-OGM qui nous filait de la bouffe. Moi j'avais jamais vu un truc pareil. Mais faut dire que c'était, c'était un truc exceptionnel l'occupation de la fac. Parce que déjà c'est jamais arrivé l'occupation de la fac à Tours, même en 68, je sais même pas si y avait une fac. Et le côté populaire, le nombre de personnes actives dans le truc, on peut dire qu'il y avait 150-200 personnes avec un noyau dur d'une centaine de personnes et une autre centaine qu'était fluctuante, qu'on voyait de temps en temps. Donc ça c'était un truc jamais vu, parce que dans les manif des différents collectifs sur les demandeurs d'asile et sans-papiers, on a jamais eu ça. »

Renaud, une radicalité à fleur de peau

Né en 1970, Renaud fait partie du noyau dur des politiques radicaux de l'occupation des Tanneurs. Il est une figure importante du mouvement social de Tours, en participant activement à de nombreuses mobilisations. Il n'est pas affilié à un parti, mais est proche à la fois de la LCR et des collectifs anarchistes. Avec un militant anarcho-syndicaliste, il publiait un bimensuel gratuit « Vive la sociale ! », qui contenait des articles politiques et l'agenda des mobilisations locales à venir. Cette collaboration s'est arrêtée avec l'occupation des Tanneurs, qui s'est terminée sur une opposition politique et personnelle entre ces deux personnes. Avant son

rapprochement avec l'extrême-gauche, Renaud a pendant sa jeunesse milité avec des groupes néonazis. Il est aujourd'hui très investi dans l'antifascisme, ayant pendant un temps animé Ras l'front sur Tours et participant encore aujourd'hui au collectif antifasciste de Tours, collectif antifa³⁷. Sa motivation et son dynamisme sont reconnus de tous les militants, mais ses manières de militer sont souvent la cible de critiques. Il a à la fois une image d'écorché vif et d'agressivité. Dans ce sens, il semble penser le monde en termes de camps bien séparé, avec la seule possibilité d'être avec ou contre lui. Ses positions tranchées s'expriment principalement dans l'action, au cœur des mobilisations, du fait notamment d'un investissement radical. Il se lance en effet corps et esprit dans la lutte. Dans l'occupation des Tanneurs, une rupture se fera dans une assemblée générale dans laquelle, pour défendre l'entrée de nouvelles familles, il fera circuler une photographie de l'enterrement d'un enfant de la famille rom présente sur le terrain vague. Dans le débat, il a amenait l'idée que les personnes se positionnant contre l'entrée de cette famille, étaient en quelque sorte complices de ce drame. Cette pratique a été condamnée par la plupart des membres de l'assemblée, et a entraîné une marginalisation de ce militant. Après l'occupation des Tanneurs et cette assemblée générale, il continuera de militer dans le CSDASP, mais avec moins d'investissement.

L'enthousiasme de ce militant, Renaud, pourtant expérimenté, se retrouve dans l'entretien de la plupart des personnes ayant participé au mouvement. Certains évoquent également la mauvaise presse du mouvement qui s'est développée après le premier mois d'occupation, et qui était largement due au traitement médiatique du journal régional *La Nouvelle République*. Une décision fut même prise en assemblée générale de cesser tout contact avec ce journal. Malgré ça, lors des entretiens les militants évoquent des élans de solidarité et une ampleur peu habituelle du mouvement pour des mobilisations autour des étrangers. Ce soutien populaire était pourtant organisé en partie par le mouvement.

Des appels aux dons accompagnaient systématiquement les communiqués de presse et les tracts. Des boîtes étaient également déposées dans différents commerces, des bars principalement, afin que les personnes puissent soutenir financièrement la lutte. C'est avant tout une solidarité humanitaire qui était demandée, ce qui ne comprenait pas obligatoirement une prise de position politique. D'ailleurs, même si les commerces étaient souvent des endroits que connaissaient les militants, tous n'avaient pas de tradition d'engagement. Une forme de campagne de soutien a été mise en place par le mouvement avec des pancartes « soutien aux demandeurs d'asile », que certaines personnes suspendaient à leurs fenêtres dans la ville. Un artiste local a également offert un dessin original au mouvement accompagné du slogan « soyons fous,

donnons leur l'asile puisqu'ils le demandent ». Pendant une après-midi, les militants ont apportés des T-shirts pour que ce dessin y soit imprimé.

Sur le plan du soutien politique, en particulier de la participation aux manifestations, il est clair que dans ses débuts le mouvement rassemblait un nombre important de personnes, plus d'une centaine, dont une grande partie n'était pas des individus insérés dans les réseaux militants. Le dernier mois de l'occupation, les personnes participant activement au mouvement et celles venant aux manifestations a fortement chuté du fait sans doute de la lassitude mais également de l'arrivée de l'été. Traditionnellement, les luttes sont moins actives en été du fait des départs en vacances. C'est d'autant plus vrai pour les luttes étudiantes ou composées d'étudiants beaucoup d'entre eux quittant leur ville d'étude pendant cette période pour retourner dans leur ville d'origine ou encore pour aller travailler.

E) Recherche d'interlocuteurs et de soutien

Même si elle s'est étoffée et transformée au fil des semaines, la plateforme revendicative du mouvement était assez précise et demandait en premier lieu l'hébergement durable des familles en demande d'asile. Pour ce faire, les militants ont multiplié les actions et les négociations avec différentes instances. Certaines avaient une responsabilité directe en tant que représentante de l'Etat, alors que c'était un soutien officiel qui était recherché pour d'autres afin de consolider un rapport de force. Mais la frontière entre soutien et adversaire est mouvante dans le cadre de l'action. L'expression « les pouvoirs publics » va ainsi résumer l'adversaire du mouvement, qui va ensuite se décliner sous différentes formes, comme la mairie ou certaines associations du secteur social.

La bal(l)ade des demandeurs d'asile⁸⁴

La ballade tourangelle est à la fois un mode d'action mis en place par le mouvement et une chanson qui ponctuera toutes les manifestations de la lutte. Comme mode d'action, il s'agissait pour les militants de faire le tour des institutions qu'ils considèrent comme responsables sur le thème du logement des demandeurs d'asile afin de réclamer un règlement de la situation.

⁸⁴ Dans les archives du mouvement, il est seulement fait question de la « ballade tourangelle », et jamais de balade. C'est une référence explicite au film « la ballade des sans-papiers » qui relate le mouvement de 1996. J'introduis malgré tout la double écriture pour différencier les deux objets mais également parce que l'utilisation du terme « balade » a une dimension explicative. En effet, cette *tournée* des institutions se faisait souvent à la suite les une des autres et donnait aux militants *d'être baladés* par les autorités.

Cette balade a été menée pendant les deux semaines précédant l'occupation avec un durcissement des actions à l'encontre de ces institutions, et notamment un blocage voire une occupation temporaire de bâtiment. Voici comment un article du journal du mouvement le COQP, intitulé justement *la ballade tourangelle*, décrit les premières expériences du mouvement face aux institutions.

La ballade tourangelle

Dès la fin du plan hivernal le Collectif de soutien aux demandeurs d'asile et Chrétiens Migrants se sont mobilisés pour dénoncer la mise à la rue de nombreuses familles de demandeurs d'asile. Le 14 mars dernier, un rassemblement a eu lieu devant le local de l'AFTAM, rue Bernard Palissy. Au cours de cette journée, nous avons envahi les bureaux de la direction de la DDASS pour l'alerter de la nouvelle crise humanitaire qui se profilait. Ne voulant rien entendre après plusieurs heures d'occupation, nous sommes allés à la mairie de Tours, afin de rencontrer l'adjointe chargée des affaires sociales, espérant y trouver meilleure écoute. Tel Astérix dans ses Douze Travaux, nous fûmes redirigés vers le Conseil Général, celui-ci débloquent une somme de 240 euros en liquide et sans reçu pour héberger nous-même les familles.

Mercredi 16 mars, nous avons une nouvelle fois manifesté devant la préfecture, la Palais de Justice et devant l'Hôtel de Ville pour redire notre inquiétude et notre colère, en exigeant un relogement pour les familles sorties du dispositif hivernal.

Une fois encore, rien n'est ressorti de cette journée.

Le lendemain, nous sommes retournés à la DDASS, pour savoir si celle-ci s'était inquiétée du sort des familles. La police nous a sortis. Puis un rendez-vous manqué avec le Conseil Général qui a encore cru nous faire taire avec ses euros.

Le mardi 29 mars, après avoir épuisé les 3000 euros de dons que Chrétien Migrants a réussi à récolter, l'association a alerté par fax, la préfecture, le Conseil Général, la DDASS, Tour(s)Plus, le SCOHDA (chargé de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile) et l'AFTAM que ces familles seront sans solution d'hébergement le mercredi 30 mars au soir. Ce même jour le collectif de soutien a organisé une mobilisation place J. Jaurès, avec les familles. Une rencontre a été demandée auprès de la préfecture et du Conseil Général. Les pouvoirs publics nous ont donné pour seule réponse : un rendez-vous le vendredi 1^{er} avril.

La rue, les familles ne l'ont jamais affrontée depuis qu'elles sont sous la protection de Chrétiens Migrants et du collectif de soutien. Ensemble nous avons pris la décision qui s'imposait ce mercredi soir en réquisitionnant nous-même une partie du site des tanneurs de l'Université François Rabelais.⁸⁵

⁸⁵ COQP du 15 et 16 avril.

Les interlocuteurs choisis sont ceux classiquement sollicités par Chrétiens-Migrants sur ces questions. Il s'agit de la préfecture, du Conseil Général, de la DDASS, de la mairie et de la communauté d'agglomération (Tour(s)Plus). Les responsabilités de chacune de ces institutions seront précisées durant le mouvement, par plusieurs figures de la lutte mais également par le vice-président de Chrétiens-Migrants. La préfecture fut elle sollicitée en tant que représentante de l'Etat, puisqu'elle détient la charge de l'obligation de logement des demandeurs d'asile autour de laquelle s'est construit ce mouvement. Ensuite, et face à une absence de réponse de la préfecture, le mouvement se tourna vers d'autres instances responsables toujours avec une justification légaliste. Le Conseil Général et la DDASS furent interpellés car ils ont la responsabilité, à travers les services de l'Aide Social à l'Enfance, de la sécurité des enfants de moins de 16 ans et notamment l'obligation de loger les femmes ayant des enfants de moins de 3 ans (Code de l'action social et des familles). Enfin, c'est son pouvoir de réquisition⁸⁶ et également son service social qui fit de la mairie un autre interlocuteur du mouvement. De même le Maire en tant que président de l'OPAC⁸⁷ fut sollicité pour débloquer des logements sociaux afin de faciliter l'ouverture de places en CADA⁸⁸.

Mais ces justifications légalistes et ces clarifications de responsabilité arrivèrent souvent après les actions, en tout cas de nombreux militants surtout néophytes ne les avaient pas intégrées lors du mouvement. Il est important de prendre en compte la « faisabilité » dans l'interpellation des autorités. La mobilisation a développé un fort activisme et une forte réactivité. Certains jours trois actions étaient prévues et menées. Il pouvait s'agir d'happenings – comme la pose d'une banderole dans un lieu public pour un temps très court –, d'actions visant à récupérer de l'argent – blocage de péage d'autoroute – ou bien de rassemblements devant des bâtiments officiels. Toutes ces institutions étant concentrées dans le centre-ville, les militants pouvaient très facilement et rapidement aller d'une administration à l'autre. Ainsi quand l'une fermait devant les militants, un plan de secours, c'est-à-dire une autre administration, était proposé. Au niveau de l'accessibilité, la préfecture est peu abordable à part le service des étrangers, alors que la DDASS

⁸⁶ L'article L641-1 du Code de la construction et de l'habitation (loi n° 98-657 du 29/07/098, article 52, publiée au journal Officiel du 31 juillet 1998), prévoit que « sur proposition du service municipal du logement et après avis du maire, le représentant de l'Etat dans le département [le préfet] peut procéder, par voie de réquisition à la prise de possession partielle ou totale des locaux à usage d'habitation vacants, inoccupés ou insuffisamment occupés. Ce pouvoir s'étend à la réquisition totale ou partielle des hôtels, pensions de famille et locaux similaires. A titre transitoire, le représentant de l'Etat dans le département peut, après avis du maire, exercer le droit de réquisition dans toutes les communes où sévit une crise de logement. ». Cette explication du pouvoir municipal de réquisition est celle présente sur le site internet du CSDASP.

⁸⁷ L'Office Public d'Aménagement et de Construction gère des immeubles d'habitations pour le compte de collectivités territoriales.

⁸⁸ Communiqué de presse du 18 avril.

et la mairie sont ouvertes au public. A l'époque, les rendez-vous avec ces administrations étaient plus faciles à obtenir qu'avec la préfecture. L'hymne du mouvement « La ballade tourangelle » reprenait, sur l'air de « Je cherche fortune tout autour du chat noir », l'historique des relations de la lutte avec ces institutions en dénonçant l'indifférence de celles-ci.

Demandeurs d'asile
(Sur l'air de « Je cherche fortune »)

Refrain :
Demandeurs d'asile
Au pays des droits de l'Homme
C'est plutôt difficile
D'les appliquer en somme

1. A la mairie (x2)
Ou est-ce que j'dors ?
C'est dans la rue
Et rev'nez plus
Réquisition !
Des logements vides
Mais pas question
Dans cette ville
C'est pas moi, c'est l'Préfet
Qui peut-être pourra vous aider !
Refrain

2. Chez le Préfet
Ou est-ce que j'dors ?
C'est dans la rue
Et rev'nez plus
Monsieur l'Préfet
A trop à faire
Pour s'occuper
De cette affaire
C'est pas moi c'est la DDASS
Qui peut-être pourra vous aider
Refrain

3. Et à la DDASS
Ou est-ce que j'dors ?
C'est dans la rue
Et rev'nez plus
Prendre les enfants
Ca vous pouvez
Sans les parents
Vous délirez

C'est pas moi, c'est l'Conseil
Général
Qui peut-être pourra vous aider
Refrain

4. Au Conseil Général
Ou est-ce que j'dors ?
C'est dans la rue
Et rev'nez plus
Y'a pas d'argent
Sauf en sous-main
Pour aujourd'hui
Pas pour demain
Mais alors qu'est-ce qu'on fait ?
Qui est-ce qui pourra nous aider ?
Refrain

5. Les droits bafoués
Y'en a assez
La dignité
Est piétinée
La liberté
De circuler, de s'installer
Oui vivons là
Plus d'cas par cas

Cette chanson exprime parfaitement la façon dont les militants allèrent frapper à toutes les portes afin de trouver une solution. Le mouvement n'était pas seulement à la recherche d'interlocuteurs responsables mais avant tout d'interlocuteurs accessibles, alors que la préfecture était « trop occupée pour s'occuper de cette affaire ». Bien sûr il s'agit simplement d'une chanson, mais elle avait une place centrale dans le mouvement, qui devint ensuite un signe de ralliement entre militants. Même plusieurs années après, la connaître c'est la marque de sa participation à ce mouvement. Comme l'exprime Renaud, qui était également en couple avec la militante à l'origine de la majeure partie du texte :

Renaud : « C'était un truc monstrueux, ça avait une force, une puissance ce texte là. En plus il était pertinent et facile à chanter, je sais pas combien de fois on l'a chanté, oh la vache ! Et là par contre tout le monde s'y mettait, même les familles, elles connaissaient les paroles. »

La mairie et le parti socialiste, escalade des oppositions

L'objectif était également de trouver des soutiens auprès de ces institutions, et notamment auprès de la mairie. La frontière entre soutien, interlocuteur et adversaire, c'est-à-dire ennemi politique dans le cadre du mouvement, a été franchie dans différentes occasions lors de l'occupation des Tanneurs. Tout d'abord, il existait une opposition claire et politique entre les militants les plus expérimentés, la plupart libertaires, et la mairie socialiste dirigée par Jean Germain. C'est une opposition large contre le Parti socialiste, en lien notamment avec ses positions sur l'immigration, et une opposition plus spécifique contre la gestion municipale. Les expériences des négociations précédant l'occupation, avant même la mise en place du Plan Hiver, n'ont fait que renforcer une rupture entre le collectif de soutien et la mairie, qui se rangeait aux décisions préfectorales. Ainsi même si les négociations ont continué, très vite la mairie est apparue au sein du mouvement comme faisant partie du problème et appartenant aux « pouvoirs publics » sur lesquels il fallait faire pression. Pourtant, sur la question particulière des familles de demandeurs d'asile, le mouvement avait obtenu une prise de position de la mairie, à travers son adjointe aux Affaires Sociales, qui appelait la préfecture à trouver une solution.

Après trois semaines d'occupation, une réunion pour le « Oui à la Constitution » organisée par le Parti Socialiste – qui se tenait dans le local de ce parti – fut investie par une quinzaine de militants du collectif de soutien. L'objectif était de concrétiser les promesses de soutien faites par la mairie. La rencontre fut très tendue, avec des insultes de part et d'autres. Le

lendemain, un entretien avec le groupe local du PS fut organisé pour obtenir un soutien officiel, qui fut refusé.

Mais c'est surtout une action de dernière minute à la mairie qui accéléra l'affrontement direct entre mairie et mouvement. Le 25 avril 2005, une cérémonie fut organisée par la mairie de Tours pour « accueillir les nouveaux résidants », qui désignait dans la communication municipale les tourangeaux récemment installés. Cette information apportée par un militant politique a vite été relayée au sein de l'assemblée générale, qui débutait au même moment que la cérémonie. La cinquantaine de personnes présentes à cette assemblée décidèrent avec enthousiasme et sans débats, de reporter l'AG et de se rendre directement à cette cérémonie. Les militants voulaient profiter de cet accueil « des nouveaux résidants » pour parler d'une catégorie spécifique de résidants, les familles de demandeurs d'asile. Ils entrèrent donc dans la salle de réception qui se trouve à l'étage et affichèrent des banderoles de soutien au mouvement au balcon de l'Hôtel de Ville. L'intervention de la police fut demandée et les militants furent expulsés sans arrestation mais avec l'usage de la force et des matraques. Cet événement marqua une rupture dans les relations avec la mairie et dans les formes d'action du mouvement. C'était la première expérience de répression violente d'une action, et son aspect inattendu a créé un grand trouble chez les militants et bénéficia d'une forte médiatisation locale, à travers un reportage de France 3 Tours. La mairie et par conséquent le Parti socialiste devinrent des ennemis désignés du mouvement, et furent la cible de différentes actions à partir de ce moment. De plus, le président de l'Université était également un militant connu du Parti Socialiste local, ce qui contribuait à la vision de ce parti comme étant dans l'autre camp, celui du pouvoir et de l'Etat.

Actions contre le secteur social

De l'extérieur, les raisons de l'opposition frontale entre le mouvement des Tanneurs et la mairie n'apparaissaient pas comme évidentes. Les actions menées contre différentes associations et surtout l'Entr'aide Ouvrière – occupation de ses locaux – ont également été compliquées à expliquer, sur le plan médiatique notamment. A l'intérieur du mouvement, ces actions sont arrivées presque naturellement. Dès le départ, un des objectifs était d'empêcher la mise à la rue de nouvelles familles. Sur les renseignements de Chrétiens-Migrants, des actions aux foyers Sonacotra et à l'Entr'aide Ouvrière furent ainsi entreprises pour prévenir de nouvelles expulsions dues à la fin de la trêve hivernale. Mais dans le cas de l'Entr'aide Ouvrière, la direction était la cible des actions. Il ne s'agissait pas seulement de venir soutenir les occupants des foyers mais également de dénoncer l'association, ou du moins ses dirigeants, et avant tout son secrétaire

général, qui se comportait selon les militants comme un prestataire de service zélé vis-à-vis de la préfecture. Son manque de solidarité et l'absence de prise de position en faveur du mouvement, était ainsi reproché à l'association. Une lettre adressée par l'EAO à une mère demandeuse d'asile et sa fille, qui étaient hébergées en foyer Sonacotra a ainsi été reproduite dans un COQP comme preuve du « cynisme » de son secrétaire général. Dans cette lettre, l'EAO annonçait qu'elle cesserait de payer le loyer étant donné la fin du Plan Hiver et des subventions étatiques qui avaient donné lieu à ce dispositif. Le secrétaire adjoint, signataire de la lettre, ajoutait : « Nous signalerons l'irrégularité de votre situation et l'illégalité dans laquelle vous vous trouvez. Il vous appartiendra d'en assumer les conséquences au regard de votre situation de demandeur d'asile ». Ces pratiques d'intimidations étaient la preuve pour le mouvement que l'association avait choisi le camp de la préfecture et de l'obéissance.

Dans cet article le secrétaire général était nommé, car en plus de la dépendance au pouvoir de l'association s'ajoutait un conflit de personne. Il avait en effet très mauvaise réputation auprès des militants expérimentés du fait de ses actes et de ses discours. Ces tensions se sont aggravées l'année suivant l'occupation des Tanneurs du fait d'un article sur les familles roms. Il avait ainsi expliqué à la presse régionale que le « Village Péron » – dispositif hivernal mis en place pour accueillir des familles en demande d'asile en 2004 (voir chapitre 8) – ne pourrait pas être reconduit comme telle l'année suivante car des épisodes de violences de la part de familles roms avaient eu lieu. Mais il avait également ajouté, ce qui lui valut de nombreuses accusations de la part de militants et d'associations mais aussi plusieurs articles de soutien dans le même journal, que les Roms prostituaient leurs enfants⁸⁹.

Lors des actions, c'est principalement à des employés qu'étaient confrontés les militants parfois avec une grande incompréhension des deux côtés. Il faut préciser qu'un salarié de l'association l'EntrAid'Ouvrière, Laurent, était également un militant politique du mouvement et appartenait à la section SUD-Santé Sociaux de l'association. Des tentatives de mobilisations ont d'ailleurs été mises en place pendant le temps du mouvement à l'intérieur même de l'EAO. Mais les actions coup de poing du mouvement – à différentes reprises les militants ont investi un service d'accueil et d'orientation de l'association – ont parfois donné une image négative du mouvement au sein des salariés de l'association. Plus généralement, une opposition entre le secteur social et le mouvement social est apparue. Certains travailleurs sociaux de l'AFTAM et de l'EAO étaient investis dans le mouvement, mais ce n'était le fait que d'une minorité. D'autres

⁸⁹ COLINET, Christophe. « La Touraine, terre d'asile dépassée par la demande », *Nouvelle République du Centre Ouest*, 25 octobre 2005. Dans cet interview, le secrétaire général de l'Entraid'Ouvrière déclarera « Ce sont surtout les hommes qui posent problème : ils s'enivrent, se battent, prostituent leurs gamines... On ne peut pas les placer dans un immeuble collectif.»

considéraient que les militants ne faisaient qu'aggraver la situation. Plusieurs se sont plaints notamment que la pression de la mobilisation avait effectivement bénéficié aux familles installées à la faculté, mais aux dépens d'autres dont ces travailleurs suivait le dossier depuis plusieurs mois.

Soutiens politiques et universitaires

« Hall d'entrée : Un peu avant l'heure de la conférence de presse, j'ai rencontré J., un militant de la LCR. On a un peu discuté du mouvement, puis il a remarqué la table de presse accolé à la table de présentation de la lutte. A côté des tracts et des articles de presse concernant la mobilisation, des journaux d'Alternative Libertaire était disposé. Il a semblé surpris et m'a dit « dans ce cas là, moi la prochaine fois je ramène des Rouges (journal publié par la LCR). ». J'ai ensuite regardé plus attentivement autour de moi, pour détecter d'autres signes partisans. Il y avait bien des autocollants de la LCR ou du PCF contre le Traité de constitution européenne, mais ils étaient découpés de telle façon que n'apparaissent pas le nom des partis, seulement les slogans. ». *Journal de terrain du 16 mai 2005.*

Même si le mouvement se présentait comme un mouvement au discours politique, une convention implicite et interne excluait les symboles partisans. Les soutiens étaient recherchés mais la mobilisation se voulait large, autour d'une revendication et non d'un parti ou d'un syndicat. Cela démontre une certaine autonomie du domaine contestataire vis-à-vis du champ politique⁹⁰. En tout cas la volonté d'autonomie existe, même si elle n'exclut pas les interdépendances et des rapports variés entre ces deux champs qui vont maintenant être abordés pour le cas de l'occupation des Tanneurs.

Bien que le mouvement ait bénéficié d'une mobilisation forte, les soutiens officiels étaient assez rares dans les premiers temps. On peut citer la LCR et les Verts dont les groupes locaux ont pris une position officielle de soutien et dont des militants étaient investis dans la lutte. De plus, ces deux partis soutenaient financièrement et matériellement la lutte, notamment pour ce qui est de l'impression de tracts. Du côté du PCF, le soutien a été plus tardif mais s'est concrétisé entre autres par une lettre au Préfet de la Mairesse communiste de Saint-Pierre-des-Corps Marie-France Beaufilet qui est également sénatrice et par la venue du député européen Francis Wurtz en visite aux Tanneurs. Olivier Besancenot est également passé par le lieu de l'occupation lors d'une visite à Tours. Au niveau de l'université, des appuis ont également été sollicités afin notamment de permettre le maintien de l'occupation. Une pétition a été lancée au niveau des enseignants de

⁹⁰ MATHIEU, Lilian. « Contexte politique et opportunités », in AGRİKOLIANSKY Eric, FILLIEULE Olivier, SOMMIER Isabelle (dir.). *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, La Découverte, 2010, p.39-54.

L'université, recueillant une quarantaine de signatures, qui s'opposait à une intervention policière. C'était une réponse à une motion votée après une semaine d'occupation en Conseil d'Administration, qui autorisait le recours de la force publique en cas de prolongation de l'occupation⁹¹. Plusieurs syndicats enseignants, le Snesup et la FSU, ont également apporté une forme de soutien au mouvement, à travers des communiqués de presse réclamant un règlement de la situation des familles à la préfecture, même si des voix internes à ces syndicats condamnaient l'occupation. Le président de l'Université a entamé des démarches similaires pour obtenir des avancées de la part de la préfecture. La présidence de l'université n'était cependant pas considérée comme un soutien au mouvement par les militants. Pourtant, une grande part des négociations se faisaient avec le président ou ses représentants, d'une part pour que l'université fasse pression sur la préfecture, et d'autre part pour conserver l'occupation et éviter une demande d'intervention policière.

A l'exemple de ce qui a été entrepris lors du mouvement de sans-papiers de Saint-Bernard, des personnalités ont été sollicités pour apporter un soutien moral à celui-ci. Un écrivain tourangeau, Jean-Marie Laclavetine, a ainsi participé à plusieurs conférences de presse et mobilisé son réseau social pour appuyer le mouvement. Lors d'un festival dans un cinéma d'Arts et d'Essais réunissant des auteurs, d'autres écrivains furent approchés et deux d'entre eux se joignirent à une conférence de presse.

Enfin, la grand-mère d'une militante déportée à Ravensbrück pendant la seconde Guerre Mondiale fut invitée un après-midi pour apporter son soutien au mouvement et discuter de son expérience. Un article du COQP relatant cette visite, se termine par ce paragraphe :

« Son Noël 1943 ou encore l'analogie entre les camps de rétention des réfugiés espagnols, les camps de travail et de nouveau les camps de rétention pour les demandeurs d'asile nous oblige à regarder les choses en face et de retenir les leçons du passé, ce qui a l'air difficile pour nos institutions... »

F) Accueillir et ne pas accueillir

C'est autour de la question des personnes accueillies et soutenues que se creusa le clivage entre deux positions au sein du mouvement, et que des affrontements ouverts et parfois violents eurent lieu. Cette question est liée à celle de la définition du mouvement. D'un côté, des militants

⁹¹ Si la faculté avait été choisie comme lieu d'occupation, c'est entre autre parce que les forces de l'ordre doivent obtenir l'autorisation de la présidence pour intervenir dans ces locaux, d'où l'importance du vote de cette motion.

souhaitaient faire d'un mouvement construit sur une rhétorique humanitaire, et autour de la thématique de l'hébergement des demandeurs d'asile, une lutte plus large sur les droits des sans-papiers. De l'autre la majorité, selon les votes en assemblées générales, voulait continuer de concentrer leur action sur les familles de demandeurs d'asile accueillies, tout en intégrant des revendications concernant des sans-papiers. Mais dans la forme du mouvement, les références aux mobilisations de sans-papiers étaient omniprésentes, il y avait une volonté d'inscrire ce mouvement à l'intérieur de cette histoire des luttes. Chaque position avait ainsi des contradictions internes, dues notamment à une construction du mouvement au fil des actions et sans plan préalable. La part d'inattendu dans le déroulement de la mobilisation, qui s'envisageait au départ comme une occupation de quelques nuits, voire d'une seule, a obligé les militants à bricoler des positions tout en essayant de donner du sens et une cohérence au mouvement.

Les personnes soutenues et les personnes accueillies

Le mouvement d'occupation des Tanneurs apparaît à la fois comme l'issue d'une revendication très spécifique et comme un carrefour de problématiques multiples. En effet, après avoir pris connaissance de la situation du droit d'asile en France et en Europe, les militants se voyaient difficilement intervenir uniquement sur un plan légaliste et liaient le sort des demandeurs d'asile – étant donné le faible taux de reconnaissance du statut de réfugié –, à celui des sans-papiers et des déboutés. Du point de vue de la revendication du logement, la demande de réquisition formulée par le mouvement ne pouvait s'arrêter au seul bénéfice des demandeurs d'asile compte tenu des autres catégories de sans domicile. Toutes ces questions se sont posées plus ou moins rapidement aux militants du mouvement, qui ont tenté d'y répondre à la fois de façon stratégique et politique, voire morale. C'est à ce niveau qu'une distinction s'est faite entre personnes accueillies et personnes soutenues.

Le lieu de l'occupation, *Université Terre d'asile*, se définissait comme un lieu de protection ouvert, un espace militant qui s'opposait aux structures du pouvoir qui fonctionnent sur la sélection. C'est pourquoi dès les premières nuits, des personnes sans domicile fixe ont pu s'installer dans les amphithéâtres ou dans l'entrée de la faculté pour dormir. Ces personnes ne pouvaient pas rejoindre l'espace privé des familles mais avaient une place dans l'espace public, là où d'autres militants passaient leurs nuits. Au début, la question s'est posée parce que deux personnes SDF étaient également des militants du mouvement, participant aux actions et aux manifestations. Puis d'autres personnes sans domicile sont venues le soir afin d'être hébergées. L'assemblée générale a fini par débattre de cette question, tout d'abord sur un plan théorique. Les

arguments évoqués, par les figures les plus importantes du mouvement, étaient d'ordre moral et politique. Du point de vue moral, le mouvement se devait d'accueillir les personnes dans la mesure du possible, puisque c'était son principe moral d'action. Du point de vue politique, il s'agissait de tenir une cohérence entre les revendications et les modes d'actions et d'organisation. Ces principes ont été plusieurs fois repris, du fait de la difficulté pour les militants de les appliquer. Toutes les nuits, des tours de gardes étaient organisés et la faculté était fermée à partir de minuit. C'était aux militants présents à ce moment de décider des personnes pouvant rester dormir, en fonction notamment des expériences des nuits précédentes. En effet, si certains SDF avaient déjà posé problème à des militants, ils n'étaient pas autorisés à rester. Parmi ces sans domicile se trouvait certains célibataires sans-papiers ou demandeurs d'asile⁹², ayant entendu parler de la faculté par d'autres immigrés. Ils étaient ainsi, pour certains, accueillis mais comme les sans domicile français, ils n'appartenaient pas à la catégorie des personnes soutenues, celle qui faisait l'objet d'une mobilisation politique. Cette catégorie était celle qui apparaissait dans la plateforme revendicative, et dans tout le matériau militant : les familles de demandeurs d'asile installées à la faculté. La question des célibataires et des sans-papiers n'était pas ignorée des militants mais elle n'était intégrée que partiellement à la lutte. Une fois l'image du mouvement construite et les négociations lancées autour des familles accueillies, les militants ont rencontré de nombreuses difficultés pour sortir de ce carcan et l'ouvrir aux autres problématiques qui se présentèrent à eux.

Demandeurs d'asile et sans-papiers

Dès le départ, la question du nombre de familles et de personnes accueillies et soutenues a été un enjeu. Au fur à mesure, d'autres familles se sont ajoutées aux neuf premières, ce que les militants ont dû faire accepter à leurs interlocuteurs : la préfecture mais surtout la présidence de l'Université, lors des négociations. Ce chiffre de neuf familles est pourtant resté relativement stable tout le long du mouvement, comme le montrent les communiqués de presse. Simplement, certains départs ont été remplacés aussitôt par des arrivées. La première famille supplémentaire accueillie a été une femme tchéchène et ses deux enfants dont le mari était encore en Tchétchénie. Cette famille avait dû quitter son hôtel car la chambre n'était plus financée par l'Entr'Aide Ouvrière. Dans le même temps, une famille arménienne composée d'une mère et de

⁹² Les célibataires demandeurs d'asile ou sans-papiers se trouvent souvent dans des situations plus difficiles que les familles, car ils ont moins souvent pris en charge par les structures du social – ou seulement généralistes – et font moins aisément l'objet de mobilisations de soutien, leur statut de population vulnérable étant moins reconnu.

son fils adulte ont rejoint un logement du Secours Catholique, association qui les avait déjà pris en charge auparavant. Le nombre de familles soutenues annoncées par le mouvement ne changea donc pas, seul le nombre exact d'enfants et d'adultes présents fut modifié dans la communication officielle.

La question d'autres familles en demande d'asile et sans logement fut ensuite débattue en assemblée générale. Aucun accord de principe n'a pu être voté sur un accueil inconditionnel ou sur un refus systématique, chaque situation étant donc soumise au vote quand elle se présentait. C'est ce que reprochait en assemblée générale une militante après un vote ayant refusé une famille expliquait, « moi ce que je vois c'est que si cette famille elle était arrivée hier elle aurait été acceptée ». La logique semble compliquée à percevoir pour les individus. L'un des leaders du mouvement a ainsi beaucoup lutté dans les premières assemblées générales pour faire voter un principe d'accueil, il ne comprenait pas les réticences des autres militants. Plus tard, il votera contre l'accueil de nouvelles familles et sera considéré, par les tenants de l'ouverture du mouvement aux sans-papiers, comme un le chef de file de ce refus. Il ne s'agit pas d'une simple position théorique ou politique mais également d'un choix contraint par des conditions de fatigue et d'épuisement. Une autre militante très active dans le mouvement l'explique ainsi :

Alice : « Quant à savoir comment je me positionnerais aujourd'hui j'en sais rien, mais je sais qu'à l'époque je voulais qu'une chose, quitte à ce qu'elles soient relogées, enfin pas encore en avril mais début mai, quitte à ce que les familles soient relogées une à une, tout ce que je voulais c'est que ça s'arrête quoi. Et en même temps j'ai fait partie de ceux qu'ont accepté qu'il y ait 4 nouvelles familles qui viennent. C'est pas très cohérent. »

A la fin de l'occupation, à partir du mois de juin, plusieurs militants vont ainsi changer leurs votes au gré des situations sans qu'il existe de raisons évidentes liées aux situations des familles. Plusieurs des premières familles avaient trouvé une place en CADA, la difficulté pour les militants était maintenant de terminer le mouvement alors que seules des situations individuelles avaient été solutionnées, mais qu'aucune place en CADA n'avait été ouverte⁹³. D'autres familles continuaient donc à arriver et à se diriger ou être dirigé vers Chrétiens-Migrants ou vers la faculté⁹⁴. Quand un hôtel abandonné fut réquisitionné, Bernadette⁹⁵, la bénévoles de Chrétiens-Migrants qui suivait les dossiers, est venue accompagnée de nouvelles familles afin de les loger

⁹³ Cependant et selon une salariée de l'AFTAM, c'est à partir de cette période que le DNA, Dispositif National d'accueil, sera sollicité au niveau local.

⁹⁴ Une famille est ainsi venue aux Tanneurs après une visite dans un service de l'Entr'Aide Ouvrière qui lui avait donné cette adresse.

⁹⁵ Voir encadré page 122.

dans ce nouveau bâtiment. Ce fut l'occasion d'un affrontement avec les militants des Tanneurs, qui refusaient que ce nouveau lieu accueille de nouvelles familles alors que les anciennes n'avaient toujours pas de solutions.

Mais la question de l'accueil de nouvelles personnes s'est posée dès le début du mois de mai, et s'est confondue avec l'élargissement de la lutte aux sans-papiers. Cette question était récurrente dès le départ et avait amené à un changement dans le nom du collectif, la CSDA devenant le CSDASP. Mais les réponses apportées par le mouvement ont été partielles et insatisfaisante pour les défenseurs de l'extension de la lutte. L'un d'eux dans son intervention en AG affirmera :

Renaud : « C'était une hypocrisie le vote sur le nom CSDASP, ce collectif c'est les neuf familles. Les neuf gentilles familles demandeurs d'asile avec qui on fait des activités socioculturelles à longueur de journée. Faut aller plus loin politiquement, là on est dans un délire humanitaire »⁹⁶.

En fait, le soutien aux sans-papiers va bien faire partie de la lutte, mais de façon marginale. Des familles sans-papiers vont même être accueillies à la faculté, malgré un vote de l'AG refusant leur entrée pour éviter leur mise en danger. Une famille pakistanaise dormira ainsi aux Tanneurs, ainsi qu'une femme marocaine et son bébé. La femme marocaine disparaîtra un jour sans que le collectif sache vraiment où. Pour la famille pakistanaise, composée des parents et de trois enfants majeurs, tout a été fait pour masquer leur installation aux autorités. Des démarches ont été entreprises pour régler leur situation, mais il s'agissait simplement de faire un suivi de dossier classique. Le répertoire d'action du mouvement social et la pression de l'occupation n'ont pas été utilisés dans leur cas. Au moment de la réquisition de l'hôtel, ils restèrent à la faculté, les militants ayant jugé trop dangereux leur présence dans un lieu réquisitionné. Le CSDASP fonctionnait ainsi comme en cohérence avec son nom, en soutenant également des personnes sans-papiers, tandis que le mouvement continuait de se centrer sur les familles des demandeurs d'asile. Ce fonctionnement aux accents schizophrénique permettait d'éviter des scissions au sein de la lutte, tout en ménageant les positionnements de chacun. D'un côté le mouvement comme occupation des Tanneurs était consacré aux familles de demandeurs d'asile, de l'autre le mouvement comme action politique de soutien aux étrangers intervenait sur la question des sans-papiers.

⁹⁶ KARTMANN Brice, WOLFF Franck (réal.). *Université Terre d'asile*, Tours, SCF, 2007, 94 minutes.

C'est principalement autour de la situation d'une famille rom du Kosovo qu'une rupture entre deux groupes militants s'est formée. Comme il a été évoqué plus haut, il s'agissait d'une famille installée dans un premier temps sur la plaine de la gloriette dans des conditions très précaires, qui avait ensuite intégré le dispositif du « village Péron » pendant la période de la trêve hivernal. Elle était composée de quatre adultes et de six enfants, avec une histoire de vie très dure. Au moment où des militants l'accompagnèrent à la faculté pour y exposer sa situation, cette famille était en voie d'expulsion du « village Péron » qui se terminait. La décision prise par l'assemblée fut de ne pas accueillir cette famille – l'argument principal étant qu'elle était sans-papiers –, mais de mettre en place « la ballade tourangelle »⁹⁷ afin de trouver une solution durable. Un terrain appartenant au diocèse et une caravane furent ensuite récupérés pour que cette famille puisse s'y installer.

Même si elle a été décrite comme sans-papiers au sein du mouvement, la situation administrative de cette famille était plus complexe. En France depuis six ans, ses membres adultes avaient été déboutés de leur demande d'asile. Mais compte tenu de la situation au Kosovo et de leur appartenance à la communauté rom, ils n'étaient pas expulsables⁹⁸. Ils bénéficiaient d'ailleurs d'une lettre de la présidence de la CRR⁹⁹, qui rejetait leur recours mais encourageait le Préfet d'user de son pouvoir discrétionnaire pour leur délivrer un titre de séjour. En outre, deux des enfants étaient nés sur le sol français et la fille la plus âgée de la famille avait été mariée avec un français dont elle avait eu un enfant. Elle était en procès à ce sujet, son mari ayant assassiné son bébé.

La vie de cette famille en France comme au Kosovo était donc une succession de drames. Il semblait logique qu'un soutien humanitaire et politique soit mis en place dans ce cadre. Pourtant, une autre dimension est à prendre en compte au-delà de leur histoire personnelle. Ils appartenaient à la population Rom, ce qui entraînait des préjugés et des idées reçues forts de la part des autorités, des associatifs mais aussi des militants. Sur le plan du logement d'abord, les Roms sont associés à des nomades. Cette famille avait pourtant une tradition sédentaire au Kosovo, comme une large partie des Roms des pays de l'Est dont le nomadisme était

⁹⁷ Voir partie précédente.

⁹⁸ Selon une recommandation du HCR, et compte tenu de la perpétuation des persécutions subies par la population roms dans ce pays.

⁹⁹ Commission des recours des réfugiés, qui traite les demandes de réexamen après un premier refus de l'OFPRA. Cet organe est devenu la CNDA, Cour national du droit d'asile, en 2008.

historiquement contraint par des contextes politiques¹⁰⁰. Lors des débats au sein du mouvement, plusieurs militants avançaient l'idée qu'accueillir cette famille dans la faculté irait en opposition avec sa culture Rom. Cette méconnaissance militante a ensuite été comblée, après le mouvement, avec notamment l'organisation d'une conférence avec l'historienne Claire Auzias¹⁰¹ autour de cette population.

De fait, les familles pendant toute l'année précédente avait habité un terrain vague qui ressemblait à un camp de nomade. Pendant l'hiver la solution proposée par les pouvoirs publics, « le village Péron », consistait en un terrain et des constructions modulaires¹⁰². Du côté des autorités les préjugés culturalistes continuèrent d'être prégnants et agissants, la mairie et la préfecture offrant systématiquement comme solution, quand elles en proposaient, une caravane ou un terrain quand il s'agissait de famille roms¹⁰³. Mais l'argument culturaliste entre dans un schéma beaucoup plus large qui construit les Roms comme inassimilables. C'est ce qu'exprimait le secrétaire général de l'Entr'Aide Ouvrière dans un article de la Nouvelle république dans lequel, après avoir décrit les pères de familles Rom comme alcoolique et violent, il précisait « on ne peut pas les placer dans un immeuble collectif ». Cet article faisait part des violences qui avaient eu lieu dans le premier village Péron, lors de l'hiver 2004-2005. Dans le cas de la famille soutenue par le mouvement, le père était effectivement violent et sa femme avait plusieurs fois choisie de s'éloigner de lui avec ses enfants. Le collectif avait d'ailleurs participé à différentes mises à l'écart du mari quand cette famille se trouvait sur le terrain du diocèse.

La logique et la conclusion du secrétaire de l'EAO est d'un autre ressort, il ne présente pas des situations individuelles mais lie un comportement à une population, ce qui conduit à une décision qui se pose comme évidente et contrainte : la marginalisation de cette population au niveau du logement. C'est une logique culturaliste qui conduit une pratique humanitaire, cette pratique humanitaire renforçant les préjugés racistes. Les syllogismes proposés sont : les Rom sont nomades, comme le montre leur habitat en France/ Ils veulent rester entre eux, comme le montre leur regroupement sur des terrains vagues. Ces "constats" faits, le dispositif humanitaire proposé est un hébergement sur un terrain dans des constructions modulaires et entre Rom, ce

¹⁰⁰ LADANYI János, SZELENYI Iván. « La formation d'un sous-prolétariat rom. Enquête historique sur la condition des Gitans dans un village d'Europe centrale », *Actes de la recherche en sciences sociales* 5/2005 (n° 160), p. 66-87.

¹⁰¹ AUZIAS, Claire. *Samudaripen. Le génocide des Tziganes*, L'esprit frappeur, 2004.

¹⁰² BELTRAN, Grégory. « Les villages de bungalows, entre mise à l'abri et mise à l'écart », In KOBELINSKI Carolina, MAKAREMI Chowra (dir.). *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Editions du Croquant, 2009, p.123-138.

¹⁰³ Ma dernière observation à ce sujet date d'avril 2008.

dispositif donnant du crédit aux préjugés¹⁰⁴. D'autres préjugés racistes sont liés à la population Rom et se retrouvent à différents niveaux. Au sein de la faculté, la possibilité de la venue de cette famille avait donné lieu à des réflexions de la part d'un demandeur d'asile arménien, les assimilant à des voleurs. A Tours, des réflexions similaires ont été tenues par le préfet en fonction en 2006, qui avait remplacé le préfet en place lors de l'occupation des Tanneurs. Ses propos visaient les Gens du Voyage, auxquels les Rom sont associés, et affirmaient que « chacun sait que quand ils arrivent quelque part, il y a de la délinquance ». Ses propos lui valurent une première condamnation pour « provocation à la discrimination raciale », le Mrap s'étant portée partie civile, avant d'être relaxé en juin 2008¹⁰⁵.

Les Roms sont ainsi une population à part, ou plutôt mise à part, ayant une image sociale handicapante qui leur donne une place particulière même au sein des mobilisations sur l'immigration. Cette situation de paria vécue par les Roms se retrouve dans toute l'Europe malgré les mobilisations des associations roms et d'associations de défense des droits de l'homme. A l'exemple de ce qui se passe à Tours, les Roms représentent à la fois la figure de victime et celle de paria. Beaucoup de Roms vivent dans des situations de précarité extrêmes et de nombreuses inégalités qui correspondent aux critères humanitaires de la *victime*. Mais leur statut de paria ne permet pas une prise en compte systématique de ces critères dans une grille de lecture humanitaire. Les mobilisations pour mettre en évidence l'injustice à la base de leurs situations se confrontent à des préjugés très solides qui lient ces critères et ces situations au statut particulier de la population rom, voire à sa culture. Les discriminations n'apparaissent pas comme telles, compte tenu de la force des préjugés et faute d'un mouvement suffisamment puissant. Toutes ces circonstances se concentrent pour faire que les Roms apparaissent comme condamnés à leur sort de paria et à la marginalisation, ce qui rend encore plus complexes et précaires les mobilisations.

¹⁰⁴ La traduction française du « labels stick » de Mary Douglas, offre ainsi une polysémie intéressante. Les étiquettes collent aux individus et aux populations, mais elles donnent aussi l'impression de « coller », dans le sens de bien correspondre ou d'être adapté, en construisant le regard et en sélectionnant les critères pertinents de jugement. Le traitement discriminatoire est *naturalisé* en apparaissant coller/correspondre à une population stigmatisée, du fait même de cette stigmatisation.

¹⁰⁵ Lors de son appel, une campagne de soutien a été lancée et signée par des élus, dont le député PS Yves Dauge. Il sera de nouveau traduit devant la justice pour injure raciste après avoir déclaré lors d'un passage à Orly « On se croirait en Afrique ici ! » et a été condamné à 1500 euros d'amende.

Lors des débats en assemblées générales à propos de l'accueil de nouvelles familles, deux arguments contre l'accueil étaient invoqués. Tout d'abord les conditions de vie des familles déjà présentes qui n'avaient qu'une pièce pour dormir et n'avait qu'une seule douche à disposition. Le deuxième argument venait conforter celui-ci, mais était d'un autre ordre. C'était sur le rôle que voulait endosser le mouvement, que les intervenants en AG réagissaient. Il s'agissait de ne pas refaire un « CASOUS bis », le CASOUS étant une structure d'accueil de l'Entr'Aide Ouvrière. Plus tard lors de la réquisition de l'hôtel, la question posée sera la même en d'autres termes, à savoir selon les termes d'Alice, « à quel moment on dit stop, à la différence de Chrétiens-Migrants ? ». L'objectif du mouvement était de faire pression sur les autorités responsables, alors que de plus en plus les militants avaient l'impression que c'était le contraire qui se produisait. Le mouvement avait fini par recueillir les personnes ne trouvant pas de places dans le système humanitaro-social financé en partie par l'Etat. Le fantôme humanitaire du « moindre mal » et de la politique à courte vue – que stigmatisait politiquement la plupart des militants – planait ainsi sur les assemblées générales. Les militants ne savaient pas comment sortir de la contrainte humanitaire – de mise à l'abri – tout en assumant la responsabilité qu'ils ressentaient vis-à-vis des familles. C'était surtout le cas pour les membres de la commission familles, qui avaient un rapport de proximité avec les demandeurs d'asile soutenus.

La proposition de certains militants politiques de continuer d'accueillir le plus de personnes possible, afin de rendre clairement visible le problème, et ainsi de renforcer la pression, fut rejetée. Les demandeurs d'asile étant seulement accueillis et non intégrés à la lutte en tant qu'acteurs politiques, cette proposition est apparue pour beaucoup comme une manipulation « dégueulasse »¹⁰⁶ des individus. Leur opinion était en effet rarement demandé et n'était pas considéré comme décisif. De l'autre côté, les personnes défendant l'accueil de nouvelles familles trouvaient choquant que le mouvement donne préférence aux familles arrivées en premier et refuse un hébergement à des familles vivant dans la rue. Cependant, l'entrée de nouvelles familles a continué de façon irrégulière jusqu'à l'expulsion policière. Il s'agissait de familles en demande d'asile sans hébergement ayant été chercher de l'aide à Chrétiens-Migrants, que l'association – par la voix de Bernadette, une bénévole – avait dirigé vers la faculté. Quand les Compagnies Républicaines de Sécurité intervinrent pour déloger les militants et les familles en pleine nuit, et vider les lieux de toutes les marques de l'occupation, seulement deux des huit familles conduites au commissariat étaient aux Tanneurs depuis le début du mouvement.

¹⁰⁶ Propos d'une militante.

Dans le même temps, les compétences du mouvement et des militants en matière d'accueil des demandeurs d'asile se sont développées. Dans l'organisation même du mouvement, ce « CASOUS bis » avait une certaine réalité. Une division du travail, avec une hiérarchie informelle, a été mise en place avec l'apparition de militants expérimentés sur des questions pratiques comme l'accompagnement en préfecture, l'aide à la constitution du dossier de demande d'asile ou la scolarisation des enfants. Un cahier de liaison est apparu où chaque « équipe » pouvait s'informer des rendez-vous médicaux ou administratifs des familles et où d'autres informations, comme des contacts téléphoniques utiles, étaient réunies. De même les militants après avoir vécu une forte proximité avec les premières familles, qui entraînaient une grande émotion au moment des départs dans des CADA en dehors du département, prenaient soin de ne pas s'investir autant avec les nouvelles familles. Le soutien continuait dans la forme mais avec une distance presque professionnelle.

La mise à l'abri humanitaire a également entraîné et renforcé la hiérarchisation entre militants et demandeurs d'asile. Même si la plupart des militants récusait leur rôle dominant, ils l'assumaient à contrecœur, en lien avec les contraintes d'une organisation qui s'est peu à peu installée. De la même façon, les demandeurs d'asile acceptèrent cette distribution hiérarchisée des rôles, en assumant même parfois la posture de victime reconnaissante. Le déroulement d'une réunion famille est ainsi une scène privilégiée pour observer les relations inégalitaires inscrites au sein de la lutte.

« Réunion des familles : C'est l'assemblée générale d'hier qui a décidé de ce rendez-vous. Le problème qui doit être soulevé est celui de la nourriture. N. a de plus en plus de mal à obtenir des livraisons des Restos du Cœur et de la Banque alimentaire, les provisions sont donc moins fortes qu'en début de mouvement, d'autant que les dons individuels n'ont pas progressés et qu'il n'y a pas eu de nouvelles « actions caddies » (il s'agit comme action de se poster à l'entrée des supermarchés avec un caddie et des tracts, afin de demander des dons alimentaires et de produits d'hygiène). Des soupçons de « trafic de nourriture » sont exprimés concernant certaines familles. Même si ces accusations ont fait rire certains, la réunion a tout de même été fixée avec pour thème la gestion des stocks alimentaires. La réunion se tient dans la « chambre », dans un coin aménagé où on s'installe en rond, quatre ou cinq étudiants et la plupart des adultes demandeurs d'asile. Je traduis en allemand à A., une femme Tchétchène avec qui on communique par cette langue. D'autres traduisent en anglais et en arabe. Quand le sujet est amené, il y a de la gêne visible des deux côtés. A. et son mari commencent à paniquer, pensant qu'on les accuse vu qu'ils utilisent de nombreuses bouteilles d'eau. Je les rassure, et Fred rappelle que c'est simplement une remarque générale, du fait d'une baisse de l'approvisionnement. Les demandeurs d'asile interviennent peu, disent qu'ils sont d'accord, qu'il faut faire attention. F., un demandeur d'asile azéri, nous remercie

de tout ce qu'on fait. La réunion se termine. Je repars avec M., une militante de la commission familles également présente. Elle était aussi mal à l'aise que moi. ». *Journal de terrain d 23 mai 2005.*

La gestion de plus en plus expérimentée a également entraîné des comportements très autoritaires avec une distribution des rôles très claire entre militants et demandeurs d'asile. Ainsi au milieu du mouvement le ravitaillement en nourriture devenait plus difficile, les associations ayant cessé de donner ou freiné leurs dons. Des cadenas furent posés sur les réfrigérateurs dont seul un militant avait la clé, et faisait la distribution de viande notamment. Parfois, des demandeurs d'asile étaient référents et se voyaient confier la clé, toujours sur décision d'un ou de plusieurs militants. Cette situation choquait certains militants, même si elle n'a pas été discutée en assemblée générale, car elle allait à l'encontre des principes à la base du mouvement. La cohérence entre les objectifs et les moyens pour les atteindre en était visiblement ébranlée.

*

Dans ce chapitre, l'occupation des Tanneurs a été décrite et analysée dans sa dimension de mouvement social. En tant que tel, les objectifs de la lutte étaient de construire un rapport de force permettant à ses revendications d'être satisfaites. Effectivement, les militants ont tenté d'élargir leur audience et les soutiens potentiels afin de conserver l'occupation des Tanneurs, et ainsi de maintenir une pression sur la préfecture. Il s'est avéré que ce moyen de pression n'allait pas suffire, la préfecture s'accommodant de la situation. La vraie bataille, à laquelle répondra la préfecture, se mènera sur le plan symbolique. L'enjeu était d'imposer auprès de la population tourangelle une image legaliste et humanitaire du mouvement, qui par effet miroir définissait en termes d'injustices les agissements des représentants de l'Etat. Cette confrontation a influencé l'organisation interne du mouvement, en focalisant l'attention sur la dimension de victime des demandeurs d'asile. Le niveau créateur du mouvement, qui a mis en place une nouvelle structure – avec des codes et des normes spécifiques – s'inscrivait dans un espace réapproprié. Il a été contraint par le niveau stratégique qui s'est ancré sur un droit à la vie réduit à la *zôé*, et un *modus operandi* humanitaire tourné vers le court et moyen terme.

La prise en charge concrète des individus en situation de vulnérabilité a inscrit le mouvement dans un niveau d'*urgence*, qui réclamait une satisfaction rapide de la situation. La volonté politique d'élargir le mouvement et sa portée, en refusant la distinction entre sans-papiers et demandeurs d'asile en cours de procédure, s'est confrontée à la réalité du mouvement, dans sa dimension humanitaire. Il n'y pas eu de fusion entre ces deux catégories de pensée, préexistantes au mouvement, que sont l'humanitaire et le politique mais une simple cohabitation, bien que ce soit l'association de militants politiques et humanitaires qui aient donné lieu à l'occupation des Tanneurs. Cette cohabitation s'est incarnée dans le découpage organisationnel, symbolique et

spatial du mouvement. Les frontières ont été déplacées avec la mise en place de segments ou de subdivisions, comme dans le cas de la commission des familles, afin de sauvegarder ou de renforcer l'étanchéité symbolique, et opérante sur le terrain, entre ces deux registres. En paraphrasant le titre de l'étude de Chamboredon et Lemaire sur les grands ensembles¹⁰⁷, l'occupation des Tanneurs est un exemple de (mise à) distance sociale entre l'humanitaire et le politique, malgré une proximité spatiale. Elle informe sur la perception des individus et ses effets sociaux, pour mettre en avant les contradictions et les tensions d'un champ.

Dans le prochain chapitre, la focale sera élargie pour analyser le militantisme pro-immigré tourangeau. On verra comment s'est mise en place la problématique du logement depuis les années 1990, et dans quelles mesures la dimension stratégique qui pose une confrontation avec l'Etat, vient systématiquement recentrer les revendications autour de la *zôé*. La composition polarisée entre humanitaire et politique du militantisme pro-immigré tourangeau sera également analysée d'un point de vue historique.

¹⁰⁷ CHAMBOREDON Jean-Claude, LEMAIRE Madeleine. « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement. », Revue française de sociologie, Vol. 9, N°1, 1970, p.3-33.

Paysage politique et social de Tours

Après la guerre, en 1959, Jean Royer fut élu maire de Tours et le restera jusqu'en 1995. Proche du RPF de de Gaulle et tenant d'une droite moraliste et conservatrice, il perdra les élections de 1995 lors d'une triangulaire au profit du candidat du Parti Socialiste Jean Germain. Ce dernier, représentant d'une gauche modérée, est toujours maire de Tours aujourd'hui après sa réélection en 2008 et a soutenu la candidature de Ségolène Royale aux dernières présidentielles. Comme nous le verrons plus loin, il est fréquemment critiqué et pris à parti par les groupes d'extrême-gauche soutenant les sans-papiers et les demandeurs d'asile. Ces tensions ne se résument pas au thème de l'immigration. Par exemple, son action fut vivement dénoncée lors d'une crise au sein des centres socioculturels ACCES en 2002 – crise qui déboucha sur le licenciement des trois cent quatre vingt-sept salariés – et il déclara à ce propos « l'extrême-gauche a voulu se payer un social-démocrate »¹⁰⁸. Cette extrême-gauche bien que minoritaire est tout de même active localement. On peut ainsi citer les délégations locales des partis nationaux comme Lutte Ouvrière (LO) et surtout la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), devenue aujourd'hui le Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA). A titre indicatif, au premier tour des élections présidentielles de 2007, la LCR y faisait un score légèrement supérieur à la moyenne nationale (respectivement 4,39 contre 4,08) contrairement au Parti Communiste et à Lutte Ouvrière qui faisaient un score plus faible (1,36 contre 1,93 et 1,21 contre 1,33). Bien sûr ces résultats ne résument pas tout, et au niveau de l'observation au sein des luttes sociales on s'aperçoit que la LCR-NPA est la plus visible dans les mouvements concernant les immigrés et plus généralement dans les mouvements hors travail (étudiant, antisexistes, LGBT...). A ces partis s'ajoute des groupes minoritaires et de tendance libertaire ou anarchiste comme la Fédération Anarchiste (FA) ou l'Alternative Libertaire (AL), qui ont une dimension nationale, ou encore le collectif libertaire de Tours qui n'était qu'un rassemblement local. Certains de ces militants anarchistes sont également engagés dans le collectif de soutien aux demandeurs d'asile et aux sans papiers analysé plus loin.

Tours est une ville tertiaire moyenne d'environ 140 000 habitants (320 000 si on prend en compte son aire urbaine), dont le paysage politique regroupe la majorité des courants présents au niveau national. Ses migrations ont suivi et continuent de suivre des évolutions visibles plus

¹⁰⁸ BODDAERT, Alexis. « Jean Germain, homme de compromis », *L'Express*, 8 janvier 2004.

largement dans toute la France métropolitaine. Ce n'est ni un isolat, ni une exception, mais une ville française à la fois particulière et caractéristique. Dans le cas de cette recherche, les statistiques révèlent un niveau d'immigration inférieur à la moyenne sans être inexistant (de 4% à 7% si l'on considère la seule ville de Tours ou son unité urbaine). Même si une part de cette immigration ancienne a fait l'objet de mobilisations, autour de la double peine notamment, ce sont les demandeurs d'asile primo-arrivants et les déboutés du droit d'asile qui ont donné lieu, ces dernières années, aux principales mobilisations tourangelles.

« Rendez-vous à la mairie : Ce matin, nous nous sommes rendus à la mairie pour les T., une famille tchéchène. Hier soir, on a installé le couple et ses deux enfants en bas-âges dans le squat. C'est plutôt précaire mais il n'y avait pas d'autres solutions, d'autant que la journée avait été longue entre les visites à la préfecture, à la mairie et à l'Entraid'ouvrière. Le rendez-vous de ce matin a été obtenu à la dernière minute, grâce à la négociation de Louis, de Chrétiens-Migrants. A mon arrivée dans la cour de la mairie, il n'y a que des militants du CSDASP. Louis et Danièle¹⁰⁹ ont d'autres rendez-vous. Je dis bonjour à la famille qui est venue avec A. et J., deux militants qui habitent au squat. En tout, on est six militants, tous du CSADSP à part un, d'environ soixante-dix ans, que je suppose faire partie du réseau de Chrétiens-Migrants. On se présente à l'entrée et, comme à l'habitude, on nous refuse le passage. Deux agents de sécurité ouvrent et ferment les portes automatiques tout en nous surveillant. Après plusieurs discussions où Renaud leur explique que nous avons rendez-vous, ils finissent par revenir en précisant que seulement deux personnes seront reçues. Malgré nos tentatives de négociations, ils restent sur leur position. Il est décidé que ce serait la femme et moi qui irions. Elle ne parle que russe et tchéchène. J'ai pris avec moi mon dictionnaire franco-russe, mais ça n'aidera pas vraiment la communication. Un adjoint de la mairie doit nous recevoir. Nous attendons trois quart d'heure. Pendant ce temps, Renaud me tient au courant par téléphone de ce qui se passe dehors. L'objectif est d'entrer dans la mairie si aucune proposition n'est faite. De notre côté, Mme T. et moi devons rester dedans le plus longtemps. L'adjoint fini par nous recevoir, avec un autre homme qu'il présente comme un employé aux affaires sociales de la mairie. Je lui présente la situation de la famille, primo-arrivante en demande d'asile mais sans logement. Il prend en note les noms, prénoms, âges et nationalités des membres de la famille. Il tente de s'adresser à Mme T., mais se rend vite compte de la barrière de la langue. Il m'explique que ça n'est pas du ressort de la mairie mais de la préfecture. "Je sais, mais ils sont présents sur votre mairie, donc vous devez tout de même les prendre en compte.". Il me réaffirme que ce n'est pas de la responsabilité municipale : "Si à chaque fois que la préfecture se défousse et refuse le dialogue, c'est à la mairie de Tours de payer, c'est un peu facile. Nous ne sommes pas les

¹⁰⁹ Voir encadré page 110.

partenaires de la préfecture, bien au contraire." Il se place de notre côté, en affirmant trouver la situation scandaleuse, et la posture de la préfecture condamnable.

- Dans ce cas là soutenez nous

- Mais nous le faisons, je vais appeler la préfecture et l'Entraid'Ouvrière pour tenter de débloquent la situation.

Je lui parle du pouvoir de réquisition de la mairie, qui permettrait d'affronter durablement la question du logement. Il me dit ne pas connaître ce pouvoir et nous demande d'attendre pendant qu'il passe les coups de fils. Pendant l'attente, j'essaie d'expliquer la situation à la femme tchéchène. Il revient en expliquant que la seule possibilité provisoire est d'accueillir la femme et les enfants dans un foyer pour femmes battues, le mari devant se débrouiller pour trouver un logement dans l'immédiat. J'explique la situation à la femme qui refuse. Je lui prête mon portable pour qu'elle discute avec son mari. Plus tard, je fais part du refus de la famille, mais l'adjoint affirme ne rien pouvoir faire d'autres, et nous demande donc de sortir. Je refuse en insistant sur la situation de la famille et sur l'indignité de la proposition de séparer le mari du reste de sa famille. Il maintient sa position en disant comprendre mais ne rien pouvoir faire. À la fermeture de la mairie, il nous est demandé plus fermement de sortir. Devant le refus, une dernière proposition est amenée. Le directeur du CCAS et l'adjoint s'installe avec nous dans le hall d'entrée. Le directeur du CCAS donne 50 euros en bons alimentaires à Mme T. Je ne m'attendais pas à ça, "Ca règle pas du tout leur problèmes !". Le directeur du CCAS semble gêné, il pensait que nous connaissions déjà la proposition. On fini par sortir pour rejoindre les autres militants. On raccompagne la famille au squat, avec un détour par le supermarché pour y utiliser les bons. *Journal de terrain du 19 mai 2005.*

Cette journée d'action est relativement classique pour le CSDASP. Le thème tout d'abord, le logement des étrangers, a été l'objet de la majorité des mobilisations du collectif et de Chrétiens-Migrants pendant la période d'observation. La méthode utilisée par les militants est la même qu'avant l'occupation des Tanneurs, la ballade tourangelle des autorités jugées responsables. La mairie est régulièrement sollicitée car elle a un accès plus facile, mais la chaîne officielle de responsabilité est l'argument opposé aux militants. Ce qui est également classique, c'est le décalage entre les exigences militantes et les avancées obtenues, concrétisé ici par le passage d'une revendication de respect du droit, celui des demandeurs d'asile, à l'acceptation de bons alimentaires. Ces éléments sont analysés dans ce chapitre, à travers l'histoire du militantisme pro-immigré à Tours. Ce détour historique permet de comprendre comment la rhétorique victimaire se bâtit en co-construction. Dans le cadre interne du militantisme pro-immigré, la collaboration entre militants politiques radicaux et bénévoles humanitaires chrétiens, avec les tensions qui l'accompagne, façonne la cause autour de laquelle va s'articuler la mobilisation. Les

différents groupes militants se retrouvent sur la dénomination d'une situation en termes d'injustice, sur la nécessité d'une action et même sur les interlocuteurs à solliciter. Des divergences apparaissent plus souvent sur les modes d'actions à envisager et les argumentaires à mettre en avant même si, comme on le verra, les rôles de chacun sont relativement clairement définis et acceptés par tous. C'est ensuite la confrontation avec le contexte et les adversaires politiques qui vient recomposer le mode revendicatif, dans sa forme mais surtout dans son fond. Le rapport de force défavorable ou encore le refus de la préfecture de négocier, contraint à des ajustages stratégiques, qui se feront le plus souvent vers le droit à la vie, voire vers l'urgence humanitaire. La trêve hivernale est une période clé pour l'analyse, car c'est un moment où les militants présument un rapport de force favorable du fait d'une obligation légale et morale plus forte pesant sur les autorités quant à la protection vitale des individus. Mais c'est également la période où le militantisme pro-immigré se construit le plus fortement autour d'une rhétorique humanitaire de la survie. Cette construction éloigne dans la pratique ce militantisme d'une reconnaissance des étrangers comme sujets de droit, même si les militants conservent cet élément au niveau idéologique.

Nous verrons comment les collectifs de soutien se sont succédés depuis 1996, avec un travail commun sur la double peine entre les militants chrétiens et les militants d'extrême-gauche. Le comité de parrainage qui apparaît à la fin des années 1990 est également un élément important, puisqu'il a duré jusqu'en 2003 et a été un lieu de rencontre entre différentes formes de militantisme. Reste qu'à côté de cette expérience, les militants politiques ont créé des collectifs autonomes, dont le CSDASP est le dernier en date au moment de l'enquête, alors que les initiatives chrétiennes sont concrétisées en grande partie avec l'association Chrétiens-Migrants. Ces deux pans du militantisme pro-immigré tourangeau, le pan chrétien et le pan laïc seront décrits et étudiés en détails, dans leur organisation et leur base morale. Enfin, le chapitre se terminera par l'analyse de la période hivernale, dans sa dimension de fenêtre d'opportunité politique pour les militants, mais également comme période de fermeture stratégique sur l'interprétation moderne du droit à la vie.

A) Entre le national et le local, la mise en place d'un militantisme pro immigré

Chronologie et éléments de la lutte : histoires singulières

Si on s'intéresse aux mobilisations tourangelles ayant trait à l'immigration, et principalement aux thèmes de la régularisation des sans-papiers ou du soutien aux demandeurs

d'asile, on s'aperçoit qu'elles suivent les grandes étapes nationales. La lutte des sans-papiers des années 1990, qui vivra son apogée avec l'occupation de l'église Saint-Bernard en 1996, sera répercutée sur Tours. De la même façon, les restrictions sur le droit d'asile dans les années 2000 vont ouvrir sur une mobilisation associative au niveau national comme à Tours. Johanna Siméant¹¹⁰ dans son recensement des grèves de la faim menées par des immigrés fait ainsi état du jeûne pendant 9 jours de Fatima et Mohamed Behilil en 1991. Cela correspond à la première vague de grève de la faim entamé à Bordeaux et à Paris par les demandeurs d'asile déboutés même si la situation n'est pas identique. Mais c'est principalement à partir de 1996 que la mobilisation se construit dans une forme qui va se perpétuer dans ses grandes lignes jusqu'à aujourd'hui. Dans la suite du mouvement impulsé à Saint-Ambroise puis à Saint Bernard, quatre sans-papiers accueillis dans le presbytère de l'église Saint-Paul du Sanitas, à Tours, vont entamer une grève de la faim pour réclamer leur régularisation. C'est à cette période, en juillet 1996, que va s'amorcer un collectif de soutien aux droits des sans papiers et des demandeurs d'asile qui prendra le nom de « Collectif 37 ». Il s'agit donc d'une étape importante, d'autant que cette occupation aura un certain relais médiatique, en apparaissant à l'intérieur des articles traitant du tour de France des sans-papiers en lutte. D'après les articles de l'époque, les soutiens sont diversifiés entre les associations humanitaires comme la Cimade ou Emmaüs, les syndicats comme la Confédération générale du travail et les militants politiques des Verts, du Parti communiste français ou anarchistes¹¹¹. Pourtant, aucun de mes interviewés qui appartenaient au collectif dès 1996 et qui continuent de militer dans le domaine des étrangers n'ont explicitement mentionné cette lutte. En revanche, ces cinq interviewés ont tous fait référence à une autre lutte comme étant la lutte fondatrice, une lutte qui concernait la double peine¹¹². On peut penser que la période pendant laquelle s'est déroulée la grève de la faim collective, au milieu du mois de juillet, n'a pas facilité une construction forte du soutien et l'investissement d'un plus grand nombre de personnes. De même la fin du mouvement, qui a été précipitée par la promesse de régularisation de deux des sept grévistes, n'a pas permis la pérennité de la logique collective malgré la revendication « des papiers pour tous » affichée à l'entrée du presbytère.

Plus généralement, cette expérience de lutte fait figure d'exception dans le paysage militant tourangeau. Elle partage des bases communes avec l'occupation de Saint-Bernard, à la fois dans son mode d'action – occupation d'une église et grève de la faim – et dans son mode

¹¹⁰ SIMEANT, Johanna. *La Cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

¹¹¹ DUFRESNE, David. « A Tours, dix-huit jours sans manger et trois sans boire. La préfecture a promis, lundi, de régulariser la situation de deux des sans-papiers », *Libération*, 31 juillet 1996.

¹¹² La double peine désigne l'interdiction de territoire qui accompagne parfois la condamnation d'un étranger.

d'organisation qui met en avant les immigrés comme porteurs et initiateurs de leur lutte ainsi que l'importance de la logique collective. Cette lutte pose question dans sa victoire ou son échec partiel : elle a bien permis de mettre en place un réseau de solidarité qui sera activé sur d'autres cas comme dans l'affaire Benama que nous verrons plus tard, elle a également obtenu des régularisations, mais elle n'a pas marqué la mémoire militante alors même qu'elle contenait en son sein de nombreux éléments comme l'auto-organisation ainsi que la présence d'une femme enceinte, qui est un élément de dramatisation dans la visée humanitaire, et répondait à un contexte national plus large.

Bien qu'après l'occupation des Tanneurs, le CSDASP ait affirmé la nécessité de l'auto-organisation des immigrés et le refus du cas par cas, les mobilisations tourangelles n'ont pas connu cette forme d'action depuis cette grève collective de la faim de 1996, en tout cas pas de cette ampleur et de cette intensité. Il n'y a pas eu d'autres groupes d'immigrés en lutte qui se soit constitué et les mobilisations suivantes ont été impulsées par le collectif de soutien, ou ne concernait qu'un cas particulier. C'est ce qui se passa pour Méliani Benama et sa compagne Delphine Bossoreille qui occupèrent une place très importante dans le militantisme pro-immigré des années 1996-1997.

Double peine et non sélection, engagement moral et justification théorique

Cette affaire illustre bien un élément central du soutien aux immigrés aujourd'hui, souvent affirmé par les militants, et qui consiste à ne pas sélectionner des personnes aidées. Il s'agit d'un élément moral qui a trait à la dimension d'universalité du champ du soutien aux immigrés. Cette universalité qui réclame l'égalité des droits pour tous se doit d'être un mode d'action autant qu'une revendication. La construction de l'argumentaire contre la double peine est dans ce cadre un bon exemple.

Méliani Benama est arrivé en France à l'âge de 12 ans, en 1979, par le truchement du regroupement familial. Il est « fils de Harki », point biographique repris systématiquement par les journaux nationaux relayant l'affaire, son père vivant en France depuis 1953. Il va être condamné neuf fois entre 1992 et 1996, et un arrêté d'expulsion sera pris en sus de sa dernière condamnation. Delphine Bossoreille, son amie avec qui il a un enfant est Française et va entamer, soutenu par le Collectif 37 de soutien aux sans-papiers et aux demandeurs d'asile, des démarches juridiques et administratives pour annuler l'arrêté d'expulsion. Peu avant, Méliani Benama avait été mis en rétention administrative en vue de son expulsion. Le juge ayant décidé une assignation à résidence, il choisit alors de prendre la fuite afin d'échapper à l'expulsion. Après que les recours

aient confirmés l'arrêté d'expulsion, Delphine Bossoreille entreprit une grève de la faim dans l'église Saint-Paul de Tours. Elle tiendra le jeûne pendant cinquante jours jusqu'à ce que son époux – la cérémonie de mariage a eu lieu au quarante-sixième jour de grève de la faim – décide de se rendre à la police après s'être caché huit mois. Finalement, l'arrêté d'expulsion signé par ministre de l'Intérieur Jean-Louis Debré en 1996 sera abrogé par son successeur, Jean-Pierre Chevènement après l'intervention de Dominique Voynet, alors ministre de l'Environnement. Même si cette mobilisation peut être définie comme une lutte contre les conséquences de la double peine, il est également important de mettre en avant ses singularités. La grève de la faim est menée par la femme du condamné. Elle ne se bat pas directement pour elle, il y a donc un niveau de sacrifice fort, socialement percutant. La mise en scène de sa souffrance lie celle-ci au système de double peine, pour renforcer la dénonciation de ce système. De plus, elle ne tombe a priori pas sous le coup des jugements moraux et sociaux dont peut être victime son compagnon. Elle n'est pas coupable d'un délit, et elle n'est pas non plus suspecte au niveau nationaliste ou raciste, étant française et blanche. Toutes ces caractéristiques participent à la médiatisation de l'affaire, qui se construit autour de l'histoire de cette femme.

En effet, cette situation semble répondre aux critères médiatiques, en donnant une dimension dramatique et humanitaire à la situation qui relègue au second plan la dénonciation politique. Le Préfet d'Indre-et-Loire de l'époque avait d'ailleurs bien pris en compte cette force dramatique de la mobilisation, en déclarant aux médias que « leur histoire ce n'est pas Roméo et Juliette, c'est Bonnie and Clyde ». Malgré les tentatives du Collectif 37, la couverture médiatique favorable (*Libération*, *L'Humanité*, *Le Nouvel Observateur*¹¹³) se construisait principalement autour de Delphine Bossoreille et de ses souffrances dues à la grève de la faim. La dénonciation du système de la double peine ne se faisait pas frontalement à l'intérieur de ces articles. Les éléments soulevés, sans qu'ils soient amenés comme des arguments, étaient doubles. Tout d'abord était avancé ce qu'on peut nommer « le niveau d'intégration » de Méliani Benama : référence à son enfant, à sa présence en France depuis dix-sept ans. Enfin, plusieurs articles rappelaient au détour d'un paragraphe qu'il avait purgé ses peines de prison et donc « payé sa dette ». Cet élément sera celui repris par la campagne contre la double peine lancé par un collectif interassociatif, *Une peine point barre*. C'est aussi un élément repris par les militants tourangeaux interviewés pour cette thèse. C'est un des points les plus notables de leurs discours, l'argumentation voire la justification du soutien à ce « double peine » alors même qu'aucune explication n'était demandée. Cette explicitation doit être mise en perspective avec la difficulté

¹¹³ TALBI, Karim. « Méliani et Delphine, l'amour plus fort que l'administration », *Libération*, 4 août 1997; MONNIN, Isabelle. « Les mariés de l'an Debré », *Le Nouvel Observateur*, 15 mai 1997 ; « Libération de Méliani Bénama », *L'Humanité*, 5 août 1997.

rencontrée par les interviewés pour expliciter les raisons de l'aide aux étrangers, qu'ils vivent ou qui leur apparaît comme une évidence. L'explication fournie sur la « double peine » est d'ailleurs souvent tautologique et consiste en une réaffirmation du principe d'égalité en dépit des circonstances délinquantes. Les militants veulent aller plus loin dans l'analyse que le traitement médiatique. Même si le niveau humain et l'émotion¹¹⁴ qui en découle joue un rôle dans l'engagement, c'est sur un principe plus profond qu'il repose. Il s'agissait d'appliquer le principe d'égalité humaine, malgré les circonstances. C'est ensuite que viennent les justifications argumentatives, expliquant la mobilisation spécifiques, notamment par le « niveau d'intégration » déjà évoqué. Un couple de militants catholiques parlaient ainsi de la mise en place du collectif de soutien, se remémorant l'histoire Benama :

Danièle : « Je sais plus, y a tellement eu d'évènements après que ça efface un peu le reste. C'était un algérien qui était marié à une française, ils avaient un petit gamin. Et lui c'était contre la double peine à l'époque. On voulait le renvoyer en Algérie alors qu'il avait rien à y faire, il avait tout le temps été en France. »

Louis : « Oui, mais il avait pris de la drogue. »

Danièle : « Oui, il était pas clair le gars. Mais c'était contre la double peine qu'on s'insurgeait, c'était une lutte contre la double peine. »

Louis et Danièle, 30 ans en mai 68

Lors de l'enterrement d'une militante de la LCR, Louis Barraud expliquait à une militante féministe à propos de la défunte : « Elle avait vingt ans en mai 68 et nous on en avait trente. ». Leur engagement public et politique remonte aux années 1960 et se concrétise par une activité associative intense. Dès le départ, cet engagement humaniste s'est fait dans un cadre catholique : c'est dans des associations chrétiennes que le couple a développé son militantisme, dans un projet moral de concordance avec ses croyances religieuses. Ils ont ainsi participé à la fondation d'Emmaüs Touraine. Leurs positions progressistes se lit dans d'autres engagements. Louis, cadre administratif au commissariat de l'énergie atomique, prend part à la fondation d'une cellule CFDT dans son entreprise. Danièle s'est occupée de leurs trois enfants, en plus de son

¹¹⁴ SOMMIER, Isabelle. « Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux », in AGRİKOLIANSKY Eric, FILLIEULE Olivier, SOMMIER Isabelle (dir.). *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, La Découverte, 2010, p.185-202.

engagement associatif dans des groupes comme l'ACGF, et donna des cours de catéchisme pendant vingt ans. Investis dès ses débuts dans l'initiative Chrétiens-Migrants, ils sont le couple central de l'association à la fois pour les autorités et pour les autres militants pro-immigrés. C'est Louis qui y sera le plus engagé, étant selon les années président ou vice-président. Danièle quant à elle participe régulièrement aux actions et aux négociations. Ils sont présent plus largement dans les mobilisations tourangelles classées à gauche, que ce soit dans la défense du système de protection social ou dans les actions antiracistes et antifascistes. Dans les années 1990 et jusque dans les débuts des années 2000, ils faisaient partie des animateurs du Mouvement du Nid sur Tours, une association chrétienne qui visent à aider les prostituées à sortir de la prostitution. Cette association défend une position abolitionniste et emploie un discours victimaire, qui va parfois à l'encontre de l'auto-organisation des prostituées¹¹⁵. Dans le même temps, elle inclut une pratique du maraudage – les bénévoles vont à la rencontre des prostituées pour leur offrir écoute, conseils et autres formes de soutien –, qui en fait un militantisme de terrain. Au niveau du militantisme pro-immigré, l'auto-organisation ne se confronte pas aux mêmes défis moraux présents autour du thème de la prostitution (la question du corps et de l'acte sexuel). Mais la volonté développée par les Barraud, dans leur pratique militante, d'aller à la rencontre des populations marginalisées et en souffrance apparaît aussi bien dans leur engagement dans le Nid que dans leur participation dans Chrétiens-Migrants.

Cette question de la double peine est une étape importante pour les militants parce qu'elle vient interroger leur engagement et les contraignent à une certaine réflexivité. En entrant dans le militantisme de soutien aux étrangers, ils acceptent *a priori* des règles de base – la non sélection – qu'ils vont ensuite expérimenter dans des contextes différents. En s'inspirant de l'analyse des cadres (*frame analysis*)¹¹⁶, on peut considérer cette non sélection et l'universalité qui la sous-tend comme des cadres cardinaux (*master frame*)¹¹⁷, c'est-à-dire qui dépassent le niveau de la mobilisation et sont communs à plusieurs mouvements sociaux. Il s'agit de cadres de référence qui sont largement acceptés dans une société donnée, qui font partie des références implicites sur lesquelles elle repose. La difficulté réside dans la concrétisation de ces notions abstraites, l'égalité ou encore l'universalité. Un travail est nécessaire pour les militants, afin d'*appliquer* ces théories en situation. C'est le niveau de l'engagement premier, au moment où l'individu va choisir ou être

¹¹⁵ MATHIEU, Lilian. *Mobilisations de prostituées*, Belin, 2001.

¹¹⁶ GOFFMAN, Erwing. *Les cadres de l'expérience*, les Editions de Minuit, 1991.

¹¹⁷ CONTAMIN, Jean-Gabriel. « Analyse des cadres », In FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian, PECHU Cécile (dir.). *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Les Presses de Sciences Po, 2009, p.38-46.

poussé à une mise en pratique de ces cadres théoriques. Bien sûr ce passage se fait avec plus ou moins de heurts selon l'habitus, l'expérience de vie ou le profil sociologique de l'individu. Reste que la position majoritaire, au niveau théorique et idéologique, de ces cadres rend leur intégration souvent plus aisée et inconsciente. Au contraire, la mise en œuvre situationnelle de ces cadres oblige à des recadrages, des alignements, qui nécessitent parfois une réflexion de l'individu sur sa propre pratique. C'est ce qui est décelable dans l'entretien de Renaud, un militant tourangeau présent dans les collectifs de soutien aux sans-papiers depuis 1996 et proche de l'extrême-gauche (notamment de la LCR) et des groupes anarchistes. Son parcours de militant a débuté avec cette affaire, alors qu'à cette époque il « se cherchait » – comme il le dit lui-même dans l'entretien – après une période néo-nazie.

Renaud : « J'avais compris à ce moment-là que la question des sans-papiers c'était une question fondamentale. En fait, lui il avait un casier long comme le bras, une crapule finie. Et j'ai réussi à me convaincre que ce mec-là, qu'il avait payé par rapport à la société pour les conneries qu'il avait fait, il a fait de la prison. Bon après, dès qu'il a eu ses papiers il est retourné dans les milieux louches, c'est une catastrophe ambulante. Mais bon, c'est là où j'ai pris conscience de ça. »

Cette « prise de conscience » est donc le fruit d'un effort conscient pour intégrer cet espace militant. Les deux extraits – de Renaud et du couple catholique – permettent d'aborder des trajectoires très différentes. Le couple de militants catholiques retraités est proche des mouvements sociaux catholique en faveur des démunis depuis les années 1960. Localement, au-delà de leur engagement dans le soutien aux sans-papiers, ils ont longtemps participé au Mouvement du NID, un mouvement caritatif abolitionniste en direction des prostituées. Ils avaient ainsi déjà intégré et mis en pratique les cadres cardinaux universalistes contrairement à Renaud qui a milité dans les mouvements néonazis pendant sa jeunesse. Pour lui, le changement de cadre s'est fait sur le ton de la conscience et de la volonté, et sur un thème d'autant plus difficile qu'il était minoritaire et encore peu constitué du point de vue argumentatif. Même si on peut, selon Lilian Mathieu¹¹⁸, faire remonter le mouvement contre la double peine à 1968, son argumentaire a peiné et peine encore à s'imposer comme schèmes d'interprétation dans la société. Il a ainsi fallu du temps, et de l'énergie, de la part des militants et des entrepreneurs de causes pour que cette double peine puisse être interprétée comme une injustice.

On peut faire l'hypothèse que l'expérience de militant néonazi de Renaud lui a en revanche permis la mise en acte de cette nouvelle morale antiraciste et universaliste. En effet, le

¹¹⁸ MATHIEU, Lilian. *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée*, Paris, La Dispute, 2006.

militantisme est une théorie mise en pratique, une morale en action, même si cette morale ou cette théorie est également construite par la pratique. Toute la spécificité des militants est cette volonté de voir s'appliquer et se concrétiser des éléments moraux. C'est toute la question du devenir du vent quand il ne souffle pas, posée par Zygmunt Bauman. Les tentatives concrètes de mise en œuvre d'une théorie sont la base commune de tous les militantismes, ce qui compose cet « univers commun de pratique et de sens » nommé espace des mobilisations par Lilian Mathieu. C'est agir pour que ça change, même si ce changement voulu peut-être un statu quo et que l'agir peut se résumer à une théorisation tournée vers l'action. Ainsi, le militantisme néonazi est un militantisme au même titre que celui de soutien aux étrangers, qui met en actes une vision du monde. Cet apprentissage de l'actualisation des théories peut être appréhendé comme un schème de pensée militant. Il serait faux, et d'un relativisme radical malheureux voire dangereux, d'en conclure que tous les militantismes sont identiques avec simplement une différence de contenu théorique ou rhétorique. La différenciation entre la théorie et la pratique ne doit pas faire oublier leur imbrication, et l'idéologie ou la revendication qui fonde un mouvement social va contribuer à organiser ce mouvement et ses modes d'action.

On en revient ainsi à la défense de l'égalité des droits en dépit de la nationalité, qui peut devenir un défi moral pour les militants quand il s'agit de l'appliquer contextuellement. Un autre militant, Laurent, donne un exemple vécu, qui n'est pas un cas de double peine mais qui met à l'épreuve la force du principe d'action universaliste. Ce militant anarchiste a fait partie d'autres groupes de soutien en France avant d'arriver à Tours en 1996. Il raconte :

Laurent : « A titre d'exemple, à Mantes-la-Jolie, y avait un collectif qui s'appelait ContrEx, contre expulsion, à la fin des années 80. Un jour on voit arriver un mec d'Haïti, c'était peu après que Duvalier soit déchu du pouvoir. Et il nous dit : " Voilà le problème, je suis haïtien et si je rentre chez moi, je vais avoir des problèmes." On comprenait pas bien, Duvalier il est parti justement ! Et il s'avérait, il a eu du mal à nous le dire, il était pas con il voyait bien qui on était. Il a du mal à nous dire qu'il avait des membres de sa famille, ou peut-être même lui, tonton Macoutes. Donc c'est évident qu'à Haïti y avait des gens qu'avaient des comptes à rendre avec lui ! Et je me souviens qu'à l'époque y avait eu un débat "qu'est ce qu'on fait", et la position "on est contre toutes les expulsions quelles qu'elles soient" l'a emportée. Je dis pas qu'on avait le même empressement, mais sur le principe on a dit " il faut qu'il ait un titre de séjour". »

Le principe de non sélection et de soutien à tous les étrangers s'est donc construit et consolidé au fil des décennies, avec des mises au point individuelles ou collectives. A Tours en 2004, la charte de fonctionnement du CSVIDA (Collectif de Soutien et de Vigilance Immigration

et demandeurs d'Asile), le collectif qui a précédé le CSDASP, faisait du « refus d'une quelconque sélection des personnes défendues », son premier principe.

D'autres affaires de double peine vont également occuper les collectifs de soutien tourangeaux jusqu'en 2000. A cela s'ajoute le soutien aux dossiers de régularisation qui ont été déposés dès 1998 avec l'espoir créé par les lois Chevènement censés accorder une carte de séjours à tout étranger « dont les liens personnels et familiaux en France sont tels que le refus d'autoriser son séjour porterait à son droit au respect de sa vie privée et familiale une atteinte disproportionnée ». C'est ainsi que se crée le comité de parrainage 37, qui va être la rencontre et le pont entre deux collectifs, le collectif 37 animé principalement par des militants d'extrême gauche et anarchistes et le collectif Chrétiens-Migrants qui réunit des associations catholiques et protestantes.

Le comité de parrainage, un pont entre chrétiens et « gauchistes »

Durant la période qui s'étend de 1998 à 2002, le comité de parrainage a été l'organe principal de défense des droits des étrangers à Tours. C'est en tout cas le collectif qui représentera le mouvement social pro-immigré au niveau local et médiatique, même si la charge des suivis de dossier est partagée avec les associations humanitaires. C'est dans les suites de l'évacuation de Saint-Bernard que les sans-papiers et leur soutien mirent en place le parrainage, action symbolique ayant aussi pour objectif d'apporter une certaine protection aux étrangers risquant d'être expulsés. La première cérémonie se déroula à la mairie du XVIIIème arrondissement de Paris, le samedi 28 juin 1997. Quelques jours auparavant, une circulaire du ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, établissait les critères pouvant ouvrir à la régularisation. Au cours de l'année 1998, les cérémonies de parrainage se multiplièrent pour soutenir le dossier de régularisation de certains et surtout pour protéger ceux ne correspondant pas aux critères, par exemple ne pouvant prouver de 10 ans de présence constante en France. A Tours, le comité de parrainage voit le jour le 3 février 1998. C'est une initiative du Collectif 37 qui regroupe principalement des militants politiques, de la mouvance anarchiste ou trotskyste, et quelques sans-papiers. Les associations chrétiennes rejoignirent très vite le comité, tout en mettant en place un collectif religieux : Chrétiens-Migrants. La déclaration de création du comité expose ses objectifs et les engagements des parrains et marraines, qui sont d'aider les sans-papiers à présenter des recours et à s'opposer à toutes tentatives d'expulsion.

Cette déclaration est rédigée à la première personne du pluriel, les sans-papiers s'exprimant aux parrains potentiels, et commence par « nous vivons tous actuellement en France,

tous originaires de pays divers. Nous avons tous un point commun, nous sommes actuellement sans papiers ». Au début de l'existence du comité, une vingtaine de sans-papiers vont être parrainés par des citoyens français. Les parrains sont divers, mais il est également fait appel à des personnalités comme l'écrivain Jean-Marie Laclavetine qui interviendra régulièrement pour la défense des immigrés à Tours, sa ville de résidence. D'autres parrains sont membres des associations ou des syndicats composant le comité de parrainage. Cette action nationale intervient dans un contexte particulier de dénonciation des lois Chevènement qui instaurent, selon les associations, « un délit de citoyenneté et de solidarité »¹¹⁹. Ce délit de solidarité est incarné par plusieurs affaires en France, dont une à Tours. Il s'agit de Delphine Bossoreille, déjà mentionnée, qui avait jeûné pendant 50 jours pour la régularisation de son ami, accusée à cette époque d'aide au séjour irrégulier dans une autre affaire¹²⁰. La procédure a été lancée en automne 1997 et se prolongera jusqu'en mars 2000, date à laquelle elle sera condamnée à 2 mois de prison avec sursis. Le Collectif 37 de soutien aux sans-papiers avait également été mis en cause par deux élus dans cette affaire, qui concernait une suspicion de mariage blanc. A l'époque, ce procès bénéficia d'une couverture médiatique nationale à la fois par son exemplarité, mais aussi à cause des agissements du juge d'instruction qui avait fait mettre un avocat, défenseur habituel des sans-papiers à Tours, sur écoute. Le comité de parrainage dans ce contexte assumait une stratégie de désobéissance civile. Le parrain du sans-papier inculpé de mariage blanc, membre de la LCR et du comité de parrainage, déclara à la Nouvelle République après le rendu du procès « je parraine M. Selamnia, je l'ai aidé dans ses démarches administratives et pour son hébergement : je demande donc à subir le même sort que Delphine Benama qui vient d'être condamnée, en appel, à deux mois de prison avec sursis »¹²¹.

Déjà dans une lettre adressée au ministre de l'Intérieur et datée du 9 mai 1998, le comité de parrainage 37 déclarait « ne pas ignorer le "délit de solidarité" que vous avez instauré. Ceux et celles qui se déclarent prêts à refuser les expulsions massives que vous avez décidé d'effectuer – et qui ont déjà commencé dans des conditions honteuses qui évoquent d'autres temps – réaffirment leur pleine et entière solidarité envers tous les sans-papiers d'Indre-et-Loire. Le comité continuera son opposition à toute tentative d'expulsion ». Même si l'expression de

¹¹⁹ « Après le délit d'hospitalité (Debré), le délit de solidarité (Chevènement) » communiqué du 12 mars 1998 et signé par un grand nombre d'associations de soutien aux étrangers comme le GISTI ou la LDH.

¹²⁰ Elle était accusée de « complicité d'obtention frauduleuse d'un document administratif » dans le cadre d'un mariage d'un algérien sans-papier. FRANK, Johannes. « Pas de délit de solidarité pour Delphine. A Tours, une militante de la cause des sans-papiers est relaxée », *Libération*, 1^{er} novembre 1999.

¹²¹ « Ils demandent à être inculpés », *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 12 avril 2001.

désobéissance civile n'est pas employée dans les archives du comité à ma disposition, ce refus affirmé de s'opposer à une loi ressemble à l'acte original de Thoreau, qui refusa de payer la part d'imposition destiné aux dépenses militaires. Aujourd'hui la désobéissance civile est souvent associée à l'idée de non violence, et aux actions de Gandhi ou de Martin Luther King par exemple. Dans le cas du comité, il s'agit plutôt d'un point de départ de principe, ce refus conduisant les actions sans les conditionner dans leurs formes. Le propos est large pour permettre à chacun de s'y reconnaître, le comité réunissant jusqu'à dix-huit organisations en 1998. Il pouvait ainsi se prévaloir du soutien de plusieurs syndicats (FSU, SUD-étudiant et la CFDT), d'associations chrétiennes (comme la Cimade ou la Pastorale des migrants) et d'organisations politiques comme la LCR ou le Collectif 37. Cette composition permettait une certaine reconnaissance du comité, même s'il avait des difficultés à être reçu par le préfet, tout en laissant une certaine liberté aux organisations membres.

Danièle : « Tu vois quand je dis qu'on gardait notre liberté, c'est par exemple sur ce troisième point [de la déclaration du comité de parrainage] quand il disait s'opposer à tous renvois, euh, et nous on disait s'opposer pas de n'importe quelle façon. Dans notre groupe [les organisations chrétiennes], les gens discutaient en disant, nous on s'oppose pas par la force par exemple, euh, pas trop coup de poing quoi ! Parce que tu penses (rires), dans les associations catholiques c'était pas trop le truc ! »

Dès sa création donc les différences de chacun, de chaque « groupes », sont claires pour tous avec un partage assumé entre le politique et l'humanitaire, ou plutôt entre les politiques et les humanitaires. Dans les faits, les humanitaires désignés – c'est-à-dire les membres d'associations de soutien comme Chrétiens-Migrants – feront de la politique alors que les politiques – les militants d'extrême-gauche et anarchistes en tête – devront composer avec la dimension humanitaire de ce genre de lutte, où l'humain est une donnée inévitable. Les différences résident dans les modes d'action, les façons de faire de l'humanitaire et de faire de la politique, la méthode forte n'étant « pas trop le truc » des associations catholiques comme le précise l'interviewée.

L'objectif du comité est de permettre l'union de ces différences dans un cadre suffisamment lâche pour ne contraindre personne, aucune organisation, et permettre pourtant des actions communes. La première de ces actions consistait à fournir au sans-papier parrainé une carte de parrainage. Ensuite, il s'agissait de soutenir la régularisation de ces sans-papiers auprès des autorités, à la fois en faisant des demandes de régularisations collectives et en suivant chaque dossier. Un des objectifs de départ était également de rencontrer de nouveaux sans-papiers – alors que dans les premiers temps de l'initiative le parrainage concernait seulement huit d'entre

eux – afin qu'ils aient un collectif sur lequel s'appuyer. Au fil des mois et des années d'activité, le comité a aussi organisé des manifestations et des rassemblements à la préfecture et au commissariat, pour réclamer la libération de personnes placées en rétention administrative. Les cas défendus étaient des « double peines » ou des sans-papiers en phase d'expulsion. A partir des années 2000, le comité s'est également mobilisé autour de demandeurs d'asile sans hébergement. Mais l'activité du comité se ralentit à la fin 2002, année de création du SCHODA (Service de Coordination, d'Hébergement et d'Orientation pour les Demandeurs d'Asile) à Tours, les militants politiques du Collectif 37 étant engagées dans d'autres luttes (dans la campagne de l'élection présidentielle de 2002, puis dans le mouvement contre la réforme Fillon sur les retraites en 2003 par exemple). A cette époque, les seuls encore actifs dans le comité sont les membres du collectif Chrétiens-Migrants.

B) Chrétiens-Migrants, une institutionnalisation à la marge

Le collectif d'associations Chrétiens-Migrants, qui s'est constitué en association à partir de la fin 2001, est présent dans le soutien aux étrangers dès 1997. Les différentes organisations qui la composent¹²² ont pour la plupart une dimension nationale et une tradition de défense des immigrés. A partir de l'épisode de Saint-Bernard et des lois Chevènement, le réseau chrétien va s'investir davantage en demandant notamment une réforme législative « fondée sur le strict respect des droits de l'homme et de la dignité de chaque être humain ».¹²³ C'est à partir de cet engagement national que les bases d'une mobilisation chrétienne locale ont été jetées à Tours.

L'activation des réseaux chrétiens, entre le local et le national

Le soutien de certains représentants de l'église catholique, et de plusieurs associations chrétiennes, aux luttes des sans-papiers est avéré bien avant 1996 mais se confirme avec le mouvement de Saint-Bernard. A Tours, des associations comme la Cimade ou le Secours Catholique étaient présentes lors de la grève de la faim des sept sans-papiers de l'église Saint-Paul en 1996. Il s'agit d'un soutien humanitaire et symbolique, elles apportent de la nourriture, des couvertures et participent aux rassemblements. En plus de ces soutiens ponctuels, les associations

¹²² ACAT, Mouvement du NID, Cimade, Secours Catholique, Parole en Liberté, Pastorale des Migrants.

¹²³ Lettre du 27 octobre 1997 adressée aux Députés de la part d'un groupement d'associations chrétiennes dont la Cimade, l'ACAT et Emmaüs.

chrétiennes à dimension nationale s'occupent de l'accueil des étrangers, quand il entre dans le cadre de l'aide aux plus démunis. Mais il faut attendre la mise en branle de ces associations chrétiennes au niveau national, pour que des bénévoles tourangeaux entament des démarches visant à mettre en place une structure chrétienne pérenne de soutien aux étrangers.

Au niveau national, en 1997, une lettre adressée aux députés qui doivent débattre de la réforme Chevènement est une base de départ. Elle est le fruit d'une concertation entre « mouvements et associations chrétiennes réunis dans un collectif de réflexions et de propositions » et fut envoyée aux associations chrétiennes locales, en même temps qu'une invitation à une réunion-débat autour de ce thème. A l'époque, l'initiative de cet envoi et de cette réunion vient du président du groupe local de la Cimade et du directeur de la Pastorale des Migrants. Ainsi, dès le départ la branche catholique, avec la Pastorale des Migrants, et la branche protestante, avec la Cimade, sont concernées. Les représentants d'associations chrétiennes, en premier lieu des groupes tourangeaux des associations nationales signataires de la lettre aux députés, sont conviés à la réunion qui a lieu le 24 novembre 1997, c'est-à-dire seulement un mois après la Lettre aux députés. La mobilisation est donc rapide et témoigne d'une volonté forte de la part des acteurs locaux à l'origine de la réunion. De plus même si les associations chrétiennes sont relativement nombreuses au vu de la taille de la ville, on retrouve souvent les mêmes bénévoles dans différentes organisations ce qui facilite l'interconnaissance. La Pastorale des Migrants quant à elle, sans être très connue, est un service de l'église qui bénéficie d'un statut officiel et dépend de l'église. Il existe ainsi des instances nationales et diocésaines de la Pastorales des migrants, ce qui lui confère une certaine influence dans le milieu catholique d'aide aux démunis. A ce moment, c'est un prêtre, le père Rouvière, qui dirige cette pastorale des migrants à Tours et cosigne l'invitation à la réunion. Il a déjà participé à d'autres mouvements progressistes ou minoritaires au sein de l'église, en s'engageant par exemple dans l'Action catholique ouvrière, la JOC (Jeunesse Ouvrière Catholique) ou encore l'Action catholique générale féminine. Dans les premières associations signataires, on retrouve l'ACAT, le Secours Catholique, Parole en Liberté, la Cimade et le Mouvement du NID. Même s'il s'agit d'organisations importantes pour la plupart, ce sont des organisations traditionnellement tournées vers des groupes minoritaires et marginalisés, comme les étrangers ou les prostitués. Du fait de ce double engagement Danièle, qui appartient à la fois au Mouvement du NID et à Chrétiens-Migrants a été sollicitée en 2000 par l'évêque pour représenter les minorités sociales au conseil pastoral diocésain.

Si on regarde de plus près, outre les initiateurs, les membres les plus actifs de ce collectif participent soit au Mouvement du NID soit à l'association Parole en Liberté. Cette dernière association est née avec la création du diocèse de Parténia par Jacques Gaillot, après qu'il se soit

vu retirer la charge du Diocèse d'Evreux. Il s'agit donc de catholiques très engagés dans les causes sociales et progressistes. Parole en liberté fait également partie du réseau Nous Sommes Aussi l'Eglise (NSAE) qui revendique « une égalité entre tous les croyants (femmes et hommes, laïcs et clercs), une attitude positive sur la sexualité et exigeante sur la justice sociale et économique ». Il s'agit de catholiques minoritaires au sein de l'église et même en rupture avec la plupart de ses instances. Le Mouvement du NID est plus intégré et défend des thèmes acceptés par l'Eglise. Il défend les thèses abolitionnistes sur la prostitution, mais s'occupe tout de même d'une population très marginalisée dans la société comme au sein du monde catholique. Il y a donc une homologie entre ces luttes, qui défendent un point de vue ou une population minoritaire. Cette homologie va aider à l'apparition des entrepreneurs de la cause immigrée au sein de ces organisations. Ces « militants par conscience »¹²⁴ se retrouvent dans cette forme d'engagement et y prennent une place importante en défendant des positions minoritaires (régularisations des sans-papiers), mais qui leur semble en phase avec leur morale chrétienne. Cet investissement se caractérise par une prise de responsabilités par ces bénévoles au sein du bureau de Chrétiens-Migrants, une fois que le collectif se constituera en association à la fin de l'année 2001. Mais aussi et surtout par une mobilisation individuelle en termes de temps et d'énergie, dans les différentes affaires et dans la pérennisation de l'association.

Objectifs, profil et mode d'actions

Dès le départ, l'identité chrétienne du collectif est un élément central. En écho avec la Lettre aux députés envoyée par les associations chrétiennes nationales, en défense aux sans-papiers, dans laquelle est précisé « en accord avec nos engagements, nous sommes attachés à des valeurs comme l'aide à tout être humain », une lettre appelant à une seconde réunion de Chrétiens-Migrants se termine par « nous comptons sur chacun et chacune pour faire avancer des dossiers, pour permettre à des hommes et des femmes de vivre dignement, pour exprimer simplement notre conviction de chrétien ». Cette volonté de mettre en actes sa foi catholique ne peut pas être réduite à une stratégie. Il est clair qu'un tel rappel permet de clarifier certains engagements et d'inciter les croyants à les respecter. Cette lettre s'adresse à des organisations chrétiennes, et même si elle n'a rien de contraignant, elle se veut engageante. Cet élément, qui peut parfois avoir une dimension d'argument, est régulièrement rappelé dans la communication externe ou interne de Chrétiens-Migrants. Un communiqué envoyé le 30 octobre 1998 explique

¹²⁴ PIERRU, Emmanuel. « Militant par conscience », In FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian, PECHU Cécile (dir.). *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Les Presses de Sciences Po, 2009.

l'engagement du collectif par le fait que « leur [nos] communautés chrétiennes, tant catholiques que protestantes, nous interpellent pour que nous gardions une cohérence entre notre foi et la défense des étrangers qui sont en situation de précarité et d'extrême dénuement. ».

Différentes théories tentent d'expliquer la participation aux mouvements sociaux par les gains que peuvent en espérer les acteurs s'il est victorieux. L'engagement d'un individu pour des causes qui ne le concernent pas directement, l'engagement pour autrui, pose alors question à ces théories olsoniennes des incitations sélectives, dans les cas où ces « gains » ne sont pas évidents. Ces théories soutiennent que les organisations peuvent inciter les individus à les rejoindre, à s'engager, en proposant des contreparties plus ou moins explicites et directes. Là se pose un problème de positionnement du chercheur par rapport à son objet d'étude. En adoptant une théorie surplombante *a priori* comme celle de l'acteur stratégique et du couple coût/bénéfice, on sera tenté de rechercher ces bénéfices à tout prix en prenant en compte des formes de bénéfices autres que matériels. Les gains symboliques ou identitaires peuvent ainsi être pris en compte pour expliquer l'engagement de ces militants. Il est assez évident que la reconnaissance sociale obtenue grâce à ses propres actions est un élément important de l'estime de soi par exemple.

On peut tout de même se demander si ce bénéfice n'existe que pour les actions altruistes. Au même titre, le respect des codes sociaux et moraux de son groupe social de référence ou d'appartenance est une source de reconnaissance sociale et d'estime de soi. Davantage peut-être si ce respect a nécessité une volonté explicite ou un effort de la part de l'individu, s'il n'était pas *évident* ou qu'il se trouvait dans un contexte difficile pour continuer de conformer son comportement aux normes de son groupe. Au sein du champ catholique, les valeurs et leurs interprétations sont multiples et parfois contradictoires, le choix de ne pas s'engager peut ainsi conduire à des gains tout autant que celui de l'engagement auprès des étrangers. La théorie des gains étendue aux bénéfices « symboliques » peut peut-être être fructueuse dans une étude qui s'intéresse aux trajectoires de vie, mises en correspondance avec les trajectoires militantes. Mais s'il s'agit simplement de réaffirmer que l'individu appartient à des groupes sociaux avec des normes particulières, et qu'il est plus facile pour lui et plus *profitable*, de vivre sans décalage entre son appartenance et ces normes, l'apport sociologique n'apparaît pas évident.

Un individu peut se construire, plus ou moins fortement, autour d'une morale plus ou moins prégnante. Les militants de Chrétiens-Migrants partagent tous une foi chrétienne, ou en tout cas une socialisation chrétienne les faisant s'investir dans des réseaux religieux. Le rappel, dans la lettre inaugurale de Chrétiens-Migrants et dans d'autres appels, de cette conviction chrétienne partagée montre l'importance du cadre moral dans lequel évoluent les individus pour entrevoir leurs schèmes de pensée. Il est important de ne pas adopter sans réserves les logiques

énoncés par les militants, « prompts à survaloriser leur inclination à la solidarité "naturellement spontanée " »¹²⁵ en allant plus loin que leurs discours justificateur. Ce qui ne doit pas conduire à adopter la posture inverse, qui cherche à faire entrer les motivations individuelles dans une théorie surplombante et rassurante, comme celle de l'acteur rationnel mené par des intérêts symboliques ou matériels. Les deux pièges sont ainsi exposés, entre une trop grande défiance qui estime *a priori* l'individu à la fois rationnel dans ses choix et inconscient de tel choix, et une acceptation non réfléchie des légitimations des agents sociaux. La construction ou l'acquisition d'une morale est un processus socio-historique. Bien sûr, la prise en compte du cadre moral et de la logique des individus laisse les questions du choix et du moment de l'engagement, ainsi que de sa forme, sans réponse satisfaisante. C'est pourquoi une telle importance est donnée ici à l'analyse historique et à une description du contexte mésosociologique.

Cette identité chrétienne revendiquée permet une certaine reconnaissance de la part des autorités, d'autant que de nombreuses associations sont partie prenantes du collectif. Dès le 5 janvier 1998, les représentants de Chrétiens-Migrants sont reçus par le directeur de cabinet du Préfet. Ce rôle d'interlocuteur des autorités sera assumé par le collectif, parmi d'autres rôles. Même pendant la période du comité de parrainage, les personnes reçues étaient prioritairement celles qui représentaient Chrétiens-Migrants plutôt que les militants politiques. Il s'agissait, selon l'actuel vice-président de Chrétiens-Migrants, d'une volonté de la préfecture de « diviser ». En reprenant les entretiens, on voit que cette volonté préfectorale était également une décision stratégique, de ne pas envoyer ceux « qui avaient des coups de sang », comme est décrit, par Danièle, un militant de la LCR très actif dans le comité de parrainage. L'opposition entre les militants chrétiens et les militants politiques est ainsi posée de l'extérieur et de l'intérieur. Et le rôle de Chrétiens-Migrants se dessine au fur à mesure des négociations. Il s'agit d'un rôle de respectabilité que lui confèrent à la fois les associations qui le composent, son caractère religieux, ses représentants et ses modes d'actions. Tous ces éléments sont très liés entre eux, ce qui renforce d'autant cette image en lui donnant une cohérence.

Même si ces associations ne sont pas exclusivement composées de retraités, ce sont des retraités qui vont participer le plus souvent aux délégations. Ce constat s'explique entre autres par le fait qu'ils ont plus de temps libre, ce qui leur permet un plus grand investissement dans les associations et une disponibilité plus importante pour les rendez-vous et les négociations. Ce temps libre et l'investissement qu'il autorise, leur permet également de siéger dans les bureaux des associations – aux postes de président ou de vice-président – ce qui légitime leur présence lors

¹²⁵ PIERRU, Emmanuel. « Militant par conscience », In FILLIEULE Olivier, MATHIEU Lilian, PECHU Cécile (dir.). *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Les Presses de Sciences Po, 2009, p.363.

des négociations. La négociation est un mode d'action central pour Chrétiens-Migrants, comme en témoigne la volonté affichée dès le départ de rencontrer régulièrement le cabinet du préfet, bien que ces demandes de rendez-vous ne soient pas toujours exaucées. L'avantage de l'âge se trouve aussi dans le niveau de respectabilité qu'il offre. Surtout en comparaison des étudiants de l'occupation des Tanneurs, le fait d'avoir dépassé les soixante ans peut devenir un argument d'autorité, en ce qu'il ouvre à un certain respect y compris de la part des représentants de l'Etat qui doivent se soumettre à ces principes sociaux. La respectabilité était aussi liée à la classe sociale des bénévoles du collectif, appartenant souvent à la classe moyenne ou supérieure. Selon les périodes et les moments, il s'agissait de Louis, un cadre supérieur à la retraite, de Bernadette, une assistante sociale elle aussi à la retraite ou même du prêtre responsable de la Pastorale des Migrants. L'image renvoyée était celle d'un groupe de retraités pacifistes et humanistes, ce qui avait un effet au niveau symbolique et médiatique. Le mode d'action est également un moyen de se distancier des groupes « politiques » sans se couper d'eux. Chrétiens-Migrants va ainsi mettre en place une permanence hebdomadaire en alternance avec le comité de parrainage pour aider au suivi des dossiers. Mais, tout en essayant de conserver son image de respectabilité, Chrétiens-Migrants participera également à des rassemblements et à des manifestations de dénonciation.

Institutionnalisation et marginalisation

Fin 2001, le collectif se constitue en association afin de maintenir la pérennité de Chrétiens-Migrants et d'obtenir des subventions. A cette période les membres « laïcs » – c'est-à-dire extérieurs à Chrétiens-Migrants – du comité de parrainage se faisaient plus rares. Ainsi l'association Chrétiens-Migrants eut un local au Sanitas, quartier populaire de Tours, où elle put tenir une permanence régulière. C'est une bénévole, Bernadette, une assistante sociale à la retraite et membre de l'ACAT¹²⁶, qui est chargée de cette permanence. Un salarié aida pendant un temps dans le suivi des dossiers, mais sera licencié pour des raisons internes.

Bernadette, figure de l'humanitaire

Née dans les années 30, Bernadette est membre de Chrétiens-Migrants depuis sa création. Ancienne assistante sociale, elle a pris en charge le suivi des dossiers au sein de l'association. Elle travaille ainsi depuis 2003 cinq jours par semaine, dans le local de Chrétiens-Migrants. Elle y

¹²⁶ Action des chrétiens pour l'abolition de la torture.

reçoit des étrangers, en demande d'asile ou sans-papiers, dont elle traite le dossier par téléphone ou même en se déplaçant dans les administrations. Il arrive également qu'elles donnent des bons alimentaires, des vêtements ou même de l'argent aux personnes les plus démunies. Elle a souvent pris en charge des familles sans logements, malgré la position de l'association. Les travailleurs sociaux travaillant pour les principales associations prenant en charge des étrangers la connaissent bien, ainsi que le personnel des différentes administrations (service des étrangers de la préfecture, aide social à l'enfance, mairie). Elle est critiquée dans sa gestion des dossiers, parfois très aléatoire, comme dans son rapport aux étrangers soutenus. Elle regroupe ainsi les éléments d'une caricature d'un humanitaire traditionnel, caritatif et paternaliste. Un jour pendant l'occupation des Tanneurs, elle a pris des mains le gant de toilette à une mère de famille qui était en train de nettoyer son enfant : « C'est pas du tout comme ça ! Elle comprend rien ! Là, comme ça. C'est pas possible hein, elle va nous lui enlever la peau à frotter comme ça ! ». La femme, qui ne parlait pas un mot de français et qui avait été pris en charge par Bernadette à son arrivée sur Tours, s'est contentée de sourire timidement en laissant faire. Les critiques militantes contre ses pratiques ont été nombreuses. Malgré tout, sa dévotion impose une forme de respect pour la plupart : bien que sa pratique militante ne corresponde pas aux normes d'affirmation de l'égalité dans la lutte, elle tient une position morale radicale quant à l'universalité du soutien. Pendant le mouvement des Tanneurs, elle amena de nouvelles familles jusqu'au dernier jour, en tentant de les faire accepter. Cette posture d'aide sans limite s'accompagne cependant de jugements moraux sur les personnes soutenues, certaines étant vues comme des « fines bouches » selon ses termes. C'est ainsi qu'elle jugea une demandeuse d'asile qu'elle avait réussi à placer dans un village de bungalow, mais qui voulu en sortir à cause de la proximité de la Loire. A la suite d'une rencontre avec un marabout, cette femme avait une phobie de l'eau. Elle a été en consultation aux urgences psychiatriques qui lui ont délivré un certificat faisant état de l'authenticité et de l'handicap que constituait cette phobie. Bernadette a été très critique envers cette femme et l'a beaucoup sermonnée lui faisant valoir qu'une place en village de bungalow était une chance. Elle s'est cependant démenée pour lui trouver un autre hébergement.

Alors qu'à la fin des années 1990 existait conjointement le comité de parrainage et le collectif 37, à partir de 2002 aucune de ces deux structures n'est réellement active. Cela va changer la place qu'occupait Chrétiens-Migrants, visage humaniste – voire humanitaire¹²⁷ – et

¹²⁷ Nous utilisons ici le terme humanitaire dans sa vision dépolitisée. C'est le sens instrumental, il me semble, que l'Etat et ses représentants – c'est-à-dire les préfectures – l'envisagent comme en témoigne leur délégation aux associations humanitaires dans le cadre de la mise à l'abri des corps (chapitre 8). Après l'expérience de l'occupation des Tanneurs, Chrétiens-Migrants se verra

diplomate du soutien. Alors qu'il travaillait avec le groupe politique radical formé par le collectif 37, grâce à l'entremise du comité de parrainage, la mise en berne de l'un puis de l'autre va réduire le répertoire d'actions. Lors de sa création, la future association Chrétiens-Migrants annonce clairement son engagement dans un soutien concret et humanitaire. Dans les textes statutaires, les thèmes d'activités sont : la promotion des droits de la personne étrangère, l'accompagnement vers la réinsertion sociale et professionnelle, l'information de la société civile. Ces objectifs sont très proches de ceux d'associations humanitaires classiques de soutien à des populations marginalisées. La volonté de s'investir publiquement sur ce thème, avec une intervention sur les questions politiques auprès des autorités locales et nationales, qui était présente à la création du collectif, est réduite à « la promotion des droits de la personne étrangère ».

Mais au-delà des statuts officiels, l'association conserve une mémoire à travers ses militants. Cette mémoire est importante car elle permet de lier les différents épisodes. Danièle et Louis qui sont bénévoles depuis le début dans le collectif, prendront une place de plus en plus importante dans l'association. Danièle raconte que l'arrivée d'un ancien membre du Secours Catholique « qui ne connaissait pas l'histoire » avait amené l'association à s'investir dans l'hébergement, chose qu'ils avaient toujours refusé. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce couple s'éloigna pendant un an de Chrétiens-Migrants. Leur positionnement était de ne pas « entrer dans l'hébergement » afin de ne pas être pris au piège humanitaire et institutionnel, et ainsi pouvoir conserver une critique et une dénonciation libre. La répartition des rôles va ainsi se déplacer à l'intérieur même de l'association, entre une branche humanitaire incarnée par la bénévole faisant le suivi de dossier, et une branche assumant la charge plus politique, c'est-à-dire de dénonciation. Entre les deux interviennent les autres bénévoles et les membres du conseil d'administration, qui pourront également rediriger l'action de Chrétiens-Migrants par moment.

La nouvelle association change également la donne dans le milieu catholique de soutien aux étrangers, en prenant une partie des prérogatives de services de l'Eglise catholique comme la Pastorale des Migrants et le Secours Catholique. Elle occupe ainsi une place dominée au sein des instances religieuses, tout en prenant une place de plus en plus importante, et presque incontournable, dans le milieu de l'aide concrète aux étrangers. A ce rôle prépondérant s'ajoute celui de dénonciation assumé par son vice-président, un cadre à la retraite, et qui donne une image très engagée à l'association. Les modes d'action restent pourtant identiques, avec des pétitions, des

d'ailleurs refuser par la préfecture la possibilité de procurer à ses donateurs une déduction fiscale, avec pour argument que cette association ne développait pas uniquement des activités humanitaires ayant pris part à un mouvement contestataire. L'humanitaire ainsi défini est l'instrument par excellence du droit à la vie moderne dont parle Alain Brossat, qui est un droit à la survie.

rassemblements réguliers, des demandes de rendez-vous et des manifestations. La prise en charge de l'hébergement, à travers le paiement de nuits d'hôtel, va rendre encore plus difficile le positionnement en équilibre de l'association, entre humanitaire et politique.

Pour résumer, le collectif puis l'association Chrétiens-Migrants a depuis ses débuts navigué entre plusieurs modes de dénonciation et de soutien, en fonction du paysage militant. Malgré des principes forts, attachée à la foi chrétienne, son mode d'intervention s'est adapté aux contextes, bien que toujours tiraillée entre le registre humanitaire et le registre politique, entre le soutien matériel et la dénonciation. Chrétiens-Migrants va travailler dès ses débuts en collaboration, plus ou moins étroite, avec des collectifs de soutien « laïcs ». Il s'agit de collectifs composés en majorité de militants politiques, d'extrême-gauche ou anarchistes, qui font l'objet de la prochaine partie.

C) Les différents collectifs politiques, au gré des mobilisations

La distribution des rôles est souvent claire entre humanitaires et politiques dans le champ tourangeau du soutien aux étrangers. Mais à la différence de ce qui se passe du côté chrétien, les collectifs politiques, c'est-à-dire défendant un changement souvent radical dans la gestion des affaires publiques, ont eut une durée d'existence plus courte. Il existe pourtant des points communs entre ces collectifs qui se sont succédé depuis 1996 à Tours, même si encore une fois les contextes locaux et nationaux pèsent également.

Une chronologie tourangelle de la « forme-collectif »

Le premier collectif repérable dans le cycle de mobilisations qui débute en 1996, est le collectif 37 de soutien aux sans-papiers. Le plus souvent, dans les entretiens, dans les tracts et dans les articles de la presse locale, le nom donné est simplement Collectif 37. C'est à l'occasion des premières grèves de la faim locales que celui-ci s'était constitué, dans un contexte national de collectifs politiques comme « Des papiers pour tous ». Le Collectif 37 va impulser l'idée du comité de parrainage pendant la période de régularisation Chevènement. Ce Collectif 37 est composé de militants politiques principalement issus de la LCR et du mouvement libertaire. Il conservera une identité propre et continuera de se réunir jusque dans les années 2000, où il disparaît pour réapparaître occasionnellement. Le comité de parrainage dont il faisait partie va bientôt le remplacer dans sa posture politique de dénonciation, alors que le soutien administratif sera largement pris en charge par le côté chrétien de l'aide, via Chrétiens-Migrants. Les militants

politiques investis dans le Collectif 37 le font à titre individuel, leurs organisations étant représentées à l'intérieur du comité de parrainage. On peut ainsi citer la LCR, la CNT¹²⁸ ou encore le collectif libertaire de Touraine comme ayant participé au comité de parrainage à des moments et des niveaux différents, alors qu'à l'intérieur du collectif 37 se trouvaient certains de leurs militants. C'est ainsi que le Collectif 37 a peu à peu perdu de sa consistance et de son autonomie, en se fondant dans le comité de parrainage. Dans la presse locale, on ne voit plus le collectif 37 apparaître en tant que tel dans les articles ayant trait à des affaires de sans-papiers à partir de 2001.

Chronologie des collectifs de soutien à Tours

Comité de parrainage : Il est créé en 1998 et fonctionne jusqu'en 2003. Avant tout une initiative d'associations chrétiennes, il deviendra un organe de défense des sans-papiers réunissant militants politiques et bénévoles associatifs.

Collectif 37 : Il fonctionne à la même période que le comité de parrainage et est animé par la frange politique, à majorité d'extrême-gauche et anarchiste, du militantisme pro-immigré tourangeau. A partir de 2001, il n'a quasiment plus d'existence.

CSVIDA, Collectif de soutien et de vigilance immigration et droit d'asile : Projet initié à la fin 2003 pour combler l'absence de collectif de soutien, il ne perdurera que quelques mois.

CSDA, Collectif de soutien aux demandeurs d'asile : Créé en 2004 sous l'impulsion d'étudiants et avec le soutien de Chrétiens-Migrants, il deviendra le CSDASP pendant l'occupation de la faculté des Tanneurs.

CSDASP, Collectif de soutien aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers : En 2005, le CSDA devient le CSDASP au sein du mouvement d'occupation des Tanneurs. Après ce mouvement, le collectif continue de fonctionner avec des militants à majorité anarchiste, jusqu'en 2009 où il sera dissous à cause de tensions individuelles et politiques.

Il est difficile de marquer avec précision la fin de cette structure, la forme de collectif rendant son existence, comme sa disparition, très fluide. On peut cependant noter qu'une tentative de recréer un collectif de soutien a vu le jour fin 2003. Le projet prévoyait un collectif regroupant « citoyen-ne-s, structures et personnalités » afin de lutter pour la libre circulation et la libre installation des personnes dans le monde. Les premières réunions du CSVIDA (Collectif de soutien et de vigilance immigration et droit d'asile) a ainsi réuni des représentants du PCF, de

¹²⁸ Confédération Nationale du Travail, syndicat anarchosindicaliste.

Solidaires, de la LCR, de la CGT et de AC2¹²⁹, mais le projet s'est arrêté rapidement. En 2004, une nouvelle initiative est lancée par un petit groupe d'étudiants pour soutenir des demandeurs d'asile soudanais, puis irakiens. Dans un premier temps, le Collectif de Soutien aux Demandeurs d'Asile se contente de dénonciations, d'aide concrète (administrative, traduction, cours de français...) en lien avec Chrétiens-Migrants. Puis, rejoint par des militants politique ayant déjà participé au collectif 37, le collectif finira par occuper une salle de la faculté de sciences humaines pour y loger neuf familles primo arrivantes de demandeurs d'asile (chapitre 1). Le nom de Collectif de soutien aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers (CSDASP) sera finalement adopté au cours du mouvement. Ce nom sera conservé au sortir du mouvement, après 83 jours, même si les participants et les positions vont évoluer. En un peu plus de 10 ans, on peut considérer que quatre collectifs de soutien aux étrangers se sont succédés à Tours, avec plus ou moins de continuité. La particularité même du militantisme de soutien aux étrangers explique en partie la discontinuité du collectif. En effet, la possibilité de mobilisation dépend des cas et du contexte politique. Après la période des exclus de la régularisation, les affaires furent moins médiatisées, d'autant que le suivi de dossier était assuré par Chrétiens-Migrants. C'est d'ailleurs Chrétiens-Migrants qui « apportera » des cas aux collectifs de soutien, afin que la dénonciation s'organise. Le militantisme pour les régularisations est rythmé par des temps creux qui correspondent au suivi de dossiers et aux soutiens humanitaires, et des temps fort, de mobilisations et de dénonciations politiques. Ce rythme est difficile à tenir, en dehors d'une structure spécialisée comme Chrétiens-Migrants. De plus, la forme d'organisation en *collectif* ne permet pas ou peu de transmission, à part à travers la mémoire des luttes et des militants.

Un collectif d'individus : un mode d'organisation et ses implications

Ce mode d'organisation se différencie à la fois des collectifs d'organisation (comme le comité de parrainage ou Chrétiens-Migrants) et des structure officialisées (partis, syndicats, associations...). Déjà présente dans la période des années 1970, cette forme se retrouve régulièrement depuis les années 1990 notamment dans les milieux altermondialistes et anarchistes. Le collectif d'individus doit ainsi permettre, du point de vue de ses défenseurs, d'éviter les pièges de la représentativité, pour lui substituer une démocratie directe, et de l'institutionnalisation, pour conserver une indépendance vis-à-vis de l'Etat et de toute forme bureaucratique. Elle reprend ainsi des principes présents dans certains mouvements sociaux

¹²⁹ Alternative Couleurs Citoyennes est un « groupe de citoyens anti-libéraux » à la base du projet du CSVIDA.

contemporains, mouvements étudiants ou féministes par exemple, qui mettent en avant le fonctionnement en assemblées générales souveraines. Le fonctionnement en délégation tournante et soumise au vote de l'AG pour les coordinations nationales, montre bien cette défiance par rapport à la représentation et la bureaucratisation. Les organisations proches de ces mouvements ont d'ailleurs une relation privilégiée avec ces collectifs d'individus.

Localement, SUD-Etudiants a ainsi lancé plusieurs commissions ouvertes au sein de la faculté de sciences humaines de Tours en 2003, dont certaines, comme la commission antisexisme, sont devenues des collectifs indépendants d'individus. Les militants de la LCR sont souvent présents dans différents collectifs tourangeaux depuis les années 2000, sans qu'ils aient mandats de leur parti. Les libertaires ou anarchistes de Tours s'investissent également dans ces collectifs, liés à des mouvements sociaux. Il existait d'ailleurs un collectif libertaire de Touraine fonctionnant sur le même mode entre 2000 et 2006. Il serait tentant d'expliquer ce mode de fonctionnement par des contraintes numériques. En effet, chacun de ces collectifs peine à rassembler une dizaine de militants réguliers. Mais cette explication permet au mieux de comprendre la forme-collectif, mais pas le refus du collectif d'organisations. En effet, tous ces mouvements, y compris le mouvement anarchiste, ont une représentation en termes de partis, de syndicat ou d'association au niveau de Tours, qui peuvent être signataire. Beaucoup d'entre eux l'étaient d'ailleurs du comité de parrainage. Dans ce sens, l'argument stratégique semble plus pertinent. Comme Chrétiens-Migrants permettait aux organisations chrétiennes de conserver leur liberté et leur mode d'action, le collectif d'individus permet aux militants d'adopter des modes d'actions plus radicales sans avoir à demander une unanimité de la part de leurs organisations. De la même façon, les organisations ne sont pas entachées par ces actions. Il s'agit d'une (més)entente implicite qui ne fonctionne jamais sous cette forme simpliste, mais se négocie entre militants et organisations à travers parfois des accusations, des mises en causes ou des départs. Quand une action ou un positionnement du collectif, ou de quelques uns de ces membres, est jugée trop en décalage avec les valeurs ou l'image publique d'une organisation, ils peuvent s'en éloigner sans trop de difficultés.

L'autre élément important à soulever est un élément de principe qui insiste sur l'autonomie des individus. Pour Jacques Ion, cette volonté est liée à la progression de l'individualisme dans nos sociétés contemporaines. Il parle à ce propos d'engagement distancié¹³⁰ pour décrire les nouvelles formes de militantisme, qu'il oppose à une forme ancienne, l'engagement total. Cet engagement total où « l'individu tout entier est requis, mais simultanément, la personne privée n'apparaît que rarement, puisqu'aussi bien il n'exprime l'entité

¹³⁰ ION, Jacques. *La Fin des militants ?*, L'atelier, 1997.

collective qu'en taisant ses caractéristiques personnelles »¹³¹, est incarné par les militants communistes des années 1950. Aujourd'hui, et toujours selon Jacques Ion, le « militantisme post-it » permettrait des engagements multiples et surtout un moindre investissement personnel, autorisant ainsi l'individu à entrer et quitter une cause aisément. Cette vision d'une période d'engagement totale a été remise en cause par exemple par Axelle Brodiez et son analyse du Secours Catholique¹³². De même, l'idée que les militants actuels, les « nouveaux militants », ont un investissement plus réduit et plus en distance ne correspond pas à la situation observée dans le militantisme pro-immigré tourangeau. L'observation participante du CSDASP de 2005 à 2008 a ainsi montré que les membres les plus actifs avaient un investissement temporel très lourd, qui consistait certaines semaines à des manifestations ou des rassemblements presque quotidiens et pouvant durer plusieurs heures. C'est d'ailleurs une des principales raisons avancées par des militants de la LCR ou de l'union syndicale SOLIDAIRES, pour expliquer leur mise à distance d'avec le collectif. Le rythme effréné des réunions et des actions ne pouvait pas, ou très difficilement, coïncider avec la disponibilité et la vie privée d'un salarié.

Laurent, anarchisme et activisme

Né en 1959, Laurent est un militant libertaire très connu de l'extrême-gauche tourangelle. C'est son engagement dans la défense des droits des étrangers qui constitue son principal militantisme. Il est cependant également syndiqué à Sud-santé-sociaux et a longtemps participé au collectif libertaire de Tours. Il commence à militer sur le thème des étrangers dans la région parisienne, à travers son engagement anarchiste. Il participe à la fin des années 1980 à un collectif s'opposant aux expulsions, puis à la création du réseau No pasaran en 1992, un réseau libertaire antifasciste. Il s'installe sur Tours en 1994, où il continuera son militantisme pro-immigré et libertaire. En 1996, il est dans le collectif 37 qui lutte contre la double peine. La même année, il sera présent lors de l'évacuation des sans papiers de l'église Saint-Bernard. C'est à la même période et en lien avec cet engagement, que le secrétaire général de l'Entraid'ouvrière lui proposera un poste comme travailleur social.

¹³¹ ION, Jacques. « Interventions sociales, engagement bénévole et mobilisation des expériences personnelles » in ION Jacques, PERONI Michel (dir.). *Engagement public et exposition de la personne*, L'Aube, 1997, p. 81.

¹³² BRODIEZ, Axelle. *Le Secours populaire français, 1945-2000. Du communisme à l'humanisme*, Les Presses de Sciences Po, 2006.

Cet investissement en temps s'accompagne également de la construction d'un réseau social voire amical au sein de ce militantisme, comme en témoigne les relations des militants du collectif en dehors des moments de mobilisation. Ainsi, sans même parler des conséquences identitaires d'un tel engagement, cesser un militantisme de ce type n'a rien à voir avec décrocher un post-it. Pourtant, la question de l'autonomie de l'individu au sein de collectif est un enjeu important pour les militants des collectifs d'individus. On peut classiquement différencier l'individu « toto » qui refuse d'intégrer toute structure officialisée, et dont le collectif d'individus est une des rares possibilités de militer avec des personnes en dehors des mobilisations sociales ponctuelles, et les membres déjà « encartés » qui souhaitent s'investir sur un thème précis.

Le « toto » et « l'encarté » sont des figures qu'on rencontre au niveau national. Le « toto » désigne l'autonome, qui n'appartient donc pas à un parti ou un syndicat¹³³. Cette figure de l'autonome est multiple, comme le montre le déchainement médiatique autour de l'affaire de Tarnac, et il existe de nombreuses différences à l'intérieur de cette catégorie. A Tours pendant la période d'observation, les « totos » désignaient les militants d'extrême-gauche non encartés politiquement, souvent proches des milieux anarchistes et libertaires. Le niveau de violence de leurs actions n'était pas un critère distinctif fort, contrairement à d'autres villes, même s'ils étaient assimilés à un activisme intense. Les relations avec les organisations classiques de l'extrême-gauche variaient selon les périodes, avec des moments de ruptures et de travail en commun. Une fois posée cette différenciation, on peut également rechercher une explication de cette centralité de l'autonomie des individus à un niveau plus macrosociologique.

Pour Irène Pereira, les thèses défendant le développement de l'individualisme dans nos sociétés et le travail de Michel Foucault sur le souci de soi sont un point de départ explicatif¹³⁴. Elle en fait découler une définition moderne de l'homme, avant tout un individu avant d'être d'une classe sociale ou un être social, et de l'engagement, fondé sur la résistance individuelle plutôt que sur l'action collective. L'enquête de terrain montre que cette vision est présente au sein du CSDASP (Collectif de soutien aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers), et qu'elle est à l'origine de débats et d'oppositions dans le monde militant. Même si elle se construit sur l'action collective, la forme organisationnelle doit permettre de sauvegarder l'individu et sa liberté. A Tours, le CSDASP était composé principalement de militants anarchistes ou proche du

¹³³ Dans les faits, un de ces « toto » pilier du CSDASP était membre de SUD-Santé-Sociaux. Ce terme n'a pas de frontières précises, dans sa dimension usuelle, même si la mouvance autonome fait quant à elle l'objet de théorisations fortes. A Tours, ce terme était avant tout utilisé pour désigner des individus se plaçant le plus souvent en dehors de toute forme de représentation, et critiquant ce système de représentation.

¹³⁴ PEREIRA, Irène. *Un nouvel esprit contestataire – La grammaire pragmatiste du syndicalisme d'action directe libertaire*, Thèse de sociologie, Paris, EHESS, 2009.

mouvement libertaire. Mais des membres de la LCR ou de SUD-Etudiants étaient également présents. La question de l'autonomie individuelle, qui s'articule avec l'autonomie du groupe vis-à-vis des partis et des syndicats, est une norme partagée par tous ces militants, du moins dans le cadre de ce collectif. On verra dans la deuxième partie de cette thèse que cette norme morale va influencer le mode de soutien, dans sa reconnaissance de l'étranger comme sujet libre et acteur de sa lutte. L'application de cette norme ne se fera pas sans difficultés. La trêve hivernale analysée dans la prochaine partie en est un exemple, dans lequel le recours aux arguments humanitaires va entraver la reconnaissance des victimes comme sujet de droit.

D) La question du logement, entre politique humanitaire et humanitaire dépolitisé

Un des éléments essentiels qui structure le militantisme de soutien aux étrangers à Tours est l'hébergement. L'accueil des demandeurs d'asile est devenu en quelques années l'activité centrale des collectifs et des associations de soutien, en même temps qu'une cause de conflits. Cette nouvelle donne va remodeler le visage du soutien tourangeau aux étrangers, en faisant passer la revendication de régularisation au second plan, et en focalisant l'intérêt sur les demandeurs d'asile plutôt que sur les sans-papiers.

Législation et trêve hivernale

Alors que les sans-papiers ont recours aux dispositifs d'urgence généralistes en matière d'hébergement au même titre que les sans-abris français, l'accueil des demandeurs d'asile relève en théorie d'une législation à part.

Cette obligation d'accueil, qui comprend l'hébergement quand il est sollicité par le demandeur d'asile, découle de l'application de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 modifiée par le protocole de New-York du 31 janvier 1967. C'est d'abord sur des initiatives associatives que s'est construit le dispositif d'accueil sur le territoire français, notamment avec l'accueil des réfugiés Chiliens à Lyon et sa mise en place par l'association France Terre d'Asile (FTDA). Petit à petit, l'Etat va reprendre la gestion de cet accueil en mettant en place une convention avec la FTDA. Le Dispositif national d'accueil (DNA) est ainsi créé en 1975, sous la pression des associations, pour gérer l'arrivée de réfugiés provenant du Sud-est asiatique. En 1991, des changements législatifs importants ont lieu qui réorganisent ce DNA tout en retirant le droit de travailler aux personnes en demande d'asile. La circulaire du 19 décembre 1991 crée ainsi les CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile) et les centres de transit qui s'ajoutent aux

CPH (Centre provisoire d'hébergement) déjà existants. Le DNA est piloté par la Direction de la population et des migrations qui est aujourd'hui sous la tutelle du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du développement. Ce dispositif national est en partie décentralisé, avec une délégation de responsabilités aux préfets et aux DDASS. La déconcentration s'est principalement effectuée à partir de la circulaire du 23 décembre 2003 qui introduit une gestion locale des places avec la mise en place des CLA (Commission locale d'admission). Les associations sont également sollicitées que ce soit au niveau local ou national. L'association FTDA assure ainsi le secrétariat de la commission nationale d'admission et les CADA sont gérées par des associations.

Même si le nombre de places a augmenté depuis la création des CADA, nous sommes passés de 3 588 en 1994 à 19 410 en 2007, il reste régulièrement insuffisant pour accueillir tous les demandeurs d'asile comme le signalait l'IGAS¹³⁵ dès 2001¹³⁶. De plus, le temps d'attente et de traitement des dossiers permettant d'entrer en CADA est souvent long, et l'ouverture de places AUDA (Accueil d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile) en 2000 n'a pas permis de résoudre les problèmes d'hébergement pour tous les demandeurs d'asile. Cette question fait ainsi l'objet de mobilisations spécifiques un peu partout en France depuis le début des années 2000¹³⁷. Dès 2001, les associations nationales comme FTDA ou la Fnars¹³⁸ alertent sur le manque de place et l'engorgement des CADA. Dans les recherches sur Internet, on trouve des traces de mobilisations pour loger des demandeurs d'asile à Limoges en 2002, à Annecy en 2004, mais aussi à Lyon, Rennes, Paris ou encore Orléans. Ces luttes ont en commun le thème du logement mais aussi la population soutenue, les demandeurs d'asile, même si des sans-papiers étaient parfois associés.

La difficulté d'associer demandeurs d'asile et sans-papiers au sein d'un mouvement pour le logement peut en partie s'expliquer par la spécificité du système d'accueil des demandeurs d'asile. D'autant que ces mobilisations sont souvent mises en place par des militants associatifs, au fait des complexités du système, dont les revendications sont précises, presque professionnelles. Cette spécialisation est une volonté clairement affichée, et réaffirmée dans la circulaire du 24 juillet 2008, de l'Etat. Elle sort ainsi les demandeurs d'asile du droit commun, mais pose également des frontières toujours renforcées entre les catégories de populations. La

¹³⁵ Inspection générale des affaires sociales.

¹³⁶ FLAMANT Pascale, GUILLEMOT Blanche, LAROQUE Michel, YENI Isabelle. *Analyses et propositions relatives à la prise en charge sociale des demandeurs d'asile*, Rapport N°150, décembre 2001.

¹³⁷ BELKIS Dominique, FRANGUIADAKIS Spyros, JAILLARDON Edith. *En quête d'asile. Aide associative et accès au(x) droit(s)*, LGDJ, 2004.

¹³⁸ Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale.

circulaire de 2008 rappelle ainsi la catégorie de population pouvant bénéficier des places en CADA, les personnes dont la demande d'asile est en cours d'examen, et les catégories qui en sont exclus. Elle précise que les déboutés disposent d'un mois pour quitter le CADA et prévoit une possibilité de minorisation de la dotation budgétaire des associations gestionnaires, en cas « d'hébergement de personnes en présence indue », voire le retrait de l'habilitation pour des gestionnaires qui « auront accepté sans l'accord du préfet et de façon récurrente » le maintien « d'étrangers n'ayant plus la qualité de demandeurs d'asile »¹³⁹.

Situation locale, essai de chronologie

A Tours, il est possible de tracer deux histoires en parallèle, sans qu'il soit évident dans cette étude d'évaluer clairement les effets de l'une sur l'autre. Il s'agit de la mise en place décentralisée de l'accueil, en lien avec le dispositif national et ses transformations, et les mobilisations sociales et associatives qui ont précédé ou accompagné ces changements. Du côté étatique, le système d'accueil local a évolué à partir de 2001. En octobre, le premier CADA d'une capacité de 60 places est ouvert en Indre-et-Loire et réparti entre Joué-lès-Tours, La riche et Tours (il s'agit d'un CADA éclaté). Quelques mois auparavant, des associations et des collectifs s'étaient largement mobilisés sur le thème du logement, des sans abri en général et des demandeurs d'asile en particulier, organisant plusieurs manifestations. Du côté généraliste, l'Entraid'Ouvrière était à la tête de nombreuses initiatives pour dénoncer le manque de logement et réclamer des solutions de la part des pouvoirs publics. C'est d'ailleurs de l'un des services de cette association, le CASOUS (Centre d'Accueil, de Santé et d'Orientation pour l'Urgence Sociale), qu'est parti un mouvement social de dénonciation, de la part des salariés ne pouvant satisfaire aux demandes d'hébergement qu'ils recevaient. Le projet de collectif « émoi pour un toit » est ainsi lancé et débouchera sur une manifestation unitaire en juin 2001 rassemblant 150 personnes selon la presse locale¹⁴⁰. Le comité de parrainage et Chrétiens-Migrants sont signataires de l'appel. La mobilisation pour le logement des demandeurs d'asile commence dès le mois d'avril 2001 pour Chrétiens-Migrants, qui voit arriver des familles de demandeurs d'asile, majoritairement d'origine africaine, sans logements. La demande de Chrétiens-Migrants et de l'EntrAid'Ouvrière est la même, l'ouverture dans un premier temps de place en ALT (Allocation Logement Temporaire) puis la création de places en CADA.

¹³⁹ Circulaire du 24 juillet 2008 relative aux missions des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et aux modalités de pilotage du Dispositif national d'accueil (DNA).

¹⁴⁰ GUILLEMAIN, Olivier. « Un toit, ce n'est pas la lune ! », *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 15 juin 2001.

Dans le même temps, en juillet 2001, un groupe de demandeurs d'asile tchadiens soutenu par Chrétiens-Migrants envoie une lettre à la mairie de Tours et à la préfecture pour réclamer un logement. Après l'obtention des premières places en CADA, la mobilisation associative se maintient avec un projet associatif pour « la promotion des droits des étrangers en Indre-et-Loire ». C'est à cette période que la préfecture annoncera la mise en place d'une plateforme d'accueil, le SCHODA dont la charge, en plus de l'hébergement, est de diriger les demandeurs d'asile à la fois dans leurs démarches administratives et dans la gestion du quotidien. Les demandeurs d'asile concernés par ce service créé en août 2002 sont les primo-arrivants, c'est-à-dire les personnes étrangères venant d'arriver sur le territoire français et voulant entamer la procédure de demande d'asile. Malgré une augmentation des capacités d'accueil en CADA, la mise en place du SCHODA ne règlera pas définitivement le problème de logement des demandeurs d'asile, et des dénonciations ainsi que des luttes sociales ont régulièrement lieu de 2002 à 2009.

En 2004, un terrain vague en périphérie de la ville a été investi par des familles roms demandeurs d'asile ou sans-papiers. Etant donné les conditions de vie très précaire, et sous la pression d'associations et de militants politiques, la préfecture et la mairie ont décidé de mettre en place une structure provisoire pour accueillir ces familles durant la trêve hivernale, le « village Péron » (voir chapitre 8). A la fin de cette trêve hivernale, ce « village » a donc été évacué et fermé afin que des caravanes ne puissent plus venir s'y établir. Pourtant, les familles de Péron ne trouvèrent pas toutes à se loger une fois l'hiver passé et d'autres familles de demandeurs d'asile continuèrent à arriver. C'est principalement sur cette base que le CSDASP s'est constitué, avec une volonté affichée de réquisitionner des logements inoccupés, ce qui déboucha sur l'occupation des Tanneurs en 2005 (chapitre 1). Ces différentes luttes vont être l'activité principale du mouvement pro immigré à Tours. On voit ainsi le passage d'une lutte pour les régularisations dans les années 1990 à une lutte pour le logement des années 2000. De même, les populations soutenues vont changer de profil, des sans-papiers en voie d'expulsion aux familles de demandeurs d'asile primo-arrivants sans logement. Des mouvements contre les expulsions ou pour une régularisation continueront d'avoir lieu pendant cette période, mais dans une moindre mesure et souvent avec un niveau de mobilisation plus faible. Ce changement revendicatif va également transformer le rythme de mobilisation, en inscrivant les luttes dans une urgence humanitaire (trouver un logement) mais aussi dans une périodicité spécifique.

Lors de la période hivernale, les dispositifs d'accueil sont renforcés pour permettre une mise à l'abri des sans-abris en cas de températures extrêmes (niveau 3). Cette mise à l'abri relève de la responsabilité de la préfecture, en tant que représentante de l'Etat au niveau départemental. La trêve hivernale s'étend du 1^{er} novembre au 15 mars et a été mise en place après la deuxième guerre mondiale. D'après la loi de 1951 – et afin de restreindre les drames liés à la crise du logement – aucune expulsion domiciliaire ne pouvait être effectuée pendant cette trêve. En 1990, cette loi fut réformée afin que seules les personnes locataires en titres soient protégées de l'expulsion, ce qui exclut donc les squatters. Mais cette loi de 1951 a tout de même ouvert la voie à la prise en compte de la période et de la situation climatique, dans la prise en charge des personnes sans domicile. C'est ainsi que le plan hiver a été mis en place en 2002, afin de financer et d'organiser la mise à l'abri des personnes sans solution d'hébergement.

En 2003-2004, ce plan s'est affiné en mettant en place 3 niveaux, correspondant à des températures extérieures. Le niveau 1, « mobilisation hivernale », prévoit une augmentation des capacités d'hébergements pendant toute la durée de la trêve. Cette augmentation est négociée à la fois au niveau de l'Etat – notamment en fonction du portefeuille accordée pour le plan hiver – et au niveau local, entre la préfecture et les associations principalement. Le niveau 2, « grand froid », est enclenché en cas de températures négatives le jour et de températures comprises entre -5°C et -10°C la nuit. De nouvelles places sont mobilisables, avec, par exemple, l'ouverture de lieux d'accueil de jour pendant la nuit. Enfin, le niveau 3, « froid extrême » – mis en place quand des températures inférieures à -10° sont attendues pendant la nuit – fait obligation au Préfet de prévoir des sites mobilisables rapidement et pouvant accueillir un grand nombre de personnes sans abri. La gestion de l'urgence, en lien avec les aléas climatiques, montre la redéfinition du rôle de l'Etat-providence : la protection se fait au niveau minimal, celui de la vie nue, de la *zoé*¹⁴¹. C'est quand il semble – selon des critères objectifs et indiscutés comme les températures –, que le « pronostic vital » est en jeu que la *société du risque* décide de déployer les filets de protections. L'obligation légale, qui traduit une obligation morale, ne s'applique que dans un cadre particulier, celui de l'urgence, ce qui contribue et participe également à la redéfinition du rôle des travailleurs sociaux. En effet, ceux-ci ne peuvent plus, dans ces conditions, développer ou mettre en place

¹⁴¹ AGAMBEN, Giorgio. *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, 1997.

des programmes d'insertion qui sont partie intégrante de leur profession, et doivent souvent se contenter de répondre à l'urgence humanitaire¹⁴².

D'un point de vue législatif, la circulaire mettant en place le plan hiver affirme que « toutes les personnes qui le souhaiteraient doivent bénéficier d'un accueil et d'une mise à l'abri quelle que soit leur situation administrative ». Ainsi, les sans-papiers peuvent légalement avoir droit à cette protection hivernale, et apparaissent d'ailleurs dans le bilan du plan hiver édité par le ministère dans la catégorie « déboutés du droit d'asile ». Mais dans les textes officiels, ce sont les demandeurs d'asile qui sont présents comme catégorie spécifique du plan hiver. Dans le projet du plan hiver 2005-2006 présenté à la presse par le Ministère délégué à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion, un chapitre entier est consacré à l'accueil des demandeurs d'asile. Le problème de logement pour les demandeurs d'asile – mis en avant par un rapport de l'IGAS – est présent depuis 2002 au niveau étatique dans le cadre du dispositif d'accueil des personnes sans domicile. Ce rapprochement des demandeurs d'asile avec les bénéficiaires nationaux de l'action sociale ne va pas, au moins dans les textes, sans une différenciation claire entre ces catégories. Pourtant, bien que les textes parlent séparément des places d'urgences, places d'insertion et des places pour demandeurs d'asile, cette population se retrouve fréquemment obligée de solliciter les places d'urgences (le 115).

Au niveau militant, depuis la focalisation des revendications sur la question du logement, cette période hivernale structure une partie des actions. La mise en place du dispositif en novembre est l'occasion de négociations. Ce sont les associations humanitaires principalement qui vont tenter d'influencer la préfecture, afin que le nombre de places augmente mais aussi que les bénéficiaires de ces places soient sélectionnés de façon plus ouverte. La catégorie des demandeurs d'asile primo arrivants avec famille reste pendant cette période une catégorie « privilégiée », c'est-à-dire bénéficiant de places spécifiques. L'objectif de certaines associations, Chrétiens-Migrants en tête, est d'imposer une définition plus large de cette catégorie, comprenant notamment les personnes en recours, voire les déboutés.

Les efforts des collectifs de soutien, plus tournés vers l'action politique selon la répartition des rôles déjà vue, sont davantage perceptibles à la fin de cette période hivernale. La fin du plan grand froid signifie en effet la fermeture de certaines structures, ce qui entraîne la mise à la rue des personnes y étant accueillies et le retour à un nombre de places d'accueil plus

¹⁴² FRIGOLI Gilles, JANNOT Jessica. « Travail social et demande d'asile : les enseignements d'une étude sur l'accueil des demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes », *Revue Française des Affaires sociales* 4/2004 (n° 4), p. 223-242.

faible. Le mouvement social¹⁴³ impulsé au CASOUS¹⁴⁴ et qui a entraîné une mobilisation de tous le secteur associatif en 2001 à Tours avait d'ailleurs débuté aux premiers jours d'avril, juste après la fin de la trêve hivernale (15 mars). C'est à l'occasion du plan hivernal 2003-2004 que la centralité du thème du logement va faire l'objet de plus fortes mobilisations autour des familles roms de « la Gloriette ». Et, comme on l'a vu, c'est la fin du Dispositif Hiver 2004-2005 qui aboutira à l'occupation de la faculté des Tanneurs.

L'importance de la période hivernale se remarque aussi, et surtout, dans le discours des militants qui préparent ce double moment, le début et la fin, avec beaucoup de soin car elle représente une fenêtre d'opportunité politique. La fin de la trêve hivernale 2005-2006, après l'occupation des Tanneurs, a d'ailleurs été l'occasion d'une tentative militante de mobilisation. Ces quelques éléments montrent à quel point le militantisme pro immigré reste lié à l'Etat et à son calendrier, en tentant à la fois de « profiter » des dispositions et des lois existantes, et de parer à leur inexistence. Dans le même temps, on constate également que l'Etat est en partie contraint par ce biopouvoir qui lui confère la responsabilité de « ne pas laisser mourir ». Le discours et la pratique étatique montrent une volonté forte de ne pas intégrer les demandeurs d'asile considérés avant tout – et statistiquement à raison – comme de futurs déboutés. La réglementation sur les CADA est assez édifiante à ce sujet, en bornant clairement la définition du demandeur d'asile et en rappelant par exemple aux associations gestionnaires que l'apprentissage du français n'est pas une priorité. *Les lois de l'inhospitalité*¹⁴⁵ tentent de reléguer ces populations, étrangers en demande de régularisation, aux marges du corps national. Mais la gestion de la vie reste une prérogative étatique, et les risques vitaux *incorporent* ces populations dans la société, les font exister par raison humanitaire, à travers leur vie biologique. C'est la vie nue qui redonne une place dans l'Etat à ces individus, alors que la Nation les en avait chassés.

Le répertoire d'actions, les armes des faibles – qu'ils mobilisent avec ou sans soutien –, se fait dans un rappel de responsabilité à la fois moral et politique. Les deux fonctionnent ensemble à différents niveaux, individuels et institutionnels. Le cadre moral de nos sociétés contemporaines qui accordent une valeur *a priori* à la vie humaine est associée à la constitution du biopouvoir. Malgré les efforts répétés des gouvernants pour se débarrasser de la responsabilité de la vie et de la sécurité des étrangers non régularisés, le militantisme pro-immigré a jusqu'ici réussi à préserver ces obligations dans des contextes où la zoé est officiellement mise en jeu, à travers le droit à la

¹⁴³ GUILLEMAIN, Olivier. « Un toit, ce n'est pas la lune ! », *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 15 juin 2001.

¹⁴⁴ Centre d'accueil de santé et d'orientation pour l'urgence sociale. C'est un service de l'Entraid'Ouvrière.

¹⁴⁵ FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, 1997.

vie évoqué dans l'introduction de cette thèse. La période de la trêve hivernale est une période officielle, sa dangerosité est reconnue au niveau étatique par des lois et des dispositifs spécifiques. Cette reconnaissance, qui est un choix historique en partie arbitraire¹⁴⁶, ouvre une voie pour les mouvements sociaux humanitaristes. Bien sûr plus largement elle en ferme, car le respect de la vie humaine et de la liberté de circulation, sont théoriquement des acquis des démocraties occidentales signataires de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La réduction du champ d'action contraint ainsi le militantisme pro-immigré à une lutte aux accents humanitaires ou plutôt humanitaristes qui s'ancre dans le droit à la vie.

Les deux descriptions sont également valides, mais ne s'élancent pas du même promontoire. D'un côté le constat d'une redéfinition de l'espace des possibles militants – dues à des reculs politiques (restriction du droit d'asile, institutionnalisation de l'enfermement des étrangers, développement et perfectionnement des mesures d'expulsion) – qui contraint les défenseurs des droits des étrangers à un recours obligatoire au registre humanitaire. Et d'un autre côté les potentialités de résistance contenues dans la *vie nue* des étrangers, qui contraignent encore l'Etat à assumer la prise en charge de leur survie, ou plutôt la possible responsabilité de leur mort. La souveraineté que l'Etat impose à ces populations sur le plan disciplinaire, mais leur refuse le plus souvent sur le plan social, conduit à une reconnaissance de l'existence, de la présence vitale, de ces populations. Même si cette reconnaissance est limitée à la zoé, elle ouvre la voie à des droits humanitaires d'un côté et des obligations étatiques de l'autre. Il y a ainsi une similitude entre les luttes pour le logement des demandeurs d'asile qui sont menées à Tours et les grèves de la faim de sans-papiers, à travers « le corps de la protestation »¹⁴⁷ pour reprendre Johanna Siméant. A première vue, une opposition franche semble s'imposer entre ces deux formes de protestation, la grève de la faim étant une action entreprise en conscience alors que l'absence de logement n'est qu'un état de fait. Mais sur le plan théorique, un rapprochement entre ces modes d'action est envisageable.

La grève de la faim n'est pas un choix librement consenti mais, comme toutes autres formes d'actions, un choix conditionné par un contexte, un rapport de force plus ou moins favorable et un répertoire d'action plus ou moins étendu. De la même façon, les mobilisations pour le logement des demandeurs d'asile font usage des outils mis à disposition par la situation sociale et le rapport de force. Elles sont ainsi l'occasion de mise en scène d'une souffrance, de la

¹⁴⁶ On peut soulever comme arguments que des sans-abris meurent aussi en été ou que des jours de froid extrême existent en dehors de la période Grand Froid. Mais le propos est plus large, il s'agit d'un choix arbitraire car il s'agit d'un choix. Des raisons historiques, sociales et même météorologiques ont poussé à ce choix et sont à l'origine de sa renégociation annuelle et locale. Mais en tant que choix, il reste toujours un niveau d'arbitraire.

¹⁴⁷ SIMEANT, Johanna. *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p.277.

part des soutiens (dans la rédaction des tracts par exemple) mais aussi parfois de la part des demandeurs eux-mêmes. Cette théorie des souffrances comme instrument de lutte, questionne le regard du chercheur et du militant. La grève de la faim va souvent entraîner un respect pour l'objet et conférer une dimension très politique à ceux qui la pratiquent. Les familles de demandeurs d'asile qui sont soutenues par les associations et les collectifs tourangeaux pour réclamer un logement, renvoient une image plus passive. Cette passivité est d'ailleurs appréhendée comme une chose négative par les militants politiques, qui valorisent la participation des demandeurs d'asile à leur lutte. Dans leurs entretiens, ces militants mettront en avant des exemples marginaux de participation des demandeurs d'asile, pour confirmer une image tant désirée, celle d'une lutte exemplaire avec des demandeurs d'asile en sujets politiques.

Certaines personnes ou certaines familles, plus virulentes ou plus rodées aux manifestations, vont prendre plus facilement la parole voire le mégaphone ou même participer activement à l'occupation d'un lieu administratif. Ces personnes sont souvent citées dans les conversations entre militants, car elles réduisent le décalage existant entre la volonté de ces militants de participer à une lutte qui corresponde aux critères d'auto-organisation des étrangers, et la réalité du terrain tourangeau. D'autres actes sont pourtant mis en œuvre par des étrangers soutenus au sein de ces mobilisations, sans qu'ils soient considérés comme une participation active de leur part au mouvement. Il s'agit des mises en scène de leur souffrance, qui passe avant tout par les mots dans les négociations avec les autorités ou dans les déclarations aux médias, mais aussi par des gestes et des attitudes. Il est important sur le plan scientifique de rapprocher ces actes et ces discours à un répertoire d'action, au même titre que la grève de la faim.

« Action mairie : Aujourd'hui les membres du CSDASP, six en tout, étaient une nouvelle fois à la mairie afin de réclamer un rendez-vous avec l'adjointe aux affaires sociales. Comme la semaine dernière, il s'agissait d'accompagner Mme A. et ses deux enfants, venus de Syrie, qui n'avaient pas de solution d'hébergement pour le week-end, c'est-à-dire demain soir. En milieu d'après-midi, après près de deux heures d'attente, un adjoint est venu nous préciser qu'aucune solution n'avait été trouvée. A cette annonce, la dame s'écroula doucement, de fatigue semble-t-il. On la transporta à l'extérieur et on lui apporta de l'eau. Plus tard, on se dispersa et je me suis retrouvé avec E. et C., deux amies militantes. L'évanouissement de Mme A. nous fit sourire car il paraissait factice. Personne ne prononça ces mots, mais on s'accorda sur le bénéfice d'un tel évanouissement, avec un sourire entendu. Quoiqu'il en soit, il permit de sensibiliser un peu plus les personnes alentours et de réclamer encore plus fortement une solution. Nous avons rendez-vous demain matin avec Mme B., l'adjointe aux affaires sociales. ». *Journal de terrain du 12 mai 2007.*

L'évocation de ces stratégies est complexe car elle entraîne toute une série de condamnations sociales. Ces jugements sociaux sont d'ailleurs très proches de ceux imposés par l'Etat quant à la désignation des « vrais demandeurs d'asile », c'est-à-dire les réfugiés statutaires, que l'Etat oppose aux « faux demandeurs d'asile », c'est-à-dire les déboutés ou les « fraudeurs ». La victime pour être reconnue doit tenir une place délicate, entre une souffrance suffisamment visible mais sans mise en scène. Sa passivité doit être double car sa vérité de victime est censée s'imposer aux autres. A l'opposé, les victimes qui peuvent mettre en scène leur situation risquent le jugement social les définissant entre le fraudeur et le quémandeur. Ce sont des jugements sociaux forts, des jugements moraux, qui même déconstruits sociologiquement et appréhendés comme de simples objets sociaux, conservent un pouvoir évocateur. En ce sens, l'usage plus haut de l'expression *mise en scène* et de *stratégie* ne permet pas de neutraliser ce jugement, en faisant référence au théâtre – donc à une forme de facticité – et à une pensée calculatrice. Ces choix lexicologiques proviennent d'une volonté différente, celle de mettre en avant la dimension d'acteur – dans le sens de personne active dans la gestion de sa vie ou de sujet – qui est souvent ignorée dans ces situations. Il s'agit d'un usage militant du corps, de son propre corps, de son existence biologique pour obtenir des droits qui sont refusés quand ils sont réclamés sous le thème de la loi ou même des droits de l'homme. C'est un retournement du droit à la vie par les dominés, si leur existence doit être réduite à leur mortalité il leur reste à utiliser leur vulnérabilité plutôt que la subir.

Pourtant, le jugement social dépréciatif porté sur ce qu'il convient de nommer des pratiques de lutte est présent chez les militants, même s'il n'est pas toujours activé. La mise en scène des souffrances peut ainsi être acceptée, d'autant plus si ce sont les militants qui y sont à l'origine. On a vu dans le premier chapitre consacré à l'occupation des Tanneurs qu'une grande part de la communication externe du mouvement abordait ce thème, en mettant en avant les souffrances et le statut de victime des personnes accueillies. Mais quand ce sont les victimes qui prennent l'initiative et vont jusqu'à grossir le trait, le malaise s'installe. Dans l'exemple de l'évanouissement décrit dans le journal de terrain, les réactions des militants une fois entre eux sont intéressantes. Les sourires entendus installent une certaine connivence et démontrent une certaine distance des militants avec leur militantisme. Ils ne sont pas entièrement *pris au jeu* et peuvent encore porter un regard distancé sur lui. Mais l'absence de formulation claire montre également une sorte de gêne, de retenue à respecter. Verbaliser la stratégie serait en quelque sorte avouer la *fraude* ou, pire, la dénoncer. Ce serait avant tout la réaliser, dans le sens de la rendre réel, ce qui entrainerait de devoir l'affronter. Une part importante des efforts militants visent à ce que les étrangers soutenus conservent leur image humanitaire de victime, une image qui en définitive

répond largement aux critères étatiques. Ces efforts semblent aussi importants pour la communication avec les interlocuteurs – afin d’obtenir la satisfaction de revendications par l’usage du droit à la vie – qu’au sein même du militantisme, où cette image idéalisée de la victime à soutenir favorise l’adhésion au champ. On étudiera plus longuement, dans le dernier chapitre de cette thèse, la position complexe des militants qui tentent de penser en dehors des catégories du pouvoir et sont sans cesse en prise avec elles.

*

L’enquête de terrain a donné à voir le niveau contraignant du militantisme pro-immigré. Au-delà d’une pratique issue de théories morales et politiques, il s’agit d’un monde social avec ses codes et ses normes. Les critiques contre le registre humanitaire s’appuie sur la norme égalitariste, l’aspect paternaliste et hiérarchisant de l’aide à des victimes passive étant pointée du doigt. Les normes morales s’appliquent ainsi à deux moments distincts de l’engagement : dans le choix de soutenir, qui ne doit être entachée d’aucune sélection discriminatoire, et dans la façon de soutenir, avec une acuité portée sur la mise en cohérence des modes de soutien avec les principes moraux égalitaristes. C’est en tout cas ce qui ressort des entretiens et des positionnements individuels des militants. Dans les faits observés, si l’absence de sélection des personnes soutenues s’applique bien, la mise en place d’une égalité dans le soutien est plus difficile à obtenir.

Cette difficulté est liée à la population soutenue, en majorité des demandeurs d’asile primo-arrivants en cours de procédure et au thème principal de mobilisation, le logement. C’est principalement la collaboration entre Chrétiens-Migrants et le CSDASP qui construit cette situation. L’association humanitaire fait le lien entre les familles de demandeurs d’asile qu’elle reçoit et le CSDASP, afin que le collectif entreprenne un travail de dénonciation et revendicatif quand aucune solution n’est proposées. Une sélection est ainsi faite dans le soutien, sur des bases humanitaires et stratégiques implicites. C’est le droit à la vie qui conduit cette sélection, avec en premier lieu une mise en avant de la vulnérabilité des personnes soutenues, des familles avec enfants. La trêve hivernale dans ce cadre, apparaît comme une fenêtre d’opportunité politique.

L’aspect légaliste lié à la catégorie de demandeur d’asile est secondaire, même si ce registre est devenu central lors de l’occupation des Tanneurs. Dans le cadre de mobilisations ponctuelles, autour de cas isolés, c’est un levier stratégique moins enfermant au niveau militant et moins pertinent au niveau de l’analyse. La préoccupation du logement affecte principalement les demandeurs d’asile primo-arrivants, les autres catégories ayant le plus souvent trouvé une place en CADA, au sein du secteur social généraliste ou encore chez des proches. Pour les sans-papiers,

la question du logement ne peut pas être dissociée de celle de la régularisation, à part dans le cas étudié des familles roms kosovars dont l'expulsion est plus difficile à obtenir du point de vue légal. L'élément explicatif central de la configuration du militantisme pro-immigré tourangeau, reste donc la dimension d'urgence de celui-ci, visible dans l'activisme de ses participants.

A Tours, la pratique de dénonciation politique s'associe à la prise en charge humanitaire, bien que les rôles entre humanitaires et politiques soient symboliquement fixés. On verra dans le chapitre qui vient que la configuration malaguénienne est tout autre. Après des débuts marqués par une hégémonie des associations humanitaires, une refondation du monde de la lutte a été impulsée par des militants immigrés et autochtones, dans le but de concevoir l'auto-organisation et de concrétiser le principe de la libération des peuples par eux-mêmes. Pour éviter que les critères humanitaires contraignent les mises en place politiques – comme c'est le cas à Tours –, la coordination immigrée de Malaga tente d'intégrer certains de ces critères dans son organisation politique. Ces tentatives s'articulent autour du thème de l'identité, avec l'affirmation militante d'une condition immigré. L'objectif recherché est une reconnaissance d'une communauté de destin, qui ne s'accompagne pas d'un enfermement identitaire ou catégoriel essentialisant.

Chapitre 3 : Malaga, le renversement migratoire

Longtemps terre d'émigration – intérieure, vers la Catalogne notamment, ou internationale, vers des pays comme la France ou la Suisse –, Malaga s'est peu à peu transformée en terre d'immigration en l'espace d'une vingtaine d'année. Au niveau du soutien aux étrangers, ce sont dans un premier temps les associations humanitaires et le champ catholique qui se sont mobilisés, pour construire un accueil local à un moment où le cadre étatique n'existait pas encore. A la fin des années 1990, plusieurs occupations d'églises par des immigrés ont lieu à Malaga comme dans d'autres capitales de provinces. C'est à cette période, à partir de 1998, que le mouvement social¹⁴⁸ pour la défense des droits des étrangers va se consolider à travers la participation de militants politiques radicaux luttant contre l'exclusion et la précarité. Mais c'est avant tout la mobilisation des étrangers eux-mêmes qui marque les luttes pro-immigrés à Malaga, à travers leurs associations et la mise en place de la Coordinadora de Inmigrantes de Malaga (CIM) en 2005. Avant cette coordination, et avec l'arrivée des premiers groupes immigrés venus de Ceuta e Melilla dans les années 1990 et la mise en place des premières mobilisations, une plateforme de solidarité (Plataforma de solidaridad con los inmigrantes) composée de différentes organisations se crée à Malaga. Sans réalité juridique, cette plateforme conserve des frontières assez floues et un fonctionnement relativement souple et continue d'être active aujourd'hui encore à Malaga.

« Manifestation à 19h Plaza de la Marina : J'arrive un peu en avance, pour pouvoir observer les participants et la mise en place des banderoles. C'est une manifestation convoquée par la CIM et qui a pour thème « contre la crise, pour la fermeture du CIE de Capuchinos et pour des droits pour tous ». La date n'a pas été choisie au hasard, le 18 décembre étant la journée mondiale du migrant, comme il est précisé dans le tract de la CIM appelant à la manifestation. Même si c'est par la Coordinadora de inmigrantes que j'ai eu l'information, ce n'est pas le seul collectif organisateur. C'est plus largement la Plateforme contre la crise dont fait partie la CIM, mais aussi des partis politique comme Izquierda unida et des syndicats comme la CGT. Sur la banderole qui prend la tête de la manifestation, il est inscrit « La crisis que la paguen los capitalistas ! » (« La crise, c'est aux capitalistes de la payer ! »). Des affichettes sont également distribuées, avec comme thème la défense des droits des étrangers. On peut y lire, en espagnol, « Droits humains », « Le Sud pillé, le Nord fermé », « Guantánamos espagnols ? », « Barrière, fausse paix », « Fin des lois négrières ! », « Marginaliser pour exploiter »... Certaines comportent simplement un dessin, une main noire agrippant des barbelés. Mais les tracts et les slogans lancés intègrent d'autres thèmes

¹⁴⁸ « Movimiento social » est l'expression revendiquée et employée par les militants pro-immigrés des collectifs politiques malaguéniens que nous allons étudier.

liés à la crise, avec la revendication de la fin des expulsions locatives, de la suspension des hypothèques ou de l'arrêt des prêts étatiques aux banques et aux entreprises. La CIM a également une banderole en milieu de manifestation, avec simplement son nom d'inscrit dessus. Elle est tenue par différentes personnes pendant la manifestation, certaines noires, d'autres indigènes d'Amérique latine. Un autre porte un poncho et un bonnet péruvien. Derrière cette banderole et dans la manifestation, il y a plusieurs wiphala, le drapeau des peuples indigènes des Andes. Il y a d'autres drapeaux, l'un bolivien je crois (vert/jaune/rouge) et l'un palestinien entre autre, et plusieurs drapeaux andalous (vert/blanc/vert). Au niveau partisan, il y a des drapeaux rouge et noir de la CGT, un groupe anarcho-syndicaliste, et des drapeaux rouges du parti communiste espagnol et d'autres groupements communistes, ainsi que d'Attac. Le drapeau de la troisième République espagnole (violet/jaune/rouge) est également présent, symbole entre autre repris par Izquierda unida. La manifestation traversa la principale rue commerçante de Malaga, encore animée à cette heure-là : les magasins étaient encore ouverts et nous sommes à une semaine de Noël. La manifestation se termina Place de la constitution, avec une prise de parole dans laquelle un représentant de la CIM, celui vêtu d'un poncho, a appelé à un changement du système politique et économique capitaliste. » *Journal de terrain du 18 décembre 2008.*

Cette manifestation qui s'est déroulée à la fin de mon premier séjour d'observation, a réuni environ 800 personnes. A première vue, elle semble correspondre à ce que les militants radicaux tourangeaux tentent d'approcher. Les revendications qui s'accrochent aux droits de l'homme s'accompagnent d'une réclamation plus large d'un changement de société. Sur le plan du militantisme pro-immigré, elle donne à voir une lutte prise en charge par les victimes des lois migratoires. La structuration du militantisme pro-immigré à Malaga est effectivement différente de celui de Tours. Même si on retrouve un pôle associatif humanitaire et un pôle politique radical, la configuration de ces différents groupes se fait sur un autre registre. Les actions communes sont des dénonciations politiques et publiques. L'activisme constaté à Tours, se décline autrement à Malaga. Ce n'est pas autour de la résolution de cas particuliers, mais principalement dans la mise en place des outils et des structures de lutte que les efforts militants sont investis. Il s'agit notamment de construire des fronts communs de dénonciations, qui se basent sur la catégorie des immigrés mais qui la dépasse, en permettant une convergence des luttes et des revendications avec d'autres mouvements sociaux. C'est clairement autour du droit d'avoir des droits que se constitue l'argumentaire de la CIM, faisant même de l'expression *arendtienne* un slogan officiel. Du côté humanitaire, les associations de soutien aux étrangers se sont montées en plateforme de solidarité pour renforcer leurs dénonciations. Cette plateforme est le fruit de négociations entre les associations, certaines affichant des positions plus modérés que d'autres.

Même si plateforme associative et coordination immigrée se retrouvent sur des points revendicatifs, notamment sur les dénonciations des centres d'internements pour étrangers, et plus précisément celui de Malaga, une fracture entre ces deux entités existe. Les associations, même les plus radicales, vont se développer sur des fondements humanitaristes du droit à la vie. De ce fait, elles sont accusées de paternalisme par les animateurs de la CIM. On verra dans ce chapitre comment et sur quelles bases se sont historiquement formées ces associations, puis la CIM. C'est par un biais humanitaire et dramatique, avec notamment le phénomène des *pateras*, que l'immigration fera son entrée dans le débat andalou. C'est aussi par ce biais que les principales associations de soutien aux étrangers se créeront, et autour duquel elles axeront leur action. L'auto-organisation immigrée quant à elle, se fera en marge et parfois en confrontation avec ces associations. Elle sera renforcée et soutenue par la rencontre des immigrés en lutte avec des mouvements alternatifs, qui s'ancraient dans un lieu occupé, un *Centro social okupado*. L'objectif de ce chapitre est de montrer les similitudes entre des théories morales qui fondent le militantisme pro-immigré à Tours et à Malaga, tout en accentuant sur la situation spécifique du cas andalou. Comme on le verra, à Malaga, une rupture nette entre association humanitaire et coordination immigrée a conduit cette coordination à se confronter au registre humanitaire – dans le sens d'un soutien matériel à des victimes –, pour le redéfinir et le fonder dans son organisation.

Avant d'aborder ces éléments historiques et la description de ces différents groupes – à la fois dans leurs fondements théoriques et dans leurs formes d'action – la première partie de ce chapitre sera consacrée à détailler l'immigration à Malaga. Il s'agit de donner des repères démographiques et historiques, mais également de comprendre le terrain politique sur lequel vont évoluer les différents groupes militants. En effet, l'immigration en Espagne est un phénomène moins ancien qu'en France, d'où une institutionnalisation plus récente. De plus l'Andalousie, ancienne terre d'émigration, est une région agricole qui a beaucoup fait appel, et continue de le faire, aux travailleurs migrants.

Les niveaux de compétences

Le fonctionnement de l'Etat espagnol est très différent de celui de l'Etat français, notamment sur la question de l'immigration, une plus grande autonomie étant laissée aux provinces. Alors que l'Etat garde compétence entière sur les questions de « nationalités, immigration, émigration, extranéité (*extranjeria*) et droit d'asile » comme le stipule l'article 149 de la Constitution espagnole. Le statut d'autonomie de l'Andalousie reconnue par la loi organique 6/1981 du 31 décembre va quant à lui, servir de base pour établir les compétences du niveau

autonómique. La Junta d'Andalousie, sur la base de l'article 13 de cette loi, a ainsi compétence exclusive au niveau du logement, de la santé, de l'assistance et des ressources sociales, de la culture, du sport et des loisirs et enfin de l'éducation pour ses résidents immigrés. Les compétences du niveau municipal font également l'objet d'une législation, par la loi 7/1985 du 2 avril régulatrice des bases du régime local. Les municipalités ont ainsi en charge les prestations des services sociaux et la promotion et la réinsertion sociale.

Au niveau autonómique, la Junta de Andalucia va ainsi adopter un Plan Integral para la Inmigración (2001-2004), qui affichera comme objectif la pleine intégration de la population immigrée. Un second Plan Integral sera adopté (2004-2009) qui précisera certaines compétences et prendra en compte les changements législatifs sur les droits des étrangers, ayant eu lieu avec l'adoption de la nouvelle Ley de Extranjería. Pour Javier de Lucas, qui compare les « planes integrales » de plusieurs communautés autonomes, l'intégration sociale des immigrés est à chaque fois présentée comme une priorité. Ce professeur de droit précise que « les déclarations ne sont pas suffisantes (...) ce qui est sûr c'est que, au-delà de la rhétorique et du langage politiquement correct, pour l'immense majorité des immigrés leur présentation comme citoyens constitue davantage une marque d'humour noire, si ce n'est un vulgaire alibi qui occulte difficilement les pénibles conditions dans lesquelles se déroule leur vie quotidienne »¹⁴⁹. Même si les actions entreprises n'ont pas toujours été à la hauteur des discours, dans ses Planes Integrales la Junta de Andalucia défend une vision positive de l'immigration. L'immigration y est décrite comme une richesse à la fois économique et sociale, et l'intégration des immigrés y est appréhendée à travers des concepts clés comme l'interculturalité, vu non comme une assimilation de l'immigré dans la culture espagnole, mais comme une rencontre et une découverte mutuelle des différentes cultures, migrantes et autochtone¹⁵⁰.

¹⁴⁹ LUCAS de, Javier. "El enfoque de la ciudadanía: cuestiones normativas" In ZAPATA-BARRERO Ricard (dir.), *Políticas y gobernabilidad de la inmigración en España*, Barcelona, Ariel, 2009, p.107. "Pero las declaraciones no son suficientes (...) Y lo cierto es que mas allá de la retórica y del lenguaje políticamente correcto, para la inmensa mayoría de los inmigrantes su presentación como ciudadanos constituye mas bien una muestra de humor negro, cuando no una burda coartada que dificilmente puede ocultar las penosas condiciones en las que se desenvuelve su vida cotidiana".

¹⁵⁰ "Por tanto, no se concibe la educación intercultural como las actuaciones que hay que tener o realizar solamente con los miembros de uno de los grupos culturales en contacto, sino que supone enseñar a la ciudadanía a mirar a la otra persona con una óptica distinta para comprender cómo piensa y cómo siente y entender que desde la educación intercultural se obtiene un beneficio que afecta a todos los sujetos.", *Plan para la atención educativa del alumnado inmigrante en la comunidad autónoma andaluza*, p.76.

A) Le mouvement social immigré, entre gestion humanitaire et auto-organisation

Les débuts humanitaires du militantisme pro-immigré à Malaga

La mise en conformité de l'Espagne avec les règles européennes en 1991, coïncide avec les prémices de l'accueil humanitaire des immigrés à Malaga. L'entrée dans l'Union européenne et dans l'espace Schengen va établir l'obligation de visa pour les ressortissants extra-européens et entraîner le durcissement de la surveillance des frontières. L'Andalousie occupe à cet effet une place particulière, en tant que frontière sud de l'Europe. Ce statut de frontière sud est symbolisé par deux villes, Ceuta et Melilla. Il s'agit de deux enclaves espagnoles situées sur le territoire nord du Maroc. C'est dans ces villes que va se concentrer une partie des efforts européens et espagnols de « sécurisation » des frontières, avec la mise en place notamment en 1995 des CETI, Centros de Estancia Temporal para Inmigrantes (Centres de séjour temporaire pour migrants).

En 1993, quelque deux cents immigrés se retrouvent à Melilla, la majeure partie en demande d'asile ou en recours. Ils viennent pour la plupart d'Afrique subsaharienne (Zaire, Liberia, Nigeria, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Somalie, Angola, Soudan, Tchad, Ghana, Afrique du Sud) mais également du Liban et de Palestine. Dans l'attente de pouvoir bénéficier de permis de résidence durable, ils doivent loger dans un ancien hôpital de la Cruz Roja, l'ONG Caritas leur distribuant de la nourriture une fois par jour. Malgré les conditions très difficiles, il n'y a ni eau ni électricité dans l'ancien hôpital qui manque également de places et de lits, l'attente se prolonge. Les immigrés finissent ainsi pendant l'été par manifester contre leurs conditions et réclamer une solution. Les autorités ne répondent pas à leur demande, mais ces événements vont contribuer à donner une certaine visibilité à leur situation. D'autant que la première réponse des autorités fut de les envoyer dans une zone frontalière entre Melilla et la ville marocaine de Farkhana. Cette expulsion collective fut condamnée par plusieurs associations de défense des droits de l'homme, ce qui obligea les autorités à réinstaller les immigrés dans l'ancien hôpital. A Malaga une association humanitaire, l'ASPA (*Asociacion andaluza por la solidaridad y la paz*, Association andalouse pour la paix et la solidarité), en concertation avec le Delegado del Gobierno¹⁵¹ émet l'idée de solliciter différentes mairies andalouses pour pouvoir y répartir les immigrés. C'est ainsi que les migrants furent envoyés dans sept différentes villes de taille moyenne d'Andalousie.

Cette expérience sera suivie d'autres du même genre, notamment pour des immigrés installés à Ceuta en 1995. Comme dans le cas de Melilla, des immigrés venus d'Afrique vivaient

¹⁵¹ Représentant du gouvernement central au sein des communautés autonomes.

dans des campements précaires depuis parfois plus de deux ans pour certains. N'étant pas autorisés à aller plus loin en Europe, ils étaient bloqués à cette première étape. En avril et mai 1995, ils organisèrent plusieurs manifestations et grèves de la faim pour dénoncer la situation dans laquelle ils se trouvaient. Ces événements eurent un écho médiatique national, ce qui conduisit le gouvernement, à travers une commission interministérielle, à leur accorder un Cédula de Inscripción renovable (certificat d'inscription renouvelable) prévue par la Ley de Extranjería (loi sur les étrangers). Pour que soit délivrée cette autorisation temporaire de pénétrer sur la péninsule, une institution ou une ONG devait s'engager à prendre en charge les immigrés pendant au moins un mois. Cette cédula était d'une durée d'un an, les immigrés devant entamer des démarches pour obtenir une autorisation de travail et de résidence s'ils souhaitaient rester sur le territoire.

La Area de Bienestar (Services sociaux) de la mairie de Malaga a ainsi pris en charge cinq immigrés, rwandais, libériens et sud-africains, alors que la commune d'Arriate, qui se trouve dans la province de Malaga, accueillait quatre autres immigrés du Libéria. Ces institutions se portèrent garante comme le souhaitait la commission interministérielle, et déléguèrent aux ONG regroupées dans la plateforme de solidarité avec les immigrés (Plataforma de Solidaridad con los Inmigrantes), le suivi et l'accueil de ces personnes.

Aux débuts des années 1990 donc, la plateforme de solidarité avec les immigrants agira principalement en lien avec les événements se déroulant à Ceuta et Melilla. A la fin de 1995 puis tout le long de l'année 1996, c'est le sort de trente quatre immigrés retenus au Centre d'internement de Malaga qui sera l'objet d'une mobilisation des associations. Là encore, il s'agit d'immigrés venant de Ceuta contre qui les autorités avaient engagé des procédures d'expulsions alors que ceux-ci manifestaient pour dénoncer le blocage de leur situation, l'Etat espagnol leur refusant l'entrée sur le territoire. En novembre 1995, dix sept de ces retenus, dont l'expulsion ne fut pas possible, furent libérés du centre d'internement, sans argent, et durent trouver à se loger à Malaga. Ils furent pris en charge par l'association Malaga-Acoge, qui accueillera un peu plus tard dix sept autres retenus également relâchés. La plateforme, à laquelle Malaga-Acoge participe, va également intervenir et utilisera les mêmes méthodes que pour les migrants venus de Ceuta et Melilla à partir de 1993. Plusieurs associations démarchèrent des mairies, parfois jusque dans le Pays Basque, afin qu'elles acceptent l'accueil de ces immigrés. Des organisations sociales et des particuliers participèrent également à l'accueil de ces étrangers.

Même si le soutien aux étrangers a été accompagné de dénonciations, les prémices du militantisme pro-immigré à Malaga restent marquées par sa dimension humanitaire. C'est-à-dire qu'il se résumait souvent à une aide matérielle qui, même si elle était accompagnée d'un discours

politique, avait du mal à dépasser ce cadre. Il y avait cependant un souci d'alerter l'opinion publique mais aussi de mobiliser d'autres sphères sociales. Des syndicats et des partis politiques participeront à la dénonciation de l'expulsion collective de 103 immigrés africains par avion militaires en juin 1996. Il s'agissait des syndicats UGT (Unión General del Trabajo) et CCOO (Comisiones Obreras), avec sa commission CITE¹⁵², et des groupes IU-LV (Izquierda Unida-Los Verdes) et socialistes de la mairie de Malaga. Mais dans ce cas là comme dans les précédents, le militantisme pro-immigré de Malaga conserve une position d'arrière garde en ne faisant qu'accompagner des évènements ayant lieu dans les enclaves de Ceuta et Melilla. Dans cette période de faible étatisation de la gestion de l'immigration, le rôle assumé par les ONG sera de réduire les effets les plus dramatiques de la nouvelle politique d'immigration, en tentant de mettre en place un accueil humanitaire. Alors qu'à Ceuta et Melilla les immigrés, compte tenu du temps d'attente très long, ont réussi à se mobiliser plusieurs fois pour réclamer collectivement des droits, à Malaga seules les ONG portaient une voix pour les immigrés à cette époque. La tactique impulsée par l'ASPA¹⁵³ a ainsi eu comme effet pervers¹⁵⁴ de réduire les possibilités de collectivisation des revendications, en dispatchant les étrangers pris en charge dans différentes communes de taille moyenne, parfois en dehors de l'Andalousie. Les quelques évènements qui viennent d'être retracés montrent bien l'image déformée de l'immigration de Ceuta et Melilla une fois arrivée à Malaga. On peut la résumer comme le passage d'une revendication politique collective à un traitement humanitaire individualisé : seuls neuf étrangers sont reçus par la mairie de Malaga en 1995, parmi les centaines de manifestants de Ceuta. Une autre des particularités du soutien aux immigrés à Malaga à cette période est la mise en avant d'une immigration précise, l'immigration subsaharienne alors même qu'elle était, et qu'elle reste, minoritaire en Espagne.

L'immigration subsaharienne, entre image médiatique, discours politique et statistique

En Espagne, les immigrés venant de l'Afrique subsaharienne représentaient 3,6 % du total des étrangers recensés en 2007¹⁵⁵. En Andalousie, on recensait 9 179 étrangers provenant

¹⁵² Centro de información al trabajador inmigrante, Centre d'information pour les travailleurs immigrés.

¹⁵³ Asociación andaluza por la solidaridad y la paz, association andalouse pour la solidarité et la paix.

¹⁵⁴ Dans le sens d'effet secondaire non voulu.

¹⁵⁵ INE. "De donde han venido", Encuesta Nacional de inmigrantes 2007, *Site de Instituto Nacional de Estadísticas*, [En ligne], http://www.ine.es/prodyser/pubweb/eni07/eni07_03.pdf (page consultée le 12 décembre 2009).

d'Afrique (Maroc exclu)¹⁵⁶ en 2001 et 28101 en 2008, ce qui marque certes une progression de cette immigration mais également une baisse de sa part dans l'immigration totale (5,5 % en 2001 et 4,5 % en 2008). Le cas espagnol rejoint la remarque de David Lessault et Cris Beauchemin sur l'immigration subsaharienne en France : « les migrations subsahariennes à destination de la France ou, plus largement des pays du Nord, sont extrêmement visibles dans les discours médiatiques et politiques mais elles constituent un fait statistique minoritaire »¹⁵⁷. Pour ce qui est des discours médiatiques, la visibilité dont parlent les auteurs est encore plus importante en Espagne, et spécialement en Andalousie, où le phénomène des *pateras* fait très régulièrement la une de la presse écrite et des journaux télévisés.

Les *pateras* sont ces embarcations précaires sur lesquels les migrants embarquent depuis les côtes méditerranéennes et atlantiques de l'Afrique dans l'espoir d'accoster en Espagne. Ce sont en majorité, mais pas uniquement, des migrants venus d'Afrique subsaharienne qui se retrouvent sur ces barques. Les images médiatiques rapportent ainsi régulièrement des visages et des silhouettes d'hommes, mais aussi de femmes et d'enfants, noirs, qui sont recueillis épuisés par la Cruz Roja. C'est sur les côtes andalouses, à Tarifa dans la province de Cadix, que la première *patera* a accosté en novembre 1988, avec un mort à son bord et dix huit disparus à déplorer. Celle-ci transportait de jeunes marocains qui n'avaient pas réussi à obtenir un passeport de la part des autorités marocaines, les démarches étant trop longues et coûteuses. Ce phénomène, qui a été renforcé par le durcissement de la frontière sud de l'Europe et par l'obligation d'obtention de visa, est très vite devenu un sujet médiatique, compte tenu entre autres de sa dimension dramatique. Si on suit la revue de presse établie par Fortress Europ¹⁵⁸ sur ce sujet, on voit une augmentation du nombre d'embarcations échouées et d'immigrés morts dans leur tentative de traverser les frontières entre 2003 et 2005¹⁵⁹. Une étude sur la presse et la télévision espagnoles montre qu'en 2004, l'arrivée d'immigrés en *pateras* était la deuxième forme de traitement de l'immigration à la télévision après l'immigration vue sous l'angle de la délinquance, et la sixième

¹⁵⁶ Chiffres obtenus par les données de l'OPAM 2009, en soustrayant le nombre de marocains du nombre d'africains, car l'étude ne prévoyait pas de données spécifiques pour l'Afrique subsaharienne. Ils sont donc supérieurs à la réalité, on obtient ainsi 4,16% pour 2008 une fois retiré le poids de l'immigration algérienne.

¹⁵⁷ LESSAULT David, BEAUCHEMIN Cris, « Ni invasion, ni exode », *Revue Européennes des Migrations Internationales*, vol. 25, N°1, 2009, p. 164.

¹⁵⁸ Fortress Europe est un observatoire sur les victimes de l'émigration qui met en ligne les coupures de presse concernant les drames de l'immigration et comptabilise les décès liés aux tentatives de franchissement des frontières de l'Europe (<http://fortresseurope.blogspot.com>).

¹⁵⁹ Cette revue de presse prend également en compte les morts ayant tenté de rejoindre les îles Canaries.

pour la presse écrite¹⁶⁰. Au niveau politique, on constate également que cette Afrique subsaharienne fait l'objet de nombreuses décisions pour contenir le déplacement de ses ressortissants vers l'Europe et l'Espagne. C'est d'ailleurs le sujet de plusieurs accords entre le Maroc et l'Espagne, dont celui du 13 février 1992. Celui-ci prévoyait la possibilité pour l'Espagne de renvoyer les Marocains mais aussi tout étranger entré illégalement sur son territoire à partir du Maroc. Du côté marocain, la finalité de tels accords est entre autres d'obtenir que l'Espagne accepte de plus grands quotas annuels de travailleurs marocains. Plus largement, le Maroc est un enjeu important dans la politique d'externalisation de l'asile de l'Union Européenne, du fait de la position géographique aux portes du Sahara de ce pays. Encore une fois les chiffres de l'immigration subsaharienne en Europe ne semblent pas pouvoir expliquer, encore moins si on les rapporte au nombre de pays composant cette entité, tous ces efforts conjugués.

A Malaga, les immigrés subsahariens font l'objet de la mobilisation associative du début des années 1990, puis les tenants des *encierros* – occupations revendicatives de lieux symboliques – de la fin de cette décennie. Mais ce qui est souligné par plusieurs militants associatifs rencontrés, c'est la visibilité de cette nouvelle immigration, par sa couleur de peau.

Pedro: « On voyait dans la rue des gens de couleur différente, les Noirs attiraient l'attention. »

Il est vrai que l'Espagne n'avait pas, contrairement à la France, une tradition colonialiste tournée vers l'Afrique. En Afrique subsaharienne, seule la Guinée équatoriale était colonisée par l'Espagne jusqu'en 1968, mais elle disposait d'un gouvernement autonome dès 1958. Selon le coordinateur de Médicos del Mundo à Malaga, l'étonnement suscité par cette nouvelle population dépassait le cadre de la rue et concernait également les autorités, comme ceux du système sanitaire.

Jaime : « La population africaine a produit sur le système sanitaire, sur les décideurs du système sanitaire, une peur parce qu'ils n'avaient jamais vus, pour parler clairement, un noir de leur vie. »

Ce salarié de Médicos del Mundo explique ainsi que les premières réunions convoquées par les autorités sanitaires tournaient autour de cette peur. Il fut demandé aux organisations de proposer des réponses aux maladies tropicales, qu'étaient censés transporter la population venant d'Afrique subsaharienne. Le rôle de ces associations fut ainsi d'informer sur la marginalité de ces

¹⁶⁰ IGARTUA Juan José, MUNIZ Carlos, OTERO José Antonio. “El tratamiento informativo de la inmigración en la prensa y televisión española. Una aproximación empírica desde la teoría del framing”, *Global Media Journal México*, Vol 3, N°5, 2006.

maladies, et de tenter de faire accepter des programmes de santé publique tournés spécifiquement vers les populations immigrantes, en tant que population à risque car précarisée. Cette préoccupation des autorités allait donc au-delà de la couleur de peau, mais était très liée à une méconnaissance des migrants venus d'Afrique subsaharienne et à la présence de nombreux préjugés autour de cette population.

Ces quelques remarques montrent la spécificité de cette immigration dans les années 1990. Au-delà de l'aspect de nouveauté, c'est leur marginalisation qui est à noter. Ce sont eux qui forment la majorité des sans-papiers, en l'absence d'accords et de quota entre leur pays et l'Espagne. Ces éléments sont en partie la raison de la place prépondérante de cette population dans les mobilisations de la décennie 1990. La dimension raciale soulevée ne signifie pas que les Africains subsahariens, soient les seules victimes de discriminations ou d'actes racistes. Par exemple ces dernières années, de nombreux actes de violence contre les Equatoriens se sont produits. Et les Marocains restent une population très touchée par le racisme, comme en témoigne les événements d'El Ejido (chapitre 4). Mais dans le cas d'El Ejido, il s'agissait en grande partie de Marocains possédant une autorisation de travail, contrairement aux groupes de Nigériens et de Ghanéens qui se retrouveront dans les *encierros* de Malaga.

Les encierros et le mouvement social immigré

C'est en 1998 qu'eut lieu le premier *encierro* – le terme signifie littéralement enfermement, réclusion et désigne les occupations d'églises – d'immigré à Malaga. Pendant cinq jours, du 26 juin au 1^{er} juillet 1998, une cinquantaine d'immigrés soutenus par la plateforme de solidarité, composée d'associations, se sont installés dans la Cathédrale de Malaga. La revendication était la régularisation de la situation de deux cents quinze immigrés subsahariens sans-papiers à Malaga. Il s'agissait d'étrangers rapatriés de Ceuta et Melilla afin d'être enfermés dans le Centre d'internement de Malaga, mais qui furent relâchés faute d'avoir pu être expulsés. Sans argent, ils dormirent sur une plage de Malaga. Cette occupation a été en partie l'œuvre des associations de la Plateforme, sans ressources devant l'afflux nouveau d'immigrés. Ainsi, un communiqué de la Plateforme annonçait cette occupation, prévue initialement sur trois jours, et réclamait la participation des différents niveaux (mairie de Malaga, Junta d'Andalousie et gouvernement central) pour régler cette situation. Les immigrés formés en collectif pour l'occasion obtinrent, grâce à l'appui des associations, de syndicats (CCOO et UGT) et de parti politique (IU) ainsi qu'à l'écho médiatique de cette action, une négociation avec les représentants du gouvernement. Une liste de deux cent quinze personnes fut ainsi arrêtée, et il fut convenu qu'un titre de séjour leur

serait accordé. Ces titres ne seront pas les mêmes pour tous les immigrés selon leur situation, un traitement au cas par cas étant mis en place avec l'accord de la plateforme de solidarité. Ce traitement individualisé prévoyait notamment que les étrangers ayant des antécédents pénaux, ne puissent pas bénéficier d'une autorisation de séjour.

L'année suivante, en 1999, une nouvelle occupation de la Cathédrale fut tentée, mais cette fois sans le soutien de la plateforme. Le 24 décembre, des immigrés pour la plupart nigériens, prirent la décision de s'installer dans la Cathédrale pour réclamer leur régularisation, et finirent par camper devant le monument puisque l'entrée leur fut refusée. Cette action fut soutenue et facilitée par des militants ayant ouvert la même année un centre social occupé (*Centro social okupado*). Ce lieu qui se voulait politique mais aussi ouvert, défini comme un espace public, avait accueilli les assemblées générales d'immigrés, et avait même été le refuge de certains d'entre eux pendant quelques nuits. Une négociation fut entreprise, à laquelle participèrent les ONG de la Plateforme, et la cinquantaine de sans-papiers qui y participaient, obtinrent une régularisation.

Cette première expérience entre le Centro social et un collectif immigré fut consolidée quelques mois plus tard, en février 2000. Entre 100 et 150 Ghanéens sans-papiers se présentèrent au Centro social pour trouver du soutien avec l'objectif de mettre en place une action comme celle de l'année précédente. La paroisse El Salvador fut ainsi occupée par des sans-papiers et pour finir soixante neuf d'entre eux obtinrent une régularisation. A cette occasion fut créé le Mouvement de Libération des Immigrés (*Movimiento de Liberacion de los Inmigrantes*, MLI) qui revendiquait la régularisation des sans-papiers et leur auto-organisation. Ce nouvel *encierro* était soutenu par les militants politiques du Centro social, la majorité d'entre eux étant jeunes et engagés dans différentes luttes radicales contre l'exclusion et le chômage. Une opposition se créa à cette époque entre ces militants et les associations de la plateforme, avec des différences d'objectifs et de stratégies, le centro social revendiquait une lutte globale alors que la plateforme défendait une négociation au cas par cas. Les militants du Centro social reprochaient aux associations leur rôle de représentation, de parler à la place des immigrés, qu'ils opposaient à une nécessaire lutte « à la première personne » devant aboutir à l'auto-organisation.

En 2001, des mouvements de sans-papiers occupèrent des églises et des universités dans toute l'Espagne afin de réclamer des régularisations. Il s'agissait également de dénoncer la nouvelle *Ley de Extranjería* qui venait d'être adoptée et d'exiger que soient réétudiées les demandes déposées pendant la précédente régularisation collective, avec des critères moins durs. C'est le 12 mars que débuta un cycle d'*encierro* à Malaga. Au même moment, les *encierros* de Barcelone se concluaient par l'obtention de permis de résidence pour les grévistes et par un l'engagement de l'administration à réétudier les dossiers refusés lors de la dernière régularisation. La faculté de

psychologie de Malaga fut occupée par trente cinq sans-papiers ainsi que des professeurs et des étudiants solidaires. Dans le même temps, des négociations furent mises en place avec différentes églises par des immigrés et des militants du Centro Social afin qu'elles acceptent l'idée d'une occupation. La paroisse San José Obrero accepta et le 19 mars une cinquantaine d'immigrés quittèrent la faculté de psychologie pour rejoindre cette paroisse et y entamer une grève de la faim. La quasi-totalité des grévistes obtinrent un titre de séjour. La plateforme de solidarité tint un rôle dans cet encierro car elle fut sollicitée par la paroisse entre autres pour faire le suivi des dossiers. En 2002, la même paroisse fut occupée par une soixantaine d'immigrés subsahariens dans le but de protester contre le manque de nourriture et de logement, le centre d'accueil municipal ayant réduit ses places.

Depuis, il n'y a pas eu de nouvelle occupation d'église ou d'université par des immigrés à Malaga. Mais la plupart des composants qui sont en action aujourd'hui dans le milieu de la défense des droits des étrangers, se sont constitués ou sont visibles à cette période. C'est le cas de la plateforme associative de solidarité qui continue d'exister et d'avoir un rôle parfois en tension avec les militants politiques défenseurs de l'auto-organisation des immigrés, qui forment aujourd'hui la *Coordinadora de Inmigrantes de Malaga* (CIM). Cette période doit également être vue comme une situation particulière des luttes mais aussi de l'immigration. Ainsi, l'image majoritaire renvoyées par ces différents mouvements de l'époque est celle d'une immigration exclusivement masculine et à très large majorité subsaharienne. On verra plus loin que ces réalités se sont transformées, ce qui a entraîné des modifications dans le profil des luttes.

B) La plateforme de solidarité avec les immigrés, entre engagement et institutionnalisation

Depuis les années 1990, de nombreuses choses ont changé au niveau de l'immigration en Espagne, avec une intervention de l'Etat beaucoup plus forte et systématique, ainsi que la professionnalisation de nombreuses associations. Toutes ces transformations vont peser sur les engagements de la plateforme de solidarité – *Plataforma de solidaridad* – et sur les liens qu'elle va entretenir avec les autres acteurs du militantisme pro-immigré, notamment avec les collectifs d'immigrés eux-mêmes et les tenants d'un discours politique radical. Il est donc important d'aborder cette question dans une perspective chronologique.

Les associations pro-immigrées qui composent la plateforme de solidarité avec les immigrés se sont formées avant la mise en lumière des drames de l'immigration subsaharienne. Ainsi, Malaga-Acoge fut créée en 1990 dans le but de soutenir les nouveaux immigrés non communautaires, alors que l'ASPA date de 1987. Il s'agit de deux ONG phares de la plateforme, qui en sont à l'origine, Luis, le président de l'ASPA, étant également le président de la plateforme depuis sa création. L'idée de la plateforme était double, à la fois permettre une action coordonnée entre les différentes organisations pour l'aide concrète aux étrangers, et porter collectivement des revendications et des dénonciations. Comme le rappelle Célia Barbosa, « le secteur associatif, en ce qui concerne la question migratoire, en Catalogne tout comme sur l'ensemble du territoire espagnol, est un entrepreneur politique »¹⁶¹. Devant l'absence de politique locale et les balbutiements du cadrage national, les associations malaguéniennes vont tenter d'introduire un discours sur l'immigration.

Et le premier élément de ce discours est la mise en avant de l'aspect structurel de cette immigration, dans une Espagne qui ne se vivait pas encore pleinement comme un pays d'immigration. Cette image était d'autant plus minoritaire dans une Andalousie, qui continuait dans le même temps d'être une région d'émigration. Dès 1991, une rencontre de deux jours autour de l'immigration est organisée conjointement avec plusieurs associations, l'ASPA, Malaga-Acoge, le syndicat CCOO et le Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles (CBAI). Cette *jornada de inmigración* deviendra un rendez-vous annuel de la plateforme, issu de sa volonté « de faire une pause sur le chemin afin d'évaluer son travail et de réfléchir aux nouveautés ayant surgies de la croissance d'un phénomène migratoire toujours plus complexe »¹⁶². Jusqu'à la fin des années 1990, la Plateforme qui souhaite s'occuper d'une question encore peu politisée en Espagne, ne sera constituée que de ces quelques organisations déjà présentes à la première Jornada, auxquelles s'ajouteront le syndicat UGT et l'ONG catholique HOAC¹⁶³. Ces cinq organisations vont ainsi dès 1992 appeler conjointement à des rassemblements, autour du slogan « No mas muertes en el estrecho » (« Pas d'autres morts dans le détroit »), à chaque fois qu'un candidat à l'immigration sera retrouvé mort après avoir voulu franchir le détroit de Gibraltar. On peut également ajouter à ce groupe d'organisations l'APDHA (Asociación pro-derechos humanos de Andalucía) qui se

¹⁶¹ BARBOSA, Célia. « La question des étrangers, enjeu du contrôle du territoire en Espagne », In RITAINE, Evelyne (dir.). *Politique de l'étranger : L'Europe du Sud face à l'immigration*, Paris, PUF, 2005, p.74.

¹⁶² PERNIA Luis, NARVAEZ Antonio. *Málaga, 20 anos de inmigración*, Málaga, CEDMA, 2003.

¹⁶³ Hermandad obrera de acción católica, Fraternité ouvrière d'action catholique.

joint aux dénonciations de la Plateforme en 1996, au moment de l'expulsion de 103 immigrés africains par avions militaires depuis Malaga. Il s'agissait encore une fois d'immigrés enfermés dans le centre d'internement de Malaga, après avoir été arrêtés lors d'une manifestation à Ceuta qui avait fini par un affrontement avec la police.

Dans les premiers temps donc, la plateforme se structure entre associations humanitaires, syndicats majoritaires et organisation de défense des droits de l'Homme. Dans les associations humanitaires, la branche religieuse et la branche laïque sont également représentées. La situation à Malaga se rapproche ainsi de celle de toute l'Espagne où les ONG et les syndicats, mais aussi l'Eglise catholique, ont dès le début eu un rôle fort dans les négociations et les actions autour de l'immigration, que ce soit au moment de l'élaboration d'une nouvelle Ley de Extranjería ou dans le soutien concret aux étrangers. Dans la plateforme de Malaga, la branche catholique est représentée dans les débuts par la HOAC (Hermandad obrera de acción católica, Fraternité ouvrière de l'action catholique) mais également par le président de l'ASPA, un ancien prêtre-ouvrier. Il s'agit de la frange progressiste de l'Eglise catholique, qui s'est longtemps opposée au pouvoir de l'Opus Dei. L'HOAC est né en 1946 par la volonté du Pape Pie XII de voir les ouvriers se rapprocher de la religion catholique. Mais l'organisation prit très vite un tournant ouvriériste et revendicatif dans l'Espagne franquiste, en aidant dans les années 1960 à la reconstruction de la CNT et de l'UGT et en soutenant la constitution des CCOO¹⁶⁴. De nombreux militants de l'HOAC prirent part aux mobilisations ouvrières, ce qui rendit l'organisation plus que suspecte aux yeux des autorités. Après la transition démocratique, l'association se recentra sur son identité religieuse tout en maintenant un travail de soutien aux ouvriers et aux populations démunies. L'ASPA quant à elle ne revendique pas une appartenance religieuse, même si les textes de présentation et le rôle central de son président lui conservent des accents chrétiens et spirituels. Dans les entretiens le président local, ancien prêtre-ouvrier, utilise fréquemment des paraboles bibliques pour parler de l'immigration, comparant les immigrés au bouc émissaire :

Luis: « C'est comme le bouc biblique, de la bible, à qui les Hébreux allaient dire leurs péchés, un autre, encore un, ils allaient les uns après les autres lui dire les péchés et quand est arrivé le dernier, ils le jetèrent. C'est ça la question. »

¹⁶⁴ JUAREZ Pepe. "Aproximación a la historia de la HOAC de Andalucía en el contexto de la HOAC española", Historia de HOAC Málaga, *Portal de la Iglesia Católica en Málaga*, [En ligne], <http://www.diocesismalaga.es/hoac/index.php?mod=historia>.

Luis, morale chrétienne et solidarité

Il est né dans l'Espagne d'après-guerre dans une famille très catholique, dans la province de Burgos et reçut l'ordination sacerdotale en 1968 à Teruel, en Aragon. C'est l'année suivante qu'il vint s'installer en Andalousie, en étant nommé prêtre d'une paroisse dans la province de Séville où il est inspiré par le concile Vatican II. Ce même concile est une source d'inspiration et de justification théorique pour la Théologie de la Libération, qui se développe principalement en Amérique latine dans les années 1970. Cette théologie est un mouvement sociopolitique qui vise, de façon concrète, à rendre l'espoir aux pauvres et aux exclus en transformant leurs conditions de vie. En 1975, il devint prêtre-ouvrier et milita au CCOO, un syndicat ouvrier. Il deviendra ensuite infirmier à Malaga, et le restera pendant près de vingt ans. Parallèlement, il continue de participer à des projets humanitaires et solidaires, et fut à l'origine de l'ASPA, association tournée au départ vers l'Amérique latine. Il a également été brigadiste international au Nicaragua. C'est à partir des années 1990, à travers son association l'ASPA, qu'il va s'investir dans le soutien aux immigrés à Malaga ainsi que dans le soutien au peuple sahraoui. Il est également à l'initiative de la plateforme associative de solidarité, et en est encore aujourd'hui le président.

Sur le site Internet de l'association andalouse, il est également question de construire un monde où l'être humain serait « en harmonie avec la Terre », mais aussi de combattre le néolibéralisme et les accords internationaux comme le GATT¹⁶⁵. Un « coin zapatiste » est également prévu sur le site, bien qu'il soit vide. L'ASPA défend ainsi un discours politique plus large, global, et va s'intéresser à l'immigration dans cette optique. L'association était au départ tournée vers la coopération internationale, avec les pays latino-américains. C'est en effet dans le but de soutenir les révolutions sandinistes d'Amérique Centrale des années 1980 que s'était constituée l'ASPA, certains des fondateurs étant volontaires dans ces pays (Nicaragua, Salvador, Guatemala).

De son côté, Malaga-Acoge est issu des forces progressistes de la société espagnole qui s'investirent dans les mouvements sociaux pendant la transition démocratique. L'association participe à la fédération Acoge Andalucia, depuis 1992 et à la Red Acoge (« Réseau Acoge »), qui regroupe les associations Acoge de tout le territoire espagnol, depuis 2005. A Malaga, c'est historiquement la première association à se dédier exclusivement à la population immigrée. Elle

¹⁶⁵ Accord général sur les tarifs douaniers, qui donnera naissance à l'Organisation mondiale du commerce.

continue aujourd'hui son activité, même si depuis plusieurs autres associations généralistes font un travail équivalent d'accompagnement social et administratif des étrangers.

Dans un premier temps, les activités de la plateforme tournaient autour de dénonciations ponctuelles et de la mise en place de l'accueil d'un public immigré toujours plus nombreux. Il s'agissait également d'appeler les différentes autorités à prendre leurs responsabilités sur ces questions. A la fin des années 1990 et au début des années 2000, l'immigration est devenue un thème politique à la fois dans les discours et dans les changements législatifs. Les immigrés ont également pris une place dans la société en sortant de l'invisibilité, grâce à la vague d'*encierros* de 2000-2001. La plateforme de solidarité va ainsi se transformer en s'élargissant jusqu'à regrouper la plupart des associations travaillant avec des immigrés à Malaga, soit une vingtaine. Cet élargissement et l'institutionnalisation de l'accueil des immigrés vont également changer la place et le rôle de la plateforme. L'aspect informel, en réseau, de cette plateforme va être utilisé pour réduire ces changements par les membres les plus anciens et les plus engagés et conserver une direction pro-immigré large, qui s'applique notamment aux sans-papiers.

Principales ONG membres de la Plataforma de solidaridad con los inmigrantes

Médicos del Mundo : Existe depuis l'an 2000 à Malaga, l'association développe un programme spécifique tourné vers les migrants, qui consiste en un soutien psychologique et une aide dans les démarches de santé afin que les étrangers puissent accéder au système sanitaire public.

Málaga-Acoge : Créé en 1990, Málaga-Acoge est une association spécialisée sur le thème de l'immigration. Elle propose différents services sociaux (logements, aide à l'insertion sociale), juridique et d'aide à l'emploi.

ASPA : Active dans la Plataforma via son président, l'ASPA ne développe pas de programmes spécifiques vers les migrants mais porte des projets de sensibilisations sur la question de l'immigration dans les établissements scolaires.

MPDL : D'abord tourné vers la solidarité internationale, le Movimiento por la paz y el desarrollo s'installe à Malaga en 1998. L'ONG ouvre un local de jour pour migrants en 2000 et développe à partir de cette date, de nombreux projets destinés aux immigrés. Souvent avec des financements publics, l'association propose un programme d'aide à l'emploi, d'insertion sociale et plusieurs centres d'hébergement.

Type d'association et mode d'action

Comme à ses débuts, la plateforme de solidarité avec les immigrés est aujourd'hui encore composée d'ONG, de syndicats, d'associations de défense des droits de l'homme, et d'organisations religieuses. Sa fonction première est devenue celle de plateforme d'accueil, les étrangers peuvent ainsi se référer à un fascicule de présentation éditée par la *Diputación de Málaga* (niveau provincial) où sont recensées ces organisations, avec leurs coordonnées ainsi que leurs principales activités dirigées vers la population immigrée. De fait, les salariés et les bénévoles des associations se servent de ce réseau comme d'une base afin de pouvoir diriger les migrants rencontrés, vers des organismes reconnus. Il s'agit d'une liste d'associations qui se reconnaissent entre elles, avec une certaine division du travail. Quelques organisations de la plateforme prodiguent les mêmes aides mais certaines comme Médicos del Mundo, sont spécialisées dans un domaine. Ce réseau est défendu par les participants comme un moyen de se protéger de certaines organisations douteuses, ayant des objectifs lucratifs ou une existence très temporaire. Pour le responsable de Medico del Mundo:

Jaime : « C'est que celles [les associations] qui sont dans la plateforme, même si toutes les organisations ne viennent pas à toutes les réunions, une fois par mois ou tous les deux mois, mais on les connaît plus ou moins. Mais dans le champ de l'immigration c'est très délicat, y a plein de gestion fantôme, de mafia, de piège, d'associations louches. Donc, nous par exemple, et on nous a raconté que d'autres organisations faisaient pareil, nous faisons confiance aux organisations de la plateforme, on sait qui c'est. Mais de temps en temps y a une nouvelle organisation qui débarque un an puis qui disparaît, qui sont de réputation douteuses. Et tous les ans à Malaga y a des arrestations, avec ce genre d'organisations, ce genre de choses, il faut faire très attention à où t'envoies une personne »

Au-delà de cet aspect fonctionnel, la plateforme reste un instrument de dénonciation de la situation des immigrés et de revendications. Mais ces dénonciations ne sont pas toujours unanimes, notamment quand elles s'adressent au gouvernement. En effet, certaines grandes associations qui participent à la plateforme sont proches du PSOE¹⁶⁶ au pouvoir, ce qui restreint leurs critiques. Il s'agit aussi d'un fonctionnement différent des associations selon leur niveau de revendications et d'institutionnalisation. Le MPDL (*Movimiento por la Paz, el Desarme y la Libertad*, Mouvement pour la paix, le désarmement et la liberté) est souvent présenté par les militants associatifs les plus engagés comme une organisation institutionnelle, voire paraétatique, qui ne

¹⁶⁶ Partido socialista obrero español, Parti socialiste ouvrier espagnol.

prend que difficilement part aux actions ou aux manifestations de la plateforme. Du côté des responsables du MPDL, cette situation est interprétée comme une différence de méthode.

Lucia : « Par exemple Malaga-Acoge se pose davantage, manifeste. Nous ce qu'on fait c'est, on s'informe du sujet et après à un moment, on demande une réunion par exemple avec la sous-délégation qui nous informe du thème, comment ça va s'appliquer, ça ça va s'appliquer, ça non, ça, où ça va amener. Après cette réunion, on se réunit en interne pour voir où ça peut mener. Et ça peut mener à une manifestation, mais l'instrument le plus utilisé c'est, c'est plus une voie de dialogue »

La cohabitation entre ces différents points de vue et modes d'action est rendue possible par le refus de la Plateforme d'accéder à une existence légale, en se constituant en association. Là encore la question de l'institutionnalisation et de l'indépendance vis-à-vis des autorités est soulevée. Cette indépendance permet dans le même temps une liberté des participants qui peuvent ou non participer aux réunions ou aux dénonciations. Les associations à la base de la plateforme, qui convoquent régulièrement des réunions et représentent la plateforme, sont celles ayant un discours plus revendicatif sur le thème de l'immigration. Il s'agit notamment de l'ASPA, de Médicos del Mundo et de Malaga-Acoge. Pour elles, cette indépendance ouvre la possibilité de radicaliser, même légèrement, le discours de certaines associations grâce à la reconnaissance qu'elles confèrent à la plateforme. Comme c'était le cas du comité de parrainage à Tours, c'est un jeu de tensions entre obtention d'une reconnaissance institutionnelle et médiatique, grâce au front associatif représenté, et radicalisation négociée du discours.

C'est en quelque sorte la seule place que conserve la plateforme, celui d'organe collectif de contestation, qui s'est vue peu à peu retirer ses autres fonctions, d'analyse et de coordination du soutien. En effet, le soutien concret aux immigrés est désormais pris en charge par l'Etat, la Province et la mairie, avec une délégation aux associations. Limité à ce cadre, la plateforme devient un simple lieu de coordination des services. Sur l'aspect de réflexion et d'analyse aussi, elle a perdu sa place d'avant-garde, les discours sur l'immigration se multipliant. Et même à l'intérieur des associations, ces questions sont traitées au niveau national pour ensuite être restituées au niveau local (analyse et critique des réformes juridiques, recours d'inconstitutionnalité sur certains articles). Pour le président de la plateforme, l'institutionnalisation et l'étatisation de l'accueil a provoqué ces changements d'activités pour les associations militantes, qui seront plutôt amenées à, par exemple, proposer des cours sur l'immigration dans les milieux scolaires

Luis : « Elle fonctionne régulièrement [la plateforme] oui, jusqu'à aujourd'hui elle fonctionne. Parce que ce qui se passe c'est que l'Etat prend en charge, au départ nous on prenait en charge tout, tout, la maison, la santé, tout, le niveau juridique, mais là comme l'Etat dit qu'il a tout bien en main, alors automatiquement, ça te déplace ta tâche. »

Elle reste cependant, pour les entrepreneurs de causes, un organe reconnu pouvant porter une voix audible, même si le discours devra au préalable être négocié.

C) Auto-organisation immigrée

Depuis 2005, la Coordinadora de Inmigrantes de Malaga (CIM) s'est créée à Malaga sous l'impulsion de militants immigrés, d'associations de migrants et avec le soutien actif d'un collectif de lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Cette création fut une nouveauté dans le paysage du militantisme pro-immigré de Malaga, marqué par les ONG. L'élément central mis en avant par la CIM sera l'importance pour les immigrés de s'organiser entre eux et de porter leur propre voix (*voz propia*)¹⁶⁷. Cette volonté d'auto-organisation est plus ancienne, comme en témoignent d'autres épisodes de luttes immigrées.

Des expériences éphémères d'auto-organisation

Dans les années 1990 les mobilisations des migrants de Ceuta, en arrivant à Malaga, devenaient des mobilisations humanitaires qui, même si elles portaient une voix revendicatrice, concédaient seulement une place de victimes aux immigrés. C'est à partir des années 2000, quand l'immigration s'est consolidée à Malaga, qu'elle est devenue un phénomène avec une histoire et que les immigrés ont pris une place d'acteurs dans leurs luttes. Il s'agissait d'un mouvement national, mais sa concrétisation à Malaga marquait un tournant. Les soutiens aux mouvements et aux encierros n'étaient plus, comme dans les années précédentes les ONG, mais des militants politiques issus du mouvement des Okupas. Le Centro Social Okupado *Casa de Iniciativas* ouvert par ces militants en 1999, qui faisait suite à d'autres expériences, fut ainsi un lieu de rencontre entre ces différentes luttes. Des Centros sociales Okupados (CSO) existent un peu partout en Espagne, ils ont pour but d'être un espace alternatif de rencontre avec un fonctionnement autogestionnaire, dans lequel se déroulent de nombreuses activités, qu'ils s'agissent de réunions

¹⁶⁷ Comme il est affirmé dans le texte de présentation de la CIM en ligne sur le site de la coordination, <http://inmigrantesmalaga.org>.

politiques, de concerts ou encore d'exposition. Des militants de ce CSO étaient également membres du Mouvement contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion (Movimiento contra el Paro, la Pobreza y la Exclusion) qui avait une commission Immigration en lien avec le réseau international « Personne n'est illégal ». C'est ainsi que la rencontre s'est effectuée, d'autant plus qu'un militant de ce mouvement était lui-même immigré argentin.

Pendant la période des encierros de 1999-2000, le Mouvement de Libération des Immigrants (Movimiento de liberacion de los Inmigrantes, MLI) avait été une première tentative de mettre sur pied un collectif de lutte immigrée. C'était un projet qui prévoyait de regrouper des immigrés, avant tout les sans-papiers qui étaient déjà en lutte pour leur régularisation, et qui voulaient mettre en place des formations et des initiatives à plus long terme. Ce fut une expérience éphémère car des dissensions apparurent entre nationalités, mais elle eut des répercussions sur le paysage malaguénien. Ainsi des associations de migrants se constituèrent à partir de ces dissensions, comme l'association des Ghanéens de Malaga qui existe encore aujourd'hui. Pour le président actuel de l'association, qui a participé aux encierros et au MLI et est également actif dans la CIM, les ruptures qui virent le jour s'expliquent par les différences fortes – aussi bien de langues, d'histoires ou de cultures – qui existent entre les pays africains malgré l'image répandue d'une entité Afrique :

Richard : « Avant on avait une association qui s'appelait ILM, on était des groupes de tous les pays subsahariens. Mais au final, avec le temps, on a commencé, tu sais on dit l'Afrique mais en Afrique y a beaucoup de diversité. On dit "c'est plein de noirs là-bas", mais même noir nous sommes tous différents, tu peux pas t'imaginer. Y en a qui disent "regarde, ils se ressemblent tous!". Y a plein de différences. »

Une autre conséquence de la période des encierros de l'an 2000, est l'apparition de militants des mouvements sociaux qui n'étaient pas liés au champ humanitaire, étaient même souvent en opposition avec lui. Lors de ces occupations, les oppositions se faisaient principalement sur les revendications et les modes d'action, les militants du Centro Social défendant une résolution collective et non une étude au cas par cas des dossiers comme le proposait la Plateforme de Solidarité. L'autre point de rupture, qui reste un élément fondamental aujourd'hui dans la bipolarisation du militantisme pro-immigré, est la mise en cause des ONG comme représentant des immigrés. C'est en lien avec l'importance défendue de l'auto-organisation, mais c'est également une critique plus large des associations humanitaires, de leur pouvoir et de leur institutionnalisation. Un militant argentin, à la fois membre du Centro Social,

du MLI puis de la CIM, explique que les ONG se sont comportées comme des « vautours » et ont repris en main et sous leur coupe l'espace créé par le MLI¹⁶⁸.

La passerelle qui s'est établie entre le mouvement immigré et d'autres mouvements sociaux en lien avec le CSO (notamment le mouvement des chômeurs et des précaires) va également ouvrir la voie à une mise en réseau de l'action collective immigrée à Malaga. Les contacts nationaux et internationaux, avec le réseau « Personne n'est illégal » et le réseau « No-borders »¹⁶⁹, débouchera sur la mise en place d'un projet de campement frontalier, à Tarifa en juillet 2001. Le mouvement à Malaga accompagne donc la construction du réseau « Ninguna persona es ilegal » (version espagnole de « no one is illegal », voir chapitre 4) et donne dès le départ une dimension globale à la lutte. En Andalousie plusieurs grandes villes (Séville, Cordoue, Grenade) participent également aux mêmes réseaux, après avoir eu des expériences d'encierros au début de l'année 2001, tout en ayant également eu, et en continuant d'avoir, des expériences de Centro Social Okupados ou de mouvements de précaires.

Un peu avant en 2000, du côté d'Almeria, les évènements d'El Ejido avaient entraînés une grève des travailleurs immigrés regroupés en assemblées. Au bout de cinq jours, les travailleurs immigrés obtinrent des indemnisations et la régularisation des sans-papiers présents mais également la mise en place d'une commission permanente à laquelle ils participent à travers des représentants, afin de suivre la concrétisation des différents accords. Même si la situation de l'immigration et des luttes est différente à Malaga, cette expérience sera un repère pour les militants et un exemple de mobilisation immigrée.

Au niveau local, la lutte contre le centre d'internement (Centro de Internamiento para Extranjeros, CIE) de Malaga, dans lequel se sont produits de nombreuses atteintes aux droits de l'homme (voir chapitre 8), se concrétisa en 2002 par l'enchaînement d'une trentaine de militants devant ses portes, bloquant ainsi son fonctionnement. Le CIE de Malaga concentre encore aujourd'hui une grande part de l'activité de dénonciations de la part de la CIM comme de la Plateforme de solidarité (voir chapitre 8). A cette période, l'action de blocage avait été mise en place pour empêcher l'enfermement de trente-et-un sans-papiers arrêtés collectivement à Almeria. Au bout de six jours de blocage, l'intervention policière se termina par l'arrestation de

¹⁶⁸ Desobediencia Global. « No-borders. Entrevista a un activista antifronteras amenazado de expulsión », Desobediencia Global – espacio para la intervención política, *Site du projet SinDominio.net*, [En ligne], <http://www.sindominio.net/unomada/desglobal/2/nico.html>. «Todas las ONG's se volcaron cual buitres sobre el espacio que se creo, dieron trabajo a dos de los dirigentes, les compraron un local y esas cosas» («Toutes les ONG s'abattirent comme des vautours sur l'espace créé, donnèrent du travail à deux des dirigeants, leur achetèrent un local et ce genre de trucs»).

¹⁶⁹ Réseau militant défendant la liberté de circulation et l'abolition des frontières.

deux militants. L'un d'eux, Nico, étant étranger, italo-argentin, il reçu une procédure d'expulsion qui fut finalement annulée.

Nico, militantisme et sciences sociales

Né en Argentine à la fin des années 1970, Nico s'est installé à Malaga au milieu des années 1990, et possède la double nationalité italo-argentine. Etudiant en sociologie à Malaga, il prend part au mouvement Okupa et participe à différents projets dont la Casa de iniciativas et la Casa invisible. Il organise également des camps No Border dans le sud de l'Espagne. Parallèlement, il est représentant de la Confederacion general del trabajo, CGT, un groupe anarcho-syndicaliste. Ayant une licence de sociologie et un Master en droits de l'homme et développement, il organise des ateliers et des formations dans différentes université. Il part de Malaga pour aller s'installer à Séville en 2007, mais continue à participer à de nombreuses activités de Malaga, dont la ODS et la CIM. A travers différents ouvrages, disponibles gratuitement et sans droits d'auteur, il participe à une réflexion sur les mouvements sociaux et la radicalisation de la démocratie. Ses théorisations, qui trouvent entre autre une influence dans les travaux de Toni Negri, tournent également autour du concept de citoyenneté.

Mise en place de la CIM, le rôle des mouvements sociaux et altermondialistes

La période qui s'étend de 2000 à 2004 est une période de construction et de consolidation de l'auto-organisation immigrée. Des liens entre le mouvement immigré et les autres mouvements sociaux ont été créés, des associations d'immigrants ont vu le jour ou bien se sont fortifiés et les contacts avec des réseaux, au niveau de la province, de la région mais aussi avec des réseaux nationaux et même internationaux, ont été activés. Le visage de l'immigration a également changé, avec une part beaucoup plus importante occupée par les ressortissants d'Amérique latine. C'est d'ailleurs du côté de la communauté argentine, dont 1 862 ressortissants furent recensés en 2002 et 13 361 en 2009 dans la Province de Malaga, que se trouvent les militants les plus actifs et les plus radicaux de la CIM. Dans ses débuts, les portes paroles de la Coordinadora étaient ainsi deux Argentins. L'un d'eux était Nico, le militant du Centro Social arrêté lors de l'action contre le CIE, alors que l'autre, Guillermo, était le représentant de la Casa Argentina de Malaga, et est aujourd'hui encore porte parole de la CIM. Il s'agit d'un militant d'extrême-gauche argentin ayant émigré une première fois dans les années 1970 à Malaga, lors de la dictature. Il retourna en

Argentine au retour de la démocratie mais revint à Malaga avec sa famille aux premiers jours de 2002, poussé par la crise financière qui touchait le pays depuis quelques mois. Arrivé à Malaga, il chercha rapidement à rencontrer les réseaux militants afin de construire des projets politiques.

Guillermo : « A peine arrivé en Espagne, moi comme la seule chose que je sais faire dans la vie c'est chercher à m'organiser et me rebeller (rires)! J'ai commencé avec un autre groupe de personnes à voir comment organiser quelque chose ici, et c'est de là que sortit le truc de la Coordinadora, en plus de vingt autres choses ! »

Ces éléments biographiques permettent de comprendre la marque que ces militants politiques vont laisser sur la forme et les objectifs de la Coordinadora. Dans le cas de ce militant argentin, porte-parole, ce n'est pas l'expérience migratoire qui l'a poussé à devenir militant. À l'inverse, il utilisa ses compétences militantes, son capital militant¹⁷⁰, pour appréhender et interpréter sa situation. Comme il l'exprime dans son entretien, l'envie de militer, d'agir sur la société pour la transformer, précède la mise en place des projets. Son activisme est lié à sa trajectoire biographique, qui comprend une formation théorique et politique, et une pratique des mouvements sociaux¹⁷¹. À Malaga comme à Tours, plusieurs individus partagent ce trait commun, ce qu'on peut nommer une « personnalité militante ». Elle se caractérise par un activisme incessant, qui correspond à une volonté de se voir réaliser des théories politiques ou morales fortement intégrées, ou du moins de prendre part à des projets qui vont dans ce sens. Bien que l'expression semble faire référence aux travaux d'Adorno sur la « personnalité autoritaire »¹⁷², c'est une définition moins psychologique que sociologique qui est proposée. C'est bien la socialisation et la trajectoire migratoire qui sont vues comme à l'origine de cette personnalité militante. Dans ce sens, on aurait pu parler d'habitus militant¹⁷³. Mais l'analyse de l'habitus militant dirige vers une recherche plus précise des trajectoires militantes, pour comprendre la constitution de cet habitus. L'utilisation ici d'un idéal-type, la personnalité militante, permet au contraire de se centrer sur la composition du militantisme, ses spécificités. De plus, la personnalité militante s'entend dans sa polysémie. L'activité militante intense de ces individus leur confère une place reconnue dans le monde militant, tout en leur assurant un certain crédit, une certaine influence.

¹⁷⁰ MATONTI Frédérique, POUPEAU Franck. « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°155, 2004, p.4-11.

¹⁷¹ Un militant tourangeau a ainsi, sur le ton de l'humour, mis en avant cette dimension activiste chez un autre membre du CSDASP, en lui affirmant « même en maillot de bain t'es militant ! ».

¹⁷² ADORNO Theodor W., *Etudes sur la personnalité autoritaire*, Allia, 2007.

¹⁷³ YON, Karel. « Modes de sociabilité et entretien de l'habitus militant », *Politix*, N°70, 2005, 137-167.

Les individus qui ont un rôle central dans la naissance et le fonctionnement de la CIM, font également le lien entre les différents mouvements sociaux. C'est d'ailleurs lors du Forum Social de la Province de Malaga en décembre 2004, que sera organisée la première réunion préparatoire qui déboucha quelques mois plus tard sur la création de la CIM. A l'intérieur de ce Forum¹⁷⁴, qui s'est construit sur le modèle du Forum Social de Porto Alegre, une rencontre des associations immigrées fut donc organisée. Lors de cette première réunion, huit associations d'immigrants étaient présentes (du Maroc, d'Algérie, d'Equateur, d'Uruguay, du Sénégal et d'Argentine) ainsi que des associations pro-immigrées, dont les représentants de la plateforme de solidarité. Ainsi, même si la volonté d'auto-organisation et d'autoreprésentation est à la base du projet de la CIM – le texte de présentation affirme l'importance pour les immigrés de reprendre la parole, de parler de l'immigration à la première personne (« hablar de la inmigracion en primera persona ») –, sa mise en place n'exclut pas les ONG et prévoit même un travail en commun. Un travail de négociations est dès le départ entamé par la coordinadora, négociations qui concernent les relations avec les autres acteurs du champ mais également avec les associations immigrées participantes.

Une coordination en tension, des légitimités de contexte

La construction collective se voulant large, la Coordinadora regroupe des associations immigrées de différentes nationalités et d'orientations diverses. Le regroupement de ces différences s'est fait autour d'une même condition immigrée, mais a ensuite pris plusieurs directions. L'aspect de dénonciation et de lutte contre les inégalités est un des objectifs, comme la mise en valeur de la richesse des cultures immigrantes. Mais la mise en pratique de ces grandes lignes est un enjeu important, qui va mettre en évidence des divergences entre les différentes associations. En 2006, plusieurs associations, togolaise, ukrainienne et marocaine, vont reprocher par voie de presse à la CIM d'être « trop politique » et de donner l'impression, par son nom, de représenter tous les immigrés alors même que ces associations ne se retrouvaient pas dans son discours¹⁷⁵. Dans leur réponse, les porte-paroles de la CIM vont affirmer ne pas revendiquer représenter tous les étrangers de Malaga, de la même façon que les syndicats ne représentent pas tous les travailleurs.

¹⁷⁴ Lors de celui-ci, l'Amérique Latine en lutte occupait une place importante, avec plusieurs rencontres de soutien avec Cuba et avec le Venezuela bolivarien.

¹⁷⁵ «Los portavoces de la Coordinadora de Inmigrantes de Málaga aclaran que no representan al colectivo de extranjeros en la Provincia», *Revista El Observador*, 27 juin 2008.

Dans ses premiers mois d'existence, la CIM prit part à de nombreuses actions politiques en rejoignant la manifestation des travailleurs immigrés à Almeria, organisant des rassemblements contre les CIE et participant au 1^{er} mai afin de défendre le droit du travail pour tous. La réalisation de ces actions avait fait parfois naître des dissensions entre la CIM et d'autres organisations. Ce fut notamment le cas lors du 1^{er} mai 2006 quand le cortège organisé par la CIM refusa de rejoindre ceux des syndicats majoritaires (UGT et CCOO), qui avaient négocié la nouvelle Ley de Extranjeria en 2005. Il faut préciser que les mobilisations, lors du processus de régularisation exceptionnel d'avant la loi, avaient été un moteur pour la mise en place effective de la CIM. La coordinadora assumait également d'emblée ses liens avec des mouvements politiques radicaux : avec les militants du Centro Social mais aussi avec la CGT, organisation anarcho-syndicaliste, qui accueille encore aujourd'hui la permanence de la CIM dans ses locaux.

Au niveau interne, l'organisation d'un Mundialito Sin Fronteras (Mondial Sans Frontières), tournoi de football opposant différentes équipes d'immigrants et d'Espagnols, a dû être débattue dans le conseil représentatif de la CIM. La participation de la mairie de Malaga à l'organisation posait par exemple un problème « politiquement » au porte-parole argentin, Guillermo, du fait de cette coopération affichée avec les autorités municipales. Il critiqua de la même façon l'instrumentalisation folkloriste des cultures immigrantes de la part des ONG, alors même que la CIM est partenaire de représentations folkloriques, de danses par exemple, qui accompagnent la coordinadora à différents moments. Ce qui ne signifie pas qu'il y ait une contradiction dans ce discours. C'est la question de la légitimité qui est le cadre de cohérence. Cette légitimité qui est construite en partie par la place d'où l'on parle : du côté des dominés ou bien du côté des dominants. Même si la légitimité ne se résume pas à ça, cette vision du monde issue d'une interprétation politique en termes d'injustices et de domination, est très présente et active dans le milieu malaguénien.

La légitimité de la CIM va ainsi se construire sur l'autoreprésentation, utilisée pour déjouer la domination sociale, ce qui va lui permettre également de remettre en cause des légitimités traditionnelles (des ONG et de l'Etat principalement). En s'arrêtant sur le factuel, on peut relever des similitudes entre la CIM et les ONG de la Plataforma. Les dénonciations se dirigent vers les mêmes injustices, avec des niveaux de radicalité différents, et dans la pratique une grande part des activités de chacun tourne autour de la défense juridique, et individualisée, des immigrés risquant l'expulsion. Ce qui différencie ces organisations ce sont les fondements de leur légitimité. Elle est institutionnelle, donc liée à l'Etat, et humanitaro-universaliste pour les ONG, alors qu'elle veut se construire en dehors de l'Etat et à travers l'autonomie des individus pour les militants politiques à l'origine de la CIM.

Il serait faux de réduire les ONG à une logique étatico-universaliste, qui les empêcheraient de penser en dehors des frontières de l'Etat-nation leur fondement humanitaire. Simplement le cadre de référence reste l'Etat et plus largement l'autorité institutionnalisée, même si le dépassement de ce cadre est un des objectifs de ces associations aux valeurs universalistes. La dimension non-gouvernementale quand elle se concrétise au niveau local, est contrainte à un dialogue avec l'Etat, à une institutionnalisation. Cela peut passer par la demande de subventions et par l'adoption des objectifs de l'Etat, mais aussi par le rappel des responsabilités étatiques et par les tentatives de peser sur les changements législatifs afin d'y insuffler une dimension universaliste concrète. De la même façon la CIM, notamment par son recours aux catégories nationales et identitaires, est toujours en recherche et en construction permanente de cette légitimité qui s'échappe toujours. La remise en cause de sa représentativité par des associations immigrantes en est une preuve. Pour répondre à ces critiques, les portes paroles réaffirmèrent que la CIM n'avait pas vocation à représenter tous les immigrés de la Province de Malaga. Cette question sera étudiée plus longuement dans le chapitre 4.

Une autre source de légitimité dans ce cadre théorique, où se trouvent les membres actifs de la CIM, est le fonctionnement démocratique en Assemblée et en conseil représentatif, ainsi que la volonté de ne pas inscrire la CIM comme association afin d'éviter les risques de l'institutionnalisation. Seules les associations communautaires existent, la CIM n'étant qu'un lieu de rencontre et de coordination entre elles. Mais après négociation et compte tenu des contraintes, de l'impossibilité notamment de demander des subventions sans avoir une personnalité juridique, la CIM est aujourd'hui en réflexion pour officialiser son existence.

D) ODS, Centro Social et théorie de la contamination

Le point de rencontre entre le mouvement immigré et les mouvements sociaux alternatifs de Malaga s'est fait à deux niveaux, à travers le Centro Social et par des relations établies avec « el Movimiento contra el paro, la pobreza y la exclusion » (Mouvement contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion). Ces deux éléments donnent bien à voir la place qu'occupent les militants espagnols qui défendent et contribuent à l'auto-organisation des étrangers. Elle se trouve toujours dans une tension entre solidarité et autonomie, cette solidarité ne devant pas prendre le pas sur l'autonomie des immigrés mais au contraire la faciliter. De l'autre côté, et comme une réponse à cette tension, toujours précaire, des tentatives de rapprochement entre autochtones et étrangers se font principalement autour du statut de travailleur. Les étrangers sont ainsi vus sous l'angle de « travailleurs en situation de migration », ce qui les relie aux travailleurs autochtones. La

structure traditionnelle du mouvement ouvrier est réaménagée pour prendre en compte les partitions du prolétariat. Ou plutôt le discours est inversé, il part de ces partitions (la frontière nationale ici) pour ensuite retisser des liens à travers la question du travail. Pour ce faire, les mouvements sociaux alternatifs ont mis en place certains outils.

Du CSO Casa de iniciativas à la Casa Invisible

C'est en 1999 que la Casa de iniciativas sera ouverte par de jeunes militants altermondialistes. D'autres squats avaient déjà existé à Malaga mais dans le cas de la Casa de Inicitivas, il s'agissait de construire un espace ouvert sur l'extérieur en s'appuyant justement sur les expériences passées. La volonté était de pouvoir se réapproprier un espace dans lequel développer de multiples projets politiques. Contrairement aux okupas (Centres sociaux occupés) précédents, la finalité n'était pas dans l'occupation même mais dans l'aménagement du lieu pour soutenir des mouvements de transformations sociales. Comme le fait remarquer une des militantes faisant partie du groupe à la base du projet, cette différence est visible dans le choix du nom Casa de Iniciativas (maison des initiatives)¹⁷⁶. C'est pourquoi une négociation est mise en place avec la mairie afin que ne soit pas prononcée l'évacuation du lieu et qu'un accord puisse être trouvé pour pérenniser l'endroit, tout en lui conservant son fonctionnement autogestionnaire. Cette négociation n'est pas anodine dans le milieu des okupas, où les évacuations policières sont fréquentes et où envisager un accord avec une institution peut apparaître comme une faiblesse ou une impureté militante.

Il s'agissait également de rompre avec des pratiques politiques traditionnelles en construisant un lieu réellement ouvert, c'est-à-dire ne se présentant pas seulement comme tel, pour accueillir toute personne qui le souhaite afin de participer ou d'impulser des activités. Les organes traditionnels de lutte comme les syndicats sont également l'objet de critiques de la part des militants à la base du projet, dans leurs formes d'actions et leurs modes d'organisation¹⁷⁷. Certaines bases des mouvements sociaux sont ainsi remises en cause ou au moins questionnées, comme le fonctionnement en assemblée. Ces jeunes militants souhaitent « démystifier » le fonctionnement en assemblée, en remettant en cause son apparente évidence de démocratie. Un travail de réflexion mais aussi de mise en pratique est donc fait pour que les assemblées ne soient

¹⁷⁶ Centro Social Casa de Iniciativas. « “Good Bye Ghetto” Entrevista con Amanda », *Resistir es crear, 10 anos en movimiento con el centro social casa de iniciativas*, Málaga, La Ceiba, 2007.

¹⁷⁷ Ces critiques dépassent en partie les clivages politiques. Une militante précisera ainsi qu'un travail en commun est mis en place avec la CGT, syndicat anarchiste espagnol, sur le soutien aux immigrés en tant que « syndicat le plus à gauche » et avec lequel le groupe militant « a le plus d'affinités ». Mais précisera que « ça reste un syndicat classique du travailleur du lieu ».

pas uniquement des appareils de démocratie, mais des lieux dans lesquels les personnes se sentent libres et légitimes de participer, et dans lesquels les décisions sont prises en commun. Cette réflexivité sur les pratiques militantes va traverser l'histoire des Centros social à Malaga à partir de ce moment, avec un niveau de théorisation très élevé aujourd'hui chez certains militants (voir chapitre suivant). C'est dans ce sens qu'il s'agit d'un mouvement de militants alternatifs, c'est-à-dire qui tentent de construire et de réfléchir à des alternatives politiques originales. Les partis politiques et les syndicats ne sont pas mis en avant, même s'ils ne sont pas rejetés, et les militants se présentent sous l'angle de leurs engagements (participation à la CIM, à la Casa Invisible qui succèdera à la Casa de Iniciativas, à Precarios en Movimiento qui succèdera au Movimiento contra el paro, la pobreza y la exclusion...) et non selon leur appartenance à un mouvement politique situé (anarchisme, communisme¹⁷⁸). Dans cette réflexion sur les pratiques et les théories, la nécessité de la prise en compte du niveau global est mise en avant. Le DVD de présentation de la Casa de iniciativas contient ainsi un chapitre « caminando con el movimiento global » (en marche avec le mouvement global) et de nombreuses initiatives tentent d'avoir une dimension internationale (Forums Social de Malaga, Caravane contre les frontières, rencontre européenne contre l'enfermement des étrangers...).

La Casa de Iniciativas fut ainsi un espace de rencontre pour les immigrés, dans lequel leurs assemblées purent avoir lieu et par lequel des liens avec des militants espagnols s'établirent. Dans ce sens, la question de la stabilité du lieu était importante, au-delà de l'aspect de construction de projet à long terme, car elle permettait également une certaine sécurité pour des personnes non régularisées pouvant s'y trouver. Malgré les négociations entamées et les accords précaires obtenus, la Casa de Iniciativas fut évacuée en juin 2003 après presque cinq ans d'existence. En 2007, un autre Centro Social fut ouvert où se retrouvèrent beaucoup de ceux à l'origine de la Casa de Iniciativas. Il s'agit de la Casa Invisible qui se veut « un centre social et culturel de gestion citoyenne, un espace destiné à encourager l'auto-organisation citoyenne, la pensée critique et la création collective »¹⁷⁹. La théorisation des mouvements sociaux y est très présente, et se concrétise par exemple dans les débats organisés par la ULeX (Universidad Libre Experimental) qui réunit professeurs d'université et militants. Des auteurs altermondialistes comme Naomi Klein et des penseurs politiques comme Toni Negri, sont à la fois des références

¹⁷⁸ Ces courants politiques ne sont pas pour autant absents de la Casa de Iniciativas puis de la Casa Invisible, différents partis, syndicats et groupes s'en réclamant étant présents et soutenant différents projets et les Centros Social s'appuyant sur certaines valeurs centrales de ces courants (autogestion, critique de la propriété privée...). La filiation ou du moins les relations des centros sociales avec ces courants sont également visibles au niveau symbolique, dans le choix des couleurs pour les affiches, tracts, sites internet (le rouge et noir).

¹⁷⁹ Texte de présentation de la Casa Invisible disponible en ligne sur www.lainvisible.net.

théoriques de la Casa Invisible et des soutiens affichés à celle-ci¹⁸⁰. La question du sujet des luttes et de l'auto-organisation y est centrale et souvent débattue. La lutte pour les droits des étrangers trouve évidemment une place à l'intérieur de la Casa Invisible, avec de nombreuses manifestations internes sur le thème (exposition, rencontres-débats, fête de soutien). La CIM est également partie prenante du projet et elle fait partie des collectifs piliers du lieu. Elle y fait ses réunions et y organise des formations, même si la précarité du lieu empêche certaines activités, l'objectif étant de ne pas mettre en danger les sans-papiers. Comme pour la Casa de Inicativas, un processus de négociations avec la mairie a été très rapidement engagé mais les risques d'évacuation demeurent. C'est pourquoi la CIM tient – en 2009 – plus régulièrement ses permanences au local de la CGT qu'à la Casa Invisible, tout comme la Oficina de Derechos Sociales (ODS, Bureau des droits sociaux).

La Oficina de Derechos Sociales, simple outil

A Malaga, la mise en place de la ODS est un projet commun entre la CIM et le collectif Precari@s en Movimiento¹⁸¹. Ce dernier collectif est issu du Movimiento Contra el Paro, la Pobreza y la Exclusion dont la commission Immigration avait établi des liens avec les migrants en lutte dès 1999. Il s'agit d'une relation sur le long terme, avec certains militants des premières étapes encore présents aujourd'hui que ce soit du côté des migrants ou du côté de la lutte des précaires. Il existe des ODS dans différentes villes d'Espagne (Madrid, Valence, Tarrasa) et même d'Andalousie (Séville), avec des fonctionnements différents selon chaque contexte et chaque ville. Il s'agit d'une structure permettant d'aider les personnes à connaître et faire respecter leurs droits. Dans les faits, cela se concrétise par un soutien et des conseils juridiques, mais qui tentent de rompre avec certaines pratiques traditionnelles des ONG ou des syndicats. En lien avec les mouvements sociaux et les Centros sociales, les ODS mettent l'accent sur la formation et le partage d'expérience. Celle de Malaga, créée en 2007, a tenu dans les premiers temps une permanence au local de la CGT, comme la CIM. Elle fonctionne principalement grâce à trois bénévoles ayant une formation juridique, qui se chargent des questions légales. D'autres activités bénévoles liées à la ODS ont été développées, comme les cours d'espagnol. L'atelier principal de la ODS est nommé « Conoce tus derechos » (« Connais tes droits ») et fonctionne en rapport étroit avec la CIM. De tels ateliers sont organisés ponctuellement dans toute la province de Malaga. Le slogan commun des ODS, et qu'on retrouve également régulièrement dans les

¹⁸⁰ Ils sont signataires du réseau des amis de la Casa Invisible.

¹⁸¹ Le @ est la marque de féminisation utilisée dans les milieux alternatifs hispaniques. Cela montre également les apports des luttes féministes, et leurs influences, dans ces mouvements.

mobilisations immigrées, est l'affirmation arendtienne « le droit d'avoir des droits »¹⁸² (« derecho a tener derechos»). L'idée est également que connaître ses droits permet de les faire appliquer, les militants faisant clairement la différence entre droits théoriques et droits effectifs. L'ODS est conçu comme un simple outil, de formation et d'information, au service des individus et des mouvements sociaux. Cet outil est issu des réflexions sur les pratiques militantes portées par les mouvements sociaux alternatifs, souvent liés aux centros sociales. Dans le cadre des luttes immigrées, il s'agit également de rompre avec les pratiques humanitaires considérées comme assistencialistes et paternalistes.

On retrouve ici la question centrale du sujet, l'individu devant être le porteur et même l'auteur de sa révolte, les mouvements sociaux lui donnant simplement accès à des outils de compréhension et de lutte. C'est pourquoi les membres de l'ODS tentent de rendre leur intervention la plus légère possible, en évitant d'instaurer les rapports d'autorité qu'ils critiquent dans les pratiques traditionnelles des ONG, mais aussi des syndicats. Violeta, une des avocates de la ODS, parle ainsi du rapport des ONG avec les immigrés lors des *encierros* :

Violeta: «Puis avant tout aussi, la dynamique de relation [des ONG] avec les immigrés était très, c'est à dire, si déjà nous on court toujours le risque d'être très assistencialiste (asistencialisto), imagine toi une ONG !»

Violeta, avocate de la ODS

Née à la fin des années 1970, dans une famille de militants du Parti communiste espagnole, Violeta a commencé à militer adolescente aux Jeunesses communistes. Elle a ensuite rejoint la faculté de droit, et s'est éloignée du Parti communiste pour se rapprocher des milieux alternatifs. Elle va ainsi participer pendant dix ans à Malaga, au mouvement okupado local. C'est ainsi que plusieurs lieux abandonnés vont être réappropriés pour devenir des espaces de rencontres et de luttes. Ces dix années ont aussi permis de repenser les modes d'action. Selon elle, la question essentielle qui s'est posée lors de la mise en place de la Casa de iniciativas puis de la Casa invisible a été comment rendre un lieu vraiment ouvert : ne pas simplement affirmer un espace ouvert pour ensuite s'enfermer dans un entre-soi militants, mais faire que les personnes se sentent légitimes de pratiquer cet espace. En tant qu'avocate, elle a choisi de participer la mise en

¹⁸² ARENDT, Hannah. *L'Impérialisme, Les origines du totalitarisme, t. 2*, Paris, Le Seuil, « Points Essais », 2006 (1^{ère} édition en anglais 1951).

place et au fonctionnement de l'ODS, afin de mettre en pratique de nouvelles formes de lutte, dans lesquelles le savoir n'impose pas une hiérarchie, mais permet une transmission. Elle est également avocate de la CIM et continue de militer dans les réseaux contre le chômage, la pauvreté et le travail précaire, dans lesquels elle avait commencé étudiante.

L'idée est donc que les personnes qui sollicitent la ODS puissent s'approprier les savoirs, le moment de formation n'étant qu'une autorité émancipatrice¹⁸³ éphémère et tournée vers l'autonomie. Il y a ainsi une prise en compte des places sociales des individus. Ce « risque » énoncé est d'autant plus fort compte tenu du statut des populations soutenues – immigrés et précaires – et de celui des membres de la ODS, des avocats espagnols. La hiérarchie sociale qui précède les relations tente ainsi d'être mise à distance et en partie neutralisée. Des efforts sont engagés pour ne pas l'ignorer ou l'attiser. Le partage d'expérience est également utilisé, comme un principe et comme un moyen de mettre en valeur les savoirs non experts des individus. L'avocate de la ODS explique ainsi :

Violeta : « Les gens [de la ODS] qui sont avec nous aident juridiquement mais ce qui est fondamental est que nous créions des réseaux communs où l'expérience soit transmise par nous-mêmes. Il n'y a rien de mieux que celui qui a fait le chemin pour se faire régulariser pour dire à un autre ce qu'il doit faire. (...) Qu'il n'y ait pas de grands experts mais que nous construisions l'expérience ensemble, pour nous c'est la seule façon. »

Même s'il s'agit d'un équilibre fragile, l'objectif est de ne pas recréer une relation d'autorité figée tout en permettant une transmission des savoirs. Contrairement à celle de Séville, la ODS de Malaga ne s'est pas constituée en association afin, selon ses membres, de conserver cette posture d'outil, de simple instrument au service des différents mouvements sociaux et des individus.

Un autre objectif de l'ODS est le dépassement de la frontière autochtone/étrangers. En partant de la base du droit et du thème de la précarité, les deux collectifs CIM et Precari@s en Movimento espéraient construire des ponts entre les Espagnols et les immigrés, et mettre ainsi en avant une communauté de destin. Dans les faits, la ODS de Malaga conseille presque exclusivement des étrangers et travaille surtout avec la CIM. Mais cette volonté d'établir des passerelles et de construire des fronts communs, même éphémères, se retrouvent dans tous les collectifs liés à la Casa Invisible. Ce Centro social est ainsi vu comme un espace permettant la

¹⁸³ Dans le sens d'une influence temporaire tournée vers le partage des savoirs sur une base égalitariste et non basée sur le couple domination/soumission.

constitution de ces fronts par effet de contagion¹⁸⁴. L'idée est que le regroupement de toutes les luttes dans un espace commun peut permettre aux individus d'entrer en contact les uns avec les autres, et de partager leurs engagements. La ODS souhaite ainsi installer sa permanence à la Casa Invisible, et l'a déjà fait à plusieurs reprises. Les risques d'évacuation rendent cette installation précaire, c'est pourquoi les négociations avec la mairie sont pour les militants très importantes. La stabilité du lieu permettrait une installation durable et favoriserait la mise en place de cet espace de rencontre et de « contagion politique »¹⁸⁵ souhaité par les militants.

*

Dans les premiers temps, le soutien aux immigrés à Malaga a été l'œuvre des associations humanitaires et de solidarité, récemment mises en place dans une Espagne nouvellement démocratique. La situation de vulnérabilité extrême de ces immigrés et l'absence d'organisme étatique renforçaient la légitimité du travail de ces associations. Mais le cadre victimaire qui empêchait ou entravait la prise de parole des immigrés, et la prise en charge de leur lutte, a conduit à des oppositions dès la mise en place des premiers *encierros*. Le niveau revendicatif était également une ligne de partage, certaines associations plus fortement institutionnalisées utilisant certains critères étatiques de sélections des immigrés dans leurs négociations avec les autorités. Même les associations humanitaires défendant une égalité humaine radicale, et donc un droit pour tous de circuler librement, n'ont pas trouvé de place dans la constitution de l'auto-organisation immigrée à Malaga. Celle-ci a été soutenue dans ses débuts, au sein du mouvement des *encierros*, par un groupe de militants politiques alternatif, investi dans le mouvement okupa.

C'est en 2005 avec la création de la CIM, Coordinadora de inmigrantes de Malaga, que la pratique d'auto-organisation immigrée s'est consolidée, soutenue par une théorisation forte mêlant mouvements sociaux et sciences sociales. La coordination a pour projet de rester en lien avec les autres pans de la société en lutte, ce que lui permet la Casa invisible, espace de rencontre militant et citoyen. La ODS a quant à elle une fonction d'auto-formation, afin de redéfinir le soutien aux immigrés dans des termes solidaristes voire égalitaristes, plutôt qu'assistencialiste. L'autonomie recherchée l'est dans deux directions. Il s'agit d'une autonomie organisationnelle immigrée, qui permette de rejeter le paternalisme des associations humanitaires et l'assignation

¹⁸⁴ Ce terme de contagion est celui utilisé par les militants eux-mêmes, dans leurs discours et dans les textes théoriques (voir chapitre 7).

¹⁸⁵ La Dinamo, « Entrevista de la Dinamo a Nico Sguiglia sobre la caravana contra la valla », *Site du RED-Gente de Izquierda en Málaga*, http://www.iumalagared.org/redcms/index.php?option=com_content&task=view&id=135&Itemid=12 (page consultée le 5 juin 2009).

victimaire : c'est le rôle de la CIM ; et d'une autonomie individuelle immigrée, acquise par les migrants à travers un partage de connaissances, qui permette aux migrants de faire valoir et défendre leurs droits sans instaurer un rapport d'autorité : c'est le rôle de la ODS.

On retrouve des militants espagnols et des militants immigrés, à la base de ces projets. Du côté espagnol, il s'agit des militants alternatifs investis dans le mouvement okupa depuis dix ans à Malaga. Cet engagement s'inscrit dans une volonté mise en œuvre de repenser les méthodes des mouvements sociaux et politiques, afin d'ouvrir de nouvelles voies contestataires qui prennent en compte les transformations de la société capitaliste. Les *centros sociales okupados* sont ainsi vus comme des espaces militants de rencontres, dans lesquels les individus peuvent collectiviser une situation d'injustice et autour desquels les groupes militants peuvent s'articuler, afin de construire une convergence des luttes qui tienne compte de chaque spécificité. Du côté des immigrés, on retrouve des exilés argentins, déjà investis dans les mouvements sociaux et d'extrême-gauche d'Argentine. La CIM est pour eux un prolongement d'une expérience politique plus large, intégrant la situation migratoire. Il y a différents niveaux d'engagement dans la CIM, ainsi que différentes motivations. D'autres associations immigrées investissent la coordination comme un moyen pour faciliter l'avancée des revendications propres aux étrangers, sans volonté claire d'agir sur d'autres pans de la société. Ces différents niveaux d'investissements sont connus de tous, et sont assumés par le fonctionnement en assemblée générale.

Au niveau des associations humanitaires, le travail en commun est rare et se fait sur la base stratégique, pour donner plus de poids à certaines revendications collectives. La plateforme des associations humanitaires bénéficie d'une légitimité institutionnelle importante de part sa composition, ce qui lui confère à certaines occasions, une place de partenaire pour la CIM. Ces rapprochements se font essentiellement sur l'échelle humanitaire, du droit à la vie sans, du point de vue de la CIM, intégrer suffisamment, le droit d'avoir des droits, l'échelle politique pour reprendre la lexicologie de Tours. Un front commun est envisageable dans la dénonciation de la nouvelle Ley de extranjería ou des Centres d'internements pour étrangers, mais la rupture reste active et opérante au niveau des modes de soutien. Malgré l'investissement humaniste de son président, les méthodes des associations de la plateforme sont jugées assistencialistes par les militants de la CIM et de la ODS. Le principe d'égalité dans le soutien y est, selon leur analyse, nié et le droit d'avoir des droits englouti par le droit à la vie. C'est pourquoi la CIM tentent d'intégrer ce niveau de droit à la vie, dans un soutien concret aux personnes vulnérables, en soutenant la création d'association immigrée – censées faciliter la solidarité communautaire – et en prévoyant une commission d'entraide.

Pourtant la configuration malaguénienne ne répond pas à toutes les complexités qui se posent dans l'application d'une morale égalitaire et d'une politique du droit d'avoir des droits. Comme on le verra dans la prochaine partie, la question identitaire qu'elle soulève, même si elle tente d'y associer des garde-fous avec la notion de condition immigrée, entraîne des décalages entre théorie et pratique.

Conclusion de partie : mise en place d'une comparaison

A Tours les militants pro-immigrés, même s'ils revendiquent également des régularisations, vont fréquemment se mobiliser autour du droit au logement. Dans ce cadre, la fin de la trêve hivernale apparaîtra comme un élément déclencheur parce qu'elle rend plus vulnérables les individus et surtout plus protectrice les lois. Mais le revers de ces mobilisations est leur enfermement sur le *droit à la vie*, les militants faisant appel à la dimension victimaire pour faire avancer leurs revendications matérielles. Bien qu'il ne s'agisse que d'une stratégie de lutte, conditionnée par un rapport de force, elle a des conséquences jusque dans le déroulement même des mobilisations, comme en témoigne l'occupation des Tanneurs et son organisation hiérarchisée entre militants et demandeurs d'asile. A l'inverse, c'est une stratégie qui est en partie efficace notamment auprès de l'opinion publique, pour obtenir un soutien populaire. Largement conscients de ces avantages et de ces inconvénients, fort de l'expérience des Tanneurs, les militants au sortir de cette occupation ont tenté de réintroduire les exilés au sein de la lutte, en tant que sujets politiques. Mais ces tentatives ne sont pas venues remettre en cause la construction même du soutien, structuré entre collectif politique d'individus et association caritative, ni les oppositions sur lesquelles elle s'appuie. En effet, l'humanitaire et le politique sont des registres qui s'opposent sur le terrain, avec une définition de ces termes qui dirigent les actions des militants. Au sein du CSDASP, l'humanitaire est jugé comme dépolitisé et paternaliste, une politique de moindre mal alors que le politique est appréhendé comme une ligne théorique pure, de laquelle il ne faut pas déroger ou le moins possible. Dans cette optique le rapport aux individus soutenus doit, dès le départ et presque en postulat, être un rapport d'égalité entre sujets en lutte. Il s'avère que dans le déroulé des luttes, et du fait de la prégnance du droit à la vie et de son usage militant, cette égalité est loin d'être acquise. Les étrangers installés dans un rôle de victime, sont dans cette vision du politique un frein car leurs corps ne sont pas les sujets politiques théorisés, pas plus qu'ils ne sont de simples objets désincarnés. Ils sont à *prendre en compte*, et c'est cette *prise en compte* qui a fait l'objet de bricolages militants.

A Malaga au contraire, l'auto-organisation immigrée est un acquis depuis 2005, avec la création de la CIM. Cette coordination s'est d'ailleurs constituée en réaction au soutien humanitaire proposé auparavant par les associations pro-immigrées, soutien qui appréhendait majoritairement les exilés dans leur simple dimension de victime et de corps souffrant. L'opposition est la même qu'au sein de l'occupation des Tanneurs, entre humanitaire et politique, mais les aménagements sont très différents avec une réflexion poussée à Malaga sur la question de l'identité et de la subjectivation, analysée dans le chapitre 6. Les définitions de terrains en sont

forcément bousculées, même si le clivage entre ces deux registres reste en partie fondateur. Ainsi, les militants à la base de la CIM et de l'ODS, en réaction à un humanitaire qu'ils jugent institutionnalisé et paternaliste – et qui désigne les ONG –, vont fonder leurs revendications sur « le droit d'avoir des droits », ce qui doit entraîner une pratique, l'égalité dans le soutien.

Dans la prochaine partie, cette opposition entre humanitaire et politique sera analysée, ainsi que la distinction entre droit à la vie et droit d'avoir des droits qui en est un corollaire sans la recouvrir entièrement.

*Deuxième partie : Identité et subjectivation dans le
militantisme pro-immigré*

Cette seconde partie est construite autour de l'opposition mise en évidence dans la partie précédente, entre humanitaire et politique. Afin de ne pas rester sur cette distinction de terrain, les chapitres qui suivent reprennent la question sous un angle différent, celui du sujet et de la subjectivation. Les militants politiques reprochent au secteur humanitaire de n'envisager les étrangers que sous l'angle de la victime silencieuse. L'enjeu du soutien dans le militantisme pro-immigré est ainsi d'accorder aux étrangers une place d'acteur dans la lutte, de sujet, qui vienne contredire la hiérarchie paternaliste présente dans les associations caritatives. Cette affirmation du sujet va plus loin avec une opposition, plus ou moins explicite à Tours et à Malaga, entre droit à la vie et droit d'avoir des droits. L'appréhension des étrangers comme des sujets de droits est ainsi vu comme un moyen incontournable pour réaliser cette affirmation. On a vu dans la partie précédente que la frontière posée entre l'humanitaire et le politique, entre les humanitaires et les politiques, était changeante. De même, la question de la place du sujet est présente au sein du mouvement humanitaire, que ce soit au niveau national ou sur les terrains de l'analyse. L'étude doit dépasser la vision posant deux pôles opposés à la base de la structure du militantisme pro-immigré, pour mettre en avant les principes fondateurs qui participent à lier, de façon discontinue, ces pôles.

Le premier chapitre revient sur les théories sociologiques et l'histoire des mouvements sociaux, pour comprendre l'apparition de la question du sujet et la construction de militantisme pro-immigré en France et en Espagne. Ce chapitre permet également de mettre au clair les échanges entre sciences sociales et mouvements sociaux. Sur ces thèmes de recherche, certains choix méthodologiques deviennent un engagement. Le deuxième chapitre est consacré à la distinction de terrain entre humanitaire et politique, avec comme ligne de partage pour l'analyse, la question du sujet. Enfin, le dernier chapitre traite des difficultés rencontrées par le militantisme pro-immigré dans la mise en place du principe de subjectivation, de la reconnaissance du sujet. Comme c'était le cas lors de l'occupation des Tanneurs, le travail stratégique des catégories de lutte va entraîner un phénomène d'assignations identitaires. Le principe d'auto-organisation défendu par les militants du CSDASP de Tours et la CIM de Malaga, est complexe à réaliser. A Tours, un contexte défavorable à la fois militant et au niveau de l'immigration, n'a pas permis de mise en place réelle de cette auto-organisation. À Malaga, la CIM est le groupe militant le plus actif sur la question des étrangers et réalise cette auto-organisation. Les animateurs de cette coordination, conscients des risques identitaires, tentent d'échapper à toute essentialisation en utilisant la notion de condition immigrée pour construire le collectif immigré de lutte. A travers une théorisation importante, la difficulté qui consiste à ne pas réduire la subjectivation à de l'identité, est exposée et affrontée.

Chapitre 4 : Histoire et sociologie des mobilisations de l'immigration

« Ainsi, dans un contexte d'actualité marqué par un retour du racisme comme forme de la haine pré-politique, au moment même où le libéralisme vainqueur rêve tout haut de "fin de l'histoire", Jacques Rancière propose de déplacer la question des origines et des fins de la politique vers la question générale de ses bords. Pour le philosophe, il est essentiel de ne pas confondre deux dimensions du politique : d'une part "la police" – le processus de redistribution des places et des fonctions permettant d'organiser une communauté – d'autre part "la politique" – le processus de l'émancipation et d'exigence toujours réitérée de l'égalité. La politique, en ce sens, témoigne toujours d'un "mécompte originaire", et s'incarne dans tel ou tel groupe auquel on dénie le principe de cette égalité. À la lumière des écrits de Rancière, l'immigration est politique. Immigrés, c'est le nom de ceux qui ne comptent pas, les surnuméraires, les supplétifs, les sans, hors compte dans la vie de la cité. Ils n'entrent pas dans l'ordre de la distribution des places. Ils sont identifiés ainsi, tels le prolétaire de jadis, entre plusieurs noms ou identités – on ne sait jamais comment les nommer –, entre sous-citoyenneté et clandestinité. Les luttes de l'immigration témoignent alors d'une subjectivation politique qui est la mise en acte de l'égalité ou le traitement d'un tort par des acteurs toujours mal identifiés. Des acteurs regroupés ensemble pour autant qu'ils s'identifient eux-mêmes à ce nom, immigré, "au nom de ce qui est hors compte, qui lie un être à un non-être ou à un être à venir".¹⁸⁶ »

Ce texte est extrait d'un article du sociologue Ahmed Boubeker, s'interrogeant sur les expériences vécues de l'immigration et leur place dans l'histoire officielle, à l'heure de la mise en place de la Cité nationale de l'immigration à Paris. Ce même extrait apparaît dans l'introduction de l'ouvrage *Histoire politique des immigrations (post)coloniales*¹⁸⁷, coordonné par Boubeker et un autre sociologue, Abdellali hajjat. Le projet scientifique énoncé se double ainsi d'un projet politique. Plus exactement, les auteurs entendent assumer la dimension politique de leurs travaux. Donner la parole et mettre en lumière les luttes et les mémoires immigrées c'est se décaler des effets de patrimonialisation et des identifications du pouvoir, pour décrire des moments de subjectivation politique. La démarche historique ou sociologique entraîne avec elle des considérations politiques. Dans son article, Ahmed Boubeker met en garde sur une possible instrumentalisation publique de la mémoire immigrée, issue de sa patrimonialisation. Les éléments de recherches même objectivables, n'en sont pas pour autant neutres quant à leurs effets sociaux. Les choix méthodologiques et épistémologiques effectués vont venir valider ou contredire une hiérarchie

¹⁸⁶ BOUBEKER, Ahmed. « L'héritage de l'immigration postcoloniale comme expérience vécue. D'une mémoire politique des luttes à l'écriture de l'histoire », *Amnis*, N°7, 2007.

¹⁸⁷ BOUBEKER Ahmed, ABDELLALI Hajjat. *Histoire politique des immigrations (post)coloniales*, Editions Amsterdam, 2008, p.16-17.

sociale déjà en place. L'objectif de ce chapitre est de mettre au clair les implications de ces choix au sein du champ de soutien aux immigrés. Ceux-ci font partie de l'analyse à deux niveaux, d'abord comme mise au point théorique classique dans les sciences sociales et comme mise en avant des circulations évidentes entre sciences sociales et mouvements sociaux.

Le chapitre s'intéresse dans un premier temps, aux théories sociologiques sur les mouvements sociaux afin d'envisager les éléments qui sont regroupés par le regard sociologique et les conséquences d'un tel regroupement. Dans la première partie, j'ai utilisé l'expression militantisme pro-immigré en l'appliquant à mes terrains locaux. Il s'agit maintenant de clarifier cette expression à partir d'un questionnement issu de ces terrains, qui s'axe autour de l'identité et de la subjectivation. Pour Boubeker et Hajjit, les luttes de l'immigration témoignent d'une subjectivation politique dès lors qu'elle est mise en œuvre par « des acteurs regroupés ensemble pour autant qu'ils s'identifient eux-mêmes à ce nom, immigré ». On a vu que cette subjectivation et cette dimension d'acteur pour les immigrés, n'était pas évidente dans tout le militantisme pro-immigré. Dans cette thèse, les luttes en faveur des immigrés ne sont pas toutes menées par des immigrés, et chacune reçoit un soutien de militants autochtones. Dans ce sens, le ralliement autour d'un nom – immigré, sans-papiers ou demandeur d'asile – est parfois une assignation militante qui peut être traduite comme une identification supplémentaire. Sans pour autant abandonner la généralisation inscrite dans la catégorie *militantisme pro-immigré*, qui est à la base de ce travail, ce chapitre rend compte de la complexité de cette catégorie d'analyse.

La focale est ensuite élargie pour décrire les évolutions du soutien aux étrangers en France et en Espagne. Cette partie historique apporte des éléments explicatifs pour comprendre la situation actuelle d'un militantisme pro-immigré attaché à l'égalité, à la fois comme objectif et comme forme d'organisation, mais aussi à la liberté, dans le sens d'une émancipation individuelle des assignations identitaires et catégorielles. L'histoire des mouvements sociaux antiautoritaires en France et en Espagne y est notamment convoquée. En effet, les années 1970 sont une période d'agitation sociale et de dynamisation des luttes minoritaires, qui vont s'emparer des outils des sciences sociales pour penser et rejeter différentes formes de dominations sociales. La circulation des théories, des objets d'analyse et des méthodes entre sciences sociales et mouvements sociaux est étudiée à la fin de ce chapitre. Les références historiques utilisées par le militantisme pro-immigré, et leurs effets de légitimation au niveau local et national, sont analysées. La description et l'analyse des théorisations sociologiques mises en place, dans une visée politique et pragmatiste, au sein du militantisme pro-immigré tourangeau et malaguénien, terminent ce chapitre.

A) Eléments de sociologie des mouvements sociaux

Le terme de mouvement social, même s'il est aujourd'hui largement répandu, n'apparaît dans le champ sociologique qu'autour des années 1950 et 1960, grâce notamment aux travaux de l'historien Charles Tilly¹⁸⁸. En France comme en Espagne, la sociologie des mouvements sociaux est aujourd'hui un champ de recherche relativement développé, bien qu'ayant connu des évolutions différentes dans ces deux pays. En France, les analyses d'inspirations marxiste puis léniniste sont restées longtemps hégémoniques jusque dans les années 1970. Puis l'approche en termes de Nouveaux Mouvements Sociaux (NMS) mise en place par Alain Touraine¹⁸⁹ en France, est peu à peu devenue un élément incontournable de la sociologie des mouvements sociaux française. Au départ, cette expression de NMS désigne les mouvements sociaux fortement visibles dans la plupart des pays occidentaux dans la décennie des années 1970, comme le féminisme, les luttes homosexuelles ou les luttes régionalistes. En Espagne, et compte tenu du contexte de la dictature franquiste, ces mouvements n'ont pas connu la même visibilité à la même époque. Il faudra ainsi attendre la fin des années 1970, et le tournant démocratique, pour que se construise le champ de la sociologie des mouvements sociaux espagnols, qui ne se consolidera qu'à la fin des années 1980, voire au début des années 1990¹⁹⁰.

Il existe de nombreuses façons d'entendre ce qu'est un mouvement social, sans qu'il soit aisé de donner une définition unitaire entre les différents auteurs et écoles de pensée. Gérard Mauger affirmait à ce propos que l'absence de définition du mouvement social faisait partie de sa définition¹⁹¹. On peut ainsi noter que dans l'ouvrage *Dictionnaire des mouvements sociaux*, dirigés par Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu, trois spécialistes de la discipline, il n'y a pas d'entrée spécifique pour cette expression. Rapidement, sans entrer dans les débats théoriques spécialisés et en suivant Erik Neveu, un mouvement social peut se définir comme une action collective concertée en faveur d'une cause¹⁹². La définition proposée par John McCarthy et Mayer Zald est intéressante pour notre sujet d'étude et suffisamment large pour être pertinente. Selon ces auteurs, un mouvement social est « un ensemble d'opinions ou de croyances communes à une

¹⁸⁸ TILLY, Charles. *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

¹⁸⁹ TOURAINE, Alain (dir.). *Mouvements sociaux d'aujourd'hui : acteurs et analystes, Colloque de Cerisy-la-Salle*, Les Editions Ouvrières, 1979.

¹⁹⁰ PONT VIDAL, Josep. « La investigación de los movimientos sociales desde la sociología y la ciencia política. Una aproximación teórica », *Papers* 56, 1998, p.257-272.

¹⁹¹ MAUGER, Gérard. « Pour une politique réflexive du mouvement social », In COURTS-SALIES Pierre, VAKALOULIS Michel (dir.), *Les mobilisations collectives : une controverse sociologique*, Paris, PUF, 2003, p.33.

¹⁹² NEVEU, Erik. *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Collection Repères, 2002.

population qui exprime des préférences pour le changement de certains éléments de la structure sociale et/ou de la redistribution des récompenses dans la société. ». En axant sur l'opinion ou la croyance commune, cette définition permet de joindre sous un même vocable des modes de mobilisations différents, qui partagent un ou plusieurs objectifs communs. Mais en définissant les luttes d'immigration comme un mouvement social et en faisant appel à la sociologie des mouvements sociaux, la complexité de l'objet apparaît. Il est tentant de rapprocher ces luttes d'immigration des NMS, ces différents mouvements ayant eu une actualité inédite au cours des années 1970. Au-delà de ce rapprochement chronologique, des rapprochements théoriques peuvent également être tentés.

Les luttes d'immigration et les Nouveaux Mouvements Sociaux

Il est fréquent de considérer les années 1970 comme un tournant au niveau des mobilisations sociales. Dans le cas de l'immigration cette période est double ou plutôt janusien, entre une relative autonomisation du mouvement de l'immigration et un durcissement législatif à l'encontre des étrangers. Comme le rappellent à la fois Jérôme Valluy¹⁹³ et Johanna Siméant¹⁹⁴, les politiques d'immigration restrictives sont apparues avant le choc pétrolier de 1974, avec les circulaires Marcellin-Fontanet datant de 1972. Une des raisons souvent avancées de ce durcissement est la peur de l'Etat de voir les immigrés se rapprocher des militants d'extrême gauche¹⁹⁵. Avant mai 68, les mobilisations d'immigrés ou autour de l'immigration s'axaient principalement autour des luttes de décolonisation (guerre d'Algérie) ou de dénonciations des conditions de vie (dénonciation des bidonvilles dans les années 1960). Un autre élément à noter, qui traversait les différentes luttes et pouvait faire l'objet de mobilisations ponctuelles particulières, est la dénonciation du racisme. Au sein de mai 68, les immigrés sont peu visibles en tant que groupe autonome, c'est principalement comme ouvriers ou travailleurs qu'ils prendront part aux luttes, même si des tentatives d'autonomisation des revendications furent tentées¹⁹⁶. Les années 1970 sont une période de redéfinition et d'autonomisation pour les luttes d'immigration, qui vont être soutenues par des groupes gauchistes tout en se tournant vers des revendications et

¹⁹³ VALLUY, Jérôme. *Sociologie politique de l'accueil et du rejet des exilés*, Thèse d'Habilitation à diriger des recherches, Université Robert Schuman, Strasbourg II, soutenue le 12 mai 2008.

¹⁹⁴ SIMEANT, Johanna. « Les sans-papiers : 1973-... », *Migrance 25*, Mémoire-Génériques, 2005, p.79-88.

¹⁹⁵ RIGOUSTE Mathieu. *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, La Découverte, 2009.

¹⁹⁶ PII, Laure. « "Travailleurs de France, voilà notre nom". Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », *Migrance 25*, Mémoire-Génériques, 2005, p.50-71.

des mobilisations plus particularistes. Ce qui ne signifie pas que les ouvriers immigrés cessent de lutter en tant que travailleurs au sein des usines, mais que les luttes de soutien ne se baseront plus simplement sur une volonté de solidarité entre travailleurs, s'éloignera du champ du travail. Dans les années 1980, c'est l'égalité des droits qui deviendra le centre revendicatif du militantisme de défense des immigrés, comme le remarque Gérard Noiriel. Selon cet auteur, « le thème de l'égalité (et donc de la citoyenneté) qui domine l'action de la gauche depuis 1983 dans le domaine de l'immigration, s'est imposé là aussi »¹⁹⁷ ce qui se concrétise par une mise de côté de la dimension sociale des problèmes des immigrés « au profit du combat pour les valeurs et les droits ». Il faut ajouter à cette explication historique, les difficultés des mouvements marxistes à penser et à mettre en place des luttes spécifiques contre des dominations minoritaires, qui conduirent les militants immigrés ou racisés à chercher d'autres voies¹⁹⁸.

En apparaissant en France en même temps que d'autres luttes minoritaires, les luttes d'immigration ont parfois été analysées comme relevant des NMS. Pour les initiateurs puis les défenseurs de la théorie des NMS, ces Nouveaux Mouvements Sociaux se caractérisent entre autres par leur mode d'action et leur niveau de revendication. La ligne de partage est souvent posée au niveau des revendications, avec une opposition entre les revendications matérialistes censées caractériser l'ancien mouvement ouvrier et les revendications postmatérialistes qui seraient celles des NMS. Bien que la sociologie tourainienne reste une école de pensée très répandue, les critiques du modèle des NMS se font de plus en plus nombreuses depuis les années 1990, en partie reprises par les nouveaux chercheurs utilisant le concept. Tout d'abord c'est la question de la « nouveauté » de ces mouvements sociaux qui fut interrogée, par des études montrant que l'histoire des mouvements féministes ou encore écologistes n'avait pas débuté dans les années 1970. Au-delà de sa dimension évolutionniste, la recherche de la « nouveauté » a comme inconvénient de devoir à chaque fois s'actualiser, comme le prouve la qualification de « Nouveaux Nouveaux mouvements sociaux »¹⁹⁹ (NNMS) donné par certains aux luttes des sans-papiers ou des sans-logis.

De la même façon l'opposition entre revendications matérialistes et postmatérialistes est à nuancer. Tout d'abord, l'analyse des mouvements sociaux depuis les années 1980 montre que les revendications matérialistes (hausses des salaires...) restent les revendications majoritaires au sein des luttes en général. Mais plus encore, cette opposition empêche souvent de déceler les

¹⁹⁷ NOIRIEL, Gérard. *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007, p.631.

¹⁹⁸ STAAL de, Gilles. *Mamadou m'a dit. Les lutes des foyers, Révolution Afrique, Africa Fête...*, Syllepse, 2008.

¹⁹⁹ NEVEU, Erik. *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Collection Repères, 2002.

revendications postmatérialistes, notamment identitaires, à l'intérieur de ses mobilisations matérialistes. Pour aller plus loin, on peut utiliser la différenciation énoncée par Nancy Fraser entre lutte pour la reconnaissance et lutte pour la redistribution²⁰⁰. Dans son analyse du mouvement féministe, cette auteure parlera de « luttes pour la redistribution » et de « luttes pour la reconnaissance » pour distinguer ces deux formes de revendications. Ces registres – redistribution et reconnaissance – ne sont pas étanches entre eux. Au contraire, ils se rejoignent souvent dans une même lutte, à des degrés différents. On peut appliquer cette analyse à la lutte menée dans les foyers sonacotra tout le long des années 1970 par les travailleurs immigrés. Cette mobilisation s'est construite sur l'opposition à une hausse des loyers, mais la plateforme revendicative comprenait également le départ des gérants racistes²⁰¹. Plus généralement, il s'agissait de faire reconnaître les travailleurs immigrés comme un groupe social ayant des droits, au même titre que les travailleurs français. On voit également ici que l'analyse des luttes d'immigration peut se nourrir des analyses concernant d'autres NMS, comme les luttes féministes. Plus généralement, si on s'intéresse ici aux NMS c'est dans leurs modes d'action et surtout d'organisation revendiqués. En effet, un autre critère pour définir un NMS est « le rejet de la hiérarchie, de l'autorité et de la délégation du pouvoir »²⁰². C'est cet axe central qui semble constituer ce que l'on pourrait nommer un idéal-type militant, dans le sens d'un modèle de militantisme à atteindre auquel les individus en lutte se réfèrent plus ou moins explicitement. On peut estimer que cet idéal-type militant, qui se constitue principalement dans les années 1970, prend ses bases dans la remise en cause de l'autorité issue de mai 68.

Les luttes de décolonisation, comme les luttes féministes ou homosexuelles ont cela en commun qu'elles rejettent une domination qui s'inscrit dans différentes formes d'autorité et de pouvoir (coloniale, maritale, patriarcale, parentale, psychiatrique, médicale...). Dans les luttes minoritaires des années 1970, une autre domination devait être combattue afin d'accéder à une certaine autonomie, la domination de la lecture marxiste du mouvement social qui réduisait ces luttes, à des questions secondaires et mineures auprès de la lutte des classes stricto sensu. La réflexivité qui a pu naître au sein de ces luttes en même temps que la centralité renouvelée du sujet a insufflé aux mouvements actuels une morale anti-autoritaire plus ou moins active. Ainsi se retrouvent liées les questions de l'autonomie des luttes et de l'homologie entre fins et moyens, quand l'objectif plus ou moins explicite est l'égalité. Car la réflexion sur les pratiques militantes – les NMS sont également définis comme des mouvements adoptant de nouvelles pratiques –

²⁰⁰ FRASER, Nancy. *Qu'est ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte, 2005.

²⁰¹ GALANO, Mireille. « Une lutte exemplaire », *Plein Droit*, N°53-54, 2002.

²⁰² MATHIEU, Lilian. *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Textuel, 2004, p. 30.

tendent souvent de rendre actifs au sein de la lutte même les revendications que porte celle-ci. Le mouvement ouvrier caractérisé par sa lecture économiste, même si la réalité est plus complexe, va être remplacé ou du moins complété par des luttes tentant de mettre au jour des dominations/oppressions qui transcendent cette division de classe et s'installe jusque dans la sphère privée (« le privé est politique ») et au sein des mobilisations sociales classiques. La lutte contre le sexisme, le racisme, l'homophobie ou encore l'audiocentrisme²⁰³, ne peuvent se contenter de revendications matérialistes ou même législatives, et passent par un changement des mentalités et des pratiques. Encore une fois, cet idéal-type est lié aux objectifs des mouvements qui modèlent leurs formes.

Le concept ébauché par Lilian Mathieu d'espace des mouvements sociaux peut ainsi être repris, en partie seulement. Cet espace des mouvements sociaux est compris comme « un univers de pratiques et de sens relativement autonome au sein du monde social ». Mais la volonté du sociologue de réunir grâce à cette notion les différents mouvements sociaux, y compris ceux en conflit ouvert (il cite les « provie » et « prochoix »), ne permet pas de sauvegarder la spécificité de ce militantisme issu notamment des luttes anticolonialistes et anti-autoritaires. Dans cette thèse, sans remettre en cause la validité du concept dans l'analyse plus générale des mouvements sociaux, cette idée d'un « univers commun de pratiques et de sens » sera circonscrit aux mobilisations qui mettent en place, ou au moins se doivent de se référer, à une forme d'anti-autoritarisme, entendu comme une mise en acte de l'égalité et une vigilance à propos de la réplique des hiérarchies sociales au sein du mouvement.

C'est pourquoi le militantisme en faveur de l'immigration peut être comparé aux luttes féministes ou queer. C'est également un élément de réponse pour tenter d'expliquer des rapprochements facilement observables aujourd'hui entre ces luttes, comme entre Act-up et la lutte des sans-papiers pour le cas français. Dans ce sens, l'histoire des mouvements d'immigration donne à voir ces tentatives d'autonomie qu'ont connues les autres NMS ou luttes minoritaires. Mais avant d'aborder une chronologie plus explicite, il convient de reprendre les éléments constitutifs des luttes d'immigration pour les étudier à la lumière de la sociologie des mouvements sociaux. Comme on l'a vu au début de ce chapitre, ces luttes sont composées d'immigrés et de leurs soutiens. D'autres causes comme celle des femmes ou des homosexuels se sont constituées sur ces deux éléments, mais la particularité des luttes d'immigration tient dans la forte dépendance envers les soutiens, qui induit des difficultés pour accéder à une autonomisation

²⁰³ Formé sur l'ethnocentrisme, ce terme à la fois scientifique et militant désigne la domination de la société entendante sur la population sourde, qu'elle aborde simplement par le biais de la perte et de la déficience. Voir par exemple DELAPORTE, Yves. « *Les Sourds c'est comme ça* ». *Ethnologie de la surdimutité*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2002.

jamais totalement acquise. Comme nous le verrons dans l'analyse des terrains anthropologiques, les contextes rendent plus ou moins faciles l'accès à cette autonomie, notamment pour les populations les plus précarisées (sans-papiers en voie d'expulsion). Une comparaison avec la lutte Sourde pourrait à ce niveau être bénéfique. En effet, dans leur histoire les Sourds et les immigrés vont être largement pris en charge par le pôle religieux et humanitaire, même si c'est dans une part bien plus large pour les Sourds. Et pour ces deux populations la reprise en main de leur lutte passe par une redéfinition des rôles et un refus de victimisation. Reste que cet héritage de l'histoire rend sensible la séparation entre « militants par conscience » et « bénéficiaires », et suspect le regard sociologique qui pourrait sans le vouloir valider une hiérarchie sociale déjà présente. C'est pourquoi il est important de reprendre rapidement les théories qui analysent ces deux groupes du même militantisme.

Mouvements de solidarité et action altruiste

En 1977, John McCarthy et Mayer Zald utiliseront l'expression de « militant par conscience »²⁰⁴ pour définir les acteurs – individus ou organisations – investis dans des mouvements sociaux dont ils ne sont pas les bénéficiaires, c'est-à-dire dont les revendications ne les concernent pas directement. Dans cette typologie, les « bénéficiaires » sont ceux qui sont concernés par l'accomplissement de l'action, qu'ils soient ou non partie prenante de celle-ci. Cette analyse s'inscrit dans leur conceptualisation plus large du fonctionnement des Social Movement Organizations (SMO) ou Organisations Professionnelles de Mouvement Social. Pour ces auteurs, un SMO est « une organisation qui identifie ses objectifs aux buts du mouvement social ou d'un contre-mouvement et tente de satisfaire ses objectifs »²⁰⁵. Bien que la vision très structurée des SMO ne semblent pouvoir intégrer dans l'analyse que les associations et les groupes organisés, la distinction mise en place entre militants par conscience (ou militants moraux) et bénéficiaires doit être interrogée. La mise en parallèle des deux semble donner une dimension désintéressée à ces militants par conscience, et à l'inverse intéressée pour les bénéficiaires, qui entrainerait assez facilement un jugement moral. De la même façon, il est important de garder en mémoire la mise en garde d'Annie Collovald²⁰⁶ quant à une vision idéalisée de l'engagement altruiste, qui ne

²⁰⁴ L'utilisation du terme bénéficiaire permet de s'interroger sur ces populations qui sont à la fois « pris en charge » par le secteur social et caritatif, et acteurs de luttes autonomes.

²⁰⁵ Cité dans NEVEU, Erik. *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Collection Repères, 2002, p.54.

²⁰⁶ COLLOVALD, Annie. *L'humanitaire ou le management des dévouements*, Rennes, PUR, 2001.

prendrait pas en compte les rétributions qui existent pour ces militants (qu'elles soient symboliques ou d'un autre ordre).

Une part de la recherche sociologique sur les mouvements sociaux prend pour objet ces rétributions, afin d'expliquer l'engagement des individus. Sur le terrain du militantisme pro-immigré, la mise à jour de possible rétribution est une pratique de délégitimation. Certains sont accusés, par leur radicalisme, de vouloir revivre mai 68 en instrumentalisant les migrants alors que d'autres, du côté chrétien, sont soupçonné de vouloir simplement « s'acheter un bout de paradis » à travers leur soutien aux étrangers, sans réellement s'intéresser aux individus. Il est assez clair qu'après mai 68, certains militants gauchistes vont tenter de se reconverter et de s'investir dans d'autres causes, souvent marginales, parfois dans l'espoir d'y déceler une avant-garde révolutionnaire²⁰⁷. De même, la mise en conformité de son existence avec les préceptes religieux s'articule pour les croyants, en théorie du moins, avec le jugement dernier. En sociologie, une partie de la recherche de rétributions s'axe sur la professionnalisation du militantisme, avec les possibilités de faire carrière. Cet axe est peu pertinent pour le militantisme pro-immigré observé, qui s'oppose frontalement à l'Etat, car il fonctionne avec des bénévoles et presque sans financement. Du côté des rétributions immatérielles et symboliques, elles peuvent être mises en lumière dans la pratique militante, à travers le plaisir des militants de s'opposer à un ordre.

La question de la rétribution est importante au sein du militantisme, car elle permet de déconstruire la hiérarchie induite par le soutien aux immigrés analysé comme une action altruiste. En restant sur la composition du militantisme entre « militants par conscience » et « bénéficiaires », la recherche risque de valider sans le vouloir une hiérarchie rejetée par le terrain. Le risque est également de valider la frontière immigrés/autochtones à travers cette hiérarchie, en opposition avec les apports du terrain. En effet, les militants immigrés de la CIM sont autant des « militants par conscience » que des « bénéficiaires ». Les participant régularisés qui se battent pour les sans-papiers, sont des « militants par conscience », jusqu'à ce qu'on les intègre à une catégorie plus générale, les immigrés, auquel cas ils redeviennent des « bénéficiaires ». Il est plus opportun de reprendre Herbert Blumer, pour qui les mouvements sociaux sont « des entreprises collectives visant à établir un nouvel ordre de vie »²⁰⁸. L'analyse part de la volonté des militants de transformer la société, qui se concrétise par différentes mobilisations sociales. Cette analyse exclu les engagements ponctuels et non renouvelés, pour se concentrer sur les militants au long cours. Ainsi, « bénéficiaires » et « militants par conscience », immigrés et autochtones, se rejoignent sur

²⁰⁷ SIMEANT, Johanna. *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998 et STAAL de, Gilles. *Mamadou m'a dit. Les lutes des foyers, Révolution Afrique, Africa Fête...*, Syllepse, 2008.

²⁰⁸ Cité dans NEVEU, Erik. *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Collection Repères, 2002, p.10.

une volonté de changement. L'antiracisme ou l'égalité ne sont pas de simple valeurs permettant d'expliquer l'engagement et s'évanouissant ensuite, mais des objectifs profonds qui se concrétisent dans une volonté mise en acte de changer l'ordre social.

Au-delà de la démonstration théorique, adopter une telle approche, même si elle doit être complétée par d'autres, évite une hiérarchisation entre les soutiens et les personnes soutenues et postule une légitimité de même ordre pour chacun. L'autre danger de la différenciation entre ces deux groupes, est à l'inverse la mise en avant de l'illégitimité de ceux qui soutiennent et une validation du modèle de l'auto-organisation. La défiance des mouvements sociaux envers les organisations et des mouvements minoritaires envers les membres des groupes majoritaires (hommes dans les groupes féministes par exemple, avec la pratique de non-mixité) est issue d'une histoire de luttes et d'un vécu et doit être analysée comme telle. La séparation entre soutiens et soutenus est un élément politique des luttes, qui ne doit pas être adoptée *a priori* par l'anthropologue, pas plus que l'image des soutiens comme des figures de l'altruisme ou de pure morale. C'est l'analyse de terrain et contextuel qui doit traiter de ces questions, et non les choix méthodologiques ou épistémologiques.

Mouvement des « sans » et mobilisations improbables

Il n'est pas évident que tous les mouvements de l'immigration soient issus de mobilisations improbables²⁰⁹ et encore moins qu'il s'agisse de mouvement des « sans »²¹⁰. En effet, même si c'est les luttes pour la régularisation qui sont les plus fortes en France et en Espagne, elles ne résument pas entièrement les mouvements de l'immigration. Aux luttes antiracistes, s'ajoute le combat pour le droit de vote des étrangers aux élections locales, qui existe en France comme en Espagne. Les campagnes menées pour le droit de vote des étrangers dans ces deux pays sont le fait à la fois d'associations spécialisées dans le soutien aux étrangers et d'associations de défense des droits de l'homme, ainsi que d'associations de l'immigration. En France la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), mais aussi le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), a été à l'origine de campagnes conjointes ou soutenues par des associations immigrées telle que la Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des

²⁰⁹ MATHIEU, Lilian. « Les mobilisations improbables : pour une approche contextuelle et compréhensive », In CADIOU Stéphane, DECHEZELLE Stéphanie, ROGER Antoine (dir.), *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, 2007.

²¹⁰ BOUMAZA Magali, HAMMAN Philippe (dir.), *Sociologie des mouvements de précaire. Espaces mobilisés et répertoires d'action*, L'Harmattan, Collection « Logiques sociales », 2007.

deux Rives (FTCR)²¹¹. En Espagne, compte tenu de la structure étatique différente, les initiatives pour le droit de vote des étrangers aux élections locales ont souvent un niveau provincial, en Catalogne et en Andalousie notamment, mais sont le fait de fédération à dimension nationale telle que Acoge ou SOS Racismo, en lien là aussi avec des associations immigrées comme la Asociación de Trabajadores e Inmigrantes marroquíes en España (ATIME)²¹². Les participants à ces mouvements, qu'ils soient immigrés ou non, ne sont pas en position particulièrement précaire ou en tout cas ne peuvent pas être classés dans la catégorie des « sans » ou des *poor people's movements*.

Reste que l'épicentre des mobilisations de l'immigration est composé des luttes pour la régularisation ou les conditions de vie, c'est-à-dire pour des droits humains plus que pour des droits sociaux. Ces luttes menées par des personnes défavorisés sont appelées par les sociologues étasuniens Frances Fox Piven et Richard Cloward des *poor people's movements*²¹³. Le point de vue de ces auteurs, qui s'intéressent aux luttes des chômeurs de années trente et aux mobilisations des Noirs pour les droits civiques, est à la fois sociologique et militant. Selon leur analyse, les mouvements sociaux des dominés économiques et sociaux ont une dimension spontanée qui est mise à mal par les organisations qui reprennent en main ces mouvements et les pacifient, ce qui conduit, toujours d'après ces auteurs, à une moindre efficacité. Dans le même temps, comme Johanna Siméant après eux, ils observent que le recours à ces organisations est une nécessité pour ces groupes défavorisés qui manquent de ressources. Ces auteurs militants vont même élaborer un système d'organisation censé permettre la sauvegarde de cette spontanéité de la base, et l'usage des ressources organisationnelles et de négociation au sommet.

Au-delà de la précarité économique et sociale de ces populations, c'est leurs faibles ressources sociales qui rendent les soutiens bien souvent nécessaires. Pour les tenants de la théorie de la mobilisation des ressources, qui a vu le jour dans les années 1960 aux Etats-Unis, ce sont ces *ressources* ou leur absence qui peuvent expliquer le passage à l'action collective. Ces ressources sont de différents types, collectives ou individuelles, matérielles ou symboliques. Il peut s'agir pour une association d'avoir les fonds suffisants pour lancer une campagne d'affichage nationale ou bien pour un individu d'avoir des compétences sociales utilisables dans les négociations ou dans les rapports aux médias par exemple. Frédérique Matonti et Franck Poupeau ont ainsi forgé le concept de capital militant qui désigne « des savoir-faire acquis en

²¹¹ Le dernier appel conjoint est celui du 4 septembre 2010 nommé « Face à la xénophobie d'Etat et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité ».

²¹² Campagne « Aquí vivo, aquí voto », pour le droit de vote des étrangers aux élections locales.

²¹³ PIVEN Frances Fox, CLOWARD Richard A., *Poor people's movements: why they succeed, how they fail*, New York, Pantheon books, 1977.

particulier grâce en particulier à des propriétés sociales permettant de jouer, avec plus ou moins de succès, dans un espace [l'espace militant] qui est loin d'être unifié»²¹⁴. Faire appel ou lutter avec des organisations et des individus ayant des ressources mobilisables dans le champ militant permet aux mobilisations des « sans » d'avoir recours à d'autres répertoires d'action (bien que pour certains sociologues, dont Pliven et Clovard, ces nouveaux répertoires d'action plus institutionnalisés finissent par étouffer les premières formes de mobilisations). Sur les terrains d'observations, les liens avec les associations institués sont réduits et les soutiens autochtones sont eux même marginalisés. C'est avant tout une expérience militante, qui s'accompagne d'une connaissance des droits et des modes de négociations, qu'offrent les groupes de soutien aux immigrés en lutte ou en détresse.

On en revient à la problématique du tracé de la frontière entre soutiens et soutenus, car dans ses mobilisations de « sans » sont investis des associations et des organisations de soutiens, ainsi que des individus, qui ne partagent pas un sort, mais un objectif commun avec les « sans ». Ce qui ne veut pas dire que ces *mobilisations improbables*²¹⁵ n'ont pas de particularités communes. C'est principalement lorsque l'on s'intéresse à la mise en branle de ces mobilisations que les points communs apparaissent. Les ressources de ces populations ne leur donnent accès qu'à certaines formes d'actions (la grève de la faim par exemple) qui demandent souvent d'être doublées par d'autres modes d'action (la négociation politique) pour obtenir la satisfaction de certaines revendications. A Tours, Chrétiens-Migrants prend en charge le volant de la négociation, la respectabilité sociale de ses membres et de l'association étant un avantage. A Malaga, la plateforme associative prend part aux réunions officielles afin de plaider pour un élargissement des droits des immigrés, mais les représentants de la CIM sont également invités aux tables de négociations, représentant un poids politique important à travers les associations immigrées qui la composent.

La prochaine partie va, afin de « planter le décor » dans lequel se développe les mobilisations aujourd'hui et de reprendre une visée comparative un peu délaissée dans ces parties théoriques, dresser une chronologie des mouvements d'immigration en France et en Espagne depuis les années 1970.

²¹⁴ MATONTI Frédérique, POUPEAU Franck, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, N°155, 2004, p. 11.

²¹⁵ MATHIEU, Lilian. « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de Sociologie*, vol. XL, n° 3, 1999, p. 475-499.

B) Des chronologies en décalages

Les mobilisations sociales sont largement dépendantes des contextes nationaux dans lesquelles elles vont se développer, ou échouer. En sociologie des mouvements sociaux, différents concepts ont été forgés pour comprendre l'avènement d'un mouvement, et son succès ou son échec éventuel selon les conjonctures. Un des concepts les plus importants dans ce cadre est sans doute celui de structure des opportunités politiques (SOP), qui a été développé par des auteurs comme Doug MacAdam²¹⁶, qui s'intéressait au mouvement des Noirs aux Etats-Unis de 1930 à 1970, ou encore Hanspeter Kriesi, dans sa comparaison des mouvements sociaux dans différents pays européens. Des analyses diachroniques aussi bien que synchroniques, s'appuient sur cette notion pour compléter les explications internes, c'est-à-dire prenant uniquement en compte l'organisation du mouvement ou ses capacités mobilisatrices. Cette notion sera utile dans la comparaison des mouvements sociaux liés à l'immigration en France et en Espagne depuis les années 1968. Le choix de 1968 comme début de la chronologie, bien que discutable, permet de se fixer sur un événement fort et cristallisateur où semble se rencontrer « anciens » et « nouveaux mouvements sociaux ».

L'Espagne et les mouvements sociaux, de la dictature à la transition

En Espagne, le franquisme en place depuis 1938 et qui durera jusqu'en 1977, rend les mobilisations sociales très difficiles. Bien sûr la répression et la censure sont des freins importants au développement des mouvements sociaux, mais il faut également prendre en compte l'interdiction des syndicats et des partis indépendants. Pour utiliser la typologie de Kriesi²¹⁷, bien que ce pays ne fasse pas partie des pays étudiés par lui et son équipe, l'Espagne de cette période serait considérée comme un Etat fort, c'est à dire un Etat dont la structure politique n'offre pas ou peu de possibilités de négociations pour les mouvements sociaux et dont la réponse étatique à ces mouvements est largement répressive. Il faut préciser que cette typologie, mise en place par le chercheur suisse, date des années 1990 dans le cadre d'une recherche comparative entre différents pays européens démocratiques. La dictature franquiste peut ainsi apparaître comme hors du champ d'étude. Pourtant, l'usage d'un concept forgé pour analyser des systèmes démocratiques

²¹⁶ McADAM, Doug. *Political process and the development of Black insurgency, 1930-1970*, Chicago, University of Chicago Press, 1985.

²¹⁷ DUYVENDAK Jan Willem, KRIESI Hanspeter, (et al). *New social movements in Western Europe*, Londres, UCL, 1995.

permet au contraire de ne pas se contenter de cette image d'une dictature figée, en s'intéressant aux « failles démocratiques » de celle-ci. Ainsi, des mouvements sociaux plus ou moins importants ont vu le jour en Espagne franquiste à partir des années 1960-1970. On peut même faire état de mobilisations antérieures avec, en 1957, le boycott des tramways à Barcelone et les mobilisations estudiantines. Dans le monde du travail, des grèves et des conflits éclatent également, comme c'est le cas en 1958 dans les mines des Asturies. Pourtant les années 1960-1970 ne marquent pas de changement de régime, mais simplement un changement de gouvernement débouchant sur une modernisation économique, sans libéralisation sociale. En 1968 Franco a choisi son successeur dans la personne du futur roi Juan Carlos et quelques lois, comme celle de 1966 sur la libéralisation de la presse, tentent d'adapter légèrement le régime aux évolutions de la société. Mais les oppositions se font plus fortes, avec les mouvements ouvriers, étudiants ou autonomistes. La répression de ces mouvements conduit à la mort d'un étudiant, ce qui aura pour effet d'intensifier les mobilisations et les manifestations contre Franco. En 1969, l'Etat d'urgence est déclaré afin de faire face à ces mouvements.

Au début des années 1970, et avant même la mort du Caudillo, les bases de la transition démocratique s'installent. Au sein des mouvements sociaux, une pratique démocratique se met en place avec d'une part les commissions ouvrières (CCOO, Comisiones obreras) créées par le Parti Communiste Espagnol (PCE) qui tente de fonctionner de façon horizontale, et d'autre part le mouvement de voisinage (movimiento vecinal) qui permet aux habitants de porter collectivement des revendications. C'est en 1968-1969 que se créent les premières associations de voisinages, qui revendiquent des améliorations locales (équipement sociaux...) et ouvrent une voie détournée à un militantisme légal (elles viennent d'être légalisées en 1964) qui sera utile pour soutenir d'autres luttes, en particulier ouvrières. Cette affirmation des individus comme sujet politique va également permettre le développement de mouvements sociaux malmenés par la dictature, comme le mouvement féministe, le mouvement autonomiste ou encore le mouvement pacifiste. La transition démocratique qui débute instaure un changement dans la structure des opportunités politiques avec une légalisation plus ou moins rapide de certains relais politiques (syndicats et partis libres) et la désagrégation du carcan symbolique issu de la répression franquiste²¹⁸. Le mouvement pour la paix et antimilitariste va devenir relativement important en Espagne et se construira largement, dans les années 1980 autour d'une revendication : la sortie de l'Espagne de l'OTAN. Alors que certains des membres de ce mouvement sont issus du militantisme politique ou syndical, une partie des associations qui formeront l'ossature de ce mouvement aura des liens

²¹⁸ MARTINEZ PEREZ David. « Los movimientos sociales en la provincia de León durante la etapa inicial de la transición: 1975-1977 », *Estudios Humanísticos. Historia*, N°3, 2004, pp. 177-196.

avec l'église catholique. Celle-ci, après que la loi de 1978 ait mis fin à son statut de religion d'Etat, conservera une influence importante en Espagne par le biais de ses ONG. Dans le domaine de l'immigration le rôle des ONG catholiques et de l'Eglise plus généralement, est central et visible dès la première Ley de Extranjeria²¹⁹. Avant que l'Espagne ne devienne un pays d'immigration, ces associations étaient principalement tournées vers l'aide aux pays en voie de développement. Actuellement, la plupart des associations majeures dans l'aide concrète aux migrants continuent leurs activités de développement et de solidarité internationale. C'est le cas d'associations religieuses d'ampleur internationale comme Caritas ou nationale comme l'association ASPA (Asociacion por la Solidaridad y la Paz), mais aussi d'associations laïques issues des courants progressistes de la Transition démocratique, comme le MPLD (Movimiento por la Paz y el Desarrollo).

Mais le mouvement social de solidarité et coopération international qui se crée dans les années 1980 ne se résume pas à une aide humanitaire sur place, et fait campagne sur des thématiques de politique générale. En 1994 par exemple, il s'agit de réclamer l'investissement de 0,7% du PIB dans l'aide au développement, comme le préconisait une recommandation de l'ONU dans les années 1970. Dans les années 2000, c'est principalement autour de l'abandon de la dette extérieure des pays du Sud que se construit la mobilisation et les différents collectifs. Comme nous le verrons plus loin, ces associations qui se consacrent à la fois à la coopération internationale et à l'aide aux migrants prennent également en charge une partie de la lutte antiraciste. Le mouvement antiraciste espagnol s'est constitué à la fin des années 1980 et aux débuts des années 1990, avec la création de la fédération SOS Racismo. C'est d'abord en Catalogne que s'est formée l'association en 1989, après une rencontre avec l'association française du même nom. Au fil des années, d'autres associations au niveau provincial se sont créées, dans la communauté de Madrid ou du Pays Basque notamment, pour constituer une fédération. En Espagne, SOS Racismo est la fédération centrale en matière de lutte contre le racisme et même de mouvement antiraciste, malgré une crise interne au début des années 2000. Elle fait campagne en 1995 pour que les députés adoptent le changement législatif pénalisant le racisme. Les associations se spécialisant dans le soutien aux migrants, apparaissent au début des années 1990, comme la fédération Acoge qui date de 1991, accompagnant les changements démographiques de la société espagnole. Pour les réfugiés, la CEAR (Comisión española de ayuda a los refugiados) est créée en 1979 et se consolide dans les années 1980, avec l'aide notamment de l'association

²¹⁹ ITCAINA Xabier, DORANGRICCHIA Anna. « Du répertoire de l'hospitalité: mobilisations catholiques et politisation de la question migratoire », In RITAINE Evelyne (dir.), *Politique de l'étranger : L'Europe du Sud face à l'immigration*, Paris, PUF, 2005, p.185-222.

France Terre d'Asile²²⁰. Les associations d'immigrés apparaissent elles aussi dans les années 1990, mais c'est principalement au cours des années 2000 qu'elles se multiplient²²¹. Certaines vont prendre largement part aux mobilisations pour les droits des étrangers et la régularisation des sans-papiers, et vont notamment se retrouver dans des collectifs de luttes aux débuts de cette décennie.

Il existe de grandes disparités entre les provinces, à la fois dans les associations présentes et dans les collectifs de lutte actifs. C'est encore une fois, comme pour le cas de l'antiracisme, la Catalogne qui est la plus précoce sur le sujet. Quoiqu'il en soit, les mobilisations de sans-papiers et la visibilité de l'immigration sera plus tardive en Espagne qu'en France, le mouvement des sans-papiers français étant souvent une référence pour les groupes militants espagnols.

La France de Mai 68 et les immigrés

En France, Mai 68 eut un retentissement beaucoup plus large qu'en Espagne. Un des éléments centraux de ces événements était la remise en question de l'autorité dans toutes ses formes. Cette révolte antiautoritaire va également transformer ou du moins questionner les pratiques militantes²²². En parallèle cette période de 68 marque les débuts de la lutte antiraciste en France, qui débute avec la « Convention de New-York » en 1966 pour l'élimination des discriminations raciales et se concrétise par la loi de 1972, première loi française visant à combattre le racisme. Le mouvement antiraciste se construit au fur à mesure des années 1970, avec notamment la dénonciation des conditions de vies des immigrés²²³. Les associations humanitaires, religieuses et laïques, s'associent souvent à cette lutte qui s'amorce dans un contexte de crimes racistes²²⁴. De leur côté les immigrés s'organisent en collectif, avec la création

²²⁰ CASELLA-COLOMBEAU, Sara. *La construction des politiques migratoires en Espagne, relations avec le mouvement associatif: l'influence et les mutations de la Commission Espagnole d'Aide aux réfugiés (CEAR)*, Master 1 de Sociologie Politique, Paris X, 2006.

²²¹ GOMEZ GIL Carlos. «El asociacionismo de los inmigrantes», In GARCIA ROSA Joaquín, LACOMBA Joan (dir.). *La inmigración en la sociedad española, una radiografía multidisciplinar*, Bellaterra, 2008, pp. 540-557 et MORALES Laura, GONZALEZ Amparo, JORBA Laia. «Políticas de incorporación y la gestión del asociacionismo de la población de origen inmigrante a nivel local», In ZAPATA BARRERO, Ricardo (dir.). *Políticas y gobernabilidad de la inmigración en España*, Ariel, 2009, p. 113-138.

²²² ZAOUÏ, Pierre. « Mai 68, une théorie pure de l'autorité ? », *Vacarme*, N°43, printemps 2008, p.16-21.

²²³ On a déjà cité la grève dans les foyers sonacotra. La mort, survenu le 1^{er} janvier 1970 dans un foyer, par asphyxie de cinq maliens à cause d'un chauffage vétuste a également – de façon tragique – mis en lumière la situation sanitaire et sociale des immigrés.

²²⁴ « 1970-1980, 10 ans de luttes immigrées. Esquisse d'une chronologie », *Immigration et luttes sociales, filiations et ruptures (1968-2003)*, Migrations 25, 2005.

notamment du MTA, Mouvements des Travailleurs Arabes, en 1972. A la même année se crée le GISTI, Groupe d'information et de Soutien aux Immigrés, qui continue aujourd'hui son travail de soutien aux luttes pour les régularisations. C'est également autour du soutien à la Palestine en lutte que se mobilisent les collectifs immigrés²²⁵. Les luttes des immigrés, dans le travail ou dans les foyers, se multiplient soutenues par les groupes d'extrême gauche. Les relations avec l'extrême gauche ne sont pas uniformes, des différences existent notamment entre les militants trotskystes et maoïstes, les seconds ayant une analyse de la classe ouvrière permettant la défense de revendications spécifiques comme celles des immigrés²²⁶. C'est à cette période que les circulaires Marcellin-Fontanet sont adoptées et débouchent sur des expulsions du territoire. C'est ainsi que les premières résistances à ces mesures, qui utilisent souvent la grève de la faim comme mode d'action, se mettent en place. Même si l'expression « sans-papiers » n'a pas la même reconnaissance que depuis l'occupation de Saint-Bernad de 1996, c'est principalement pour la carte de séjour que se mobilisent les immigrés de l'époque. La remise en cause de la carte de résidence de plein droit et l'utilisation de mesures d'expulsion comme répression politique des militants immigrés, font se succéder les grèves de la faim et les mobilisations dès le début des années 1970. Les collectifs de soutien se multiplient et s'organisent jusqu'à former le CDVTI, Comité de Défense de la Vie et des Droits des Travailleurs Immigrés. La défense des droits des immigrés est également soutenue par des intellectuels influents comme Jean-Paul Sartre ou Michel Foucault. Comme en témoigne le nom des collectifs ou associations de soutien (GISTI et CDVTI déjà vu, ou encore les ASTI, Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés²²⁷) les immigrés continuent d'être définis en tant que travailleurs même si les mobilisations concernent également d'autres champs sociaux (lutte pour le logement par exemple). Il existe ainsi une similitude entre la catégorisation étatique – qui considère les immigrés avant tout en tant que main d'œuvre – et la dénomination militante, ce qui n'amène pas à les confondre mais encourage à s'interroger sur la difficulté du champ militant à construire un discours en rupture avec les schèmes du pouvoir. Cette difficulté tient à la nécessité pour des acteurs minoritaires de construire un discours entendable dans un domaine largement dominé par le pouvoir étatique (au niveau législatif, médiatique, voire scientifique et symbolique).

²²⁵ ZANCARINI-FOURNEL Michelle. « Racisme et antiracisme dans les années 68 » In BOUBEKER Ahmed, ABDELLALI Hajjat. *Histoire politique des immigrations (post)coloniales*, Editions Amsterdam, 2008, p.113-124.

²²⁶ BOUAMAMA, Saïd. « Extrême gauche et luttes de l'immigration postcoloniale », In BOUBEKER Ahmed, ABDELLALI Hajjat. *Histoire politique des immigrations (post)coloniale*, op cit, p.237-248.

²²⁷ LECHIEN Marie-Hélène. « Des militants de la « cause immigrée ». Pratiques de solidarité et sens privé de l'engagement », *Genèse 1/2003*, N°50, 2003.

Dans la même période les soulèvements et les révolutions, ainsi que leurs répressions, dans les pays du Sud vont également influencer sur les mobilisations françaises²²⁸. Dans les années 1980, des Marches pour l'égalité et contre le racisme sont entreprises à l'initiative d'enfants d'immigrés. Peu à peu, la mobilisation prend de l'ampleur et va être soutenue par des partis de gauche et des syndicats. En 1984, soit un an après la Marche des beurs, l'association SOS Racisme est créée. Il ne s'agit pas de la première association française luttant contre le racisme, la LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme) datant des années 30 et le MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, qui réclamera l'abrogation des circulaires Marcellin-Fontanet lors de son congrès de 1973²²⁹) de 1949, mais elle va devenir la plus visible à cette période en apparaissant comme l'héritière des Marches pour l'égalité. Pourtant, ses liens privilégiés avec le parti socialiste au pouvoir (certains des membres fondateurs de l'association comme Julien Dray sont membres du Parti Socialiste) rendent son action et ses revendications plus timorées. Pour le sociologue Saïd Bouamama l'institutionnalisation, voire la récupération, des Marches pour l'égalité par SOS Racisme peut être définie comme « le passage d'un mouvement revendicatif à un mouvement humanitariste ». Les défenseurs de l'autonomie du mouvement immigré et du mouvement beur ou de « deuxième génération »²³⁰ mettront en place d'autres initiatives, comme l'agence IM'Média ou le Mouvement de l'Immigration et des Banlieues qui se créent en 1995, sans pour autant obtenir la visibilité ou l'audience médiatique de SOS racisme. En parallèle, les expulsions et les grèves de la faim continuent, ainsi que le durcissement des lois sur l'immigration. En 1986, les lois Pasqua qui tentent de réduire le nombre des catégories protégées par les expulsions entraînent de nouvelles mobilisations dans plusieurs villes françaises. Ce sursaut du mouvement pro-immigré obtiendra le rétablissement des catégories protégées mais aura une combativité limitée dans le temps. Selon Abdallah H. Mogniss, et malgré la création de plusieurs comités anti-expulsion, « avec le retour de la gauche au pouvoir en 1988, la lutte anti-expulsion est passée de mode »²³¹. Elle reprendra avec la lutte longtemps minoritaire, contre la double peine impulsée aux débuts des années 1990 et avec la mobilisation des déboutés du droit d'asile des années 1991-1992. Ce cycle de mobilisation

²²⁸ STAAL de, Gilles. *Mamadou m'a dit. Les luttes des foyers, Révolution Afrique, Africa Fête...*, Syllepse, 2008.

²²⁹ SIMEANT, Johanna. *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p.163.

²³⁰ SEBAI Farida, VERCELLONE Carlo. « De l'ouvrier-masse multinational à l'intifada des banlieues : quelques repères pour une histoire des mouvements de la deuxième génération », *Multitudes Web* [En ligne], <http://multitudes.samizdat.net/De-l-ouvrier-masse-multinational-a>, (page consultée le 12 mars 2008).

²³¹ ABDALLAH, Mogniss H., « Les sans-papiers d'hier à aujourd'hui, pour une mémoire collective de l'immigration » In *Sans papiers, chroniques d'un mouvement*, Réflex et l'Agence IM'média, 1997.

impulsé par des déboutés Turcs et des Kurdes à Bordeaux sera souvent vu comme les prémices du mouvement des sans-papiers de 1996.

Les décennies 1990-2000, luttes et visibilité

Comme nous le verrons dans un prochain chapitre, l'histoire de l'immigration en France et en Espagne sont en décalage chronologique. De la même façon, et bien logiquement, l'histoire des mobilisations spécifiques tournées vers les immigrés ou construites par eux vont suivre ce décalage. En France, c'est au cours des années 1990 que s'est constitué ou du moins consolidé le mouvement des sans-papiers, qui perdure jusqu'à aujourd'hui. On a vu que ce mouvement trouvait ses racines aux alentours de 1973 avec les premières grèves de la faim en opposition aux circulaires Marcellin-Fontanet. Mais la nouvelle visibilité des luttes de sans-papiers à partir des années 1990 se fait dans un contexte différent. Le clivage entre la droite et la gauche parlementaire sur les questions migratoires s'est largement délité, avec une continuité quelque soit le parti au pouvoir, dans le durcissement des politiques migratoires. Il s'est en effet construit au cours des années 1980 un certain consensus que résume assez bien la déclaration de Michel Rocard et son retentissement médiatique, « La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde »²³². Au-delà des effets politiques et législatifs, ce consensus a construit au niveau symbolique le « problème de l'immigration » qui fait de la « gestion des flux migratoires » une solution aussi évidente qu'inévitable. Parallèlement, l'institutionnalisation de l'antiracisme et la prise en charge étatique de la lutte contre les discriminations (à travers des institutions officielles ou des associations) a entraîné une relative disjonction entre lutte contre le racisme et lutte en faveur des immigrés. Ainsi, SOS-Racisme ne soutiendra pas les mobilisations contre les expulsions, sauf si ces expulsions concernent des jeunes étrangers ayant grandi en France. De la même façon, l'association ne fera pas partie des soutiens aux grève de la faim contre la double peine de 1972 ni, à la même période, aux mobilisations des déboutés du droit d'asile²³³. Seules les discriminations raciales visibles sont prises en compte (testing en boîte de nuit...) avec une volonté de lutter avant tout contre le racisme biologique et autour d'une idéologie de l'intégration. Il faut également prendre en compte le niveau européen et l'accélération à cette époque des dispositions de fermetures des frontières, notamment à partir de Schengen (1985 et 1990). Ces durcissements vont entraîner une réforme du droit d'asile et une baisse du taux d'obtention du statut de réfugié. C'est dans ce contexte que va se constituer le mouvement des

²³² La phrase se terminait par « ...mais elle doit en prendre fidèlement sa part », discours prononcé devant la Cimade en 1990.

²³³ SIMEANT, Johanna. *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p.199.

déboutés du droit d'asile (1991-1992), tout d'abord à Bordeaux et à Paris, avant de se propager dans une soixantaine de villes. Il s'agit à l'origine d'une grève de la faim menée par un turc débouté dans une salle paroissiale de Bordeaux qui sera ensuite soutenu et relayé par un large réseau d'association. Il y a un autre élément à noter en ce qui concerne les transformations du champ de soutien et la future configuration du militantisme pro-immigré : la remise en cause du droit d'asile va entraîner une augmentation d'affluence pour les associations spécialisées dans le domaine des réfugiés (Cimade, France Terre d'Asile).

Dans le même temps, cette attaque contre le droit d'asile va brouiller le partage des tâches entre ces associations et celles de défense des droits des immigrés (GISTI...) en les regroupant autour d'une même problématique. Les mobilisations et les grèves de la faim entreprises par les déboutés, parfois rejoint dans le jeûne par des soutiens comme l'Abbé Pierre, et soutenues par des associations et des collectifs, aboutira à la régularisation d'environ 17 000 personnes. Pourtant des lois restrictives continuent d'être votées, comme les lois Pasqua de 1993 qui vont rendre de plus en plus précaire la situation de nombreux immigrés, en restreignant les possibilités de régularisation ou d'accès à la nationalité. Le 18 mars 1996, un groupe de Maliens vivant dans un foyer de Montreuil va entamer une occupation à l'église Saint-Ambroise pour réclamer leur régularisation. Les forces de l'ordre mettront fin à cette occupation mais celle-ci trouvera plus tard, le 28 juin 1996, refuge dans l'église Saint-Bernard. Cette occupation initiée par un groupe de sans-papiers et rapidement soutenue par différentes associations (Droits Devants !!, Médecins du Monde) marque l'apogée de la lutte des sans-papiers. Une large visibilité est ainsi obtenue, grâce notamment à la mobilisation de personnalités du spectacle (Ariane Mnouchkine) ou morale (Lucie Aubrac, Stéphane Hessel, Germaine Tillon) et à la présence de familles au sein de cette occupation qui facilite un traitement médiatique humanitaire et compassionnel. Au-delà de cette visibilité, l'occupation de Saint-Bernard devient le symbole de la lutte des sans-papiers car en son sein sont regroupées des personnes d'horizons différents réunies par leur absence de papiers en règle. Certains sont déboutés du droit d'asile, d'autres parents d'enfants français ou conjoints d'un étranger en situation régulière, il y a des célibataires et des familles, et plus de huit nationalités représentées²³⁴. La « ballade »²³⁵ initiée par les sans-papiers entre leur première occupation à Saint-Ambroise, et la fin du mouvement, l'évacuation de Saint-Bernard, va entraîner la création de nombreux collectifs de soutien à travers la France et la mise en place de mobilisations. Même si le mouvement n'échappe pas aux contradictions entre tentation individualiste et mobilisation

²³⁴ BLIN, Thierry. *Les sans-papiers de Saint-Bernard. Mouvement social et action organisée*, L'Harmattan, 2005.

²³⁵ ABDALLAH Samir, Ventura Raffaele (réal), *La ballade des sans-papiers*, L'Œil Ouvert, IM'média, Planète, 1996, 87 minutes.

collective²³⁶, il contient une visée générale de régularisation globale et de mobilisation nationale. C'est ce que donnent à voir les marches à travers la France de sans-papiers en lutte allant à la rencontre d'autres sans-papiers ou de militants pour expliquer leur action et encourager l'organisation. Après avoir remporté une majorité aux élections législatives de 1997, le gouvernement socialiste va lancer une régularisation « sur critères » qui aboutira à la régularisation de 75 000 dossiers sur les 135 000 présentés et « à briser la logique solidaire du mouvement »²³⁷ selon Alain Morice. Reste que cette expérience de Saint-Bernard est devenue une référence symbolique aussi bien pour les militants français qu'espagnols²³⁸. A la suite de Saint-Bernard, certains collectifs continueront d'être très actifs dans la défense des sans-papiers et la revendication d'une régularisation globale, comme celui de Lille. Mobilisations locales et nationales se succéderont, suivant les changements législatifs. En automne 1998, et en réponse aux lois Chevènement de 1997, plusieurs personnalités parrainent des sans-papiers alors que les grèves de la faim continuent comme en 2000 à Rouen.

En Espagne aussi, les cycles de mobilisations suivent largement les transformations législatives. D'autant que, contrairement à la France, l'Espagne utilise les régularisations collectives comme mode de gestion de l'immigration. On peut noter que des mobilisations fortes, avec occupation de locaux, ont eu lieu localement à Valence dès 1990 ou même à Malaga en 1998 (voir chapitre 3). Mais c'est au début de l'année 2001 que va avoir lieu une vague d'occupation de locaux (*encierros*) sur tout le territoire espagnol et qui va constituer une expérience inédite pour la lutte immigrée. L'arrivée au pouvoir, en mars 2000, avec une large majorité du Parti Popular et de son dirigeant José Maria Aznar est un des éléments essentiels pour comprendre cette vague d'occupation. Cette victoire arrive quelque mois seulement après le vote d'une réforme de la *ley de extranjeria* qui, sans satisfaire tout le monde, incorporait de nombreuses revendications défendues par les ONG qui avaient été parties prenantes dans son élaboration. C'était déjà le PP qui était en fonction lors du vote de cette loi mais, sans majorité, il devait gouverner avec le soutien de partis régionalistes. Cette nouvelle loi prévoyait un processus de régularisation exceptionnel du 21 mars au 31 juillet 2000. Ce processus devait notamment permettre aux nombreux travailleurs engagés illégalement d'acquérir un statut légal. Mais le chef de gouvernement, tout en menant une campagne médiatique sur les menaces que pouvaient faire courir les nouveaux immigrés à

²³⁶ MORICE, Alain. « El difícil reconocimiento de los sin papeles en Francia. Entre tentación individualista y movilización colectiva » In MACIA PAREJA Raquel, MORENO GARCIA Ángela, SUAREZ-NAVAZ Liliana (dir.). *Las luchas de los sin papeles y la extensión de la ciudadanía. Perspectivas críticas desde Europa y Estados Unidos*, Traficantes de Sueños, 2007, p.39-72.

²³⁷ *Ibid.*, p.65.

²³⁸ Madjigène Cissé, l'une des figures emblématiques de Saint Bernard, fit d'ailleurs un tour d'Espagne pour présenter son livre *Parole de sans-papier*, La Dispute, 1999.

l'Espagne, entreprit de réduire la portée de la régularisation. Ainsi, 137 454 demandes sur 246 089 furent approuvées. Dans le même temps, et fort de sa nouvelle majorité, une réforme de la nouvelle loi fut demandée et obtenue par le PP. Celle-ci, beaucoup plus répressive, fut adoptée en août 2000 et prévoyait de nouveaux moyens pour l'expulsion des étrangers ainsi qu'un allongement du nombre d'années de séjour sur le territoire nécessaire pour les étrangers voulant demander une régularisation (5 ans contre 2 ans pour la précédente loi). Après les espoirs déçus de la régularisation exceptionnelle et les perspectives offertes par la nouvelle loi, des mouvements de sans papiers se mirent en branle. C'est tout d'abord à Almeria qu'eut lieu le premier *encierro* de 300 étrangers en situation irrégulière réclamant leur régularisation. C'est dans cette même région, située en Andalousie, que se trouve El Ejido où s'étaient déroulées des agressions racistes en février de la même année²³⁹. Au début de l'année suivante, en janvier 2001, la mort de 12 équatoriens engagés illégalement dans une entreprise agricole de Lorca dans la province de Murcia mit en lumière l'extrême précarité des conditions de vie des immigrés mais eut pour conséquence paradoxale une augmentation de cette précarité. En effet, après la condamnation de l'entrepreneur et par peur des mêmes sanctions, le patronat local cessa largement d'embaucher des irréguliers et licencia de nombreux sans-papiers.

Le 14 février à Lorca, entre 80 et 100 sans-papiers se réunissent dans l'église de San Mateo pour l'occuper. Le 20 février, c'est l'église Santa Maria del Pi à Barcelone qui est occupée par environ 350 personnes sans papiers, originaires d'Asie et d'Afrique. Pendant plusieurs mois vont se multiplier les *encierros*, dans des villes importantes comme Almeria, Madrid, Barcelone et Murcia mais aussi dans des sites plus petits comme Carthagène ou Lepe. Les associations humanitaires (Caritas, Cruz Roja) ou de défense des migrants (CEAR) vont soutenir les luttes même si des négociations et des tensions apparaissent, comme en France, autour du thème de la représentation. Le choix des associations comme médiateur auprès des autorités était une décision stratégique, elles étaient déjà des interlocutrices reconnues de l'Etat, qui ne convenait pas à tous car elle compromettrait l'autonomie de la lutte et le statut de sujet politique des sans-papiers²⁴⁰. Les sans-papiers en lutte entreprirent également plusieurs marches à travers le pays afin

²³⁹ Cette partie de l'Andalousie est connue pour faire appel à une grande main d'œuvre immigrée, légalement et illégalement, pour ses travaux agricoles. Voir par exemple BURCHIANTI, Flora. «“la fresa amarga”. Mobilisations autour des persécutions rencontrées par les travailleuses agricoles saisonnières étrangères dans la province de Huelva », *Revue Asylon(s)*, Texte en ligne sur le site Terra, <http://www.reseau-terra.eu/article491.html> (page visitée le 23 août 2009).

²⁴⁰ VARELA, Amárela. « ¿Papeles?, ¡Para todos! Diez anos de movimiento de migrantes sin papeles en Barcelona. Balance y perspectivas » In MACIA PAREJA Raquel, MORENO GARCIA Ángela, SUAREZ-NAVAZ Liliana (dir.). *Las luchas de los sin papeles y la extensión de la ciudadanía. Perspectivas críticas desde Europa y Estados Unidos*, Traficantes de Sueños, 2007.

de construire un mouvement national et de sortir de l'invisibilité²⁴¹. Les *encierros* quant à eux accueillent des grèves de la faim, et se sont déroulés dans une large majorité dans des églises, parfois dans des universités (Malaga, Séville). A cette époque, ces luttes eurent un soutien public assez fort, comme en témoigne la manifestation barcelonaise de soutien à l'occupation qui réunit entre 10 000 et 50 000 personnes le 21 février 2001. Après ce mouvement national un nouveau processus de régularisation *por arraigo* (enracinement), c'est-à-dire pour les personnes étrangères pouvant présenter des preuves d'intégration et de liens forts avec l'Espagne, fut mis en place. Pour ce nouveau processus de régularisation, 350 158 demande furent déposées – soit 100 000 de plus qu'au précédent – et 216 352 furent acceptées. Au-delà de la nouvelle visibilité gagnée par les sans-papiers, ces mois de lutte ont également permis de construire des collectifs de soutien immigrés, défendant une autonomie de leur lutte notamment par rapport aux ONG, et d'établir des liens entre différentes villes et provinces espagnoles dans l'objectif de travailler en réseau. Depuis cette période, d'autres occupations d'églises et d'autres grèves de la faim ont été entreprises localement (à Barcelone en 2004 notamment) même si elles n'avaient pas de dimension nationale. Principalement sous l'impulsion des ONG et des associations, des rencontres nationales et internationales ont été mises en place, comme le Forum Social Mondial des Migrations (FSMM, Foro Social Mundial de las Migraciones) et des appels nationaux à mobilisation ont vu le jour.

Malgré les différences de contextes et d'histoires, le militantisme pro-immigré s'est constitué de façon assez similaire, bien qu'avec un décalage chronologique, en France et en Espagne. Ainsi, les deux mouvements se construisent autour d'une revendication générale, des papiers pour tous, ce qui n'exclut pas un travail au cas par cas et des mobilisations ponctuelles et locales. De la même façon, les associations humanitaires sont partie prenante de la lutte, bien que l'autonomie et la reconnaissance des immigrés comme sujets politiques soit une autre revendication centrale. Ainsi, même si les tentatives de mobilisations transnationales sont rarement un succès, il existe bel et bien des échanges entre la France et l'Espagne au niveau militant, et plus largement entre les pays européens.

²⁴¹ MACIA PAREJA Raquel, MORENO GARCIA Ángela, SUAREZ-NAVAZ Liliana (dir.). *Las luchas de los sin papeles y la extensión de la ciudadanía. Perspectivas críticas desde Europa y Estados Unidos*, Traficantes de Sueños, 2007.

C) La situation aujourd'hui : un état des lieux

Le niveau européen : des papiers pour tous et personne n'est illégal

En 1996, lors de la ballade des sans-papiers de Saint-Bernard, le slogan « des papiers pour tous » devint un incontournable. A cette époque, un collectif du même nom formé par des militants radicaux, avait investi le siège du RPR un jour avant l'évacuation de Saint-Bernard²⁴². On retrouve le même thème dans les mobilisations espagnoles de 2000-2001 qui réclament « papeles para todos ». En Catalogne, c'est d'ailleurs le nom choisi par la plateforme de lutte qui se constitue à partir de 1996, « la asamblea Papeles para todos »²⁴³. Cette revendication a été reprise dans d'autres pays européens dans le courant des années 1990, qui virent s'épanouir – en réponse aux lois répressives – les luttes de sans-papiers. Ce fut le cas en Allemagne en 1998, avec le mouvement pro-régularisation dont le mot d'ordre était « Papiere für alle », en Belgique dans les comités anti-expulsions ou encore en Suisse²⁴⁴. Il est important de s'arrêter sur cette revendication car elle est aujourd'hui présente dans quasiment toutes les mobilisations, y compris celles concernant des demandes de régularisation d'un cas particulier. Elle constitue en quelque sorte la figure du militantisme pro-immigré et elle a été, malgré sa radicalité, largement adoptée. La demande de la régularisation de tous les sans-papiers dans cette période des années 1990 et même 2000, va à l'encontre du discours d'Etat qui affirme la nécessité de la régulation des flux migratoires. D'ailleurs, ce slogan est souvent tourné en ridicule par les promoteurs de la gestion de l'immigration, quand il n'est pas jugé naïf, manipulateur voire irresponsable. Le Parti Populaire fustigeait ainsi la législation de l'immigration du gouvernement du socialiste Zapatero et de son ministre Jésus Caldera, en les accusant de vouloir donner des papiers pour tous (« dar papeles para todos »)²⁴⁵. De la même façon, Jean-Pierre Chevènement alors ministre de l'Intérieur

²⁴² Une des figures centrales du militantisme pro-immigré tourangeau a d'ailleurs participé à cette action, du fait de ses liens militants avec ce groupe proche de la mouvance libertaire.

²⁴³ VARELA, Amárela. « ¿Papeles?, ¡Para todos! Diez anos de movimiento de migrantes sin papeles en Barcelona. Balance y perspectivas » In MACIA PAREJA Raquel, MORENO GARCIA Ángela, SUAREZ-NAVAZ Liliana (dir.). *Las luchas de los sin papeles y la extensión de la ciudadanía. Perspectivas críticas desde Europa y Estados Unidos*, Traficantes de Sueños, 2007, p.215-236.

²⁴⁴ LAUBENTHAL, Barbara., «Entre el mercado y el Estado. La formación del movimiento pro-regularización en Suiza», In MACIA PAREJA Raquel, MORENO GARCIA Ángela, SUAREZ-NAVAZ Liliana (dir.). *Las luchas de los sin papeles y la extensión de la ciudadanía. Perspectivas críticas desde Europa y Estados Unidos*, Traficantes de Sueños, 2007, p.133-154.

²⁴⁵ « El PP acusa al PSOE de 'dar papeles para todos' y pide la comparecencia de Rumi, Caldera y Moratinos », *El Mundo*, 17 août 2004. Un document de l'association Motril Acoge sur un encierro ayant eu lieu Dans la cathédrale de Barcelone est centré sur cette question, et s'appuie sur l'analyse du traitement médiatique de cette action qui décrédibilise la revendication «papeles para todos»

affirmait en 1997, en réponse aux critiques contre sa réforme législative sur l'immigration, que « les tenants des papiers pour tous font semblant d'ignorer les pressions migratoires dans un monde traversés de déséquilibres majeurs. »²⁴⁶. C'est ce qu'exprimeront également onze intellectuels, dont Emmanuel Todd et Alain Finkielkraut, qui publièrent une contre-pétition dans Libération du 7 octobre 1997 pour critiquer la revendication de la régularisation de tous les sans-papiers qui relève selon eux « de la provocation manipulatrice ou de la naïveté caritative »²⁴⁷.

Il ne s'agit donc pas d'une simple revendication matérielle mais bien d'une bataille symbolique entre le discours minoritaire et majoritaire, une tentative de sortir de la pensée d'Etat et de l'évidence de la nécessité pour cet Etat d'imposer des critères de sélection. Un autre slogan est présent au cœur des mouvements de sans-papiers, celui affirmant que personne n'est illégal. C'est le militant pour les droits civiques Bert Corona qui, semble t'il, a utilisé le premier cette expression, « no human being is illegal ». Elle est devenue un thème important dans la lutte contre la répression des immigrés à la fois en Amérique et en Europe. Des collectifs Personne n'est illégale, No one is Illegal ou Nadie es ilegal existent donc aux Etats-Unis, au Canada, en Angleterre ou encore en Espagne, alors que l'expression apparaît sur des tracts, des T-shirts ou des banderoles un peu partout en Europe au sein des mouvements de soutien. Même si cette expression est souvent associée à la revendication des papiers pour tous, comme dans l'initiative « Papeles para todos y todas, Ningun ser humano es ilegal »²⁴⁸, la portée discursive des deux phrases n'est pas la même. Personne n'est illégal ne revendique rien, mais constate, ou en tout cas tente d'imposer un constat. Le niveau humaniste dépasse le niveau militant, sans qu'il y ait besoin d'opposer ces deux registres. Elle affirme une exigence morale qui sape la logique des politiques de gestion des flux migratoires, en lui opposant une logique plus large et universelle. En revenant à cet universalisme sur lequel se sont créées les sociétés démocratiques actuelles, elle les met en face de leurs paradoxes et impose une logique supérieure à la logique étatique, car au fondement de leur statut de démocratie. Cette analyse rhétorique ne présage pas de la potentialité revendicatrice ou mobilisatrice de cette expression, mais montre cette volonté au sein du

au niveau des médias et des politiques. Lien internet : www.motril.acoge.org/Encierro%20en%20Barcelona,%20junio%202004.doc.

²⁴⁶ Déclaration à la presse de Jean-Pierre Chevènement du 10/09.1997 reprise dans un communiqué du 23 novembre 2009 de l'actuel ministre de l'immigration et de l'identité nationale, Eric Besson, en réponse aux critiques socialistes à l'encontre de sa politique d'immigration.

²⁴⁷ C'est une réponse à la pétition publiée Dans Le Monde du 2 octobre 1997, signée par 1300 artistes et intellectuels, qui réclamait « la régularisation de tous les sans-papiers *qui en ont fait la demande* ».

²⁴⁸ Plateforme de différentes organisations humanitaires et des droits de l'Homme qui s'est créée à la fin des années 1990 pour réclamer que soit reconnue la liberté de circulation en Espagne.

militantisme pro-immigré de s'articuler autour d'un axe moral et humaniste, ainsi que la force d'un tel axe.

Les initiatives récentes du militantisme pro-immigré en France et en Espagne

Le paysage militant dans lequel a été menée cette recherche est donc héritier d'une histoire de luttes, s'est largement constitué dans sa forme actuelle avec l'épisode de Saint-Bernard pour le terrain français et celui des la vague d'*encierros* de 2000-2001 pour le terrain espagnol. Au niveau de la structure des opportunités politiques, l'élection de Nicolas Sarkozy en 2007, et plus généralement le retour de la droite au pouvoir en 2002, a marqué une accélération des politiques répressives en matière d'immigration en France. En Espagne, l'élection du candidat socialiste Jose Luis Rodriguez Zapatero a été considérée plutôt positivement par une partie des militants pro-immigrés, compte tenu de son discours sur la richesse de l'immigration et du rôle des immigrés dans la croissance économique espagnole. Mais passé une première période de relatif décalage, par rapport au discours des autres pays européens sur l'immigration, le gouvernement Zapatero semble aujourd'hui – la crise aidant – s'être rallié à une logique plus répressive comme en témoigne la nouvelle Ley de Extranjeria entrée en vigueur le 13 décembre 2009. Celle-ci, très critiquée par les ONG et les collectifs immigrés, restreint les possibilités de regroupement familial et fait passer de 40 à 60 jours, la durée maximale de rétention. Les dernières mobilisations espagnoles d'ampleur étaient donc organisées pour protester contre cette loi, même si des luttes locales contre les expulsions et les conditions de rétention ont aussi vu le jour.

Ce qui est intéressant à noter au niveau de l'Espagne, c'est la constitution de réseaux plus ou moins actifs de collectifs d'immigrés. Au-delà des revendications politiques portées par ces réseaux, l'objectif est de conquérir, pour les migrants, une autonomie par rapports aux associations humanitaires et aux ONG. S'est ainsi constitué en 2005 l'association FERINE, Federaci3n Estatal de asociaciones inmigrantes y Refugiados en Espa1a, qui regroupe des associations d'immigrés, de réfugiés et de demandeurs d'asile en Espagne, et qui travaille largement avec le CEAR – association s'occupant des demandeurs d'asile –, notamment dans la préparation du Forum Social Mondial des Migrations (FSMM). L'un des objectifs énoncés dans ses statuts est de développer les associations immigrées, ainsi que la participation politique de celles-ci. En 2006, pendant le FSMM, plusieurs associations et collectifs présents ont décidé de construire un réseau de luttes plus radical toujours dans l'optique d'une autonomie et d'une réappropriation de la lutte par les migrants eux-mêmes. La REDI, Red Estatal por los Derechos de los Inmigrantes (Réseau National pour les Droits des Immigrés), affirme ainsi son

indépendance par rapport aux partis politiques, aux syndicats et aux groupes religieux et se propose de construire un large mouvement social (« amplio movimiento social ») ayant pour protagonistes les organisations d'immigrés et de réfugiés tout en ouvrant son espace aux organisations et aux mouvements sociaux luttant pour la défense des droits (sociaux, économiques, culturels, civiques...) de toutes les personnes vivant en Espagne²⁴⁹.

En France aussi, la question de l'autonomie s'est posée et a conduit à la constitution d'associations et de collectifs, mais basés sur des critères différents. Le CRAN, Conseil Représentatifs des Associations Noires de France, a vu le jour en 2005 et souhaite lutter contre les discriminations en réclamant une « égalité réelle et non théorique »²⁵⁰. Le Mouvement des Indigènes de la République (MIR) voit également le jour en 2005 et a pour objectif prioritaire de

« Faire converger, au sein d'une même dynamique antiraciste et décoloniale, l'ensemble des espaces de résistances que se donnent les immigrés et leurs enfants, les habitants des quartiers populaires et les populations originaires des « Dom-Tom ». Il s'agit ainsi de construire une force politique indigène autonome, capable de peser sur l'évolution de la société française et sur les politiques publiques.²⁵¹ »

Le thème de l'immigration, du racisme et du (post) colonialisme²⁵² tient donc le devant de la scène ces dernières années en France, et ce dans des registres très divers avec par exemple la révolte des banlieues de novembre 2005 ou la loi sur le voile islamique de 2004. Au niveau du soutien aux sans-papiers et aux demandeurs d'asile, la création du Réseau Education Sans Frontières (RESF) en 2004 par des instituteurs et des parents d'élèves, est à la fois un renouveau et une continuité dans le militantisme pro-immigré. Les succès des mobilisations et le soutien du public font de RESF le réseau le plus dynamique dans le domaine, mis à part des collectifs historiques comme celui de Lille. Le travail en réseau et l'implication de personnes n'étant pas liés au milieu militant, fait figure d'innovation, d'autant que l'immigré cesse d'être considéré comme un travailleur pour devenir un père ou une mère. Mais le cas par cas et l'utilisation du registre de l'émotion renouent avec une pratique considérée humanitaire du soutien qui semble peu conciliable avec la revendication d'autonomie. Bien sûr, le réseau est dense et complexe, les

²⁴⁹ «Quienes somos- Principios de la REDI», http://rediestatal.wordpress.com/redi_andalucia-2/.

²⁵⁰ <http://lecran.org/?p=364>.

²⁵¹ http://www.indigenes-republique.fr/statique?id_article=189.

²⁵² Ce passé coloniale est un élément central en France alors qu'il n'apparaît que marginalement en Espagne, du fait d'histoires de colonisation et surtout de décolonisation très différentes.

individus s'investissent pour différentes raisons et avec des « bagages » militants divers²⁵³. Reste que, avec la lutte contre la rétention, qui sera l'objet d'analyses plus approfondies dans la troisième partie, RESF a redonné un certain souffle aux luttes pour les régularisations. Pour ce qui est des luttes menées par les immigrés eux-mêmes, il faut citer les grèves impulsées dès 2008 par les sans-papiers et qui ont permis d'obtenir des régularisations mais surtout d'entraîner dans la lutte des syndicats, d'ordinaire protectionnistes comme la CGT. Plusieurs fronts se dessinent donc entre travailleurs en grève et parents d'élèves soutenus et, comme en Espagne, une ligne peut être posée entre autonomie et humanitaire même si elle se brouille et se déplace continuellement.

D) Militantisme et histoire des luttes

La mise en perspective historique montre des similitudes entre les terrains, dans la construction des luttes et dans les répertoires d'action utilisés. La mémoire des luttes devient une mémoire collective qui permet une transmission et comporte une dimension subjective et identitaire. Sur les deux terrains, le rapport à l'histoire, petite ou grande, est utilisée par les militants pour expliquer ou espérer, pour justifier ou même avancer. Même si ce ne sont pas les mêmes références qui sont utilisées selon les terrains ou selon les personnes, ces usages subjectifs et collectifs de l'histoire méritent que l'on s'y arrête. Cette question de la mémoire des luttes est apparue au fur à mesure des observations, et s'est consolidée à travers le travail d'écriture. Aucune question dans les entretiens enregistrés n'était par exemple directement liée à ce thème. C'est donc plus un travail exploratoire qui est ici proposé, l'objet étant de lancer des pistes sans construire de théorisations plus larges. Deux niveaux vont principalement être pris en compte, celui des individus et celui des organisations en prenant la production de chacun (tracts, discours), pour y déceler différents rapports et usages du passé.

Il est important au préalable de préciser plusieurs éléments. La mémoire collective est une catégorie différente, bien que liée, de la mémoire individuelle et de la mémoire historique. Pour Maurice Halbwachs, si la mémoire individuelle et la mémoire collective « se pénètrent souvent, en particulier si la mémoire individuelle peut, pour confirmer tels de ses souvenirs, pour les préciser, et même pour combler quelques unes de ses lacunes, s'appuyer sur la mémoire collective, se

²⁵³ MATHIEU, Lilian. « De 68 à RESF, les soixante-huitards n'ont rien renié », *Site de Contretemps*, [texte en ligne] <http://www.contretemps.eu/interventions/68-resf-soixante-huitards-nont-rien-renie>, (page consultée le 13 mai 2009).

replacer en elle, se confondre momentanément avec elle, elle n'en suit pas moins sa voie propre, et tout cet apport est assimilé et incorporé progressivement à sa substance »²⁵⁴.

Mais l'activation de ces mémoires, de ces souvenirs, et leurs emprunts mutuels se font dans des contextes particuliers. L'oubli forme les mémoires et l'histoire autant que le souvenir, la sélection opérée, de manière inconsciente ou non, dans les éléments du passé éclaire le présent. L'histoire est aussi un enjeu de pouvoir, comme l'ont montré les débats sur « les bienfaits de la colonisation » ou sur la mise en place du devoir de mémoire de la Shoah. Les analyses publiques, légitimées des événements historiques et la priorisation de ces événements est un enjeu de controverse pour les minorités et la construction de leur lutte. Les mémoires collectives et même individuelles peuvent parfois tenter de s'inscrire dans cette histoire afin d'y trouver une place dans les savoirs autorisés. Mais c'est principalement au niveau des groupes que la mémoire collective est mobilisée, comme par exemple dans le cadre de l'action collective. Les emprunts à l'histoire sont également fréquents au sein de l'action collective, leurs aménagement permettant d'inscrire le groupe et les militants dans une filiation plus large et reconnue.

Références historiques et transmission militante

Les étrangers et leurs soutiens forment des groupes minoritaires voire marginalisés, dans le sens où leurs discours et leurs revendications vont largement s'opposer aux lois et aux pratiques étatiques. Le recours aux références historiques peut être un moyen de critiquer ces pratiques en bénéficiant de l'autorité du passé. Deux usages peuvent être différenciés, un usage « privé » – c'est-à-dire à l'intérieur du groupe militant – et un usage public ou exogène. Les usages publics font l'objet de nombreuses controverses au niveau national, car dans le militantisme de défense des droits des immigrés, la référence à la seconde Guerre Mondiale est souvent sollicitée. Des universitaires et des militants tentent ainsi des parallèles ou des rapprochements entre l'enfermement et l'expulsion des sans-papiers, et les persécutions antisémites des années 1940²⁵⁵. Les poursuites judiciaires des autorités à l'encontre des militants ayant comparés le travail des préfectures aujourd'hui à celles de la France collaborationniste, montrent bien l'enjeu symbolique d'un tel usage historique. A Tours, de tels rapprochements ont ainsi traversé la fin des années 1990 avec la poursuite d'un militant du comité de parrainage, membre de Ras l'Front, ayant accusé la préfecture de Tours dans la presse locale, de « crime de bureau » à propos de l'expulsion

²⁵⁴ HALBWACHS, Maurice. *La mémoire collective*, Albin Michel, 1997, p. 98.

²⁵⁵ TERRAY, Emmanuel. « 1942-2006 : réflexions sur un parallèle contesté », *Site du Cedetim*, [En ligne] <http://www.reseau-ipam.org/index.php>, Article paru le 15 octobre 2006 (page consultée le 18 mars 2008).

d'un Bosniaque musulman en ex-Yougoslavie. Le comité de parrainage comme le collectif Chrétiens-Migrants soutinrent le militant pour réclamer la relaxe, et le collectif de soutien aux sans-papiers reprit même cette expression « crime de bureau » dans un tract. L'union départementale de la CGT, qui n'était pas membre du comité de parrainage mais avait parrainés des sans-papiers, de son côté critiqua la déclaration du militant et se mit en retrait – en refusant par exemple de témoigner – tout en souhaitant la relaxe. Dans le cas de ce militant de Ras l'front, il s'agissait d'une déclaration personnelle sur laquelle les différents collectifs prirent partis, ce qui mit en avant des différences de points de vue. Dans les entretiens individuels on retrouve fréquemment des parallèles avec la France vichyste, que ce soit du côté chrétien ou du côté des militants d'extrême-gauche.

Les collectifs vont également utiliser ces références, plus ou moins explicitement, dans des paroles ou des actes publics. Dès 1998, le comité de parrainage dans une lettre ouverte au Ministre de l'Intérieur critique les expulsions massives « qui évoquent d'autres temps ». Le CSDASP qui se forme à partir de 2005 avec l'occupation des Tanneurs va également utiliser cette référence à plusieurs reprises. Un tract va être édité avec en exergue une déclaration datant de 1934 d'un diplomate français appelant à sélectionner les réfugiés juifs allemands en fonction de leur métier. A deux reprises – lors de l'occupation des Tanneurs et en 2007 – la participation à la cérémonie en souvenir aux déportés a également été mise en débat. Les arguments s'y opposant tournaient presque exclusivement, autour de la difficulté de faire passer le message dans ce contexte, sans remettre en cause le parallèle. Cette référence est présente chez les politiques et les humanitaires, un militants d'extrême-gauche précisa ainsi dans son entretien qu'il reprenait l'expression « police vichyste » des Barraud, le couple militant de Chrétiens-Migrants.

A Malaga, je n'ai repéré aucun parallèle ou rapprochement avec la déportation des populations juives. L'Espagne n'a en effet pas pris directement part à la seconde Guerre Mondiale. Les références historiques des militants espagnols tournent plutôt autour de la période franquiste, parfois de la Guerre civile. En France, le passé collaborationniste donne une charge symbolique à la référence à la seconde Guerre Mondiale qui s'exprime par le slogan repris par certains militants tourangeaux, « Pétain reviens, t'as oublié tes chiens ». L'héritage national reste donc le cadre de référence pour la mémoire collective, malgré les discours sur la portée universelle des horreurs du nazisme. Dans le cadre du mouvement pour les sans-papiers, c'est le rôle de l'Etat français d'hier qui est comparé à celui d'aujourd'hui, dans une vision nationale de l'histoire. L'Allemagne nazie et surtout le destin tragiques des populations juives, jouent au second plan. Il semble que les militants français ne puissent s'identifier qu'à d'autres français, collaborationnistes ou résistants. Les autres épisodes historiques soulevés par les militants sont la

Commune et, à un moindre niveau, la révolution française. Ces références contiennent une identification positive qui peut être en cohérence avec les idéaux des militants. Mais la référence à la période nazie fait appel à un troisième élément qui n'existe pas comme tel dans les épisodes de la Commune et de la révolution, la figure de la victime. Le déporté portant l'étoile jaune est même le modèle archétypique de la victime en France, sur lequel vont être jugées les autres. C'est une victime sans parole et passive, qui est en dehors des identifications possibles pour les militants. A Tours, cette figure de victime était assumée par les familles de demandeurs d'asile lors de l'occupation de la faculté. La mise en avant de cette victime était un enjeu stratégique de la lutte, les victimes du nazisme restant une référence implicite. On a vu qu'à l'occasion de l'occupation des Tanneurs, la participation à la cérémonie des déportés a été proposée pour la première fois. De même, les tracts et les banderoles évoquaient la complicité de génocide pour la France voulant renvoyer ces demandeurs d'asile. Les demandeurs d'asile du Darfour et arméniens étaient ainsi mis en avant sur ces banderoles, au prix d'une compression de l'histoire.

« Soirée étudiante aux Tanneurs : Dès la deuxième semaine d'occupation de la faculté des Tanneurs, les militants durent négocier avec une association étudiante. Celle-ci comme chaque année prévoyait une fête dans la faculté, avec l'accord de l'université, dans le cadre d'un festival. Pour ne pas déranger ou empêcher le déroulement de cette animation, le mouvement devait suivre quelques règles exceptionnelles pendant la soirée. Les demandeurs d'asile et certains militants se sont ainsi vus délivrer un badge afin de pouvoir entrer et sortir plus ou moins librement de la faculté malgré les videurs engagés pour l'occasion de cette soirée payante. Mais les organisateurs du festival ont cru bon de faire des badges différents pour les demandeurs d'asile et pour les militants, ce qui a créé un certain malaise chez les militants d'autant que la plupart n'étaient pas ravis de voir débarquer dans « leur » espace toute une foule. Certains créèrent ainsi des étoiles jaunes qu'ils accrochèrent à côté de leurs badges. Ce n'était pas une décision du mouvement mais l'initiative de trois ou quatre étudiants. Cela montre encore la prégnance de cette référence historique. On peut aussi y voir exprimé un refus par ces militants d'une distinction entre les demandeurs d'asile et eux, en tout cas par un regard ou une instance jugée extérieure. »
Journal de terrain du 13 mai 2005.

A Malaga, à part la période de la guerre civile qui est parfois soulevée – souvent pour marquer un avant et un après – c'est l'histoire des migrations qui est mise en avant. Cela tient en grande partie à l'histoire du pays – et surtout de l'Andalousie – et au profil du soutien, composé en grande partie par les immigrés eux-mêmes. Les militants argentins prennent ainsi comme référence l'histoire de leur pays. Leur association la Casa argentina qui est à l'origine de la CIM parle ainsi dans son texte de présentation, du « génocide perpétué par la plus terrible et la plus

brutale dictature militaire » qu'a subi l'Argentine qui obligea des milliers d'Argentins à fuir dans les années 1970. C'est donc l'épisode de la dictature et de la répression, un épisode politique, qui est mis en avant alors même qu'à Malaga c'est principalement dans les années 2000, que va se développer la communauté argentine. La crise économique de 2001²⁵⁶ est également utilisée pour expliquer l'exode, mais dans un cadre historique remontant à l'arrivée de la dictature. Certains militants andalous interviewés vont quant à eux rappeler le passé d'émigration de l'Andalousie. Lors d'une conférence à Malaga sur l'enfermement des étrangers, un militant malaguénien commença son intervention par la lecture d'un texte suisse xénophobe anti-espagnol datant des années 1960 tout en rappelant que l'Espagne a une forte tradition d'émigration. Le président de la plateforme quant à lui se souvient d'un « esprit d'accueil » (*espíritu de acogida*) qui a été perdu avec la première Ley de Extranjeria et parle de la position traditionnellement à la croisée des chemins (*cruce de caminos*) qui selon lui a légué à cette ville un esprit libéral (*mente liberal*) qui a été démontré par son engagement auprès de la République lors de la guerre civile.

Dans le cas tourangeau, les références historiques utilisées dans l'arène publique visent à stigmatiser les agissements du gouvernement et de ses représentants locaux en s'appuyant sur un passé honteux. A Malaga, le passé est sollicité pour proposer une identification avec les nouveaux immigrés aux andalous, anciens émigrés.

Victoires et défaites, une histoire par l'exemple

Au-delà de leurs poids symbolique et stratégique, les références historiques jouent un rôle d'identification positive au sein du collectif militant. L'image des résistants de la seconde guerre mondiale et même des Justes est ainsi convoquée par certains militants tourangeaux, non pour parler directement d'eux-mêmes, mais pour désigner d'autres militants participant aux mêmes actions ou à des actions similaires de soutien aux étrangers. Cette filiation symbolique ne se retrouve pas seulement au niveau des discours, les emprunts de modes d'actions – blocage, occupation –, ou de noms – mouvement de libération –, sont aussi des moyens de revendiquer ou de s'inscrire dans un héritage historique. Ces références sont plus souvent liées à un capital militant et culturel large, pour les militants politisés. La Commune est ainsi une référence classique des milieux d'extrême-gauche et anarchistes, qui n'est pas spécifique au mouvement social pro-immigré. A une échelle nationale, les souvenirs d'une mobilisation victorieuse vont avoir des influences diverses sur la mise en place d'une lutte. C'est ce qu'explique Lilian Mathieu

²⁵⁶ A cette période, l'Argentine a subi une crise économique avec une dévaluation extrême de sa monnaie, le peso. Cela a entraîné une forte récession, avec gel des salaires et licenciements, malgré les nombreuses et massives manifestations du peuple argentin.

sur les effets du mouvement de novembre-décembre 1995 sur la mobilisation de 2003, à la fois moteur d'action et de démotivation, une fois que les militants prirent conscience que la « locomotive » (les cheminots) de 1995 ne rejoindrait pas la lutte²⁵⁷.

Gilles Frigoli et Christian Rinaudo voient dans ces évocations historiques un moteur d'espoir pour l'action. Il ne s'agit plus d'une simple identification mais d'un modèle de réussite, une preuve par l'histoire que « si c'est arrivé, c'est que c'était possible »²⁵⁸. Les mémoires des luttes se nourrissent ainsi des expériences passées, historiques ou locales. Lors de ses présentations auprès d'immigrés et de sans-papiers de la Province de Malaga, la ODS utilise les exemples de mobilisations immigrées victorieuses pour créer une sorte d'émulation.

Reste que la définition d'une lutte victorieuse ne fait pas l'objet d'un consensus au sein même du milieu militant. A la fin d'une mobilisation, tous les participants ne sont pas d'accord sur la valeur et même la signification de l'issue obtenue. C'est d'autant plus vrai pour une mobilisation collective, car très souvent certains individus ne sont pas pris en compte dans les négociations. La place que va prendre le souvenir d'un mouvement au sein de la mémoire collective militante va donc faire l'objet de négociations. A Tours comme à Malaga, une partie des militants vont tenter de faire des expériences passées un éclairage pour le présent et l'avenir, en analysant le déroulement des événements. A Tours, c'est l'occupation de la faculté en 2005 qui a fait l'objet de réflexions militantes, individuelles et collectives, ces dernières années. A Malaga, l'expérience des Centros Sociales a été soumise à une théorisation forte, qui se voulait accessible au public.

Pour ces deux événements, un film permet de conserver traces du passé. L'utilisation de l'audiovisuel va ainsi soutenir les anciennes méthodes d'archivages militants sans les remplacer. Le plus souvent à titre individuel, les archives des luttes (tracts, articles de journaux, compte-rendu de réunions) sont conservées par des militants. A Malaga, un livre a été publié par la Plateforme de solidarité avec les immigrés, qui s'appuie largement sur les archives de cette plateforme. Le CSDASP comme la CIM, possèdent chacun un site internet où sont présentées les étapes et les différentes luttes menées par ces collectifs. Même s'ils utilisent le même support, le film traitant de l'occupation de faculté à Tours et celui sur le Centro Social Casa de Iniciativas à Malaga, sont très différents. Dans le cas de Malaga, il s'agit d'un projet commun des militants du Centro Social, visant à faire partager leur expérience et à expliciter leurs prises de position. Le DVD est découpé en chapitres présentant les différents mouvements sociaux, qui s'ancrent dans

²⁵⁷ MATHIEU, Lilian. « L'espace des mouvements sociaux », *Politix* 1/2007, N°77, 2007, p. 147.

²⁵⁸ FRIGOLI Gilles, RINAUDO Christian. « Les usages sociaux de l'histoire de l'immigration : enquête auprès d'un cercle militant », *Revue Européenne des Migrations Internationales* Vol.25, N°1, 2009, p.137-161.

le Centro Social et qui sont disponibles en ligne. Le film sur l'occupation des Tanneurs quant à lui, est une initiative de deux membres d'un collectif de réalisateurs local, dans une approche documentaire. L'assemblée générale du mouvement a été amenée à se prononcer pour autoriser ces réalisateurs à filmer, mais n'est pas à la base du projet. Le résultat est un film construit avec un montage d'auteur, qui suit les étapes de l'occupation en restituant une ambiance. Après la projection, un militant anarchiste très actif dans le CSDASP fit part de sa déception quant au montage. Pour lui, il n'était pas possible d'emmener le film dans différents collectifs militants en France, pour faire partager cette expérience et lancer un débat à partir de cette œuvre. Il aurait souhaité un film pédagogique sur les événements, qui aurait été un outil de transmission d'expérience et d'analyse alors que les réalisateurs ont monté un documentaire d'auteur.

Les usages du passé sont donc multiples au niveau militant, et peuvent s'adresser aux détenteurs du pouvoir, à une opinion publique plus ou moins bien délimitée ou à un collectif militant.

E) Niveau théorique et réflexivité

On a vu que l'histoire était parfois convoquée par les militants pour justifier ou donner une autre dimension à leurs actions. Au-delà de l'histoire, les sciences sociales sont souvent sollicitées dans le monde militant, le rapport entre ces deux espaces sociaux étant fait d'allers-retours. Ce sont ces allers-retours qui sont interrogés ici, ce qui pose aussi la question de la place du chercheur dans l'espace des mobilisations étudiées.

Construction d'un discours minoritaire et recherche de légitimité

La mise en cause d'une évidence acceptée socialement, d'un discours majoritaire, est un objectif commun aux sciences sociales et aux mouvements sociaux. Les luttes féministes et antiracistes défendent une remise en cause de la hiérarchie sociale, elles se nourrissent des recherches en sciences sociales pour construire leur argumentaire. On peut distinguer deux formes d'usage des sciences sociales par les mouvements sociaux, interne et externe. Dans sa forme interne, les théories et les recherches sociologiques ou anthropologiques, sont une base qui va permettre la constitution d'un mouvement, par la prise de conscience des individus. La conscientisation est ainsi une première étape ou au moins une étape importante, pour la mise en place d'une lutte collective. Elle est rendue possible par la problématisation d'évidences

socialement acceptées, qui deviendront des inégalités ou des injustices à dénoncer²⁵⁹. Il ne s'agit pas d'affirmer la théorisation comme à l'origine des mouvements sociaux. Des luttes peuvent être amorcées sans qu'un travail de théorisation et de conscientisation soit semble-t-il entrepris, notamment les mouvements aux revendications matérielles basiques (révoltes de la faim) ou ayant les apparences de la spontanéité (émeutes). Même si une réflexion est à la base de ces mobilisations, ne serait ce que pour donner aux individus un sentiment de légitimité, et qu'elles sont rendues possibles par une économie morale spécifique, il est sans doute excessif de parler de théorisation. Mais quand un mouvement social se consolide et s'inscrit dans la durée, des formes de théorisations apparaissent qui constituent l'argumentaire du groupe. La forme externe d'usage est celle qui utilise une part de l'autorité scientifique et universitaire des sciences sociales, pour asseoir son discours minoritaire dans l'arène publique et déconstruire celui du pouvoir, majoritaire. Ces deux formes sont loin d'être étanches, la mise en avant d'arguments scientifiques dans une visée de communication aide également à renforcer les convictions des militants du mouvement.

A Tours comme à Malaga, les collectifs et les associations cherchent à organiser des conférences et des débats animés par des chercheurs. Une historienne spécialiste des Roms a ainsi été invitée par le CSDASP en 2006, alors que de nombreuses actions étaient entreprises pour soutenir des familles roms majoritairement du Kosovo installées sur des terrains vagues de l'agglomération. A Malaga les conférences-débats auxquelles participent des universitaires sont fréquentes, à la Casa Invisible, sur le thème des étrangers. L'objectif affiché de ces rencontres est la sensibilisation du public, des tracts sont parfois distribués dans la rue ou au moins quelques affiches sont collées dans des lieux publics. Mais le constat des militants, souvent débattu avec amertume quand un important travail de diffusion de l'information a été fait, est que ces événements rassemblent presque uniquement des « têtes connues », c'est-à-dire des militants déjà engagés sur le sujet.

Ce qui nous intéresse ici n'est pas l'absence ou la rareté de personnes nouvelles, extérieures au groupe militant, mais la présence de ces militants déjà informés. On peut en partie expliquer cette présence, en mettant de côté les phénomènes d'habitudes et de groupe, par la volonté et l'envie de nombreux militants de compléter leurs connaissances sur le sujet. La plupart des militants lisent, s'échangent et discutent également entre eux des ouvrages sociologiques ou démographiques sur les questions migratoires. A cette volonté de connaissance s'ajoute la dimension d'autorité de la parole scientifique. Le texte de l'anthropologue Emmanuel Terray –

²⁵⁹ BOURDELAIS Patrice, FASSIN Didier. *Les Constructions de l'intolérable. Etudes d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, La Découverte, 2005.

1942-2006, réflexions sur un parallèle contesté – a été vécu par plusieurs militants tourangeaux comme une *autorisation* symbolique – on retrouve ici la question de l'autorité –, à mettre en parallèle les actions anti-migratoire du gouvernement actuel avec les pratiques de la France Vichyste. Le contenu du texte et son dispositif argumentatif n'était pas soulevé par les militants, il s'agissait principalement d'en retirer un argument d'autorité en évoquant la position, d'anthropologue ou d'universitaire, de l'auteur²⁶⁰. Dans le cadre militant, cette autorisation est vue comme une possibilité supplémentaire pour le discours minoritaire de s'imposer. Un militant du CSDASP parlait ainsi de la victoire symbolique obtenue grâce à un membre d'une ASTI, ayant utilisé le terme de « camp » pour désigner les centres de rétention. Le militant avait été poursuivi par le Ministre Charles Pasqua mais avait été relaxé.

Laurent : « Y a un personnage qu'est important, qui a defrayé la chronique, qu'était quelqu'un d'important de la FASTI et qu'était à l'ASTI d'Orléans, Jean-Pierre Perrin. Pasqua avait porté plainte contre lui parce qu'il avait utilisé publiquement le terme de camp de rétention. Et Perrin a gagné ce qui fait que maintenant on peut utiliser dans des tracts, même à la télé, même à la radio le terme de camp, l'enjeu symbolique est évident, et Pasqua l'avait bien compris. »

Dans ce cas, la décision de justice permettait de renforcer symboliquement le discours de dénonciation des centres de rétention en autorisant un parallèle historique implicite. La forme d'usage externe est ici encore plus claire, car dépourvue de dimension d'autorité intellectuelle. L'autorisation juridique est simplement décrite comme utile à la communication militante.

Ces questions interrogent également la place du chercheur dans le militantisme, et du militant dans la recherche. Il y a souvent une congruence entre ces deux aspects d'une personne, sans qu'il soit réellement possible d'établir si c'est la sociologie qui amène au militantisme ou l'inverse. La question est sans doute mal posée, l'intérêt est surtout de comprendre comment ces deux pratiques s'influencent entre elles pour un chercheur engagé dans la cause qu'il étudie. Les réponses apportées ne peuvent être que partielles car situées. Chaque individu choisira de donner la priorité à un élément, militant ou scientifique, selon les contextes. C'est par exemple, d'un côté, tenter une objectivité radicale dans un écrit académique pour mettre à distance son engagement et ainsi répondre aux critères scientifiques établis et, de l'autre, utiliser son statut universitaire et le capital symbolique qu'il lui confère pour faire progresser une cause. Mais cette vision de partage

²⁶⁰ Ce qui ne signifie pas que les militants n'ont pas lu le texte ni même été convaincus ou confortés dans leurs opinions par les arguments qui y sont développés. Seulement l'autorisation symbolique qu'ils en tirent montre bien la difficulté de séparer les productions scientifiques comme purs savoirs d'un côté et comme instruments sociaux et socialement échangeables de l'autre.

du chercheur-militant a elle-même une base théorique critiquable, qui considère le champ militant et le champ scientifique comme étanches entre eux.

La sociologie s'inscrit pourtant dans des théories plus générales de l'être humain et de la raison notamment, afin de décrire des pans de réalité et non d'accéder à une Vérité absolue qui serait une question philosophique ou religieuse. La possibilité de réfutation est ainsi ce qui différencie la science de la religion selon Karl Popper²⁶¹. Si on accepte ce postulat qui implique une modestie du projet scientifique, les questions entre militantisme et sociologie se réduisent à des choix méthodologiques et personnels. Au niveau méthodologique il s'agit de mettre en place des outils permettant l'objectivation et d'objectiver sa place en se considérant comme faisant partie de l'objet d'étude. Au niveau personnel, les questions de l'utilité pratique des travaux de recherches sont entretenues par la proximité avec le monde militant et peuvent influencer l'analyse sans que ce soit pourtant un frein à la scientificité. L'intérêt porté par plusieurs militants à cette thèse, n'est pas très différent de celle que d'autres groupes sociaux vont avoir pour des travaux les concernant et traitant d'autres thèmes. La place du militant-chercheur est donc à réfléchir car la place du chercheur en sciences sociales est toujours à réfléchir et à intégrer à l'analyse. Il n'y a donc pas de spécificité particulière, sinon de prendre en compte que les mouvements sociaux se nourrissent des sciences sociales souvent de façon plus directe que d'autres champs étudiés.

Théorisations locales

Le rapport du militantisme avec les sciences sociales ne se résume pas, loin s'en faut, à un usage de légitimation. Il s'agit avant tout de s'opposer à un discours majoritaire et de proposer des analyses alternatives à celles du pouvoir. Les militants vont pour cela faire appel aux théories sociales existantes mais aussi aux outils de ces disciplines. Pour lutter arguments contre arguments, Louis, un membre de Chrétiens-Migrants construit ses propres chiffres de la demande d'asile à Tours qu'il oppose à ceux mis en avant, au niveau médiatique notamment, par la préfecture²⁶². Il m'a également fait part de sa volonté de mettre en place une recherche sur le nombre de personnes non régularisées dans le département, en sollicitant mon aide à la fois pour mener cette étude et pour être une personne-relais, avec le milieu universitaire et de possibles

²⁶¹ POPPER, Karl Raimund. *La logique de la découverte scientifique*, 1935, trad. française 1973, réédition Payot, 1995.

²⁶² Pour cela il va se « former » à cette sciences en lisant des ouvrages démographiques, et en s'appuyant sur les travaux du démographe François Héran. Ces chiffres seront repris par la communication militante mais également dans des journaux paroissiaux.

financements. Cette volonté d'expertise se développe principalement autour de la population roms à Tours, à travers l'action d'un géographe maître de conférences à l'Université de Tours, et d'un doctorant membre de Romeurop, faisant tous les deux partie du réseau Pont-aux-Oies²⁶³.

A Malaga, c'est avant tout une réflexion sur les pratiques militantes qui fonctionne par le biais de la Casa Invisible. Le niveau de théorisation est beaucoup plus élevé ou du moins structuré, dans la ville andalouse qu'à Tours. C'est seulement dans des situations particulières que les militants tourangeaux entament une réflexion et une réflexivité sur leurs pratiques militantes. C'est le cas lors de mobilisations fortes débouchant sur un fonctionnement en assemblées générales, mais l'analyse s'arrête souvent aux outils visant à instaurer une démocratie directe dans la forme²⁶⁴. Il peut aussi s'agir de moment de définition du collectif, comme la mise au clair de statuts ou d'un texte de présentation dans lequel sont énoncés et débattus les objectifs et les modes d'action. Mais à Malaga, la théorisation fait partie intégrante du projet de la Casa Invisible qui abrite entre autres la CIM et la ODS.

Pour prendre des points de comparaison, le CSDASP et la CIM ou même la ODS, partagent des principes de bases que sont l'auto-organisation et l'anti-autoritarisme. Ces principes se retrouvent dans les engagements des militants tourangeaux, proche de l'extrême-gauche et de l'anarchisme, mais aussi des mouvements sociaux alternatifs (queer, altermondialiste). C'est assez proche de la situation malaguenienne, les militants étant largement issus des mêmes mouvances. La différence essentielle se trouve au niveau de l'organisation, au niveau mésosociologique. A Malaga, le mouvement social se vit comme porteur d'une réflexion, comme moteur de transformations sociales mais aussi militante. Des programmes d'investigation militante (*investigación militante*) sont mises en place à l'intérieur de la Casa Invisible, en lien avec les collectifs de luttes, pour «lier fortement l'intellect et l'action collective»²⁶⁵. A Tours, le soutien aux étrangers, même à travers les actions du CSDASP, reste un instrument de lutte spécifique. Des tentatives de convergences avec d'autres mouvements sociaux et d'autres centres de mobilisations existent de la part des militants, mais la focalisation se fait sur le soutien aux étrangers.

²⁶³ Il s'agit d'un réseau de soutien à des familles roms installées à la périphérie de Tours, sur un terrain vague nommé Pont-aux-Oies.

²⁶⁴ En mettant par exemple en place des tours de parole, voire une double liste qui permette à ceux n'ayant pas encore parlé d'avoir priorité sur les autres.

²⁶⁵ Sguiglia Nicola, Torret Javier. «Cartografía y maquina de guerra, desafíos y experiencias en torno a la investigación militante en el sur de Europa», *Transversal: investigación militante, Site de Transform*, [En ligne], <http://transform.eicpc.net/transversal/0406/tsg/es>, (consultée le 15 mars 2009).

Les activistes anarchistes présents dans le CSDASP voient ainsi le militantisme pro-immigré comme une lutte ayant une réelle portée révolutionnaire. Ce militantisme est considéré, en théorie, comme un levier pour impulser des transformations sociales plus larges. A Malaga, la convergence des luttes est constituante du Centro Social, qui se veut à la fois un élément de réflexion et d'action militante. L'équilibre qui y est tenté se fait entre le particularisme de chaque mouvement et leur jonction à l'intérieur d'un lieu, à travers des principes et des objectifs communs. Les débats proposés par le CSDASP se centrent sur la condition ou la répression des étrangers en France, dans un but de sensibilisation et de renforcement du militantisme pro-immigré. A Malaga, une large part est laissée à des débats théoriques sur les formes de la lutte, avec une grande influence de la théorie de la multitude de Toni Negri (voir chapitre 6). Ce niveau théorique est porté par les militants des collectifs de luttes, certains d'entre eux consacrant une grande partie de leur action à ces réflexions sur le militantisme. A cela s'ajoute des collectifs de réflexion qui sont en relation avec les centros sociales de Malaga, la fondation Rizoma et la Ulex.

La fondation Rizoma²⁶⁶ se veut un projet transdisciplinaire, un espace de réflexion autour de l'urbanisme et de l'architecture dans les villes à l'heure du néo-libéralisme. L'Ulex a été créée en 2007 comme projet de la casa invisible et est définie comme « un laboratoire, une agence de production de savoirs-armes et de savoirs-outils » sur le blog du collectif²⁶⁷. Ces deux groupes ont des liens directs avec le monde universitaire andalou et espagnol, étant en partie animés par des professeurs et des étudiants (lié notamment à l'école d'architecture de Grenade pour Rizoma et à l'université de Malaga pour l'Ulex). La dimension d'expertise est également présente à travers ces deux collectifs, avec la réalisation d'enquêtes, publiées ensuite avec une licence creative commons, c'est-à-dire sans droits d'auteur et avec liberté de reproduction non marchande. Le statut d'expert est de la même façon accordé aux membres de la CIM et de la ODS par l'université de Malaga, qui n'hésite pas à les faire venir contre rémunération pour intervenir sur l'immigration auprès d'étudiants. Alors même qu'elle n'a pas d'existence juridique, la CIM est une organisation reconnue par la faculté du travail social de Malaga, un lieu possible de stage pour ses étudiants.

La théorisation a donc une place plus marginale à Tours qu'à Malaga, où elle tente d'être intégrée entièrement au mouvement, dans un refus de l'opposition entre action et réflexion. Les

²⁶⁶ Le nom est une référence à l'ouvrage de Gilles Deleuze, et la revue qui est éditée par ce collectif porte en exergue une phrase de son introduction, « Faites *rhizome* et *pas racine*, ne plantez jamais ! Ne semez pas, piquez ! Ne soyez pas un *ni multiple*, soyez des multiplicités ! Faites la ligne et jamais le point ! Soyez rapide, même sur place ! Ligne de chance, ligne de hanche, ligne de fuite. Ne suscitez pas un Général en vous ! Faites des cartes, et pas des photos ni des dessins ! Soyez la Panthère rose, et que vos amours soient comme la guêpe et l'orchidée, le chat et le babouin ».

²⁶⁷ <http://ulexmalaga.blogspot.com/>

modalités de rencontre entre universitaires et militants, et même entre milieu académique et militantisme, sont également très différentes dans ces deux villes. A Tours, il s'agit de mondes bien distincts qui n'ont que peu de liens entre eux, même au niveau individuel. Il n'y a pas ou peu d'interconnaissance ou de liens d'amitié, les relations militantes sont rares et prennent formes uniquement dans des moments précis et furtifs de mobilisations (réunion ou manifestation unitaire comme pour le 1^{er} mai par exemple). A Malaga, des militants, des professeurs et des étudiants créent des passerelles qui se structurent dans plusieurs collectifs²⁶⁸. L'université tient tout de même un rôle important dans le militantisme pro-immigré à Tours. Elle fut le lieu d'une occupation pendant trois mois pour loger des familles de demandeurs d'asile ; elle fut également un lieu de débat, des conférences y étant organisées avant cet épisode de lutte, ainsi qu'un lieu de « recrutement » militant. Mais c'est l'université en tant que lieu ouvert, pratiquée par des étudiants réputés pour avoir une sensibilité de gauche (c'est la faculté de Lettres et Sciences humaines qui a été occupée), qui fut investie par les militants pro-immigrés et non l'université comme productrice de savoirs ou initiatrice de théories.

*

Le militantisme pro-immigré espagnol s'est construit en décalage avec celui de la France, tout comme son immigration. La colonisation ou même la période de la collaboration pendant la seconde guerre mondiale, ne fait pas partie des références centrales contrairement à la France. C'est bien plus la question du franquisme et de la guerre d'Espagne, mais aussi de la transition démocratique sur lequel se construit le militantisme pro-immigré. Cette transition a réaffirmé les principes démocratiques et ceux des droits de l'homme, en encourageant les espagnols à se les approprier. Tous ces éléments ont entraîné une construction du militantisme pro-immigré différente entre ces deux pays. Mais ce décalage s'est réduit dans les années 1990 et 2000, avec une européanisation des politiques migratoires et de leur opposition. Les revendications et les principes d'action sont similaires à Tours et à Malaga, ces militantisme s'appuyant sur l'égalité et la liberté, et défendant l'auto-organisation. À Malaga cependant, cette auto-organisation est une réalité contrairement à Tours, et elle s'appuie sur un niveau théorique très poussé. Le travail militant allie pratique et théorique pour inventer des instruments de lutte permettant de concrétiser les principes moraux du militantisme.

²⁶⁸ Une analyse de la construction historique et politique de l'université française et espagnole serait nécessaire pour mieux comprendre les raisons de ces différences.

La place de la théorie au sein du militantisme pro-immigré est importante. Dans sa construction, la lutte pour l'égalité se fonde sur une déconstruction et un refus de la hiérarchie entre autochtones et immigrés. Cet élément fondateur fait du choix méthodologique, dans une recherche en sciences sociales portant sur ce sujet, une gageure. Il faut ainsi refuser une théorisation large pour plébisciter une analyse de situation, afin de ne pas valider ou contredire cette frontière entre autochtones et immigrés, et pouvoir penser ces groupes comme des construits sociaux et militants.

Dans le prochain chapitre, la question du sujet est analysée comme ligne de partage entre l'humanitaire et le politique et cette distinction de terrain est étudiée dans sa continuité et ses cassures.

Chapitre 5 : L'humanitaire et le politique, des registres qui (se) distinguent

« Forum social mondial sur les migrations : En fin d'après-midi, l'assemblée des mouvements sociaux se tient dans l'amphithéâtre le plus grand. D'après le programme officiel, "tous les délégué(e)s d'organisations et de mouvements sociaux" sont invités à participer. De fait, la salle est pleine et beaucoup de personnes regardent la retransmission de l'assemblée dans le hall, à travers des téléviseurs. Il doit y avoir environ cinq cents personnes au total. Je me suis placé derrière, debout avec d'autres participants. Des feuilles sont distribuées pendant que la tribune se met en place. Sur les feuilles, un texte est écrit et traduit en différentes langues (arabe, français, espagnol, anglais), qui doit servir de base à l'assemblée. L'objectif est d'acter un texte commun qui mette en avant les revendications et les positions qui sont ressorties de cette rencontre internationale. L'assemblée commence par une prise de parole du président de la CEAR, association à l'origine du forum, remerciant les participants. (...) Une tribune représentative tente d'être mise en place, afin de faciliter les prises de paroles dans l'assemblée, avec la prise des tours de paroles, et de noter les décisions et propositions qui émergent. Un jeune homme noir présent à la tribune, prend la parole en espagnol, pour demander à être remplacé par une femme étant donné que pour l'instant la tribune est majoritairement masculine. Il est applaudi, puis on demande une remplaçante pour prendre sa place. Derrière moi, un homme espagnol critique le texte distribué en mettant en cause les associations humanitaires, CEAR en tête, qui sont accusées de vouloir le faire passer sans débats véritables. (...) Les débats sur le texte commencent. Une femme noire demande la parole. Elle s'exprime en français, étant originaire d'une ancienne colonie française d'Afrique. Son intervention critique la version française du texte qui fait référence à des "sujets" pour parler des immigrés. Elle rejette ce terme qui, selon elle, présente les immigrés dans une posture de soumission et de passivité qui vient contredire les conclusions du forum, où ont participé de nombreux collectifs migrants actifs dans les mouvements pro-immigrés. Son intervention est largement applaudie. ». *Journal de terrain du 13 septembre 2008.*

La déclaration finale qui sera approuvée à ce Forum social mondial sur les migrations²⁶⁹, conservera le terme de sujet. Mais cette intervention met en avant plusieurs éléments. Tout d'abord, la polysémie d'un mot aussi complexe que celui-ci, est affirmée dans le champ des mouvements sociaux. Cette femme y lit avant tout la dimension d'assujettissement et non de subjectivation, même si là encore ces deux termes détiennent un niveau polysémique comme chez Michel Foucault. L'essentiel ici n'est pas ces différences d'acceptions et d'usages, mais l'opposition qu'elles mettent en scène. C'est tout d'abord celle entre le mouvement immigré et les associations humanitaires. Alors même que ces dernières sont les organisatrices principales de ce

²⁶⁹ Qui s'est tenu à Rivas Vaciamadrid les 11, 12 et 13 septembre 2008.

forum, elles sont envisagées assez négativement par les participants luttant en Espagne dans les groupes immigrés. Le porte-parole de la CIM, Guillermo, m'a ainsi raconté que la participation de la coordination et plus largement du REDI, réseau des coordinations immigrées en Espagne, au Forum se faisait notamment dans le but de ne pas laisser place libre aux associations comme le CEAR, en affirmant la nécessité d'une voix immigrée. Cette remarque doit être liée avec l'image post-colonialiste qui est parfois associée à l'humanitaire, dans ses méthodes paternalistes et dans sa proximité antérieure avec le pouvoir colonial.

L'autre élément indissociable du précédent, est cette volonté d'affirmation d'une autonomie immigrée et individuelle. Au-delà des mots choisis, c'est la prise en main de la lutte par les immigrés qui est revendiquée et la reconnaissance de son statut d'acteur. C'est la question du sujet dans toutes ses dimensions qui est posée. C'est le sujet de droits, reconnu au-delà de la *zōé*, c'est le sujet politique, qui se construit par la lutte collective, et c'est le sujet individuel, qui s'émancipe des assignations identitaires ou les subvertit. Cette question du sujet va venir renforcer les oppositions entre politique et humanitaire, et entre auto-organisation immigrée et ONG rencontrées sur le terrain tourangeau et malaguénien. Ce chapitre vise à clarifier ces oppositions de terrain, en les théorisant à partir de la question du sujet. Ce n'est pas seulement, comme on a pu voir dans la première partie, la lutte pour le droit d'avoir des droits qui s'oppose à un usage stratégique du droit à la vie. L'objectif est de prendre en charge dans la forme de la lutte, la subjectivation des individus ou du moins ne pas être vecteur d'assignations identitaires. La priorisation de cet objectif par les groupes politiques, qu'ils estiment indissociables de la revendication égalitaire, va constituer la ligne de partage d'avec les groupes humanitaires.

Dans la première partie de ce chapitre, on abordera les oppositions de terrain, en les confrontant aux théorisations sociales. Même si on peut faire état d'une différence d'objectifs et de méthodes entre les *politiques* et les *humanitaires*, selon la typologie de Tours, l'opposition entre ces catégories qui structure le militantisme local va bien au-delà de ces différences. Ces catégories de pensée et de perception, conditionnent la pratique des individus, qui va venir à son tour renforcer ces catégories. La proximité de ces registres au sein du militantisme tourangeau rend cette opposition encore plus forte qu'à Malaga, qui s'est construit dans une séparation plus nette du monde de la lutte. Mais sur les deux terrains, l'humanitaire est unanimement rejeté dans sa dimension de politique étatisée. On verra notamment à travers la notion féministe du *care*, que cette opposition peut aussi être placée entre un souci, mis en place de façon pratique, pour un Autre concret et une préoccupation, mis en discours dans un cadre politique, pour un Autre abstrait.

La seconde partie du chapitre est consacrée à la question du sujet. Il s'agit de mettre en lumière de l'actualité dans nos sociétés occidentales de cette question, qui est présente dans les mouvements sociaux comme dans le monde humanitaire, tout en étant un objet d'analyse des sciences sociales.

A) Des oppositions théoriques aux oppositions de terrain

L'humanitaire et le politique sont les deux pôles qui structurent le militantisme pro-immigré, c'est en tout cas ce qui apparaît dans les discours et les auto-désignations des acteurs du champ. Mais les définitions de l'humanitaire comme du politique ne sont pas unifiées, font l'objet de débats théoriques. De la même façon au niveau des acteurs, même si les deux registres apparaissent comme des pôles d'identification, tous ne leur confèrent pas les mêmes définitions. Par exemple, certains plaident pour un humanitaire politique alors que d'autres assument des pratiques humanitaires tout en s'affirmant comme politique. Quelques précisions, à la fois théorique et de terrain, sur ces deux termes, sont donc nécessaires pour tenter d'y voir plus clair.

Définir le politique

Le terme même de politique est polysémique, et une des distinctions fertiles est celle entre *le* politique et *la* politique. Le politique précède alors la politique, qui est une invention moderne des démocraties et désigne le pouvoir par représentation selon Marcel Gauchet²⁷⁰. Mais là encore, cette distinction est dédoublée pour d'autres auteurs. Ainsi, Jacques Rancière distingue trois termes, la politique, la police et le politique. Pour cet auteur, la politique désigne le processus d'émancipation alors que le politique « est la scène sur laquelle la vérification de l'égalité doit prendre la forme du traitement d'un tort »²⁷¹. Les débats autour de la finalité et du cadre du politique traversent les sciences humaines, et les réponses apportées à ces débats peuvent ouvrir de nouveaux champs d'investigations. L'anthropologie politique s'est ainsi construite, en opposition avec une définition du politique ethnocentriste ne prenant en compte que les formes étatisées de celui-ci²⁷². La réduction du politique aux institutions étatiques a également été critiquée par la sociologie politique, car cette définition restrictive du politique à la *polis* d'Aristote exclut les formes politiques qui échappent aux institutions. De même réduire le politique à une

²⁷⁰ GAUCHET, Marcel. « Les tâches de la philosophie politique », *Revue du MAUSS*, N°19, 2002, p.275-303.

²⁷¹ RANCIERE, Jacques. *Aux bords du politique*, Gallimard, 1998, p.113.

²⁷² BALANDIER, Georges. *Anthropologie politique*, PUF, Quadrige, 1999.

volonté de prise de pouvoir, ne permet pas d'appréhender les mouvements politiques dont cette prise de pouvoir n'est pas le projet. C'est le cas par exemple des mouvements sociaux : adopter une lecture en termes de pouvoir réduirait ces mouvements sociaux à des stratégies collectives de prises de pouvoir. De la même façon, il est différent de vouloir étudier un système politique et de tenter de mettre au jour les aspects politiques d'un phénomène social. Pour Didier Fassin, c'est l'erreur constitutive de l'anthropologie politique française qui « s'est intéressée aux institutions du pouvoir, avec leurs symboles et leurs rituels, mais s'est détournée de la matière de l'action, de ce qui se joue dans les petites et grandes décisions en termes d'administration des populations et de traitement des individus, de justice et d'inégalité, de guerre et de paix, de violence et de sécurité, et finalement de vie et de mort. »²⁷³.

La définition du politique ou même de la politique relève donc de différents ordres. Qu'il s'agisse de qualifier l'ontologie du politique ou sa forme étatique, les mots peuvent devenir des causes de brouillages. L'important à retenir de ces débats théoriques, pour une définition à partir des acteurs, ce sont ces différentes couches, ces différents points d'opposition. Comme le faisait remarquer la sociologue et féministe Colette Guillaumin, un mot ne perd pas son sens ancien, il en accumule de nouveaux. Parfois politique signifiera simplement partisan, alors qu'il pourra faire référence à une ontologie dans d'autres cas.

L'humanitaire, le caritatif et le social

Si les militants radicaux se réclament explicitement du politique dans le cadre du soutien aux étrangers, c'est pour se différencier des acteurs humanitaires qui composent une large part de ce soutien. Sur la place internationale, l'humanitaire est la cible de critiques du fait de ses pratiques d'ingérence lors de ses opérations²⁷⁴. Ce sont ainsi les bases morales qui servent de légitimation à ces pratiques d'ingérence qui sont mises en causes, dans leur universalisme ethnocentriste. Mais ce sont également ses relations avec le pouvoir (étatique ou des organisations interétatiques) qui sont ciblées. Pourtant depuis la constitution du champ humanitaire, de nombreuses critiques internes ont été portées et ont transformé en partie les modes d'actions des associations humanitaires. Le deuxième âge de l'humanitaire, qui commence en 1971 avec la naissance de Médecins Sans Frontières et du mouvement sans-frontériste se veut une rupture avec les pratiques des grandes ONG de l'époque, et particulièrement la Croix-Rouge, jugée trop

²⁷³ FASSIN, Didier. « La politique des anthropologues, une histoire française », *L'Homme*, n°185-186, 2008, p.165-186.

²⁷⁴ HOURS, Bernard. « Une morale très politique », *Le Monde Diplomatique*, septembre 2008.

liée aux Etats²⁷⁵. Depuis, d'autres éléments ont fait l'objet de réajustements partiels, avec l'arrivée des développementalistes par exemple ou de la Recherche-action (voir prochaine sous-partie). Dans ces cas, c'était la pratique de l'urgence ou les dérives ethnocentristes qui étaient visées et demandaient à être corrigées.

Une grande part de l'humanitaire s'est également construite en opposition aux formes anciennes de charité chrétienne, qui refusaient toute politisation. Le mouvement sans-frontériste inclut souvent une dénonciation à son action humanitaire, en prenant comme référence le silence observé par la Croix-Rouge pendant la seconde Guerre Mondiale. Le monde de l'humanitaire est très vaste et divers, mais l'image majoritaire qui apparaît aujourd'hui est celle d'associations indépendantes de l'Etat (ONG), qui interviennent sur des terrains difficiles et étrangers pour venir en aide à des victimes, et développent un discours de dénonciations en parallèle, en tout cas pour certaines (Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières...). Le cas de l'aide aux étrangers est différent, car les associations agissent sur les terrains nationaux, occidentaux, contrairement à leur image classique qui les lie au Tiers-Monde. De plus, les ONG doivent agir sur un champ qui est traditionnellement celui de l'Etat, le social. C'est d'autant plus vrai pour la France qui a une tradition d'Etat-providence et centralisateur plus développée, alors que les associations humanitaires et progressistes ont joué un rôle très important dans la transition démocratique et l'impulsion des politiques sociales en Espagne, ce qui leur confère une place à part. Reste qu'aujourd'hui, ce rapport à l'Etat du fait de la convergence partielle des politiques sociales et des actions humanitaires, est une source d'opposition pour les ONG avec les collectifs politiques et les militants des mouvements sociaux.

Le poids du religieux dans ces associations est considéré par les militants politiques d'extrême-gauche, à tradition anticléricale, comme un retour à des pratiques caritatives paternalistes. Il est clair qu'en France comme en Espagne, les associations liées à l'Eglise catholique et même l'institution religieuse elle-même, tiennent une place importante dans les questions liées aux étrangers. En Espagne, dès les premières arrivées d'étrangers, l'Eglise catholique obtiendra une voix forte dans la politisation du thème de l'immigration²⁷⁶, dans une période où son rôle se réduisait sur d'autres sujets, du fait de la fin du franquisme. Au-delà du travail de lobbying auprès des autorités, l'Eglise possède également de nombreuses associations qui lui sont directement ou indirectement liées (Caritas, Cruz Roja...). En France, l'Eglise catholique n'apparaît pas directement ou très rarement dans ces débats. Ce sont des associations

²⁷⁵ FASSIN, Didier. « L'humanitaire contre l'Etat, tout contre », *Vacarme*, N°34, 2006, p.15-19.

²⁷⁶ ITCAINA Xabier, DORANGRICCHIA Anna. « Du répertoire de l'hospitalité: mobilisations catholiques et politisation de la question migratoire », In RITAINE Evelyne (dir.), *Politique de l'étranger : L'Europe du Sud face à l'immigration*, Paris, PUF, 2005, p.185-222.

comme la Croix Rouge, ou la Cimade pour la branche protestante, qui prennent en charge le travail d'influence à travers un soutien concret aux étrangers et des dénonciations.

Les critiques contre les associations humanitaires en France sont multiples au sein du militantisme pro-immigré. Tout d'abord, il s'agit de dénoncer une action caritative dépolitisée et un discours humanitaire sans adversaires²⁷⁷. La proximité de ces associations, voire leur dépendance, avec l'Etat est également mise en cause. Enfin, l'image paternaliste teintée de charité chrétienne de l'aide humanitaire – qui se construit autour de la victime silencieuse – participe à une vision négative de cet humanitaire global de la part des militants politiques. Ce sont souvent des critiques générales qui sont dirigées contre un système humanitaire, ces critiques étant renégociées sur le terrain en fonction des situations rencontrées par les militants.

Des définitions et des distinctions de terrains

« Réunion au Café des arts : C'est la deuxième fois que le collectif se réunit, après l'évacuation définitive de la faculté il y a deux semaines. Il s'agit de continuer la mobilisation par d'autres biais, mais également de trouver des solutions pour les familles encore présentes lors de l'évacuation. C'est le réseau de Chrétiens-Migrants qui se charge de trouver des personnes acceptant d'accueillir provisoirement les familles. Maha a également pris dans son appartement la famille pakistanaise sans-papiers. Sa position fait débat. Il est décidé que les militants du groupe ne devaient pas prendre en charge des familles individuellement, car ça allait à l'encontre de l'objectif qui était de faire que les autorités assument leurs responsabilités. De plus, vu l'expérience des Tanneurs, la difficulté est qu'on ne sait jamais combien de temps ça va durer et qu'une fois pris la responsabilité, on ne peut pas laisser tomber les individus. Maha est d'accord sur le principe, même si elle continue d'assumer son choix. L. propose la participation aux 30 ans de Médecins du Monde qui doivent se dérouler à Paris en Septembre. C'est une amie à elle qui lui en a parlé, le collectif y est invité afin de récolter un peu d'argent et de présenter son activité, notamment la lutte des Tanneurs. A part L., l'enthousiasme est restreint, Médecins du monde ayant une image trop humanitaire. L. défend le travail de l'association, en mettant en avant sa dimension politique de dénonciation. Pour régler la question, il est décidé que s'il y avait des volontaires, le collectif ne s'y opposera pas. »

C'est après la fin de l'occupation des Tanneurs que l'opposition entre humanitaire et politique est sans doute la plus forte à Tours. L'interprétation militante majoritaire dans le collectif est que c'est l'entrée dans la logique humanitaire, de prise en charge matérielle et

²⁷⁷ JUHEM, Philippe. « La logique du succès des énoncés humanitaires : un discours sans adversaires », *Mots*, N°65, mars 2001, p.9-27.

concrète des familles, qui est à l'origine des complications vécues par le mouvement. La défiance contre l'humanitaire qui s'est installée se vérifie dans l'accueil de la proposition de Médecin du monde. Se distancier de l'humanitaire affiché est vu dans ce cadre militant, comme un moyen d'entrer dans le politique. Comme on l'a vu, les définitions du politique comme de l'humanitaire sont floues ou plutôt multiples. Elles n'en restent pas moins efficaces pour les agents sociaux dans des contextes de terrain. Ce sont principalement les militants politiques qui souhaitent se distancier de l'humanitaire, alors que la plupart des membres d'associations humanitaires intègrent une part de politique dans leur discours et même dans leur pratique. Il faut y voir une tentative pour le pôle politique d'insuffler un discours de changement social qui a vocation à devenir majoritaire, dans un espace social où le registre humanitaire est incontournable, « contraint et contraignant » pour reprendre les termes de Johanna Siméant. Du côté des humanitaires, les plus engagés rencontrés sur les terrains locaux, sont les bénévoles qui se dédient donc à une cause dans une démarche en dehors de l'institution, ce qui leur permet de tenir des discours critiques sur les autorités ou les lois quand elles restreignent ou freinent leurs actions.

Il est possible de décrire les militants de manière statistique, voire statique, en considérant que tous ont un pourcentage d'humanitaire et un pourcentage de politique mais que seule la dominante et la distribution est différente. Mais cette vision empêche d'entrer dans la logique des acteurs, car l'auto-désignation comme humanitaire ou comme politique va influencer sur le sens que les individus vont donner aux actes et aux paroles. Un militant libertaire peut-être amené à distribuer des vêtements à des étrangers dans le besoin, mais il ne donnera pas la même signification à cette action que le bénévole du secours catholique qui le fait chaque semaine. De plus cette vision archétypale substantialise les deux registres et les unifie, alors qu'il s'agit d'éléments qui ont une cohérence mais qui peuvent également être réaménagés selon les situations. Nous avons vu que le rapport à l'institution, à l'Etat, et la pratique assistencialiste ou paternaliste, étaient les deux principales critiques dirigées vers le pôle humanitaire. Sur les terrains locaux, on s'aperçoit de l'importance de la dimension contextuelle des définitions. Les groupes et les individus se construisent en opposition au pôle inverse. Cela ne signifie pas que les éléments n'ont pas de réalité en dehors de ces oppositions, mais que ces oppositions nourrissent la cohérence de chaque pôle.

L'indépendance vis-à-vis de l'institution, de l'Etat, est ainsi une valeur défendue assez unanimement dans le militantisme pro-immigré que ce soit du côté politique ou humanitaire, tout comme la mise en avant des étrangers comme acteurs et non comme simples victimes. Simplement ces éléments ne seront pas mis en avant de la même façon selon les personnes et les collectifs. Pour les militants politiques de Tours ou de Malaga, l'humanitaire dans ses fondements

se trompe car il ne possède pas une vision suffisamment politique et générale des choses. C'est ce qu'exprime l'avocate de la ODS :

Violeta : « Bon, les ONG ont le rôle qu'elles ont, c'est-à-dire, de forme plus ou moins consciente parce que c'est clair que pour la majorité des gens qui appartiennent aux ONG, et surtout des gens de base, c'est qu'une question possibiliste hein : « mieux vaut ce qui est possible que ce qui ne l'est pas, mieux vaut des demandes qui soient concrètes que non ». Mais évidemment ils entrent toujours dans un cadre de non transformation de rien et de non changement radical de rien. Et après évidemment du côté des responsables c'est une question bêtement instrumentale à plusieurs égards. Mais bon, c'est clair qu'ils ont leur fonction sociale de contention hein, de la conflictualité sociale et du niveau de revendication sociale. »

Pourtant certains bénévoles humanitaires sont jugés différemment par les militants politiques car ils leur apparaissent comme prenant en charge une part politique, au contraire d'autres figures de l'institutionnalisation ou de l'image de la charité chrétienne paternaliste. Chrétiens-migrants est ainsi décrite à la fois comme en partie politique – partie personnifiée par un couple, les Barraud, dont le mari est vice-président de l'association – et tout à fait caritatif pour la partie de suivi des dossiers assurée par Bernadette, une ancienne assistante sociale. Celle-ci est en effet toujours très active mais a aussi un rapport aux étrangers soutenus, que certains militants considèrent comme une caricature de dame-patronnesse. Elle parle par exemple des étrangers en leur présence sans leur adresser la parole et en les nommant par leur nationalité (« qu'est ce que je fais de la congolaise ? »).

Renaud : « C'est pour ça qu'heureusement qu'il y a des gens comme les Barraud au sein de Chrétiens-Migrants parce que ce sont des gens politique et qui donnent à Chrétiens-Migrants ce caractère politique. Ils sont pas dans la gestion de la misère comme peut le faire Bernadette. Au secours! Mais c'est une brave dame Bernadette, sauf qu'elle en devient insupportable justement parce que enfermée dans son truc de caritatif et tout, elle en vient à détester les noirs, avoir des termes racistes et tout. C'est incroyable, c'est un truc de fou. »

C'est surtout en Espagne que la question de l'assistencialisme et du paternalisme des associations est critiquée et vue comme un point de rupture entre les deux pôles. C'est dû à la fois à la mise en place humanitaire du soutien dans le milieu des années 1990, qui fut suivie par la prise en main par les étrangers de leur lutte et par le rapprochement avec les mouvements sociaux autogestionnaires. Pourtant l'autonomie des étrangers fait partie des objectifs défendus par la

plateforme de solidarité, dès ses premières années d'existence, avec un soutien aux associations d'immigrés. La conclusion de la quatrième Jornadas de Inmigracion organisée par la plateforme en 1994 prévoit ainsi de soutenir la création d'associations de migrants²⁷⁸, ce qui n'empêche pas des intonations paternalistes dans les discours et les pratiques. Par exemple dans le récit édité par la plateforme de l'encierro de l'église de Carranque en 2001, il est écrit que les occupants accueillis nommaient le curé de l'église « Papa » et la femme choisie par la communauté paroissiale pour être responsable du groupe d'étrangers « Maman ». Cette relation inégalitaire est ainsi mise en avant comme un signe positif par la Plateforme. Le placement des étrangers subsahariens dans d'autres villes et villages andalous est également une pratique de gestion des immigrés par les ONG, qui crée une relation inégalitaire. L'actuel président de l'association ghanéenne qui faisait partie du mouvement des encierros de 2000, continue de refuser de travailler avec les ONG de la Plateforme et surtout l'ASPA, en raison de cet accueil humanitaire qu'il a subi et qui consistait à un saupoudrage des individus dans différents villes et villages de la Province.

Les associations humanitaires et leurs membres les plus engagés utilisent également le niveau d'autonomie par rapport à l'Etat, comme mode de distinction en s'opposant avec d'autres associations plus dépendantes des subventions ou des décisions de l'Etat.

Luis: « Les grandes ONG sont, il y en a peu qui sont libres, je ne crois pas qu'elles soient libres, elles sont paraétatiques, même Médecins Sans Frontières, les grandes d'Espagne sont du PSOE, le MPDL, la Liga malagueña, Caixa, une entreprise... C'est une question qui traverse toute l'Europe et toute la coopération. »

Le rapprochement avec des partis politiques au pouvoir est de la même façon stigmatisé comme une perte d'indépendance entravant l'action et les dénonciations. D'un côté, les militants humanitaires défendent une vision du politique souvent plus pragmatique, qui est liée à leur mode d'action. Ils misent principalement sur la négociation, ce qui n'exclut pas le rapport de force, et regrettent le radicalisme de certains militants politiques qui rejettent ce mode d'action. C'est surtout vrai à Tours où le CSDASP tient une position très marginalisée et radicale qui lui interdit

²⁷⁸ L'objectif affiché est de « potenciar el asocianismo de los inmigrantes ». Ce soutien aux associations de migrants est aussi un objectif de la Junta de Andalucía inscrit par exemple dans son II Plan Integral para la inmigración, qui considère que les associations d'immigrés sont nécessaire pour promouvoir l'intégration dans la société d'accueil et prévenir les discriminations (p.279). « II Plan Integral para la Inmigracion en Andalucia », Site de la Junta de Andalucia, [En ligne], http://www.juntadeandalucia.es/empleo/www/adjuntos/publicaciones/1_1841_II_plan_inmigracion.pdf, (page consultée le 12 avril 2009).

l'accès de fait aux institutions²⁷⁹. Cette vision pragmatique des humanitaires leur autorise également une critique de certains choix partisans, car ils se distancent de cette forme politique. Un couple membre de Chrétiens-Migrants, les Barraud, expliquait ainsi que le comité de parrainage ne s'était pas joint à leurs critiques contre l'Entraid'Ouvrière à la fin des années 1990, quand cette association refusait un logement à des déboutés, car le directeur était membre de la LCR comme les militants les plus actifs du comité.

Humanitaire et asistencialismo, un moindre mal ?

Quand on s'arrête sur le vocabulaire employé, on s'aperçoit que si c'est l'humanitaire qui est un pôle répulsif pour les *politiques* à Tours, les militants de Malaga parleront eux des ONG et surtout d'asistencialismo. C'est donc un système large et englobant qui est le centre des critiques tourangelles alors qu'il s'agit plus d'une pratique à Malaga. Cet élément est important à souligner car il met en évidence les oppositions en action dans l'espace des mobilisations, ces oppositions influençant les pratiques des acteurs. Ainsi, à Tours, la division sociale du travail militant se fait entre humanitaire et politique. C'est une frontière explicite que tentent de ne pas traverser les militants, même si c'est une tâche difficile. Des mises au point ont été effectuées à la fin de l'occupation des Tanneurs, pour clarifier les choses. En effet, après ce mouvement et son évacuation certaines familles se retrouvaient une nouvelle fois sans hébergement. Des militants ont donc proposés de les accueillir chez eux. Ce fut l'objet de nombreux débats sur le rôle du collectif et de ses militants, qui se termina par une prise de décision collective. Ainsi, il fut décidé que les militants ne devaient pas accueillir les familles chez eux. L'argument était double, d'un côté il s'agissait de ne pas se substituer aux institutions responsables mais de les obliger à agir, de l'autre il s'agissait de tenir son rôle politique en ne mélangeant pas les genres. Malgré cette décision, une militante hébergea pendant quatre mois une famille non régularisée. A cette période le collectif avait besoin de redéfinir les positions, le mouvement ayant eu – selon l'analyse des militants – une base humanitaire trop forte. Ces principes servent de repères pour se diriger mais sont renégociés dans la pratique par les acteurs. Une autre militante du collectif, considérée comme très politique et même trop pour les membres de Chrétiens-Migrants, défendait cette définition des rôles. Dans le même temps, elle apportait régulièrement des vêtements et même de l'argent à des familles roms kosovares qui se trouvaient sur un terrain vague. Simplement, ces

²⁷⁹ Après de nombreuses actions coup de poing et d'occupation, un seul militant du CSDASP pouvait faire fermer partiellement la mairie de Tours, avec la mise en place d'une sélection par des vigiles, simplement en s'approchant de la cour intérieure de l'institution.

actions devaient rester individuelles et ne pouvaient pas être assumées par le CSDASP, dont l'action se voulait politique et non humanitaire.

A Malaga, la pratique assistencialiste des ONG est le centre des critiques politiques. C'est sur un renouvellement des pratiques que se construit davantage la frontière, ce qui autorise la mise en place à l'intérieur de la CIM d'un soutien humanitaire. On entend ici humanitaire dans le sens d'une aide matérielle et concrète aux personnes à faibles ressources, qui vise entre autres à la conservation de la « vie nue ». La CIM a donc un local dans lequel sont entreposés des vêtements, afin que les personnes puissent venir se servir, et participe à des distributions de nourriture sous la forme d'un repas. Ce travail se fait en collaboration avec certaines ONG et est assumé par la « commission d'arrivée » qui est animée principalement par des femmes immigrées. Pour assumer ce rôle humanitaire, la CIM a ainsi mis en place plusieurs garde-fous. Tout d'abord une redéfinition de la pratique qui se veut non pas assistencialiste mais solidaire, ce qui rejoint la base identitaire ou catégorielle sur laquelle se construit la coordination (chapitre 6). Ensuite, une division sociale du travail interne existe, entre commission politique et commission d'aide²⁸⁰. L'opposition entre l'humanitaire et le politique est donc présente à Malaga comme à Tours, mais dans la ville andalouse elle s'organise différemment, en partie en interne.

Quand on observe les actions menées par le CSDASP, on remarque que malgré cette frontière symbolique, l'humanitaire est omniprésent. Tout d'abord, les causes de mobilisations sont liées au respect de droits fondamentaux et humanitaires pour des personnes marginalisées. C'est également sur le mode opératoire classique de l'humanitaire international qu'un rapprochement peut être effectué. Le travail dans l'urgence est caractéristique à la fois d'une part de l'humanitaire et des formes de mobilisations du CSDASP. En se centrant, contraint par la situation locale, sur le soutien aux étrangers sans hébergement le CSDASP, a adopté un travail quotidien de soutien des individus et de harcèlement des institutions. Si aucune solution n'est trouvée à la fin de la journée, les militants se retrouvent dans une position délicate, devant choisir entre respecter le principe de non-accueil individuel par les militants et laisser des familles, car il s'agit presque exclusivement de familles, dormir dehors. Ces situations se règlent au cas par cas, avec la participation des militants ou de Chrétiens-Migrants pour payer des chambres d'hôtels, ou encore l'accueil en squat, à des périodes où des squats militants étaient ouverts. Mais ces solutions sont toutes insatisfaisantes pour les militants dont les principes d'actions, répétés en réunion et même dans le texte de présentation du CSDAP, est de ne pas se substituer aux institutions. Ils assument ainsi une politique du moindre mal, une politique humanitaire, contraire à leur rôle.

²⁸⁰ On retrouve une division du travail militant similaire au sein de l'occupation des Tanneurs, voir chapitre 1.

Ces questions ont moins de prégnance à la CIM, du fait d'une situation locale différente. A la fin des années 1990 le Centro Social de l'époque avait accueilli des étrangers sans logements pour quelques nuits, mais aujourd'hui le développement de l'immigration et des communautés immigrés permet de compter sur la solidarité communautaire. C'est ce qu'explique le porte-parole de la CIM :

Guillermo : « Je vais te dire un truc, il est très difficile de trouver un immigré sans toit. Pourquoi ? Parce que premièrement il existe des réseaux propres ; c'est-à-dire les réseaux entre gens du même pays et tout, se cherchent. C'est pour ça que parfois les espagnols se plaignent que dans une chambre il y en a quinze qui dorment. C'est très difficile de voir quelqu'un, mais dans le même temps y a des cas, pour celui qui n'a pas de papiers s'il va dormir dans la rue au bout de deux minutes ils l'arrêtent. Alors, le dernier recours d'une personne est d'aller, parce qu'en même temps, même si t'as des papiers et qu'ils t'arrêtent dans la rue, ils te font un dossier, quand ils te font un dossier, quand tu vas au renouvellement, possiblement pour ça ils peuvent ne pas te renouveler tes papiers. Donc tout ça fait qu'on cherche plus la participation de ses propres réseaux d'amis, de connaissances, d'associations, de, de, de voisins immigrés ou quoi. »

Pourtant à l'époque de l'entretien, la presse locale faisait état d'étrangers dormant sur la plage de San Andrés. C'est donc également un choix militant de la part de la CIM de ne pas intervenir sur ces questions d'hébergement, ce qui montre bien que son intervention se situe ailleurs. Encore une fois, à Tours, il serait possible aux militants de trouver à faire marcher des réseaux de solidarité (militant, chrétien ou communautaire) mais cela nierait le centre de leur action qui est d'obliger les institutions à assumer leur responsabilité, et les ferait entrer dans un cycle qu'ils rejettent, de recherche de soutien humanitaire.

Redéfinir l'humanitaire

Après ces précisions, on peut aller un peu plus loin dans l'analyse des définitions et des usages du terme humanitaire rencontrés dans l'enquête de terrain. Ce qui s'est exprimé au sein de l'occupation des Tanneurs et qui est également observable dans l'organisation de la CIM, c'est la distinction entre corps souffrant et sujet politique. L'humanitaire est la partie qui s'occupe, prend soin, des corps et des besoins physiologiques. C'est tout ce qui correspond en partie au *care*, pour reprendre le nom d'une ONG internationale mais surtout d'un concept féministe. Ce concept fait l'objet de nombreuses théorisations qui ne se recoupent pas toutes, son utilisation est donc délicate. Dans le cadre de cette analyse, le *care* désignera le « souci d'autrui » ou encore « une activité

générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre “monde”, en sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, en soutien à la vie »²⁸¹. C'est ce « soutien à la vie » qui est important dans cette définition des théoriciennes féministes Joan Tronto et Berenice Fischer. Dans l'occupation des Tanneurs, la commission famille s'occupait des besoins en nourritures, en médicaments, en produits d'hygiène, ou encore de prendre les rendez-vous chez le médecin. A Malaga, ce registre qui relève du vital, du soin, est également intégré au fonctionnement de ce collectif politique à travers la commission d'aide gérée par une militante²⁸². Il semble ainsi possible de revenir à une étymologie et de définir l'humanitaire par l'humain. Cet humain ne correspond pas à un citoyen ou à un sujet politique, mais n'est pas non plus dépourvu de droits. Sa vie et son corps lui confèrent ces droits, le droit à la vie analysé dans la problématique.

Le défi qui se pose aux militants politiques est de composer avec ces vies, tout en allant plus loin qu'un humanitaire qu'ils jugent être un moindre mal et, en tant que tel, un frein aux changements radicaux. Ils tentent de construire une politique qui prenne en compte ces vies, sans que celles-ci restreignent leur action et leur théorisation. Leur opposition à un humanitaire caricaturé est un moteur leur permettant de repenser une pratique, bien que cette opposition ne soit plus que très rarement mise en débat au sein des groupes politiques. La réponse qui semble avoir été apportée ou réaffirmée pendant les mouvements minoritaires des années 1970, est celle du sujet. En accédant à la posture de sujet politique, l'individu soutenu peut lutter en égalité avec les autres militants, le rapport d'aide change dans le même temps en passant d'un rapport de domination à une solidarité entre sujets. Ce passage de la victime au sujet est le premier défi du militantisme pro-immigré, car il constitue également son postulat. L'humanitaire est un registre contraignant car les militants doivent se confronter à des êtres humains, des corps vivants qui ne correspondent pas à leur définition du politique, du sujet politique.

Les politiques humanitaires et les utopies politiques

La présentation qui est faite de l'humanitaire au sein du militantisme pro-immigré peut se résumer en deux aspects : d'un côté, un humanitaire dépolitisé et de l'autre, un humanitaire

²⁸¹ TRONTO, Joan C. « Du care », *Revue du MAUSS* 2/2008, n° 32, 2008, p. 243-265.

²⁸² Sans impulser une analyse plus profonde, on peut noter que dans le cas malaguénien comme dans le cas tourangeau, il y avait une surreprésentation féminine dans les commissions liées au *care*. Cette division sexuée, voire genrée, du travail militant qui recoupe en partie la division entre humanitaire et politique n'a pas constitué un axe de recherche pour cette thèse, mais mériterait des analyses plus approfondies.

étatisé. On a déjà abordé l'aspect dépolitisé du registre humanitaire, qui réside dans ses difficultés à s'arracher du concret des situations pour ouvrir sur le général et la revendication collective. La dimension étatique de l'humanitaire est quant à elle critiquée par les militants pro-immigrés, pour son inadéquation avec les revendications du mouvement. Le militantisme pro-immigré est un démocratisme utopique, il revendique une mise en place de la démocratie qui n'existe pas encore. Dans cette vision, le militantisme pro-immigré s'oppose à l'Etat, qui impose une relecture des droits de l'homme sur les questions migratoires en fonction de la notion de souveraineté. L'humanitaire mis en cause par les militants rencontrés, est celui qui a pour lieu d'action l'Etat-Nation. Ces politiques humanitaires sont appréhendés comme de l'humanitaire étatisé, qui prend pleinement part à la *police*. Cette *police* désigne le processus de gouvernement chez Jacques Rancière, et « consiste à organiser le rassemblement des hommes en communauté et leur consentement et repose sur la distribution hiérarchique des places et des fonctions »²⁸³.

Sur le plan international, les travaux de Michel Agier ont mis en avant ces politiques humanitaires, à travers la notion de « gouvernement humanitaire ». Pour cet auteur, ce gouvernement qui prend la forme d'un dispositif, avec des centres multiples et une organisation éclatée, représente la main gauche de l'Empire, celle qui soigne tandis que l'autre frappe. Dans le même temps, le gouvernement humanitaire, décelable par exemple dans les camps de réfugiés, se fonde sur l'image de la victime, comme c'est le cas pour l'humanitaire présent dans le soutien aux étrangers sur les terrains européens. Comme l'écrit Michel Agier à propos du *gouvernement humanitaire*, « il s'agit *a minima* d'un concept descriptif : j'observe que chaque camp est régi par un ensemble d'organisations qui exercent localement le pouvoir souverain. Il devient un concept théorique au sens où il peut être littéralement abstrait des terrains spécifiques pour penser la totalité (invisible en tant que telle) du dispositif humanitaire. »²⁸⁴.

Ce n'est pas le dispositif global qui nous intéresse ici, mais plus particulièrement ces organisations qui « exercent localement le pouvoir souverain ». À Tours et à Malaga, autour du militantisme pro-immigré, l'humanitaire mis à distance est celui pris en charge par les « opérateurs semi-officiels »²⁸⁵ des Etats. On verra dans le chapitre 8, à travers l'exemple des villages de bungalows, comment ce souci des corps souffrants peut créer un espace de rapprochement entre l'humanitaire et le sécuritaire. C'est l'aspect politique de l'humanitaire, réduite à sa dimension étatisée, qui fait l'objet des critiques les plus fortes dans le militantisme pro-immigré. En opposition, le politique qui se donne à voir au sein de ce militantisme, se veut un processus

²⁸³ RANCIERE, Jacques. *Aux bords du politique*, Gallimard, 1998, p.112.

²⁸⁴ AGIER, Michel. *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, 2008, p.296.

²⁸⁵ Expression de Louis Barraud à propos de l'Entraid'Ouvrière.

d'émancipation qui trouve ses bases théoriques dans les principes de liberté et d'égalité, mais qui reste à construire concrètement. Comme le montre Annie Collovald²⁸⁶, cet humanitaire politique, qui assume un projet de transformation sociale et un niveau utopique²⁸⁷, était important jusque dans les années 1980, et interprétait le monde en termes d'inégalités sociales et d'injustices. Il a fait place à partir des années 1980 en France, à une étatisation de ses méthodes sur le mode de l'expertise. Le gouvernement socialiste au pouvoir a ainsi intégré puis reformulé ces thèmes sur un mode déconflictualisé, sans adversaire.

Bien que marginalisé, l'humanitaire politique qui s'est constitué dans une période de décolonisation et qui a entamé une réflexion sur ses pratiques d'aide n'a pas disparu. On le retrouve notamment dans le militantisme pro-immigré, qui fait montre du même attachement pour la question du sujet et de l'auto-organisation.

B) La question du sujet comme ligne de partage

Pour Michael Haar, « le sujet, le soi, l'individu sont autant de concepts fallacieux, puisqu'ils transforment en substance des unités fictives qui, au départ, n'ont qu'une réalité linguistique »²⁸⁸. Malgré tout, ces concepts fallacieux ont atteint une certaine centralité dans nos sociétés. Certains analysent la montée de l'individualisme dans les sociétés dites postmodernes alors que d'autres, et parfois les mêmes, réclament l'émancipation de l'individu des chaînes dont il est encore porteur. La notion de sujet crée une jonction entre sciences humaines et mouvements sociaux, chacun de ces champs cherchant à penser la société à travers elle.

Les sciences humaines à la recherche du sujet

Sartre en 1946, dans *Réflexion sur la question juive*, écrivait à propos du démocrate, « il ne connaît pas le juif, ni l'Arabe, ni le nègre, ni le bourgeois, ni l'ouvrier : mais seulement l'homme, en tout temps, en tout lieu pareil à lui-même (...). Ainsi le démocrate, comme le savant, manque

²⁸⁶ COLOVALD, Annie. « De la défense des pauvres "nécessiteux" à l'humanitaire expert. Reconversion et métamorphoses d'une cause politique », *Politix*, Vol. 14, N°56, 2001, p.135-161.

²⁸⁷ Encore une fois, j'utilise dans cette thèse le terme utopique pour désigner un système politique théorisé qui ne connaît pas encore de concrétisation. Il ne s'agit pas de préjuger de la pertinence ou de la crédibilité de ces théories, mais de mettre en avant leur nécessité de se détacher, du moins en partie, du concret déjà mis en place pour en inventer un nouveau.

²⁸⁸ Cité par Judith Butler dans BUTLER, Judith. *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, La Découverte, 2005, p. 90.

le singulier : l'individu n'est pour lui qu'une somme de traits universels »²⁸⁹. Ce penseur est souvent classé parmi les « philosophes du soupçon » qui, depuis Nietzsche, tentent d'élaborer une réflexion qui refuse toute transcendance. L'objet de la philosophie ne serait plus la recherche de la Vérité mais bien plus la mise à jour des forces qui construisent et agissent les individus. Cette généalogie, pour reprendre Foucault, s'accompagne d'une définition de la subjectivation comme *franchissement* des limites imposées par les contingences historiques. Les travaux de Michel Foucault sont d'ailleurs exemplaires de cette base théorique. Il va ainsi construire une réflexion sur le Pouvoir, comme créateur de subjectivité par assujettissement, mais aussi sur le Sujet. Les deux concepts ne se pensent qu'ensemble. Le terme sujet est polysémique comme le rappelle le philosophe, « il y a deux sens au mot "sujet" : sujet soumis à l'autre par le contrôle et la dépendance, et sujet attaché à sa propre identité par la conscience ou la connaissance de soi. Dans les deux cas, ce mot suggère une forme de pouvoir qui subjugué et assujettit. »²⁹⁰.

Et même lorsque l'individu franchit les limites pour devenir sujet de son existence, il ne peut totalement se soustraire au Pouvoir qu'il garde en référence. Ces franchissements sont analysés par le philosophe comme des processus de subjectivation. Pour Marx, il s'agissait avant tout de s'émanciper de la domination capitaliste pour libérer l'Homme. Mais cette émancipation est apparue comme contingente, tout comme l'est la société capitaliste. Et d'autres libérations ont été revendiquées, avec pour finalité et départ l'individu et même le sujet.

A cela s'ajoutent les remises en causes éthiques au sein des sciences humaines, et avant tout de l'ethnologie et de l'ethnographie, quant à leur rapport à ces « sujets humains » qu'ils observent et analysent²⁹¹. C'est ce que Didier Fassin a choisi d'appeler « l'éthique comme pratique »²⁹². Cette étude ne cherche pas à identifier les processus historiques ou la généalogie qui fonde l'actualité de la question du sujet. Il s'agit simplement introduire quelques points d'intérêt. On peut ainsi évoquer les efforts de l'anthropologie française pour sortir de ses origines colonialistes, qui entame une réflexion sur le rôle des sciences et les relations de pouvoir et de domination. Il paraît également intéressant de citer les changements d'échelles qui viendront bousculer un structuralisme devenu hégémonique. En Espagne la période franquiste avait

²⁸⁹ SARTRE, Jean-Paul. *Réflexions sur la question juive*, Gallimard, 1954.

²⁹⁰ Cité dans KOBELINSKY, Carolina. *Le temps de l'accueil des demandeurs d'asile en France. Une ethnologie de l'attente*, Thèse d'anthropologie, EHESS, soutenue le 23 juin 2009.

²⁹¹ FASSIN, Didier. « Introduction. L'inquiétude ethnographique », In BENSA Alban, FASSIN Didier (dir.). *Les politiques de l'enquête*, La Découverte, 2008, p. 7-15.

²⁹² FASSIN, Didier. « L'éthique au-delà de la règle. Réflexions autour d'une enquête ethnographique sur les pratiques de soins en Afrique du Sud », *Sociétés contemporaines*, N°71, 2008, p.117-135.

restreint le développement de sciences sociales autonomes, qui se nourriront d'influences françaises mais également anglophones et latino-américaines dans les années 1970.

Si l'on prend simplement la sociologie et l'histoire des mouvements sociaux, on s'aperçoit qu'en Espagne comme en France s'est amorcé un tournant dans ces mêmes années pour tenter de reconstruire le sujet social, notamment en remettant en cause la centralité du mouvement ouvrier et de l'analyse marxiste²⁹³. Il ne s'agissait pas de focaliser la réflexion sur l'individu mais de réinterroger les découpages théoriques. Ces réinterrogations vont cependant conduire à des tentatives théoriques et militantes pour penser ensemble plusieurs dominations, ce qui entrainera une défiance vis-à-vis du paradigme identitaire et ouvrira sur des questionnements toujours actifs.

L'humanitaire et le sujet

Au sein de l'humanitaire, des remises en causes des anciennes pratiques ont été observées tout le long du XXème siècle. La neutralité constitutive de la Croix-Rouge fut ainsi critiquée, ainsi que son étatismisme, dans les années 1970, ce qui donna naissance au mouvement sans-frontiériste. La décolonisation et les transformations des relations entre les anciennes puissances coloniales et les nouveaux pays décolonisés débouchèrent sur l'idéologie développementaliste dans laquelle se retrouvèrent des militants tiers-mondistes. Avant l'institutionnalisation de cette idéologie, il s'agissait d'un mode de pensée influencé par le marxisme qui incluait comme objectif de l'action humanitaire « la réhabilitation à la fois de l'image et du statut des "étrangers" auxquels [était destiné] l'aide »²⁹⁴. Une réflexion sur l'ethnocentrisme était ainsi convoquée et la capacité des populations à être acteur de leur émancipation était mise en avant. Mais, comme le rappelle Bernard Hours, le développement revêtait une autre dimension pour la politique des États, « il s'agissait d'un instrument efficace de néocolonisation et de paternalisme »²⁹⁵. Pour la France, Annie Collovald a montré l'intégration de cette idéologie développementaliste « à un schème de pensée bureaucratique »²⁹⁶, à partir des années 1980. En Espagne, cette institutionnalisation

²⁹³ BARROS, Carlos. «El retorno del sujeto social en la historiografía española», In ORRUNO LEGARDA de, José María Ortiz, CASTILLO Santiago. *Estado, protesta y movimientos sociales: acta del III Congreso de Historia Social de España*, Universidad del País Vasco, 1998, p.191-214.

²⁹⁴ COLOVALD, Annie. «De la défense des pauvres "nécessiteux" à l'humanitaire expert. Reconversion et métamorphoses d'une cause politique », *Politix*, Vol. 14, N°56, 2001, p.135-161, P.140.

²⁹⁵ HOURS, Bernard. «L'âge humanitaire : de la solidarité à la globalisation », *Politique Africaine*, N°71, 1998, p.50-57.

²⁹⁶ COLOVALD, Annie. «De la défense des pauvres "nécessiteux" à l'humanitaire expert. Reconversion et métamorphoses d'une cause politique », *Politix*, Vol. 14, N°56, 2001, p.135-161, P. 141.

progresses à la fin des années 1980, avec la perte de vitesse des révolutions sociales en Amérique centrale et en Amérique du sud, et le renforcement de l'Etat social, qui va notamment reprendre sous sa coupe la question de l'immigration.

Aujourd'hui, cette idéologie développementaliste est largement critiquée dans son instrumentalisation par les Etats occidentaux, décrite comme une coquille vide. Ces critiques ont à leur tour impulsé d'autres réflexions sur les pratiques humanitaires au cœur de ce champ. C'est ainsi par exemple que la recherche-action développée par le psychosociologue Kurt Lewin est utilisée dans certains projets humanitaires. Il s'agit en théorie de faire intervenir les individus soutenus dans le projet, et même dans son élaboration. C'est pendant la Seconde Guerre Mondiale que Kurt Lewin, juif allemand réfugié aux Etats-Unis, va développer cette théorie de la recherche-action. Il mettra ainsi en place différentes expériences de psychologie sociale pour prouver l'efficacité de cette méthode dans une conduite de projet, notamment sur la question du changement d'attitude ou des décisions de groupe. Mais au-delà de cet aspect, ces expériences avaient comme objectif de montrer la supériorité du modèle démocratique – dans lequel les individus sont pris en compte comme sujets pensants – sur le modèle autoritaire.

Pourtant ce courant minoritaire ne suffit pas à rétablir l'idéologie développementaliste dans ses valeurs tiers-mondistes. Des anthropologues comme Marc Edelman et Angélique Haugerud, ayant pour chef de file Arturo Escobar, consacrent une part importante de leurs travaux à dénoncer les racines néolibérales voire néocoloniales de ce courant. Pour ces auteurs, le discours des développementalistes, bureaucrates et associatifs « enferment sans fin les pauvres dans un cercle de passivité et de misère »²⁹⁷. En ce sens, l'humanitaire se rapproche de l'anthropologie dans ses recherches éthiques, avec des essais pour sortir de la tradition colonialiste sans tomber dans le culturalisme et le populisme. La troisième voie théorique est ainsi la prise en compte des individus soutenus, pas uniquement sous l'angle de leur appartenance culturelle ou catégorielle mais également comme sujet agissant. Toutes ces réflexions sont également présentes, bien qu'à divers degrés, sur les terrains occidentaux de l'humanitaire qui se rapproche du champ social. Des associations humanitaires et des militants tentent de substituer le « faire avec » au « faire pour » – selon les termes du président du groupe tourangeau de la Cimade – et d'établir des relations d'égalité avec les personnes soutenues.

Les militants associatifs rencontrés à Tours et à Malaga portent cette revendication sur le plan du discours. Dans sa brochure de présentation, l'ASPA revendique « le droit des peuples à

²⁹⁷ Cité par ATLANI-DUAULT, Laëtitia. « L'anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Histoire, enjeux contemporains et perspectives », In ATLANI-DUAULT Laëtitia, VIDAL Laurent (dir.). *Anthropologie de l'aide humanitaire et de développement, des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, Armand Colin, 2009, p.29.

être protagonistes de leurs propres processus de développement en cohérence avec son identité culturelle », pour présenter son action dans les pays en voie de développement. C'est à un sujet collectif, culturalisé, dont il est fait référence plutôt qu'à un sujet individuel et émancipé. Autour du thème de l'immigration, c'est davantage le statut d'acteur individuel qui est mis en avant, ce qui fait écho à une préoccupation présente dans les luttes sociales émancipatrices, tout en correspondant *a priori* à l'individualisme capitaliste.

Les mouvements sociaux à la recherche du sujet

Mai-68 et les années 1970 occupent une place à part dans les recherches sur les mouvements sociaux. Même si leur aspect de nouveauté est remis en cause (chapitre 4), la convergence historique de luttes jusqu'alors dispersées est assez claire. Sans réduire la complexité d'une période historique, on peut avancer que la recherche d'autonomie était au centre de l'action. Les philosophes modernes avaient tenté de conquérir une autonomie, en opposition à l'hétéronomie, afin de penser le monde en dehors des explications théologiques. Pendant mai-68, l'aspect antiautoritaire défendait la même volonté d'autonomie renouvelée. Il s'agissait de refuser des nouvelles formes d'autorités qui avaient remplacé les plus traditionnelles, dont Dieu, et de s'en libérer.

Les luttes qu'on a voulues identitaires des années 1970, menaient de front deux revendications : l'égalité et la liberté. Dans l'action, ce binôme est apparu contradictoire, la construction d'une égalité venant entre autres, ancrer les individus dans une identité. Le combat pour l'égalité entre deux catégories de populations, venait dans le même temps rigidifier ces catégories. L'émancipation du sujet, qui doit lutter contre les assignations catégorielles du Pouvoir, s'en trouve compromise. Cette recherche presque absolue de liberté n'est pas un mouvement unifié ni même majoritaire dans les mouvements sociaux de l'époque. Elle n'est pas non plus une création de cette période. Eleni Varikas cite ainsi comme exemple de cette vision radicale de la liberté, Virginia Woolf. Les critiques de la romancière à l'encontre des suffragettes, se construisent sur un refus de choisir entre le système patriarcal et l'entrée dans un monde capitaliste. Eleni Varikas résume cette position en ces termes : « La liberté des femmes est associée à leur capacité de refuser ces deux options, de se tenir au seuil des deux mondes, à l'abri de toutes les fausses loyautés y compris de celles à l'égard de leur sexe »²⁹⁸. Dans cette analyse, l'émancipation des femmes passe par la potentialité pour une femme ne pas se référer à cette catégorie.

²⁹⁸ VARIKAS, Eleni. *Les rebuts du monde. Figures du paria*, Stock, 2007, p. 153.

Pour une partie des mouvements sociaux, la liberté est une revendication qui ne doit pas disparaître devant la volonté d'égalité mais doit y être articulée. En reprenant Foucault, les luttes pour la libération de l'individu ou les franchissements des limites qui créent le sujet sont autant de résistances au Pouvoir. C'est au sein des théories queer que ces questionnements sont les plus avancés, avec des tentatives militantes de déconstructions et de subversion des catégories de sexe et de genre comme dans les *performances* queers. De la même façon, la nécessité défendue par des théoriciennes féministes au sein même de leur militantisme, de penser les différentes dominations ensemble, contribue à « transformer le silence en paroles et en actes ». C'est ainsi qu'Elsa Dorlin en parlant de l'œuvre d'Audre Lorde évoque « les silences des femmes blanches qui sont prisonnières des structures même de la domination qu'elles ont intériorisées, et qui demeurent dans un mutisme coupable quand seul le maître s'exprime en elles »²⁹⁹. Cette prise de conscience qu'un dominé peut aussi être un dominant, et qu'un soutien n'est pas à l'abri d'exercer sa domination sur les individus soutenus, si bien exprimé et théorisé par le mouvement féministe est présente dans le militantisme pro-immigré.

Le militantisme pro-immigré et le sujet des luttes

Les mobilisations de soutien aux étrangers et de défense des droits des immigrés construisent leurs discours autour de la revendication d'égalité. Les étrangers doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits que les nationaux, compte tenu de leur appartenance à l'espèce humaine. La revendication de liberté apparaît marginale. Pourtant, il existe un travail militant pour expliciter le caractère construit des catégories étrangers/nationaux, et pour refuser les tentatives visant à cristalliser et à naturaliser ces différences. On a pu en voir un exemple dans la mise en place par le gouvernement d'un débat, sur le thème de « l'identité nationale » en France. Les militants pro-immigrés ont appelé à refuser ce débat tout en réaffirmant la vacuité d'une telle notion. Il s'agissait de refuser aux détenteurs du pouvoir gouvernemental le droit d'établir cette notion. C'est ici un point de jonction entre égalité et liberté. Laisser à l'Etat le pouvoir de catégorisation c'est aussi lui permettre de renforcer son pouvoir de discrimination.

La notion de sujet est dans le même temps présente dans la pratique militante, en tant que principe moral. Il ne s'agit plus de sauver ni même d'aider à l'émancipation de la classe ouvrière ou des femmes, mais de permettre aux individus de se libérer des différentes dominations dont ils sont l'objet. Pour conserver une cohérence, les militants se doivent d'abord aborder les personnes soutenues sans les enfermer dans des catégories assujettissantes. Les militants pro-immigrés vont

²⁹⁹ DORLIN, Elsa (ed.). *Black Feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, L'Harmattan, 2007, p.31.

ainsi, dans le discours, défendre une vision des étrangers comme sujets même s'ils ne l'appliquent pas ou seulement partiellement sur le plan pratique.

*

La définition du politique fait l'objet de débats, aussi bien au niveau théorique que militant. Ces débats mettent en lumière les enjeux de cette définition. Sur le plan pratique, dans le cadre du militantisme pro-immigré, la désignation d'un élément comme politique est source de légitimité. Le politique y est défini comme un registre prenant à bras le corps les principes d'égalité et de liberté prônées par le militantisme pro-immigré, alors que le registre humanitaire est vu comme se contentant de gérer la *zōé*. Les éléments principaux de distinction soulevés concernent à la fois les objectifs et les méthodes. L'humanitaire est censé ne défendre que le droit à la vie, et mettre en place cette défense de manière inégalitaire et paternaliste. C'est ainsi que la question du sujet devient une ligne de partage entre ces deux registres. Le respect de la place de sujet pour les étrangers, doit en effet construire une lutte égalitaire qui ne peut se tourner que vers une revendication d'égalité de droit, de droit d'avoir des droits. Mais cette séparation théorique n'est pas entièrement pertinente car le champ humanitaire a depuis les années 1970, tenté d'intégrer cette question du sujet de façon plus ou moins frontale dans son action. De plus, sur le terrain tourangeau principalement, la désignation comme humanitaire s'applique en dehors des associations, pour des comportements tournés vers le soin aux personnes dans un contexte de lutte. La question du *care* et de sa délégitimation politique est ainsi posée, dans le militantisme pro-immigré, qui interprète ce soin des autres comme un frein à l'égalité, même si ce souci des autres est à la base de l'action. La difficulté qui transparait dans cette opposition de terrain, qui trouve une formulation à travers la question du sujet, est la possibilité d'établir une égalité dans le soutien. Pour ce faire, il faut davantage que des personnes persuadées de l'égalité avec ceux qu'ils soutiennent. C'est pourquoi une réflexion sur les pratiques est présente sur les terrains, avec une recherche plus ou moins développée d'un cadre de lutte, qui neutralise les dominations sociales préexistantes. La question du sujet devient un principe d'action complexe à mettre en œuvre. S'ajoute à ça la dimension étatique de l'humanitaire, qui se confond parfois aux politiques sociales. Par délégations, les associations entrent en dépendance avec l'Etat et ses financements, ce qui participe à construire leurs actions et renforce la mise à distance politique vis-à-vis de ce pôle au sein du militantisme pro-immigré.

Dans le prochain chapitre, on verra que pour les militants, l'auto-organisation doit permettre la réalisation de l'égalité. Mais cette auto-organisation s'ancre sur une identité commune, même si elle tente de la mettre à distance en se construisant contextuellement d'une communauté de destin, à travers le partage objectivable d'une condition sociale.

Chapitre 6 : Sujets et identités en mouvements

« Réunion du CSDASP : Un étudiant camerounais est venu demander de l'aide au collectif. La préfecture refuse de lui renouveler sa carte de séjour étudiante et lui a envoyé une Invitation à quitter le territoire (IQT). Les raisons invoquées sont qu'il a échoué aux examens et qu'ils travaillent un nombre supérieur à ce qui est autorisé, les autorités estiment donc que la vraie raison de sa présence n'est pas de suivre des études mais de travailler. Il explique qu'il doit travailler afin de subvenir à ses besoins, ce qui complique effectivement ses études, ayant moins de temps à s'y consacrer. C'est S., une militante présente lors de l'occupation des Tanneurs, qui lui a conseillé de venir voir le CSDASP. Plusieurs militants rencontrent le jeune homme avant la réunion, lui assurant le soutien du collectif. A la réunion, Laurent prend la parole pour expliquer à l'étudiant « moi comme je vois les choses, t'as deux solutions : soit tu te caches pour éviter l'expulsion, soit tu luttas à la lumière pour obtenir une régularisation. Dans le premier cas, je vois pas bien à quel niveau le collectif peut intervenir. Par contre si tu choisis de te battre, et donc de t'exposer à des risques, je te le cache pas, alors là oui on peut intervenir pour construire une lutte. C'est à toi de faire le choix, je peux pas le faire pour toi. ». À ce moment, le malaise était visible chez plusieurs militants, dont moi, qui s'accordaient sur le principe énoncé mais ressentaient violemment la forme proposée. D'autres militants prirent la parole pour expliquer quels étaient ces risques, le principal étant l'expulsion et une possible condamnation pénale si l'étudiant ne se soumettait pas à un Arrêté de reconduite à la frontière (APRF). D'autres se renseignèrent pour savoir s'il pouvait trouver à se cacher chez des amis et un temps de réflexion lui fut donné jusqu'à la prochaine réunion, le lendemain. ». *Journal de terrain du 5 septembre 2005.*

Finalement, une mobilisation fut mise en place mais l'étudiant finit par se rendre à son rendez-vous à la préfecture pour sa reconduite à la frontière. Plus tard, le CSDASP continua de tenir la position énoncée par le militant, en s'affichant dans ses textes comme un collectif de lutte. Des nuances ont cependant été posées au fil des réunions et des débats, afin de prendre en compte les difficultés pour les étrangers demandant du soutien – mauvaise maîtrise du français, méconnaissance des lois et des pratiques policières ou juridiques, état de doute généralisé –, d'entrer dans une logique de lutte politique si rapidement.

L'enjeu de ces débats est la mise en place d'un collectif de lutte. C'est un enjeu présent à Tours comme à Malaga, mais de manières différentes. A Tours, cette identité collective tournée vers la lutte, tente sans succès d'être impulsée de l'extérieur, par des militants autochtones. A Malaga, l'auto-organisation immigrée est une réalité mais entraîne des difficultés. Le risque à éviter, selon les militants, est une essentialisation de l'identité du groupe, qui pourrait freiner la

convergence des luttes et viendrait, en incluant une assignation identitaire, contredire le principe de subjectivation.

Ce chapitre se consacre aux thèmes de l'identité et de la subjectivation au sein des collectifs de lutte. Il s'agit de montrer les constructions militantes autour de l'identité qui sont à la base des luttes et viennent contrarier les processus de subjectivation. Dans un premier temps, le chapitre revient sur le principe d'auto-organisation, issu des luttes sociales minoritaires. Puis l'occupation des Tanneurs est analysée dans sa complexité, à la fois lieu d'assignation identitaire et de processus de subjectivation. Les différences entre Tours et Malaga sur ces questions sont étudiées à partir du contexte, avec un développement du cas malaguénien dans lequel la coordination immigrée utilise la notion de condition immigrée, pour échapper aux pièges identitaires.

A) Autonomie des luttes et légitimité

Dans un mouvement social, la question de la légitimité est importante sous deux aspects. Tout d'abord c'est un élément constitutif du mouvement, idéologique, que la remise en cause d'une légitimité statutaire (autorité officielle de l'Etat par exemple) à laquelle opposer une légitimité autonome, qui se construit à l'intérieur et par la lutte. En second lieu, l'enjeu de légitimité est un outil de lutte, chaque partie cherchant à délégitimer l'autre dans son action, ses méthodes ou ses objectifs.

La légitimité en question

En sociologie, parler de légitimité c'est souvent faire un retour sur l'Etat en suivant les analyses de Max Weber. Pour cet auteur, le modèle de l'Etat moderne s'est construit en revendiquant avec succès le monopole de la violence physique légitime³⁰⁰. La domination à l'intérieur de ces Etats est une domination légale issue de la légitimité de la loi. Ce point de vue a depuis fait l'objet de nombreuses critiques. Dans un contexte de globalisation et de politique transnationale, la focalisation sur l'Etat est vue comme inadaptée par certains alors que d'autres trouvent cette notion de légitimité « floue et aporétique »³⁰¹. Il est vrai que la notion peut apparaître vague et que la logique mise en œuvre pour expliquer la légitimité de l'Etat moderne a des accents tautologiques si on n'y intègre pas une dimension historique.

³⁰⁰ WEBER, Max. *Le savant et le politique*, « 10/18 », 2002.

³⁰¹ LORDON, Frédéric. « La légitimité n'existe pas, éléments pour une théorie des institutions », *Cahiers d'économie politique*, N°53, 2007, p. 135-164.

En prenant les observations de terrains, on s'aperçoit que cette notion n'est pas simple théorie mais qu'elle influence ou dirige les actes des agents sociaux. On a déjà vu dans le chapitre précédent que les acteurs étaient conscients du niveau de décision transnational et systémique. Mais leur champ d'action reste contraint par les situations locales, ce qui fait de l'Etat l'interlocuteur privilégié, qu'il soit considéré comme décisionnaire final ou comme intermédiaire accessible ou visible, d'une réalité d'un pouvoir informe. Dans le cas de la légitimité, sa réalité est avérée socialement³⁰² dans les interactions dont elle est l'objet et l'enjeu, à travers ses usages sociaux. Dans un entretien en ligne sur un site internet altermondialiste d'information Nico, le militant italo-argentin de Malaga, s'expliquait sur leur action contre le CIE. Ils avaient, avec huit personnes, bloqué le centre d'internement en s'enchaînant à la seule porte d'accès.

Nico : « Notre sensation c'est que la légitimité a un rôle très important dans la stabilité du système et qu'on peut travailler sur elle pour générer un type de dommage qui la déstabilise. L'expérience du campement devant le CIE de Malaga, qui a débouché sur ma procédure d'expulsion, nous a montré que ce qui paraît solide tient très souvent sur un équilibre précaire : 30 personnes décidées à mettre leur corps devant les fourgons, rendant visible tout ce qu'inclut le dispositif de déportation, peuvent ébranler cet équilibre. Il me semble que d'Italie arrivent des signaux très clairs de comment exploiter au maximum notre capacité de production symbolique sur ce terrain. Cette fois nous avons travaillé comme jamais au niveau médiatique. Nous savons que le commissariat de police et le sous-délégué du gouvernement se sont fait tirer les oreilles d'en haut. Comment c'est possible que 30 personnes aient pu faire tout ce foïn et nous avoir volé les grands titres d'El Pais ? Ils sont devenus très nerveux, et on pense que les nerfs, en plus de tout le travail d'information qui a été fait dans une ville si petite que celle-ci (ils savent où nous frapper, qui il faut arrêter), les a poussé à faire un acte aussi bête et désespéré que mon avis d'expulsion. On ne peut pas non plus imaginer quelque chose de beaucoup plus sophistiqué de la part de ces gens-là...»³⁰³

La lutte contre la légitimité de l'Etat et du système se fait donc au niveau symbolique. Dans cet extrait, la légitimité de l'Etat est construite sur son pouvoir. Alors qu'il s'impose comme incontournable et inébranlable, l'action de quelques militants permet de créer des brèches dans cette muraille symbolique. Il s'agit également de mettre en lumière les procédures d'expulsions, en délégitimant l'Etat dans ses pratiques en opposition avec son image démocratique dans laquelle il

³⁰² BERGER Peter, LUCKMANN Thomas. *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, 2006.

³⁰³ Desobediencia Global. « No-borders. Entrevista a un activista antifronteras amenazado de expulsión », Desobediencia Global – espacio para la intervención política, *Site du projet SinDominio.net*, [En ligne], <http://www.sindominio.net/unomada/desglobal/2/nico.html>.

puise sa légitimité. Le sociologue Patrice Duran explique ainsi « qu'on ne peut plus désormais ignorer que le pouvoir trouve aussi sa justification dans ses réalisations » et ajoute plus loin qu'au plan historique, « la forte intériorisation d'un Etat protecteur dans les sociétés qu'on appelait jadis capitalistes avancées, a incontestablement rendu les citoyens plus sensibles aux performances des autorités publiques au point de faire de l'efficacité un critère de légitimité et de lier démocratie de forme et démocratie de contenu »³⁰⁴. C'est dans ce sens que l'outil médiatique est utilisé, pour mettre en avant une contradiction entre démocratie de forme et démocratie de contenu, et ainsi déstabiliser le système. On retrouve cette rhétorique au sein du mouvement tourangeau, notamment dans ses actions légalistes visant à contraindre l'Etat et ses représentants à assumer son obligation d'hébergement des demandeurs d'asile. Dans les discours du président de Chrétiens-Migrants mais aussi dans certains tracts du CSDASP il est fait mention de « l'Etat de droit », dans le but de mettre en avant la contradiction entre ce concept et la situation dénoncée.

Dé légitimation de la représentation

On ne doit pas s'arrêter sur l'aspect « instrumental » de la légitimité, il faut également prendre en compte le fait que la dé légitimation de l'Etat et du système en place s'ancre dans une idéologie ou au moins dans une vision politique plus large. Les mouvements sociaux se construisent souvent en opposition et pour dénoncer une domination sociale. Qu'il s'agisse de la domination blanche, sexiste, hétérosexiste, coloniale, postcoloniale, validiste, ces dominations ont en commun d'être ou d'avoir été en partie, ou totalement, légitimées dans le cadre des Etats démocratiques modernes. Ce modèle d'Etat n'est pas le premier ni le seul à avoir légitimé ces dominations, mais son développement a débouché sur des contradictions de fait. Les bases égalitaires sur lesquelles reposent les démocraties modernes sont contredites par des inégalités persistantes. Les mouvements sociaux dénoncent ces inégalités et s'appuient sur ces dénonciations pour remettre en cause la légitimité du système ou pour insister sur ses incohérences. Une fois identifiés la domination et ses effets, les tenants des mouvements sociaux minoritaires mettent en place une organisation qui prend en compte la puissance de cette domination souvent légitimée.

Le mouvement féministe a mis en place des moments de non-mixité pour permettre un échange entre femmes qui ne soit pas biaisé par la domination masculine, représentée par les individus mâles. L'idée déjà présente chez Marx d'une émancipation comme œuvre des dominés

³⁰⁴ DURAN Patrice. « Légitimité, droit et action publique », *L'Année sociologique*, Vol.59, 2009, p.303-344.

eux-mêmes, n'est pas une simple orientation pratique. Dans les mouvements rapidement qualifiés d'identitaires, il s'agit d'un choix théorique et politique fondateur issu d'une description de la réalité sociale en termes de domination. La domination est analysée comme trouvant ses justifications dans les institutions qui perpétuent les inégalités, son fonctionnement est étudié de manière élargie comme s'imposant dans tous les aspects de la vie sociale. Dans ce sens, les mâles sont porteurs, consentants ou non, de cette domination comme l'est le colonisateur décrit par Albert Memmi³⁰⁵. L'important n'est pas tant les individus oppresseurs que l'analyse de la domination comme système, « La situation coloniale fabrique des colonialistes, comme elle fabrique des colonisés »³⁰⁶ affirme l'écrivain et sociologue spécialiste du racisme.

La délégitimation de la représentation, définie comme la prise en main et en parole d'une cause minoritaire par des majoritaires, se fait double. Elle est considérée comme une répétition de la domination sociale au sein de la structure militante, qui de plus nie la spécificité de l'expérience de dominé-e. Ensuite, elle conforte la catégorisation sociale qui est le socle et le produit de la légitimation, en donnant à voir des minoritaires n'ayant comme pouvoir que celui accordé par de possibles soutiens. Cette analyse rapide fait état de débats qui ont traversé les luttes féministes mais s'appliquent également aux mouvements immigrés.

Dans les parties monographiques, on a vu que le pouvoir de représentation des ONG était remis en cause par les militants immigrés et radicaux, mais en partie également par les humanitaires. Dans le cadre humanitaire, il s'agit d'une remise en cause des pratiques internes qui traverse tout le champ et qui est résumée par la formule du « faire avec » plutôt que « faire pour ». Au niveau des acteurs, ce changement de pratiques est justifié sur un plan moral et doit entraîner des transformations importantes. Il ne s'agit pas seulement de faire participer la personne aidée mais aussi de changer profondément les relations entre personne soutenue et personne aidante, en sortant de ces catégorisations traditionnelles et hiérarchisées. Le champ de soutien des étrangers est un champ moral qui est structuré par des principes influençant les formes que doivent prendre l'action. La pratique doit ainsi être jugée à l'aune de ces éléments moraux et, dans la mesure du possible, s'y soumettre. C'est en partie ce qu'exprime le président du groupe local de la Cimade à Tours, en définissant son action – dans sa définition idéalisée – en termes de solidarité et de relations humaines. L'objectif final est d'atteindre l'individu, l'humanité de l'autre, en établissant des liens basés sur autre choses que sur les positions sociales.

François : « Mais, cette question du suivi, en fait c'est difficile parce que, on se veut, enfin y a toujours l'idée d'être solidaire, de faire avec plutôt que faire pour, et pour autant concrètement,

³⁰⁵ MEMMI, Albert. *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, Gallimard, 1956 (Réed 2002).

³⁰⁶ *Ibid.* p.77.

enfin je me rends compte à titre personnel, je vois bien que c'est, cette solidarité dans le domaine un peu technique ou juridique, ou tu vois un truc, et puis tututtute, tu fais un peu prestataire de service, mais au delà, je dirai sur des relations un peu humaines ou continues avec la personne, plus fraternelles on va dire, ou qui crée du lien social, ça je dirai qu'on y est jamais arrivés, à part quelques personnes, qui sont devenues amies ou qui fréquentent la Cimade, et qu'on rencontre de temps en temps, globalement, enfin, elles restent limitées, elles restent sur le champ fonctionnel. »

Dans cet extrait, le niveau religieux est très présent, avec la convocation d'une fraternité aux accents théologiques. Mais ce principe de prise en compte de l'individu, vu comme un sujet et un acteur de sa vie, est présent dans les discours des humanitaires laïcs également³⁰⁷. A Malaga, le représentant de la CODENAF résume ainsi l'action de son association envers les immigrés, en précisant la forme du soutien proposée.

Younès : « Notre politique d'aider ces personnes est qu'eux, il faut qu'ils se débrouillent par eux-mêmes. Qu'un immigré... nous on va encourager, ou on va pas travailler à 100%, on va pas faire en sorte de devenir les acteurs à la place de cet immigré. Il faut que ce soit l'immigré l'acteur de lui-même. »

On retrouve ici l'autre pendant de cette vision de l'individu acteur de sa vie, notamment présente dans le secteur social, qui conçoit comme finalité au soutien l'autonomisation des individus. Dans la suite de l'entretien, il expliqua cette volonté d'autonomisation par la nécessité d'intégration sociale de l'immigré dans la société espagnole. Puis il ajouta également « je ne suis pas son, on va dire son, celui qui dirige la marionnette. C'est une personne » (« no soy su, digamos su, el que maneja la marioneta. Es una persona »).

Malgré tout, ces changements n'apparaissent pas comme suffisants pour les militants politiques car ils s'inscrivent dans le champ humanitaire qui est imprégné des hiérarchies sociales légitimées. L'objectif affiché des militants politiques à Tours comme à Malaga, est la prise en main complète de la lutte par les étrangers eux-mêmes, les militants autochtones ne devant

³⁰⁷ Plus généralement, on retrouve cette idée dans tout le secteur social, avec une succession de réformes visant à remettre les bénéficiaires au centre du dispositif, en les considérant comme des individus autonomes. En France, c'est la loi 2002-2 qui symbolise ce discours. Cette loi n'utilise pas explicitement le terme de sujet dans son texte, mais elle souvent traduite ainsi par les travailleurs sociaux eux-mêmes comme le prouve les sites internet de débats sur ce thème. Bien sûr, nous ne faisons ici état que d'une volonté affichée au niveau du discours, sans présager de son application dans les faits, et surtout des possibilités réelles accordées par cette loi à son application. Reste un principe énoncé dans une loi importante pour le secteur social, ce qui donne à voir sa reconnaissance sociale aujourd'hui.

assumer qu'un rôle de soutien marginal sur ces questions. Mais les réalisations locales sont très différentes d'une ville à l'autre.

La place du sujet

Il est important de ne pas confondre identité et subjectivation, ni même sujet. Même si les deux concepts sont souvent liés, la distinction est essentielle dans cette partie. Le thème de l'identité est abordé ici en tant que catégorie identitaire revendiquée par des mouvements sociaux, à des moments particuliers de mobilisation. Il ne s'agit pas de concevoir une théorie de l'identité en mettant en avant des aspects saillants d'un groupe, qui puissent se retrouver au niveau individuel. C'est l'identité sociale qui est débattu dans ce chapitre, comme élément pouvant être un enjeu de lutte, pouvant la soutenir.

La question du sujet des luttes, et non de l'identité, est au centre de la volonté autonomiste. Il ne s'agit plus uniquement de savoir ce qui est dit, mais également d'où on parle. Dans le cas de l'extrême-gauche, on peut remonter à Marx et à sa déclaration « l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ». Cette phrase était d'ailleurs la devise de l'Association Internationale des Travailleurs (AIT), la Première Internationale, qui réunissait communistes et anarchistes au XIX^{ème} siècle et dont se réclament des groupes anarchistes comme la CNT espagnole et la CNT-AIT française. Les mouvements minoritaires des années 1970 ont également mis au centre de leurs réflexions et de leurs actions cette question du sujet collectif, en déconstruisant celui du marxisme, le *prolétariat*. On retrouve ici l'hypothèse antiautoritaire qui vient consolider les luttes contre différentes formes de domination en tentant une mise en œuvre homologique entre fins et moyens.

La spécificité de la lutte immigrée vient éclairer différemment les autres luttes minoritaires, qui ont souvent été décrites comme identitaires. Ce critère de l'identité est d'ailleurs un levier pour une certaine disqualification quant il est accompagné d'un discours autour du communautarisme³⁰⁸. Pourtant une large partie de ces luttes se mène contre les inégalités induites par la hiérarchisation de catégories mise en place par le pouvoir. Pour les étrangers, la construction du collectif est compliquée car la communauté de destin n'est pas évidente pour chacun, étant simplement liée à une catégorisation extérieure. Le retournement du stigmat est complexe car justement le niveau identitaire du groupe est faible, ce qui entraîne des logiques individuelles qui freinent la construction du collectif pour ces groupes, dont la seule référence

³⁰⁸ DELPHY, Christine. « L'humanitarisme républicain contre les mouvements homos », *Politique La Revue*, N°5, 1997, p.19-22.

commune est la situation administrative, comme c'est le cas pour les sans-papiers³⁰⁹. Mais la mise en avant d'une identité de groupe, le regroupement autour d'un critère saillant, est nécessaire pour la construction de la lutte. Il ne s'agit pas ici de nier le niveau identitaire des luttes homosexuelles ou Sourdes par exemple, mais de prendre comme point d'entrée analytique ce niveau identitaire dans sa dimension en partie contrainte par les conditions de luttes. Le critère discriminant entre ces mouvements est plutôt de savoir si l'identité de groupe ou la conscience de classe est déjà disponible ou toute entière à élaborer. Dans le débat féministe, cette question va opposer les universalistes aux différentialistes dans leurs positions théoriques et leurs choix stratégiques.

B) L'occupation des Tanneurs : processus de subjectivation et scène politique

Même si dans l'organisation du mouvement, étudiée dans le premier chapitre, se sont figées des catégories et élevées des frontières, sa temporalité a permis des renégociations identitaires. On peut ainsi parler d'ébauches de processus de subjectivation, facilitées par le mouvement comme lieu politique et mis en place par les individus qui vont sortir ou refuser des catégorisations.

Le travail des catégories et des frontières

La prise en compte des personnes soutenues comme sujets politiques était une valeur présente chez de nombreux militants au sein du mouvement. Très vite, l'absence des demandeurs d'asile dans les assemblées générales et dans les prises de décisions a été débattue. La mobilisation était taxée d'humanitaire par les plus « politiques », qui utilisaient ce terme pour désigner une forme de paternalisme et d'assistencialisme pour reprendre la lexicologie de Malaga. De l'autre côté, les militants défendant la dimension humaniste du mouvement refusaient que des décisions entraînant des changements dans les conditions de vie des familles soient prises sans l'avis des demandeurs d'asile. Dans les faits, cette participation des demandeurs d'asile à la lutte, à leur lutte, est restée très marginale. Ils ne sortaient de leur statut d'objet de la lutte qu'à de rares occasions et

³⁰⁹ MORICE, Alain. « El difícil reconocimiento de los sin papeles en Francia. Entre tentación individualista y movilización colectiva » In MACIA PAREJA Raquel, MORENO GARCIA Ángela, SUAREZ-NAVAZ Liliana (dir.). *Las luchas de los sin papeles y la extensión de la ciudadanía. Perspectivas críticas desde Europa y Estados Unidos*, Traficantes de Sueños, 2007, p.39-72.

presque uniquement sur sollicitations des militants. Des tentatives ont été mises en place pour qu'ils bénéficient d'une traduction lors des assemblées générales, mais il s'agissait de traduction en anglais qui ne pouvaient être que partielles d'autant qu'aucun d'entre eux n'avait un très bon niveau dans cette langue. Des réunions formelles avec les familles, pour les interroger sur des questions précises comme l'entrée de nouvelles familles ou pour les informer des propositions reçues, bénéficiait parfois d'une traduction plus précise par un étudiant soudanais pour les arabophones et par une professeure de russe de l'Université.

Dans les cas où leurs avis étaient expressément demandés, l'assemblée générale dû se positionner sur le poids à accorder à ceux-ci. Quand les familles se positionnèrent en majorité contre la venue de nouvelles familles, l'assemblée générale procéda quand même à un vote supplémentaire des militants. La question qui se posait était de savoir à quel niveau le choix des demandeurs d'asile était décisif, surtout mis en rapport avec celui de l'assemblée générale. Dans ce cas précis, la demande a été formulée car la décision a entraîné des conséquences sur l'espace des familles, en augmentant le nombre de personnes dans la « chambre ». C'est dans ce cadre précis qu'il fut demandé aux familles de donner leur avis, et non sur une question de stratégie ou politique. L'autre moment clé où les demandeurs d'asile furent interrogés se produisit quand quatre places en CADA furent proposées. Ainsi, quatre familles allaient quitter la faculté, sans qu'une réponse globale aux neuf ait été proposée. Des militants critiquèrent donc cette résolution au cas par cas qui entraînait une rupture dans la lutte, et proposèrent de refuser ces places ou du moins d'imposer des conditions. La situation fut ainsi expliquée aux familles, à celles ayant obtenu une place et aux autres, pour qu'elles puissent s'exprimer. Elles décidèrent d'accepter les places mais de demander à obtenir un accord signé de la préfecture s'engageant à ce que les familles restantes bénéficient également d'une place en CADA dans les plus brefs délais. Le lendemain et les jours suivants les familles se rendirent à leurs rendez-vous avec les structures qui les accueilleraient en CADA, accompagnées de militants. Des tentatives de négociations avec les travailleurs sociaux présents ont été ébauchées surtout de la part des militants, les demandeurs d'asile ne parlant souvent pas le français, mais elles tournèrent très vite court. Les militants et les familles n'avaient en effet pas les moyens de négocier, la logique individuelle apparaissant plus viable que la logique collective.

A propos de l'intégration dans la lutte, le rôle des demandeurs d'asile se résumait à une présence muette à certaines assemblées générales et à une participation aux manifestations. Tous les demandeurs d'asile n'ont pas participé de la même façon et au même niveau au mouvement, mais du côté du mouvement la place laissée aux personnes soutenues se résumait souvent à cela. Un père azéri, un père angolais et un groupe d'arméniens ont ainsi proposé des actions plus

fortes qui les engageaient dans l'action politique avec leur famille. Les propositions étaient d'entamer une grève de la faim ou encore de se coudre les lèvres et d'aller camper devant la préfecture avec les enfants. Mais ces propositions ont vite été rejetées par les militants et n'ont pas même fait l'objet d'un vote en assemblée générale.

Les frontières et les catégories de hiérarchie symbolique étaient ainsi posées dès le départ et ont largement fonctionné tout au long du mouvement, malgré les critiques des militants.

Crispations et mise à distance

Une fois posées, ces frontières ont été retravaillées par les individus et le mouvement. Dans certains cas, les catégories ont été renforcées par la pratique et les discours. C'est ce que nous avons déjà abordé avec la mise sous cadenas des produits alimentaires. Au départ du mouvement, l'idée était de permettre aux familles de s'auto-organiser au moins dans leur espace. Des tours de ménage et une libre disposition des produits constituaient ainsi le fonctionnement premier de « l'espace famille ». Cette auto-organisation était également une idée du mouvement, concrétisée par la création d'une commission famille, qui ne fonctionna pas comme prévue. Le partage n'était pas équitable *naturellement*, chacun prenant ce dont il estimait avoir besoin. C'est ce qui conduisit les militants à une gestion de plus en plus surveillée et se termina avec un système de chaînes et de cadenas. Les familles ne rentraient pas dans la structure qui avait été prévue par le mouvement, leurs comportements individuels venaient bouleverser les idées autogestionnaires. Par ce biais, les militants ont pris conscience que la catégorie de demandeurs d'asile ou celle de victime ne recouvrait pas les individus. Certains faisaient des réserves de nourritures, d'autres utilisaient des ressources offertes par le mouvement de façon stratégique. En prenant chair, ils devenaient imparfaits et surprenants pour les militants³¹⁰. Des rumeurs et des réputations ont commencées à se forger sur les familles parmi les militants.

Guillaume : « On avait commencé à faire du soutien de français, un groupe de soutien de français pour ceux qui le voulaient. Moi j'avais justement eu le père S., il a vite retourné la conjugaison et la grammaire pour apprendre à remplir sa demande d'asile etc. c'était vraiment déjà travaillé, c'était le seul je pense qu'était arrivé avec toutes les dates, les événements. Tous les autres je pense qu'ils savaient pas comment c'était foutu un dossier de demande d'asile. Lui il avait déjà un listing de date avec les faits... Oui, c'était assez chelou on va dire. Puis après je sais plus, ils venaient

³¹⁰ Dans *Portait du colonisateur*, Albert Memmi remarque avec ironie, à propos de l'incompréhension de l'euro péen de gauche devant les choix politiques des pays décolonisés, « or il découvre qu'il n'y a pas de liaison entre la libération des colonisés et l'application d'un programme de gauche. ». *Op cit*, p. 57.

d'Angola, c'est un peu de l'ordre de la rumeur, mais y avait une histoire comme quoi un des gamins s'était présenté comme ghanéen et il s'était fait aligné par le père en disant « non, non, Angola, Angola ». Puis voilà, c'était le plus louche de tous les perso parce que police politique en Angola, c'est pas forcément les plus tendres. Bon, tout ça était un peu de la rumeur, personne savait trop mais... »

De l'autre côté, les demandeurs d'asile vont *pratiquer* le mouvement de manières très diverses. Une mère angolaise veuve va ainsi profiter de pouvoir faire garder ses enfants par des militants et de pouvoir bénéficier d'un hébergement, pour continuer des démarches parallèles sur sa demande d'asile. Elle se rendra régulièrement à des rendez-vous administratif sans être accompagnée par des militants tout en participant activement à la gestion de la « chambre » sur le plan du ménage par exemple. A plusieurs reprises, elle utilisera la catégorie de demandeur d'asile au sein du mouvement sur le ton de l'humour, se frayant un passage tout en disant « attention, demandeur d'asile ! ». Certaines familles arméniennes s'appuieront plus sur le mouvement, pour le suivi des dossiers comme pour les rendez-vous médicaux tout en développant un réseau communautaire. Le soir les hommes, principalement les russophones, se retrouvaient ainsi fréquemment à l'entrée de la faculté pour discuter entre eux.

Chacun va ainsi faire sa place qui ne correspondait pas entièrement à celle envisagée par le mouvement, tout simplement parce que le mouvement n'envisageait les demandeurs d'asile que comme catégorie et objet de la lutte. De plus, les militants s'inscrivaient dans ce mouvement en ayant déjà intégré des catégorisations. Le fait que le mouvement se construise sur la catégorie de victime et adopte un discours humanitaire, même stratégique, va venir dans un premier temps renforcer ces catégorisations. Ainsi une militante soudanaise, réfugiée statutaire et vivant en France depuis 1999 fut, dans les débuts du mouvement, régulièrement assimilée à une demandeuse d'asile par des militants³¹¹. Elle participait au collectif depuis plusieurs mois pourtant, mais la plupart des militants présents le premier soir de l'occupation « débutaient » dans le mouvement. C'est ainsi qu'un étudiant l'aborda afin de la rassurer, la prenant pour une mère de famille accueillie, du fait de sa couleur de peau. Au fil du mouvement, elle est apparue comme une militante parmi d'autres pour certains membres de la lutte. Mais elle continua à subir des rappels à l'ordre identitaire ou plutôt catégoriel, de la part de personnes extérieures au mouvement. Elle fut ainsi arrêtée avec les autres militants lors de l'expulsion de l'université mais fut placée dans la même cellule que les familles, malgré ses protestations et sa demande de

³¹¹ BELTRAN, Grégory. « Les frontières de la lutte. Une mobilisation locale en faveur des réfugiés », In FASSIN, Didier (dir.). *Les nouvelles frontières de la société française*, La Découverte, 2010, p.339-362.

rejoindre la cellule des militantes. Avant d'obtenir gain de cause, des policiers lui demandèrent à plusieurs reprises où étaient ses enfants.

« Fête de la musique pendant l'occupation des Tanneurs : Un *sound system* est installé pour ce soir devant l'entrée des Tanneurs, afin de soutenir l'occupation. Dans le hall, Maha et Arnaud s'affrontent sur la façon de mener la lutte. Ce n'est pas leur première dispute, leur opposition et leur inimitié étant connues. Des militants arrivent pour tenter d'apaiser un peu l'échange. Parmi eux, une personne faisant partie du *sound system* intervient et s'adresse doucement à Maha, "Allons calme toi, on est là pour vous aider tu sais." ». *Journal de terrain du 21 juin 2005.*

Une nouvelle fois, Maha est confondue avec les demandeurs d'asile soutenus. Dans le même temps, la personne du sound system énonce la place de ces victimes, qui se doivent d'être silencieuses et calmes pendant que l'aide se met en place. Par son rôle dans le collectif et le mouvement, et par son comportement qui ne correspond pas aux attentes sociales associées à sa condition de femme migrante, Maha est une figure de transgression. En franchissant les frontières symboliques, elle les rend visibles et met en lumière les catégorisations inscrites au sein de la lutte.

Maha, militante en migration

Née en 1970 au Soudan, elle suit des études à l'université de Khartoum puis travaille dans un camp de réfugiés pour érythréens. Militante proche du parti communiste soudanais, elle arrive en France en 2000 et y dépose une demande d'asile. Après l'obtention de son statut de réfugié, elle s'installe à Tours en 2003. Elle participe au CSDA puis à la mobilisation des Tanneurs en 2005. Elle continue de militer dans le CSDASP jusqu'en 2006, quand elle quitte la France pour la Grande-Bretagne.

Les processus de subjectivation tels qu'ils sont définis par Michel Foucault³¹² doivent conduire les individus à devenir sujets de leurs existences. Les moments qui apparaissent de transgression peuvent ainsi être analysés sous cet angle quand ils sont le refus d'une catégorisation ou la revendication d'une identification déniée. Le sujet construit ainsi sa trajectoire en dehors de certains assujettissements. Les marges de liberté que se sont accordé les demandeurs d'asile, au sein de la catégorie de victime dans laquelle ils avaient été inscrits, peuvent être considérées comme des processus de subjectivation. Pour le moins, ces renégociations ont permis

³¹² FOUCAULT, Michel. *Dits et écrits*, Vol. IV, Gallimard, 1994.

de travailler les marges et le contenu de la catégorie pour ceux qui s'y appuyaient dans la pratique : les militants.

Lieu du politique et scène politique

Les renégociations identitaires ne peuvent se concrétiser que dans un cadre favorable. La résistance du sujet ne peut être complète si la scène sociale ne valide pas cette subjectivité. Pour Foucault, les sujets sont une production historicisée du pouvoir. Dans le même temps, il affirme que « de la contingence qui nous a fait être ce que nous sommes se dégage la possibilité de ne plus être ce que nous sommes » [Foucault, 1994, p.574]. Ainsi le franchissement des limites imposées par les identifications et les catégorisations, est un accès à la subjectivation. De la même façon, pour Jacques Rancière la subjectivation politique se définit comme une désidentification ou une déclassification, ce qui passe par « le déni d'une identité imposée par un autre, fixée par la logique policière³¹³ » [1998, p.121]. Cette notion de sujet doit être abordée comme une notion relationnelle, en tension entre connaissance de soi et reconnaissance par autrui. Comme l'exprime Eleni Varikas au sujet d'un texte de W.E.B. Du Bois, « la Terre Promise est ainsi inextricablement liée à la possibilité de croiser dans le regard des autres quelque chose qui n'est plus ni mépris, ni condescendance »³¹⁴. Chaque individu est en partie porteur des assignations identitaires et des catégories de pensée du pouvoir, les actualisant dans chaque situation sociale. Ainsi, la subjectivation politique ne se fait pas uniquement dans « le rétablissement d'un tort fait à l'égalité »³¹⁵ au niveau politique, mais consiste aussi à sortir du cadre imposé par le regard des autres ou par les catégorisations scientifiques. Elle est à la fois mise en acte de l'égalité et expérience de la liberté. Cette liberté consiste en la possibilité ou la potentialité de traverser les frontières symboliques sans se sentir ancré dans une catégorie figée. Dans le projet ethnographique et selon cette définition du sujet, il est compliqué d'observer les processus de subjectivation car cette observation rate le niveau interprétatif des individus. Il est ainsi plus pertinent de se pencher sur la scène politique formée par l'espace et le lieu de la mobilisation.

Nous avons vu comment la logique du pouvoir, que Jacques Rancière nomme policière, avait été en partie adoptée par les militants dans l'organisation de leur lutte. Mais il faut aussi noter que ce mouvement a construit, en s'installant durablement, un lieu où certaines assignations

³¹³ Le processus que Jacques Rancière nomme police ou gouvernement «consiste à organiser le rassemblement des hommes en communauté et leur consentement et repose sur la distribution hiérarchique des places et des fonctions ». RANCIERE, Jacques. *Aux bords du politique*, Gallimard, 1998, p.112.

³¹⁴ VARIKAS, Eleni. *Les rebuts du monde. Figures du paria*, Stock, 2007, p. 154.

³¹⁵ RANCIERE, Jacques. *Aux bords du politique*, Gallimard, 1998.

identitaires furent remises en causes et renégociées. Une scène politique, pour reprendre le terme de Jacques Rancière, où « la vérification de l'égalité doit prendre la forme du traitement d'un tort »³¹⁶. Même si sur cette scène interne le tort fait à l'égalité reste lié aux catégories du pouvoir, à la logique policière, son règlement se joue plus dans une remise en cause du mode de pensée des individus que dans l'affrontement avec l'Etat et ses représentants. En agissant à travers les catégories de pensée issues du pouvoir, les militants étaient porteurs et acteurs des assignations identitaires qui en découlaient. Sur cette scène qu'ils avaient participé à construire, les frontières symboliques sont devenues plus poreuses, permettant aux individus de sortir des identifications pour amorcer des processus de subjectivation.

Il existe ainsi un niveau *utopique* dans les mouvements sociaux, qui est d'ailleurs perçu comme tel par les militants et fait parfois partie intégrante du projet de lutte. L'installation dans un lieu est accompagnée d'une réappropriation de ce lieu et de tentatives de constitution d'une communauté à part de la société ou même d'une société idéale. « La manifestation de rue, pour être politique, n'est t'elle pas tout autant rituelle, et ne lui faut il pas aussi créer une communauté de l'instant, semblable à celle que créent les rites, pour pouvoir engendrer une prise de parole qui ne soit pas assignée à une identité figée, à une part identitaire du corps social, mais à cette *communauté en plus* engendrée par la rencontre ? »³¹⁷ s'interroge Michel Agier. Les espaces occupés – squats, lieux réquisitionnés ou occupés, Centros sociales Okupas... – peuvent alors être abordés comme des versions pérennisées de ces *communautés de l'instant* qui potentialisent l'espace public, l'espace du politique. Un texte de la Plataforma de solidaridad con los inmigrantes de présentation de l'occupation de la cathédrale de Malaga par des immigrés et leurs soutiens explique que les militants y ont mis fin « avec la satisfaction d'avoir atteint les objectif et la joie d'avoir recrée une communauté³¹⁸ imaginaire où nous nous sentions tous égaux, une communauté imaginaire qui anticipe le futur pour lequel nous luttons » (« con la satisfacción de haber cumplido los objetivos y el gozo de haber recreado un pueblo imaginario donde todo nos sentíamos iguales, una imaginario pueblo que anticipa el futuro por el que luchamos. »³¹⁹). Les espaces de lutte deviennent des scènes démocratiques où les principes politiques défendus par les militants tentent d'être mis en pratique.

³¹⁶ *Ibid.*, p.113.

³¹⁷ AGIER, Michel. « La ville, la rue et le commencement de la politique. Le monde rêvé de Chloé », *Multitudes*, N°17, 2004, p.139-146.

³¹⁸ Le terme employé est *pueblo*, qui signifie à la fois ville ou village et peuple en espagnol. J'ai choisi, ce qui peut être critiquable, de le traduire par *communauté* qui selon moi rendait au plus près le sens du texte.

³¹⁹ « Primer encierro en la Catedral », *Archivo de la Plataforma*, 1998, Málaga.

Ces scènes démocratiques temporaires, comme celle créée par le mouvement d'occupation des Tanneurs, ne valident pas toujours l'égalité de chacun-e avec chacun-e, les assignations identitaires et catégorielles y restent actives. Mais elles détiennent et alimentent un potentiel démocratique dans leur dimension *en construction*. Les assignations et les frontières peuvent être renégociées car le pouvoir n'est pas entièrement surplombant – même si les relations de pouvoir ont une place dans ces espaces – et que la communauté reste *en chantier*. Dans le cas de l'occupation des Tanneurs, les militants amenaient avec eux les catégories du pouvoir qu'ils avaient intégrées et le mouvement se construisait largement sur l'une d'elle – les demandeurs d'asile – traduite en termes humanitaires et légalistes (chapitre 1). Mais les pratiques de démocratie directe via les assemblées générales, bien que les demandeurs d'asile n'y ait été intégrés que marginalement, avait pour but de construire au jour le jour ce mouvement qui n'avait pas d'histoire bien qu'il s'inscrivît dans l'Histoire à travers les références aux luttes immigrées et de sans-papiers³²⁰. Des remises en cause pouvaient ainsi être envisagées dans le fonctionnement même du mouvement, et les renégociations identitaires pouvaient avoir lieu dans la pratique de ce mouvement.

C) Théories autonomistes et contextes locaux

Les tentatives de mobilisations qui se concluent par des échecs ne font souvent pas l'objet d'une analyse. Elles font pourtant partie des réalités de terrain, et sont des formes avortées de mises en actes de certains principes. Dans le projet comparatiste, la prise en compte de ces échecs permet également de rendre sa dimension idiosyncrasique à la mise en pratique réussie. Plus clairement, la situation malaguénienne qui est au centre de cette partie n'est qu'une concrétisation possible des principes autonomistes au sein des mouvements pro-immigrés.

Des principes et des exemples

Pour les militants politiques tourangeaux investis depuis longtemps dans le soutien aux étrangers, les difficultés d'une mise en place effective du principe d'autonomie est un élément

³²⁰ Les références historiques ne se résument pas à ces luttes immigrées. La pratique des barricades, qui bloquaient les portes de l'université, inscrivait par exemple le mouvement dans une filiation avec la Commune de Paris et mai-68 pour certains militants politisés, comme ils l'affichaient dans leurs discours.

récurrent et qui les interrogent. Voici l'extrait de Laurent, un membre important du CSDASP, également militant libertaire.

Laurent : « Bon, bien évidemment y a eu un pic c'est 96 avec le mouvement des sans-papiers, donc Tours là a bénéficié, comme pas mal de villes en France, de ce mouvement. Sauf que, alors je sais pas si c'est une particularité spécifique à Tours, sauf que c'est quand même une spécificité assez forte, c'est qu'on a jamais réussi, on a le même problème actuellement, à faire en sorte que, pour faire simple, que les sans-papiers puissent se constituer en collectifs autonomes et qu'on fasse partie du soutien ; ça n'a jamais été possible. Autrement dit, ça n'a jamais été possible que des gens prennent en charge leur propre lutte. Moi je me souviens par exemple dans les discussions qu'on avait, ce que je disais c'est que moi j'ai tous les papiers, il me manque que la carte d'électeur, donc en soit je m'en fous moi. Ce qui fait que je me mobilise par rapport à ça c'est que j'ai pas envie de vivre dans un monde de petit blancs d'une part, que j'estime que si je peux avoir des droits je vois pas pourquoi mon voisin ou ma voisine n'aurait pas les mêmes, et que je fais une question de principe de la liberté de circulation et d'installation. »

La période de Saint-Bernard est donc considérée comme un tournant, car c'est un évènement historique qui a vu s'épanouir des immigrés non régularisés en tant que sujets politiques autour d'un nom, « sans-papiers ». C'est à partir de cet exemple de lutte victorieuse et symbolique que sont bien souvent jugées les mobilisations locales. Au niveau tourangeau dans les années 2000, le mouvement le plus important fut celui de l'occupation des Tanneurs. Là encore, des références à Saint-Bernard ont été tentées en interne pour construire ou définir le mouvement. Bien qu'elle fût considérée comme une victoire ou comme une mobilisation largement réussie, les conditions de cette lutte ont entraîné une réactivation des débats sur les principes autonomistes. L'année suivant l'occupation des Tanneurs, le CSDASP a ainsi établi un texte de présentation qui figure encore en page de garde de son site internet, dans lequel ses principes fondateurs sont énoncés ainsi :

Le CSDASP qu'est ce que c'est ?

Un collectif de soutien et non d'assistance : le collectif n'est pas là pour parler au nom de mais pour soutenir des voix minoritaires. Le soutien politique apporté, que ce soit sous forme de manifestation ou de négociation est organisé, autant qu'il est possible, en concertation avec les personnes concernées. Pour respecter la dignité des personnes, les demandeurs d'asile et les sans-papiers ne sont pas réduits à la figure de victimes mais sont vus comme des individus actifs. C'est pourquoi le CSDASP essaye que les demandeurs d'asile et les sans-papiers soient partie prenante aussi bien dans les actions et les réunions que dans les décisions prises.

Ce texte clarifie donc la distribution des rôles en accordant au collectif une simple place de soutien, bien qu'il ne soit pas fait explicitement mention de l'autonomie des étrangers. Il est issu d'un consensus entre plusieurs orientations présentes à l'intérieur du collectif à ce moment. Le CSDASP s'est construit avec des anciens militants sur les questions migratoires et des individus plus jeunes issus de la lutte des Tanneurs. Tous avaient vécu cette lutte et l'avaient encore en tête lors de l'adoption de ce texte. Pendant les mois qui séparent ce texte de l'occupation des Tanneurs, l'activité du collectif avait consisté en quelques affaires de régularisations. Pour consommer la rupture avec les pratiques humanitaires et d'assistance, mises en place à la faculté et critiquées par les militants libertaires notamment, ces affaires furent abordées de façon différente. Comme pour réaffirmer ou restituer l'identité politique – en opposition à l'humanitaire – du groupe, les étrangers non régularisés venant chercher du soutien étaient très vite interrogés sur leur engagement. Les options proposées étaient grossièrement les suivantes : soit ils souhaitaient se battre politiquement, ce qui signifiait le faire publiquement et à la lumière, afin d'obtenir des papiers ou bien ils voulaient simplement éviter l'expulsion et être conseillés. Dans l'annonce de ces options, il était précisé que chacune d'elles était envisageable et louable, mais une hiérarchie se dessinait clairement entre elles, avec un avantage pour le choix de la lutte politique. Dans le même temps, la place du collectif qui était redéfinie comme simple soutien à la marge, qui dépend du choix des étrangers l'ayant sollicité. Cette parole était principalement portée par Laurent, un militant anarchiste ayant participé à de nombreux collectifs de soutien à Tours, même si elle était issue des réunions du CSDASP dans lesquelles ces questions avaient été débattues. Bien que cette présentation d'options fut en accord avec une vision des étrangers acteurs de leur lutte, certains militants issus notamment de l'occupation des Tanneurs défendaient une position plus temporisée. Ils mettaient en avant les difficultés pour les étrangers de prendre de telles décisions en conscience et en confiance, encore plus pour les primo-arrivants, alors qu'ils ne maîtrisent pas forcément la langue et encore moins les lois nationales.

Ces deux positions trouvèrent ainsi une formulation dans le texte de présentation, qui plaide pour une autonomie des étrangers tout en conservant une place importante au collectif. La représentation n'est pas rejetée mais est conditionnée aux situations des étrangers rencontrés (« Le soutien politique apporté, que ce soit sous forme de manifestation ou de négociation est organisé, autant qu'il est possible, en concertation avec les personnes concernées »). L'objectif à atteindre reste l'autonomie mais le collectif se réserve une possibilité de soutien plus profond, qui

peut être jugé selon ses propres critères comme assistencialiste, compte tenu de son activité auprès des demandeurs d'asile sans hébergements notamment.

Tours, contexte défavorable et tentatives infructueuses

Malgré les vœux des militants, le tournant autonomiste n'a pas entièrement été pris par le CSDASP. Sur ce thème, le mouvement des Tanneurs a été analysé en partie comme un échec par les militants, et comme un exemple supplémentaire de la difficulté à créer un collectif autonome d'étrangers en lutte à Tours. Même si elle est prise comme référence, la mobilisation des Tanneurs était à ce titre très particulière comme on l'a vu dans le premier chapitre. Il s'agissait de familles sans hébergement, prises en charge au niveau humanitaire, qui se sont retrouvées objet d'une lutte sans en être réellement les sujets. Il n'y avait pas eu de travail préalable de co-construction des objectifs politiques avec les familles et même pendant le mouvement, les tentatives pour créer du collectif à l'intérieur des demandeurs d'asile étaient rares, éparses et instrumentales. C'est ainsi que l'acceptation des premières places en CADA ou le vote des familles refusant l'entrée de nouveaux demandeurs d'asile dans la faculté ont été stigmatisés par les militants radicaux comme une logique individuelle rompant avec la logique de lutte collective. Mais encore une fois, cette logique collective n'avait été élaborée et débattue que par les militants autochtones.

Cependant, la similitude dans la forme du mouvement – l'occupation d'un lieu – avec la lutte de Saint-Bernard mais aussi des luttes plus proches historiquement a contribué à semer une confusion. Ainsi à la même époque, à Poitiers, le Théâtre de la Ville était occupé par un collectif de sans-papiers qui réclamait une régularisation. Ces exemples sont utilisés par les militants pour démontrer la particularité de la situation à Tours et tenter d'y trouver des solutions.

Laurent : « Donc c'était, c'est pour ça, c'est toujours pour ça que je milite sur la question de l'immigration. Mais à Tours je sais pas, je regarde la situation à Limoges, je regarde la situation à Poitiers, bon ben je vois une centaine de sans-papiers qui sont capables d'occuper une cathédrale à Poitiers, je vois des roms à Bagnolet qui quand y a une descente de flic vont à 70 occuper la mairie, enfin le conseil municipal de la ville en disant bon ben maintenant vous arrêtez vos conneries, et cetera, et cetera. A Tours c'est impossible, je sais pas. Je sais pas. Alors je me souviens en 96 de Cissé, c'était une sénégalaise, elle était une des portes de parole de la délégation des sans-papiers. Et bon, on s'était rencontrés dans le cadre de la lutte et on s'était revus, elle était venue avec une de ses caravanes, parce qu'à l'époque ils tournaient en France avec une caravane pour expliquer leur situation, rencontrer les collectifs etc. et je me souviens qu'elle les avait

engueulés, les sans-papiers présents, en disant mais attendez vous êtes qui, c'est votre lutte, c'est pas la leur. Donc en ce qui me concerne personnellement, y a eu des moments où je suis parti, avec d'autres copains et copines, du collectif en disant qu'est ce que vous voulez qu'on fasse ? Nous on va pas aller occuper la préfecture en disant nous on veut des papiers, on les a. On va pas aller occuper une cathédrale en disant on veut des papiers pour nos copains. Et la réponse ça a toujours été "mais on a peur". Ben oui, oui moi je comprends que t'aies peur, je pense que je serais à ta place, j'aurais peur aussi, la question qui se pose c'est est ce que tu préfères avoir peur tout le temps et vivre dans la clandestinité, ou est ce que tu va avoir peur en luttant, pour d'une part être digne et puis, peut-être, parce que on peut jamais le garantir hein, obtenir des papiers et avoir des droits. Moi si vous préférez vivre dans la clandestinité, je le respecte mais je vois pas ce que je viens faire dans l'histoire. »

Renaud : « Et moi je les ai trouvé surtout consommateur de ça. Mais bon, c'est pas moi qui vais leur jeter la pierre, ils débarquent dans un pays, s'occuper de les emmener au médecin, faire les démarches administratives, avec Bernadette [une bénévole de Chrétiens-Migrants] aussi, c'est plaisant pour eux. Parce qu'ils ont des soucis, ils ont leur famille, ils savent pas où ils vont, ils sont dans le vide, alors forcément quand on leur apporte tout ça, un espèce de cocon militant, ben je pense que c'est apprécié et appréciable. Mais je pense que c'est une erreur. Et nous ce qu'on vit en Touraine, c'est exactement l'inverse de ce qui se passe à Paris. A Paris y a pas des militants dans les collectifs de sans-papiers, y a que des sans-papiers ou que des demandeurs d'asile, ils se demmerdent par eux-mêmes. Mais parce que à Paris y a le nombre, puis des politiques, des gens qui ont fui leur pays pour des raisons politiques donc ils savent très bien structurer les rapports de force et tout ça. Ils l'ont fait dans leur pays avant donc, c'est juste sur une autre problématique, c'est tout. »

Les comparaisons soulevées sont souvent partielles et forcément partiales, quand on regarde la multiplicité des collectifs parisiens et de leurs formes de soutien ou les mobilisations mises en balance (des demandeurs d'asile sans logement d'un côté et des sans-papiers en demande de régularisation de l'autre). Le fait central reste l'énoncé du principe autonomiste à travers l'évocation de ces expériences militantes éparses et le constat d'échec à Tours sur ce critère. Plusieurs raisons sont ainsi avancées par les militants pour expliquer ces différences. La taille de la ville, la faiblesse du nombre de sans-papiers ou la force du mouvement humanitaire sont des arguments soulevés par les militants politiques. Mais dans ces deux extraits de militants politiques très engagés et très présents dans le CSDASP, on voit que selon eux une forme de responsabilité incombe également aux étrangers eux-mêmes. Le niveau politique des sans-papiers et des demandeurs d'asile est mis en cause, le principe autonomiste se transformant presque en

injonction pour les étrangers. Le jugement moral des étrangers n'est pas seulement le fait de l'Etat mais également des militants, avec des critères et des conséquences très différents.

Au cours des années qui ont suivi l'occupation des Tanneurs, certaines mobilisations locales ont semblé répondre, du moins en partie, au principe autonomiste. Ce fut le cas du soutien apporté à des hommes accueillis au CHUTHE³²¹, un foyer géré par l'Entraid'Ouvrière, dont certains étaient demandeurs d'asile. A la fin de la période hivernale, ce foyer temporaire devait fermer et les locataires étaient obligés de quitter les lieux. Avec l'aide du CSDASP mais aussi de Chrétien-Migrants, à qui se sont joint RESF et des bénévoles de l'Entraid'Ouvrière, les occupants refusèrent de sortir sans solutions de relogements et entamèrent même une grève de la faim pour certains. Ce conflit déboucha sur une victoire large pour les huit demandeurs d'asile, tous relogés en CADA après une semaine de lutte. Cet épisode sera à la fois intégré à l'histoire du collectif comme une victoire – d'autant qu'après cela le CHUTHE obtint des fonds pour garder son activité tout au long de l'année – et comme une lutte exemplaire dans sa dimension autonomiste.

C'est à travers des mobilisations ponctuelles que la volonté affichée comme valeur du CSDASP de soutenir des luttes autonomes d'immigrés se concrétise. Dans son fonctionnement ordinaire, il reste un collectif composé presque exclusivement de Français. Seule une réfugiée politique soudanaise a ainsi fait partie du collectif pendant deux ans, alors que dans les années 2008-2009 des demandeurs d'asile et des sans-papiers venus des pays de l'Est (Russie, Tchétchénie, Arménie) ont participé marginalement (aide à la traduction de tract principalement). Contrairement à Malaga, il n'existe pas de collectif immigré, c'est le CSDASP qui reste le centre des mobilisations politiques. Chrétiens-Migrants et RESF ont également une place importante, mais leur fonctionnement ne porte pas aussi clairement le principe autonomiste même si des militants de ces groupes, surtout au sein de RESF, y sont attachés.

Malaga, la rencontre entre associations immigrées et mouvements sociaux alternatifs

On peut faire remonter la situation actuelle de Malaga à la période des encierros des années 2000. C'est à cette époque que s'est effectuée la rencontre entre le mouvement des Centros Sociales avec les immigrés en lutte. C'est également à cette époque, avec des références explicites à la situation française et au mouvement de Saint-Bernard, que les immigrés sont devenus des sujets politiques de leurs luttes en Espagne et à Malaga. Ces premiers événements ne sont pas restés isolés et un effort de consolidation fut entrepris par les militants. Dans le même

³²¹ Centre d'hébergement d'urgence temporaire hiver et été, foyer géré par l'EntrAid'Ouvrière.

temps, l'immigration subit des transformations en s'imposant comme un phénomène durable et non plus marginal et temporaire. Les immigrés s'installèrent, l'immigration se féminisa jusqu'à atteindre presque la moitié des effectifs – 47% des étrangers recensés en Andalousie en 2009 étaient des femmes – et l'Amérique Latine devint la région du monde hors Europe la plus émettrice d'émigrés en Espagne et en Andalousie. Dans le même temps l'Etat espagnol renforça sa législation, souvent dans un sens restrictif pour les immigrés, et les questions migratoires se retrouvent au centre des débats politiques avec une « sécurisation » toujours plus dure des frontières extérieures (voir chapitre 7).

A Malaga, des associations immigrées se constituèrent peu à peu, comme la CODENAF, Cooperacion y Desarrollo con el Norte de Africa (Coopération et Développement avec le Nord de l'Afrique), tournée principalement vers les pays du Maghreb. Il s'agit d'une association andalouse créée à Grenade en 1996 sous l'impulsion d'acteurs sociaux andalous et maghrébins, et qui participe aujourd'hui à la CIM même s'ils sont politiquement moins radicaux. La CODENAF peut-être vue comme une association immigrée, d'où sa participation à la CIM, mais fonctionne principalement sur le modèle des autres ONG du champ, développant des programmes destinés aux immigrés assez similaires à ceux du MPDL ou de Malaga-Acoge. D'autres associations se sont créées avec l'aide de la CIM, le soutien à l'activité associative immigrée étant un objectif de la coordinadora. Comme on l'a vu dans la présentation du terrain malaguénien, c'est principalement la Casa de Argentina qui est à l'origine de la CIM, cette association présentant la particularité d'être animée par des militants politiques issus de l'immigration argentine. Elle fait également partie du réseau CEAAE (Coordinadora de Entidades Argentinas en el Estado Español) qui lutte pour les droits des migrants argentins au niveau national.

Tous ces éléments et ces réseaux politiques ou communautaires vont construire le profil du mouvement malaguénien, qui se présente avant tout dans sa dimension autonomiste à travers la CIM, une coordination d'associations d'immigrées. En comparaison, à Tours les associations d'immigrés sont rares³²² et sont totalement absentes des mobilisations pour les étrangers. Il n'existe pas de lien entre ces associations et les groupes militants, et aucune démarche n'a été entreprise pour contredire ce fait. Les deux villes présentent effectivement des images très différentes dans leurs concrétisations de l'autonomie immigrée, mais qui sont liées à des différences plus larges dans leurs situations militantes, politiques et migratoires.

³²² La recherche internet des associations inscrites à la préfecture d'Indre-et-Loire, sur le site <http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/>, montre que les associations liées aux migrations sont le plus souvent des associations tournées vers l'humanitaire ou le codéveloppement, ou encore les activités culturelles.

D) Qui est le Nous ?

La question des identités reste un élément central au sein des mouvements sociaux et des théories sociales qui les soutiennent ou les analysent. La sociologie des mouvements sociaux fait largement usage du concept d'identité collective pour analyser les luttes³²³ et leurs théorisations autour d'un groupe social à part, porteur de revendications. Mais même collective, la notion d'identité est une notion complexe et difficile à manier, qui semble apporter plus de questions que de réponses et dont la réalité scientifique ou sociale est toujours remise en cause. Au sein du mouvement féministe, l'identité collective – en tant qu'identité de lutte qui s'ancre autour du terme « femme » – a subi de nombreuses transformations, avec l'introduction du concept de genre puis des lectures critiques de ce concept. Des féministes non-blanches ou lesbiennes ont également interrogé la catégorie « femme » en remettant en causes ses fondements inclusifs (« la lesbienne n'est pas une femme » de Monique Wittig) qui empêchent de penser d'autres dominations, comme le racisme³²⁴. Ces questionnements développés par le féminisme, éclairent la construction du collectif immigré à Malaga. Des questions similaires, mais pas identiques, se posent dans d'autres termes et trouvent des débuts de réponses au sein de l'organisation de la Coordinadora de Inmigrantes de Malaga (CIM).

Construire du collectif

Comme ce fut le cas dans le mouvement féministe autour du mot « femme », la CIM articule son identité collective autour d'un nom, immigré. La coordination d'association créée en 2005 a choisi de s'appeler Coordinadora de Inmigrantes de Malaga, Coordonation d'Immigrés de Malaga. *Inmigrante* est traduit ici par *immigré*, alors que la traduction officielle est *immigrant*, *immigré* se disant *inmigrado*. Le terme *inmigrante* est en effet celui le plus usité à la fois au niveau militant et au niveau étatique, ce qui lui donne une meilleure correspondance avec *l'immigré* français. Ce terme regroupe donc les personnes ayant traversé la frontière espagnole, immigré, pour venir s'installer dans ce pays. Il n'y a pas d'autres précisions, contrairement par exemple au 9^{ème} collectif de Sans-Papiers à Paris ou au CSP59 (Comité de sans-papiers 59) de Lille, qui sont des groupes importants en France.

³²³ MELUCCI, Alberto. « The Process of Collective Identity », In JOHNSTON Hank, KLANDERMANS Bert (dir.). *Social movements and culture*, UCL Press, 2004, p.41-63.

³²⁴ DORLIN, Elsa (ed.). *Black Feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, L'Harmattan, 2007.

Comme on l'a vu, cette différence de dénomination – entre les collectifs de « sans-papiers » ou encore de « demandeurs d'asile » français et la coordination « d'immigrés » (inmigrantes) malaguénienne – entraînent des différences dans les revendications. Celles de la Coordinadora ne se centrent pas uniquement sur les régularisations mais comprennent également l'avancée des droits des immigrés en Espagne. C'est donc autour du statut d'immigré, ou plutôt de la condition d'immigré comme nous verrons plus tard, que se construit le collectif. La base de l'identité collective est donc plus large, ce qui ouvre d'autres perspectives d'alliances avec des populations autochtones précarisées. C'est en tout cas l'objectif des militants alternatifs qui ont appuyé le projet, comme l'exprime l'un des porte-paroles de la CIM à cette époque, un immigré italo-argentin, dans un entretien sur le processus de création de la coordinadora.

Nico : « L'auto-organisation se construit à partir d'un type de relations très différent du mode de l'assistantat ou du soutien offert le plus souvent. Lorsqu'on entre dans un bureau d'aide aux migrants ou d'une ONG, une fois passée la porte, les rôles de l'assistant et de l'assisté sont déjà distribués et définitifs, disons qu'il y a un budget, un personnel, une structure d'accueil. Notre proposition était différente, nous ne comptions pas sur un grand budget, et nous n'avions pas cette vocation. Notre idée était de créer ensemble des espaces dans lesquels il serait possible de politiser et de problématiser nos situations, migrants, sans-papiers, avec papiers, et autres camarades dont les conditions de vie et de travail étaient précaires. »³²⁵

Il existe un réel travail militant qui fait suite à la rencontre entre ces deux univers sociaux, celui des militants alternatifs et celui des immigrés en lutte pour leur régularisation. Le principe d'auto-organisation a été nourri par une théorie qui traverse les centros sociales de seconde génération³²⁶, dans lesquels l'accent est mis sur l'espace de rencontre comme espace politique. L'objectif est également de ne pas enfermer les individus dans une catégorie, travers qui est reproché à l'assistantat décrit en termes interactionnistes dans lequel les rôles sont distribués d'avance. On peut noter que le militant interviewé a suivi des études de sociologie. Son rôle est d'ailleurs clé à Malaga, car il peut se prévaloir des deux espaces, alternatif et immigré, du fait se

³²⁵ Desobediencia Global. «No-borders. Entrevista a un activista antifronteras amenazado de expulsión», Desobediencia Global – espacio para la intervención política, *Site du projet SinDominio.net*, [En ligne], <http://www.sindominio.net/unomada/desglobal/2/nico.html>.

³²⁶ Pour le militant italien Lorenzo Sansonetti, il s'agit d'un mouvement qui s'est développé à partir de la mobilisation contre le G8 qui s'est tenu à Gènes en 2001. A cette date, les centros sociales entamèrent une réflexion plus globale sur leur fonctionnement, avec un travail en réseau correspondant aux besoins de la lutte anti-globalisation et une inscription dans le local afin de construire une *community* à travers des débats et des activités à l'intérieur des centros. Cette analyse et l'article de Sansonetti sont repris par les militants de la Casa Invisible, et de la CIM, dans un ouvrage collectif. Universidad Libre Experimental (dir.). *Autonomía y metropolis. Del movimiento okupa a los centros sociales de segunda generacion*, ULeX, Cedma, 2009.

son militantisme, il faisait partie du groupe à l'initiative de la Casa de iniciativas, et de son exanéité, il est italo-argentin. Cette biographie est très importante compte tenu du principe d'auto-organisation, car elle permet l'usage du Nous en référence à plusieurs groupes militants ce qui est facteur de convergences. Elle évite aussi en partie les critiques redoutées des militants sur « l'instrumentalisation » des immigrés, argument qui est souvent soulevé par les autorités et certaines ONG.

Malgré tout, une distribution des rôles se fait aussi dans la configuration auto-organisatrice proposée par la CIM. Le Nous est représenté par les immigrés, la CIM est ainsi « un espace d'auto-représentation » qui permet de « parler de l'immigration à la première personne ». Dans le même temps, la CIM par la voix de ses porte-paroles rejette l'idée qu'elle serait représentante de tous les immigrés. On peut y voir une réponse aux critiques de certaines associations immigrées ne se reconnaissant pas dans la CIM et l'ayant fait savoir par voie de presse. Cependant, même si ces attaques ont obligé à une clarification, l'argument avancé par la CIM est en cohérence avec la logique plus large dans laquelle la représentation est critiquée. Dans ce cadre, les autochtones doivent simplement assumer un rôle de soutien, en dehors du Nous ou à la marge, qui se concrétise par la Oficina de Derechos Sociales. Cet organe aide à la construction du collectif en mettant en avant une condition commune, celle d'immigré, qui se concrétise par des restrictions au niveau des droits. Il permet aussi de proposer un lieu pratique et pratiqué par les immigrés en recherche de conseils et de soutiens, et d'établir ainsi un lien entre ces immigrés et la CIM. C'est ce qu'explique l'avocate de la CIM et de la ODS à propos des réunions animées conjointement par ces organismes dans différentes villes aux alentours de Malaga, et s'adressant en priorité aux immigrés sans autorisation de séjour.

Violeta : « Et par exemple à Torrox qu'est un village de la côte est de Malaga comme à Fuengirola et Mijas, on fait des réunions avec les gars, en les accrochant avec la question surtout du top-manta (vente ambulante). Parce que l'immense majorité se dédie à la vente de rue. Et on le fait à travers les ateliers « Connais tes droits ». On appelle à une assemblée, ils demandent qui, dans les gens, quel problème majeur ils ont. La majorité parle de ça, la question d'expulsion ou parfois ils te disent pour obtenir des papiers, ou sur le thème pénal, avec le thème du top-manta. Ainsi organiser un atelier d'information sur les droits, voie juridique, de résolution de la situation, et c'est en quelque sorte le prétexte pour leur montrer également comment les droits évidemment ont été conquis par des mobilisations initiées par des collectifs émergents. Alors bon, on leur montre par exemple la manifestation de sans-papiers qu'a eu lieu à Madrid l'année dernière, où ils étaient plus de mille subsahariens tous, enfin tous, tous les représentants des organisations pour la majorité sans-papiers également. »

Pour former du collectif et un front commun, les animateurs de la CIM et de la ODS développent des outils de rassemblement pour réinventer le rôle d'entrepreneur de cause et éviter d'avoir le sentiment de manipuler les individus. Les militants espagnols de la ODS sont porteurs des valeurs défendues d'auto-représentation et d'autonomie ce qui les oblige à une grande vigilance quant à leur place et celle de la ODS. Tout est mis en œuvre pour que la ODS ne soit qu'un simple instrument au service de la CIM, que l'intervention des militants soit la plus légère possible. Dans ce sens, toute identité de la ODS est niée, rejetée pour éviter une forme de prise de pouvoir autonome non souhaitée pour cet outil. Ainsi Violeta, la militante avocate qui est une des animatrices de la ODS, dans son entretien, utilise des termes comme « versatile » et « agile » pour désigner la oficina. La finalité est l'autonomie des immigrés, qui passe notamment par la formation, le rôle de la ODS n'est que transitoire et toute forme d'institutionnalisation est à bannir.

L'identité centrale est l'identité immigrée, ou plutôt la condition immigrée. Sur la question identitaire, ces militants théoriciens redoutent une essentialisation et tentent d'installer des garde-fous organisationnels et symboliques. Les risques énoncés par les militants ne sont pas ceux du communautarisme, comme dans le cas des pouvoirs publics, mais d'une rupture du front commun construit, sur une situation sociale et non sur une origine nationale. Les militants défendent une approche largement pragmatique de l'identité, la construction du collectif autour d'un nom devant se faire sur des critères politiques. Sur la question des sans-papiers vendeurs ambulants, l'avocate précise qu'étant donnée la surreprésentation de certains groupes migrants, avant tout des sénégalais, « il est difficile qu'ils ne se réunissent pas autour d'une nationalité, mais l'objectif est qu'ils se regroupent autour de l'absence de papiers au-delà de la nationalité à laquelle ils appartiennent ». (« que es difícil que no se agreguen en torno de una nacionalidad, pero que la pretensión era que se agregaran al torno a la carencia de documentos, mas allá de aquel nacionalidad pertenecieran »).

La condition immigrée

Guillermo : « Nous aussi avec la vision que comme immigrés nous ne sommes pas une classe sociale immigrée, nous sommes des travailleurs en condition d'immigré. Il n'existe pas de secteur social qui soit immigré, bien que dans certaines conditions dans la société on commence à proposer cette idée : immigrés (main droite refermée d'un côté), travailleurs de l'autre côté (main gauche de l'autre côté, séparée). Non, non, nous sommes des travailleurs qui avons immigré. Nous avons commencé tout d'abord avec une idée plus, de vouloir unir tous, sans qu'il y ait

besoin d'associations pour, séparée. On faisait avec une réalité, les gens voulaient avoir leur propre association qui ait une identité propre, qui ait une vision, les mêmes codes, qui puissent poser la même réminiscence historique, il y avait une série de choses qui, donc nous appuyons et encourageons la formation d'associations immigrées qui ensuite finissent par s'unir à nous à travers ce qu'est la coordinadora. C'est-à-dire que nous faisons l'inverse, au lieu de faire une coordination où nous serions tous ensemble, nous mettons les associations, nous aidons les associations pour qu'ensuite elles nous rejoignent. »

Il y a deux aspects importants dans cet extrait d'entretien de Guillermo, l'actuel porte-parole de la CIM. D'un côté, le mode d'organisation de la coordinadora prend en compte la dimension identitaire dans sa forme communautaire ou nationale. On peut y voir une résultante d'expériences passées. En effet, le mouvement pour la libération des immigrés (MLI), impulsé pendant les encierros de l'an 2000, avait tourné court à cause de tensions et de conflits entre les différentes communautés migrantes. Le statut d'immigrés était apparu comme une identité collective plus faible que les identités nationales préexistantes.

Dans le même temps, cette forme d'organisation répond à l'ambivalence vis-à-vis de l'identité immigrée qui est constitutive de la CIM. En effet, la catégorie immigrée est convoquée pour construire du collectif et ainsi pouvoir peser au niveau de la lutte et des négociations. Mais il existe une certaine défiance quant à cette catégorie qui est celle utilisée par l'Etat. Cette défiance se lie à la critique d'une essentialisation de cette identité immigrée qui empêcherait une convergence des luttes notamment sur les questions liées au travail. C'est pourquoi la notion de condition immigrée est préférée aux notions identitaires, car elle permet de dénaturiser les catégories du pouvoir, entre autochtones et étrangers, d'ouvrir des points de liaison entre les différents mouvements sociaux. Les militants considèrent dès le départ la catégorie *immigré* comme une catégorie construite et à déconstruire, qui doit être investie uniquement dans une phase transitoire de lutte pour l'égalité. Cette lutte pour l'égalité passe par un refus de la catégorie *immigré*, du moins de l'usage de cette catégorie par l'Etat et de l'assignation identitaire étatique.

Guillermo : « Nous disons non à la ley de extranjeria (loi d'étrangerie). Un des rares pays qui ont, le seul pays européen qui a une ley de extranjeria c'est l'Espagne. Dans les autres pays comme en France, ça la ley de extranjeria ça n'existe pas, mais y a des articles dans la loi qui parlent de la situation de celui qui n'a pas de papiers. Nous pensons que c'est beaucoup mieux, enfin, parce que ça se discute juridiquement dans le cadre de la citoyenneté. A l'inverse ainsi, nous sommes sous-citoyens, avec une loi spéciale pour sous, être sous-citoyen. On ne dit pas que la loi française est meilleure (rires), elle ne l'est pas, mais le champ de discussion est autre. Nous nous avons une loi spéciale ici, et cette loi spéciale nous fait différents, c'est-à-dire, nous ne pouvons en débattre dans

le cadre de tous les autres. C'est une différence presque, c'est très profond, très, pareil il y a un ministre du travail et de l'immigration. Ça nous on le comprend pas, il doit y avoir un ministre du travail. Pourquoi de l'immigration ? Nous nous sommes des travailleurs, si nous avons des papiers nous sommes dans ce que seraient les lois du travail espagnoles, alors pourquoi il existe ce truc de "et immigration" ? »

Le mouvement immigré à Malaga est donc confronté à des questions semblables à celles posées aux mobilisations minoritaires réclamant des droits. Il utilise le retournement du stigmaté pour construire une cause commune tout en rejetant ce stigmaté – l'extranéité – quand il est utilisé par le pouvoir. Mais dans ce cas, la catégorie ne doit pas ouvrir sur des revendications identitaires de reconnaissance, elle doit se fondre et disparaître une fois cette revendication atteinte. C'est le même processus énoncé par Marx pour la lutte des classes qui devait aboutir à la disparition de ces classes.

Le vocabulaire marxiste est d'ailleurs très présent, ainsi que son analyse. C'est en fonction de la place de l'individu dans le mode de production capitaliste que se construit en bout de réflexion une identité collective, celle du travailleur. Cette identité du travailleur est elle-même renégociée par le mouvement social alternatif – qui y intègre les précaires par exemple – mais reste un élément central à la fois au niveau du discours et de l'organisation. C'est la domination capitaliste qui est combattue, considérée comme responsable des migrations et des restrictions des droits des immigrés, même si les analyses et les modes d'action tentent d'être repensés. En construisant une identité collective uniquement pratique, de lutte, qui rejette au maximum les formes d'essentialisation, la CIM tente de construire un front anticapitaliste en prenant en compte les changements sociaux et les expériences du passé. Voici un nouvel extrait d'interview que Nico, le porte-parole italo-argentin, a accordé à un site Internet alternatif :

« Quelles seraient, de ton point de vue, les éléments pour la construction d'alliance entre autochtones et immigrés en marge du paternalisme ?

- La production de cette nouvelle vie que nous souhaitons ne peut pas être nourrie d'éléments identitaires rigides, ne peut pas s'articuler à partir d'un être immigré ou un être autochtone, elle doit avoir à voir avec la recherche dans laquelle ces identités se contaminent et s'estompent nécessairement. Nous savons que, dans des processus constitutifs particuliers, ces éléments identitaires peuvent servir comme unité d'agrégation, mais toujours dans une perspective tactique. Par exemple, à Malaga, dans des moments particuliers, il nous a paru important de revendiquer et de travailler à partir de l'identité immigrée, nous croyions qu'il y avait quelque chose d'intéressant à revaloriser ici, mais il s'agit de quelque chose de ponctuel : on doit aller tendanciellement vers la contagion et c'est là qu'interviennent la recherche et l'enquête. »

La pensée est globale et veut réinventer l'analyse marxiste – en conservant le travail comme élément central dans l'étude de la société capitaliste – en intégrant les critiques issues des mouvements sociaux minoritaires. Les identités ne sont plus niées par une pensée universaliste en termes de classes, mais sont considérées comme un moment de la lutte et sont abordées sous un angle tactique. La question des identités est appréhendée avant tout sous l'angle des rapports de domination, avec une reconnaissance de ses multiples formes dans la société capitaliste, pour que ces dominations soient prises en compte dans la pratique militante (lutte contre le paternalisme par exemple). Cette souplesse sur l'identité vise à éviter un enfermement dans une lutte spécifique, à l'intérieur des mouvements, qui briserait la construction d'une solidarité ou d'une reconnaissance d'une condition commune : celle, prise dans les rapports de domination, de dominés du capitalisme. Une des références théoriques est Toni Negri et son concept de multitude, qu'il définit comme le nouveau sujet politique, ce qu'était le prolétariat chez Marx. Cette multitude est définie comme « l'ensemble de ceux qui travaillent sous la tutelle du capital et donc, potentiellement, comme la classe de ceux qui refusent la tutelle du capital »³²⁷.

E) Idéologie, théorie et stratégie

Michael Hardt et Toni Negri sont les auteurs de *Empire*, un ouvrage paru en 2000 et qui expose en détails la notion de multitude. Dans un second ouvrage commun paru en 2004, *Multitude : guerre et démocratie à l'époque de l'Empire*, les auteurs se défendent d'avoir une conception spontanéiste de l'organisation politique et répondent aux critiques contre le concept de multitude en ces termes, « nous avons tenté de montrer comment le développement de la multitude n'était ni anarchique ni spontané, mais relevait au contraire d'une forme d'organisation résultant de la collaboration entre des sujets sociaux singuliers ». Cette forme d'organisation fait l'objet de nombreuses réflexions, et leur ouvrage *Empire* se voulait ainsi « une boîte à outils de concepts pour théoriser et agir à la fois dans et contre l'Empire »³²⁸. Le parcours de Toni Negri montre ainsi des allers-retours constants entre théorisation et action, à la fois professeur de philosophie et activiste politique. Le même lien entre théorie et pratique est testé à Malaga, avec une objectivation du militantisme qui débouche sur des stratégies ou des tactiques de luttes.

³²⁷ HARDT Michael, NEGRI Antonio. *Empire*, Paris, Exils, 2000, p. 132.

³²⁸ *Ibid.*, p.21.

C'est au niveau de la structure que se concentrent les efforts militants et les théorisations. Le parti pris est donc une focalisation de la réflexion sur la structure plutôt que sur l'individu, l'idée que la forme de l'organisation peut agir sur les individus et faciliter leurs rencontres. Avant tout, la CIM se veut en rupture avec les pratiques existantes à Malaga, qui sont celles de la représentation. Elle choisit pour cela d'encourager la création d'associations immigrées communautaires, censées ensuite intégrer la coordination. Un projet existe également de mettre en place une association de sans-papiers. Cette fois l'identité collective serait liée à une situation administrative, alors que jusque là les sans-papiers trouvaient une place dans les différentes associations. Il s'agit pour la CIM de diversifier les angles d'attaques. A Tours, la forme du collectif est issue de certains principes, une défiance envers l'institutionnalisation et une volonté de démocratie directe, mais il n'y a pas de réflexion autour de la structure sur un critère d'efficacité ou de tactique militante. L'intérêt de l'organisation est que les individus puissent s'exprimer et donner leur avis. A Malaga aussi des conditions de démocratie directe tentent d'être réunies, même si le fonctionnement la CIM comprend une part de représentation avec un conseil dans lequel un à deux représentants de chaque associations siègent. C'est ce conseil qui se réunit régulièrement et prend les décisions d'orientations de la CIM.

Au-delà de son activité de pression et de négociation, la CIM assume pour les militants politiques une charge de conscientisation des immigrés en leur permettant de prendre une place de sujet. C'est la forme même de l'organisation qui doit permettre aux individus de devenir des sujets politiques de leurs luttes en leur offrant des « espaces de contagion », selon le vocabulaire militant. L'espace dans cette théorie ou cette tactique doit prendre la place de la formation politique classique, au cours de laquelle la transmission se fait d'experts à néophytes, sans qu'il y ait de contraintes extérieures ou individuelles. Encore une fois, les militants alternatifs souhaitent rompre avec des pratiques traditionnelles et critiquent dans ce sens les appareils idéologiques qui ne laissent pas de place aux sujets. L'individu est profondément défini comme libre, en tout cas comme devant l'être, il doit donc pouvoir choisir librement ses engagements et construire son parcours.

Les espaces militants sont conçus pour que, dans ce parcours, il puisse rencontrer des groupes en action dans lesquels s'investir, comme la CIM. C'est l'environnement qui est travaillé, pour éviter un sentiment de formatage des individus qui irait à l'encontre des valeurs défendues. En conclusion d'une présentation Powerpoint de la REDI et de la CIM, proposée à différentes rencontres nationales, il est précisé que les processus d'auto-organisation sont soutenus par des

*dispositifs attracteurs*³²⁹ (personnes, projets, intérêt/vécus/offenses partagés, espaces, services...) ³³⁰. Ces espaces de contagion une fois théorisés doivent être mis en pratique. L'expérience de plus de dix ans à Malaga des militants des *centros sociales* a permis de nombreux réajustements pour créer des lieux qui soient ouverts et dont l'ouverture ne soit pas seulement un principe sans conséquences pratiques. Certaines concessions ont été nécessaires, comme la mise en place de négociation avec la mairie (chapitre 3), qui continuent de faire l'objet des réunions hebdomadaires de la Casa Invisible. La théorie de la contagion par l'espace a fini par s'installer chez les militants, qui lui prêtent, du moins dans le discours, une efficacité presque automatique. Les militants de la ODS et de la CIM accordent ainsi une grande importance à l'installation de leurs bureaux dans la Casa Invisible, afin que les personnes qui viennent les rencontrer puissent pratiquer cet espace politique.

Violeta : « Par exemple celle (l'ODS) de Séville et celle de Tarassa se situe dans un Centre social hein. Et ça c'est très positif. Si je vais dans un lieu avec un intérêt par exemple d'une consultation ponctuelle mais que dans ce lieu il y a d'autres activités, d'autres personnes viennent pour d'autres questions, c'est plus facile que ça te donne la contagion. Et de fait ça favorisait et ça favorise beaucoup le, parce que à la fin du cours d'espagnol, pour participer à des activités qui s'organisent dans le Centre social à d'autres horaires, ça met en place ce que nous nommons un espace de rencontre, un espace de rencontre physique. »

Au-delà de l'expérience militante qui a testé et continue de tester ces espaces de contagion afin de les rendre les plus efficaces possibles, on peut envisager cette centralité du lieu d'une autre façon. Le principe moral contraignant à la base de cette théorie est la liberté des individus, ce qui inclut le rejet de la manipulation. En laissant faire le lieu et en travaillant l'environnement, les militants n'agissent pas directement sur les individus, ne les influencent pas. On peut, pour mieux comprendre cette posture, se souvenir de la dimension antiautoritaire des luttes étudiées. Conscients des dominations sociales, les rejetant même, les militants sont amenés à clarifier leur

³²⁹ De la même façon, Sarah Abdelnour décrit la CIP-IDF (Coordination des Intermittents et des précaires d'Ile-de France) comme un attracteur, en prenant le terme à Boltanski, "vers lequel ont convergé des individus aux activités et statuts disparates". Cet usage est à noter car la CIP-IDF concentre des points communs avec le projet de la Casa invisible : inscription dans un lieu, tentatives de groupement des « précaires » et volonté de rompre avec le syndicalisme traditionnel. ABDELNOUR Sarah, et al. « Précarité et luttes collectives : renouvellement, refus de la délégation ou décalages d'expériences militantes ? ». *Sociétés contemporaines*, N°74, 2009, p.73-95.

³³⁰ « Los procesos de autoorganización se sostienen en *dispositivos atradores* (personas, proyectos, intereses/vivencia/agravios compartidos, espacios, servicios...). ».

statut et leur pouvoir social. Investir tous les efforts dans le modelage de l'environnement permet de ne pas exercer ce pouvoir dans la pratique militante.

Puissance et Empoderamiento immigré

Selon cette même présentation, un des objectifs de la CIM est l'empoderamiento des immigrés. Ce terme est la traduction espagnole de *l'empowerment* anglais qui n'a pas de traduction française précise. Le thème de l'empoderamiento est également présent dans l'entretien de Violeta – la militante avocate – et dans un texte de Nico – le militant italo-argentin ayant échappé à une procédure d'expulsion – sur la ODS. Cette notion est utilisée dans différents champs sociaux, et sa définition est sujette à débats. Dufort et Guay la définissent comme « une tentative d'élargissement de l'ensemble des actions possibles, individuellement et collectivement, afin d'exercer un plus grand contrôle sur sa réalité et sur son bien-être »³³¹. Certains pans du mouvement féministe, et d'autres mouvements sociaux, utilisent ce terme et des techniques qui lui sont liées pour acquérir un pouvoir d'influence. L'empoderamiento est également utilisé dans le champ humanitaire et social, à la fois pour encourager les individus soutenus par les programmes d'aide à devenir acteur de leurs destins et, sur une autre facette, pour soutenir et défendre les droits d'un groupe marginalisé.

Dans le cas de la CIM et de la ODS, l'objectif est de donner aux immigrés, population marginalisée, une forme de pouvoir et de leur faire prendre conscience de leur puissance potentielle. L'atelier de la ODS « connais tes droits » répond en partie à cette volonté d'empoderamiento en offrant aux immigrés la capacité de se former, pour pouvoir ensuite faire appliquer leurs droits. C'est en tout cas l'objectif affiché. L'autre aspect, la prise de conscience de sa puissance, passe par prendre la rue (« tomar la calle ») et la parole pour des personnes qui subissent la répression et l'invisibilité. Dans ce sens, c'est un acte d'empoderamiento que décrit l'actuel porte-parole pour expliquer les débuts de la CIM.

Guillermo : « Quand arriva le processus de régularisation, nous avions un rôle très fort. Ça commença, nous avons fait la première assemblée, nous avons appelé à une assemblée d'immigrés, la première assemblée il y avait beaucoup de peur. A la première il y eut comme cent immigrés, à la seconde quelques trois cents cinquante. A la troisième, quelques six-cents immigrés. Après on est allés, on s'est dit parce que de fait on l'a fait parce que ici on fait pas rentrer six-cents personnes alors la rue était presque bloquée. On a donc décidé de faire une assemblée dans la rue

³³¹ DUFORT Francine, GUAY Jérôme. *Agir au cœur des communautés: la psychologie communautaire et le changement social*, Les Presses de l'Université de Laval, 2001.

comme un pas, il faut enlever la peur d'abord. On a fait une assemblée Place de la Marina, sans mobilisation ni rien, on s'est rassemblés. »

Il ne s'agit pas uniquement de construire du collectif afin d'imposer un rapport de force contre les autorités, le processus de mobilisation est tout aussi important. Il permet la prise de conscience de leur pouvoir par les immigrés et entame un combat, dans la pratique, contre les conditions dénoncées dans les revendications : invisibilité, peur, marginalisation. Cette expérience constituante rend possible l'avènement d'un sujet politique, dans le sens d'un individu reconnu et qui se reconnaît comme tel. La création d'association par les immigrés montre leur potentialité et démontre que « Sí, se puede »³³² (oui, c'est possible) comme le dit un slogan de la Casa Invisible, qui est également le titre d'un chapitre consacré à la lutte de l'immigration dans le DVD sur l'histoire de la Casa de Iniciativas. Oui, ça peut être fait et le faire crédibilise l'affirmation tout en faisant de cette action une expérience personnelle pour le sujet.

Les associations sont également vues par certains militants immigrés comme une façon d'obtenir une reconnaissance officielle qui est elle aussi source de pouvoir. L'union fait la force et permet d'obtenir une légitimité dans les négociations et une influence. C'est ce qu'exprime le président, sans-papiers, de l'association équatorienne :

Rodolfo : « Ça s'est créé parce que, dans le sens de, tu sais que un tout seul ne peut pas faire les choses, il ne peut pas demander des choses, parler avec les institutions, et tout ça. C'est à ça que sert les associations (*asociacionismo*), c'est le mot, en tentant de rassembler le plus de personnes possible pour pouvoir travailler en commun. »

Son association a ainsi pris rendez-vous avec le consul équatorien afin de lui demander de l'aide. L'association souhaiterait que le gouvernement équatorien cesse de reconnaître ses ressortissants afin d'empêcher les expulsions. Le président de l'association ghanéenne de Malaga explique quant à lui, que la carte d'adhérent peut aider les membres sans-papiers. Ils peuvent ainsi montrer cette carte lors d'un contrôle d'identité et parfois peuvent être relâchés « s'ils ont de la chance ».

Pour ce qui est des négociations avec les autorités espagnoles, c'est justement à travers la Coordinadora que la reconnaissance des différentes associations est la mieux assurée. La CIM participe régulièrement aux négociations et fait partie des partenaires sociaux reconnus. Pour des associations comme l'association équatorienne qui est plus récente, elle date de 2008, la CIM est

³³² C'est un slogan important dans les mouvements pour les droits civiques dans toute l'Amérique, depuis qu'il a été adopté par l'United farm workers dans les années 1970.

une source de connaissances et de soutien juridique, à travers la ODS, et « un pont » avec d'autres institutions (« como un puente digamos, que nos ayuda »).

Le niveau d'investissement est différent, ou plutôt l'investissement dans la CIM se fait à différents niveaux pour les associations. Des stratégies d'investissement existent sans qu'elles soient pour autant masquées ou unilatérales, elles sont rendues possibles par la structure même. Pourtant, ces termes sont souvent liés dans le champ militant à des accusations d'instrumentalisation. La question de l'instrumentalisation suppose une domination ou une inégalité de départ. Cette inégalité n'existe pas seulement entre immigrés et autochtones. Elle est aussi visible entre les militants politiques immigrés qui ont un statut administratif stable, des connaissances juridiques et institutionnelles, et un réseau social étendu, et les militants immigrés qui recherchent avant tout un soutien juridique compte tenu de la précarité de leur situation. Mais ces inégalités qui peuvent se transformer en rapport de domination, sont prises en compte par les militants et la forme d'organisation cherche à éviter des rapports de pouvoir interne en rejetant par exemple un système de contrepartie (financière notamment). Pourtant, les démonstrations culturelles – danse ou musique – de certains groupes peuvent être assimilées à une monnaie d'échange. Elles sont en tout cas appréhendées comme telle par certains immigrés et par certaines associations qui ne se sentent pas entièrement intégrés au collectif de la CIM.

La culture et le social

Rodolfo : « Exactement, ça fait maintenant presque huit mois que nous travaillons avec eux, pas de façon très suivie mais là les quatre derniers mois, oui, nous sommes avec la coordinadora, nous travaillons avec. Avant tout sur la partie juridique, et parfois avec la partie culturelle aussi, comme nous avons des danses typiques de notre pays, quand ils nous demandent qu'on les aide avec, alors on y va. »

Le membre de l'association équatorienne interviewé considère donc la CIM comme une entité à part (« quand ils nous demandent »), alors même que son association en fait partie et que lui-même participe chaque semaine aux réunions du conseil. Il explique un peu plus loin que l'association propose également ses danses folkloriques à l'association humanitaire. Cette association espagnole prête son local afin que les militants équatoriens puissent tenir des réunions, et donne également de la nourriture et des vêtements régulièrement. Il parle ainsi d'aide réciproque (« ayuda reciproca »). Ces danses permettent de payer un dû, ou ce qui est ressenti comme tel. L'incorporation à la CIM se fait à un niveau identique, d'aide réciproque. L'identité collective est donc presque inexistante de ce point de vue. La solidarité mise en avant dans les

textes de la CIM se fait avant tout sur un plan pragmatique d'aide mutuelle, non en fonction de la reconnaissance d'une condition commune. A l'intérieur de l'association équatorienne, la solidarité vient soutenir les membres en difficultés comme dans le cas d'un équatorien accidenté, pour qui une loterie a été organisée afin de lui reverser les gains. Cette forme de solidarité ne se retrouve pas à l'intérieur de la CIM, qui se mobilise sur des causes communes et politiques.

L'association ghanéenne fait également des représentations artistiques, à travers un groupe de percussionnistes, mais dans un cadre plus large d'activités de sensibilisations subventionnées par la Junta d'Andalousie ou la députation de la Province. Il s'agit de faire connaître le Ghana dans des villes de tailles moyennes, à travers ses jeux, sa musique, sa cuisine. Cet usage d'une vision particulière de la culture est critiqué par le porte-parole de la CIM qui reproche notamment aux ONG de ne voir que la partie « folklorique » de l'immigration. C'est aussi l'effet dépolitisant qui est mis en cause. Dans le discours du militant comme dans les présentations officielles de la CIM, la culture est opposée au social. Ce sont les questions sociales qui intéressent la CIM et les conditions de vie des immigrés, les débats sur la culture et l'engouement pour l'interculturalité détournent selon lui des problèmes politiques en empêchant de voir les responsabilités du système inégalitaire.

Guillermo : « Ici il n'y pas de conflit culturel. Personne n'est raciste s'il mange bien, personne n'est raciste s'il vit bien, personne n'est raciste si ce, ou quelqu'un si mais la société n'est pas raciste dans son ensemble si elle vit bien. Le problème n'est pas un problème culturel, le problème est un problème social. »

C'est un rejet politique de l'analyse étatique et des solutions humanitaires de la situation, qui permet de proposer des alternatives. Dans un autre contexte, la culture est réintégrée à l'analyse comme une richesse des immigrés dont peut bénéficier le pays récepteur. Les activités culturelles peuvent aussi être un facteur de cohésion pour la CIM, une de ses actions étant la mise à disposition d'espaces sportifs et culturels pour les immigrés. Ces espaces sont ainsi décrits dans la présentation PowerPoint comme « des espaces informels de rencontres et de construction de communauté ». Le discours de la CIM se place à un autre niveau que dans le cas de l'association équatorienne. La CIM s'oppose aux pouvoirs publics et à un système qui réduit les immigrés à une identité essentialisée ou à une culture caricaturée. Il faut préciser que le thème de l'interculturalité est très présent en Espagne et à Malaga. C'est le thème sur lequel se joignent associations humanitaires, mais aussi migrantes, et administration. Pour favoriser le vivre ensemble (la *convivencia*), les associatifs interviennent sur demande des pouvoirs publics auprès des élèves (à travers des programmes pédagogiques) mais également dans d'autres administrations

avec des médiateurs culturels chargés d'être une passerelle entre cultures migrantes et culture autochtone.

C'est contre cette image de l'immigration réduite à un problème de compréhension culturelle que s'oppose la CIM. Les animateurs de cette coordinadora et ses soutiens, immigrés ou autochtones, tentent ainsi de répondre aux apories de l'identité de façon contextuelle. Ils rejettent les assignations identitaires du pouvoir et de l'Etat tout en utilisant de manière pragmatique certains éléments identitaires et culturels. Tous ces ajustements ayant entre autres comme objectifs de sauvegarder une liberté au sujet.

*

Pour construire un mouvement social, il faut un collectif qui partage un sentiment d'injustice et des revendications communes. Dans ce sens, le militantisme pro-immigré est un mouvement social comme les autres. Simplement, il se caractérise par sa composition : ce ne sont pas seulement les personnes victimes de l'injustice qui sont investis dans l'action et la revendication. Ce niveau *altruiste* est difficile à intégrer dans les principes actuels du militantisme pro-immigré, qui se fonde sur un égalitarisme radical et se nourri des théories sociales sur la domination. L'auto-organisation permet de résoudre la contradiction en clarifiant les rôles de chacun dans la mise en place du soutien, afin de neutraliser la hiérarchie sociale entre autochtones et étrangers. C'est le choix fait par Malaga, aidé en cela par une immigration politique issue d'Amérique du Sud et une histoire locale d'*encierros* immigrés. La CIM, soutenu par les militants du mouvement *okupa*, s'est fondé autour d'un nom, celui d'immigré, tout en cherchant à réduire cet ancrage identitaire ou catégoriel à travers l'usage de la notion de *condition immigrée*. Ce n'est pas l'appartenance à une catégorie issue de la pensée étatique qui importe, mais le partage de conditions de vie et d'un vécu des inégalités.

A Tours, où le contexte migratoire n'est pas propice à l'auto-organisation, la mise en place d'un collectif ne se fait pas sur la distinction immigré/autochtones mais sur la désignation *a priori* des étrangers soutenus comme des combattants. Pour éviter toute forme de hiérarchisation, il est demandé aux étrangers venant chercher un soutien de se positionner vers la lutte, en s'affirmant dès le départ comme acteur de sa mobilisation. Ce préalable théorique n'a été actionné par le CSDASP que dans quelques cas, majoritairement des sans-papiers, et n'a pas réellement conditionné le soutien effectif. Ce critère est un élément, inscrit dans le texte de présentation du collectif, permettant d'afficher symboliquement un principe politique, devant permettre de se distinguer et de se distancier du registre humanitaire.

Il existe une autre dimension pour construire la lutte. Ce n'est plus autour d'un nom mais autour d'un lieu que va se faire la collectivisation des revendications. Dans l'occupation des Tanneurs, ce lieu n'est devenu une scène politique qu'au fil des semaines, alors qu'il était perçu comme un simple instrument de pression au début du mouvement. À Malaga, le lieu et l'espace sont pensés comme des éléments centraux dans un mouvement social, comme en témoigne la Casa invisible qui accueille la CIM et la ODS. Ces lieux prennent une place d'acteur, en ce qu'ils permettent la recréation des liens sociaux et la mise en perspectives des dominations.

Conclusion de partie : catégorisation et subjectivation, une histoire de liberté

L'objectif de cette deuxième partie était de dessiner plus clairement la ligne de partage entre humanitaire et politique, tout en dévoilant les cassures et les plis. En effet, les usages militants posent souvent la frontière de manière radicale entre ces deux sphères – parfois sur le thème du « choisis ton camp camarade » – avec d'un côté des associations caritatives spécialisées dans le soutien matériel auprès de victimes et de l'autre des collectifs apportant un soutien politique à des sujets de droit. Mais comme on l'a vu, les vérités de terrain sont plus complexes que cette dichotomie argumentative. Le soutien ne peut, malgré de nombreux efforts, exclure totalement le registre humanitaire, tout comme d'ailleurs le niveau humanitaire le registre politique. L'aspect contraignant du registre humanitaire, que mettait en lumière Johanna Siméant, est important à prendre en compte car il influence la structuration des luttes. En prenant le droit à la vie comme assise des revendications, il introduit une hiérarchisation au cœur des mouvements en essentialisant et réifiant la catégorie de victime. Le niveau humanitaire semble ainsi venir contredire la contrainte morale égalitaire et subjectiviste présente dans le militantisme pro-immigré.

Pourtant dans l'occupation des Tanneurs, ce n'est que de façon marginale que la question de l'enfermement catégoriel des étrangers, dans la figure du demandeur d'asile/victime, fut soulevée. Elle n'a réellement été débattue collectivement que dans l'après-mouvement. De même les transgressions et les résistances à ces catégories, mêmes si elles ont eu lieu, sont restées à un stade individuel et minoritaire et ont été intégrées par l'organisation de la lutte. A Malaga, la question de la subjectivation a été à la base de la constitution de la CIM. La volonté affichée était de constituer un collectif immigré tout en refusant la rhétorique identitaire. Les individus devaient rejoindre la lutte en tant qu'immigrés du fait d'une situation sociale inégalitaire partagée et non en fonction d'une essence culturalisée. Dans sa forme organisationnelle, la CIM intègre cependant une certaine dimension culturelle qui doit être prise en charge par les associations migrantes et communautaires membres de la coordinadora. Dans les faits la séparation et la mise à distance du niveau identitaire est toujours difficile à tenir, malgré une gestion flexible tentant de ne pas *raciner* les revendications et les catégories de lutte.

Dans le passage de la théorie à la pratique à Tours comme à Malaga, la question de l'identité n'est jamais loin et la gestion catégorielle toujours présente. Pourtant, une expérience de lutte comme l'occupation des Tanneurs donne à voir une réinvention partielle des catégories identitaires avec des possibilités de transgression et de renégociations. C'est tout l'enjeu de ces

collectifs de soutien, au-delà de l'aide matérielle, que de bâtir de la démocratie en prenant pour base l'égalité et le sujet politique. Même si le militantisme pro-immigré ne peut jamais entièrement se détacher des influences sociales et étatiques – du fait notamment de la confrontation inhérente à la lutte –, il expérimente d'autres voies au sein des mobilisations.

On verra dans la partie qui suit, qu'un travail militant conscient tente d'être mis en place pour se dégager de la pensée d'Etat et ainsi permettre à la lutte une émancipation idéologique. Pour réinventer la démocratie ou la rétablir dans son essence égalitaire, les militants doivent mettre à distance ses formes étatiques contemporaines tout en utilisant leur tradition humaniste comme moyen de pression. Mais ce décentrement, ce *déracinement* théorique vient souvent se fracasser au réel de la lutte contre l'Etat, qui conditionne le choix des armes. C'est d'autant plus vrai pour la part étatisé de l'humanitaire, dont l'action se confond avec la main gauche de l'Etat, tout en se rapprochant parfois de ses préoccupations sécuritaires. C'est ce qui transparait dans l'exemple de l'enfermement des étrangers abordé dans la prochaine partie, dans lequel l'opposition entre politique et humanitaire s'exprime de façon aigue. Sur le plan stratégique, l'horizon humanitariste semble se réduire à une limitation des souffrances alors que les plus politiques refusent d'abaisser leur niveau de revendication. Réalisme et utopie semblent s'opposer, bien qu'il faille considérer ces deux éléments comme des constructions sociales contextualisées, une utopie étant simplement une théorie non encore réalisée, actualisée, située.

Le champ des possibles politiques est issu d'histoire nationales qui ont institutionnalisé le traitement discriminatoire des étrangers et l'ont inscrit dans les lois et dans les mentalités, y compris dans celles des militants. Nous allons maintenant nous pencher sur ces histoires nationales.

*Troisième partie : Lutter en démocratie, la question
de la morale militante*

La dernière partie de cette thèse aborde le militantisme pro-immigré dans sa relation aux Etats démocratiques dans lesquels il évolue. Plus généralement, il s'agit de mettre en avant le rôle du cadre étatique et démocratique dans la construction et le développement du militantisme pro-immigré. Sur le plan théorique, l'analyse se rapproche du néo-institutionnalisme sociologique ou de celui des sciences politiques³³³, dans son attention aux institutions à la fois en tant que facteurs d'opportunité et cadre de pensée. Dans cette approche, les institutions sont définies « comme non seulement un ensemble de règles, de procédures, de routines organisationnelles et de structures de gouvernance, mais aussi comme des conventions et des mœurs qui déterminent les choix et les comportements personnels »³³⁴. Il ne s'agit pas de reprendre la recherche à partir de ces institutions, mais de regarder le rapport qu'entretiennent les acteurs avec elles. Les militants pro-immigrés tentent de façon objective de se déprendre de ces institutions et, par la même, de l'Etat, ce qui n'annihile cependant pas l'influence étatique. Celle-ci agit sur les possibilités et les opportunités qui se présentent aux militants, mais également et plus profondément sur leur mode de pensée.

On a vu dans la première partie de cette thèse, les mises en place pratiques du militantisme pro-immigré à Tours et à Malaga. La deuxième partie était consacrée à la structuration de ce militantisme, dans ses tensions l'humanitaire et le politique, et entre théorie et pratique. Cette dernière partie s'intéresse au militantisme pro-immigré en tant que pratique morale, qui tente d'influencer les Etats tout en imaginant une autre forme politique. Une indépendance totale d'avec l'Etat dans sa forme actuelle, n'est pas possible pour le militantisme pro-immigré qui s'inscrit dans une opposition classique des mouvements de revendications. Malgré les accusations formulées envers le pouvoir étatique, celui-ci, que ce soit en France ou en Espagne, reconnaît et partage certains éléments moraux du militantisme pro-immigré. La rupture revendiquée par ce militantisme s'appuie sur des principes démocratiques et des droits de l'homme reconnus par ces Etats. De l'autre côté, les mêmes Etats ne contestent pas frontalement la rhétorique des droits de l'homme et s'appuient sur le secteur humanitaire pour humaniser ou moraliser certaines dispositions discriminatoires visant les étrangers. C'est ce jeu d'allers-retours que se propose de présenter cette partie, pour comprendre l'aspect intégrée à l'Etat du militantisme pro-immigré malgré sa théorisation en rupture, et même de rupture, avec celui-ci.

Le premier chapitre de cette partie revient sur les législations nationales autour de l'immigration et plus généralement sur l'histoire des migrations, en lien avec la construction de

³³³ LECOURE, André. « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », *Politique et sociétés*, Vol.21, N°3, 2002, p.3-19.

³³⁴ GIUGNI, Marco. « Ancien et nouvel institutionnalisme dans l'étude de la politique contestataire », *Politique et sociétés*, Vol.21, N°3, 2002, p.72.

l'Etat-nation, en France et en Espagne. A travers ces histoires, l'ancrage démocratique et humaniste de ces deux pays est mis en avant. La souveraineté nationale sert de support aux lois d'exception qui touchent les étrangers, mais cette exception même si elle est généralisée, est intégrée au cadre démocratique. Il le transforme mais ne le remet pas en cause en tant que tel. Les Etats mettent d'ailleurs en œuvre des efforts financiers et discursifs pour respecter certaines valeurs humanistes et démocratiques, même marginalement.

Le second chapitre de cette partie présente la question de l'enfermement des étrangers. À travers ce thème, l'enracinement des mesures d'exception qui s'appliquent aux étrangers apparaît clairement. Ce qui apparaît également, ce sont les moyens déployés par le pouvoir étatique pour que ce traitement d'exception soit acceptable et accepté au sein du cadre moral démocratique. C'est bien souvent la pression associative et militante qui impose, ou du moins impulse, cette mise en conformité minimale. Dans cette lutte, le militantisme pro-immigré se rapproche de l'Etat, ce qui le conduit à faire appel prioritairement au droit à la vie. Le dernier chapitre se consacre à l'aporie majeure du militantisme pro-immigré, son rapport à l'Etat. Il s'agit dans un premier temps de mettre en avant les efforts militants pour sortir symboliquement de la pensée d'Etat et, plus pratiquement, de son influence. Ensuite, nous verrons la difficulté des militants de lutter dans une démocratie instituée. Le choix se trouve entre réformer une « fausse démocratie », avec le risque de la renforcer ou de la valider, et réinventer une nouvelle démocratie, avec le risque de rester au niveau idéal sans incidences sur le réel. Dans la pratique, et en dépit de positionnement idéologique fort, les militants et les groupes de soutien naviguent continuellement entre ces deux options.

Chapitre 7 : Démocratie et immigration

« Rencontre étatique pour la fermeture des centres d'internement pour étrangers : La conférence a lieu dans une salle municipale sur le port de Malaga. La seconde table ronde de la journée débute par la prise de parole du procureur général de la province de Malaga. Il commence son intervention par un texte anti-immigré, qui utilise des arguments racistes pour rejeter les nouveaux arrivants, mettant en avant leur manque d'hygiène et d'éducation. Le procureur présente ensuite l'origine du texte : il s'agit d'un écrit suisse du début du XXe siècle, qui prend pour cible l'immigration espagnole. Des sourires naissent dans l'assistance, ainsi que des marques d'approbation. Le procureur poursuit son intervention en rappelant que jusqu'en 2004, il y avait plus de sortie que d'entrée de travailleurs en Espagne. Il affirme enfin qu'aujourd'hui, les immigrés ne sont plus vus comme des êtres humains mais comme de la main d'œuvre, ce qu'il met en opposition avec les préconisations du second plan intégral andalou pour l'intégration des immigrés, qui mettait en avant leur participation en tant que citoyen. » *Journal de terrain du 23 octobre 2009.*

L'argument central de l'intervention décrite plus haut, est la mise en parallèle du passé immigré de l'Espagne. L'histoire du pays est convoquée pour installer un lien symbolique et moral fort entre les discriminations vécues par les immigrés espagnols et le comportement de l'Espagne vis-à-vis des migrants qui s'y installent aujourd'hui. La mobilisation de l'histoire migratoire en France ne peut pas se faire sur ce niveau. De même, la présence d'un procureur général à une rencontre revendiquant clairement la fermeture des centres d'internements semble peu probable en France, étant donné la normalisation plus ancienne des centres de rétention.

Ce chapitre s'intéresse au niveau national et européen, afin d'inscrire les contextes observés dans des traditions plus larges, notamment la tradition démocratique. On verra comment l'immigration vient bousculer cette tradition qui se développe, dans un cadre national toujours plus rigide où la souveraineté prend le pas sur les droits de l'homme. Après avoir aperçu comment les Etats, la France et l'Espagne, retravaillent l'idéal démocratique nous verrons comment cet idéal est investi et réapproprié par les militants pro-immigrés. Dans un premier temps, la forme étatique et la gestion de l'immigration sont décrites successivement pour la France et l'Espagne. Les restrictions sur les droits de l'homme pour les immigrés, au nom de la souveraineté étatique, sont mis en avant. Enfin la coalition humaniste-asilaire, et plus largement le militantisme pro-immigré, sont analysés comme développant une morale hyperdémocrate et marginalisée.

A) L'immigration en France et en Espagne

La question de l'Etat et de la Nation en préalable

« Penser l'immigration, c'est penser l'Etat » affirmait Abdelmalek Sayad. Il continuait en expliquant que « c'est l'Etat qui se pense lui-même en pensant l'immigration (ou l'émigration) et, dans la mesure où il n'a pas conscience que, ce faisant, il se pense lui-même, il ne fait que s'énoncer en ce qu'il a d'essentiel et, du même coup, énoncer de la manière la plus évidente les règles de son fonctionnement et dévoiler les bases de son institution »³³⁵. Ainsi, s'intéresser à l'immigration-émigration c'est se donner également les moyens d'aborder la question de l'Etat. En retour, il est nécessaire de se pencher sur la construction des Etats-Nations pour analyser de façon cohérente l'immigration dans différents pays. Définir des critères de citoyenneté et de nationalité est un élément premier pour l'affirmation d'une Nation, ou plus précisément d'un Etat national. Le concept de Nation et celui d'Etat se trouvent très souvent encadrés dans les analyses des sociétés européennes, ce qui ne doit pas faire oublier qu'il s'agit de deux concepts différents. La reconnaissance internationale de plusieurs Nations dépourvues d'Etat, comme la Nation Sahraouie, est là pour nous le rappeler. C'est en Europe que les premiers Etats-Nations ont vu le jour, tout au long d'un processus historique multiséculaire. La France fait partie avec l'Angleterre, des *early modern states*, ces pays européens qui vont donner le modèle de l'Etat moderne, suivi plus tard par toute l'Europe. Pour Max Weber, « l'Etat est un groupe social à caractère politique dont la spécificité tient au fait que ses membres revendiquent avec succès le monopole de l'usage de la violence légitime sur un territoire donné »³³⁶. C'est à travers cet Etat moderne et ses institutions qu'émerge en France, la question nationale. Le sentiment d'appartenance qui est l'élément le plus communément convoqué pour définir une Nation, même si c'est un des éléments les plus difficilement palpables et identifiables, va se construire autour de cet Etat centralisé et centralisateur. Dans le cas de l'Espagne, l'avènement d'un Etat moderne sera plus tardif et la question nationale se posera en d'autres termes.

La relation entre l'Etat et la Nation fait l'objet de controverses à la fois théoriques et politiques. Ainsi, pour Juan Linz notamment qui s'est intéressé au cas espagnol dans une visée comparative, on peut penser l'Etat en dehors de la Nation³³⁷. L'Espagne des Autonomies représente donc une forme tout à fait différente de percevoir l'Etat dans son rapport au

³³⁵ SAYAD, Abdelmalek. *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, 1999, p.396.

³³⁶ WEBER, Max. *Le savant et le politique*, « 10/18 », 2002.

³³⁷ LINZ, Juan. « State Building and Nation Building », *European Review*, Vol.1, 1993, p.355-369.

nationalisme. Les revendications nationalistes périphériques en Espagne et leur traitement politique démontrent les possibilités d'un Etat multinational ou, au moins, interrogent l'image d'un lien indéfectible et uniforme entre Etat et Nation. C'est là toute la force du point de vue comparatiste, qui permet de décentrer le regard pour donner à voir la relativité de toute construction sociale et politique.

Pour le sujet qui nous intéresse ici, c'est-à-dire le rapport entre l'Etat et l'immigration-émigration, la prise en compte de ces histoires nationales et étatiques est primordiale pour tenter de comprendre les rapports actuels qu'entretiennent ces deux pays avec les migrations entrantes. Cette question de la construction étatique et nationale donnera aussi une base théorique pour la prochaine partie, qui s'axe sur la gestion locale de ces migrations. Enfin, aborder le temps long de l'histoire balise le champ pour une analyse contextuelle de terrain. Le sujet de cette thèse, le soutien local aux exilés en France et en Espagne, ne peut être compris qu'en prenant en compte les formes de l'Etat dans lequel il se développe et les définitions et représentations sociales qui sont liées à ces formes notamment sur les questions de l'immigration, de l'humanitaire et du politique.

B) Le cas de la France

Etat-nation et immigration

Pour parler d'immigration, il faut au préalable pouvoir distinguer un Etat aux contours clairs, aux frontières instituées. Historiquement en France, on parlera de l'étranger avant de parler de l'immigré. Mais cette figure d'étranger est assez faiblement définie dans l'ancien régime, bien qu'elle apparaisse dans certains textes royaux. Les *aubains*, personnes n'étant pas nées sur le territoire du royaume, font l'objet d'une législation particulière les privant de différents droits (droit de transmission, accès à la fonction publique) en comparaison des sujets du roi³³⁸. Il faut attendre la révolution française pour que l'étranger devienne une figure politique pouvant jouir de la citoyenneté française. Cette ouverture aux étrangers n'est pas univoque dans cette période révolutionnaire et connaîtra des revirements profonds. Dès cette époque, l'image de l'étranger se partage entre celle du réfugié à accueillir et de l'ennemi de la Nation à exclure. En imposant le Peuple souverain, constitué de citoyens, comme corps de la Patrie, les révolutionnaires de 1789 ont impulsé la mise en place d'un nationalisme étatique. L'accueil des « étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté » affirmé dans la constitution du 23 juin 1793, fait vite place à la

³³⁸ NOIRIEL, Gérard. *Etat, nation et immigration : Vers une histoire du pouvoir*, Gallimard, 2005.

défiance envers ces étrangers, principalement envers ceux qui sont originaires de pays en guerre avec la France. La catégorie nationale est déjà une catégorie de pensée pertinente, les individus étant suspectés du fait de leur pays d'origine. L'Etat français va au fil des années consolider sa définition juridique de l'étranger, du non-national. C'est ainsi que le « droit du sang » est adopté comme critère de nationalité dans le code civile napoléonien de 1804. Cette disposition fera l'objet de nombreuses transformations tout au long du XIXe siècle. C'est au cours de ce même siècle qu'on assiste à la perpétuation de la double figure de l'étranger, entre réfugié à secourir et ennemi de la Nation. C'est le contexte politique et social qui décide de la mise en avant de l'une ou de l'autre des figures. Alors qu'en 1830 les nationalistes polonais chassés de leur pays avaient bénéficié d'un accueil solidaire en France, en 1848 une loi est votée afin de permettre l'expulsion par l'Etat français des étrangers jugés menaçants pour l'ordre public. De même, le gouvernement français légiféra dès 1832 dans le domaine de l'accueil des réfugiés en autorisant l'assignation à résidence puis l'expulsion des exilés en cas d'infraction.

A côté de ces arrivées de réfugiés liées aux mouvements nationalistes et aux révoltes à l'intérieure le l'Europe, une migration de travail franchit également les frontières françaises. Il s'agit à la fois de migration de métiers et de migrations de travailleurs. Qu'ils soient tailleurs ou mineurs, allemand, ou encore italiens, ils sont de plus en plus nombreux tout au long de la seconde moitié du XIXe siècle à venir s'installer en France afin d'y travailler. Cette immigration européenne – qui comprend déjà des espagnols – s'explique en partie par la croissance économique française de l'époque à l'ère de l'industrialisation. Mais ce n'est pas la seule raison, et comme on le constate pour les migrations d'aujourd'hui, il est très difficile – et peu pertinent – de vouloir dissocier nettement les migrations politiques des migrations économiques. Le choix de l'émigration, est toujours conditionné par le contexte du pays d'origine dans toutes ses dimensions, sociale, économique et politique. De la même façon, ces travailleurs migrants sont également à l'origine d'une « immigration de peuplement » selon l'expression consacrée, comme le montre le nombre toujours plus élevés d'étrangers nés en France à la fin du XIXe siècle (400 000 en 1891 soit 38% des étrangers). L'image d'une immigration masculine de travail ne doit pas occulter la présence des femmes, bien qu'il reste des débats autour de leur estimation statistique.

Ces migrations vont interroger l'Etat et son rapport à la Nation, même si c'est par le biais de la législation sur l'asile et les réfugiés que va se produire ce renforcement de l'Etat-nation. Ce renforcement ne se fera pas dans un mouvement continu, mais sera fait de secousses liées aux changements de régimes politiques en France tout au long de la deuxième moitié du XIXe siècle. Avant l'avènement de la IIIème république, la France de la Monarchie de Juillet et du Second

Empire va peu à peu délaïsser la question nationale. Les difficultés administratives empêchent l'application concrète des lois sur les réfugiés et les étrangers au niveau local. Pendant cette période, les lois concernant les étrangers sont assouplies. La loi de 1867 fait ainsi passer de dix à trois ans la durée nécessaire de présence en France pour le dépôt d'une demande de naturalisation. De même, l'utilisation du passeport est réduite et Napoléon III réaffirme en pleine période de la guerre de Crimée –contrairement à ce qui a été vu pour l'époque de la révolution française –, que les sujets russes continueront de jouir de la protection des lois françaises.

Le véritable tournant s'effectue lors de la IIIème république qui déploiera un volontarisme politique de renforcement de l'Etat. C'est à cette période que l'Etat-providence apparait peu à peu et qu'on assiste à une « nationalisation de la société française » selon le terme de l'historien Gérard Noiriel³³⁹. La loi la plus emblématique sur la question de la nationalité est adoptée en 1889 après sept ans de débats. Elle clarifie les critères de nationalité en construisant le droit français entre « droit du sang » et « droit du sol ». À partir de ce changement législatif, la séparation entre nationaux et immigrés s'accroît. De nouvelles dispositions sont prises qui excluent les étrangers de nombreux droits sociaux nouvellement mis en place par cette IIIème République. Au niveau colonial, les « sujets » de l'Empire sont exclus de la citoyenneté comme les « sujets français » d'Algérie soumis au Code de l'indigénat.

On peut déceler dans cette période historique l'aboutissement du processus de construction de l'Etat-nation en France. Le XXe siècle qui s'ouvre sur ce constat pose donc la question de l'immigration dans des termes différents, entre nationalisme et utilitarisme.

Le XXe siècle des migrations

A l'Aube de la Première Guerre Mondiale, les étrangers venus majoritairement des pays européens voisins, sont employés principalement dans l'industrie. Durant la Grande Guerre, les ressortissants de nations ennemies sont internés. En plein conflit, la France se lance dans une politique de recrutement de main-d'œuvre en direction notamment de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal. Ces étrangers qui arrivent en France par le biais d'accords bilatéraux possèdent à la fois un contrat de travail et une carte de séjour. C'est dans une visée utilitariste que la France fait appel à cette immigration, qui s'accompagne d'un contrôle accru de cette population pensée comme temporairement installée. Le recrutement se fait également dans les colonies, avec l'enrôlement des indigènes de la république comme soldat, ou leur acheminement jusqu'aux

³³⁹ NOIRIEL, Gérard. *Population, immigration et identité nationale en France XIXème-XXème siècle*, Hachette Education, 1992.

usines pour servir de main-d'œuvre ouvrière. Après guerre, les immigrés continuent de venir en France, fuyant pogroms, dictatures ou crise économique. La France laisse ses frontières ouvertes – 10% de la population masculine a été tué pendant les conflits –, contrairement aux Etats-Unis qui adoptent leur première loi établissant des quotas en 1921. Le meilleur niveau de formation des français leur fait délaissier les travaux les plus pénibles de la mine et de l'usine. Le gouvernement tente de contrôler cette immigration en mettant en place différentes institutions chargées à la fois d'organiser l'utilitarisme (gestion des immigrés selon les besoins des différents secteurs) et de contrôler cette population (carte d'identité maintenue et limitée à deux ans). Ces tentatives de reprise en main de l'immigration par l'Etat sont d'une efficacité limitée. A cette époque, ce sont principalement les entreprises elles-mêmes qui organisent l'immigration, au sein de la Société Générale d'Immigration (SGI). Même si la dimension « force de travail » est celle qui pour définir l'immigré, cela n'exclut pas une immigration de peuplement dans une France démographiquement traumatisée par la Grande Guerre.

En 1931, la France compte trois millions d'étrangers dont 350 000 espagnols qui représentent ainsi la quatrième communauté immigrée du pays. Bien que plus visibles, les étrangers restent souvent une population précaire et stigmatisée. L'opposition entre main-d'œuvre nationale et main-d'œuvre immigrée semble fonctionner et se traduit par des postures syndicales ambiguës. La crise économique de 1929 qui se fait sentir tout au long des années 1930 en France et entraîne des vagues de chômage, donne un souffle nouveau à la xénophobie et aux lois anti-étrangers. En 1932, le contingentement des étrangers dans l'économie nationale est adopté à l'unanimité. Le refoulement massif des étrangers licenciés est autorisé et organisé par l'Etat. A la même époque, différents attentats sur le territoire français perpétrés par des étrangers viennent justifier cette procédure de refoulement et réactive l'image de l'étranger comme dangereux, qui s'ajoute à celle du concurrent sur le marché de l'emploi.

Petit à petit, la question de « l'assimilation » de ces immigrés est posée, avec une tentative de clarification à la fin des années 1930 entre immigration de peuplement et immigration de travail. Comme dans les travaux du démographe Georges Mauco, dans les deux cas, peuplement et travail, le point de vue utilitariste qui prime est associé à une lecture raciste. Cet auteur tente d'établir « scientifiquement » la possibilité d'assimilation des différentes populations immigrées, en utilisant la raciologie. Cette « hiérarchie des ethnies » place les originaires d'Asie ou d'Afrique tout en bas de l'échelle, dans une position d'altérité radicale où « l'assimilation (à la société

française) n'est pas possible et, au surplus, très souvent physiquement et moralement indésirable »³⁴⁰.

En 1938, avec le gouvernement Daladier, la distinction entre « bon » et « mauvais » immigré construit une politique tournée vers le contrôle et la répression. Le ministère de l'Intérieur et les préfetures se voient confier de nouveaux pouvoirs. Les expulsions sont facilitées et des camps de concentration sont mis en place afin d'y parquer les étrangers indésirables en attente de refoulement. Les républicains espagnols de la *Retirada* se retrouvent ainsi enfermés dans des camps alors que la plupart des familles espagnoles considérées comme simple réfugiées sont dispersées dans les différentes régions françaises. La figure de la victime et celle du combattant sont donc inconciliables dans le droit français des réfugiés. Comme il a déjà été évoqué, cette image du réfugié-victime et *donc* désarmé aussi bien physiquement que moralement, continue d'être présente et d'avoir des effets sociaux jusque chez les soutiens aux exilés. Sous le régime de Vichy, le nationalisme politique conduit à l'adoption de la loi excluant les enfants de père étranger de la fonction publique et met en place des commissions de « dénaturalisation », en plus des lois antisémites et de l'organisation de la Déportation.

A la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la volonté de l'Etat de contrôler l'immigration est claire, elle débouche sur l'ordonnance de 1945 et ses dispositions sur l'entrée et le séjour des étrangers en France. Au sortir de la guerre, l'image des étrangers est réévaluée à l'aune des immigrés résistants et des « indigènes » combattants. Une certaine reconnaissance de la république pour ces « étrangers mais nos frères pourtant » est mise en discours mais peu suivie d'actes autres que symboliques. Dans ce sens l'ordonnance de 1945 ne rompt pas avec les deux piliers qui ont soutenu la politique d'immigration française dans l'entre-deux-guerres : le contrôle et l'utilitarisme. Le général de Gaulle rappelle ainsi dans un discours de 1945 la nécessité impérieuse de l'immigration, dans une visée de peuplement principalement, pour la France et conclut sur l'impératif « d'introduire au cours des prochaines années, avec méthode et intelligence, de bons éléments d'immigration dans la collectivité française »³⁴¹. La sélection et le contrôle des immigrés est l'élément central des nouvelles dispositions, même si certaines dispositions très restrictives des anciennes législations sont assouplies. Selon Danièle Lochak, l'ordonnance de 1945 n'a rien de libéral mais est au contraire une « loi de police qui conserve un

³⁴⁰ Cité par BOUAMAMA, Saïd. « L'immigration algérienne au temps de la colonisation », *Hommes et Migrations*, N°1244, juillet-août 2003, p.6-11.

³⁴¹ Discours du Général De Gaulle du 2 mars 1945 devant l'Assemblée Consultative annonçant la mise en place d'un grand plan sur l'immigration.

régime de contrôle et de répression »³⁴². Même si l'immigration n'est pas encore posée comme un « problème », c'est un phénomène que l'Etat souhaite encadrer au plus près. La coalition humaniste-asilaire, analysée plus loin dans ce chapitre, est largement absente de ces débats. Le thème des réfugiés est cependant soulevé et donnera lieu à la convention de Genève de 1951. Quant aux luttes de l'époque, elles tournent principalement autour du respect des droits fondamentaux et non de la régularisation, une certaine liberté de circulation existant de fait dans cette période.

La France accueille volontiers les immigrés, vus comme une ressource humaine, par le biais de l'Office National d'Immigration (ONI). Cet organisme étatique tente de récupérer la gestion de l'immigration laissée à la Société Générale d'Immigration (SGI) et aux entreprises dans les années 1930. Mais dans ce début des Trente Glorieuses et jusque dans la fin des années 1960, le parcours administratif de l'ONI est souvent contourné par les entreprises et les immigrés, les régularisations de situation se faisant une fois l'étranger mis au travail. De plus, les ressortissants des pays membres de la CEE sont dispensés de ce passage par l'ONI, tout comme les algériens et les africains de l'ancienne Communauté Française, qui avait remplacé l'Union Française en 1958. La décolonisation qui s'opère dans les années 1960 reconstruit les liens qui unissaient auparavant la France à ses colonies. Ils entraînent aussi le retour d'un grand nombre de fonctionnaires coloniaux en métropole, qui sont majoritairement affectés aux questions d'immigration. La fin de la période coloniale ouvre la voie à un durcissement de la législation sur l'immigration.

Fermetures des frontières et répression de l'immigration

La décision du président Giscard d'Estaing en 1974 de fermer les frontières, est souvent considérée comme une date charnière. Le durcissement de ton est cependant visible dès la fin des années 1960 et principalement en 1972 avec les circulaires « Marcellin-Fontanet », qui subordonnent la délivrance d'une carte de séjour à l'obtention d'un contrat de travail et d'une attestation de logement. C'est à partir de ces circulaires, qui remettent en cause la liberté de circulation qui était un certain état de fait pendant les années 1950-1960, que les premières luttes d'immigrés pour leur régularisations, accompagnées de grèves de la faim, ont lieu. A partir de la décision de 1974 de suspendre l'immigration de travailleurs, l'équation entre immigration et crise économique ne sera jamais démentie au niveau du pouvoir et le « problème de l'immigration »

³⁴² LOCHAK, Danièle. « Les politiques de l'immigration au prisme de la législation des étrangers », In FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, 1997, p.29-46.

devient une expression incontournable traversant le monde politique à droite comme à gauche. Une fois l'évidence constituée et incontestée, les lois peuvent s'y arrimer. C'est ainsi que le septennat de Valéry Giscard d'Estaing va rendre effective la « gestion des flux migratoires », en revenant sur la liberté de circulation dont bénéficiaient par accords les ressortissants de certaines anciennes colonies et en renforçant les contrôles aux frontières. Les refus de régularisations des immigrés sans papiers déjà présents sur le territoire créent des irréguliers, que les lois Bonnet votées en 1980 rendent expulsables.

Dans le même mouvement un rapprochement entre immigration et délinquance est effectué dans les lois et dans les pratiques, avec un effet évident sur les représentations sociales. Ainsi, la loi Bonnet s'adressait à la fois aux immigrés et aux délinquants, dans l'objectif de défense de la « sécurité » des français. Un premier pas avait déjà été franchi avec les circulaires « Marcellin-Fontanet », les Ministres de l'Intérieur et du Travail étant à l'origine de ces dispositions visant à réduire l'immigration. L'immigration de travail n'est pas la seule à être combattue, le regroupement familial est lui aussi réduit par le biais de lois durcissant les critères pour en bénéficier (condition de ressources et de logement). Pour mettre en œuvre ces politiques restrictives, le dispositif policier est complété afin de permettre les contrôles d'identité préventifs et la détention pour les immigrés en attente d'expulsion. Même si, dans ses débuts au pouvoir, le gouvernement Mitterrand semble vouloir changer de direction sur la question de l'immigration, ces changements seront restreints aussi bien dans leur portée que dans le temps.

Un processus de régularisation massive est engagée dès 1981 et de nouvelles lois infléchissent le rôle de l'Etat comme producteur d'irréguliers en permettant la régularisation des immigrés pouvant attester de trois ans de séjour sur le territoire. Mais ces dispositions visent principalement à *assainir* la situation à l'intérieur du territoire tout en continuant plus que jamais la lutte contre « l'immigration clandestine ». Les peines encourues pour séjour irréguliers sont aggravées et la durée de rétention est allongée. Dans ces mesures comme dans les discours des dirigeants de l'époque, se réaffirme une opposition déjà rencontrée entre les bons et les mauvais immigrés. Cette fois, le critère utilisé pour établir la frontière n'est pas du ressort de l'utilitarisme mais plus du côté du mérite, traduit en arguments humanistes. La fermeture des frontières et la lutte contre l'immigration clandestine sont présentées comme une nécessité évidente pour la sécurité des français, mais la prise en compte de la dimension humaine de cette immigration est également un impératif pour un gouvernement de gauche aux valeurs humanistes. Cette bienfaisance ne peut être accordée qu'aux seuls immigrés méritants, c'est-à-dire à ceux déjà installés et qui « font partie de la réalité nationale »³⁴³. Ceux plus récemment arrivés tombent sous

³⁴³ Discours officiel de François Mitterrand au Conseil des Ministres du 31 août 1983.

le coup de l'irrégularité et doivent donc, comme les immigrés ayant commis un délit d'ailleurs, être expulsés. Le raisonnement est sans doute tautologique mais fonctionne parfaitement. Il ressemble à celui tenu par le groupe Ad Hoc Immigration de l'Europe sur les « faux demandeurs d'asile ». Dans les deux cas, seule la loi fait parole d'autorité, de Vérité. Ces lois au-delà de créer des irréguliers sur le plan juridique, créent des menteurs et des fraudeurs au niveau symbolique. Ce supplément symbolique vient authentifier³⁴⁴ ces lois dans leur pertinence – ils produisent des irréguliers qu'ils jugent ensuite irréguliers, leur parole de Vérité s'en trouve ainsi renforcée – et justifier de nouvelles mesures plus strictes de lutte contre ces irréguliers qui se trouvent entachés moralement par l'infraction.

C'est également à partir de cette époque, le milieu des années 1980, que l'extrême-droite devient une force politique avec le Front National. Ses thèmes centraux sont l'immigration et la sécurité, deux thèmes qui seront très vite repris par la droite et par une grande partie de la gauche. Sur le plan juridique, le ton se fait plus dur avec la première cohabitation et les lois dites Pasqua de 1986. Ces lois reviennent sur la plupart des avancées en faveur des immigrés mises en place par le gouvernement socialiste et organise l'obligation de visa, qui est encore aujourd'hui un instrument de contrôle des flux migratoires. Mais la réforme la plus symbolique voulue par le Ministre de l'Intérieur est celle de la nationalité, qu'il ne pourra pas mener à terme lors de cette première cohabitation mais qui sera réintroduite en 1993. Cette volonté de réforme montre bien une cristallisation toujours plus forte de l'Etat autour de la question nationale, cristallisation qui s'épanouit dans les discours et les décisions sur l'immigration. La réélection de Mitterrand pour un deuxième mandat en 1988 ne débouche pas sur un changement politique clair sur les questions d'immigration. Les lois Joxe de 1989 réintroduisent effectivement certains droits pour les immigrés, notamment en ce qui concerne l'attribution de plein droit de la carte de résident ou les possibilités de recours suspensifs contre un arrêté de reconduite. Dans le même temps, les dispositifs de contrôle aux frontières sont renforcés juridiquement. Le délit d'aide au séjour est puni plus sévèrement et les transporteurs sont sanctionnables s'ils débarquent des étrangers sans visas sur le territoire français. La logique est donc la même qu'au premier mandat, l'humanisation des lois pour ceux qui sont déjà sur le territoire et un renforcement des sanctions pour ceux voulant atteindre la France illégalement. La mise en place des zones d'attente est de ce point de vue significative. Ces fictions juridiques³⁴⁵ construisent un hors Etat dans l'Etat, les personnes qui y sont maintenues peuvent donc être considérées par la loi comme « en attente », c'est-à-dire pas

³⁴⁴ Dans le sens étymologique d'*auctoritas* comme pouvoir de désigner la vérité, d'authentifier.

³⁴⁵ LE COUR GRANDMAISON Olivier, LHUILIER Gilles, VALLUY Jérôme. *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Autrement, 2007.

encore débarquées, pas encore sur le sol français. C'est un outil supplémentaire dans l'arsenal étatique pour établir la frontière entre les méritants et les « clandestins ».

La figure du méritant est multiple, elle correspond à celle de l'ayant-droit reconnu comme tel, ou plus précisément de l'ayant-des-droits. Elle peut prendre la forme d'un immigré installé depuis plusieurs années en France et ayant des « liens forts » avec ce pays. Une fois ces liens prouvés, cet immigré doit pouvoir être protégé, doit pouvoir jouir des droits fondamentaux reconnus par l'Etat français. Cette figure d'ayant-droit est fragile, ce n'est qu'une étape intermédiaire vers le statut de citoyen complet, comme le montre le cas de la « double peine ». Le méritant peut aussi désigner le réfugié-victime, qui fuit « avec raisons » son pays d'origine. C'est là que le caractère recognitif³⁴⁶ de la qualité de réfugié entre en jeu. Pour être réfugié, il faut être reconnu comme tel par des instances étatiques ou internationales (l'OFPRA pour la France et le HCR au niveau international). Les personnes qui se soumettent à l'examen de reconnaissance peuvent obtenir le statut de réfugié ou bien être débouté. Si elles sont déboutées, c'est qu'il a été vérifié juridiquement qu'elle ne « portaient » pas la qualité de réfugié. Leur tentative de reconnaissance était donc soit une erreur de leur part, soit un mensonge. C'est bien ce qui apparaît dans les lois dès la fin des années 1980, la suspicion comme mode de contrôle. Ceux qui arrivent sont suspectés de ne pas pouvoir entrer dans la case *méritant* (réfugié reconnu, époux ou épouse d'un-e français-e hors mariage blanc...) et donc de chercher à flouer l'Etat et ses lois. Les zones d'attentes sont ainsi instituées afin que le ministère de l'Intérieur puisse vérifier que les demandes d'asile ne sont pas « manifestement infondées ».

Les gouvernements de droite et les gouvernements de gauche en France se rejoignent sur l'évidence, construite au cours des décennies, que l'immigration est un problème qui doit être régulé. La ligne de partage entre la gauche et la droite sur les questions d'immigration ne se trouve pas entre liberté de circulation et nationalisme mais bien plus sur le positionnement de la frontière nationale, ou plutôt étatique. La droite, comme avec la réforme de la nationalité, se base sur la Nation, sur l'identité nationale, pour établir l'Etat. Dans cette vision, l'Etat est un instrument de la Nation, de sa grandeur et de sa défense. La gauche, comme on peut le lire dans cet historique sur les lois migratoires, s'appuie sur l'Etat pour créer des citoyens. Caricaturalement, on peut dire que la droite se centre sur la frontière de la nationalité et la gauche sur la frontière de la citoyenneté. Bien sûr la répartition n'est jamais aussi claire et ces frontières, comme toutes les frontières, sont ductiles, elles se déplacent et sont retravaillées selon les contextes. Le vote de la réforme de la nationalité en 1993 sous un gouvernement de droite a permis de réactiver ces oppositions. Par cette loi, les enfants nés en France de parents étrangers

³⁴⁶ ALLAND Denis, TEITGEN-COLLY Catherine. *Traité du droit de l'asile*, PUF, 2002.

nés dans les territoires d'outre-mer ne sont plus français de naissance, les parents d'enfants nés en France ne peuvent plus réclamer la nationalité française pour ces derniers pendant leur minorité et les enfants nés en France ne deviendront plus français de droit à leur majorité mais devront manifester expressément leur envie de devenir français à leur majorité. La redéfinition de la nationalité se fait clairement plus restrictive. Dans le même temps, le volet « contrôle aux frontières » est encore une fois renforcé, principalement sur l'aspect enfermement et reconduite des étrangers. Enfin, les catégories de population sont moins nombreuses à pouvoir accéder à la régularisation.

La case « méritant »³⁴⁷ est réduite car les critères sélectionnés par la droite sont plus restrictifs en basant la nationalité sur le droit du sang. Les restrictions sur le regroupement familial, sur les régularisations par le séjour ou sur le droit d'asile sont les autres éléments de la loi Pasqua de 1993, qui vient réformer l'ordonnance de 1945. Le mouvement des sans-papiers qui trouve son apogée en 1996 oblige le gouvernement à revoir sa copie par une nouvelle loi, afin de laisser quelques espaces de régularisation encore possibles. Mais cette nouvelle loi promulguée en 1997 renforce aussi « la répression et la précarisation »³⁴⁸ des immigrés en permettant la confiscation du passeport, la mémorisation des empreintes digitales ou le retrait de la carte de séjour dans de nouvelles conditions. Il est à noter que beaucoup de ces dispositions sont dans la lignée de la politique commune d'immigration qui commence à se dessiner à l'époque au niveau de l'Union Européenne. L'arrivée des socialistes au pouvoir en 1998 sera l'occasion d'une vague de régularisations qui touchera 80 000 personnes (sur les 150 000 dossiers déposés) mais ne remettra pas en cause les directions prises par les gouvernements précédents de contrôle et de répression de l'immigration et des immigrés. Le Ministre de l'Intérieur de Lionel Jospin, Daniel Vaillant, va ainsi déclarer en 2001 après sa visite dans la nouvelle zone d'attente de l'aéroport Charles-de-Gaulle, que c'est « un lieu d'équilibre où les deux impératifs de la maîtrise des frontières et de l'accueil des fugitifs se vit au jour le jour »³⁴⁹. Quand l'alternance remet un gouvernement de droite au pouvoir, à partir de 2002, de nouvelles modifications législatives furent apportées.

³⁴⁷ KOBELINSKY, Carolina. « Les figures du demandeur d'asile », *Ecart d'identité*, N°107, décembre 2005, p.55-61.

³⁴⁸ LOCHAK, Danièle. « Les politiques de l'immigration au prisme de la législation des étrangers », In FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, 1997, p.29-46.

³⁴⁹ Déclaration du 8 janvier 2001 lors d'une visite de la zone d'attente de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulles.

C'est en 2003 qu'est adoptée une réforme du droit d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile. Les nouveaux textes prévoient entre autres l'allongement de la durée de rétention, le durcissement des conditions d'obtention des titres de séjour et un contrôle plus strict sur les mariages mixtes. C'est Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur, qui est à l'origine de la proposition de loi. En 2006, une nouvelle réforme du CESEDA³⁵⁰ est adoptée qui durcit les conditions du regroupement familial et d'obtention d'une carte de séjour par le mariage, tout en instaurant le contrat d'accueil et d'intégration qui devient obligatoire pour la délivrance d'une carte de séjour de 10 ans. Après son élection à la présidence de la République française, Nicolas Sarkozy fait adopter une nouvelle réforme qui vise à passer de « l'immigration subie » à « l'immigration choisie ». Elle autorise en particulier l'usage des tests ADN de filiation dans le cadre du regroupement familial³⁵¹, un nouvel élément de loi qui alimente la politique de suspicion envers les étrangers et précise un peu plus l'image de l'étranger voulant entrer sur le territoire comme fraudeur.

Après cette brève présentation historique de la France, on va maintenant s'intéresser au cas de l'Espagne en essayant de la même façon de lire l'Etat à travers les politiques d'immigration.

C) Le cas de l'Espagne

Un Etat des Nations

Contrairement à ce qu'on a vu dans le cas de la France, l'Espagne est devenu un pays d'immigration seulement à partir des années 1980 avec une accélération dans les années 1990. Ce passage du statut de pays d'émigration à pays récepteur s'est accompli à la même période que la transition démocratique qui suivit la mort du dictateur Franco en 1975. Ces éléments historiques vont avoir un poids certain sur la gestion de l'immigration en Espagne. Mais pour comprendre plus largement l'appréhension de l'immigration par l'Etat espagnol, et permettre une véritable

³⁵⁰ Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et des Demandeurs d'Asile, créé en 2004 par Dominique de Villepin sous le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, qui regroupe les dispositions réglementaires et législatives relatives au droit des étrangers.

³⁵¹ Cette dispositions a soulevé de nombreuses protestations, y compris au sein de la majorité de droite, elle fut donc complétée par des mesures visant à en réduire sa portée. En 2009, le Ministre de l'Immigration Eric Besson renonça à en signer le décret d'application n'étant pas en mesure de « respecter l'esprit et la lettre de la loi ». Dépêche AFP. « Eric Besson enterre les tests ADN », *Libération*, 13 septembre 2009.

analyse comparatiste avec la France, il faut revenir sur l'histoire du pays et sa construction nationale.

La Constitution Espagnole adoptée par référendum en 1978 annonce « l'indissoluble unité de la nation espagnole, patrie commune et indivisible de tous les espagnols » tout en réaffirmant le « droit à l'autonomie des nationalités et des régions qui l'intègrent ». De la même façon, et ce dès les premières lignes, elle parle de « la nation espagnole » et du « peuple espagnol » mais utilise également l'expression « les peuples d'Espagne ». La définition de la nationalité est un exercice complexe, voire impossible, tant les dimensions de cette nationalité sont multiples – statut administratif et légal, sentiment d'appartenance, culture partagée... – et difficilement objectivable. La seule prise en compte de la nationalité juridique, c'est-à-dire les modes de reconnaissance des nationaux mis en place par un Etat souverain, ne permet pas de comprendre le choix de ces modes de reconnaissance et les critères retenus par cet Etat. Dans le cas de l'Espagne, se pencher sur l'histoire du temps long permet de mieux comprendre cette Espagne des Espagnes qui fait de ce pays un modèle original d'Etat-nation, très différent de la France.

L'Hispanie Wisigothe, qui a existé de 569 à 711, est devenue un symbole pour les défenseurs, notamment franquistes, d'une nation espagnole unifiée et unique. Mais cette époque mythifiée de fausse homogénéité ne va pas, loin de là, aboutir à une nation espagnole. Comme pour la France, ce sont les guerres et les unions royales qui vont forger le territoire espagnol et dessiner peu à peu ses frontières. Les unions des rois catholiques, à commencer par le mariage de Fernand II d'Aragon et Isabel I de Castille en 1469, sont des stratégies dynastiques et non de construction nationale. C'est pourtant à partir de cette époque que l'utilisation du terme « Espagne » se fait plus automatique et que les prémices d'une identité nationale et d'une unification sociale apparaissent. C'est principalement autour de la religion catholique que se fait cette unité, qui aboutira à l'expulsion des juifs en 1492, des musulmans en 1521 et plus tard des morisques, musulmans convertis, en 1609. Dans le même temps, le royaume d'Espagne se lance dans la colonisation du continent américain, au cours de laquelle le massacre des indiens – dénoncé par le dominicain Las Casas³⁵² – sera légitimé à la fois par leur altérité essentialisée et l'identité, de qualité hiérarchiquement supérieure, des colons espagnols. Au XVIIIe siècle, les guerres de Successions voient la victoire des Bourbons et l'installation de Philippe V d'Espagne sur le trône. Son règne, comme ceux de ses héritiers, entraîne une accélération de la centralisation

³⁵² Bartolomé de Las Casas (1474-1566), prêtre dominicain nommé défenseur des indiens en 1516 et qui s'opposa au théologien Juan Ginès de Sepulveda (1490-1573) lors de la controverse de Valladolid (1550-1551) qui traitait de la manière de menée les conquêtes dans le Nouveau Monde en « sécurité de conscience ».

du pouvoir royal à Madrid. Le fonctionnement en régions et en provinces restera le mode d'organisation de l'Espagne.

En 1808, la volonté de Napoléon Bonaparte de liquider la monarchie Bourbon pour installer un régime satellite en Espagne, par le biais de Charles IV, marque un tournant pour la construction de l'Etat moderne en Espagne. La guerre et les soulèvements populaires qui s'ensuivirent entraînent la fin de l'Ancien Régime, ainsi que la faillite de l'ordre colonial (la plupart des colonies espagnoles se libèrent, après des années de guerre, entre 1808 et 1825). La réunion des Cortes à Cadix en 1810 débouche deux années plus tard sur la première Constitution espagnole dans laquelle est déclaré que « la Nation espagnole est libre et indépendante, et ne peut être le patrimoine d'aucune famille ni d'aucune personne ». C'est seulement à partir de 1840, à la victoire des troupes libérales contre les carlistes, que la révolution espagnole triomphera pleinement avec la construction d'un Etat national constitutionnel et parlementaire. Au XIXe comme au XXe siècle, l'articulation de l'Etat et de la Nation en Espagne reste problématique, notamment avec une augmentation des inégalités entre les régions. Ainsi, la Catalogne et le Pays Basque vont rapidement s'intégrer à l'industrialisation européenne et avoir un fort développement économique. Au contraire, le sud de l'Espagne et notamment l'Andalousie souffre du régime des latifundia, les terres appartenant à une oligarchie terrienne vivant à Madrid. Le pouvoir politique reste dans le Centre castillan, ce qui va conduire les bourgeoisies catalane et basque à refuser de se soumettre. En 1873, la Première République met en place un Etat fédéraliste qui ne dure qu'un an. Cette première expérience discréditera pour longtemps le fédéralisme comme voie politique pour l'Espagne, y compris chez les Républicains. Pourtant, c'est à partir de cette date que la question régionale prit de nouvelles dimensions, dans la vie politique et sociale, et que les nationalismes catalan et basque apparurent.

Le XIXe siècle en Espagne est la scène d'un double mouvement assez paradoxal. On assiste en effet à une nationalisation de la vie sociale, avec la naissance de la Banque d'Espagne et l'unification de la monnaie en 1831 et 1868, l'unification du droit avec le code pénal de 1848 et la création de la Guardia Civil en 1844, ou encore la mise en place d'un système national d'éducation secondaire et supérieur en 1845 et 1857. Dans le même temps, le sentiment national qui culmina avec la guerre napoléonienne est concurrencé, voire remplacé, par les nationalismes des périphéries³⁵³ tel que le Pays Basque, la Catalogne mais aussi la Galice qui culminent et tendent à se politiser à partir des années 1880-1890. Pourtant, les guerres entreprises autour de 1860 dans le Nord de l'Afrique débouchent de nouveau sur l'expression d'un sentiment national.

³⁵³ RODRIGUES, Denis. « Unité et diversité de l'Espagne: les nationalismes « périphériques » au cœur de la problématique nationale », *Atala*, N°11, 2008, p.71-88.

Mais ce sentiment qui réapparaît selon les contextes historiques ne semble pas pouvoir être stabilisé du fait de la faiblesse de l'Etat en Espagne. En 1874, la Restauration réinstalle Alphonse X sur le trône. Le régime de 1876, qui fait suite à la constitution de 1876, a une conception unitaire de l'Espagne. Cette volonté est issue d'Antonio Canovas qui est le principal inspirateur de ce régime et pour qui l'Espagne est « une nation permanente ». Selon Juan Pablo Fusi, « Canovas voulait établir un Etat centralisateur, uni par un sentiment national commun, sans territoires dotés d'institutions privées ou propres, et dans lequel il n'y aurait qu'un seul et indiscutable principe de souveraineté : les Cortes avec le roi. »³⁵⁴. Canova reste au pouvoir jusqu'en 1898, année de son assassinat, et la Constitution de 1876 reste effective jusqu'en 1923. Pourtant, les tensions politiques dans l'Espagne de cette période sont de plus en plus violentes.

D'un côté les revendications régionalistes des périphéries économiquement avancées, la Catalogne et le Pays Basque, se font toujours plus prégnantes. Elles s'accompagnent d'une opposition politique de ces régions industrialisées, insérées dans la culture de l'Europe moderne, au carlisme d'un centre castillan sans dynamisme socio-économique. De l'autre, la paysannerie pauvre, principalement andalouse, subit toujours la loi des latifundistes qui les font travailler sur leurs domaines agricoles pour un salaire journalier ne permettant qu'une survie précaire. C'est dans cette Espagne partagée, entre centre et périphérie et entre Nord et Sud, que les thèses libertaires et socialistes se développent. Même si les ouvriers d'industrie sont encore statistiquement faibles en Espagne, 13% en 1910, les partis et les syndicats anarchistes ou marxistes font leur apparition, comme la CNT et le PSOE, ou l'UGT. La défaite de la guerre hispano-américaine de 1898, qui visait à conserver le pouvoir colonial sur Cuba et marqua en définitive la fin de l'empire colonial espagnol, provoque une grave crise et une large période de troubles. On nomme génération 98 les intellectuels qui construisent leur réflexion autour de cette crise, en tentant de retrouver l'essence de la nation espagnole qui puisse conjurer les débâcles successives essuyé par l'Espagne. La volonté était de « régénérer » le pays, ce qui passait par « reconstruire la nationalité » comme l'exprimait Maura, chef du gouvernement en 1908. Contrairement à ce qui se passait en France avec Maurras et Barrès, aucun parti nationaliste n'existait en Espagne à cette époque.

C'est à cette période que vont germer des mouvements de droite axés sur la défense et la valorisation de la nation espagnole, vue comme Patrie. Ces mouvements, issus de la tradition catholique et monarchiste, se construisent en opposition aux nationalismes régionaux et sont les premiers à considérer ces nationalismes comme un ennemi intérieur mettant en péril l'unité

³⁵⁴ FUSI AIZPURUA, Juan Pablo. *España, la evolución de la identidad nacional*, Madrid, Ediciones Temas de Hoy, 2000, p.183.

nationale. Ainsi, alors que la France nationaliste s'appuyait essentiellement sur la menace extérieure³⁵⁵ pour établir sa défense de la Nation, cette idéologie fut une des bases de la dictature de Primo de Riveira qui débuta en 1923 et se termina en 1930 avec l'exil du dictateur. En 1931, les élections municipales sont remportées très largement par la gauche ce qui ouvrit la voie à la Seconde République espagnole. Cette seconde République tenta de réformer en profondeur la société espagnole en s'attaquant à ses piliers réactionnaires : l'armée et surtout l'Eglise. La prégnance de l'Eglise catholique sur la vie politique espagnole est un élément essentiel à la compréhension de ce pays, qui est pourtant décrit par certains historiens comme le pays de la rencontre des trois religions du Livre. L'opposition anticléricale qui s'exprimait à l'époque dans les forces de gauche est également, par retour, un élément qui se retrouve encore aujourd'hui dans la vie politique espagnole. Cette Seconde République souhaite également apporter une réponse aux nationalismes périphériques, comme le montre la Constitution de 1931 qui crée un Etat décentralisé et admet les autonomies régionales, après une procédure complexe d'approbation (seule l'autonomie de la Catalogne est reconnue pendant cette période). L'Etat intégral, selon le terme consacré, ainsi créé reconnaît les particularités régionales tout en réaffirmant l'unité nationale. Les républicains tentent donc de renforcer l'Etat par la cohésion des régions et la décentralisation.

Comme pour le cas de la France, la ligne de partage entre les régimes de gauche et de droite se trouve ici, entre l'axe national et l'axe étatique. Dans ce contexte de « régénérationisme », une des finalités des républicains, comme avant eux de la dictature de Primo de Rivera, est le renforcement de l'unité espagnole. C'est sur le chemin à parcourir pour y arriver que se font les divergences, de la Nation vers l'Etat pour la Droite, et de l'Etat vers la Nation pour la Gauche. Mais cette ligne de partage ne résorbe pas la complexité d'un contexte historique. La naissance de l'Etat jacobin en France s'est faite au détriment des localismes, mais davantage pour permettre un fonctionnement de l'Etat républicain et une propagation des valeurs de cette république que pour unifier un peuple autour du sentiment national.

Le 18 juillet 1936, le coup d'Etat du Général Franco entraîne l'Espagne dans la guerre civile qui oppose républicains et franquistes. Ce coup d'Etat vise à renverser le gouvernement de Front Populaire (*Frente popular*) mis en place après sa victoire aux élections de février 1936. Les affrontements entre ces deux camps, républicains et nationalistes, dure jusqu'en avril 1939. Après

³⁵⁵ C'est-à-dire extérieure à la « communauté française » qu'ils définissent principalement en termes de jus sanguinis et de culture. Dans ce cadre, les populations colonisées puis les anciens immigrés sont définis comme extérieurs même si leur menace est interne (voir par exemple RIGOUSTE Mathieu. *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, La Découverte, 2009).

la victoire des réactionnaires, soutenus par l'Eglise, la dictature du Général Franco s'installe pour ne se terminer qu'à sa mort, en 1975. C'est sur la défense de l'espagnolisme qu'est légitimé le soulèvement militaire de 1936 et que se construit la dictature franquiste. Cette dictature repose à la fois sur le militarisme et le catholicisme, faisant de l'armée le symbole et la colonne vertébrale de l'unité nationale et de la religion catholique l'essence de l'identité nationale. Dans cette lignée, les statuts d'autonomie sont retirés aux régions et le pouvoir met en place une lutte contre les identités régionales, notamment dans leurs représentations culturelles.

Dans une période où le renforcement de l'Etat-nation français se fondait sur un réflexe d'exclusion, l'Espagne au contraire déployait principalement des stratégies inclusives, visant à annihiler les différents régionalismes, afin d'unifier l'Etat. L'imposition des frontières de la nation et de la nationalité y était peu interrogée par l'immigration contrairement à la France. Les étapes historiques entre ces deux pays semblent en perpétuel décalage. C'est le cas de la colonisation et de la décolonisation par exemple, plus précoces en Espagne qu'en France. Cette rencontre avec un Eux a permis de renforcer le Nous de la Nation dans des contextes historiques particuliers. Mais c'est principalement en interne que se fabrique le sentiment d'unité nationale, fabrication qui nécessite souvent une réelle volonté politique. Reste à étudier de quelles façons l'immigration nouvelle qui débute dans les années 1960 va être interprétée et considérée en Espagne, en fonction des schèmes de pensée façonnés par ces siècles d'histoire nationale.

L'épisode contemporain le plus marquant et le plus idiosyncrasique de l'Espagne est sans doute la période de transition démocratique qui commence avec la mort du dictateur Franco. Depuis les années 1960, de nombreuses initiatives politiques clandestines d'ampleur avaient été entreprises, avec la refondation de partis de gauche ou indépendantistes interdits par le franquisme. La fin de la dictature de Franco s'ouvre sur un contexte d'affirmations régionalistes, alors même que l'objectif du régime autoritaire qui venait de s'éteindre avait été de réduire à néant ces particularismes pour ne faire émerger qu'une « Espagne une, grande et libre ». La Catalogne et le Pays-Basque, et dans une moindre mesure la Galice, sont les plus avancés dans leurs revendications autonomistes. Mais d'autres régions, dont l'Andalousie, qui n'avaient pas de projet politique autonomiste clair et marqué avant la dictature³⁵⁶, se font entendre pour réclamer sinon l'autonomie régionale, au moins la reconnaissance de leur identité régionale. Après l'accession à l'autonomie de la Catalogne puis, avec plus de complications, du Pays-Basque, la Constitution de 1978 vient consacrer un « Etat des Autonomies ». Ce modèle inédit d'Etat, nommé Etat « duel » par l'un des rédacteurs de la Constitution, tente d'équilibrer centralisation et autonomie régionale.

³⁵⁶ Le nationalisme andalou a commencé à s'unifier politiquement dans les années 1920-1930, sous l'impulsion notamment de l'écrivain et théoricien Blas Infante.

C'est ainsi qu'apparaissent les 17 communautés autonomes de l'Espagne, chacune disposant d'un gouvernement et d'un parlement autonome comme le prévoit le Statut d'Autonomie. La nécessité, issu du contexte sociopolitique, de créer ces Autonomies a laissé ouverts de nombreux questionnements quant aux compétences partagées et réservées entre communauté Autonome et Etat. La démocratie nouvelle mise en place s'est ainsi développée dans le cadre d'un Etat non renforcé, assumant principalement un rôle coordinateur entre les communautés autonomes. Nous verrons dans la prochaine partie comment le phénomène nouveau de l'immigration vient interroger cette forme de « dénationalisation » de l'Etat³⁵⁷.

Emigration et immigration en Espagne

Pour définir à grands traits l'Espagne de Franco dans les années 1950, on parlera d'un pays agraire avec une forte émigration. Une recherche de 1989 portant sur l'installation dans les trois plus grands pays européens récepteurs, la France, l'Allemagne et la Suisse, estime à 800 000 le nombre d'espagnols ayant quittés leur pays durablement. La plus grande partie de ces émigrés ont débuté leur exil pendant les décennies 1950-1960. C'est également à cette période que s'amorce, avant la transition démocratique des années 1970, de profondes transformations dans la société franquiste. Des infléchissements dans le pouvoir autoritaire permettent à l'Espagne de sortir un peu de son autarcie et d'entamer un développement économique et urbain. Entre 1950 et 1975, ces transformations économiques et sociales entraînent de nombreuses migrations internes, sorte d'exode rurale, des régions agraires vers les pôles économiques dynamiques. Dans le même temps, seule l'émigration espagnole vers les pays européens continue de croître, alors que les flux vers le continent américain ou africain se réduisent. Pourtant, entre 1850 et 1950, environ 3 millions d'espagnols ont pris la route pour le continent américain. Et jusque dans les années 1950, on comptait également 250 000 espagnols installés au Maroc.

C'est principalement pendant la Première Guerre Mondiale que débute l'émigration espagnole vers les pays européens, au premier rang desquels la France, pour se maintenir jusque dans les années 1970. L'immigration en Espagne quant à elle, était à cette époque un phénomène très réduit avec quelques 56 000 étrangers recensés en 1950, ce qui donnait un solde migratoire de 1 pour 100. A partir des années 1960, le nombre d'immigrés présents en Espagne commence à augmenter, assez fortement en terme de pourcentage mais toujours à des niveaux très relatifs en

³⁵⁷ FUSI, Juan Pablo. *Espagne : Nations, nationalités et nationalismes. Des Rois Catholiques à la Monarchie Constitutionnelle*, Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 195.

terme d'effectif. La majorité (60% en 1975) de ces immigrés sont des ressortissants de pays européens.

La mort du dictateur Franco en 1975 est l'occasion pour l'Espagne d'entamer une transition démocratique, ce changement politique étant accompagné de nombreux changements sociaux et économiques. Un double mouvement, national et international, entraîne le pays dans la modernisation sur le modèle des autres Etats européens. Malgré la crise pétrolière, l'Espagne continue son développement économique tout en renforçant l'Etat dans sa dimension sociale. Au début des années 1980, l'Espagne fait figure de jeune démocratie, bien que confrontée à un taux de chômage élevé et à la précarité salariale, qui souhaite jouer un rôle dans le contexte international et prendre une place active au sein de l'Union Européenne. C'est ainsi qu'elle fait son entrée au sein de la CEE en 1986. Ces différentes évolutions contribuent à faire de l'Espagne, ancien pays d'émigration, un nouveau pays d'immigration à partir des années 1980, avec une nette accélération dans les années 1990-2000.

L'immigration en Espagne, législation et territoire

Longtemps resté un phénomène marginal en Espagne, l'immigration a fait l'objet de législation particulière avec la loi de 1985. Auparavant, seul le décret royal datant du 17 novembre 1852 énonçait des normes en matière d'immigration. Dans les années 1970, quelques décrets tentent de clarifier la situation des étrangers en Espagne, en fixant les conditions de séjour et de travail. Le décret du 14 février 1974 distingue ainsi deux types d'autorisation de séjour, « la permanencia », autorisation de séjour temporaire, et l'autorisation de résidence. La durée de la première est fixée à trois mois renouvelables plusieurs fois tandis que la seconde est valable deux ans renouvelable une fois. En fonction de « l'intégration » de l'immigré, des renouvellements supplémentaires d'une durée de cinq ans sont prévus. Ces deux formes d'autorisation de séjour donnent droit aux immigrés de solliciter une autorisation de travail, d'une durée qui varie de moins de six mois, pour le travail saisonnier, à parfois deux ans. Mais ces permis de travail sont pour la plupart spécifiques, correspondant donc à une activité précise dans une province déterminée.

Le contrôle étatique allié à l'utilitarisme migratoire est donc à la base des premiers textes légaux concernant l'immigration à la veille de la transition démocratique. A noter que les ressortissants des pays hispanophones d'Amérique centrale et d'Amérique du sud sont dispensés d'autorisation de travail. En 1980, dans les premières années de la nouvelle Espagne démocratique et sur fond de durcissement des frontières au niveau européen, un second décret

vient accentuer le contrôle des immigrés, déjà présent dans celui de 1974. La figure de l'immigré qui s'y dessine est celle du travailleur, autorisation de séjour et permis de travail devant être demandés ensemble dorénavant. De plus, la durée du séjour est soumise à celle du permis de travail, délivré sous forme d'un Permis unifié de travail et de résidence. La délivrance de ce permis est en outre soumise à l'accord des ministères de l'Intérieur et du Travail. On retrouve assez clairement dans ces dispositions la figure du *geistarbeiter* toujours souhaité et mythifié des politiques migratoires utilitaristes. Pour les étrangers ne souhaitant pas travailler sur le territoire, il est prévu par le texte qu'une preuve de ressources suffisantes pourra être demandée. Dans ces deux décrets, l'Etat réaffirme son pouvoir souverain et entier sur le territoire, et met en place une politique migratoire clairement utilitariste et sélective. Cette orientation doit être associée au régime politique de l'époque.

En effet, même si le franquisme s'éteint officiellement avec la mort de Franco en 1975, les dernières années du dictateur amorçaient déjà la transition démocratique. Adolfo Suarez qui sera président du gouvernement de 1976 à 1981, était membre du gouvernement de Carlos Arias Navarro et secrétaire général du Mouvement National, le parti de Franco. C'est sous son gouvernement, après avoir été nommé par le nouveau Roi d'Espagne Juan Carlos Ier, qu'a été conduite la transition démocratique qui devait réunir tous les partis politiques autour du même projet, faire de l'Espagne postfranquiste une démocratie. Pour ce passage « en douceur », la stratégie adoptée était de réduire les dissensions partisans en évitant toute forme de procès officiel du franquisme. Ainsi, même si les courants les plus extrémistes du franquisme – les cortes franquistes par exemple – furent dissous, beaucoup d'anciens responsables franquistes accédèrent à des postes de pouvoir. Pour éviter de ranimer un passé traumatique encore brulant, les nouveaux dirigeants avaient en charge de mettre à bas les institutions les plus autoritaires de la dictature, sans pour autant créer de rupture nette. L'idéologie d'un Etat centralisateur fort et d'une nation unie est ainsi présente dans les deux décrets précédant la loi de 1985.

La loi adoptée le 1^{er} juillet 1985 abroge les législations antérieures et donne pour la première fois un cadre qui définit et garantit l'exercice des droits et des libertés pour les étrangers résidant légalement en Espagne. Ce texte, nommé Ley de Extranjeria, est adopté sans grands débats et permet à l'Espagne de préparer son entrée dans la Communauté européenne en conformant sa législation. Les ressortissants de pays de la Communauté bénéficient donc d'un traitement privilégié, qui sera encore adapté en 1986 lors de l'entrée officielle de l'Espagne dans la CEE. Pour les autres, les permis de séjour temporaire ne peuvent plus dépasser trois mois, renouvelables une fois. Quant aux permis de résidence sans activité rémunérée, trois types d'autorisations sont prévus par la loi. Des permis d'une durée de trois mois à deux ans ; des

permis ordinaires, d'une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans, accordés à ceux qui résident depuis au moins deux ans en Espagne et qui souhaitent s'y fixer ; enfin, des permis spéciaux sont accordés à certaines catégories d'étrangers (conjoint d'espagnol, retraité, personnes nées en Espagne...) pour une durée maximale de dix ans. Une condition de ressources est requise pour obtenir tous ces permis, et leur renouvellement n'est pas automatique.

Pour les autorisations permettant une activité rémunérée, le permis unifié instauré par le décret de 1980 est maintenu. Le travail saisonnier est encadré plus strictement, ne pouvant donner lieu qu'à une autorisation de neuf mois maximum, non renouvelable et ne peut être délivré que par un seul employeur. Il existe une autre catégorie de Permis unifié donnant droit jusqu'à cinq ans d'autorisation de séjour sans restrictions d'activité, d'employeur ou de zones géographiques, mais les conditions d'obtention de ce type de Permis sont très restrictives : avoir travaillé en Espagne pendant cinq ans ou y avoir résidé depuis huit ans.

Dans tous les cas, la situation du marché du travail peut être opposée à l'accord d'un Permis et il peut être demandé à l'employeur que le poste ait fait l'objet d'une offre publique à travers l'Office National pour l'Emploi. Afin de mettre en place ces réformes, un délai est prévu pour la régularisation des étrangers qui, du fait des nouvelles conditions émises par la loi, se retrouvent en situation illégale. Cette régularisation fut réduite dans sa portée car de nombreux étrangers déjà présents sur le territoire ne purent pas monter de dossier faute de pouvoir présenter de documents prouvant un lien de travail avec l'employeur. Cette situation rappelle que, comme c'était le cas dans la France des années 1960, la mise en place des nouvelles législations sur le séjour et le travail à partir de 1974 n'ont pas tari les voies parallèles d'immigration soutenues par une structure économique et salariale accueillant les travailleurs immigrés même sans permis. La similitude de cette première loi cadre avec la législation française, et celle d'autres pays européens, montre l'ambition de l'Espagne de l'époque. Le gouvernement du socialiste Felipe Gonzalez souhaite alors moderniser le pays et lui faire jouer un rôle au niveau international, ce qui se traduit par son adhésion à la Communauté Européenne mais aussi à l'OTAN. L'axe principal de la loi – bien que son préambule insiste sur la question de l'intégration – reste de contrôler le travail des immigrés, nécessaire à l'économie espagnole, tout en préservant l'emploi des espagnols. Il appert également que l'immigration vue comme simple ressource économique, n'est pas envisagée comme durable. Aucune tradition ou valeur d'hospitalité n'est revendiquée dans la loi, seules les populations ne présentant pas le risque d'être un poids financier pour l'Etat sont susceptibles de se voir accorder une autorisation de séjour.

La figure de l'immigré « victime » ou de l'exilé n'apparaît pas, ayant déjà fait l'objet d'une loi en 1984 sur « le droit d'asile et la condition de réfugié » dont la principale disposition était la

possibilité de solliciter l'asile même en étant entré illégalement sur le territoire. Par contre, une différence de traitement est inscrite dans le texte selon le pays d'origine des immigrés. Les ressortissants des anciennes colonies espagnoles, comme c'était déjà le cas dans le décret de 1974, mais aussi les personnes d'origine séfarade se voient accorder une préférence pour l'attribution et le renouvellement du permis de travail. Au-delà des préoccupations diplomatiques, cette disposition démontre un rapport particulier de la nouvelle Espagne démocratique à son histoire, lisible dans son rapport à l'immigration. La Ley de Extranjeria de 1985 arrive alors que l'Espagne ne se vit pas encore comme un pays d'immigration, ce qui facilite d'autant le passage de la loi par les élites dans une relative indifférence ou du moins l'absence de mobilisation forte de la société civile ou du milieu associatif. L'application de la loi ne fut pas accompagnée d'un dispositif policier systématique mais entraîna la marginalisation des anciens immigrés devenus illégaux malgré le délai de trois mois, prolongé à trois reprises, accordé par la loi pour se mettre en règle. Les possibilités de travail – non déclaré – offert par le marché de l'emploi espagnol entraînèrent de nouvelles arrivées de travailleurs migrants et firent monter les chiffres des immigrés irréguliers.

Après celle de 1985-1986 prévue par la loi, l'Espagne entame une nouvelle régularisation extraordinaire en 1991 tout en durcissant ses contrôles aux frontières et en imposant une obligation de visa aux ressortissants du Maghreb. Si ce durcissement du contrôle découle directement des orientations de la Communauté européenne, on peut faire le lien entre la seconde vague de régularisation et la mobilisation du champ associatif en faveur des immigrés, qui commence à se construire et se faire entendre sur la scène publique et politique. Déjà pour la loi de 1985, l'Eglise catholique avait tenté, sans grand succès, de faire passer des amendements afin de réduire la portée sécuritaire du texte et de renforcer son volet intégration. Ces initiatives marquent le début d'une mobilisation associative qui deviendra incontournable à partir des années 1990. Les ONG religieuses et laïques, ainsi que les syndicats, vont développer des compétences en termes d'expertise tout en s'imposant, à travers leurs pratiques d'aide locale, comme le lien évident entre les immigrés et l'administration. Ils seront consultés lors des discussions de 1990 et avant la réforme de 1996. En 1995, le *foro para la integración de los inmigrantes* est institué et officialise la place des associations dans le débat démocratique sur l'immigration. C'est dans cette période que le débat se fait plus polémique, car dans le même temps l'adhésion de l'Espagne au projet européen et à l'espace Schengen entraîne un renforcement des contrôles et un durcissement des frontières.

En 1993, les premiers quotas sont instaurés pour l'attribution de permis de travail et en 1994 la loi sur le droit d'asile est réformée afin de lutter contre « les demandes manifestement infondées ». Pourtant, la mobilisation associative aboutit à l'adoption en 1996 d'un nouveau

règlement de la loi 7/1985 qui accentue le volet d'intégration. La même année, le Parti Populaire remporte les élections anticipées et José Maria Aznar devient chef du gouvernement espagnol. Sa courte majorité oblige le PP à demander l'appui des partis régionalistes pour gouverner, comme l'avaient déjà fait les gouvernements socialistes précédents. C'est le CiU, la fédération de partis catalans, qui annonce en 1996 vouloir déposer un projet de réforme de la ley de extranjería. C'est ce qui explique en partie l'apparent paradoxe entre l'adoption en 1999 et sa mise en place à partir de 2000, sous un gouvernement de droite, d'une nouvelle ley de extranjería aux apparences plus progressistes. Cette loi, impulsée par le milieu associatif, insiste sur l'aspect intégration des immigrés en considérant ces derniers comme des sujets de droit. Cette nouvelle réforme aura une durée de vie très courte, du fait du refus du Parti Populaire de la voter et de la victoire de ce même parti, cette fois-ci avec une majorité nette, aux élections de mars 2000. La polémique autour du texte fit d'ailleurs apparaître deux pôles bien distincts au sein du PP sur la question de l'immigration. Même si le travail parlementaire s'est effectué en discussion avec les partis de l'opposition et le champ associatif, l'accent mis sur l'intégration correspondait à la volonté de plusieurs membres du gouvernement, dont le ministre des Affaires Sociales, Manuel Pimentel. C'est seulement à l'approche du vote que l'aile du parti défendant un contrôle strict du territoire, avec à sa tête le président du gouvernement, réalise la portée du texte – qui inscrit notamment dans la loi la régularisation permanente – et tente de s'opposer au vote en déposant de nombreux amendements. De la même façon, le rôle du CiU est ambigu quant à l'adoption de la loi. Alors que ce parti, du fait notamment du dynamisme des associations catalanes sur le thème de l'immigration, avait été dans les premiers à évoquer la nécessité d'une réforme, il finira au dernier moment par hésiter à voter pour celle-ci, le coût de la loi étant sujet à débat au sein du parti. Cette loi ne fait pas non plus l'unanimité de tout le champ associatif. Des associations réunies dans le collectif « Papeles para todos y todas, Ningun ser humano es ilegal » (« Des papiers pour tous et toutes, aucun être humain est illégal ») dénonce la faiblesse des avancées et surtout la continuation dans la lutte contre les sans-papiers et dans leur précarisation.

Lors du deuxième mandat de José Maria Aznar, une nouvelle loi est votée, avec le soutien du CiU, et appliquée dès 2001, qui recentre le débat sur l'axe du contrôle. Au-delà de l'aspect législatif, cet épisode accélère encore davantage la politisation du thème de l'immigration, politisation qui était presque inexistante à l'époque de la première ley de extranjería. Pendant toute la période de la Transition, qui se termine selon les auteurs en 1977 avec les premières élections démocratiques ou bien en 1982 avec l'arrivée des socialistes au pouvoir, le consensus des partis se faisait autour d'un objectif commun de démocratisation de l'Espagne et de ses institutions. Les thèmes polémiques étaient au maximum évités et les oppositions partisans

atténuées. Le gouvernement Aznar qui se met en place dès 1996, en annonçant officiellement la fin de la Transition démocratique, ouvre la voie à une réintroduction du conflit et du marquage politique et partisan. Le second mandat qui permet au Parti Populaire de gouverner sans l'aide d'autres partis est l'occasion de réaffirmer des valeurs polémiques et politiques ; le thème de l'immigration est dans ce cadre un support de choix.

L'interprétation des événements de El Ejido est assez révélateur d'un réinvestissement pour la droite espagnole d'anciens thèmes considérés comme indignes pendant la Transition démocratique, car trop liés au franquisme. El Ejido est une municipalité située dans la Province d'Almería, en Andalousie, spécialisée dans l'agriculture intensive sous serre. La présence immigrée, légale et illégale y est très forte, du fait du besoin de travailleurs dans cette agriculture, et soutient par le travail sous serre le dynamisme économique du territoire. Avec pour point de départ le meurtre par un déséquilibré marocain d'une jeune espagnole, El Ejido fut le spectacle de trois jours d'émeutes racistes en février 2000. La population visée principalement était celle des maghrébins, ce qui se conclua par des dizaines de blessés, des mosquées et des commerces détruits ainsi que le saccage d'associations de soutien aux immigrés. Cet événement fut utilisé par certains détracteurs de la première version de la loi de 2000 et interprété comme la preuve indéniable d'une trop forte présence immigrée et des risques que cela faisait courir à la sécurité intérieure. Le président du *foro para la integracion de los inmigrantes*, Mikel Azurmendi, nommé par José Maria Aznar, utilisa les émeutes de El Ejido pour réaffirmer l'irréductibilité de la différence culturelle entre les Marocains et les Espagnols, et conclua à l'impossibilité d'intégration de ces premiers sur le territoire espagnol. Se dessine donc dans les discours l'avènement de la figure de l'immigré comme double danger, pour la sécurité et pour l'identité nationale. Cette tendance se confirme tout au long du deuxième mandat du PP qui place, selon les mots même du Premier Ministre, le contrôle de l'immigration et du territoire comme priorité.

Comme pour la France et pour l'Union européenne, la lutte contre l'immigration érigée comme priorité est rapprochée dans les textes officiels de la lutte contre le terrorisme. Mais dans le contexte espagnol, le terrorisme est traditionnellement lié aux revendications régionalistes basques. La défense du territoire et de la Nation, considérée comme unité culturelle, passe donc à la fois par une lutte interne et externe. Au départ, la dimension de danger associée aux immigrés était assez floue et correspondait au thème de l'envahissement – culturel et sur le marché de l'emploi –, comme le montre l'utilisation du vocabulaire de la catastrophe naturelle (vague, déferlante, avalanche...) pour parler des nouvelles arrivées d'exilés. Mais peu à peu les discours politiques des décideurs ont impulsé une criminalisation des étrangers. La première étape fut de mettre en avant la question des passeurs et des mafias pour légitimer les nouvelles lois restrictives

sur l'immigration et la militarisation des frontières (*Frontera Sur*³⁵⁸). Dans le même temps, la population immigrée qui résidait déjà sur le territoire fut associée aux problèmes de délinquance.

L'Opération Ludeco a ainsi été mise en place en 2001 pour lutter « contre la délinquance des équatoriens et des colombiens ». Cette idée de surdélinquance des immigrés a été reprise par différents membres du gouvernement. Le premier ministre a ainsi lui-même annoncé que les immigrés représentaient 89% des détentions préventives, alors même que l'Instituto de Estudios de Seguridad y Policía (IESP) qui dépend du « Sindicato Unificado de la Policía » parlait de 28%. Cette orientation débouchera en 2003 sur une loi contre la délinquance nommée « loi organique 11 /2003, du 29 septembre, de mesures concrètes en matière de sécurité urbaine, de violence domestique et d'intégration sociale des étrangers ». Au niveau symbolique on peut voir qu'au lien qui est établi entre délinquance et immigration, s'ajoute la redéfinition du concept d'intégration. Les seules dispositions prises par cette loi sont tournées vers la lutte contre l'immigration illégale – avec des peines accrues pour l'aide au séjour irrégulier – et contre les immigrés délinquants – avec la possibilité d'expulser les étrangers irréguliers ayant une peine inférieure à six ans plutôt que leur faire purger cette peine. Le volet de l'intégration annoncé dans la loi doit se résumer aux devoirs pour l'immigré. L'introduction du thème des violences conjugales sous la même loi n'est pas un hasard. Il est énoncé que les immigrés doivent s'adapter aux normes en vigueur dans la « société d'accueil », leur inadaptation supposée *a priori* est développée sous l'angle du sexisme. Un article consacré à la lutte contre l'excision et les mutilations génitales est introduit comme suit « avec l'intégration sociale des étrangers en Espagne, de nouvelles réalités apparaissent pour lesquelles l'ordonnance doit apporter des réponses adéquates. ». De même, il est réaffirmé que l'objectif de l'intégration sociale des immigrés en Espagne est qu'ils jouissent de droits égaux aux nationaux, c'est pourquoi une réforme du code pénal est prévue afin « de garantir la protection de la femme face aux nouvelles réalités sociales qui apparaissent avec le phénomène de l'immigration ». Ce préambule introduit des mesures permettant le divorce ou la séparation pour solutionner les « problèmes rencontrés par certaines femmes étrangères, principalement d'origine musulmane ». A travers cette loi, ces textes juridiques, l'Etat réaffirme une identité de valeurs et construit la présence étrangère, musulmane notamment, comme inadaptée *a priori* à ces valeurs.

En 2004, les socialistes du PSOE remportent les élections avec à leur tête José Luis Zapatero. Ce dernier déclare « ne plus vouloir concevoir l'immigration comme un problème mais comme quelque chose de positif pour la société ». Il procède d'ailleurs à la régularisation de quelques 700 000 étrangers à partir de 2005. En comparaison, la dernière régularisation de masse

³⁵⁸ ESPUCHE Brigitte, MARCO María Ángeles, LARA Rafael (dir.), *Derechos Humanos en la Frontera Sur*, 2007, APDHA, 2007.

opérée par le gouvernement Aznar en 2001 avait touché environ 200 000 étrangers pouvant faire la preuve d'un « enracinement » (« *arraigamiento* »), par une offre de travail ou en ayant de la famille résidante. Entre 1991 et 2006, huit processus de régularisation ont eu lieu en Espagne, dont cinq par le PP. La lecture d'un clivage idéologique à travers ces processus de régularisation est donc difficile, même si la dernière régularisation impulsée par le gouvernement Zapatero a été critiquée par le PP qui évoquait le risque « d'appel d'air ». Etant donné la structure du marché de l'emploi qui intègre assez rapidement les travailleurs sans autorisation de séjour, les régularisations massives permettent à l'Etat de reprendre en main la situation et de consolider son revenu fiscal par ces nouveaux cotisants. Au niveau purement juridique, le gouvernement socialiste n'est pas revenu sur les lois précédentes et a même été en charge de faire appliquer la loi votée en novembre 2003 par le PP, qui renforçait encore un peu plus le volet sécuritaire. Avec la hausse du chômage, les discours du premier ministre sur l'immigration se sont faits plus dur. En 2006, il appelle à l'aide les autres Etats membre de l'Union afin de gérer une arrivée exceptionnelle d'exilés sur les îles Canaries. Il crée un nouveau ministère à partir de 2007, un ministère de l'Immigration. L'année suivante, il propose d'augmenter la durée de rétention des étrangers afin de pouvoir les reconduire plus facilement, et justifie ce tournant sécuritaire en expliquant « si nous sommes laxistes avec l'immigration illégale, nous favoriserons les mafias et cette avalanche, personne ne l'arrêtera » tout en reprenant à son compte le thème de « l'appel d'air ». Pour le moment, la Ley de Extranjeria n'a pas encore été modifiée mais l'Espagne continue la « sécurisation des frontières » avec l'aide de l'Europe tout en passant des accords bilatéraux sur l'immigration avec de nombreux pays africains.

L'Espagne est donc passée en très peu de temps d'un pays d'émigration à un pays d'immigration, d'une dictature à une démocratie, d'une société rurale à une société économique en plein essor. Et ses politiques d'immigration ont été d'emblée extrêmement liées avec son adhésion à l'Europe. Pourtant, le Miracle espagnole qui s'appuyait sur l'immigration de travailleurs a longtemps donné de l'Espagne une image de pays ouvert dans une Europe fermée. Aujourd'hui, la fin de la Transition démocratique a entraîné une politisation du thème de l'immigration qui paraissait au départ opposer la gauche et la droite. Mais il semble qu'un consensus autour de l'utilitarisme migratoire se soit dessiné entre la nécessité de main d'œuvre étrangère et la volonté de gestion de l'immigration.

Comme on l'a vu, de nombreuses différences séparent la France et l'Espagne, que ce soit l'histoire de leur Etat-nation ou leur histoire de migrations. Pourtant, leur adhésion à l'Union européenne rapproche les politiques d'immigration de ces deux pays, même si le cheminement pour arriver à des dispositions assez semblables n'ont pas été identiques des deux côtés des

Pyrénées. Aujourd'hui, les deux pays sont des partenaires européens dans la lutte contre l'immigration illégale et semblent partager le même objectif, la gestion des flux migratoires. La différence se fait dans le dosage entre idéologie nationaliste et sécuritaire, et idéologie utilitariste. Nous avons vu que pour ces deux pays chacun de ses registres étaient soit convoqué pour légitimer une loi, soit à la base même de nouvelles mesures. De même le registre asilo-humaniste n'est pas totalement absent des textes, bien qu'il reste largement minoritaire et semble souvent servir de caution morale.

C) Retour sur l'Europe-forteresse

La France et l'Espagne face à l'immigration : des partenaires européens ?

La France et l'Espagne n'ont pas la même histoire avec la communauté européenne, ni la même place au sein de ses institutions. Alors que la France fait partie des Etats à l'origine du projet européen, l'Espagne a rejoint tardivement l'Union, en 1986, sous le regard d'ailleurs peu enthousiaste de son voisin transpyrénéen. C'est à cette même période, une décennie après la mort de Franco, que les relations politiques franco-espagnoles vont peu à peu se développer. Dans ses prémices, cette relation est inégale en faveur de la France qui a été le pays de réception de plusieurs vagues d'immigration espagnole. Dans la première moitié du XXe siècle, il s'agit des républicains fuyant la répression et le régime franquiste qui prennent le chemin de la France, pourtant peu hospitalière voire hostile. L'arrivée des espagnols en France se poursuit après la seconde guerre mondiale, pour culminer en 1968, date à laquelle la communauté espagnole devient la première communauté étrangère en nombre sur le territoire français. Au début des années 1980, l'Espagne en pleine transition démocratique est de plus en plus intéressée à intégrer le projet européen et à apparaître comme un partenaire viable pour ses voisins du continent, dont la France. Ainsi, l'Espagne multiplie les visites officielles et consolide ses relations avec ses futurs partenaires européens. Le Roi Juan Carlos Ier organise une visite officielle en France dès 1976, puis en 1985. C'est au cours de cette deuxième visite officielle du 19 juillet 1985 que fut signée entre la France et l'Espagne la déclaration commune franco-espagnole instituant un sommet annuel ainsi qu'un séminaire ministériel. Logiquement et stratégiquement, le rapprochement politique entre la France et l'Espagne s'est fait à la même période que l'entrée de cette dernière dans la communauté européenne. Au fil du temps, ces relations bilatérales se sont renforcées au niveau politique comme au niveau économique. Les échanges commerciaux entre la France et

l'Espagne n'ont cessé de croître depuis les années 1990, à tel point qu'aujourd'hui la France est le premier partenaire commercial de l'Espagne et son premier client.

Mais c'est principalement sur les questions de coopération en matière d'immigration que ces deux pays se sont rapprochés ces dernières années. Si ce rapprochement a fait grand bruit, c'est notamment parce que ces deux voisins ont longtemps été en opposition dans leur pratique et leur discours sur l'immigration. L'Espagne en tant qu'ancien pays d'émigration et que tout nouveau pays d'immigration a longtemps tenu un discours assez isolé au sein de l'Europe sur l'immigration comme moteur de l'économie. Ce discours, mélange d'utilitarisme économique et d'idéologie humaniste-asilaire, dénotait quelque peu dans une Europe qui se bâtissait de plus en plus sur une vision nationale-sécuritaire de l'immigration et était en total décalage avec le discours de fermeture des frontières tenu par la France. C'est à l'intérieur de l'Union Européenne que les politiques de la France et de l'Espagne vont se rapprocher – même s'il reste des désaccords³⁵⁹ – ou au moins ne plus s'opposer. En tant que pays membres, ils sont amenés à travailler ensemble dans différents projets de « contrôle des frontières » dont le plus important est sans doute l'agence FRONTEX (Frontières Extérieures). De plus, en étant engagés dans le projet européen ils sont tenus de penser leur politique nationale d'immigration au-delà de leur simple frontière. En 2006, plusieurs arrivées collectives sur les Iles Canaries ont entraîné des réactions fortes de la part du gouvernement espagnol, qui s'est tourné vers l'Union Européenne et les autres pays membres afin de réclamer plus de solidarité. L'agence FRONTEX par la voix de son représentant Franco Frattini est venu soutenir cette demande espagnole après une arrivée exceptionnelle en septembre 2006 de près de 1500 exilés africains sur les Iles Canaries. Ce haut-responsable affirmait « regrettait que seule une poignée d'Etats membres – l'Italie, le Portugal, la Finlande, l'Allemagne et la France – aient répondu à leurs sollicitations pour venir en aide aux autorités espagnoles »³⁶⁰.

Le traitement médiatique de cette arrivée collective et des réactions espagnoles qu'elle a suscitées, mériterait à lui seul une analyse approfondie. L'évènement en soi est analysé comme un changement d'attitude de l'Espagne qui « durcit le ton »³⁶¹, ce qui démontre bien l'image largement ancrée d'une Espagne pro-immigration. Le deuxième élément à analyser dans cette affaire est le choix des mots journalistiques, la page internet de LCI titrant le même jour : « l'Espagne excédée par la déferlante de clandestins ». Le reste de l'article de LCI est consacré aux remontrances que la vice-présidente espagnole adresse aux pays africains ne respectant pas les

³⁵⁹ O., Myriam Hernández. « Inmigración : el tema que divorcia a Zapatero de Sarkozy », *Calle89*, 15 février 2008.

³⁶⁰ RICARD, Philippe. « La coopération européenne en défaut devant l'afflux d'immigrés au sud de l'UE », *Le Monde*, 5 septembre 2006.

³⁶¹ CAMBON, Diane. « L'Espagne durcit le ton face aux clandestins », *Le Figaro*, 5 septembre 2006.

accords de réadmission. La structure de responsabilité est ainsi posée, ce qui permet l'avancée des mesures à prendre pour remédier à ce problème. Cet article est un exemple parmi d'autres – surtout à partir de cette époque – de justification de la sécurisation des frontières (pour contrer la « déferlante ») et de légitimation de l'externalisation de la politique d'immigration européenne. Dans le même temps, on voit que le danger d'une perte de souveraineté sur ses frontières nationales – que peut faire peser une législation communautaire et qui s'est caractérisé par les critiques françaises sur la politique de régularisation du gouvernement Zapatero – doit être compensé par la démonstration d'un même niveau d'investissement de la part des autres pays membres.

L'Europe-forteresse et le nationale-sécuritaire

Ces dernières années, avec une accélération certaine depuis la fin du processus d'Amsterdam et la ratification du Traité de Lisbonne, l'Union Européenne est au centre des débats concernant l'immigration en Europe. Dans de nombreux discours d'officiels des institutions européennes ou de militants associatifs soutenant les exilés, transparait l'idée que dorénavant le thème de l'immigration ne peut se penser que dans sa dimension continentale. Cette évidence, qui semble partagée par tous, s'est constituée au fur et à mesure de la construction de la Communauté puis de l'Union Européenne, et trouve son point de départ dans la volonté première de la CEE de construire un marché commun.

Les accords de Schengen puis le passage des politiques migratoires du Troisième au Premier pilier – c'est-à-dire d'une simple politique de coopération à une politique communautaire – ont construit des outils pour les pays-membres afin qu'ils menent à bien la « gestion des flux migratoires ». En effet que ce soit dans des buts utilitaristes ou national-sécuritaires, l'Union européenne affiche dès les années 1980 une volonté de politiques migratoires communes en vue de gérer au plus près les flux de populations d'origines étrangères au continent.

En cela, l'expression d'Europe-Forteresse recouvre une certaine réalité. Le chercheur français en sciences politiques Didier Bigo – dont le travail porte sur les relations entre sécurité intérieure et extérieure en Europe – rejette cette expression ainsi que celle d'Europe-passoire. Il explique qu'elles partent toutes les deux d'un postulat erroné qui suppose qu'une volonté politique suffise pour contrôler effectivement les frontières européennes. Malgré la pertinence de cette analyse de la maîtrise des frontières comme en partie illusoire, c'est un point de vue décalé qui est adopté dans cette thèse. L'Europe-forteresse y est envisagée non pas dans sa réalisation ou sa crédibilité, mais dans sa dimension de projet politique. A ce niveau, une volonté de contrôle et

de sélection apparaît clairement dans les politiques de gestion des flux migratoires au niveau européen. Comme on l'a vu, ce contrôle trouve sa justification dans la souveraineté étatique. La construction européenne n'est pas venue s'opposer à cette souveraineté étatique mais a simplement construit un espace commun élargi dans lequel chaque Etat continue de détenir cette souveraineté tout en étant engagé dans des relations de dépendance et de loyauté avec les autres Etats-membres. Cette loyauté, qui passe par l'adoption d'une vision commune de l'immigration comme phénomène à réguler, fut à l'origine de certaines frictions entre la France et l'Espagne. Aujourd'hui, ces différences de positions entre l'image d'une Espagne plus utilitariste et l'image d'une France plus sécuritaire semble devoir se résorber, ou au moins on voit se rejoindre les approches française et espagnole de la gestion de l'immigration en ce qui concerne les outils utilisés (rétention, accords avec les pays tiers, militarisation des frontières...).

La coalition humaniste-asilaire

A première vue, le grand absent des politiques de l'immigration des Etats européens est l'humanisme universaliste. Même si des lobbies existent au sein du champ politique pour défendre les droits des immigrés, en s'appuyant sur le principe d'égalité entre les hommes, ils sont minoritaires et peu influents. Pourtant, cet humanisme universaliste est présent dans des textes fondateurs des démocraties qui composent l'Europe comme dans ceux de l'Union Européenne elle-même. Il est faux de considérer que la morale humaniste n'a plus de place dans ces lois nationales et européennes. Même si le niveau contraignant des textes internationaux est souvent très limité et ne peut venir contrarier la souveraineté étatique, cet humanisme universaliste reste une référence culturelle pour les Etats européens. Ainsi, les initiateurs d'une loi restrictive sur l'immigration devront répondre aux critiques des défenseurs des droits de l'homme. Cela ne signifie pas que des changements significatifs seront apportés à cette loi, mais simplement que l'humanisme universaliste est un élément moral mobilisable car toujours en cours dans les sociétés démocratiques européennes. Sous cet angle, il apparaît que cet humanisme soit majoritaire au niveau moral, bien que ses traductions politiques lui préfèrent presque systématiquement la sauvegarde d'étroites souverainetés étatiques.

Pour l'objet d'étude, le militantisme pro-immigré au niveau local, il est important de conserver à l'esprit cette « réalité » de la référence à un humanisme universaliste dans les pays européens. En se construisant entre solidarité et auto-organisation, les luttes immigrées à partir des années 1970 en France et à partir de la fin années 1990 en Espagne, vont tenter d'imposer une interprétation politique de l'humanisme universaliste en opposition avec l'orientation prise par les Etats. En premier lieu, et ce qui deviendra l'élément central du champ de soutien aux

étrangers, le militantisme pro-immigré va affirmer l'importance de la non-sélection des étrangers soutenus. L'égalité humaine énoncée, dans les textes internationaux notamment, se traduit dans une norme militante au sein d'un champ spécifique. Ce principe est également une croyance morale et contribue à construire l'espace interne de ce champ, c'est-à-dire ses schèmes de perceptions et les représentations qui le traversent. En second lieu – et en héritage des luttes minoritaires des années 1970, des mouvements de décolonisation et de la transition démocratique en Espagne – les étrangers vont pouvoir revendiquer un statut d'acteur au sein de ces luttes. Les mouvements de 1996-1997 en France et ceux de 2000-2001 en Espagne font émerger la figure de l'activiste immigré dans un contexte toujours plus accru de fermeture des frontières. Cette figure devient un élément essentiel de ce champ, comme preuve d'une rupture avec des pratiques plus anciennes liées notamment à un caritatif paternaliste et un humanitaire victimaire. Si cet élément prend de l'ampleur à l'intérieur du militantisme pro-immigré, c'est également qu'il rencontre un certain « succès » dans d'autres champs sociaux, notamment dans les sciences sociales qui tentent de se libérer d'un passé colonialiste (ethnologie) ou même misérabiliste (sociologie). Plus largement dans les mouvements sociaux, ce questionnement trouve écho dans des luttes qui se constituent assez récemment – comme les luttes queer –, mais également dans des espaces de mobilisation plus structurés comme l'antiracisme, qui tente de se reconstruire et de répondre aux transformations sociales après une perte de vitesse et une institutionnalisation.

C'est en ce sens que l'on peut tout à la fois aborder l'humanisme universaliste comme un élément majoritaire et inefficace ou bien comme une morale minoritaire mais efficace. Dans ce contexte, le concept de « coalition national-sécuritaire » construit par Jérôme Valluy – chercheur en science politique et ancien juge à la Commission de Recours des Réfugiés – pour analyser le « retournement de l'asile »³⁶² en Europe, et plus particulièrement en France, est intéressant. Pour ce chercheur, le taux de refus du statut de réfugié qui est passé de 15% à presque 90% aujourd'hui s'explique par l'installation depuis quelques quarante ans d'une coalition national-sécuritaire en Europe. Il définit cette coalition comme un système de croyance dans lequel la migration est perçue essentiellement comme une menace et un danger pour la sécurité et l'identité, voire l'intégrité, nationale. En se basant sur le traitement – politique et médiatique notamment – de l'asile au sein des différents pays européens, il fait le constat que cette coalition est largement majoritaire en Europe aux dépens de la coalition humaniste-asilaire. Dans le même temps, il voit dans l'affaiblissement toujours plus grand de cette coalition humaniste-asilaire attaché au respect des droits humains une des raisons de l'hégémonie du national-sécuritaire. Enfin, il met en avant une troisième coalition, la coalition utilitariste qui traverse le clivage

³⁶² VALLUY, Jérôme. *Rejet des exilés. Le grand retournement de l'asile*, Editions du Croquant, 2009.

politique gauche/droite dans lequel la migration est instrumentalisée soit à des fins économiques soit à des fins politiques. La domination de la coalition national-sécuritaire n'empêche pas l'utilitarisme d'exister ni même d'être à l'origine de décisions ou d'infléchissements politiques. En analysant les textes officiels de l'Union européenne, cette prédominance de l'aspect national-sécuritaire apparaît clairement, comme il apparaît que ni l'aspect utilitariste ni même l'aspect humaniste-asilaire n'y sont totalement absents.

La coalition humaniste-asilaire est, selon Jérôme Valluy, caractérisée par le « respect des droits humains fondamentaux et parmi eux au droit d'asile ainsi qu'à la mémoire des grands exodes historiques ». Bien qu'elle soit minoritaire, elle continue d'être présente jusque dans les instances décisionnaires. En considérant les dernières mesures européennes concernant l'immigration, on peut légitimement penser que cette présence reste très inefficace. Elle s'appuie cependant sur certains textes internationaux, comme la Convention de Genève, et sur des instances supranationales, comme la Cour européenne des droits de l'homme. Même si ces recours semblent souvent illusoire, compte tenu des politiques nationales toujours plus répressives et des contraintes (financières, temporelles, sociales...) à saisir la cour européenne par exemple³⁶³, ils restent des symboles forts pour les démocraties européennes. Selon le philosophe de la démocratie Claude Lefort, le régime démocratique est « un ensemble de normes implicites commandant la notion de ce qui est juste et injuste, bien et mal, désirable et indésirable, noble et bas »³⁶⁴. Au-delà de l'aspect législatif, c'est le cadre moral – qui peut devenir contraignant pour ces Etats démocratiques – qu'il est intéressant de noter. Les défenseurs des droits des étrangers font le constat que ce niveau contraignant est toujours plus difficile à faire valoir, les critères humanitaires pouvant être remis en cause voire critiqués par les représentants étatiques³⁶⁵. Pourtant la morale humaniste-asilaire et des droits de l'homme continue d'être active comme argumentaire mobilisable. Elle est constitutive de ces démocraties, et les gouvernements successifs s'ils réduisent les droits des étrangers ne remettent pas en cause les droits de l'homme et leurs traditions humanistes, affirment même s'y conformer dans la mesure du possible.

³⁶³ On peut tout de même citer plusieurs condamnations après des accusations souvent menées par des associations. En 2007, la France a ainsi été condamnée pour ne pas avoir accordé un recours suspensif contre une décision d'expulsion à un demandeur d'asile érythréen retenu en zone d'attente.

³⁶⁴ LEFORT, Claude. *Essais sur le politique. XIXème-XXème siècle*, Seuil, 2001, p.9.

³⁶⁵ Le préfet du Loiret Gérard Moisselin, qui était préfet d'Indre-et-Loire pendant l'occupation des Tanneurs, a déclaré à France Bleu Orléans à propos des demandeurs d'asile : « *ils demandent un statut de réfugié, alors on leur délivre des papiers dans l'immédiat parce que quand on invoque le droit d'asile évidemment on est traité de façon privilégiée (...) Après, en général, on tombe malade. Alors il y a un médecin qui vient dire que les moyens médicaux du pays d'origine ne permettent pas de traiter cette maladie* » en ajoutant « *Donc le préfet délivre un titre de séjour parce que c'est ce que prévoient les textes* ». GUICHARD, Mourad. « *Le préfet du Loiret se lâche sur les demandeurs d'asile* », *LibéOrléans*, 16 juin 2010.

Ainsi, les pays européens conservent leur statut de démocraties des droits de l'homme bien qu'ils aménagent largement ces droits. Ils se dotent d'outils démocratiques pouvant sanctionner des pratiques discriminatoires et contraires aux droits de l'homme tout en légiférant en contradiction avec les principaux articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le cas de l'article 13 de cette déclaration qui affirme la liberté de circulation est en ce sens exemplaire. Dans le militantisme pro-immigré, cette liberté de circulation continue de faire débat comme en témoigne une journée d'études organisée par le GISTI en 2009 intitulée « La liberté de circulation : un droit, quelles politiques ? » et dont la présentation expliquait « La liberté de circulation des personnes prônée par une partie du mouvement de défense des droits des migrants qui voyait là la seule position intellectuellement cohérente et éthiquement défendable, a pendant longtemps été considérée comme un slogan brandi par des militants taxés d'"angélistes" ou de radicaux ». Les observations à Tours et à Malaga confirment ce paradoxe tout en montrant la centralité de cette revendication. En effet, les groupes les plus actifs rencontrés se prononcent clairement pour la liberté de circulation, même s'il n'est pas rare de rencontrer certains individus –souvent militants plus ponctuellement – exprimant certains doutes sur cette question et sa réalisation. Du côté humanitaire et associatif, les organisations les plus engagées se trouvent dans la même situation.

Ces doutes ne s'expriment généralement pas publiquement car la liberté de circulation est revendiquée comme une norme presque morale au sein du militantisme pro-immigré. Si cette position intellectuelle peut être décrite comme la seule « cohérente et éthiquement défendable », c'est que la base de l'action dans ce champ est l'égalité. C'est dans ce sens qu'on peut décrire les militants pro-immigrés comme hyperdémocrates, car ils pensent cette valeur égalitaire constitutive de la démocratie en dehors du cadre national. Qu'ils ancrent leur revendication d'une égalité humaine dans des convictions religieuses (« Parce qu'il n'y a pas d'étrangers sur cette Terre » de la Cimade) ou dans une idéologie politique internationaliste (« ni patrie, ni frontières » des anarchistes et des marxistes), ils cherchent tous à la mettre en pratique à travers le soutien aux étrangers.

*

Sur le plan historique, la France et l'Espagne se sont longtemps trouvés en décalage sur les questions migratoires. Ce n'est que dans les années 1980 que l'Espagne s'est doté d'une législation spécifique sur ces questions, alors que la France avait déjà mis fin à l'immigration de travail. De la même façon, la construction jacobine de l'Etat français est différente de la Nation des nations espagnole. La reconnaissance des autonomies régionales a été un élément important de la transition démocratique, après les tentatives du franquisme pour les fondre dans une identité

nationale. Aujourd'hui, le discours et les pratiques de la France et de l'Espagne se sont rapprochés sur fond de collaboration européenne. Ces deux pays s'accordent ainsi sur la nécessité de contrôler les flux migratoires et sur les instruments à utiliser. Il est apparu également à travers l'histoire des législations nationales sur l'immigration, que les associations intervenaient par le biais du lobbying sur ces questions politiques. Leur influence se retrouve au niveau européen, à travers un travail de coopération d'associations nationales. C'est en respectant les règles du jeu démocratiques en vigueur en France et en Espagne, et plus largement en Europe, que ces associations agissent pour peser sur les décisions politiques et défendre une approche humaniste dans les politiques migratoires.

Dans ce contexte, le militantisme pro-immigré se développe en revendiquant une application des droits de l'homme qui ne soit pas entravée par les frontières nationales. Nous avons donc d'un côté des Etats européens qui tentent de s'émanciper de la contrainte des droits de l'homme sur les questions migratoires, tout en conservant une base démocratique, et de l'autre des militants qui théorisent un universalisme et un égalitarisme radical, tout en mettant en place un bras de fer avec l'Etat sur des situations précises.

Le prochain chapitre, consacré à l'enfermement des étrangers, montre que la confrontation avec l'Etat va entraîner des dissensions au sein du militantisme pro-immigré dans la stratégie à adopter. Le choix se fait entre construire un argumentaire humanitaire pour demander de meilleures conditions d'enfermement et une revendication plus large, et plus difficile à porter, fondée sur le refus pur et simple de l'enfermement des étrangers.

Chapitre 8 : Un cas particulier et commun, l'enfermement des étrangers

« Village Péron, jour de l'évacuation : J'arrive à 10h30 sur le terrain, avec un ami ayant participé à l'occupation des Tanneurs. Il ne reste plus que cinq bungalows, les autres ont été enlevés au fur à mesure. D'autres militants du CSDASP et du DAL sont là, dont Renaud qui essaye de joindre les médias locaux. Je vais saluer le travailleur social qui avait la charge du « village », que j'ai appris à connaître tout au long de mon enquête sur ce dispositif hivernal. Avec un stagiaire de l'ITTS qui a participé au dispositif, ils déménagent les meubles et apportent la gazinière pour qu'une famille puisse la récupérer. D'autres membres de l'Entraid'ouvrière sont présents : une assistante sociale, une travailleuse sociale qui était présente tout le long du dispositif et le directeur d'un Centre d'hébergement. Sur le terrain, des techniciens s'affairent pour couper l'électricité et mettre en place les constructions modulaires afin qu'elles soient emportées. Les militants vont à la rencontre des familles pour leur dire de ne pas bouger, de refuser l'expulsion. Il ne reste plus que les familles roms sur le terrain, les autres ont été relogées plus ou moins provisoirement, en CADA ou en hôtel. Les familles ont déjà prévu le départ, elles essayent de récupérer le maximum de matériels possible en vue d'aller se réinstaller au pont-aux-oies, un terrain vague qu'elles avaient quitté le temps de la trêve hivernale pour rejoindre ce dispositif préfectoral. L'assistante sociale s'affronte aux militants, souhaite qu'on la laisse faire son travail. "Ça vous gêne de mettre les gens à la rue comme ça ?" lui réponds un militant du CSDASP, "on a des contraintes, on fait pas ce qu'on veut. Et on en a déjà relogé pas mal.". L'échange continua environ dix minutes puis elle repartit, visiblement exaspérée. A la réunion de préparation, le CSDASP avait prévu d'empêcher la fermeture du dispositif. Un tract avait été diffusé à cet effet afin de réunir le maximum de personnes pour cette action. Finalement, les choses se sont déroulées sans heurts, la présence du DAL et du CSDASP n'ayant rien arrêté. ». *Journal de terrain du 30 avril 2006.*

Les mêmes collectif – le CSDASP et le DAL – présents le jour de l'expulsion, souhaitant la repousser, avaient été les premiers à dénoncer la mise en place de ce dispositif. L'argument principal de cette dénonciation était que la proposition de la préfecture ne faisait que répondre provisoirement avec une précarité de moyens, à un sujet qui méritait des réponses larges et pérennes. Cette position est restée la même, seulement le choix présenté le dernier jour du dispositif pour les familles restantes, était entre un maintien du dispositif et un retour dans une situation encore plus précaire, sur un terrain vague aménagé avec des planches et du plastique. Pendant sa période de fonctionnement, le dispositif des « villages » a également été critiqué par les militants dans son organisation, qui incluait une surveillance continue des familles accueillies. Cette organisation permet de rapprocher ce dispositif d'autres formes d'enfermement touchant

les migrants en Europe. Ce chapitre prend pour thème de recherche l'enfermement des étrangers à Tours et à Malaga, à travers les critiques dont elle fait l'objet.

L'enfermement des étrangers, qui précède leur possible expulsion, est une pratique institutionnelle commune à la France et à l'Espagne qui fait l'objet de nombreuses mobilisations militantes dans ces deux pays. Au niveau des terrains d'observation il apparaît que cette question est centrale à Tours comme à Malaga, même si le refus de cet enfermement s'organise différemment. A travers cette question et les oppositions qui en découlent, les difficultés rencontrées par les militants pour imposer leurs valeurs sont lisibles. Le droit à la vie, les droits de l'homme ou encore le droit à la dignité sont des armes mobilisables sur ce thème, mais qui entraînent une réduction du champ des possibles militants et semblent entériner une disparition du droit d'avoir des droits pour les étrangers non régularisés.

Après une première partie qui aborde le niveau législatif, le chapitre s'intéresse au cas du groupe tourangeau de la Cimade. Son lien constitutif avec l'Etat et ses représentants, fonde un cadre de pensée qui détermine le répertoire d'action de ce groupe, qui prend toujours pour référence le cadre juridique, malgré les pratiques préfectorales qui entravent son application et le travail de l'association. La partie suivante est consacrée aux dénonciations malaguéniennes contre le CIE de Capuchinos. Ces dénonciations sont l'occasion d'une revendication commune entre la CIM et la plateforme associative, et s'ancre sur une histoire du centre pavée de drames humains et de violations des droits fondamentaux. Cette base commune se craquèle dans la formulation de la revendication, la CIM refusant d'axer sa campagne sur un droit de regard et une amélioration des conditions d'enfermement. Pour la coordinadora, cette revendication humanitaire prend le risque de renforcer l'enfermement des étrangers en l'humanisant marginalement. Les militants de la CIM affichent une volonté de refuser purement et simplement l'enfermement des étrangers, en appelant à la fermeture des CIE. Comme l'a mis en avant l'extrait du journal de terrain, cette divergence de point de vue doit être réintégrée dans un cadre d'analyse, prenant en compte le champ des possibles militants et les différences de contextes, pour expliquer les écarts entre principes théoriques et mises en pratiques.

A) Cadre européen et histoires nationales

L'internement administratif des étrangers est devenu aujourd'hui une mesure *normale* de gestion des flux migratoire, en Europe et plus largement dans le monde. Il existe des camps d'étrangers aux Etats-Unis ou en Australie mais aussi dans des pays africains, comme la Libye ou le Maroc dans le cadre de collaboration avec des pays européens. Dans les pays d'Europe, au

moins en France et en Espagne, le point commun des lieux de rétention officialisés est leur « aspect non pénitentiaire » qui définit leur condition juridique. A l'observation cet aspect semble plus que ténu, mais il est important à souligner car c'est sur cette ligne de démarcation que se tient, dans un équilibre fragile, la justification juridique de ces espaces. C'est également à ce niveau que peuvent se construire une partie des critiques militantes à l'encontre de cette privation de liberté qui n'est pas une détention mais une rétention, selon les mots du pouvoir.

Le cadre européen

En 2007, une campagne inter-associative à l'échelle européenne a été lancée sur le thème « Non à la directive de la honte »³⁶⁶. Elle s'opposait à l'adoption au niveau de l'Union européenne de la directive « retour » qui visait à harmoniser les politiques nationales sur certains critères de rétention administrative des étrangers. Cette directive fut finalement adoptée en juin 2008 par les parlementaires européens. Même si le texte comportait de nombreux articles, c'est principalement sur l'allongement du temps de rétention que se sont concentrés les critiques et les discours. La directive fixe ainsi à dix-huit mois, six mois maximum avec une prolongation possible de douze mois, la durée maximale de rétention envisageable dans le cadre de l'expulsion d'étrangers. Cette harmonisation devait construire une norme européenne, en fixant des règles maximales, sans imposer aux Etats membres de durée de rétention en dehors de ces normes maximales. Du côté de la coalition humaniste-asilaire, pour reprendre la terminologie de Jérôme Valluy, l'enjeu était d'importance. Le risque de cette directive était l'adoption par les Etats membres de cette durée maximale ou du moins d'un allongement de la durée de rétention, comme ce sera le cas en Italie et, dans une moindre mesure, en Espagne. Cette directive venait également confirmer à l'échelle de l'Union européenne et de ses institutions, l'exception en droit qu'est la rétention administrative, déjà en place dans les Etats membres. Comme le met en avant les argumentaires de cette coalition, formée par des associations et des partis politiques progressistes, l'enfermement des étrangers sur le seul critère administratif – l'absence d'autorisation de séjour en règle –, constitue une mesure dérogatoire dirigée contre une catégorie de population et en opposition avec les règles de l'Etat de droit³⁶⁷.

³⁶⁶ Il s'agissait à la fois d'une pétition citoyenne et d'un appel aux parlementaires qui réunissait des organisations de différents pays européens, avec des associations françaises comme la LDH ou la Cimade, et des associations espagnoles comme l'APDHA.

³⁶⁷ Qui s'intègre cependant dans l'Etat de droit comme le montre Nicolas Fischer dans sa thèse consacrée à la rétention administrative. FISCHER, Nicolas. *La rétention administrative dans l'Etat de droit. Genèse et pratique du contrôle de l'enfermement des étrangers en instance d'éloignement dans la France contemporaine*, Thèse de doctorat en science politique, IEP de Paris, Thèse soutenue en 2007.

Au-delà de l'analyse en termes juridiques ou des droits de l'homme, en France et en Espagne, la mobilisation associative contre cette directive a également impulsé des tentatives de mise en place d'un front européen sur ces questions de droits des étrangers. Même si la majorité des actions et des mobilisations contre cette directive se déroulaient dans un cadre national, des manifestations à l'échelle européenne ont été organisées. En mai 2008 à Bruxelles, un rassemblement a été appelé par plusieurs associations européennes de défense des droits des étrangers. Cet appel réunissait des ONG françaises – le GISTI et la Cimade – et espagnoles – l'APDHA –, mais également luxembourgeoises, italiennes, allemandes ou encore hollandaises.

Le retrait de la « directive de la honte » a été le centre de revendications et de mobilisations sociales même après son adoption par le parlement européen. La manifestation de clôture du Forum Social Mondial des Migrations de 2008 qui s'est tenu près de Madrid, avait pour thème central le retrait de cette directive. Ce fut aussi le cas du sommet citoyen euro-africain – organisé en novembre 2008 à Montreuil à l'initiative de différentes associations – qui a donné lieu à la mise en forme du réseau « Des ponts pas des murs ». Ce réseau qui s'oppose plus largement aux politiques migratoires européennes répressives « qui s'illustre notamment dans l'adoption de la Directive retour et le Pacte européen sur l'immigration et l'asile »³⁶⁸, appelait à une manifestation le 17 mai 2009, Journée Internationale des Migrants, sous le slogan « Non à l'Europe de la Honte ». Ainsi, si les Etats se dotent d'un cadre européen sur les questions migratoires et de la rétention, l'enfermement des étrangers est également un point d'entrée pour une collaboration transnationale entre associations et collectifs, comme le montre le réseau Migreurop³⁶⁹.

La France

En avril 1975, des journalistes et des avocats vont être parmi les premiers à dénoncer la « prison illégale » mise en place par la police dans un hangar de la gare maritime d'Arenc, à Marseille. Dans ce hangar, depuis 1964, des étrangers étaient enfermés, en vue d'être expulsés. Cette première dénonciation publique de cette « prison de police » se basait principalement sur le droit³⁷⁰. A la libération, en 1945, les législateurs sont revenus sur la loi de 1938 qui autorisait

³⁶⁸ Des ponts pas des murs, *Dossier de presse*, 14 mai 2009.

³⁶⁹ Migreurop est un « réseau européen et africain de militants et chercheurs dont l'objectif est de faire connaître et de lutter contre la généralisation l'enfermement des étrangers ». Il est composé de différentes associations, dont entre autres Andalusia Acoge et l'APDHA pour l'Espagne et la Cimade et le Gisti pour la France.

³⁷⁰ LE COUR GRANDMAISON Olivier, LHUILIER Gilles, VALLUY Jérôme. *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Autrement, 2007.

l'internement des étrangers en vue de leur expulsion. A Arenc, les étrangers étaient donc enfermés en toute illégalité, sur simple décision administrative de la police, sans que soit connues les raisons de leur incarcération ni qu'une autorité judiciaire ait statué sur cet enfermement. Un autre aspect contre lequel le collectif créé à Arenc militait, était la soustraction des victimes à l'espace public, ce qui soumettait ces étrangers à de plus grands risques d'abus. Pour répondre à la mobilisation qui réclamait la fermeture du camp, le premier réflexe du gouvernement fut de nier l'existence de cette prison, en affirmant que c'était au contraire un centre d'hébergement pour étrangers. Etant donné les conditions d'accueil du hangar, cette explication ne tint pas longtemps. Le gouvernement tenta ensuite de légiférer afin de rendre légal cette forme d'internement. Ces tentatives aboutirent à la loi Peyrefitte de 1981 dite « Sécurité et Liberté ». Dès 1980, la loi Bonnet et Peyrefitte permet d'exécuter par la force une mesure d'expulsion du territoire ou de reconduite à la frontière d'un étranger en situation irrégulière, et autorise la privation de liberté de ce dernier sur décision administrative. Mais c'est la loi du 29 octobre 1981 qui légalisera et organisera la rétention administrative. A l'époque, la durée maximale pendant laquelle une personne est retenue est fixée à sept jours. Cette loi ne prévoyant pas la construction de locaux ou de centres de rétention destinés aux étrangers, les sans-papiers continuèrent à être enfermés dans des locaux administratifs non prévus à cet effet jusqu'en 1984.

Le Parti socialiste avait participé à la dénonciation d'Arenc en 1974, par la voix de ses responsables mais également par le biais de ses militants investis dans des associations d'aide aux étrangers. Pourtant, loin de revenir sur la loi Peyrefitte, le gouvernement de Mitterrand décidera la création de centres dits « de rétention » dans les principales villes du pays. L'armature générale de la rétention sera ainsi plantée. Les gouvernements qui se succéderont de 1993 à 1998 vont, à chaque changement législatif, renforcer un peu plus ce cadre, en augmentant la durée maximale de rétention, la faisant passer de sept à dix jours, puis à douze jours. En 2003, la loi dite « Sarkozy » du 26 novembre porte la durée maximale de rétention à trente-deux jours. Dans le même temps, la politique du chiffre s'affirme dans la police avec des taux de reconduite à la frontière toujours plus élevés à atteindre (de 15000 en 2004 à 25000 en 2008). Pour ce faire, le nombre de places en centre de rétention est augmenté, passant de 786 places en 2002 à 1443 aujourd'hui répartis dans 24 CRA (Centres de Rétention Administrative). La volonté affichée du gouvernement est de poursuivre la construction de centres. A ces centres de rétention doivent être ajoutés les locaux de rétention. Ce sont des locaux qui peuvent être implantés partout par simple décision préfectorale et qui sont censés « accueillir » les étrangers en situation irrégulière avant leur passage devant le Juge des Libertés et Détention (JLD), qui décidera d'une éventuelle prolongation de leur rétention. Les autorités peuvent garder les étrangers 48h dans ces locaux de

rétenction administrative (LRA), qui se trouvent la plupart du temps à l'intérieur des commissariats ou des gendarmeries et sont souvent des cellules de garde à vue améliorées.

Au niveau associatif, la Cimade intervient en rétention depuis 1984. Cette association œcuménique à tradition protestante trouve ses origines aux débuts de la Seconde Guerre Mondiale. Le Comité Inter-Mouvements Auprès de Evacués est créé « pour venir en aide, notamment, aux populations évacuées d'Alsace et de Lorraine »³⁷¹ et interviendra ensuite dans différents camps d'internements qui sont installés sur le territoire français. L'action des bénévoles et des salariés de la Cimade auprès des étrangers en rétention s'inscrit, selon l'historique de l'association, dans cette tradition. Du fait de son monopole sur cette intervention, l'association développera une large part de ses activités autour de cet axe, ce qui entrainera un mouvement de professionnalisation et de salarisation. Ainsi l'association fonctionne à la fois avec des bénévoles et des salariés, les uns couvrant principalement les besoins de soutien juridique en LRA alors que les autres sont employés en CRA, où le temps de rétention est plus long et d'où se prépare l'expulsion. C'est avant tout au niveau du soutien juridique que se situe l'activité de la Cimade, dans la préparation de recours en vue d'empêcher les expulsions ou la prolongation de la rétention.

En 2008, le Ministre de l'Immigration et de l'Identité Nationale a annoncé la fin du monopole de la Cimade en ce qui concerne l'intervention en rétention. L'association s'est opposée médiatiquement et juridiquement à cette réforme qui comprenait également une redéfinition du rôle des intervenants, en augmentant leur dépendance vis-à-vis de l'administration, et mettait – selon les arguments de la Cimade – en péril la qualité du soutien juridique dispensé. Malgré ces tentatives, depuis novembre 2009, la Cimade n'est autorisée à intervenir que dans neuf CRA, soit trois lots, le soutien juridique dans les autres centres étant assurés par l'Assfam, Forum Réfugiés, France Terre d'asile et l'Ordre de Malte qui avaient répondu à l'appel d'offre du gouvernement.

L'Espagne

C'est la loi de 1985, la première Ley de Extranjeria, qui crée les centres d'internements pour étrangers, Centros de Internamiento para Extranjeros (CIE) sur le territoire espagnol. L'article 26.2 de cette loi établit ainsi « *la possibilité de décider judiciairement, à titre préventif ou de précaution, l'admission dans des centres qui n'aient pas de caractère pénitentiaire d'étrangers impliqués dans*

³⁷¹ Cimade, « Les origines », *Site de la Cimade*, [En ligne], www.Cimade.org/la_Cimade/Cimade/rubriques/4.

certaines causes d'expulsion pendant qu'on instruit le dossier »³⁷². Depuis lors, l'internement des étrangers en voie d'expulsion s'est inscrit dans les différentes réformes de la Ley de Extranjería. Aujourd'hui, un étranger ayant un ordre d'expulsion délivré par les services de police peut être placé dans un Centro de Internamiento para Extranjeros (CIE) pendant un maximum de soixante jours. Auparavant, la durée maximale de rétention était fixée à quarante jours. La réforme de la Ley de Extranjería impulsée par le gouvernement socialiste de José Luis Zapatero et adoptée à la fin de l'année 2009, a prolongée cette durée. C'est un juge d'instruction qui décide de l'entrée en CIE, après la demande adressée par les services de police et la comparution de l'étranger sous mesure d'expulsion. Ces centres relèvent de la compétence du Ministère de l'Intérieur.

En ce qui concerne les conditions de rétention, ce n'est qu'en 1999 que des normes vont être officiellement établies, soit 14 ans après la création des CIE. En Espagne, aucune association n'est officiellement autorisée à entrer dans ces centres, la plupart des CIE détenant un service médical et social internes. Cette absence de regard extérieur est un point fort de la mobilisation associative contre les CIE, les ONG dénonçant les mauvais traitements que subissent les étrangers confrontés à un pouvoir policier en dehors de tout contrôle extérieur. Ces atteintes aux droits de l'homme sont parfois très importantes, comme on le verra plus loin avec le cas du CIE de Malaga.

Il existe neuf CIE sur le territoire espagnol, situés à Barcelone, Las Palmas, Tenerife, Malaga, Madrid, Valence, Murcie et Algésiras. Il faut ajouter à cela les Centros de Estancia Temporal para Inmigrantes (CETI), Centres de séjour temporaire pour immigrés, de Ceuta et Melilla, et de nombreux autres centres informels où sont stoppés certains candidats à l'immigration, comme dans les Iles Canaries. En ne prenant en compte que les CIE officiels, on arrive à un total d'environ 2500 places. A regarder de plus près, il est clair que ces chiffres ne reflètent pas la réalité de la rétention en Espagne. Pour exemple, le CIE de Tenerife a une capacité de 260 personnes. Mais un chapiteau pouvant contenir mille personnes a été ajouté à ce centre, ce qui a conduit le subdélégué au Gouvernement à annoncer officiellement que ce Centre avait une capacité de 1321 personnes³⁷³.

En France comme en Espagne, les militants pro-immigrés soulèvent le même argument juridique contre la rétention : l'absence d'autorisation de séjour en règle est une faute

³⁷² « Posibilidad de acordar judicialmente, con carácter preventivo o cautelar, el ingreso en centros que no tengan carácter penitenciario de extranjeros incurso en determinados causas de expulsión mientras se sustancia el expediente », artículo 26.2, *Ley Orgánica 7/1985 del 1 de julio sobre Derechos y Libertades de los Extranjeros en España*.

³⁷³ Área de Inmigración de la APDHA, *Centros de retención e internamiento en España*. Octubre 2008, APDHA, 2008.

administrative qui ne devrait pas conduire à une privation de liberté. Mais sa banalisation et son institutionnalisation font apparaître cette mesure, qui devait être l'exception, comme la norme. Le cadre imposé aux militants est ainsi de plus en plus juridique, ce qui conduit à une confrontation militante avec l'Etat à travers les instruments de la justice. Les tentatives d'indépendance des militants, qu'ils se définissent comme humanitaires ou politiques, face à l'Etat sont complexes dans un espace où le champ juridique semble incontournable.

B) Le cas tourangeau : la Cimade et le LRA

Pendant la période de l'observation de terrain (2005-2008), la Cimade était en France la seule association autorisée, par le biais d'un accord avec l'Etat, à intervenir dans les centres et les locaux de rétention administrative. A Tours, et en l'absence de CRA à proximité, c'est le Local de rétention administrative (LRA) qui catalysait les efforts des bénévoles de l'association. Un autre pan de l'activité était consacré aux étrangers purgeant une peine de prison. J'ai participé pendant un an et demi aux activités de l'association en étant membre habilité à intervenir en LRA.

Présentation du LRA et du groupe Cimade local

C'est en mars 2004, par un décret préfectoral, qu'est créé un local permanent au sein du commissariat central de Tours, en plein centre-ville. Ces locaux composés de deux cellules, peuvent accueillir jusqu'à six personnes. L'une des cellules, celle de deux places, est censée être destinée aux femmes. Dans les faits, elle est parfois utilisée pour y accueillir des hommes quand l'autre local est saturé. Les deux cellules de rétention se trouvent dans un couloir perpendiculaire à celui des cellules de garde à vue. Chaque cellule comporte une douche, un lavabo et des toilettes. La cellule des hommes, pouvant accueillir quatre personnes, n'a pas de lumière intérieure. La lampe extérieure du couloir est la source de lumière principale, comme c'est le cas pour les cellules de garde à vue. Aucune des cellules, de rétention ou de garde à vue, n'a de fenêtre. Avant le décret, les rétentions se déroulaient également au commissariat mais sans locaux spécifiques. Une bénévole de Chrétiens-Migrants se souvient ainsi qu'avant cette officialisation les conditions de visite en rétention à Tours étaient plus avantageux pour les militants.

Danièle : « A l'époque y avait pas de restrictions pour aller en centre de rétention, on allait les emmerder sans arrêts, quand quelqu'un était en rétention on y allait à 3 ou 4, on restait au moins une heure dans la cellule, maintenant il est plus question de ça hein. Maintenant c'est plus que la Cimade et encore un certain temps, à certaines heures. »

La création de locaux permanents et spécifiques de rétention en 2004, correspond à une mise en conformité avec la loi sur la rétention souhaitée par le secteur associatif. En effet, les normes sur les conditions de rétention ont été décrétées tardivement et continuent d'être appliquées de façon partielle. C'est d'autant plus vrai pour les LRA où l'aspect contraignant de ces normes n'est pas évident³⁷⁴. Une large part du travail militant et associatif est ainsi consacrée à la mise aux normes des locaux de rétention et au respect des droits des étrangers en rétention. Comme l'explique le rapport de la Cimade sur la rétention en 2007, l'arme la plus importante pour les bénévoles réside dans le passage au tribunal des retenus. Le non-respect des règles de rétention, y compris des normes d'hygiène par exemple, peut en principe conduire à une décision de remise en liberté de la part du juge. Au-delà de la victoire individuelle, il s'agit d'un moyen de pression important sur les autorités. Comme l'explique le rapport « les textes ne sont appliqués le plus souvent que dans la mesure où la dénonciation de leur non-respect (par des associations, des avocats) entraîne une annulation des procédures s'opposant ou ralentissant ainsi le rythme des expulsions. »³⁷⁵. Le texte poursuit en donnant l'exemple du LRA de Bastia dans lequel des douches ont été construites une semaine après un rendu du JLD libérant un étranger en rétention pour non-conformité du local, du fait de l'absence de douche et de cabine téléphonique.

A Tours, le groupe local de la Cimade tenta de faire pression sur la préfecture et sur le commissariat pour obtenir certaines améliorations de la rétention. Mais les avancées sur ces questions, comme la mise à disposition de cabines téléphoniques, furent souvent précaires. Dans le rapport de force entre les pouvoirs publics et les défenseurs des étrangers, le groupe local de la Cimade a un rôle assez marginal à Tours. Même s'il bénéficie de la reconnaissance institutionnelle du siège national, le groupe tourangeau n'est pas considéré comme un interlocuteur légitime sur la question des étrangers par la préfecture. Le président du groupe, François, explique ainsi qu'il n'a « pas l'impression d'être traité comme quelqu'un de sérieux » lors des rares rencontres officielles mais plutôt comme « le rigolo de la onzième ». Ce problème d'absence de reconnaissance de la part des autorités revient de nombreuses fois dans son entretien.

François : « Y a cette difficulté, y a cette non reconnaissance réelle de l'existence du groupe ou de sa capacité, on est un peu marginalisés, on est pas dans le jeu »

³⁷⁴ Cimade. « Les locaux de rétention administrative : faire du chiffre au mépris des droits ? », *Centres et locaux de rétention administrative. Rapport 2006*, La Cimade, 2007, p.12-15.

³⁷⁵ *Ibid.*, p.15.

Les raisons de cette marginalisation restent assez floues même s'il l'explique en partie comme un problème d'individu. Il précise ainsi que la prise de poste de la nouvelle responsable du service des étrangers à la préfecture a entraîné des changements dans les relations, son prédécesseur étant « nettement plus conciliant ». Il évoque également la « susceptibilité extrême » de l'ancien préfet qui a contribué à tendre les rapports entre la préfecture et la Cimade, à cause notamment des dénonciations de l'association concernant les conditions d'hygiène en rétention. La Cimade souffre également de la forte visibilité et du dynamisme de Chrétiens-Migrants, dont elle fait partie, qui fait de cette association des interlocuteurs systématique, bien que sa participation à l'occupation des Tanneurs lui valu une mise à l'écart par la préfecture.

Le groupe local de la Cimade fonctionne avec peu de personnes. Si l'association comptait vingt-huit adhérents en 2008, les réunions ne réunissaient généralement que trois à six personnes. Le noyau dur est créé par les bénévoles habilités à intervenir en rétention. Depuis 2005, année de la première demande d'habilitation, ils sont au nombre de trois. Il s'agit de François, le président du groupe, qui habite à Tours mais travaille à Blois – soit environ à 60 kilomètres de Tours – et de deux retraités. L'un de ces retraités s'occupe principalement du soutien aux étrangers en prison. C'est un ancien cadre commercial de plus de soixante-dix ans se déclarant communiste. Il a vécu et travaillé pendant plusieurs années dans différents pays d'Afrique encore soumis à la colonisation française. L'autre intervenante est une femme du même âge qui a longtemps milité, et continue de le faire, contre le nucléaire et dans les mouvements pour la paix. Ce professeur à la retraite est une figure connue dans les réseaux militants chrétiens. Cette équipe ainsi composée est intervenue pendant environ dix-huit mois sans trop de problèmes, entre 2005 et 2006, même si son rôle était réduit au soutien juridique.

Même dans le cadre de ce soutien, les intervenants étaient en partie marginalisés. Contrairement à ce qui peut se passer en CRA ou dans d'autres LRA, l'intervention des bénévoles était considérée comme une faveur et non comme un droit effectif. Ils n'avaient ainsi pas de salle pour recevoir les retenus, et devaient le plus souvent faire l'entretien dans la cellule. Quand l'association commença à dénoncer les conditions de rétention, par le biais de fax au procureur notamment, les relations se tendirent pour finir par se rompre totalement en 2007, après une nouvelle demande d'habilitation.

Le renouvellement militant de la Cimade

En 2006, à la rentrée scolaire, des membres du CSDASP et un étudiant ayant participé à l'occupation des Tanneurs avec les familles de demandeurs d'asile, vont souhaiter intégrer la

Cimade. Les difficultés rencontrées par ces militants pour rencontrer ou communiquer avec les étrangers en rétention, et pour les défendre concrètement, ainsi que les faibles relations avec les membres de la Cimade locale avait conduit à ce choix. Il s'agissait d'adhérer à l'association dans le seul objectif d'obtenir une habilitation pour intervenir en rétention. Cette volonté trouvait écho dans les besoins de la Cimade qui avait des difficultés pour assurer le soutien juridique de tous les retenus, environ 250 par an selon les estimations du groupe, avec seulement trois intervenants. Les demandes d'habilitation pour les nouveaux membres ont ainsi été envoyées à la préfecture, par le biais de la Cimade nationale. C'est à partir de ce moment qu'une bataille s'est engagée entre l'association et la préfecture, qui ne répondait pas à cette demande. La préfecture proposa l'habilitation de seulement trois intervenants. Seulement une des anciennes habilitations était maintenue, celle du cadre commercial à la retraite, alors que deux des quatre nouveaux adhérents obtenaient un droit d'accès.

C'est en février 2007 que la préfecture fera connaître sa position à l'association et au service DER, Défense des Etrangers Reconduits. C'est en effet au niveau national que se conçoivent les demandes d'habilitation, ce qui peut en partie expliquer la faiblesse de la reconnaissance institutionnelle du groupe local. Des échanges de courriers se succédèrent entre la DER et la préfecture, la Cimade faisant valoir que la demande principale était bien l'élargissement du nombre d'intervenants, de trois à sept, et non un renouvellement par ailleurs choisi arbitrairement par la préfecture. Les autorités préfectorales campèrent sur leurs positions en affirmant dans une lettre du 15 mars 2007 qu'était de « trois le nombre des habilitations accordées à la Cimade en Indre-et-Loire. », ajoutant « Les habilitations antérieures sont donc caduques. ». En concertation avec le siège national, les bénévoles décidèrent d'attendre un règlement à l'amiable de la situation, et de composer avec cette nouvelle situation et ces nouvelles habilitations.

Faisant partie des nouvelles personnes habilitées, je me suis rendu fin avril 2007 au commissariat de Tours pour y rencontrer un étranger en rétention. Voici un extrait de mon journal de terrain :

« Visite au LRA : Je suis passé au commissariat cet après-midi, après avoir reçu un mail de François à propos d'un appel reçu d'un homme en rétention. Comme les autres fois, je me suis présenté à l'accueil et ils m'ont fait attendre. Cette fois-ci, l'attente a été plus courte. On m'a appelé au bout de dix ou quinze minutes, le temps pour la personne de l'accueil de passer un coup de fil au policier se trouvant en rétention. Elle m'explique que je ne suis pas autorisé à me rendre dans le local de rétention. Je lui remontre ma carte de la Cimade ainsi que ma carte d'identité, comme à mon arrivée et comme on me l'a demandé les autres fois. Elle m'affirme que les

intervenants Cimade ne sont plus autorisés en rétention et me montre une sorte de cahier de transition où est collé un fax provenant de la préfecture. Je demande à voir un officier ou un responsable en répétant que cette décision est illégale, que les personnes en rétention ont droit à un soutien juridique. Elle semble embêtée mais tente de répondre à d'autres personnes qui attendent pour d'autres raisons. Un de ses collègues prend le relais et m'explique qu'il s'agit d'un ordre, qu'il n'y a rien à faire. Je répète mon laïus et demande à être reçu par quelqu'un. Il fini par décrocher le téléphone et me demande de retourner m'asseoir. Cinq minutes plus tard, je suis invité à suivre un jeune policier en uniforme. Il me conduit à un bureau où me reçoit un commandant de police. Je lui explique la situation. Il a l'ait plutôt bonhomme et acquiesce régulièrement à mes fins de phrases. "Je comprends, mais ça vient de plus haut, il n'y a rien que je puisse faire". Je continue d'argumenter en présentant la décision comme arbitraire et illégale. Il semble me donner raison, tout en continuant à affirmer ne pouvoir rien faire. « "Moi vous savez, je suis à quelques mois de la retraite alors... " ». Il fini par me proposer de me raccompagner. Il va d'ailleurs le faire jusqu'à l'accueil. Pendant ce court trajet, il tient seul la conversation, en se montrant à la fois compréhensif avec ma position tout en réaffirmant l'importance de l'autorité. J'essaie vaguement de parler de la nécessité de désobéir parfois. Il termine par "vous savez dans ma famille le service public c'est important, et la hiérarchie aussi. Mon frère est militaire". Il me serre chaleureusement et vigoureusement la main, puis retourne vers son bureau tandis que je rejoins la sortie pour passer des coups de fil à des personnes de la Cimade et du CSDASP. ». *Journal de terrain du 23 avril 2007.*

Cette décision préfectorale de ne plus accepter les intervenants Cimade sera confirmée lors d'une réunion quelques jours plus tard, par le directeur de cabinet du préfet qui recevait le président du groupe local ainsi qu'une représentante de la D.E.R. chargée du dossier. A cette réunion, le représentant de la préfecture rappela et reprocha au président du groupe local de la Cimade son intervention publique. Ce dernier, lors d'une prise de parole au Temple quelques mois plus tôt, avait appelé les personnes présentes à s'opposer à la nouvelle réforme du CESEDA en écrivant à leurs parlementaires, ce que le Préfet³⁷⁶, présent à la cérémonie, avait pris comme une attaque déplacée. Quelles que soient les raisons de la préfecture, la Cimade n'a retrouvé son droit d'intervenir en rétention qu'en octobre 2008 – dix-huit mois après sa suspension préfectorale –, avec la signature d'une convention comprenant l'habilitation de six personnes.

³⁷⁶ Il s'agissait du Préfet Paul Girot de Langlade, radié du corps préfectoral en 2009. *Cette France-là. 06 05 2007/ 30 06 2008*, La Découverte, 2009.

L'absence de la Cimade en rétention pendant près d'un an et demi à Tours n'a pas donné lieu à de grandes mobilisations. Elle s'accompagnait pourtant d'autres restrictions dans l'accès aux droits pour les étrangers retenus. Les cabines téléphoniques installées en 2006 n'étaient pas joignables, la préfecture ayant fait une demande auprès de France Telecom pour empêcher les appels entrants, bien que ce service soit gratuit. De même, le règlement intérieur du LRA de Tours a une interprétation restrictive de la loi quant aux visites des proches en rétention. L'article R-551.4 du CESEDA précise ainsi que « dès son arrivée au lieu de rétention, chaque étranger est mis en mesure de communiquer avec toute personne de son choix », ce qui est retranscrit dans l'article 10 du règlement intérieur du LRA de Tours par « les étrangers retenus peuvent recevoir la visite de la personne de leur choix préalablement désignée ». C'est-à-dire qu'une seule personne est autorisée à visiter le retenu, celui-ci ayant auparavant communiqué son nom aux policiers. Là encore, c'est principalement en faisant appel au niveau national que le groupe local a tenté de répondre à ces attaques.

Ce recours au niveau national est lié à la spécialisation de la Cimade. Cette association a construit son intervention autour du soutien juridique. C'est d'autant plus vrai pour le groupe de Tours qui peine à trouver une identité en dehors de son intervention en rétention, même si les militants tentent de mettre en place des dénonciations publiques ainsi qu'un travail inter-associatif. Ces éléments entraînent une forme de dépendance avec l'institution, la préfecture étant tout autant un adversaire qu'un partenaire. La marge de liberté de l'association se trouve justement dans le juridique, quand elle réussit à instaurer un rapport de force. Mais là encore, la situation de Tours accumulait les désavantages. Le Juge des Libertés et des Détentions refusait systématiquement de prendre en compte les conditions de rétention, même quand il s'agissait d'un dépassement du temps maximum de rétention. Cet élément juridique qui, dans la théorie et dans la jurisprudence, pouvait amener à une libération n'était pas étudié par le juge. Le groupe local tenta de trouver d'autres voies pour faire admettre ce vice de forme, en s'associant à la Ligue des droits de l'homme et à Amnesty international. Un courrier cosigné par ces trois associations fut ainsi envoyé au procureur, au président du TGI et au président de la cour d'appel sur les « irrégularités de procédure constatées lors du maintien d'étrangers dans le local de rétention administrative situé au Commissariat Central, 70 rue Marceau, à Tours. ». De son côté, la salariée de la D.E.R. référente pour le groupe de Tours, expliquait dans un courrier électronique aux membres du groupe qu'elle envisageait de saisir « la cour de cassation contre les décisions du

JLD ». Dans le même temps, il était demandé aux bénévoles d'être patients quant à la question des habilitations, afin de laisser le temps à la négociation.

Cette pratique de la négociation allait à l'encontre de la formation militante des nouveaux adhérents, proches ou membres du CSDASP, qui s'investirent très peu dans l'association du fait de ce refus d'habilitation. Du côté des bénévoles plus anciens de la Cimade, cette méthode était plus intégrée. A l'inverse, les modes d'action utilisés par le CSDASP, comme la manifestation de rue, ne correspondaient pas au fonctionnement classique auquel étaient habitués ces militants humanitaires et religieux³⁷⁷. Le soutien juridique est en cela une forme adaptée pour ces bénévoles, permettant à la fois la dénonciation et l'aide concrète. Mais cette forme prend parfois un aspect restreignant pour les individus, qui n'envisagent le soutien que sur ce registre. En parlant de l'occupation des Tanneurs et du faible investissement de la Cimade dans ce mouvement, le président du groupe local expliquait :

François : « En fait on savait pas trop comment, quoi, je dis pas quoi apporter, parce que effectivement on aurait pu apporter au niveau d'accompagnement juridique des familles, mais on avait du mal à se positionner, ou à intervenir, ou quelle forme, comment même vous aider. »

Et de la même façon, il explique le recours au national dans ces termes :

François : « Ben au niveau des habilitations, là je pensais que c'était important d'avoir un soutien du national en terme de négociation parce qu'ils ont une expertise juridique supérieure à la nôtre sur ce champ là. Et puis parce que, c'est un peu faux en fin de compte, parce que j'imagine aussi que y avait une capacité de mobilisation réelle. »

Il faut préciser que dans ce débat, j'avais pris parti pour une dénonciation publique de la situation, ce qui explique en partie la dernière phrase sur la « capacité de mobilisation réelle ». D'autant que ce bénévole tiendra toujours une position intermédiaire en privilégiant la négociation mais en tentant dans le même temps d'impulser d'autres modes de pression. C'est d'ailleurs lui qui fut à l'origine du travail inter-associatif. Le cadre commercial défendait quant à lui un règlement de la situation par la négociation, en s'opposant fermement à une médiatisation de la situation qui aurait pu nuire aux démarches entreprises par le niveau national.

³⁷⁷ La dimension religieuse était relativement présente dans ce groupe local, qui se réunissait dans une salle de l'Eglise Réformée de Tours. Lors de la première réunion de bénévoles à laquelle j'ai assisté, le président du groupe a également débuté la séance par la lecture d'une prière nommée « solidarités » écrite par le Pasteur André Dumas.

C) Le cas malaguénien : Le CIE de Capuchinos

A Malaga, les mobilisations contre le centre d'internement pour étrangers traversent l'histoire des luttes pro-immigrées locales depuis le début des années 1990. Que ce soit pour la plateforme associative de soutien ou pour la coordination immigrée, le CIE constitue le centre symbolique de leur action.

Mise en place et fonctionnement du CIE

Le Centre d'internement pour étrangers de Malaga est situé dans le quartier de Capuchinos, qui appartient au district Centre selon le découpage administratif de la ville. C'est dans une ancienne caserne, le « Cuartel de Capuchinos », qu'a été installé le CIE en 1990. Cette caserne était elle-même venue prendre la place d'un monastère du XVIIe siècle. L'édifice actuel date du début du XXe siècle. Sa façade imposante, qui donne sur la place de Capuchinos, est composée d'une large porte centrale, rehaussée d'un drapeau espagnol et de l'inscription *Direccion General de la Policia CIE*. Vingt fenêtres sont disposées symétriquement des deux côtés de cette porte et sur les deux étages que contient le bâtiment aux murs ocres jaunes. La porte centrale ouvre sur une cour intérieure autour de laquelle est construit l'édifice, qui n'est pas accessible aux personnes extérieures. Au moment de l'entrée en fonction du CIE il s'agissait du premier centre de ce type en Andalousie, il pouvait accueillir jusqu'à 80 personnes.

Dès 1992, l'association Malaga Acoge présenta une dénonciation auprès du juge doyen³⁷⁸, du procureur et du Défenseur du Peuple³⁷⁹ qui aboutira à une première rénovation du bâtiment. A cette époque, et jusqu'en 1995, cette association intervenait dans le centre, ce qui lui donnera un rôle important, en tant que témoin, dans les dénonciations sur les conditions de vie dans le CIE. Bien que la Ley de Extranjeria de 1985 légalisa les fonctions des CIE, leurs modes de fonctionnement internes restent largement dépendants des contextes locaux. Dans le Centre de Capuchinos, il n'existe pas au départ de règlement intérieur ni de service social ou sanitaire interne. Quarante-six étrangers internés entamèrent ainsi une grève de la faim en 1994 pour dénoncer leurs conditions de vie, la nourriture rationnée et de mauvaise qualité ou encore l'absence de loisirs. En 1995, Malaga Acoge fini par arrêter d'intervenir dans le centre, suite aux

³⁷⁸ En Espagne, le doyen des juges, el Juez Decano, bénéficie d'un statut à part.

³⁷⁹ En Espagne, le Defensor del Pueblo est une autorité de l'Etat chargée de garantir les droits des citoyens contre les possibles abus du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire. Il peut présenter notamment des recours en inconstitutionnalité. Chaque communauté autonome détient également un Defensor del Pueblo.

pressions subies et aux difficultés rencontrées dans l'exercice de leur action, du fait notamment selon cette association du responsable du centre.

Les dénonciations continuèrent de se diriger sur deux axes, d'un côté l'état général de l'installation et de l'édifice, et de l'autre les mauvaises conditions de vie et les brimades exercées par les policiers sur les étrangers. Les premières rénovations de 1992 n'ont pas été suffisantes pour mettre l'édifice en conformité avec les normes de sécurité, et seront suivies d'autres périodes de travaux. Ceux-ci furent annoncés dès 1999 et mis en œuvre à partir de l'an 2000. Cette annonce a été précédée de trois incendies entre 1998 et 1999, faisant plusieurs blessés. Les travaux se terminèrent en 2001 et augmentèrent la capacité du Centre, qui peut désormais recevoir jusqu'à 125 personnes. Cette rénovation créa également trois unités dédiées aux familles retenues. D'autres travaux furent entrepris à partir de 2006, alors que dans le même temps les autorités annonçaient le possible déplacement du CIE vers un autre quartier.

Au moment de mes observations, entre 2008 et 2009, la question de l'ouverture d'un nouveau CIE en remplacement de celui de Capuchinos n'était toujours pas réglée mais continuait de nourrir les débats. Au niveau de la pratique, aucune ONG n'intervenait au sein du CIE même si les militants des associations et des collectifs pouvaient se rendre à l'intérieur du centre pour s'entretenir avec un retenu, en respectant les horaires de visite.

Une longue histoire de violations des droits humains

Comme l'explique le porte-parole de la plateforme de solidarité, le Centre de Capuchinos semble être une suite d'histoires très dures (« *historias durísimas* »). Cette analyse se retrouve dans les entretiens des membres de la coordinadora, qui décrivent certaines situations dramatiques rencontrées dans ce CIE. Dans ses débuts, les conditions de vie étaient au centre des dénonciations car les retenus devaient rester enfermés toute la journée dans leurs chambres, faute d'effectifs suffisants pour la surveillance, et n'avaient d'autres meubles qu'un lit. Au fur et à mesure, des améliorations ont été apportées même si en 2006, l'état de dégradation du Centre et la situation dans laquelle se trouvaient les étrangers retenus était de nouveau dénoncés dans un journal national³⁸⁰ après la visite d'un député Vert accompagné d'un avocat, d'un médecin, d'un pompier. Le journaliste de *El País* qui avait participé à la visite fit paraître un article expliquant que, dans le Centre de Capuchinos, les hommes mangeaient debout et dormaient à douze dans une chambre de 40 mètres carrés sans presque de lumière naturelle. En 2009, une lettre signée par quarante-deux retenus fut envoyée à l'avocate de la CIM, membre de l'ODS, pour dénoncer les

³⁸⁰ « Una cárcel de 40 días », *El País*, 23 novembre 2006.

problèmes de nourriture, l'attente des familles lors des visites ou encore la mauvaise hygiène du Centre. Au-delà de ces problèmes du quotidien mis en accusation de façon collective, des cas particuliers sont venus alimenter les dénonciations.

Des épisodes de brimades, d'expulsions illégales ou d'agressions sexuelles ponctuent ainsi l'histoire du Centre. Une retenue brésilienne fut la première à porter plainte contre un policier pour agression sexuelle en 1995, ce qui déboucha sur la condamnation du fonctionnaire pour mauvais traitement à caractère sexuel. En 2005, un autre agent sera condamné pour son comportement envers deux immigrées. Mais c'est en juillet 2006 que sera rendue publique une accusation qui mettra directement en cause sept policiers et responsables. Trois d'entre eux seront finalement condamnés pour abus sexuel alors que les quatre autres, dont le chef de la sécurité, seront démis de leur fonction. Ils étaient accusés d'avoir organisé des fêtes privées où des étrangères retenues devaient participer pour servir de partenaires sexuelles. Six femmes furent déclarées témoins et placées sous protection, c'est-à-dire que leurs expulsions devaient théoriquement être suspendues, dans cette affaire où des preuves vidéos avait été apportées. Pourtant, quatre des six témoins avaient déjà été expulsées en août 2008, soit un mois après la mise en accusation juridique. Quant aux deux autres, elles sont restées enfermées dans le Centre. L'une d'elle, une brésilienne enceinte, perdit son enfant à la même période après avoir fait une hémorragie dans le Centre. Le compte-rendu fait par la plateforme de solidarité indique que la femme a été conduite trop tardivement à l'hôpital, et que sa grossesse à risque aurait dû encourager les autorités à la libérer avant cet incident³⁸¹.

D'autres faits ponctuent l'histoire du Centre. Lors d'une expulsion collective en 1998 une drogue, l'halopéridol, fut utilisée sur les immigrés pour faciliter leurs renvois. D'autres expulsions donnèrent lieu à des coups et blessures sur des étrangers refusant d'embarquer. On peut aussi citer les résistances internes qui se sont concrétisées par des grèves de la faim, différentes tentatives d'incendie mais aussi par le suicide de deux retenus pendant leur internement. Dans les dernières années la condamnation des policiers, qui n'a pas entraîné de changements de fond et dont la procédure a au contraire été entachée par l'expulsion des principaux témoins, a donné lieu à une généralisation des critiques contre le Centre et a renforcé la revendication pour sa fermeture.

Cette situation est en effet exemplaire de l'arbitraire qui règne dans le CIE et qui fonctionne en système, que dénonce les militants. L'injustice qui condamne les victimes de violences à l'expulsion, malgré le recours au champ juridique, donne ou confirme l'image du CIE

³⁸¹ PERNIA IBANEZ Luis, RODRIGUEZ CANDELA José Luis, RUIZ ENCISO Gabriel. *Centros de internamiento de extranjeros. Cárceles encubiertas*, Cedma, 2008.

comme en dehors du droit. Si cet épisode revient presque systématiquement dans le discours sur le CIE des militants, c'est aussi pour insister sur le niveau institué de l'impunité. Des témoignages sont mis en avant dans les matériaux militants, qui montrent le caractère bien connu de ces « fêtes organisées » à l'intérieur du centre. Pour les défenseurs des droits des étrangers, ce fait particulier dépasse largement le fait divers et est symptomatique d'un pouvoir arbitraire et total dans ces institutions fermées que sont les CIE. Les militants vont ainsi chercher à construire une critique efficace de ces centres, avec des stratégies différentes entre – pour reprendre la distinction analysée dans les parties précédentes – « humanitaires » et « politiques ».

Dénonciations communes et point de rupture

Il semble aujourd'hui qu'un consensus large se soit formé localement sur la fermeture du Centre de Capuchinos. C'est évidemment la position des associations et des collectifs de lutte, étant donné leurs fréquentes dénonciations, mais également d'institutions moins attendues et parfois plus officielles. Les syndicats policiers ont ainsi rendu publique une inspection dans laquelle ils témoignaient du mauvais état de l'édifice et des conditions des retenus. La mairie de Malaga, à travers son conseil municipal, a également adopté une motion en mai 2008 présentée par Izquierda Unida demandant la fermeture immédiate du CIE de Capuchinos. Le Défenseur du Peuple avait quant à lui demandé cette fermeture dès 2006³⁸². Toutes ces prises de position prennent appui sur les mises en évidence des mauvais traitements subis par les étrangers retenus. Mais les conclusions qui découlent de cette volonté de fermeture du CIE entraînent en revanche un point de rupture entre toutes ces organisations. Ce n'est pas la fermeture du CIE qui est demandé mais la fermeture du centre de Capuchinos, dont les dysfonctionnements ont été exposés depuis ses débuts, avec une accélération depuis 2006. Pour remplacer celui de Capuchinos, l'administration a le projet de construire un nouveau CIE, conforme aux normes de sécurité notamment, dans un polygone industriel à la périphérie de Malaga. Déjà à Barcelone, la fermeture d'un CIE pour des raisons d'hygiène avait conduit à l'ouverture d'un nouveau Centre en dehors de la ville, ce qui en avait rendu l'accès plus difficile pour les militants et avait réduit sa visibilité publique.

A l'intérieur du champ du soutien des étrangers, cette question a des effets polarisants. Plusieurs ONG demandent avant tout que leur soit reconnu le droit d'entrer dans les CIE, afin d'y procéder à un soutien juridique et dans le but de dénoncer ce qui s'y passe pour ainsi briser le sentiment d'impunité qui y règne. De son côté, la CIM refuse de faire de cette revendication le

³⁸² *Ibid.*, p.105.

centre d'une campagne contre les CIE, pour ses militants alternatifs et radicaux il faut se battre pour la fermeture pure et simple de ces Centres. Le porte-parole de la CIM l'explique ainsi.

Guillermo : « Nous y a des choses que nous ne baissons pas dans nos revendications. Nous, on ne peut pas, il y a des ONG qui parlent de contrôler les centres d'internement ou d'administrer les centres d'internements. Nous on dit non aux centres d'internement, c'est une différence, nous sommes catégoriques sur ça. »

Il s'agit avant tout d'une différence de stratégie entre la CIM et certaines ONG. Des associations, comme le MPDL, ont participé aux dénonciations contre le Centre de Capuchinos en 2006 sans pour autant se positionner sur la fermeture des CIE en général. Mais les ONG les plus investies dans la Plateforme de Solidarité soutiennent officiellement la fermeture des CIE dans leur ensemble. Dans un livre publié sur ce sujet par la Plateforme – écrit conjointement par le président de l'ASPA, un membre de Medico del Mundo et un avocat de Malaga Acoge –, un chapitre est consacré au déficit juridique dont souffre les CIE³⁸³. La revendication qui traverse le livre est la fermeture définitive de ces Centres. Dans le même temps, Medico del Mundo et Andaluca Acoge, fédération à laquelle appartient Malaga Acoge, sont signataires de la campagne impulsée par le réseau euro-africain Migreurop sur le « droit de regard dans les centres d'internement des étrangers en Espagne » (« Fiscalizacion de los CIEs »). Dans ce manifeste, il est cependant précisé que cette revendication est « une étape en vue de la suppression des Centres d'Internement, considérant qu'une simple irrégularité administrative ne peut conduire à priver une personne de sa liberté. »³⁸⁴. Cette précision n'est pas suffisante pour les membres de la CIM, qui considèrent que cette stratégie conduira simplement à une possible amélioration des conditions de rétention et par la même, à la normalisation de ce système. Une nouvelle frontière semble s'instaurer là entre humanitaires et politiques, du moins dans les discours des individus. L'avocate de la ODS lie ainsi cette position à une logique humanitaire qui dépasse les bénévoles. Ce fonctionnement humanitaire est connu des militants et permet, selon eux, de prévoir les réactions futures des associations.

Violeta : « Le conflit (entre ONG et mouvement social) continue d'exister parce qu'à chaque fois qu'on pose une forme de mobi, de protestation, de mobilisation ou autre, à chaque fois y a un

³⁸³ PERNIA IBANEZ Luis, RODRIGUEZ CANDELA José Luis, RUIZ ENCISO Gabriel. *Centros de internamiento de extranjeros. Cárceles encubiertas*, Cedma, 2008.

³⁸⁴ « Manifeste pour un droit de regard dans les centres d'internement des étrangers en Espagne », *Site de Migreurop*, [En ligne], <http://www.migreurop.org/article1356.html>, (page consultée le 11 mars 2010).

conflit parce qu'ils essaient toujours d'abaisser le niveau d'exigence, ça c'est clair pour nous. Mais nous, nous nous sommes vus dans une situation de, nous allons voir dans peu de temps à Malaga, nous allons nous voir à Malaga dans peu de temps parce que la Coordinadora a réussi que toutes les ONG et les associations qui travaillent sur le thème des immigrés convoquent l'année dernière en juin une manifestation qui était très bien pour la fermeture du centre d'internement de Malaga. Mais on sait que beaucoup de ces organisations sont pour la fermeture du centre d'internement mais que si s'ouvre la possibilité d'ouvrir un autre centre d'internement dans des conditions plus humaines, surtout sur l'infrastructure, parce que c'est lamentable, ça va faire une division dans le mouvement. Nous on revendique la fermeture du centre d'internement, si le centre d'internement se ferme pour qu'un autre s'ouvre, nous allons continuer à nous positionner contre ce centre d'internement. A l'inverse on sait que y a des organisations qui devant cette situation diront non vaut mieux compter qu'un nouveau s'ouvre qui améliore les conditions de l'infrastructure.»

Chacun prévoit ainsi les réactions de l'autre camp et tente d'adapter sa stratégie en conséquence. Ces positions tactiques ont fait l'objet de débats pendant la rencontre européenne organisée par la CIM sur les Centre d'internements en Europe, à laquelle était présente une représentante de Migreurop. La CIM a ainsi défendu l'entrée dans les CIE tout en rejetant la campagne de *fiscalización* (droit de regard) qui entrainerait une justification des CIE à travers l'institutionnalisation du rôle des ONG à l'intérieur. Le risque, selon les militants de la CIM, est double : que « l'étape » telle qu'elle est présentée dans le manifeste ne devienne une finalité et que l'humanisation des conditions de vie dans les CIE contribue à la légitimation de ces centres et à leur *banalisation*.

D) Enfermement physique et enfermement catégoriel : les villages de bungalows

« Réunion des résidents au village Péron : Après plusieurs plaintes de la part des veilleurs et quelques tensions avec les résidents, Steph, le directeur du « village » employé de l'Entraid'Ouvrière, a décidé d'appeler à une réunion pour clarifier certains points et permettre à chacun de s'exprimer. Un peu avant 20h, Steph et d'autres veilleurs installent les chaises autour du chauffage sous le marabout central. Petit à petit les résidents, prévenus la semaine dernière, commencent à entrer et s'installer. Au départ trois familles sont représentées, avec un seul enfant présent, un adolescent arménien qui traduit pour ses parents, puis une quatrième famille viendra s'asseoir auprès de Steph. Du côté de l'Entraid'ouvrière, les quatre veilleurs sont présents, ainsi qu'un stagiaire, un infirmier et un cadre de l'association qui suit le dispositif. Steph prend la parole pour préciser que s'il y a des incompréhensions, il faut que les personnes demandent à ce que les

choses soient répéter. Puis il liste l'ordre du jour de la réunion, à savoir les questions autour de la nourriture, des médicaments, de la propreté des lieux puis la présentation du nouveau veilleur. Les horaires pour venir chercher la nourriture sont rappelés, entre 11h30 et 12h00, puis il est signalé qu'aucun médicament ne peut être donné, les résidents devant aller les chercher eux-mêmes à la pharmacie. Quand arrive la question du nettoyage, des résidents prennent la parole. Une femme rom kosovare, Mme A., réagit quand Steph demande à chacun de nettoyer la gazinière après son passage. "Mais Madame B. elle fait ça, elle est payée". Au début du dispositif, deux femmes résidentes du "village" ont signé un CAVA avec l'Entraid'Ouvrière et ont été chargées de l'entretien du lieu. L'une d'elles est partie deux semaines avant, ayant trouvé une place en CADA. "Oui, mais c'est juste faire attention, passer un coup d'éponge" ». La femme réagit une nouvelle fois "Pardon mais pas parler tout le temps à moi, parlez à tout le monde.". "Mais je parle à tout le monde". Un des veilleurs, Dominique, lance en riant "Ben change de place" à la femme. L'ambiance est pesante malgré les efforts de Steph pour détendre les relations. Un homme rom monténégrin, Mr S., demande à se faire traduire, puis demande à ce que sa femme puisse travailler en CAVA sur le terrain pour remplacer la personne partie. Steph tardant à répondre, c'est le cadre de l'association qui prend la parole "Ce n'est pas possible, le président de l'Entraid'Ouvrière voudrait que seulement une personne par famille travaille. C'est la deuxième fois qu'il nous le dit. Tant qu'il nous oblige pas à revenir en arrière...". Le résident reprend "C'est beaucoup politique, oui, oui, politique !". Le cadre réplique, un peu crispé et un peu énervé "Je comprends pas ce que vous voulez dire mais ça ne fait rien. Politique monétaire, oui.". Steph essaye de détendre le débat et explique que par politique, il veut sans doute dire administratif. Il reprend l'ordre du jour et parle des enfants scolarisés, les parents doivent prévenir les travailleurs sociaux quand ils sont malades pour qu'ils informent les écoles, et de la machine à laver qu'il ne faut pas trop charger. Dominique, le veilleur qui avait fait la remarque en riant à Mme A., ponctue la plupart des interventions par un « c'est politique » avec un sourire dirigé vers Mr S. De son côté, Mr A. lance un "si, chef" à F. avec un rire amical. Dominique. prend la parole "Il faut aussi penser à éteindre le gaz.". Mr S. reprend "Oui, sinon l'argent weg !" tout en faisant un geste pour signifier la fuite de l'argent. "C'est surtout sinon Boum !". S. : "Saddam Hussein !". Dominique montre alors son *Charlie hebdo* avec les caricatures de Mahomet, qu'il avait gardé toute la réunion et lance "Ou lui !" en riant. Mr A. reprend en riant également "Terroristes !". Ensuite Steph explique qu'il ne faut pas faire la lessive dans les douches. Mr A. se sent visé et intervient. Dominique se tourne vers moi et me dit "Je sais pas pourquoi il gueule, c'est les femmes qui le font ou même les petites filles, ils sont musulmans, c'est leur truc.". Steph termine la réunion en disant qu'il laisse une éponge et du produit dans le chalet. Dominique me glisse à l'oreille "et demain ça a disparu !". Le directeur demande également aux résidents s'ils veulent instituer cette réunion tous les mois, afin qu'ils puissent exprimer leurs opinions et leurs questions. Même si personne ne refuse directement, les résidents laissent entendre que ce n'est pas nécessaire, à moins qu'il y ait un problème. ». *Journal de terrain du mercredi 8 février 2006.*

A travers cette réunion, le dispositif des « villages de bungalows » se donne à lire en partie. La volonté affichée par le travailleur social en charge du terrain, d'introduire une participation des résidents se confronte à une organisation plus profonde et tournée vers le contrôle. Même si le dispositif a été mis en place pour des raisons humanitaires, afin de répondre à l'obligation légale de la trêve hivernale, sa réalisation s'est faite sur d'autres bases. La population accueillie était envisagée comme une population à la marge de la légalité, du fait de leur statut administratif (demandeur d'asile) mais aussi de leur origine. Le racisme développé notamment contre les roms, explicité dans cette réunion par un des veilleurs, venait soutenir et renforcer cette image délinquante accolé aux résidents. C'est pourtant une association humanitaire qui sera le partenaire de la préfecture pour le déroulement de ce projet, qui est un exemple de politique humanitaire dans sa dimension étatisée. La gêne du représentant de l'association engendrée par le résident, qui voit dans le choix de ne pas accorder de nouveaux contrats de travail une question politique, est à ce niveau intéressante. La qualification est vécue comme une accusation, car elle met en avant un mélange des genres entre humanitaire et politique qui est nié.

L'Etat et ses représentants font appel à l'humanitaire pour assurer son obligation de *faire vivre* ou plutôt de *ne pas laisser mourir*. Cette délégation permet une mise à distance, l'Etat se détachant symboliquement de cette obligation pour les étrangers, les associations conservant, tout aussi symboliquement, leur indépendance par rapport aux politiques de l'Etat en mettant en avant leur rôle humanitaire. Cette simple phrase « c'est politique » sur ce terrain est ressentie comme une incongruité dangereuse car elle questionne cette mise à distance symbolique de ces registres, entre l'Etat et les associations humanitaires. Cette phrase fut d'ailleurs retraduite par les travailleurs de l'association, en simple politique monétaire ou encore comme synonyme d'administratif, c'est-à-dire en termes déconflictualisés qui correspondent bien à un « discours humanitaire sans adversaire ». Sur d'autres questions et dans d'autres espaces, l'Entraid'Ouvrière revendiquent son rôle politique inscrit dans son projet associatif qui réclame la justice social. Mais dans ce cadre précis d'un dispositif préfectoral aux ressorts humanitaires, la distinction se doit d'être clairement expliciter tant le partenariat avec l'Etat est fort. L'enjeu est de conserver une image d'indépendance, malgré le partenariat avec l'Etat.

Sur le plan scientifique, la forme *camp*³⁸⁵ est interrogée par ce dispositif des « villages », ce qui permet de réunir différentes concrétisations de l'enfermement des étrangers en y décelant une cohérence plus large.

³⁸⁵ RAHOLA, Federico. « La forme-camp. Pour une généalogie des lieux de transit et d'internement du présent », *Cultures & Conflits*, N°68, Hiver 2007, p.31-50

La multiplicité de l'enfermement et la forme camp

L'enfermement des étrangers ne se résume pas aux CRA ou aux CIE, même si ces structures en sont le symbole. En France comme en Espagne, les étrangers qui sont interceptés avant leur entrée sur le territoire sont maintenus dans des zones d'attente puis, pour nombre d'entre eux, expulsés. Ces zones d'attentes, en France, ou ces centres d'internement temporaire ou de transit, en Espagne, participent à la généralisation de ce mode de « gestion des flux migratoires », l'enfermement.

Parallèlement se développe au niveau scientifique comme au niveau militant une réflexion plus large autour du concept de *camp*. Il s'agit de mettre en lumière la banalisation de ces camps, « lieux de maintien sous contrôle de groupes d'humains indésirables »³⁸⁶, et la dimension protéiforme de cette notion. Dans cette démarche sont inclus des espaces en apparence très différents comme les zones d'attente déjà citées, les CADA³⁸⁷ ou encore le hangar de Sangatte³⁸⁸. Cette réflexion et cet élargissement de la focale permet notamment d'interroger une nouvelle fois la place du secteur social et même de l'humanitaire. La mise sous surveillance de ces catégories de populations se confond dans leur mise à l'abri comme dans l'exemple des camps de réfugiés, mis en place par le HCR et analysés par Michel Agier³⁸⁹. Cette collusion entre l'humanitaire et le sécuritaire est visible avec d'autres agencements sur les terrains européens.

Dans leurs discours et dans leurs mobilisations, les militants tentent également de penser l'enfermement et la mise sous contrôle des étrangers en dehors des structures institutionnalisées. Même quand ils ne font pas référence à une théorisation en termes de *camp*, ils tentent de lier des situations dont les similarités ne sont pas toujours explicitées ou détaillées. C'est la catégorie d'étranger qui sert de critère distinctif pour lier ces situations dispersées, mais cette catégorie n'est pas utilisée dans le sens que lui donne le pouvoir. Au contraire, la réflexion prend comme postulat l'égalité théorique de tous pour ensuite mettre en lumière le traitement différencié et

³⁸⁶ BIETLOT, Mathieu. « Le camp, révélateur d'une politique inquiétante de l'étranger », *Cultures & Conflits*, N°57, Printemps 2005, p.221.

³⁸⁷ KOBELINSKY, Carolina. *Le temps de l'accueil des demandeurs d'asile en France. Une ethnologie de l'attente*, Thèse d'anthropologie, EHESS, soutenue le 23 juin 2009.

³⁸⁸ Voir par exemple LE COUR GRANDMAISON Olivier, LHUILIER Gilles, VALLUY Jérôme. *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Autrement, 2007 ou KOBELINSKI Carolina, MAKAREMI Chowra (dir.). *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Editions du Croquant, 2009.

³⁸⁹ AGIER, Michel. *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, 2008.

discriminatoire subi par les étrangers. L'analyse du président de l'ASPA se construit ainsi sur le champ juridique.

Luis : « Mais bon, c'est que c'est un thème très délicat parce qu'il y a en Europe déjà plus de cent et quelques CIE, ou 200 ou 500, je ne sais pas. Une chose difficile, parce que certains ne comptent pas comme CIE mais c'est où on les tient enfermés. Des limbes juridiques on dit en espagnol, un endroit où la loi ne fonctionne pas. C'est dans ça qu'on va mettre ceux de Calais, des limbes juridiques, un endroit sans toit et tout mais sans aucune, des limbes juridiques. C'est dans la prison mais sans être une prison. Ceux de la prison ont plus de droits que ces gens. »

Les étrangers se retrouvent dans une prison mais en dehors du droit, dans un infra-droit³⁹⁰, et le critère central d'analyse à retenir pour ce bénévole associatif est cet infra-droit et non la forme que peut prendre cette prison, avec ou sans toit. A Tours, les « villages de bungalows »³⁹¹ qui ont été mis en place par la préfecture d'Indre-et-Loire pour accueillir durant deux années consécutives des familles de demandeurs d'asile pendant la trêve hivernale ont fait l'objet d'une mobilisation aux ressorts similaires ; c'est le traitement discriminatoire des familles de demandeurs d'asile qui était reproché à la préfecture pas les associations et le collectif de lutte. Cette base de dénonciation doit être étoffée par une analyse anthropologique plus précise.

C'est pendant l'hiver 2004-2005 que la préfecture décide pour la première fois la mise en place d'un « village de bungalows ». C'est l'expression choisie par la préfecture dans sa communication et reprise par la presse. En fait de village, il s'agit de terrains sur lesquels sont disposés des constructions modulaires, sur le modèle des cabines de chantier, pour y accueillir des familles de demandeurs d'asile. C'est notamment la présence de familles roms du Kosovo sur un terrain vague et la pression des associations qui avait poussé la préfecture à bricoler cette solution provisoire pour la période hivernale. L'année suivante, l'opération est reconduite avec cette fois deux villages de bungalows, l'un à Tours – « le village Péron » – sur le même terrain que la première année, et l'autre aux abords d'un village, Esvres, situé à 15 kilomètres. L'analyse

³⁹⁰ LOCHAK, Danièle. *Etrangers : de quel droit ?*, PUF, 1985.

³⁹¹ Des « villages d'insertion pour les Roms » sont depuis 2006 mis en place par la préfecture de Seine-Saint-Denis pour accueillir des Roms originaires de pays de l'UE. Ces « villages » sont composés de caravanes mais également de structures modulaires, pour ce qui est des lieux collectifs. De la même façon que pour les « villages de bungalows », ces dispositifs sont présentés à la fois comme une réponse humanitaire et un accompagnement social, les familles étant par ailleurs sélectionnées pour pouvoir les intégrer. A Tours également, le choix des familles a fait l'objet de réunions entre la préfecture et des associations, même si ces structures avaient une dimension plus précaire, ne devant durer que le temps de la trêve hivernale.

proposée se centre sur le village Péron qui était géré par l'Entr'Aide Ouvrière lors de ce second hiver de fonctionnement des « villages de bungalows ».

Présentation du « village Péron »

C'est sur un ancien terrain de camping que huit préfabriqués ont été disposés pour permettre l'ouverture du « village Péron ». Pour la gestion de ce village, qui a duré de novembre 2005 à avril 2006, le directeur, un travailleur social de l'EAO d'une trentaine d'années, avait avec lui une équipe composée de six veilleurs, de deux assistants sociaux et d'un infirmier. Les assistants sociaux et l'infirmier travaillaient ponctuellement sur le village alors que les veilleurs se remplaçaient afin qu'il y en ait toujours un présent et ce 24H/24H. Le terrain est situé à Tours Nord, juste à côté d'un parc, et à proximité de la Loire. Le sol est couvert de gravier, avec quelques espaces de verdure autour d'arbres plantés. L'espace entre les préfabriqués était d'environ 5 mètres, et le couloir de circulation entre les deux rangées de bungalows d'environ 10 mètres. Les veilleurs étaient installés dans un « chalet », comme ils l'appelaient, une petite maison en bois à l'entrée du terrain. C'est aussi dans ce chalet qu'étaient entreposées la nourriture et les autres fournitures (stylos, eau de javel...). Sur le côté de ce chalet, une pièce accueillait les machines à laver. Au milieu du terrain, un marabout servait à la fois de cuisine – il abritait une gazinière et un bar – et de lieu de réunion ou de rencontre (jeux de cartes entre résidents par exemple). Un chauffage à gaz mobile avait été installé sous ce marabout, mais étant donné le froid extérieur et la superficie de la tente, ce procédé ne suffisait pas à réchauffer le lieu. Un autre marabout était installé à l'entrée du village, juste en face du chalet. C'est dans celui-ci que la majorité des activités proposées aux enfants par le directeur du terrain se sont déroulées. A l'intérieur, on y trouvait des matériaux de récupération, de la peinture et tout un bric-à-brac pour le travail manuel. Le préfabriqué qui se trouvait devant ce marabout, à côté de l'entrée, était utilisé par les différents travailleurs sociaux du terrain pour leurs rendez-vous (signature de CAVA³⁹², réunion d'entrée d'une nouvelle famille, vaccination).

Les premières installations présentes à l'entrée étaient donc celles dévolues aux gestionnaires du camp ou aux activités communes (chalet, préfabriqués pour les rendez-vous, marabouts). C'est ensuite que venaient les préfabriqués accueillant les familles. Une première rangée – derrière le marabout « activité » – longeait une route, mais était protégée de celle-ci par un grillage et une barrière de thuyas. Pour la première famille de huit personnes, deux algecos furent disposés pour former un angle droit. C'est en effet à partir de huit personnes que les

³⁹² Contrat d'Accompagnement à la Vie Active.

familles pouvaient prétendre à un deuxième bungalow pour se loger. A côté, quatre autres préfabriqués étaient alignés, avec une alternance vis-à-vis/dos-à-dos. Sur la deuxième rangée, derrière le marabout « cuisine », trois algécos étaient disposés suivant le même procédé.

Tous les préfabriqués avaient les mêmes caractéristiques : de couleur blanche, avec un toit plat, ils font 17 m² et sont munis de deux fenêtres avec store intérieur et d'un chauffage électrique. Les deux fenêtres, ainsi que la porte, se trouvaient sur la façade de l'habitation. A l'intérieur, l'EAO fournissait les lits, plus ou moins dépareillés, ainsi que le nécessaire de cuisine et sanitaire, que le directeur disposait sur une étagère de plastique noir avant l'arrivée des familles. Pour le reste du mobilier, les familles devaient l'apporter même si la place venait vite à manquer, en particulier pour les familles nombreuses.

Sur une troisième colonne, au plus proche de la Loire et du parc Sainte-Radegonde, se trouvaient deux autres constructions modulaires de la même marque, abritant les sanitaires et les douches. A côté, dans le même style que le chalet et datant de l'époque où Péron était un camping, des éviers étaient alignés sous un toit en bois.

L'entrée du village était barrée par un large portail vert fermé à clé et qui était ouvert uniquement pour faire entrer des véhicules autorisés, pour les déménagements par exemple. Les véhicules des résidents et des travailleurs sociaux restaient en dehors du terrain, juste à côté du portail. A côté de celui-ci, un portillon de même couleur permettait aux visiteurs et aux autres d'entrer. Les visites n'étaient autorisées que de 14h à 18h, et les visiteurs devaient venir préalablement se présenter au veilleur de garde pour expliquer quelle famille ils étaient venus voir. Quand le veilleur se trouvait à son bureau, il tournait le dos au portillon, et ne pouvait donc pas voir les entrées. C'est pourquoi un miroir fut installé sur la fenêtre afin que le portillon soit toujours visible pour celui ou celle assis au bureau. Le soir, une lampe se déclenchait à chaque mouvement près de l'entrée et s'allumait au dessus du chalet.

La distribution de nourriture se faisait deux fois par semaine. C'est la Banque Alimentaire qui approvisionnait le village. Les dons étaient parfois insuffisants, ce qui contraignit le directeur à se tourner parfois vers d'autres institutions pour compléter (comme les cuisines d'un centre d'hébergement d'urgence lui aussi géré par l'EAO). Les familles devaient venir chercher les cagettes de nourritures entre 12h et 12h30. C'étaient les veilleurs qui faisaient la distribution et – souvent avec l'aide du directeur – répartissaient les provisions selon les différentes familles, en fonction du nombre de leurs membres. Pour les personnes travaillant en CAVA – Contrat d'accompagnement à la vie active – et ne pouvant venir à 12h, les veilleurs gardaient la cagette et attendaient que la personne revienne du travail. Il y avait trois créneaux horaires pour l'utilisation de la machine à laver, l'inscription devait se faire la veille auprès des veilleurs. Là encore, des

arrangements étaient prévus pour les personnes travaillant dans la journée. Une réunion avec les résidents et les veilleurs au mois de janvier mit au clair certains points du règlement et fixa à 20h la fin de toutes réclamations (demande de nourriture, de couchés...), même s'il y fut réaffirmé que les veilleurs restaient disponibles – pour les urgences ou même pour discuter – toute la nuit.

Quand une nouvelle famille « rentrait », une réunion était organisée avec elle et un travailleur social afin de lui expliquer le fonctionnement du village et lui faire signer le règlement intérieur. A cette réunion, il était expliqué aux personnes que la location des préfabriqués coûtait 1 euro par jour pour les adultes et 0,50 euro pour les enfants. Dans le même temps, une proposition leur était faite de travailler en CAVA, Contrat d'accompagnement à la vie active. Seul l'EAO et l'AFTAM – une autre association humanitaire, spécialisée elle dans l'accueil des demandeurs d'asile – étaient à ce moment autorisés à Tours à proposer des CAVA, et elles ne pouvaient le faire qu'à des personnes étant hébergées dans une de leur structure. Ces travailleurs en CAVA étaient employés dans différents ateliers dépendants de l'EAO, ou même dans certaines de leurs structures (travail en cuisine...), et étaient payées 2,73 euros de l'heure avec un maximum de 20h par semaine. Pour le village Péron, les dirigeants de l'EAO souhaitait qu'une personne par famille – au maximum et au minimum – travaille en CAVA, sauf pour certains cas particuliers comme les femmes seules avec enfants en bas âge. Une autre obligation était faite aux familles concernant la scolarisation des enfants de plus de trois ans. C'était une des priorités fixées dans l'accompagnement social de ces familles, les enfants devaient être scolarisés et cette scolarisation devait être suivie. Ainsi, les parents devaient prévenir les veilleurs quand un enfant allait être absent à l'école, afin qu'eux-mêmes préviennent les travailleurs sociaux, qui se chargeaient d'en informer les établissements scolaires. De la même façon, les travailleurs en CAVA devaient prévenir s'ils ne pouvaient pas se rendre à leur travail. Tout au long du dispositif, une ou deux femmes du village ont été employées en CAVA pour faire le ménage sur le terrain.

Les familles n'étaient pas autorisées à accueillir des personnes pendant la nuit, et ne pouvaient pas non plus, en principe, quitter les préfabriqués pour plusieurs nuits. S'ils le demandaient à leur assistant social, celui-ci pouvait les autoriser à partir en vacances pour quelques temps, si cela ne durait pas trop longtemps et n'empiétait pas sur les jours de travail ou d'école. Dans les principes rappelés à l'entrée du village, le dispositif Péron était un dispositif d'urgence, les personnes ayant les moyens de trouver à se loger ailleurs en étaient donc exclues, ou pouvaient l'être. Au fil du dispositif, des cas se présentèrent de demandeurs d'asile ayant quitté le « village » plusieurs nuits de suite, ce qui donna lieu à des « réunions de recadrages » pour ces familles pendant lesquelles ces principes et ces règles leur étaient précisées. Quand les résidents souhaitaient sortir dans la journée, ils devaient déposer leurs clés au chalet, ils la récupéraient en

rentrant. Toutes les allées et venues étaient consignées par les veilleurs dans un cahier de liaison, ainsi que tous les incidents, anecdotes ou rendez-vous. Ce cahier était consulté par les veilleurs et les travailleurs sociaux à leur arrivée au travail.

Sur les cinq mois de fonctionnement du village Péron, quinze familles ont été accueillies par ce dispositif. Des familles accueillies trouvèrent une solution plus pérenne pendant ces mois d'hiver, et furent remplacées par d'autres. Les dernières arrivées ont eu lieu au mois de février, et les premiers préfabriqués vides ont été enlevés en avril alors que le village fut officiellement fermé le 12 avril. Les deux familles Roms qui n'avaient pas de solution après la sortie de ce village ont « déménagé » pour la Plaine de la Gloriette où elles se sont installées à l'aide de palettes et de tentes. Les autres familles ont bénéficié d'une solution d'hébergement plus ou moins précaires, en CADA ou à l'hôtel.

Contrôler les indésirables

Alors que le dispositif des « villages de bungalows »³⁹³ était présenté comme une mesure humanitaire par ses promoteurs, préfecture et associations, dans son déroulement la dimension sécuritaire est apparue omniprésente. Les passages de la police municipale, et parfois nationale, sur les terrains pour s'assurer de leur « bon fonctionnement »³⁹⁴ étaient presque quotidiens et avait été prévu dans la mise en place des « villages ». Mais c'est le contrôle interne des étrangers assumé par les salariés de l'association qui était de loin le plus important. Il s'agissait en partie d'un contrôle social, qui consistait à vérifier le respect des règles par les étrangers et de leurs devoirs liés à leur condition de résidents. Ils se devaient de respecter le règlement intérieur, de se rendre à leur travail en CAVA pour ceux qui en avaient et d'aller en cours pour les enfants scolarisés.

Ce contrôle social prit des aspects de plus en plus sécuritaires au fil des semaines, notamment pour les veilleurs qui avaient une présence continue sur le terrain. Cette dimension sécuritaire était inscrite dans la présentation du poste. L'un d'eux expliqua que lors de son entretien d'embauche, un responsable de l'association l'avait mis en garde contre la population rom principalement, « qu'il fallait tenir à l'œil ». Même si certains d'entre eux mettaient en avant leur rôle d'accompagnement social, la plupart avaient intégré un rôle de surveillance pure. Il

³⁹³ BELTRAN, Grégory. « Les villages de bungalows, entre mise à l'abri et mise à l'écart », *In* KOBELINSKI Carolina, MAKAREMI Chowra (dir.). *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Editions du Croquant, 2009, p.123-138.

³⁹⁴ Explication du salarié en charge du « village » situé à Esvres et accueillant exclusivement des familles roms.

s'agissait avant tout de contrôler les entrées et les sorties, tout en s'assurant que rien de « suspect » n'échappât au regard. Aucun des veilleurs n'était salarié de l'EAO, ils étaient en CAE, Contrat d'accompagnement à l'emploi, et la plupart recherchaient et espéraient une insertion professionnelle grâce à cette période d'engagement. Sur l'aspect sécuritaire, on peut ajouter que parmi les huit veilleurs du « village Péron », l'un était un ancien militaire, un autre était un ancien agent de sécurité et un troisième avait été policier. Voici un extrait d'entretien avec l'ancien agent de sécurité où il explique sa fonction. Auparavant, il avait également précisé que dans le rôle de veilleur il y avait « aussi du social » et que ce n'était pas « que de la surveillance ».

« Benoit : Puis je te dis, c'est veiller à la sécurité, que tout soit bien éteint le soir, enfin la nuit, les lumières, l'économie de, l'économie de, d'énergie. Puis surveiller les bouteilles de gaz. Autrement, ben la journée c'est que tout le monde soit satisfait de nos services, qu'on soit là, ben c'est une gestion, on est veilleur mais on fait la gestion du camp, on gère le camp. C'est une gestion, on fait fonctionner le camp, parce que si on est pas là euh, c'est pas que de la surveillance hein.

- Et vous avez quels moyens pour ça ?

Benoit : Ben, surtout c'est éviter que les résidents prennent trop de largesse dans leurs habitudes, il faut que le règlement soit appliqué à la lettre et que on dépasse pas. Y a des heures de respect aussi bien pour le lavage que pour les denrées alimentaire, que pour tout quoi. Donc il faut, dans la mesure des possibilités, pas faire dépasser ce règlement là quoi. Donc on agit en conséquence, quand ça dépasse on refuse, c'est le refus catégorique, ou sinon quand ça va trop loin, on, ben, on sévit pas quoi, mais on se fait respecter à la parole

- A la parole ?

Benoit : Oui, à la parole, il faut être ferme, de la fermeté quoi. Faut pas se laisser gruger parce que sinon euh. Bon, ils essayent, mais faut tout le temps, tout le temps mettre un coup de pression. Parce que ils reviennent, ils reviennent, c'est une habitude hein, c'est constamment. Comme y a un changement de personnel, ce qui fait qu'y a un roulement, je pense que y a des gens qu'essaye, d'un roulement à l'autre, quand y a changement de service ils essayent. Comment dire, ils essayent de casser les normes de règlement quoi. Quand ils voient qu'y a une faiblesse quelque part, ils essayent quoi.

Comme dans cet exemple, la plupart des veilleurs avaient cette image des demandeurs d'asile comme fraudeurs potentiels, ce qui nécessitait une vigilance dans leur travail. Les travailleurs sociaux quant à eux réagissaient différemment sur ce terrain. Le directeur du « village » tentait tant bien que mal de développer des activités ayant comme finalité l'insertion sociale et la construction de liens sociaux au sein du camp. Ces initiatives et cette focalisation sur la « vie quot' » eurent très peu de succès, le camp se présentant à l'observation extérieure mais

également dans le discours des résidants, comme un espace vide, une ville nue³⁹⁵. Cet échec met en lumière les contradictions rencontrées par les travailleurs sociaux entre leur mission d'insertion et l'extrême précarité sociale, qui se lisait au niveau architectural, du dispositif et de ces populations « mises à l'abri » par l'Etat, et sous son regard.

La structure hivernale étudiée correspond à la définition déjà énoncée du camp comme « lieu de maintien sous contrôle de groupes d'humains indésirables »³⁹⁶. Sa mise en place est déléguée à une association humanitaire par le représentant de l'Etat, la préfecture. Cette association a intégré et appliqué, à travers ses salariés, la fonction de contrôle que lui avait confié l'Etat. L'acceptation de cette charge a transformé le travail de l'association en contribuant à brouiller la frontière entre humanitaire et sécuritaire. L'intégration par les associations humanitaires en contrat avec l'Etat des prérogatives de ce dernier est le risque énoncé, et le danger dénoncé, par les partisans d'une indépendance radicale à l'égard des institutions.

E) Entre dénonciations et enfermement dans une logique humanitaire

Ces cas singuliers sont ainsi réunis par le regard militant mais également par le regard scientifique comme en témoigne les théorisations autour de la forme camp. L'objectif scientifique est de se poser en observateur non partisan, alors qu'au niveau militant l'enjeu est d'adopter un point de vue consubstantiel de l'action, à une forme d'action.

Institutionnalisation et logique d'Etat

La question qui se pose aux militants, humanitaires ou politiques, devant la pratique étatique d'internement des étrangers contient deux niveaux : comment refuser politiquement cet enfermement et comment soutenir concrètement ceux qui subissent cette situation de fait. Les réponses apportées ne sont pas les mêmes selon les terrains étudiés. En France, le travail d'institutionnalisation est plus ancien qu'en Espagne, et l'investissement humanitaire à l'intérieur des lieux de rétention est un acquis. C'est la première image qui s'impose à l'observation. La réforme de la rétention de 2009, avec l'ouverture du marché à d'autres associations mais aussi une tentative de réforme du contenu du soutien, a démontré que cet acquis pouvait toujours être remis en cause par les détenteurs du pouvoir. Sur le plan local, la remise en cause des droits des

³⁹⁵ AGIER, Michel. « La ville nue. Des marges de l'urbain au terrain de l'humanitaire », *Annales de la recherche urbaine*, N°93, 2003, p.57-66.

³⁹⁶ BIETLOT, Mathieu. « Le camp, révélateur d'une politique inquiétante de l'étranger », *Cultures & Conflits*, N°57, Printemps 2005, p. 221.

étrangers en rétention et du rôle de la Cimade a conduit certains bénévoles à chercher d'autres modes d'action et à s'interroger sur leur place. La situation particulièrement défavorable de Tours, où comme l'écrivait la salariée de la Cimade qui suivait le dossier « tout dysfonctionne : le commissariat, le JLD, les conditions de rétention, l'accès aux droits... », met en évidence une des prérogatives assumées par les bénévoles de la Cimade. Il s'agit de faire respecter les droits des étrangers. C'est un thème qui apparaît central dans l'association, mais qui se décline de différentes manières.

Bien sûr le soutien juridique – rendre possible et effectif les recours légaux pour les étrangers en rétention – est la mission officielle de l'association. Comme l'indique l'article 11 du décret du 30 mai 2005 sur lequel l'association base son action, « pour permettre l'exercice effectif de leurs droits par les étrangers maintenus dans un centre de rétention administrative, l'Etat passe une convention avec une association à caractère national ayant pour objet d'informer les étrangers et les aider à exercer leurs droit ». Comme on a pu le constater à Tours, cette mission n'a pas pu être menée pendant plus d'un an. La bataille engagée était pourtant bien autour du respect d'un droit, celui d'intervention de la Cimade. C'était les bases même de l'association qui étaient sapées dans un contexte où la logique juridique apparaissait comme inefficace.

L'écart entre droits théoriques et droits effectifs ne semblait pas pouvoir se résorber. Les voies légales et les voies hiérarchiques ont été sollicitées afin de briser l'impuissance imposée, mais ont conduit à des échecs ou des négociations très longues. La situation était souvent mal vécue à Tours par les bénévoles du groupe local, anciens ou nouveaux, car les changements ont été longs à venir. Se créait ainsi une distorsion entre la vision défendue par « ceux de Paris » ou par « le national », et la pratique locale. Le niveau national faisait prévaloir une vision à long terme, avec l'importance de ménager les sensibilités des autorités afin de faciliter le travail de terrain, alors que certains au niveau local regardaient avec amertume les cas d'étrangers enfermés qu'ils ne pouvaient visiter. C'était évidemment vrai pour les nouveaux bénévoles qui s'étaient inscrits uniquement pour accéder à ce droit de visite. Mais cette amertume ou ce sentiment d'impuissance et de gâchis était aussi formulé par deux des trois bénévoles plus anciens. Alors que le troisième, qui était depuis toujours investi plus particulièrement sur la visite des étrangers en prison et non sur la rétention, se rangeait du côté de la négociation, les deux autres exprimaient des regrets devant cette situation qui ne se débloquent pas. Ainsi, la salariée de la DER fut sollicitée à plusieurs reprises pour venir à Tours, afin d'accélérer le règlement du conflit.

Pour les bénévoles cette salariée, d'une trentaine d'année et ayant une formation en sciences sociales, était censée être porteuse d'une solution pour les problèmes rencontrés sur le terrain. Lors de sa venue, elle était chargée de rencontrer les autorités officielles, préfecture et

commissariat, mais également d'assister à une audience devant le JLD. Comme représentante de la Cimade, elle a mis en œuvre les compétences qui sont liées et qui sont les modes d'action de cette association. Même si l'idée est en partie d'utiliser le droit contre l'Etat, dans les faits la forme de résistance utilisée par la Cimade est largement instituée. Selon Nicolas Fischer, « L'officialisation de la rétention administrative voit par la suite cette expertise critique se renforcer, mais elle débouche surtout sur son intégration au fonctionnement même de l'Etat. La conclusion d'une convention entre la Cimade et le ministère des Affaires sociales en est particulièrement révélatrice : à la fois intégrés à l'appareil d'Etat et extérieur à lui, les représentants de l'association contribuent à son fonctionnement par l'assistance qu'ils proposent aux retenus sur le terrain. »³⁹⁷. Le cadre juridique se couple avec le partenariat étatique, qui ne signifie pas une dépendance idéologique mais contraint les formes d'action. Cette base est ensuite redéfinie selon les contextes et les rapports de forces locaux. Tous ces éléments expliquent l'incompréhension exprimée par le président du groupe local, qui estime avoir *tenu sa place*.

François : « En fait ce qui l'a, ce qui l'a choqué [le préfet] en fait c'est une intervention qu'on a fait au temple, alors c'était peut-être pas très subtile mais enfin bon, c'était le 8 mai, en fait ici à Tours ils ont l'habitude d'inviter les autorités tous les 8 mai, voilà pour, j'ai même pas d'avis sur le sujet! Et il se trouve qu'on avait prévu de faire une intervention sur, non pas sur la rétention administrative mais sur le premier projet de loi Sarkozy, en invitant les gens à interpellier les députés d'Indre-et-Loire, donc on avait préparé des choses, et ils ont pris ça vraiment pour une attaque en règle, ce qui n'était pas le cas. Et donc quand on a rencontré, en avril 2007, soit quasiment un an après, le directeur de cabinet, il nous a sorti ça. Donc, complètement, enfin. Donc c'est vraiment des questions de susceptibilité. En fait on comprend pas, c'est pas une relation de confiance, c'est pas une relation telle qu'on peut l'attendre d'une autorité telle que la préfecture. C'est vraiment du gnagnagna, c'est médiocre, ils manquent de hauteur, je dis pas que notre comportement est exemplaire, mais on a jamais fait de fautes, enfin concrètement ils ont rien à nous reprocher sur le fond de notre action au contraire. Nan, c'est pour mettre des bâtons dans les roues, enfin je l'explique mal. »

Il estime au contraire que la préfecture en prenant cette question sur un plan personnel manque à son rôle. En effet pour que l'intervention de la Cimade soit efficace, il faut que les autorités préfectorales et judiciaires tiennent leurs rôles. C'est une vision théorique du pouvoir exécutif et judiciaire, où il existe des règles, des décrets et des jurisprudences pour chaque

³⁹⁷ FISCHER, Nicolas. *La rétention administrative dans l'État de droit. Genèse et pratique du contrôle de l'enfermement des étrangers en instance d'éloignement dans la France contemporaine*, Thèse de doctorat en science politique, IEP de Paris, Thèse soutenue en 2007, p.255-256.

situation. Mais le niveau incarné de ces pouvoirs bouscule cette vision théorique. Il installe une atmosphère d'insécurité pour ce militant ne pouvant plus se fier à la justice comme science de reconnaissance de la vérité³⁹⁸, ni à la démocratie étant donné que les individus n'y respectent pas leurs rôles. Encore une fois les principes d'action sont confrontés à l'humain³⁹⁹.

Logique politique et logique humanitaire

On a pu voir dans la description des « villages de bungalows » que l'adoption d'une logique d'Etat par une association humanitaire pouvait être d'un autre niveau. Dans ce cas il ne s'agit pas simplement d'intégrer un mode d'action étatisé mais de compléter la volonté disciplinaire du pouvoir. Pour ce faire, il y a cependant un travail préalable de la part de la préfecture qui choisit et impose la structure. Même si la solution définitive a fait l'objet de négociations entre la préfecture et les associations humanitaires, la structure « village » proposée par les représentants étatiques répondait à une volonté de provisoire. L'objectif était de protéger *a minima*, c'est-à-dire seulement pendant la période hivernale. Comme le précisait la préfecture d'Indre-et-Loire « assez logiquement, le dispositif de l'Etat est maximal en hiver et minimal en été », et quand les structures sont saturées, « priorité est généralement donnée aux familles avec enfants »⁴⁰⁰. Cette norme humanitaire voire biopolitique s'exprime à travers la forme originale de l'hébergement proposé par ce dispositif. Dans cette forme se lit la dimension provisoire de cette mise à l'abri, mais aussi la précarité du séjour des catégories ciblées par ce dispositif. L'aspect provisoire de l'hébergement faisait écho à la situation de ces populations qui, selon l'expression consacrée et utilisée par la préfecture, *n'ont pas vocation à rester durablement sur le territoire*.

Cette « politique d'inhospitalité »⁴⁰¹ fut mise en œuvre par une association qui affiche des valeurs humanistes et souhaite « lutter contre l'exclusion »⁴⁰². Dans le même temps, au niveau financier, l'EAO est la première association du secteur social de Tours et intervient à de nombreux niveaux, tout en employant plus de 200 salariés dont 120 permanents. Pour de

³⁹⁸ BOURDIEU, Pierre. « La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°64, Septembre 1986.

³⁹⁹ SPIRE Alexis. *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Grasset, 2005.

⁴⁰⁰ « Rapport d'activité des services de l'Etat, 2006 », Site de la préfecture d'Indre-et-Loire, [En ligne], www.indre-et-loire.pref.gouv.fr, (page consultée le 18 mars 2007).

⁴⁰¹ FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, 1997.

⁴⁰² Projet d'association. Une travailleuse de l'association raconte ainsi avoir beaucoup choqué en ayant proposé au président de l'EAO lors d'une réunion de supprimer cet objectif étant donné qu'il ne semblait plus être un indicateur puissant pour les orientations effectives de cette association.

nombreux contrats, elle est dépendante de la préfecture comme pour sa place d'association gestionnaire du 115. A Tours pour les militants pro-immigrés, elle incarne la politique sociale ou humanitaire définie comme politique du moindre mal⁴⁰³. Elle soutient concrètement un grand nombre de personnes, tout en acceptant pour ce faire certaines conditions que lui impose l'Etat financeur.

En Espagne l'intervention humanitaire dans les CIE n'est pas institutionnalisée. Les débats sont encore ouverts même si dans les discours ressort une définition du politique et de l'humanitaire sous forme d'opposition. Là encore, l'humanitaire comme principe d'action est défini comme politique du moindre mal. Sans condamner moralement les associations, encore moins leurs bénévoles et leurs salariés, qui revendiquent une amélioration des conditions de vie dans les lieux d'internement, les militants politique de la CIM critiquent leur vision à court terme. A la différence du savant qui tente de s'en extraire, le militant entre dans le jeu social à travers son action et ses prises de positions. De ce fait, en prenant part il prend partie, ce qui inclut un sentiment de responsabilité dans le déroulement du *jeu*, en tant qu'acteur de celui-ci. Il peut se fixer l'aide concrète et individuelle ou bien le changement global de la société comme priorité. Au niveau théorique, c'est cette différence d'objectifs qu'utilisent régulièrement les acteurs du champ pour distinguer humanitaires et politiques.

Mais on a vu tout au long de cette thèse, qu'à ces positions théoriques s'ajoutent des contextes d'action. Pour tenir sa place politique, il ne faut pas se laisser attendrir par certaines situations particulières qui empêcheraient de prendre les « bonnes décisions » dans un objectif de soutien plus collectif. C'est ce qu'explique une militante de Chrétiens-Migrants qui représente l'aile politique de l'association en parlant de la bénévole chargée du suivi concret des dossiers. Cette dernière accepte régulièrement la prise en charge de l'hébergement de nouvelles familles, alors même que l'association manque de financement, ce qui entrave selon l'interviewée, le projet politique de Chrétiens-Migrants qui est d'obliger les autorités à prendre leurs responsabilités sur ces questions.

Danièle : « Mais on est quand même constamment en train de lutter avec Bernadette hein pour ça. Parce que elle, elle a des gens qui se présentent, elle appelle Louis et elle lui dit, dis donc j'ai une personne... Louis il lui dit non Bernadette, tu prends pas, tu lui réponds qu'on a pas nous, qu'on a rien, ils font le 115, ils vont à l'AFTAM, tu, elle elle les prendrait a priori parce qu'elle les a sous le nez. C'est très dur de pas céder à la pression des personnes, je comprends comment les

⁴⁰³ BRAUMAN, Rony (entretien avec Michel Feher et Philippe Mangeot). « L'école des dilemmes », *Vacarme*, N°34, Hiver 2006, p.8-14.

autorités peuvent très bien prendre des décisions complètement inhumaines, ils voient pas les gens. »

La distinction entre décisions politiques, définies sur leur niveau théorique et leur incidence à long terme, et les décisions humanitaires, comprises comme un mouvement émotionnel issu d'une vue à court terme, n'est donc pas réservée aux militants politiques. Au sein du mouvement humanitaire également cette partition fonctionne, comme on l'a vu dans l'opposition entre le niveau national et niveau local de la Cimade. Cette explication presque fonctionnaliste montre également le rôle de gestionnaire de population plus ou moins assumé par les associations. Un autre élément important à souligner et mis en avant dans l'extrait d'entretien, est la proximité des corps, qui complique la décision. Avoir les gens « sous le nez » rend plus difficile l'application de choix théoriques. On a déjà vu que cet élément était pris en compte par les militants les plus radicaux, qui se méfient d'une trop grande proximité qui entraînerait un brouillage affectif. Dans ces exemples et les questionnements qu'ils soulèvent, un niveau politique de l'humanitaire s'affiche, qui ne souhaite pas restreindre sa réflexion et son action aux seuls corps présents. Encore une fois, la définition du politique qui émerge est une politique qui ne semble pouvoir se faire ni avec les corps, ni sans eux.

Plus largement, c'est la distinction entre droit à la vie et droit d'avoir des droits politiques, qui est mise à jour dans ces contextes avec simplement un niveau d'analyse plus micro. Le respect du droit à la vie, des droits minimums de dignité, contient une dimension d'urgence qui est moindre dans le cas des droits politiques. Devant l'institutionnalisation et le renforcement du rejet des étrangers, les réactions sont souvent de « parer au plus pressé » en permettant aux individus soutenus et côtoyés de bénéficier de conditions jugées « humaines ». On voit bien cependant que la distinction n'est pas d'ordre philosophique ou morale, entre un humanitaire ou plutôt des humanitaires qui construisent leurs réflexion et leur action sur la *zōé*, et des politiques qui n'appréhendent la question qu'en termes de « sujets politiques » et d'égalité de traitement. Les situations et les confrontations déterminent largement le registre qui sera priorisé.

*

L'enfermement des étrangers est une réalité de terrain pour les militants pro-immigrés. Historiquement, cet enfermement pour une faute administrative s'est construit en marge de l'Etat de droit, avant d'y être intégré dans le cadre de l'exception. En France comme en Espagne, des recours ont été posé sans succès, pour établir l'anticonstitutionnalité de la rétention. Des

décisions ont cependant été prises par le Conseil d'état⁴⁰⁴ en France ou le Tribunal constitutionnel⁴⁰⁵ en Espagne, pour contrôler et réaffirmer l'aspect exceptionnel de cette privation de liberté. Ces garde-fous juridiques sont jugés insuffisants par les militants pro-immigrés, qui revendiquent la disparition de ce traitement discriminatoire. Cette revendication théorique comme on l'a vu, se décline de différentes manières selon les contextes. A Tours, les discours rejetant le principe de l'enfermement des étrangers y sont présents, mais l'énergie militante de la Cimade locale est principalement consacrée à l'application du droit de visite pour les personnes retenues. Les pratiques de la préfecture, et ses usages de la légalité, expliquent cette préoccupation locale. De la même façon, les militants après avoir dénoncé les « villages de bungalows », comme solution précaire à la concrétisation sécuritaire, vont réclamer le prolongement du dispositif. La situation locale – caractérisée par de nombreuses familles sans hébergements –, est ainsi à la base de reformulations revendicatrices. Le niveau national doit également être pris en compte. Ce militantisme se construit dans un pays ayant inscrit la rétention dans l'Etat de droit, notamment en donnant aux étrangers enfermés des possibilités pour faire valoir leurs droits.

A Malaga, les histoires tragiques de violations des droits humains qui ont eu lieu dans le CIE de Capuchinos, ont permis la constitution d'une opposition forte. Mais cette opposition se développe sur deux niveaux. D'un côté, les militants radicaux de la CIM présentent la fermeture des centres d'internement pour étrangers comme la seule solution viable. A leurs côtés, les ONG les plus engagées adhèrent à ce discours tout en impulsant une revendication à plus court terme : la possibilité pour elles d'intervenir dans ces centres afin d'y dénoncer les mauvais traitements. Là encore, à la situation locale s'ajoute un contexte national particulier, dans lequel le régime d'internement pour les étrangers souffre encore d'une faiblesse de *normalisation*. Bien que ce régime date de 1985, les conditions d'internements continuent de le faire apparaître en dehors de l'Etat de droit. La fragilité des normes humanitaires dans les CIE, font des cas de violations des droits humains une preuve de l'inadaptation de ce système à l'Etat de droit. A Tours, les difficultés pour faire appliquer les droits des personnes retenues sont appréhendés par les militants avant tout comme un manque à l'Etat de droit, ce qui contribue paradoxalement à valider l'inscription de ce régime dans l'Etat de droit.

C'est pour cette raison que les militants de la CIM souhaitent fonder la campagne contre les centres d'internements sur l'unique revendication de leur fermeture, et non sur leur

⁴⁰⁴ COURNIL, Christel. *Le statut interne de l'étranger et les normes supranationales*, L'Harmattan, collections Logiques Juridiques, 2005.

⁴⁰⁵ SILVEIRA GORSKI, Héctor. « Los Centros de Internamiento de Extranjeros y el futuro del Estado de derecho », *Mientras tanto*, N°83, Barcelona, 2002, p.93-102.

humanisation qui alignerait la situation espagnole à la situation française. La logique humanitaire s'inscrit dans un cadre concret, une situation précise, ce qui l'enferme dans la pensée étatique. La logique politique souhaite sortir entièrement de la situation, inventer un nouveau contexte, ce qui l'installe dans un affrontement avec l'Etat. On retrouve l'opposition analysée à travers le concept de *care*, entre le concret et l'utopique, dans le sens de pas encore en place. Sur le plan théorique, l'humanitaire est politique, mais simplement dans une dimension étatique alors que les militants hyperdémocrates pro-immigrés tentent d'inventer une autre politique, détachée des Etats qu'ils pratiquent. Sur le plan pratique, cette distinction est complexe à tenir, les humanitaires tentant de sortir du cadre juridique et étatique pour vérifier l'égalité et les politiques cherchant à influencer les situations locales et concrètes d'individus. Le droit à la vie quand il est incarné bouscule théories et pratiques.

Le prochain chapitre développe plus largement cette question, en mettant en avant les efforts militants pour penser en dehors de ces Etats.

Chapitre 9 : Penser contre et hors l'Etat

« Commissariat de Tours : j'ai reçu un appel de M., du CSDASP, pour m'informer qu'une femme béninoise se trouvait en rétention au LRA. Elle a reçu son OQTF après le décès de son mari français, des suites d'un cancer. La préfecture a estimé que cette mort a entraîné une rupture des conditions qui lui donnait droit à une carte de séjour, malgré les trois ans de vie commune. J'ai demandé à voir cette personne, en donnant son nom à l'accueil. Après un peu d'attente, on m'a précisé que cette personne ne se trouvait pas dans le local. J'ai insisté auprès de la policière présente. Elle a de nouveau appelé le poste du LRA, qui se trouve au même niveau que les gardes à vues, et le policier en charge s'est déplacé jusqu'à l'accueil. Il m'a répété que cette personne n'était pas dans le local, en me précisant que le LRA était vide actuellement. J'ai continué d'insister, puis j'ai demandé à avoir le numéro de la cabine. Celle-ci avait été installée dernièrement, et je n'avais pas eu l'occasion de le noter au cours des réunions de la Cimade. Il a refusé. Je lui ai expliqué que c'était un droit pour les personnes retenues de pouvoir être jointes, en lui montrant ma carte de la Cimade. "Désolé, je ne suis pas autorisé à vous donner ce genre d'information". "Mais c'est ridicule, c'est pour ça qu'on s'est battu avec la Cimade pour la faire installer et faire que le LRA soit enfin aux normes règlementaires". La conversation a duré comme ça pendant cinq minutes, puis le policier m'a précisé qu'il souhaitait en terminer. J'ai demandé son nom et à porter plainte. Nouveau refus. Je me suis tourné vers l'accueil pour dire "Je voudrais porter plainte pour atteinte aux droits des personnes retenues", mais le policier en charge du LRA n'a pas laissé à la policière de l'accueil le temps de répondre. "C'est pas la peine de chercher, vous aurez la même réponse. On porte pas plainte pour ça, on ne peut pas porter plainte pour n'importe quoi, vous vous rendez compte !". "Dans ce cas, je veux déposer une main courante, et c'est pour ça que je veux votre nom, histoire d'être précis.". Là encore ce fut un refus. Après quelques minutes de débat, je suis sorti pour joindre un avocat et des membres du CSDASP. Un autre militant est venu pour faire la même démarche, et obtenir la même réponse. L'avocat a précisé qu'il fallait faire état de ce refus, demander une attestation de ce refus, mais qui a également été refusée. Les militants ont ensuite tenté d'aller à la gendarmerie pour déposer une plainte, mais sans succès. ». *Journal de terrain du 3 avril 2008.*

Finalement, la femme sera libérée puis régularisée après une médiatisation importante qui entraîna une intervention de Brice Hortefeux auprès de la préfecture. Cette personne était bien présente au local de rétention de Tours. Ce que met en lumière cet épisode, c'est la difficulté sans cesse rencontrée par les militants pour faire appliquer les droits fondamentaux et les lois. La problématique de cette thèse se construit sur cette distance entre les droits théoriques et leur application. Ce chapitre s'intéresse plus particulièrement aux effets de *l'injustice* – compris à la fois comme sentiment subjectif ou collectif et comme défaut de justice objectivable – inscrit dans le

traitement des immigrés en France et en Espagne, dont les militants font une expérience toujours renouvelée. Le cas dramatique de cette femme menacée d'expulsion après la mort de son mari fait partie de cette *injustice*, comme sentiment social, les critères moraux des militants jugeant cette situation intolérable. Mais dans ce cadre, ils ne sont que témoin empathique de cette injustice. L'autre élément d'injustice qu'ils expérimentent dans leur pratique militante, est la faiblesse effective des principes et des droits qu'ils pensent acquis, la banalité du *défait de justice*.

Quand je me suis présenté au commissariat ce jour là, je savais que j'aurais des difficultés à entrer en rétention. Effectivement, j'avais en quelque sorte « la loi pour moi », mais deux ans de militantisme à la Cimade locale m'avait informé des écarts constants à cette loi au commissariat de Tours. Je me suis donc affiché comme étant dans « mon bon droit », en sachant la fragilité de ce droit. Il y avait un décalage entre ma connaissance rationnelle du droit et mon expérience militante de son application. Pourtant, à la suite des échanges le refus du dépôt de main courante et surtout du numéro de téléphone a remis en adéquation connaissance du droit et ressenti de l'injustice. En tant que militant, j'avais appris que l'Etat et ses représentants ne respectaient pas automatiquement les lois, mais cette situation dépassée les limites que j'avais intégrée. On retrouve ici des similitudes avec les travaux d'E.P. Thompson sur l'économie morale, à propos des hausses de prix pratiqués par les marchands et des réactions du peuple⁴⁰⁶. Au-delà d'une théorisation de l'injustice, qui est bien présente au sein de l'idéologie humaniste et égalitariste du militantisme pro-immigré, le sentiment d'injustice est toujours en reconstruction, avec des limites qui se recomposent en fonction des contextes.

La réaction des militants a été de se retourner encore plus fortement vers la loi, en faisant des attestations et cherchant à déposer plainte à la gendarmerie, puis par le biais d'un avocat. L'objectif était double et ambigu : il s'agissait à la fois de mettre en avant l'illégalité des représentants de l'Etat, pour impulser une critique plus large de cet Etat, tout en faisant reconnaître cette illégalité par le biais judiciaire et rétablir la légalité. Bien sûr, cette situation est contrainte par les possibilités offertes par la situation. Mais ce passage par le légalisme n'est pas l'instrument plébiscité par le CSDASP, qui préfère d'habitude le rapport de force à travers des manifestations de rue et des actions. Dans ce cas, faire authentifier l'illégalité des représentants de l'Etat avait un intérêt pour l'après, notamment dans la présentation et la dénonciation médiatique de l'affaire. Mais ce niveau stratégique était accompagné d'un niveau anti-étatique. Faire reconnaître l'injustice c'était confirmer la justesse de l'action du CSDASP, qui se fonde sur le décalage entre droits théoriques et droits effectifs. C'était aussi installer un adversaire et même un

⁴⁰⁶ THOMPSON, Edward Palmer. *La Guerre du blé au XVIIIe siècle : la critique populaire contre le libéralisme économique au XVIIIe siècle*, Montreuil, éditions de la Passion, 1988.

ennemi clairement identifié, l'Etat, qui est déjà la cible de l'idéologie libertaire de plusieurs militants du CSDASP, mais qui est surtout l'entité à laquelle se confronte les militants sans jamais pouvoir la dépasser.

Comme nous l'avons vu, les mouvements pro-immigrés peuvent être définis comme des mouvements anti-autoritaires, s'opposer aux autorités étant s'opposer à une autorité, l'autorité étatique. De nombreuses décisions concernant l'immigration, et sa répression, dépendent pourtant en partie de niveaux extra-étatique ou supra-étatique ce que n'ignorent pas les militants. Mais l'Etat reste l'autorité et l'interlocuteur désignés par ces mouvements localisés, même si des tentatives existent de dépasser les frontières nationales des revendications. Comme pendant Mai 68, peut-être en héritage des mouvements sociaux de cette époque, ces militants tentent de traquer cette forme d'autorité étatique dans les différentes dimensions de la vie sociale et jusque dans leurs propres mentalités. Cette recherche entraîne un retour sur soi de la part des militants, avec la mise en pratique d'une réflexivité double. Il s'agit à la fois d'une réflexion sur son militantisme, dans sa correspondance avec sa base théorique et morale, et d'une clarification de sa position sociale et de son possible rôle de dominant en fonction du critère d'oppression pris en compte.

Dans un premier temps, ce chapitre se penche sur les efforts militants pour sortir des catégories étatiques, vus comme des catégories d'oppression et de domination. Ensuite, une partie est consacrée à la recherche militante pour cerner – dans le sens de comprendre son fonctionnement et de trouver des angles d'attaques – l'Etat démocratique afin de le changer, en choisissant comme interlocuteur ses représentants ou bien son peuple. La troisième partie de ce chapitre traite de l'usage du droit dans le militantisme pro-immigré, qui est plus qu'un instrument stratégique car il contribue à renforcer cette image indépassable de l'Etat, vu sous l'angle de l'Etat de droit. La partie suivante s'attache à décrire les méthodes d'organisation mises en place par les différents collectifs afin d'accéder à une autonomie tant recherchée. Enfin, la dernière partie revient sur le concept de démocratie, qui est vécu à la fois comme un horizon indépassable et subi – dans le cas des états démocratiques dans lesquels évoluent les militants –, et comme une utopie à atteindre.

A) Sortir de la pensée d'Etat, le choix des mots

Le vocabulaire utilisé pour désigner les populations étudiées doit faire l'objet de réflexion au sein d'une étude anthropologique. L'objectif est de ne pas adopter sans s'y arrêter les terminologies vernaculaires ou du pouvoir, sans au préalable mettre à jour leurs constructions et

leurs charges sémantiques. Une démarche similaire est appliquée par les militants pro-immigrés, dans le choix des mots et des catégorisations dont ils se servent pour désigner les populations avec lesquelles ils se sentent solidaires.

Les effets des catégorisations

Le niveau symbolique, bien qu'il soit difficilement quantifiable, est l'enjeu central du pouvoir de nommer. Militants et autorités publiques s'accordent sur ce point, comme le prouvent les luttes menées pour imposer une expression ou une définition. Pendant l'occupation de la faculté de Tours, un tel combat s'est mené par voie de presse. La préfecture avait mis en doute dans un communiqué paru dans *La Nouvelle République du Centre Ouest* le statut de demandeur d'asile des familles hébergées à l'université, en affirmant que le droit d'asile était « détourné » par des ressortissants étrangers voulant se maintenir sur le territoire « le plus souvent pour des raisons économiques »⁴⁰⁷. Le collectif de soutien ainsi que Chrétiens-Migrants ont tout de suite demandé un droit de réponse, pour ne pas laisser s'installer l'idée que les personnes soutenues appartenaient à une catégorie stigmatisée. Il s'agit de charge sémantique positive ou négative pouvant soutenir ou freiner la lutte à travers sa communication externe et sa recherche de soutien populaire. Mais l'effet des catégorisations est plus étendu et a des conséquences pratiques plus visibles.

Pour l'historien spécialiste de l'immigration Gérard Noiriel, « Si, comme l'a montré Pierre Bourdieu (1982), toute une série de conditions sociologiques sont requises pour que "dire soit faire", l'exemple de l'immigration permet d'illustrer ce processus en insistant un peu plus sur l'histoire et un peu moins sur la "magie des mots" »⁴⁰⁸. Au niveau de la recherche, le choix peut aussi entraîner des implications sociales plus larges. La mise en place de l'occupation de la faculté des Tanneurs s'est construite sur une catégorisation des personnes soutenues comme pures victimes. En conséquence, cette catégorisation a modelé les relations des militants avec les demandeurs d'asile et se lisait jusque dans la mise en place spatiale de la lutte. Comme l'écrivait l'anthropologue Mary Douglas les étiquettes collent, ce qui influence la pratique des individus. L'intérêt du militantisme pro-immigré est la conscience largement répandue de cette dimension active des catégorisations sociales. Cela n'empêche évidemment pas les individus d'y avoir recours, souvent inconsciemment, mais ouvre la voie à d'autres pratiques visant à mettre à distance ces risques.

⁴⁰⁷ « Le préfet : "Le droit d'asile est détourné" », *La Nouvelle république du Centre-Ouest*, 1^{er} avril 2005.

⁴⁰⁸ NOIRIEL, Gérard. *Le creuset français, Histoire de l'immigration (XIXe-XXe siècles)*, Le Seuil, 1988.

Que ce soit la revendication « des papiers pour tous » ou l'affirmation « personne n'est illégal », ces deux slogans qui sont devenus centraux dans le champ du soutien aux étrangers tentent d'imposer une priorité à l'humanité avant le national. Ce principe a des racines idéologiques ou morales diverses – religieuse, anarchiste, humanitaire... – selon les groupes de soutien. Pourtant les militants doivent également adapter leurs discours en fonction de l'opposition qu'ils rencontrent. Ce qui passe par déconstruire les mots du pouvoir pour en imposer de nouveaux. C'est principalement en réaction aux expressions des autorités publiques que vont s'élever des protestations du côté des militants. La distinction entre réfugiés politiques et migrants économique est ainsi remise en cause dans de nombreux textes militants mais aussi académiques. Ces textes mettent en avant l'imbrication depuis de nombreux siècles entre ces deux phénomènes, économiques et politiques, comme raisons d'émigration⁴⁰⁹.

Dans le champ de l'asile, d'autres catégories ont été créées par les différents gouvernements français et espagnols, dans le cadre d'une harmonisation de la politique européenne, comme l'introduction des concepts de « pays d'origine sûrs » et de « pays de transit sûrs ». Des associations et des collectifs spécialisés dans le soutien aux demandeurs d'asile ou plus largement dans l'aide aux étrangers critiquent ces nouvelles notions qui, par la force de l'institutionnalisation, acquièrent une dimension de vérité partagée. Ils s'opposent à la hiérarchie contenue dans ces catégorisations et à leur pouvoir symbolique de légitimation/dé légitimation. D'autant que ces notions sont rapidement reprises par les médias, tout comme la distinction entre migrants économiques et réfugiés politiques. Au niveau militant, cette distinction bien que remise en cause en partie conserve une pertinence, comme le montre la spécialisation de certaines associations. La catégorisation étatique et la spécificité des parcours de régularisation semblent imposer cette partition du champ.

Pour les militants, la difficulté dans l'équilibre à trouver est de mettre en œuvre la défense d'enjeux spécifiques, ceux des demandeurs d'asile par exemple, en évitant d'accréditer ou de renforcer les distinctions mises en places par le pouvoir. A Tours, le collectif de soutien qui s'est recréé à partir de 2004 s'est dans ses débuts consacré aux demandeurs d'asile, se nommant CSDA (collectif de soutien aux demandeurs d'asile) et publiait un journal nommé *Demandeurs d'asile*. En effet dans les premiers temps, ce sont les liens entre quelques militants et des demandeurs d'asile irakiens et soudanais qui ont donné l'impulsion de la mobilisation. Au fil du temps, le collectif

⁴⁰⁹ GREEN, NancyL., *Repenser les migrations*, PUF, 2002.

s'est réajusté en fonction des nouvelles situations rencontrées, comme celle des déboutés du droit d'asile, et a adopté le nom de CSDASP, Collectif de Soutien aux Demandeurs d'Asile et aux Sans-papiers.

A Malaga, c'est le terme *immigrante* qui est commun à la plateforme associative de solidarité et à la coordination. Les demandeurs d'asile et les réfugiés sont considérés par les militants de ces collectifs comme suivant un parcours à part, étant pris en charge par la CEAR. La demande d'asile en Espagne est effectivement très marginale et complexe, avec 4 516 demandes présentées en 2008 dont seulement la moitié a été autorisée à être examinée, avec finalement 151 personnes reconnues réfugiées et 126 obtenant une autre forme de protection. En comparaison, la France recevait la même année 34 258 demandes et l'OFPRA a accordé une protection à 11 441 personnes. La demande d'asile tient donc une place plus importante en France, pays n'ayant plus recours officiellement à une immigration de travail et ayant des critères de régularisation plus durs que celles en cours en Espagne.

Cette différence de vocabulaire dans le champ militant est donc liée à des spécificités nationales et législatives, qui influencent la forme du soutien. Une partie des immigrés soutenus à Malaga possèdent des papiers, l'aide ne se réduisant pas à des demandes de régularisation ou des tentatives de cassation d'ordre d'expulsion. Les demandes de renouvellement mais aussi les droits des salariés étrangers font ainsi partie des activités de la CIM et de la ODS. A Tours, c'est l'immigration non régularisée qui est au centre du soutien, qu'il s'agisse d'une immigration en attente de régularisation (demandeurs d'asile) ou en manque de régularisation (sans-papiers).

Dans leur mise en action, les théories morales universalistes des militants s'affrontent aux logiques étatiques. Les pratiques contestataires ou la mise en place de soutiens effectifs sont contraintes de manœuvrer avec les catégories et les règles du pouvoir, ne serait-ce que pour s'y opposer. Ces contradictions n'ont rien de spécifique au militantisme pro-immigré et sont décelables dans toute mise en pratique et en situation d'une théorie. Les militants, conscient de cet enfermement qui commence par le choix des mots, mettent en place des stratégies visant à retrouver une certaine liberté de mouvement, au moins au niveau du discours.

Choisir ses mots, forme d'engagement privé et public

En s'opposant au discours majoritaire, celui de l'Etat, les défenseurs des droits des étrangers posent un regard critique sur cet Etat. Prendre un parti minoritaire implique une prise de conscience de la domination et la réfutabilité des thèses de l'Etat. Le vocabulaire employé par les militants, choisi ou réfléchi, est de trois sortes ou usages. Tout d'abord les militants utilisent

les mots du répertoire militant ou ayant une charge sémantique positive. Une vigilance à propos des termes peut également être utilisée comme une remise en cause publique des catégories du pouvoir. Enfin, sans que ce dernier usage soit isolé des autres, la réflexion sur les mots de son propre discours est un vecteur de conscientisation de la domination exercée par le pouvoir dont l'influence agit sur les mentalités des militants, sa propre mentalité.

A Tours⁴¹⁰, ce sont les termes de sans-papiers et de demandeurs d'asile qui sont le plus souvent employés à la fois dans le discours des militants et dans les matériaux de lutte (tracts, journaux, affiches). Le terme immigré ou plutôt immigration est employé pour aborder des questions de politique générales (les lois sur l'immigration, « la chasse aux immigrés ») mais non pour traiter de cas particuliers ou de la situation locale. Très majoritairement, c'est la catégorie administrative de demandeur d'asile qui est la plus utilisée dans la communication externe, avec les médias ou dans les tracts adressés au public. Le terme de sans-papiers est lui aussi utilisé mais de façon moins systématique et presque toujours accompagné de celui de demandeur d'asile. Ce terme de sans-papiers réapparaît plus fréquemment dans le discours des militants du CSDASP et de Chrétiens-Migrants, ainsi que dans leur communication interne (compte rendus). Même si cela ne fait pas l'objet de discussion et de stratégie explicite ni même parfaitement consciente, il y a une réelle sélection des termes de la part des militants.

Pour communiquer avec l'extérieur et obtenir un soutien le plus large possible, en s'opposant aux positions des autorités, c'est la catégorie de demandeur d'asile, et même la plupart du temps de « famille de demandeurs d'asile » qui est utilisée. Il s'agit d'une catégorie administrative officielle mais transformée pour l'usage militant, c'est-à-dire qu'elle peut également désigner des personnes en phase d'expulsion et dont les demandes successives ont été rejetées. Cette catégorie contient une charge symbolique forte qui place les personnes dans une autre catégorie connexe, celle de victime en demande de protection, les éloignent des catégories stigmatisées et soumises à la suspicion comme celle de clandestin, d'illégal ou de migrant économique. *Sans-papier* est un terme construit par la lutte et qui est devenu mobilisable par les militants. L'image du sans-papier reste liée à celui du gréviste de Saint-Bernard, celui d'un étranger en lutte pour ses droits. Elle contient une charge sémantique positive forte et correspond au modèle de la lutte immigrée qui est très présente dans les collectifs de soutien, bien qu'elle puisse en être très éloignée dans la pratique, comme cela peut être le cas à Tours.

La réflexion et la réflexivité autour du choix des mots est un enjeu qui dépasse la simple stratégie de communication et fait partie de la lutte, elles entraînent une vigilance et une

⁴¹⁰ Ce sont les matériaux militants du CSDASP, de Chrétiens-Migrants et d'une façon moins systématique de RESF37 qui s'est créé en 2005 qui ont été utilisés ici, ainsi que des entretiens avec des militants ainsi que l'observation participante.

distanciation vis-à-vis du pouvoir. Cette question se pose dans d'autres champs militants comme par exemple dans le mouvement féministe. La féminisation des termes est plus qu'un enjeu symbolique pour celles et ceux qui la défendent, car elle permet d'installer durablement une réflexion. Il s'agit dans un même mouvement de sortir symboliquement de l'androcentrisme mais également de le pointer du doigt, de le rendre visible. Pour le porte-parole de la CIM, le choix des mots est un moyen de refuser la stigmatisation et de mettre en avant des incohérences dans le discours et les mots du pouvoir.

« Et qui sont les immigrés qui participent à la coordination, au niveau juridique, ce sont des immigrés légaux?

Guillermo : Non, nous, en premier lieu, nous c'est un terme qu'on utilise jamais, qui est le thème de légal ou illégal. Nous ne l'utilisons pas parce que, premièrement parce que illégal signifie en dehors de la loi. Au jour d'aujourd'hui ici en Espagne, n'est pas en dehors de la loi ne pas avoir de papiers, c'est une irrégularité administrative. Donc nous travaillons beaucoup beaucoup avec les sans papiers, nous organisons les sans papiers. »

Au sein du cercle militant, les mots employés ont leur importance car ils permettent de conserver une conscience en alerte contre l'adoption sans réserve des catégories et des discours construits au niveau des autorités étatiques. Cette vigilance n'est pas toujours présente, mais d'après l'observation et la participation à des discussions sur ce sujet à Tours comme à Malaga, il ressort qu'une volonté de vigilance existe tout comme un questionnement de la part de certains militants sur leurs propres réflexes. C'est ce qui a déjà été abordé dans une partie précédente, avec le risque énoncé par l'avocate de la ODS de « tomber » dans l'assistencialisme.

B) Interlocuteurs et stratégies de lutte

Au sein des mobilisations, les formes prises par la protestation sont en partie issues des adversaires ou du pouvoir qui auront été désignés par le mouvement. La stratégie des mouvements sociaux n'est d'ailleurs pas uniquement de s'opposer à des adversaires plus ou moins définis, une part des actions s'adresse à l'espace public, comme lieu de rencontre du peuple ou de l'opinion publique.

Comme le font les sciences sociales, le mouvement pour les droits des étrangers interroge la question du Pouvoir. Du côté militant, il s'agit de construire des réponses dans la pratique. Selon la définition que l'on adopte du pouvoir, il peut être considéré comme étant partout ou nulle part, centralisé ou diffus. Les techniques disciplinaires étudiées par Michel Foucault le sont dans un cadre et une définition largement étatique du pouvoir. La référence à l'Etat est omniprésente dans les travaux de Foucault, même s'il ne réduit pas la notion de pouvoir à celle-ci. C'est ce qu'ont pu lui reprocher des auteurs marxistes comme Nikos Poulantzas, dont les analyses se centrent sur le pouvoir comme issu du système et de la domination capitaliste⁴¹¹. Ces influences théoriques ont des implications pratiques et stratégiques diverses au niveau des mouvements sociaux. Mais la pratique militante est souvent très éloignée du niveau théorique, la mise en place des rapports de forces étant contrainte par les situations vécues.

L'alliance au sein du mouvement pro-immigré de plusieurs groupes militants est toujours à reconstruire et décide des stratégies de luttes, unitaires ou non par exemple, qui seront adoptées. La distinction la plus évidente à l'intérieur de ce militantisme particulier est celle entre les radicaux et les réformateurs. Cette ligne de partage correspond largement à celle entre politique et humanitaire, du moins dans le discours des radicaux. Ce que je nomme ici les radicaux – qui aurait pu être nommés antisystèmes ou révolutionnaires⁴¹² – sont les militants qui considèrent que seul un changement radical de système, notamment du régime des frontières, peut répondre aux revendications du mouvement. Les réformateurs veulent réintroduire ou défendre à l'intérieur même du système étatique ou capitaliste les droits fondamentaux des étrangers. Dans l'observation de terrain, il appert que cette distinction est complexe et malléable. Les positions idéologiques paraissent parfois, souvent même, en décalage avec les choix stratégiques. De même, des personnes considérées et se considérant comme réformateur ou humanitaire tiennent des discours défendant un changement radical de système. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas de différences entre ces groupes ; elles existent avant tout dans la revendication d'appartenance des militants à ces registres. Elles conditionnent également les formes plus ou moins radicales que vont prendre les actions. Mais sur la question des adversaires,

⁴¹¹ JESSOP, Bob. « Pouvoir et stratégie chez Poulantzas et Foucault », *Actuel Marx*, N°36, 2004, p.89-107.

⁴¹² Sur le terrain français, le terme de révolutionnaire est utilisé alors qu'en Espagne j'ai rencontré celui d'antisistema. J'ai préféré retenir celui de « radicaux » car le terme « révolutionnaire » fait référence à un mode d'action qui est lié à l'avènement du changement radical (la révolution) et celui « d'antisystème » est principalement utilisé comme terme générique dans les médias de communication, dans un sens souvent péjoratif ou pour le moins imprécis.

il existe un certain consensus entre ces groupes, consensus qui fait l'objet de reconfigurations selon les situations.

Des adversaires et des interlocuteurs

Le niveau de compétence sollicité et mis en cause par les militants diffère selon les moments. Dans leurs discours, mais aussi dans leurs communications externes, un système plus large que les frontières étatiques est souvent évoqué pour être critiqué et est considéré comme responsable. Ce système est assez vague ou polymorphe. Dans certains tracts du CSDASP et de la CIM, des références sont faites au système capitaliste. Même si ces deux collectifs ne s'affichent pas statutairement comme anticapitalistes, leurs militants les plus actifs défendent des théories politiques qui revendiquent la fin du système capitaliste. Les références relevées dans les tracts au capitalisme montre qu'elles sont réservées à des cas spécifiques, principalement quand la question du travail est présente. C'est surtout vrai pour le CSDASP qui est un groupe restreint et animé presque uniquement par des militants politiques radicaux. La référence et la critique du capitalisme apparaît dans les tracts ayant une portée ou traitant d'un sujet national et non local, comme le soutien aux travailleurs sans-papiers grévistes ou aux migrants de Calais.

Pour la CIM, la référence au capitalisme dans ses tracts se fait dans un cadre précis, celui de la crise économique. Dans les textes de la coordination et du REDI – Red estatal por los derechos de los inmigrantes (réseau étatique pour les droits des immigrés) – auquel elle participe, cette crise est définie comme une crise capitaliste. Ce choix de mettre en avant la nature capitaliste de la crise correspond au profil des militants les plus actifs de la CIM, qui sont engagés dans d'autres luttes altermondialistes ou radicales. Plusieurs rassemblements en 2008 et en 2009 dont la CIM était organisatrice avait ainsi pour slogan « Nous ne paierons pas leur crise ». On retrouve également des références anticapitalistes dans des textes constitutifs de la CIM. Dans son texte de présentation, la coordination met ainsi en accusation « les organismes internationaux (FMI, BM, OMC) qui appliquent les recettes du capitalisme néolibéral sur toute la planète ».

Du côté humanitaire et religieux, le terme capitalisme n'est pas employé ce qui n'empêche pas une critique générale de la société. C'est ainsi l'économie de marché, la mondialisation ou le libéralisme qui est mis en cause par ces militants, à Malaga comme à Tours. Mais la plupart du temps, il n'y a pas d'explication systémique, et ce sont des responsabilités précises qui sont dénoncées.

Les mobilisations se construisent en opposition à des décisions ou à des absences de décisions, et un des enjeux des mouvements pro-immigrés est de pouvoir identifier des

institutions à qui s'adresser ou à accuser. L'Etat est le cadre de référence sur ces questions, à la fois comme producteur de lois, gestionnaire de populations et coordinateur de la répression. Mais les responsabilités en miettes⁴¹³ qui caractérisent le domaine de l'immigration rendent parfois difficile le choix des interlocuteurs. Ce qui est clair, c'est qu'il n'y a pas une correspondance parfaite entre adversaires et interlocuteurs au niveau local. L'Union européenne ou la mondialisation sont cités par les militants comme des responsables de la situation vécue par les étrangers, mais apparaissent comme des niveaux largement hors d'atteinte pour ces mobilisations.

Des cas particuliers sont tout de même à noter, comme la mobilisation contre la directive retour (voir chapitre précédent), répercutée au niveau local à Malaga comme à Tours, qui cherchait à construire un front européen à une décision européenne. De la même façon à Tours, le référendum de 2005 sur la constitution européenne a été l'occasion pour les militants pro-immigrés, en pleine occupation de la faculté, d'amorcer une approche plus globale. Le CSDASP participa à plusieurs manifestations pour le Non à la constitution, et s'invita également à une réunion du Parti socialiste local pour le Oui à la constitution afin d'y exposer une situation précise, les familles de demandeurs d'asile logées à la faculté, en la replaçant dans une problématique européenne (Chapitre 1). Le fonctionnement en réseau, andalou, espagnol et européen, de la CIM lui permet de mettre en place des manifestations revendiquant une dimension européenne comme la rencontre sur l'enfermement des étrangers qui a eu lieu en novembre 2008 et réunissait des intervenants de quatre pays européens (Italie, France, Portugal, Espagne).

En dehors du niveau local, c'est la dimension nationale qui est la plus sollicitée sur les deux terrains de recherche. Ces mobilisations se construisent dans des moments spécifiques, comme le vote de nouvelles lois ou l'adoption de réformes concernant les droits des étrangers. Reste que la majorité des mobilisations sont locales et s'articulent autour d'un ou de plusieurs cas particuliers. Dans ces situations, les collectifs interviennent auprès de différents interlocuteurs, représentants divers niveaux de compétence. A Malaga, la forte décentralisation espagnole multiplie les interlocuteurs possibles pour certaines questions précises. Sur le thème sanitaire et du droit à la santé, les négociations se mènent avec la Junta de Andalucia principalement, chaque province développant un système de santé public particulier. Le niveau municipal, el ayuntamiento, est sollicité sur la question du recensement (*empadronamiento*) qui permet de bénéficier de différents droits sociaux (à la santé, pour l'inscription scolaire des enfants) mais aussi comme possible soutien politique sur certains thèmes. C'est aussi comme appui à une

⁴¹³ AGIER Michel, COSNAY Marie. « Responsabilités en miettes », *Vacarme*, N°49, Octobre 2009, p.88-90.

revendication politique que la Diputación, c'est-à-dire le niveau provincial, est interpellée. Enfin, le niveau étatique est représenté par la Delegación del Gobierno (délégation du gouvernement) qui est le destinataire des revendications militantes sur les questions de régularisation et d'internement, comme sur les conditions de vie dans le CIE de Malaga. La CIM, la ODS et les ONG de la plateforme, sont des organisations jouissant d'une certaine reconnaissance qui leur permet de participer à des négociations avec ces institutions.

A Tours, c'est la préfecture en tant que responsable local des politiques d'immigration nationale qui est ciblée par les groupes militants. Elle détient un pouvoir de régularisation et met en place une partie de l'accueil local des étrangers, ce qui fait d'elle le décisionnaire principal. De nombreuses actions à son encontre sont entreprises et sa responsabilité est mise en avant dans les tracts militants. Le service des étrangers est un lieu de rassemblement classique pour les manifestations réclamant la régularisation d'une personne ou bien l'hébergement de demandeurs d'asile.

Sur la question du logement, d'autres organismes ou institutions ont été sollicités, comme le Conseil Général, à travers la DDASS et l'ASE, mais aussi la mairie de Tours ou encore l'association L'EntrAid'Ouvrière. Il est demandé par le mouvement au Conseil Général et à l'ASE de prendre en charge les familles de demandeurs d'asile, ou au moins celles ayant des enfants de moins de 3 ans. L'EntrAid'Ouvrière est quant à elle liée à la préfecture par certains contrats, comme gestionnaire du dispositif hivernal par exemple ; elle est considérée par les militants les plus actifs du CSDASP et de Chrétiens-Migrants, comme un prestataire de service préfectoral. Enfin, à la mairie socialiste de Tours et son service des affaires sociales, il est demandé d'aider à loger les demandeurs d'asile qui sont présent sur le territoire municipal. A la suite de l'occupation des Tanneurs, l'argumentaire justifiant l'interpellation de la mairie a été affiné. Les militants du CSDASP ont entrepris des recherches juridiques pour mettre en avant, articles de lois à l'appui, le pouvoir de réquisition de la mairie.

Ces trois organismes – la mairie, la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale et le Conseil Général – sont avant tout considérés par les militants comme des intermédiaires de la préfecture, des intermédiaires accessibles par comparaison avec une préfecture hors d'atteinte. La préfecture refuse ainsi de recevoir le CSDASP et les rencontres entre le Préfet et les responsables de Chrétiens-Migrants se sont raréfiés depuis 2005. Sur un plan pratique, qui est également symbolique, la mairie comme la DDASS sont des lieux ouverts au public – ce qui les rend accessibles à une occupation militante par exemple – contrairement à la préfecture. A Malaga, la majorité des manifestations se déroulent dans le centre-ville au niveau de l'artère piétonne. Parfois, quand c'est l'objet de la protestation, la marche se termine devant le

CIE de Capuchinos. Pour les autres administrations, des représentants de la CIM participent régulièrement aux négociations avec les différents niveaux de compétences contrairement à Tours. Les manifestations de rue sont davantage tournées vers les passants et la mise en espace public d'un sujet.

Changer les lois ou changer les mentalités

Pour faire avancer un dossier ou une revendication, l'objectif des mouvements sociaux est de créer un rapport de forces favorable. La mise en accusation dans les tracts et les slogans de niveaux de pouvoir spécifique – Etat, préfecture, mairie – peut être lue dans ce sens, pour mobiliser contre leurs décisions et obtenir des avancées dans les négociations, ou parfois simplement la mise en place d'une négociation. Les tracts appelant à des manifestations ou des rassemblements obéissent à cette logique, la volonté étant d'organiser une démonstration de force censée donner du crédit et du poids au mouvement. Un soutien populaire est recherché et revendiqué, comme en témoignent les polémiques entre militants et policiers à propos du nombre de participants aux manifestations.

Il existe pourtant une part de flou sur ces questions, qui dépend par exemple de la posture adoptée par le pouvoir. L'essoufflement d'un mouvement ou le refus de négocier sont des stratégies pouvant être adoptées par l'Etat ou ses représentants. Devant ces situations, les militants doivent chercher et trouver d'autres formes de luttes. Il existe cependant une certaine inertie dans les groupes militants, ce qui réduit la recherche d'alternatives. Le sens donné aux actions est souvent voilé par le poids de l'habitude. Dans le cas du mouvement pro-immigré, les manifestations locales même réussies restent relativement limitées en nombre, ne dépassant pas 200 participants à Tours et 1000 à Malaga pour des occasions très particulières. Des actions coup de poing sont donc privilégiées, comme les occupations ou le blocage de bâtiments administratifs ou officiels. Mais la communication externe est également un objectif de ces actions, qui visent une médiatisation afin de rendre publique la situation dénoncée.

La mise en espace public est un enjeu qui traverse le militantisme malaguénien et tourangeau. Il ne s'agit pas simplement d'une stratégie consciente de construction d'un rapport de force, cette mise en espace public apparaît souvent comme étant une finalité en soi. Le mouvement social pro-immigrés et ses acteurs tentent ainsi de transformer les mentalités en assumant une dimension pédagogique. Les ONG de la plataforma de solidaridad développent ainsi des programmes de sensibilisation dits d'interculturalité. Ce sont des événements visant à faire connaître les cultures migrantes qui se tiennent parfois dans des espaces publics, lors de la

Journée Internationale du Migrant par exemple, mais aussi dans les établissements scolaires. Ce sont des programmes subventionnés mais qui sont considérés comme la part la plus importante des actions par le président de la plateforme, qui affirme que « si on ne change pas les têtes, les actions de protestations ne riment à rien » (« si no se cambia las cabezas, de nada sirve hacer protestas »). L'idée n'est pas simplement de construire un vivre-ensemble mais également de remettre en perspective les responsabilités occidentales dans les migrations actuelles. Il déclara en me montrant des panneaux pédagogiques sur l'histoire de différents pays africains :

Luis: « Voyons, ça c'est pour des groupes, pour qu'ils voient comment c'est l'Afrique, que nous avons volé l'Afrique pendant des siècles et que bien sûr, ils arrivent ici. »

Les cercles de silence qui sont mis en place à Tours par les militants de Chrétiens-Migrants et d'autres associations chrétiennes depuis 2008, à la suite d'un mouvement national, suivent une logique d'action similaire. L'interpellation des personnes de la rue, du quidam, se veut directe et se pose comme finalité⁴¹⁴. Cette volonté de peser sur les mentalités et d'avoir un lien direct avec le peuple, ou plutôt avec celles et ceux qui pratiquent l'espace public, est également visible dans les collectifs politiques. Le projet de la Casa Invisible se construit sur cette réappropriation de l'espace public qui se veut également une forme non médiatisée de démocratie. A Tours, une chorale a été mise en place par plusieurs militants membres du CSDASP qui accompagna pendant plus de deux ans la plupart des actions du collectif. Cette chorale, la Lutte en Chantier⁴¹⁵, développa différentes saynètes sur le thème des étrangers qu'elle joua dans la rue à différentes occasions, en lien ou non avec le CSDASP. L'objectif des membres était de « faire passer un message » en interpellant à la fois sur la situation locale et sur la dimension politique nationale.

Il serait abusif de voir une nouveauté dans l'entreprise des mouvements sociaux de conscientiser le public. Mais cette entreprise apparaît plus centrale, ou réapparaît comme telle,

⁴¹⁴ Selon le site internet des cercles de silence, l'objectif principal est « aider nos concitoyens à prendre conscience de la réalité de l'enfermement » (http://cercladesilence.info/les_cercles_de_Silence/accueil.html).

⁴¹⁵ Un peu avant l'occupation des Tanneurs, un projet de chorale militante avait déjà été impulsé. Nommé OK chorale, ce groupe de militants avait décidé de reprendre des airs révolutionnaires afin d'animer les manifestations jugées trop monotones. La chorale la Lutte en Chantier a quant à elle choisie de sortir de l'univers militant pour « sensibiliser » les personnes dans les espaces publics. Malgré tout, la plupart des militants de OK chorale se retrouveront dans le projet de la Lutte en Chantier.

avec une réflexion sur l'espace public et sur les formes de l'action⁴¹⁶ au sein des collectifs étudiés. C'est donc une nouveauté qui se reconstruit chaque fois, à l'image de ce que nous avons vu pour le concept de Nouveaux Mouvements Sociaux. En évitant toute théorisation plus générale, on peut tout de même dire que pour ces groupes militants, l'adoption de nouveaux modes d'action (chorale ou Centro social) a été l'occasion de réfléchir sur les anciens modes et de s'interroger sur les objectifs des actions militantes. Ce qui n'empêche pas dans le même temps une reconduction des formes d'action traditionnelles, la tradition pouvant être locale comme c'est le cas de la sollicitation systématique de la mairie de Tours. Cela ne signifie pas que ces groupes militants ont répondu à la question des objectifs du militantisme⁴¹⁷, mais qu'au contraire ils continuent de nourrir la réflexion.

Ces réflexions et ces nouvelles forment interrogent également la question du pouvoir, de son identification. L'objectif n'est pas seulement d'obtenir le règlement d'une situation par le rapport de force avec l'Etat, mais de saper le pouvoir à la base en construisant un contre-discours. Ce contre-discours d'adresse aux individus, aux citoyens dans le sens de personnes pratiquant une cité. Ce déplacement de la réflexion est en partie contraint par la forme démocratique des sociétés européennes. La démocratie désincorpore le pouvoir qui devient un « lieu vide » comme l'analyse Claude Lefort. Dans ce système, il n'y a plus de souverain monopolisant le pouvoir et contre qui s'unir. Le pouvoir est recherché partout, tout comme le peuple (*dēmos*) censé en être le dépositaire. La mise en espace public et l'interpellation du public – des personnes se trouvant dans l'espace public – est à la fois fin et moyen, est un moment de réconciliation entre idéologie et pratique. Dans la pratique, les militants réaffirment les citoyens comme détenteurs d'un pouvoir, actualisent le slogan le « pouvoir au peuple » ou l'étymologie « le pouvoir du peuple » (*démocratie*), tout en donnant une définition extensive de ce terme « citoyen » qui s'oppose à la définition nationalisée du pouvoir étatique souverain (voir la dernière partie de ce chapitre).

La conception du pouvoir comme « lieu vide » en démocratie donne également au droit, auparavant monopole du souverain comme le savoir, une dimension de contre-pouvoir qui

⁴¹⁶ On peut penser à l'influence du concept de TAZ d'Hakim Bey, zone d'autonomie temporaire, dans les mouvements sociaux altermondialistes, aux flashs mobs ou aux dying d'Act-Up.

⁴¹⁷ Dans le cas de la Lutte en Chantier, les militants anxieux avant de se produire en public se répétaient régulièrement une phrase pour se donner du courage « on sait pourquoi on le fait ! ». La question de la réception était importante, les saynètes étant jouées dans la rue, mais le « pourquoi » dans cette phrase semblait désigner plus une obligation morale, déterminée par les situations jugées intolérables, et donc à dénoncer, vécues par les étrangers, qu'une finalité pratique de changement des mentalités.

éclaire en partie le rapport des militants avec le niveau juridique. En effet, malgré une forte défiance envers l'Etat, surtout de la part des militants politiques, le pouvoir judiciaire est souvent sollicité et investi de certains espoirs, malgré sa relation avec les pouvoirs législatif et exécutif.

C) La logique juridique et ses limites, entre droits théoriques et droits effectifs

Si l'Etat et ses représentants locaux, sont les interlocuteurs mais aussi les adversaires principaux du mouvement pro-immigrés c'est qu'ils conçoivent et font appliquer les lois. De nombreuses actions sont donc entreprises à un niveau juridique, des associations étant même presque exclusivement consacrées à ce domaine de lutte comme la Cimade ou le GISTI en France. En Espagne, les ONG pro-immigrés ont toutes un service juridique qui aide à la régularisation des cas particuliers. Au niveau national, ces associations développent également leur expertise juridique et certaines comme la fédération Acoge entreprennent de s'opposer aux lois par le biais juridique, en cas d'inconstitutionnalité supposée ou à prouver⁴¹⁸. Ce recours au droit peut être une tactique de confrontation efficace pour les mouvements sociaux⁴¹⁹, tout en présentant de nombreuses limites et effets pervers, dont la validation de l'Etat contre lequel ils s'opposent comme Etat de droit.

Le recours au droit au niveau local

Les questions juridiques sont centrales au niveau du soutien aux étrangers, et monopolisent le plus souvent la majorité des efforts militants. Même si les militants tentent d'échapper à la distinction des étrangers entre légal/illégal, la référence à la loi est incontournable pour un soutien concret. A Malaga, les grandes associations travaillent avec des conseillers juridiques qui sont chargés de suivre certains dossiers de régularisation. Certaines de ces ONG, comme le MPDL, font une distinction claire entre réguliers et irréguliers dans leur offre de formation pour des raisons pratiques. Elles proposent un accès à l'emploi qui est conditionnée à la détention d'une autorisation de séjour. La ODS fonctionne avec trois avocats bénévoles qui interviennent par exemple dans les risques d'expulsions.

⁴¹⁸ La justice reste une affaire d'interprétation et non de Vérité, l'enjeu quand l'appareil judiciaire est saisi est de faire reconnaître, vérifier, authentifier par une instance sociale légitime.

⁴¹⁹ AGRIKOLIANSKY Eric. « Les usages protestataires du droit », In AGRIKOLIANSKY Eric, FILLIEULE Olivier, SOMMIER Isabelle (dir.). *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, La Découverte, 2010, p. 232.

Dans le cas des ONG ce sont les fédérations au niveau national qui se chargent d'entamer des actions juridiques pour faire changer les lois. La ODS et la CIM fonctionnent en réseau avec d'autres groupes militants espagnols pour tenter de faire changer certaines dispositions légales. Dernièrement, c'est autour de la dépenalisation du top manta que s'est construite une campagne. Le top manta est la vente ambulante de CD et DVD piratés par des étrangers sans-papiers, très fréquent en Espagne dans les endroits touristiques, comme c'est le cas de la Costa del Sol. Le slogan de la campagne est « survivre n'est pas un délit ». Les personnes verbalisées pour ce type de vente risquent deux ans de prison qui peuvent s'accumuler, les contrevenants n'étant pas systématiquement arrêtés à la première verbalisation. Cette campagne se fait à travers des pétitions et des rassemblements, mais également par des victoires juridiques. Une défense des *manteros* qui débouchent sur leur libération est ainsi considérée comme un pas important pour l'avancée du projet.

Guillermo: « Nous luttons pour la dépenalisation de la vente ambulante parce que nous disons que survivre n'est pas un délit. Donc, juridiquement nous avons réussi une étape, les juges du Pays Basque ont donné, c'est-à-dire, nous avons obtenu un arrêt qui est en faveur de ce que nous réclamons. »

A Tours, la Cimade locale s'occupe parfois de suivre des dossiers de régularisation mais se dédie principalement aux étrangers retenus. Le suivi de dossier se fait à Chrétiens-Migrants le plus souvent, parfois en lien avec le CSDASP, pour les étrangers n'étant pris en charge dans aucune structure (CADA, CHRS...) ni par la plateforme d'accueil gérée par l'AFTAM. Il s'agit d'un soutien juridique bénévole, dans le sens de non professionnel. Les connaissances en matière de droit des individus sont issues de recherches personnelles, souvent à travers des documentations militantes (guides du GISTI). Des formations ont également été mises en place au sein de l'occupation des Tanneurs, avec la venue d'un membre de l'ASTI d'Orléans et la collaboration de travailleurs sociaux de l'AFTAM. Dans son fonctionnement, SUD-étudiant comportait une commission « étudiants étrangers » qui fournissait des documents juridiques et avait mis en place des sessions d'autoformation. Certains militants au CSDASP et à Chrétiens-Migrants ont de plus une pratique ou une expérience professionnelle qui leur a permis d'acquérir des savoirs techniques. La bénévole chargée du suivi des dossiers à Chrétiens-Migrants est une ancienne assistante sociale, et deux personnes du CSDASP ont une trajectoire de travailleur social, l'une, Laurent, étant encore en activité au sein de l'Entraid'Ouvrière. Les militants de la Cimade peuvent bénéficier de différents stages de formation fournis par l'association nationale. Il s'agit avant tout de stage de préparation à l'entrée en rétention centré sur les lois régissant les CRA et

les LRA, mais d'autres stages sur la régularisation sont également disponibles. De la même façon cette association publie régulièrement des dossiers thématiques et juridiques actualisés qui sont disponibles pour les groupes locaux. Enfin, un réseau internet interne sur les droits des étrangers est un outil mobilisable pour les militants confrontés à une situation précise et en recherche de conseils professionnels.

La référence incontournable à Tours pour les étrangers sans prises en charges reste cependant Chrétiens-Migrants, dont le bureau est toujours plein et fonctionne tous les jours de la semaine. Ce monopole de fait, qui est personnalisé par Bernadette, l'ancienne assistante sociale, est souvent critiqué par les professionnels d'associations comme l'AFTAM et par certains militants. Au-delà des erreurs dans certains dossiers, c'est la difficulté de travailler avec ou en parallèle de Bernadette qui est mis en avant. Ces critiques sont soulevés à mi-mot par un membre local de la Cimade, ayant auparavant milité dans une autre ville, Caen, où le suivi des dossiers de régularisation faisait partie du travail de l'association.

François : « Bon, alors après sur l'aide concrète auprès des personnes, c'est vrai qu'il y a eu plusieurs tentatives avec (rires), mais en fait j'ai jamais poursuivi, je sais qu'il y a avait Marc, enfin, plusieurs d'entre nous avait essayé de travailler avec Bernadette, euh, mais c'était jamais trop évident en fait. je crois que c'est des questions de personnes ou, parce que ça fonctionne aussi bien comme ça fonctionne aujourd'hui, y a sans doute des choses à améliorer, mais en fait il était difficile de travailler en, d'accompagner des autres personnes en parallèle, ça se faisait pas naturellement, difficilement en tout cas. Ce que je trouve un peu dommage dans ce champ là c'est que j'ai toute la jurisprudence de la Cimade qu'est quand même un appui énorme en terme juridique et cetera, et que je communique régulièrement à Bernadette et à Chrétiens-Migrants, mais je sais pas si elle en fait un usage, l'usage qu'elle pourrait faire. Parce que y a quand même une masse d'informations, de renseignements là-dedans qui sont, qui enfin, pour le gars qui s'investit un peu là-dessus, il a de quoi exploiter quoi. »

On voit également dans cet extrait le rapport très intense entretenu avec les savoirs juridiques et techniques par le bénévole, considérés comme de véritables trésors, des clés essentielles pour le travail de soutien. Cet enchantement est pourtant contredit par la pratique qui laisse voir un large niveau d'arbitraire dans la gestion des dossiers, et entraîne une grande incompréhension chez ce militant.

François : « Alors ce qui est troublant, ce qui est souvent troublant dans le comportement de la préfecture, c'est qu'on a souvent à faire à des comportements qu'on arrive pas à comprendre. Par

moment, enfin par chance, ils régularisent des personnes sans qu'il y ait, du jour au lendemain, sans qu'il y ait d'éléments à notre connaissance voilà. Et puis y a d'autres cas qui nous paraissent évidents où il faut se battre comme un diable pour qu'ils soient régularisés. C'est ce côté un peu irrationnel qu'est déroutant, et l'accompagnement juridique est forcément difficile parce que avec des lois qui sont de plus en plus restrictives, en fait le droit ne permet pas souvent de régulariser des personnes quoi, ça a un peu sacralisé le pouvoir discrétionnaire du préfet qui agit selon son bon-vouloir, qui régularise qui il veut. Donc après notre action elle devient, d'ailleurs on s'interroge sur nos formes d'action parce que avant le droit était un levier pour que les personnes soient régularisées, et retrouvent une dignité et cetera. Mais aujourd'hui, en fait les moyens d'actions doivent, en fait on est limités sur ce champ avec des lois de plus en plus restrictives. A savoir que des actions telles que, enfin, je dirai que pour faire évoluer les dossiers, alors c'est à double tranchant, on est obligés d'introduire du rapport de force, et c'est des manifestations, c'est des pétitions. Alors que nous, culturellement à la Cimade on pratique peu, mais force est de reconnaître que dans bien des cas c'est ça qui permet de faire aboutir. Même, enfin, ça devient ridicule même, on est plus sur le champ forcément du droit ou du respect du droit à la personne, mais ça marche quoi. »

Cette prise de conscience de la part « d'irrationnel » dans l'application de la loi entraîne une remise en cause des modes d'action et l'adoption de nouvelles formes. Cet apprentissage militant est un élément très important du mouvement pro-immigré, car il peut être le fondement d'une défiance radicale envers l'Etat ou au minimum d'une pratique désenchantée du droit.

L'application et la non application du droit, une expérience militante et sociologique

Dans les débuts de mon activité militante dans les groupes de soutien aux étrangers, j'ai accompagné un jeune azéri pour faire une demande d'Aide Médical d'Etat. Il était arrivé en France plusieurs mois auparavant, son frère aîné – sans-papiers après avoir été débouté du droit d'asile – était déjà à Tours et travaillait dans le bâtiment. Devant l'expérience de son frère, ce jeune de 21 ans à l'époque n'avait pas fait de demande d'asile, considérant qu'il n'avait pas plus de chance que son aîné d'obtenir le statut. Il avait cependant entrepris une domiciliation auprès du Secours Catholique. C'est pendant l'occupation des Tanneurs que je l'ai rencontré. Au fil des semaines, cette occupation était devenue un lieu connu des étrangers non régularisés, qui venaient rendre visites à certaines familles accueillies ou demander des conseils auprès des militants. C'est pour cette dernière raison qu'il s'était présenté à la faculté. Il souffrait d'un problème dentaire très douloureux et n'avait pas encore fait les démarches pour l'Aide Médical d'Etat. La bénévoles de Chrétiens-Migrants n'ayant pas le temps de s'occuper du dossier, l'avait redirigé vers la faculté et

plus précisément vers moi. J'avais déjà suivi quelques dossiers de demandeurs d'asile, et j'étais surtout disponible et connu de l'association. Lors de la rencontre j'ai préparé les pièces nécessaires, sur les conseils téléphoniques de Chrétiens-Migrants et sur la base des documents internet trouvés sur le site du GISTI, et j'ai conclu d'un rendez-vous le lendemain pour se rendre ensemble à la CPAM. Le dossier en main, ainsi que le décret d'applications et la procédure décrite par le GISTI imprimés, nous avons été reçus par un agent administratif de la CPAM. C'est moi qui ai fait la majeure partie de la discussion, le jeune homme ne parlant que quelques mots de français et d'anglais. Malgré le dossier consciencieusement complété, l'employée refusa de prendre la demande en affirmant que l'AME n'était pas destinée aux sans-papiers. Je lui ai affirmé le contraire, mes imprimés à l'appui, mais elle est restée ferme sur sa position. Quand j'ai argué que c'était une démarche classique entreprise par Chrétiens-Migrants, la réponse a été en substance « dans ce cas là donnez-moi les noms des dossiers suivis par cette association, que je les annule »⁴²⁰. Le jeune azéri est donc reparti sans AME et avec sa rage de dent. J'ai ensuite raconté mon histoire à différents militants dont les membres de Chrétiens-Migrants qui n'avaient pas l'air surpris qu'un jeune étudiant n'ait pas obtenu l'application d'une loi.

Cette expérience personnelle sera suivie d'autres montrant la difficulté à faire appliquer des droits alors même qu'ils sont prévus par la loi. L'occupation des Tanneurs s'est largement construite sur cet argument, la revendication centrale étant la simple application du droit des demandeurs d'asile. Militants politiques et bénévoles d'associations font régulièrement cette expérience, même si les réactions face à ces situations sont variées. Au fil de la pratique, ce niveau d'injustice et l'écart entre les droits théoriques et leurs applications sont plus ou moins intégrés par les militants pro-immigrés. C'est même sur cette question que se construit une grande part du soutien des associations mais aussi des collectifs politiques. L'accompagnement dans les démarches n'est pas uniquement une aide à des personnes sans connaissances du système administratif français. Il s'agit aussi de peser, d'être témoin afin que les droits soient effectifs. Sur ces questions, les associations ont une vision très claire issue de la pratique, qui leur permet de repérer les endroits où les chances de voir appliquer les droits, surtout quand ils sont nouveaux, sont plus faibles comme le fait remarquer le membre de *Medico del Mundo* de Malaga.

Jaime : « Puis maintenant, il y a deux ou trois ans, on essaye qu'il soit possible d'accéder directement sans avoir à passer par une ONG. Cette seconde phase que nous n'avons pas encore achevée, il y a encore beaucoup de personnes qui n'arrivent pas à accéder directement. Parce que,

⁴²⁰ Sur la question du traitement discriminatoire des professionnels de l'accès aux soins pour les étrangers, voir CARDE, Estelle. « On ne laisse mourir personne. » Les discriminations dans l'accès au soin », *Travailler*, N°16, 2006, p.57-80.

ce truc d'accéder directement a bien fonctionné dans la capitale d'Andalousie qu'est Séville, où se trouve le Conseil de la communauté autonome, bien. Mais si tu fais 30 kilomètres hors de la ville dans n'importe quel village de la province de Séville, les centres de santé fonctionnent différemment. Et donc dans certains et bien ils continuent de demander le papier, la feuille de dérivation pour aller au centre de santé.»

Mais c'est également une question de personne qui est en jeu, les membres des associations développant au fil du temps une connaissance des interlocuteurs de la préfecture ou d'autres administrations, comme la mairie ou la DDASS, qui leur permet de s'adresser préférentiellement à certains d'entre eux. Des stratégies sont même mises en place pour avoir toutes les chances de débattre d'une situation avec une personne donnée, en attendant parfois plus d'une semaine pour être sûr que celle-ci soit revenue de congés.

Le réenchantement à répétition

Ces épisodes de conscientisation et de formulation du niveau d'arbitraire dans le droit, se font parfois dans ses représentations les plus pures, comme lors des rendus du Juge des Libertés et des Détentions qui décide du maintien en rétention d'un étranger ou de sa mise en liberté. L'observation des séances de JLD, ont ainsi montré la difficulté pour les militants mais également pour les avocats de préjuger d'un verdict. Les erreurs d'appréciations à la lecture du dossier de la part des avocats (trois avocats ont été observés) étaient récurrentes. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause les compétences de ces avocats, mais d'insister sur l'approximation présente dans le domaine juridique, sinon l'arbitraire. Les prévisions des avocats à propos des verdicts était fondées sur des faits et des dossiers, mais étaient souvent contredites par la décision du juge. Cette contradiction pouvait parfois être en faveur de l'étranger en phase d'expulsion, avec une libération ou une assignation à résidence inattendue.

Comme dans le cas de la préfecture, cette part d'arbitraire fait partie intégrante de la charge, le juge ayant pour rôle de statuer et le préfet détenant un pouvoir discrétionnaire. Pour réduire ces risques d'arbitraires, des niveaux supérieurs sont prévus dans les deux cas. L'étranger ou ses soutiens peuvent faire appel de certaines décisions préfectorales ou de justice en faisant des recours administratifs, ou en saisissant le conseil d'Etat en France ou la Cour constitutionnelle en Espagne. Ce sont des procédures de longue haleine qui visent à faire jurisprudence mais qui sont peu utiles pour les cas particuliers et locaux. Les associations locales n'ont d'ailleurs souvent pas les moyens d'une telle démarche qui requiert obligatoirement le recours à un avocat sur une longue période (cour de cassation, conseil d'Etat, tribunal

constitucional). De plus, le temps que soient étudiés les recours, les dispositions attaquées ont déjà été appliquées. Comme l'exprime Johanna Siméant, « même si les défenseurs des immigrés gagnent très souvent en tribunal administratif pour vice de forme – voire sur le fond –, la mobilisation est cassée : belle affaire si on gagne quand les gens ont déjà été expulsés »⁴²¹.

Malgré ces restrictions, le recours au droit apparaît aux militants un outil important. C'est sur ce sujet que s'est construit la ODS et son atelier de formation « connais tes droits » qui part du principe simple qu'il faut connaître ses droits pour les faire appliquer. De la même façon, une activité très importante du CSDASP pendant les mois d'hiver de 2006 s'est tournée vers des recherches juridiques. Les textes de lois ont été épluchés, avec l'aide d'une militante restée au collectif pendant un court laps de temps et ayant un diplôme de droit, pour monter un dossier juridiquement cohérent sur le pouvoir de réquisition de la mairie. L'objectif était d'obtenir un argumentaire à offrir à la fois à la mairie et à ses élus, et à ajouter dans les tracts. De la même façon, l'obligation de l'ASE de loger les familles ayant des enfants de moins de trois ans est un élément qui apparaîtra dans de nombreux tracts, accompagné de la référence juridique du code de l'Action sociale. Du point de vue de la communication externe, ces références juridiques donnent un certain poids au mouvement et place celui-ci du côté du bon droit. Ils ont aussi un effet sur le niveau interne, les militants bien que refusant largement la référence étatique vont tout de même, par ce biais, accroître leur sentiment de légitimité.

Mais les constats et les observations recueillis sur l'enfermement des étrangers (chapitre 8) doivent avant tout être réintégrés à une analyse de l'Etat moderne. Le travail de thèse de Nicolas Fischer sur la rétention administrative et les apports théoriques qu'il développe sur la « forme-camp » éclaire ce que j'ai appelé « réenchantement à répétition ». En s'intéressant à la problématisation de l'Etat de droit et de la rétention administrative, ce chercheur montre que cette rétention administrative ne va pas à l'encontre de l'Etat de droit dans le sens où cette situation est perçue comme « une anomalie et une insuffisance de l'Etat de droit »⁴²². Il affirme ainsi que « comme le capitalisme étudié par Luc Boltanski et Eve Chiapello, la rétention

⁴²¹ BARBOT Janine, DOIDY Eric, RENO Gilda, SIMEANT Johanna, STAVO-DEBAUGE Joan (Table ronde). « Y a t'il de nouveaux mouvements militants ? », *Mouvements*, N°3, mars-avril 1999, p.34-35. Le même constat est établi dans *La inmigración en la encrucijada* où il est précisé que « dans de nombreux cas, l'ordre d'expulsion est exécuté avant que soit rendu le jugement du recours contre l'internement ». SANTOLAYA MACHETTI Pablo, GARCIA VITORIA Ignacio. « Las garantías del procedimiento de la ley de extranjería en la jurisprudencia (julio 2006-junio 2007) », In AJA Eliseo, ARANGO Josep, ALONSO Oliver (dir.). *La inmigración en la encrucijada*, Barcelone, CIDOB, 2008, p. 208. « En muchos casos, la orden de expulsión se ejecute antes de resolver el recurso de apelación contra el internamiento ».

⁴²² FISCHER, Nicolas. *La rétention administrative dans l'État de droit. Genèse et pratique du contrôle de l'enfermement des étrangers en instance d'éloignement dans la France contemporaine*, Thèse de doctorat en science politique, IEP de Paris, Thèse soutenue en 2007, p.569.

administrative s'est donc progressivement déplacée et reconfigurée, jusqu'à intégrer à son fonctionnement sa propre critique ». En se déplaçant du côté des individus, on s'aperçoit que cette intégration de la critique par l'Etat de droit est facilitée par une confiance démocratique largement partagée même si elle tente d'être en partie déconstruite et mise à distance par les militants. D'un côté les militants entretiennent une défiance vis-à-vis de l'Etat et de ses catégorisations et décisions mais, de l'autre, l'aspect surplombant et légitimant de l'autorité étatique est réaffirmé par le rapport au droit des militants. Le pouvoir judiciaire est à la fois en dehors de l'Etat, car indépendant du pouvoir exécutif et intégré à l'Etat, par le biais du pouvoir législatif. Dans cette configuration les militants investissent dans le droit, des espoirs qui seront souvent déçus, soit du fait de la contrainte législative ou bien du fait de la part d'arbitraire intrinsèque à la justice, humaine donc faillible. Ces déceptions n'empêcheront pourtant pas d'autres tentatives – qui déboucheront parfois sur des victoires elles aussi construites sur une part d'arbitraires –, motivées à la fois par une conscience de la force de légitimation du droit et une croyance plus générale dans un droit théorique, pouvant rendre justice selon des critères universels.

D) Institutionnalisation et indépendance

La volonté de se poser en dehors de l'Etat – appréhendé comme une entité de pouvoir – se concrétise également dans les modalités d'organisation choisies par les militants. Cette question de la forme fait parfois l'objet d'une théorisation, plus ou moins développée selon les terrains, qui défend l'importance d'une homologie entre les objectifs et les modes d'organisations de la lutte.

Les arguments contre l'institutionnalisation

Qu'ils se forment en collectifs d'individus ou en coordination d'associations, une réflexion commune traverse les groupes militants étudiés. Ils souhaitent conserver leur indépendance vis-à-vis de l'Etat en évitant au maximum l'institutionnalisation. Au sein du mouvement social, il apparait clairement aux acteurs que le mode de financement public par subventions peut entraîner une dépendance à la fois matérielle et idéologique. Les marchés passés avec l'Etat lient les associations aux financements du pouvoir et désamorcent leurs critiques potentielles. C'est ce que Nathalie Hanet-Kania dans sa typologie des associations nomme relation de dépendance, ce qui comprend une dépendance à la fois au niveau financier,

institutionnel et politique⁴²³. La question du financement reste le point d'articulation de tous les autres, car c'est souvent l'argument premier en faveur de l'officialisation d'un groupe. On entend ici par officialisation son inscription en tant qu'association ou organisme auprès de l'Etat, à travers des démarches officielles qui rendent son existence légale, et ouvre ainsi des possibilités de subventions. C'est pourquoi les collectifs tentent de trouver des modes de financements parallèles.

A Tours, c'est sur les dons privés que fonctionnent à la fois Chrétiens-Migrants et le CSDASP. Le collectif Chrétiens-Migrants s'est pourtant constitué en association à partir de 2001, ce qui lui permet de recevoir des dons déductibles en partie des impôts comme les autres associations sans but lucratif. C'est aussi un moyen ou une étape nécessaire pour acquérir une certaine reconnaissance de la part des autorités. Pour l'instant le niveau d'institutionnalisation qui est refusé, même si c'est souvent en débat au sein de l'association, est la prise en charge d'une part de l'hébergement grâce aux fonds publics. La préfecture a en effet plusieurs fois proposé à Chrétiens-Migrants de devenir un partenaire sur ces questions, comme l'est par exemple l'Entraid'Ouvrière qui reçoit des subventions préfectorales pour certaines de ses actions d'hébergement en faveur des étrangers.

C'est d'ailleurs sur cet exemple ou ce contre-exemple que les membres les plus actifs de l'association chrétienne s'opposent au changement qui a commencé à s'opérer en 2002, avec l'arrivée dans l'association de l'ancien président du Secours Catholique. A cette période, l'association Chrétiens-Migrants commence à « faire de l'hébergement » en finançant des nuits d'hôtel et va au fil des années être approchée par la préfecture pour prendre en charge certains dispositifs d'hébergement⁴²⁴. Leur objectif est de pouvoir continuer de tenir une critique en conservant une place qui soit hors ou du moins à la marge du système humanitaire contrôlé par la préfecture.

Danièle : « Ben c'est quand on dit que l'Entraide veut pas nous prendre des gens, tu comprends, on dénonce tout ça. On dit ben vous avez des places et vous nous prenez pas l'étranger qui couche dehors là. On rouspète, et B. [secrétaire général de l'Entraid'Ouvrière] répond que ils ont pas de place, alors qu'on sait que c'est faux, sauf que lui il a des subventions et il fait ce qu'on lui dit de faire, il a peur de perdre ses subventions. »

⁴²³ HANET-KANIA, Nathalie. « L'Etat et les associations humanitaires en France », *In* PAUGAM, Serge (dir.). *L'exclusion l'état des savoirs*, La Découverte, 1996.

⁴²⁴ La gestion d'un « village de bungalow », celui situé à Esvres, lui sera notamment proposée.

Le CSDASP fonctionne quant à lui sans financements et sans existence légale. Du point de vue pratique, cela oblige souvent les militants à participer aux frais (factures de téléphone) ou à mobiliser leurs réseaux (impression de tracts). Il arrive que des dons soient reçus, pour des cas particuliers ou bien pour soutenir l'action générale du collectif. Dans ce cas la gestion est effectuée par un trésorier désigné, avec un temps consacré aux comptes à chaque réunion. N'ayant aucune existence légale, le CSDASP n'a pas de compte bancaire propre et fonctionne avec une cagnotte.

A Malaga, la CIM et l'ODS tentent également de trouver des montages permettant d'obtenir certaines subventions sans être liés à l'institution. La CIM passe par les associations qui la composent pour obtenir un fond de fonctionnement sans entrer en négociation avec les différents organismes officiels. Malgré tout, son inscription en tant qu'association est en discussion afin de faciliter justement son financement. La ODS a pour sa part fait des demandes de subventions pour son atelier « connais tes droits » auprès des autorités municipales, elles lui ont été refusées, mais qui rejette par principe une inscription officielle. Une association comme l'ASPA qui anime la plateforme fonctionnent de la même façon, en ne faisant des demandes de subventions que sur des actions précises (cours d'interculturalité en milieu scolaire notamment), qui sont facilitées par son statut officiel d'association. L'indépendance sur les questions d'immigration est un élément très important pour son président, afin de préserver la dimension critique de son association. L'ASPA est tournée vers la coopération internationale, et reçoit des subventions pour ces actions, mais n'est pas inscrite comme une association humanitaire en direction des étrangers. Cette position à la marge, comme Chrétiens-Migrants, lui permet une critique indépendante et rend plus aisées les dénonciations des décisions officielles.

Marginalité assumée et marginalité imposée

Même si une certaine forme de marginalité est argumentée par les militants en vertu d'un choix d'indépendance, il faut également prendre en compte la part de marginalité imposée. Sur la question du financement, les collectifs peuvent ainsi se retrouver en concurrence avec les ONG déjà installées ce qui restreint leurs possibilités. Dans cette concurrence, les collectifs militants et bénévoles auront peu de chances d'obtenir un financement.

Violeta : « Parce que le truc c'est que, l'année dernière on a fait une démarche importante pour présenter le projet afin d'obtenir des fonds, mais le truc ça a été qu'on a obtenu aucun. Parce que, d'un côté le projet qui a été présenté de conseil juridique, cette année l'administration a décidé que ça allait pour le conseil juridique, que de fait il y avait déjà les ONG pour répondre à cette nécessité. »

Les administrations peuvent ainsi utiliser les subventions comme moyen de sélection et parfois même comme mode de pression. Après sa participation à l'occupation de la faculté, l'association Chrétiens-Migrants reçut une lettre de la préfecture lui annonçant la fin de la possibilité de déduction fiscale pour ses dons, son activité n'étant pas uniquement humanitaire. C'est d'autant plus vrai en France où les subventions sont largement centralisées au niveau de l'Etat, et de son représentant local qui est la préfecture, alors qu'en Espagne les possibilités de subventions se déclinent en fonction des différents niveaux de compétence (mairie, province, communauté autonome, Etat). Cette plus forte autonomie locale et cette plus grande décentralisation permet de jouer sur les oppositions politiques partisans entre ces différentes instances. La dépendance financière aux subventions fait du champ des associations humanitaires un champ concurrentiel. Le président de l'association ghanéenne accuse ainsi les ONG de vouloir conserver leur monopole.

Richard : « Comment tu vas chercher de l'argent à une ONG? Eux ils ne veulent pas qu'existent les associations de, de nous. Si nous on existe, eux ils ne peuvent pas travailler, ils ont peur que nous faisons comme eux alors ce qu'ils gagnent, nous on va le gagner, et eux ils ne veulent pas. »

Les autorités officielles et étatiques ont également un pouvoir sur la reconnaissance accordée aux collectifs militants, en les considérant ou non comme des interlocuteurs légitimes. Le refus de la préfecture d'Indre-et-Loire de négocier avec le CSDASP depuis 2005 est à ce point de vue explicite.

S'organiser pour s'opposer, les fins et les moyens

Pour les collectifs politiques comme la CIM, la ODS et le CSDASP, le choix de l'organisation fait partie d'une vision plus large. Au-delà de l'indépendance financière vis-à-vis du pouvoir étatique, c'est une opposition au fonctionnement de l'Etat qui est en jeu. La cohérence entre les fins et les moyens entraînent une réflexion sur les questions organisationnelles. Pour qu'il y ait cohérence, il faut que le mode de militer soit en adéquation voire annonce les valeurs que les militants souhaitent défendre et mettre en place. Un projet de société existe derrière la mobilisation pour les droits des étrangers, même s'il n'est pas uniforme ni même explicite. Dans sa forme classique, la structure associative fonctionne sur une hiérarchie des responsabilités : un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier doivent être nommé pour que l'inscription officielle soit possible. D'autres formes sont envisageables mais elles nécessitent des

montages particuliers alors que la structure classique, en France comme en Espagne, est le fonctionnement en bureau avec une hiérarchie des responsabilités. Les militants politiques rencontrés s'opposent à cette forme classique qui utilise comme modèle social la démocratie représentative et la délégation de pouvoir. Ils tentent ainsi de fonctionner sans autorité statutaire, pour éviter d'accorder du pouvoir à certaines personnes du collectif⁴²⁵.

Guillermo : « Bien, premièrement la coordinadora n'a pas de président, nous sommes un bureau, moi ce que je suis c'est un peu le porte-parole de la coordinadora. »

De la même façon le CSDASP fonctionne sans président et les contacts avec la presse se font en théorie à tour de rôle ou selon les envies de chacun. Ces modes d'organisations n'empêchent pas une hiérarchie implicite ni même une certaine concentration des pouvoirs par certains individus. Il s'agit souvent des personnes les plus actives et ayant une longue expérience. Ces influences apparaissent d'évidence lors des réunions du CSDASP, avec la monopolisation de la parole par plusieurs militants. De la même façon, la rédaction des tracts est prise en charge par les militants ayant le plus d'influence.

Du côté de la CIM l'actuel porte-parole, Guillermo, l'est depuis le début de la coordinadora et est également à l'origine du projet. Ces faits n'enlèvent rien à la volonté d'adopter une organisation qui rompe avec la pensée d'Etat. Cette réflexion sur les formes de la démocratie fait l'objet de conversations entre les militants du CSDASP et de théorisation plus large à Malaga, autour de la Casa Invisible. En collaboration avec la CIM, ce Centro Social a organisé un cycle de conférences-débats sur le thème « Radicaliser la démocratie. Pouvoir constituant et mouvements sociaux en Amérique Latine ». La rupture avec la pensée d'Etat se lit également dans le discours, les militants de la CIM défendant la non inscription officielle de celle-ci comme une cohérence politique avec les personnes soutenues ou participantes.

Violeta : « Jusqu'à maintenant elle n'en a pas eu [de personnalité juridique], parce que politiquement on ne voulait pas en avoir, non, de fait on utilisait le thème de, que si nous pensons, enfin, si des personnes sans papiers peuvent faire partie des associations, pourquoi la coordinadora devrait avoir des papiers ? Nous sommes une association parce que nous avons,

⁴²⁵ Un autre élément à prendre en compte est le faible nombre de militants dans ces collectifs. C'est surtout le cas du collectif de Tours, qui fonctionne avec moins de dix militants. Malaga est une ville beaucoup plus grande, avec un réseau plus développé. D'ailleurs, la CIM fonctionne avec une forme de représentativité en ayant un conseil où se réunissent les représentants des différentes associations.

nous fonctionnons comme telle, nous fonctionnons en assemblée etc. etc., mais pas parce que quelques documents nous confèrent... »

Il s'agit de plus qu'une solidarité au niveau du discours avec les immigrés sans papiers. C'est un refus symbolique et politique du pouvoir d'officialisation de l'Etat, d'accorder une existence à quelqu'un ou à quelque chose. La cohérence politique est ainsi défendue : les militants n'acceptent pas que l'Etat s'arroge le droit de sélectionner les citoyens et les non citoyens, ils lui refusent également celui de légitimer leur organisation. Cet argument s'inscrit dans la vision antiautoritaire de ces mouvements qui tentent d'allier théories et pratiques.

E) Citoyenneté et ciudadanía

Les définitions de la citoyenneté sont multiples. Elles changent selon les lois nationales, mais aussi et surtout selon le point de vue adopté. A une citoyenneté réduite au national et à la nationalité, des auteurs et des militants opposent une citoyenneté mondiale ou inclusive. Au niveau de la pratique militante les mouvements sociaux rejettent, mais sont également influencés par, la définition nationale de la citoyenneté. Localement, les usages militants de ce concept polysémique sont multiples selon les terrains.

Constructions nationales

Selon Rogers Brubaker, la citoyenneté nationale moderne est une invention de la Révolution française. Cette citoyenneté passe par une « délimitation officielle de la collectivité civique »⁴²⁶, c'est-à-dire la mise en place d'une frontière entre citoyen et non citoyen selon des critères établis par l'Etat-nation. Les Etats modernes fonctionnent sur cette base de clôture sociale entre étrangers et nationaux, même si cette frontière ne suit pas entièrement celle entre citoyen et non citoyen selon les pays et selon les moments historiques. Alors que le XIXe siècle a rendu le droit du sol central en France, sans pourtant exclure entièrement le droit du sang, les années 1980 sont l'occasion de débats politiques et législatifs autour de la citoyenneté et de la nationalité. C'est autour du thème de l'immigration et des enfants d'immigrés, abusivement

⁴²⁶ BRUBAKER, Rogers. *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Belin, 1997, p.65.

décrits comme immigrés de deuxième génération⁴²⁷, que se cristallisent ces débats jusqu'à aujourd'hui. La réactivation de la question de l'identité nationale – avec en France la mise en place d'un Ministère de l'Identité Nationale et de l'Immigration puis le lancement d'un débat national sur ce thème – et les changements législatifs visant à renforcer une définition culturaliste de la nation⁴²⁸ semblent imposer une définition restrictive de la citoyenneté, réduisant le *dèmos* à un *ethnos* décrété par l'Etat et le Pouvoir.

D'après T. S. Marshall, la citoyenneté comprend trois types de droits : civils pour exercer sa liberté individuelle ; politiques pour la participation pleine et entière aux questions sociales ; et socioéconomiques qui permettent de jouir d'un niveau de vie et de protection social⁴²⁹. D'après cette définition, on peut distinguer différentes formes de citoyennetés, complètes ou partielles. Les législations nationales en France comme en Espagne reconnaissent ainsi certaines libertés fondamentales aux étrangers non citoyens, sans leur permettre l'accès à une citoyenneté politique à travers le droit de vote par exemple.

Comme le remarque Joaquin Arango, la citoyenneté en Espagne se fragmente avec l'immigration, donnant lieu à une gradation⁴³⁰. En France, cette gradation a des précédents historiques forts avec les expériences coloniales qui avaient mis en place le code de l'indigénat et le statut de « sujet français » entre autres, ou encore avec la situation des femmes qui n'obtinrent le droit de vote qu'en 1945. Dans le cas de l'Espagne, sans nier le temps long de l'histoire, la citoyenneté a fait l'objet d'une redéfinition importante à partir de la Transition Démocratique⁴³¹. Les institutions politiques ont été transformées ainsi que la participation sociale. Les femmes ont conquis une visibilité et des droits, la société civile s'est emparée de certains outils de transformation sociale (associations, mouvements sociaux, syndicats, partis politiques) dont l'accès était interdit ou largement restreint lors de la dictature. Quand l'immigration est venue interroger ces bases démocratiques, l'Espagne ne possédait pas d'institutions spécifiques sur cette question. En Andalousie, le *Primer Plan Integral para los inmigrantes* de 2001 développait une

⁴²⁷ Comme le rappelle la définition de l'INED, « un immigré est une personne étrangère née à l'étranger ». Une personne, pour être considérée comme immigré, doit avoir traversé une frontière.

⁴²⁸ BOUAMAMA, Saïd. « La dialectique tradition/modernité : impasses et avatars d'une réduction culturaliste », *Site du Collectif Les Mots Sont Importants*, [En ligne], <http://lmsi.net/La-dialectique-tradition-modernite,495>, (page consultée le 18 août 2009).

⁴²⁹ MARSHALL, Thomas Humphrey. *Citizenship, Social Class, and other Essays*, Cambridge, Cambridge University Press, 1950.

⁴³⁰ ARANGO, Joaquín. « Derechos sociales, ciudadanía y integración », In PINYOL, Gemma (dir.). *Inmigración y derechos de ciudadanía*, Barcelone, CIDOB, 2006.

⁴³¹ BENEDICTO, Jorge. « La construcción de la ciudadanía democrática en España (1977-2004): de la institucionalización a las prácticas », *Revista española de investigaciones sociológicas*, N°114, 2006, p.103-136.

définition ouverte de la citoyenneté et établissait comme objectif « le droit de tous à vivre dans une société qui ne se fragmente pas en immigrés et autochtones mais à travers une société formée de citoyens et citoyennes avec les mêmes droits et avec une capacité pour se reconnaître dans les droits humains universels »⁴³². Ce plan rappelle le cadre juridique espagnol et européen ainsi que les compétences étatiques et provinciales sur les questions d'immigration, mais adopte une perspective andalouse en énonçant les mesures et les positions de la région sur ces questions. C'est l'intégration complète – sociale, salariale et économique – des immigrés qui est recherchée. La définition de la citoyenneté dans ce texte change selon les points de vue adoptés. Quand il est question des droits des étrangers au niveau des compétences provinciales, le citoyen andalou (ciudadano de Andalucía) désigne la personne résident en Andalousie, quelque soit sa situation administrative et sa nationalité⁴³³. Comme le fait remarquer Javier de Luca, cette citoyenneté inclusive est souvent de l'ordre du discours et du « politiquement correct »⁴³⁴, et peine à être transformée en actes. Malgré tout, ce politiquement correct interroge justement sur ces normes morales auxquelles se soumet la Junta de Andalucía, ne serait-ce que dans l'ordre du discours.

La construction du concept de citoyenneté et des institutions en lien avec cette notion est plus récente en Espagne qu'en France, même si, dans ce dernier pays elle fait encore débat. D'après les observations locales, on peut faire l'hypothèse que l'univers des possibles militant en Espagne sur la question de la citoyenneté, est plus grand que dans le contexte français. Les militants avancent dans un paysage politique déjà construit et plus ou moins dominé par les mots et les définitions étatiques, qu'ils doivent prendre en compte ne serait-ce que comme référence négative pour pouvoir s'y opposer dans leur pratique. C'est dans ces conditions que l'utilisation de la notion de citoyenneté/ciudadanía sera considérée comme mobilisable ou non par les acteurs et les groupes de soutien selon les contextes et les enjeux.

⁴³² *I Plan integral para la inmigración en Andalucía*, Consejería de gobernación, 2001, p.80.

⁴³³ Dans le II Plan Integral (2005-2009), l'expression « citoyens étrangers » est utilisée pour désigner les immigrés et mettre en avant les compétences étatiques sur les questions de nationalités. Une différence est également apportée entre citoyen étranger et sujet de droit dans un paragraphe sur le processus de régularisation ayant eu lieu en 2004. Selon ce texte, celui-ci a permis « l'incorporation à la société espagnole comme sujets de plein droits et devoirs de centaines de milliers de citoyen-ne-s étrangers qui travaillaient en Espagne mais ne possédaient pas d'autorisation adéquates pour y résider et y travailler ». « II Plan Integral para la Inmigración en Andalucía », Site de la Junta de Andalucía, [En ligne], http://www.juntadeandalucia.es/empleo/www/adjuntos/publicaciones/1_1841_II_plan_inmigracion.pdf, (page consultée le 12 avril 2009).

⁴³⁴ LUCAS de, Javier. « El enfoque de la ciudadanía: cuestiones normativas » In ZAPATA-BARRERO Ricard (dir.), *Políticas y gobernabilidad de la inmigración en España*, Barcelona, Ariel, 2009, p.107.

A Tours, la référence explicite à la citoyenneté se retrouve principalement dans un collectif, le Réseau citoyen Pont-aux-Oies. Il s'agit d'un réseau monté dans les débuts de l'année 2006 autour d'un professeur de géographie de l'Université de Tours pour soutenir des familles roms, kosovares en majorité, se trouvant sur un terrain vague, le Pont-aux-Oies. Ces familles vivaient dans un grand dénuement et se trouvaient dans des conditions administratives précaires, la plupart étaient déboutées du droit d'asile mais « inexpulsables » du fait de la situation dans leurs pays. Les objectifs de ce réseau avant tout informatif étaient donc de trouver une solution durable pour ces familles et de faire connaître la situation plus largement.

Les initiateurs de ce réseau participèrent à plusieurs émissions dans une radio locale, et montèrent une exposition itinérante « Bienvenue au Pont-aux-Oies » pour publiciser la situation et faire signer une pétition de soutien. Le groupe, animé entre autres par des universitaires et des enseignants, obtint une certaine reconnaissance institutionnelle. Il participa à des réunions à la mairie et fut intégré au comité de suivi après que des débuts de solutions aient été proposés. Le réseau Pont-aux-Oies rejoignait le CSDASP et Chrétiens-Migrants, dans le sens où ces trois groupes militaient sur des thématiques proches et soutenaient les mêmes familles roms, présentes pour une partie depuis 2004 à Tours.

Des réunions et des actions communes entre le CSDASP et le réseau furent donc entreprises mais se soldèrent souvent par des échecs. Sur le plan symbolique, les membres du CSDASP avaient certains préjugés à l'encontre du réseau et notamment de son aspect citoyen revendiqué qu'ils liaient à une idéologie réformatrice. Dans les faits, plusieurs événements ont montré une forte différence entre les deux groupes. Lors d'un rassemblement commun de soutien aux familles roms, un membre du réseau citoyen fut interrogé par la télévision locale. Son intervention marqua la fin des actions communes car il avait expliqué au journaliste que l'objectif du mouvement était d'obtenir des régularisations, même si évidemment la régularisation de tous n'était pas crédible. Il avait ainsi trahi le principe implicite et fondateur, qui s'appuie sur la libre circulation (voir chapitre 4), de façon publique et médiatique, ce qui donna lieu à de nombreuses tensions. Il avait adopté et validé le discours étatique – qui défend la nécessité de gestion des flux migratoire et la défense des frontières nationales – contre lequel les militants pro-immigrés concentrent leurs efforts.

Du côté du réseau, la question de la citoyenneté était considérée comme un outil pour obtenir un soutien large et une reconnaissance des autorités. Le groupe Pont-aux-Oies, qui a

commencé par la mobilisation du réseau amical ou d'interconnaissance d'un universitaire, était constitué de personnes socialement avantagées. Ce capital social fut utilisé de façon consciente par les animateurs de ce groupe, comme l'explique le géographe à la base du projet :

Patrick : « Ce qui s'est passé c'est qu'y a eu de la pression, quelque soit la formule, pression sur la fin du dispositif, c'est le collectif sans-papiers, c'est Chrétiens-Migrants avec communiqué de presse. Et ce machin qui se présente en plus comme une action citoyenne, mené en plus par des gens, euh, en partie par des gens de l'université, donc on est dans les classes, couches moyennes d'électorat potentiel gauche-PS-machin... ça peut, c'est quand même emmerdant quoi, c'est quand même emmerdant de se couper de ces gens, c'est clair. Et bien nous, tous ces statuts là, toutes ces positions sociales et bien on les a mouillés. Au contraire moi à chaque fois que je téléphonais aux services je disais je suis maître de conférence à l'université de Tours, ça ouvre des portes. Mais ça m'intéressait, ça me semblait important de prendre ces statuts, qu'ils travaillent eux-aussi, de les faire travailler un peu ! »

Au-delà de l'aspect instrumental, on voit que la définition de la citoyenneté correspond à celle de l'Etat – définie par la nationalité et la position sociale – avec l'idée de l'utiliser contre les décisions étatiques. C'est la même logique que les cercles de silence mis en place au niveau local par Chrétiens-Migrants qui veulent éveiller les concitoyens, ceux-ci étant définis selon les critères de l'Etat.

Au contraire à Malaga, la question de la citoyenneté fait l'objet de théorisation en dehors de l'Etat ou au moins de sa formule actuelle et s'inscrit dans une réflexion plus large sur la démocratie. Dans l'appel de la CIM pour la rencontre sur l'enfermement des étrangers en Europe, le projet est explicite et consiste à opposer un « nouveau modèle de citoyenneté chargée de dignité » au « modèle de citoyenneté fragmenté et partiel de l'Union Européenne qui a produit un niveau de précarité, de vulnérabilité et d'exclusion sans précédents dans la population immigrée »⁴³⁵. Le projet est révolutionnaire ou au moins comporte la perspective de changements radicaux, l'enjeu est de transformer la citoyenneté et non de s'appuyer dessus comme dans le cas du collectif Pont-aux-Oies. De la même façon, cette approche se distingue de la revendication portée par des ONG et des partis politiques sur le droit de vote des étrangers. Il ne s'agit pas de réaménager la démocratie actuelle mais de la repenser dans ses fondements. Cette redéfinition se fait en partie au niveau de la ville (*ciudad*), le projet de la Casa Invisible étant de construire un

⁴³⁵ CIM-REDI, « Encuentro estatal por el Cierre de los Centros de Internamiento para extranjeros (CIE) », *Site d'information Indymedia*, [En ligne], <http://madiq.indymedia.org/newswire/display/76611/index.php>.

espace public de rencontre et de production politique dans la ville, le niveau étatique n'étant pas considéré comme pertinent⁴³⁶.

Ces différences dans la façon d'aborder le sujet de la citoyenneté a des influences directes sur la forme et le contenu des revendications. Plus précisément, à travers cette question les terrains se dessinent plus clairement, car ce point d'entrée donne à voir l'importance du contexte national sur les mobilisations locales.

Avoir des papiers ou avoir des droits

Le discours militant à Tours se construit autour de la question des papiers et de la revendication « des papiers pour tous ». Le soutien concret est quant à lui divisé en deux éléments, la régularisation et l'accès à un hébergement. C'est avant tout le suivi d'une procédure qui est en scène, une procédure étatique. La finalité reste l'obtention des papiers même si les politiques locales et nationales rendent nécessaires une action humanitaire de défense des droits voire des besoins fondamentaux. L'idée centrale est que la régularisation apporte les droits, une citoyenneté civile, la lutte doit donc être menée dans ce sens.

Une différenciation est tout de même établie dans les régularisations demandées. La carte de résident de 10 ans est celle revendiquée généralement sur les tracts car c'est celle qui donne accès à la citoyenneté la plus complète en dehors de la citoyenneté nationale. Dans le soutien concret et le suivi administratif de dossier, les régularisations réclamées dépendent souvent de la situation de l'étranger et des chances que celui-ci a de répondre aux critères des autorités. La question des droits des étrangers régularisés et des français d'origine étrangère est inscrite dans le descriptif préfectorale de l'association Chrétiens-Migrants, mais n'est pas ou très peu présente dans les faits ou même dans les discours. Le CSDASP quant à lui s'affiche par son nom et dans sa pratique comme un collectif de soutien aux étrangers, ayant pour objectif la régularisation pour les sans-papiers et l'hébergement pour les demandeurs d'asile. Ce qui ne signifie pas qu'il ne porte pas en son sein une revendication plus radicale, comme le slogan qui accompagne ses mobilisations : « des papiers pour tous ou plus de papiers du tout ». Mais cette revendication théorique a du mal à trouver une formulation politique dans le soutien concret aux étrangers qui se consacre à la régularisation des individus.

⁴³⁶ Cette démarche s'inscrit dans un mouvement plus large au sein des « centres sociaux » à travers l'Europe notamment. Voir par exemple l'entretien de Toni Negri à ce sujet, qui est l'une des références théoriques de la Casa Invisible. NEGRI, Antonio. « Qu'est ce qu'un événement ou un lieu biopolitique dans la métropole ? », *Multitudes*, N°31, 2007, p.17-30.

A l'inverse, en lien avec les possibilités plus nombreuses en Espagne qu'en France d'obtenir une forme d'autorisation de séjour, les militants de la CIM se battent avant tout pour des droits, « le droit d'avoir des droits ».

Guillermo : « Nous on se mobilise en permanence sur le thème de ce qui est obtenir des papiers ou la régularisation. Mais en même temps on a une position, c'est qu'avoir des papiers ce n'est pas avoir des droits. Le papier seul ne te donne pas de droits. Enfin, tu peux faire avec des papiers un formidable citoyen de quatrième ou de seconde comme on dit. Nous croyons qu'il faut se battre pour les papiers, nous voudrions qu'il ait des papiers, mais il faut se battre pour les papiers, mais fondamentalement il faut se battre pour que ces papiers soient accompagnés de droits. Nous donc, nous croyons qu'ici plein de fois les papiers sont conditionnés à une situation d'esclavage. Parce que untel qu'est avec un contrat obtenu dans le pays d'origine, il vient avec des papiers, il est en situation régulière mais il vient pour être exploité. »

La difficulté n'est pas uniquement d'obtenir des papiers mais également que ces différentes autorisations administratives puissent ouvrir sur des droits, ce qui apparaît comme un acquis en France, même si on a vu que l'effectivité des droits restait un enjeu de lutte. Cette différence de situation nationale s'accompagne et entraîne l'adoption de points de vue spécifiques. Les militants de Malaga composent avec la situation nationale et locale et amorcent une réflexion plus large sur la citoyenneté qui reste largement à définir. En France les questions de citoyenneté de seconde zone et d'égalité des droits sont portées ou ont été portées par les enfants d'immigrés, avec la Marche des Beurs dans les années 1980.

A Malaga, la multiplication des cartes temporaires et des situations précaires mais aussi l'installation d'une immigration durable se rejoignent ou tente d'être rassemblées dans un même collectif et sous un même nom, « Inmigrante ». Comme on l'a vu dans le chapitre précédent, ce nom n'est pas utilisé dans son acception identitaire. Il est question de mettre en avant une « condition immigrée » que partagent les travailleurs et les précaires « en situation de migration », c'est-à-dire de prendre en compte les individus par rapport à leur position sociale et en fonction de leur place dans le procès de travail.

Les stratégies diffèrent d'un pays à l'autre et d'un groupe militant à l'autre, mais la volonté commune reste l'obtention de droits effectifs pour des populations qui en sont largement privés. Ce fut d'ailleurs un débat important, au sortir de l'occupation de la faculté, au sein du CSDASP. Cette question concernait notamment les familles roms kosovares qui se trouvaient dans une position juridique aberrante. Une recommandation du HCR contre-indiquait la reconduite des Rom vers le Kosovo, du fait de la perpétuation des persécutions subies par cette population dans

ce pays, alors que l'Etat français et la préfecture d'Indre-et-Loire refusaient de régulariser ces familles. Dans ces cas de figures, les militants s'interrogeaient sur la pertinence de « faire du maintien à tous prix » alors même que la possibilité de rester sur le territoire n'était pas accompagnée de droits sociaux et encore moins politiques. La perspective pour ces familles se faisait simplement au niveau de la survie humanitaire.

Retour sur la démocratie

La question de l'Etat apparait comme centrale dans le militantisme pro-immigré, mais se pose de multiples façons. Cet Etat est parfois le cadre obligé de l'action contestataire, l'adversaire désigné des luttes, une référence symbolique incontournable ou encore un agent de contrôle identitaire et répressif. Les stratégies militantes vont ainsi se déployer contre ou tenter de se construire en dehors de ce pouvoir surplombant, afin de porter un discours autonome se réclamant d'une philosophie égalitaire. Ces préoccupations rejoignent la différenciation entre asile dérogatoire et asile axiologique énoncée par Jérôme Valluy. Le droit d'asile dérogatoire est la doctrine majoritaire qui est construit sur la priorité donnée à la souveraineté des Etats. Chaque Etat détient ainsi le pouvoir de légiférer sur son territoire et de régir ses frontières. Il débouche sur un droit de l'asile offrant « essentiellement et exceptionnellement une autorisation d'entrée et de séjourner dans le pays refuge pour échapper à des persécutions »⁴³⁷. L'asile axiologique est quant à lui lié à une ouverture des frontières et à un droit à la libre circulation des individus. Cette liberté de circulation est établie aux dépens de la souveraineté des Etats, ceux-ci n'ayant plus de pouvoir de sélection au niveau de leurs frontières. Comme l'explique le chercheur, ce dernier asile est très minoritaire au niveau politique et ne fait pas l'objet de législations contraignantes au niveau international. La traduction politique du droit d'asile en asile dérogatoire s'est faite en ménageant et pour sauvegarder la souveraineté des Etats. Pour les militants pro-immigrés, la proposition doit être renversée pour faire passer, sur l'échelle de priorité, les droits des individus avant la souveraineté étatique.

Si les militants les plus radicaux de Tours ou de Malaga revendiquent l'ouverture des frontières et même la disparition des nations, il reste un élément culturel commun sur lequel ils arment leurs critiques : la démocratie. Même si le régime démocratique tel qu'il existe dans les sociétés européennes est considéré très négativement par la majorité de ces militants, ce n'est pas dans un rejet de la forme démocratique. Au contraire, ces régimes sont critiqués dans leurs

⁴³⁷ VALLUY, Jérôme. *Rejet des exilés. Le grand retournement de l'asile*, Editions du Croquant, 2009, p. 155.

distances avec une idée démocratique qui se veut plus puriste ou égalitariste. Les mouvements sociaux dans leurs organisations tentent de donner lieu à cette démocratie souhaitée. Cette volonté se concrétise par des réflexions sur la structure des collectifs, avec une préférence pour la démocratie directe et sur l'espace public comme espace égalitaire. La démocratie est à réinventer mais pas à rejeter pour ces militants.

A l'aune des terrains de recherche, il apparaît que la démocratie est une référence incontournable qui semble ne pas avoir d'alternatives externes. Mais la démocratie actuelle s'inscrit et se fonde avec le concept d'Etat national, à tel point que la distinction entre les deux apparaît presque impossible aux membres du CSDASP, qui préfèrent abandonner les concepts démocratiques au niveau rhétorique. Qu'ils soient militants religieux ou politiquement radicaux, les agents du champ étudié ne peuvent penser les changements que dans un cadre démocratique et en respect de ces valeurs qu'ils ont construit comme constitutive de leur action : l'égalité et la liberté pour chaque individu. Ces hyperdémocrates se retrouvent au milieu du gué. D'un côté jouer le jeu et user des instruments de la démocratie étatique – cadre juridique ou droit à la vie – permet des avancées concrètes sur des situations précises mais dégonfle la critique sur la fausse démocratie, en validant la correspondance, même imparfaite, de ces démocraties étatiques avec l'Etat de droit. De l'autre construire une vraie démocratie à travers la lutte – par le droit d'avoir des droits et le refus de la hiérarchie dans le soutien – avec une pratique en correspondance avec la théorie, entraîne un détachement d'avec les situations concrètes et font de la réalité des corps une entrave. Aujourd'hui la démocratie réalisée est la démocratie étatique, dépendante de la souveraineté nationale, pour arriver à leurs objectifs les militants doivent s'y confronter tout en s'en émancipant.

La démocratie, contrairement à la tyrannie, accepte la pluralité – d'opinions notamment –, l'hétérogénéité et le conflit. Les militants peuvent être vus comme les enfants de cette démocratie au niveau philosophique, tout en étant les héritiers d'une démocratie sauvée des totalitarismes. Les expériences totalitaires et dictatoriales – le nazisme et le stalinisme, mais aussi le franquisme ou encore les dictatures militaires des pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale⁴³⁸ – ont contribué à mettre en avant certains aspects de la démocratie dont la liberté de l'individu, devant agir et penser en dehors de la coercition. Les militants sont hyperdémocrates dans leur morale et leurs objectifs, mais également dans leur mode de pensée. Ils sont le produit de cette construction démocratique qu'ont suivi les pays européens, pris entre les dangers du totalitarisme et le projet égalitaire. Mais en revendiquant une application des principes démocratiques au-delà du niveau

⁴³⁸ Il ne s'agit pas ici de proposer une analyse historique ou comparatiste de ces régimes, mais de mettre en avant les références historiques soulevées par les militants rencontrés et présentes dans le militantisme pro-immigré.

étatique, ils sont à contre-courant des politiques nationales même dans leurs dimensions supranationales.

La visée comparatiste a montré que si les militants espagnols – dont le pays a renoué avec la démocratie dans le milieu des années 1970 – se revendiquaient de la démocratie, dans une forme radicalement transformée, les militants politiques de Tours étaient plus partagés, et préféraient éviter ce terme et les éléments qui en relèvent – comme celui de la citoyenneté – en les considérant comme à jamais pollués par les politiques étatiques. Malgré ces différences de stratégies – qui découlent d’histoires nationales différentes –, les modes de pensée mis en place sont intimement liés à certaines valeurs démocratiques devenues des normes morales. Dans cette thèse, c’est un mode de militer qui a été observé et s’est présenté comme une façon de créer de la démocratie, ce mode de militer est le produit d’une forme de vie sociale. Ce mode de militer semble décalé et minoritaire dans les Etats européens démocratiques alors qu’il se conforme au cadre moral de ces mêmes sociétés démocratiques. Du côté militant, la consubstantialité actuelle entre Etat et démocratie rend complexe la mise en place pratique du projet égalitariste contenu dans le militantisme pro-immigré.

*

Le militantisme pro-immigré est structuré en deux pôles, l’humanitaire et le politique. Il s’agit d’une division de terrain, qui prête à ces pôles des définitions spécifiques. L’humanitaire est vu dans son lien avec l’Etat, dans son niveau d’institutionnalisation. Ce sont les associations les plus indépendantes, financièrement et symboliquement, qui sont les plus investies dans le militantisme pro-immigré. Elles se défient de la politique des gouvernements, ce qui la rapproche du politique défini par les militants hyperdémocrates, qui se confond avec une *utopie* démocratique. Cette définition est issue d’une volonté de voir appliquer l’égalité des droits pour les étrangers, cette égalité étant contrariée par la souveraineté nationale qui pose la frontière entre citoyen et étrangers. Penser en dehors de l’Etat est ainsi un moyen pour accéder à cette égalité sur le plan théorique. Au niveau pratique, la défiance envers l’Etat doit permettre une autonomie de pensée et d’action. Cette volonté de sortir de l’Etat se retrouve chez les humanitaires comme chez les politiques du militantisme pro-immigré. Mais tous ces militants sont contraints dans leur pratique de reprendre un dialogue avec l’Etat, pour faire progresser des revendications concrètes. Le recours au droit est à ce niveau éclairant. La position intermédiaire de la justice, indépendante du pouvoir exécutif et garante du respect des lois de l’Etat, autorise des attentes chez les militants, le plus souvent déçues. Plus largement, ces attentes qui se reconstruisent dans la possibilité de voir triompher leur vision du droit, confortent l’interprétation des épisodes d’injustices comme des manquements à un Etat de droit déjà existant.

Une part importante du militantisme pro-immigré se développe en dehors de la dimension juridique, dans la mise en place d'une mobilisation. Celle-ci a pour objectif d'installer un rapport de force avec les représentants de l'Etat, mais intègre aussi une approche de la société comme démocratie. Les gens de la rue sont interpellés par les militants, à travers différentes formes, afin de réaffirmer le pouvoir au public, au peuple. Cette recherche d'un *demos* s'accompagne à Malaga d'une rhétorique citoyenniste qui tente d'imposer une définition inclusive de la citoyenneté à opposer aux usages étatiques en vigueur. A Tours, le thème de la citoyenneté n'est pas repris par les militants les plus en défiance vis-à-vis de l'Etat, car il est jugé trop lié à l'Etat.

Conclusion de partie : militantisme et morale démocratique

Se sentir solidaire des migrants, dont les droits humains sont réduits par la mise en place de politiques migratoires répressives, n'équivaut pas à être activement engagé dans le soutien aux étrangers. Le passage à l'action semble faire toute la différence, au point de remettre en cause une éventuelle base commune. Il y a cependant de multiples manières de mettre en acte sa solidarité, à travers un vote progressiste, un don à une association humanitaire ou même en prenant parti dans une conversation. Le militantisme pro-immigré n'est qu'une forme particulière d'action, qui est également la plus visible. Cette visibilité fait d'ailleurs partie de son mode d'action. Le projet de cette thèse s'est construit sur ce continuum entre une morale privée et silencieuse, et une action publique et publicisée. Ce continuum constituait le postulat de départ, avec l'idée que des valeurs morales qui ne sont pas activées n'en sont pas pour autant inexistantes. Sur la question de la morale, le philosophe Zygmunt Bauman s'interroge ainsi : « que devient le vent quand il ne souffle pas ? ». Ce vent qui ne souffle pas est présent en potentialité. Au niveau des Etats, il est inscrit à l'intérieur de la démocratie à travers des textes législatifs nationaux et internationaux. Comme on l'a vu, la morale humaniste est encore présente et même active en Europe, dans ce sens qu'elle contraint les gouvernements à justifier l'adoption de lois ou de pratiques qui vont à son encontre. Même malmené, le cadre moral universaliste tente toujours d'être sauvegardé ou du moins ne peut être récusé dans son entier.

Au niveau individuel, la mise en pratique de la morale humaniste et égalitaire entraîne des effets sociaux d'un autre ordre. Le passage à l'action collective fait entrer l'individu dans une logique particulière et dans un champ spécifique, le champ du soutien aux étrangers. Le problème n'est plus de savoir ce que devient le vent quand il ne souffle pas mais *de regarder comment en soufflant le vent produit des effets*. Plus les individus vont mettre en place cette morale dans ce cadre spécifique, plus ils vont être contraints par elle, et plus celle-ci va venir façonner le champ et les normes militantes. Cette morale militante n'est pas d'un élément essentialisé et figé qu'on pourrait retrouver exposer dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit, comme dans le cas des religions et de leurs textes sacrés, d'une interprétation historiquement et socialement située. Les sciences sociales ont largement pris leur place dans cette construction, grâce à leur travail de déconstruction des mécanismes de domination et une réflexion continue sur l'être humain. Ils accompagnent ainsi cette démocratie qui dissout les repères de la certitude, selon Claude Lefort. En désenchantant le monde, en réalisant – dans le sens de faire entrer dans la réalité – les multiples relations de domination, les sciences sociales ont dévoilé des éléments que les militants devront affronter, avec lesquels ils devront composer et non plus ignorer.

Dans cet univers et à ce niveau de remise en cause se bâtissent les structures militantes qui sont le sujet de cette thèse. La *défiante* engendrée par les déconstructions savantes et militantes va se diriger contre l'Etat – dans une reformulation de l'opposition issu du mouvement ouvrier – mais également contre l'humanitaire quand il accepte d'aménager le pire et de choisir la représentation comme mode d'action, considérée comme un instrument de domination. Cette défiance se développe plus largement à l'encontre de toute forme d'institutionnalisation, dans une course inachevée contre l'enfermement. Les structures de luttes se veulent légères, aériennes, déracinées afin de ne pas être redevable et dépendantes d'un pouvoir quelconque, mais aussi pour que les militants puissent s'y sentir libre. Cette liberté qu'ils réclament pour eux, ils la veulent pour ceux qu'ils soutiennent. En tout cas, ils l'énoncent comme une valeur centrale. Ces hyperdémocrates, même si une part d'entre eux rejetterait ce terme, rêvent de liberté et d'égalité sans choisir *a priori* entre ces principes moraux. Il ne s'agit pas de nier les différences imposantes entre militants libertaires et bénévoles catholiques, mais de mettre en avant un terreau commun, une morale qui les enserme et les dirige. Il est apparu que le militantisme humanitaire défendait plus faiblement la dimension de liberté sur les terrains locaux, en se centrant plus fortement sur l'égalité. De la même façon, les militants de la CIM font de cette question un élément plus important que pour ceux du CSDASP. Pourtant, cette question apparaît dans chacun de ces milieux, même si les réponses apportées varient. Ce constat révélé par les observations donne à voir le lien indéfectible entre égalité et liberté. Dans la réalisation de l'égalité, la liberté et la subjectivité se posent irrémédiablement.

Le refus de choisir entre ces éléments moraux, et la volonté d'appliquer ces valeurs *hic et nunc*, construisent l'autonomie idéologique et pratique du militantisme pro-immigré. A l'intérieur de celui-ci, les mobilisations singulières montrent que des choix sont faits sur le terrain entre égalité et liberté ainsi que des aménagements sur ces principes de base. Les assignations identitaires développées au sein de l'occupation des Tanneurs sont en total décalage avec la définition des immigrés comme acteurs de la lutte. De même à Malaga, et malgré une théorisation plus forte sur la question de la subjectivation, l'usage du terme *immigrante* a entraîné des formes de réifications ainsi que des controverses. La question de l'enfermement des étrangers est un moment crucial dans ce cadre, car il donne à voir de façon claire les théories morales des militants, en tout cas en Espagne. Alors qu'à Tours, et en France, la rétention est institutionnalisée et que les luttes se font principalement autour de l'effectivité du droit, à Malaga la position défendue par la CIM voudrait voir la théorie égalitaire s'imposer sans concession. Elle s'oppose en cela, et en partie, à la posture de certaines associations humanitaires ayant adopté une stratégie du moindre mal.

Les mobilisations sont co-construites par leur adversaire et la situation sociale ainsi que par le rapport de force dans lequel elles se développent. C'est pourquoi le niveau comparatiste est important dans ce projet scientifique. Il permet de clarifier ce qui est de l'ordre de l'idiosyncrasie et les éléments qui partagent une base commune. Cette base commune est avant tout le cadre démocratique, les politiques restrictives en matière d'immigration et la référence étatique. Ce niveau étatique est incontournable car il est l'interlocuteur privilégié même au plan local, malgré l'europanisation des politiques. Plus largement cet Etat est omniprésent en tant que démocratie et qu'Etat de droit, il concentre ainsi en lui la dimension répressive et sécuritaire mais également la part humaniste. Cet hydre à, au moins, deux têtes rend encore plus complexe le travail des militants qui tentent de cibler une chaîne de responsabilités. Comme on l'a vu dans le recours au droit – avec par exemple le cas de la Cimade – dans nos démocraties, vouloir agir là où l'Etat de droit est bafoué vient renforcer une image mythifiée de cet Etat de droit. Nicolas Fischer dans son travail de thèse expliquait ainsi que les restrictions au niveau du droit dans les centres de rétention et la rétention elle-même, étaient perçues par les salariés de la Cimade comme « la persistance d'une situation indue et illégitime » et était ainsi analysée comme « une anomalie et une insuffisance de l'Etat de droit ». A l'inverse, la fusion et la confusion entre l'Etat et la démocratie est analysée par certains groupes militants comme une collusion, ce qui entraîne un rejet des deux registres.

A Tours comme à Malaga il est revenu plusieurs fois dans des conversations, avec des militants politiques ou humanitaires, que l'immigration était un des seuls domaines révolutionnaires encore ouvert aujourd'hui⁴³⁹. Ce militantisme toucherait ainsi à un niveau supérieur et au-delà du cadre démocratique dans lequel cette thèse l'a observé. Pour Michel Foucault, le style d'existence propre au militantisme révolutionnaire est le militantisme comme témoignage par la vie. Ce militantisme « doit être en rupture avec les conventions, les habitudes, les valeurs de la société. Et il doit manifester directement, par sa forme visible, par sa pratique constante et son existence immédiate, la possibilité concrète et la valeur évidente d'une autre vie, une autre vie qui est la vraie vie »⁴⁴⁰. Le militantisme pro-immigré étudié dans cette thèse est largement en décalage avec cette définition. Même si ce n'était pas l'objet de cette recherche, les militants observés ne vivaient pas pour la plupart en rupture absolue avec les conventions de la

⁴³⁹ Dans un livre sur l'immigration à Malaga, le président de la plataforma de solidaridad a los inmigrantes débute son introduction en citant Ryszard Kapucinski qui affirmait « le seul espace révolutionnaire qui nous reste aujourd'hui est l'immigration » (« el único espacio revolucionario que hoy nos queda es la inmigración »). PERNIA Luis, NARVAEZ Antonio. *Málaga, 20 años de inmigración*, Málaga, CEDMA, 2003, p.9.

⁴⁴⁰ FOUCAULT, Michel. *Le courage de la vérité. Le gouvernement de soi et des autres II*, Paris, Seuil-Gallimard, 2009, p.170.

société. Plus encore, et c'est là toute la problématique de cette étude, les valeurs défendues dans ce militantisme sont celles des sociétés démocratiques pour une large part.

Mais le philosophe continue son intervention en précisant : « là encore vous trouverez, tout à fait au centre de l'expérience, de la vie, du militantisme révolutionnaire, ce thème, si fondamental et en même temps si énigmatique et si intéressant, de la vraie vie, cette vraie vie dont le problème a été posé par Socrate déjà et dont la thématique n'a pas cessé, je crois, de parcourir toute la (pensée) occidentale »⁴⁴¹. C'est sous cet angle de la vraie vie, d'un retour de la Vérité, que peuvent être appréhendées les théorisations malaguéniennes sur la démocratie et les tentatives tourangelles et andalouses pour mettre en pratique l'égalité et la liberté. La recherche de la « vraie vie » se confond ou est remplacée par celle de la vraie démocratie qui doit être mise en place au sein des organisations et des mobilisations, et qui doit venir prendre la place des démocraties représentatives construites sur les souverainetés nationales. Le style de militantisme est un « style d'existence » et implique un niveau de contrainte élevé : la nécessité pour les individus en lutte de conformer leur mode d'agir avec leur mode de pensée. Ce sont des situations sociales, qui s'inscrivent dans un moment historique, où action et réflexion, pratique et théorie, morale et militantisme se tiennent en respect et construisent un équilibre fragile où ils ne s'ignorent plus et s'influencent continuellement.

⁴⁴¹ *Ibid.*, p.170.

Conclusion générale

Le militantisme pro-immigré est un champ social complexe, aux frontières irrégulières. Cette thèse portait sur des actions et des groupes locaux, s'inscrivant dans une ville, ce qui ne représente qu'une réalité de ce champ qui en recouvre bien d'autres. Les partis politiques et les lobbys religieux et associatifs étudiés par Jérôme Valluy, qui composent la coalition humaniste-asilaire prennent leur place dans ce qui a été nommé ici le militantisme pro-immigré. Celui-ci se caractérise par un soutien aux exilés, sans que la forme ou même l'intensité de ce soutien soit en soi un critère excluant. Il s'agit avant tout d'un engagement concret, visible, de la part de ces groupes. Cette définition large et théorique a été affinée par l'analyse et l'observation. Sans pour autant dessiner des contours arbitraires, et inefficaces du point de vue méthodologique, l'objectif était de dévoiler et théoriser le centre moral de ce champ.

Il s'agissait de mettre à jour une forme *d'illusio*, si on continue de puiser dans le vocabulaire bourdieusien, cette « adhésion immédiate à la nécessité d'un champ »⁴⁴². La difficulté réside dans la dimension d'intérêt qu'on associe souvent à ce concept – c'est-à-dire les motivations pour entrer et participer au jeu –, dans un champ qui souvent se pose, ou s'analyse même, dans les termes de l'altruisme. En effet, une part de la littérature sociologique classe le militantisme pro-immigré du côté du militantisme moral, tout en tentant d'expliquer ce niveau moral et cet engagement par d'autres dimensions et d'autres intérêts dissimulés. Cette étude n'a pas cherché à se confronter à ce questionnement, à travers par exemple une étude biographique des militants ou une recherche des bénéfices matériels et symboliques de leur participation. Il s'agissait de contourner ou plus exactement de neutraliser ce questionnement en s'intéressant avant tout à cette croyance, cette *illusio*, en lui donnant du crédit sans se préoccuper d'en exposer les mécanismes internes, voire inconscients. L'objectif était de montrer comment les individus se positionnent et agissent en fonction de normes morales, sans que la mise à distance et la déconstruction philosophiques ou sociologiques de ces normes rendent cette analyse vaine ou incorrecte. Plus précisément, il a été observé et décrit comment le principe d'égalité entre les êtres humains est un axe central dans le militantisme pro-immigré, duquel découle une autre valeur pratique : la non-sélection des personnes soutenues.

C'est de cette cohérence théorique, dans laquelle peuvent être rapprochés des groupes d'actions qui s'opposent sur de nombreux points stratégiques ou politiques, qui est à la base de cette thèse. Ce regroupement a permis d'appréhender une réalité complexe et protéiforme : le soutien aux étrangers à Tours et à Malaga. Le choix comparatiste a largement contribué à préciser

⁴⁴² BOURDIEU, Pierre. *Méditations pascaliennes*, Seuil, 1997, p.122.

les axes de recherches, l'opposition de terrain entre humanitaire et politique ou le rapport à l'Etat par exemple. Le choix de l'échelle d'observation quant à lui, a donné à voir des mises en place et des configurations souvent en décalage avec le niveau supranational de la coalition humaniste-asilaire évoqué plus haut. Les rapports entre ces différents niveaux ont d'ailleurs fait partie de l'analyse. On a ainsi étudié l'influence des décisions nationales de la Cimade sur le groupe local de Tours, et les incompréhensions qui en découlaient. Les enjeux sont différents en fonction des niveaux – local, national, européen –, ainsi que les prises de positions qui sont dépendantes de rapports de force d'un autre ordre. Bien que ces différentes échelles et leurs influences n'aient pas été ignorées, ce travail s'est ancré sur la dimension locale afin d'en dégager toutes les spécificités.

Ce point méthodologique est visible dans le plan de thèse, qui débute par une description de l'occupation de la faculté des Tanneurs de Tours. A travers cette description, on a pu voir le militantisme pro-immigré tel qu'il était vécu par les militants, dans sa structuration entre politique et humanitaire. Cette structuration a ensuite été étudiée, pour rendre compte des différences entre ces deux registres mais aussi de leurs points communs. Il est apparu que cette opposition, tout en restant fragile, donnait un certain équilibre au militantisme pro-immigré. Comme on l'a vu, elle est, dans la pratique, difficile à tenir pour les individus comme pour les mobilisations sociales, tentés et contraints d'emprunter dans ces deux domaines de valeurs et d'actions.

Les conclusions issues de la démonstration vont maintenant être développées, dans un ordre de pensée plus déductif.

La démocratie : entre morale minoritaire et efficace et morale majoritaire et inefficace

La démocratie est le cadre dans lequel s'inscrivent les terrains d'observation qui ont été l'objet de cette thèse. C'est un élément essentiel pour la compréhension du militantisme pro-immigré, mais qui y tient une position paradoxale tout à la fois ignoré, critiqué ou rejeté. Cette thèse a mis en avant, principalement dans la troisième partie, la difficulté de préciser le concept de démocratie et son actualité dans les sociétés européennes. La précision de départ est que la France et l'Espagne, s'affirment et se vivent comme des démocraties. Elles revendiquent également, ce qui semble être lié dans la définition moderne de la démocratie, une morale humaniste et universaliste. Celle-ci s'exprime dans leur reconnaissance du bien-fondé des droits de l'homme tels qu'ils sont inscrits dans la Déclaration universelle. Dans le même temps, le militantisme pro-immigré peut se prévaloir, il le fait d'ailleurs parfois, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et notamment de son article 13 sur la liberté de circulation. Pourtant, l'absence de discrimination entre individus qui est censée être assurée par les principes

égalitaristes, est contredite dans la pratique de ces états par la frontière symbolique et de droit posée entre nationaux et étrangers.

Dans ce contexte moral contradictoire, le militantisme pro-immigré assume une place à première vue marginale. On l'a vu, il ne concerne qu'une poignée de militants – même s'il est relié à des sphères beaucoup plus larges (associations humanitaires et partis politiques notamment) –, et il est sans cesse à la recherche de soutien extérieur et est en confrontation permanente avec l'Etat et ses représentants. Ses militants qui défendent un projet politique plus large, sont pour la plupart membres de formations radicales d'extrême-gauche à la marge ou en dehors du système électoral et représentatif. Dans le milieu humanitaire également, les associations et les militants qui participent le plus activement au soutien aux étrangers occupent une place minoritaire. Il leur est notamment reproché, par les autorités locales, d'assumer un rôle politique qui les éloigne de l'image de neutralité accolée à l'humanitaire. Les revendications issues des droits de l'homme et leurs défenseurs, sont ainsi accusés de radicalisme, dans la plupart des cas, ou encore d'angélisme, deux critiques à fort pouvoir disqualifiant.

Ce ne sont pas ces revendications théoriques – qui sont celles inscrites dans les fondements moraux des sociétés démocratiques européennes –, qui soutiennent l'accusation de radicalisme, mais la volonté affichée des militants de voir ces théories appliquées. C'est autour de ce thème de l'application concrète que se réunissent, non sans tensions comme on l'a vu, militants issus de groupes d'extrême-gauche ou libertaires, et militants issus de la mouvance de l'humanitaire chrétien. Le paradoxe s'expose ainsi, entre un militantisme pro-immigré marginalisé dans les faits mais s'appuyant sur une morale majoritaire, et une démocratie énonçant et affichant des valeurs morales fortes, mais ne sachant/voulant/pouvant les concrétiser au niveau pratique. Ce paradoxe construit le champ de soutien aux étrangers, en lui conférant une position moralement intégrée mais politiquement à la marge et en perturbant ses discours possibles sur la démocratie. La force de cette démocratie se trouve dans son auto-proclamation. La défiance qui découle de cette démocratie théorique, qui ne trouve pas à s'appliquer et que Marx nommait « fausse démocratie », se traduit de manières différentes selon les militants.

Le terme et le thème de la démocratie et des droits de l'homme sont ainsi rejetés ou mis à distance par certains activistes politiques du militantisme pro-immigré, en cohérence avec leurs engagements partisans et leurs positionnements idéologiques. Les membres humanitaires du militantisme pro-immigré vont quant à eux sont plus enclins à utiliser ces thèmes, afin de mettre en accusation les actes des gouvernements, qu'ils jugent en décalage avec les valeurs défendues par les droits de l'homme. Mais ce rejet ou cette instrumentalisation stratégique, tous deux issus d'une forme de défiance, sont des prises de positions théoriques qui subissent des changements

dans la pratique. Cette ligne de défiance, bien qu'elle soit entretenue par les militants à travers un travail sur les mots utilisés (chapitre 9), est faite de brisures – moments pendant lesquels les militants se réinscrivent dans l'illusio démocratique ; ou plus exactement dans l'illusio de l'Etat de droit. Le réenchâtement est nécessaire par exemple dans le recours au droit, qui est à la base de la pratique militante des bénévoles de la Cimade mais qui est également utilisé par une grande partie des militants pro-immigrés. La rupture n'est jamais totale, les militants doivent prendre part à la société qu'ils critiquent pour pouvoir la transformer, utiliser les outils proposés par cette « fausse démocratie » pour la dénoncer.

Le militantisme pro-immigré : entre humanitaire et politique, droit à la vie et droit d'avoir des droits

Un élément central de cette thèse et du militantisme pro-immigré, est la différenciation qui est faite au sein de ce champ entre politique et humanitaire. Cette opposition a servi à la fois d'hypothèse de travail et de matériau d'analyse, tout en étant issue des observations de terrain. L'intérêt de l'analyse anthropologique était d'aller plus loin ou plus exactement de se décentrer de ce système de classification de terrain. Dans un premier temps, cette classification a été observée, afin de comprendre comment elle fonctionnait dans le militantisme pro-immigré local et dans quels contextes elle était activée et pertinente. Il est apparu clairement que cette partition était changeante et ductile, qu'il existait des emprunts multiples entre ces deux registres. Sur le plan comparatiste, entre les deux terrains, des différences de configurations ont pu être noté.

A Tours, la division sociale et morale du travail militant se fait dans un partage du monde de la lutte relativement assumé et concerté. Les relations entre les militants les plus radicaux du CSDASP et les membres les plus investis de Chrétiens-Migrants sont fréquentes, se déroulent dans un climat de confiance et avec un accord sur des objectifs clairs, qui forment une base commune d'entente et d'action. A Malaga, les actions et les dénonciations communes existent entre la plateforme associative et la Coordination immigrée. Pourtant, en partie du fait d'un milieu militant et associatif plus important et d'une ville plus grande, les relations entre ces deux entités sont davantage distantes et leurs actions disjointes. On a également vu que le militantisme pro-immigré ne réunissait qu'un nombre réduit de personnes, c'est pourquoi il est important de prendre en compte la dimension individuelle pour comprendre les différences de configuration.

La situation tourangelle est facilitée par la présence d'un couple de militants catholiques qui servent de lien entre la sphère politique et la sphère humanitaire. Leur engagement local auprès des étrangers est connu depuis les années 1990 par les militants des groupes d'extrême-gauche. Ils bénéficient d'une aura importante et d'une réputation positive, qui leur confère une

place à part dans le monde humanitaire du point de vue des « politiques ». Les militants les plus radicaux expriment un fort respect à leur encontre, mettant en avant leur discours politiques aux accents révolutionnaires. Malgré tout, ce couple a réussi à conserver une place intégrée dans le milieu chrétien, ainsi que dans le milieu humanitaire. Bien qu'ils défendent des positions marginalisées, ils le font en déployant des arguments moraux qui ne peuvent être reniés par ces milieux. De la même façon, malgré la radicalité de leur discours, ils tentent d'agir en adéquation avec les normes de l'humanitaire chrétien. Ils plébiscitent les négociations ou encore les cercles de silence, plutôt que l'affrontement. L'épisode de l'occupation des Tanneurs a en cela constitué un défi : celui de conserver une image d'humanitaires apolitiques en participant à un mouvement social. C'est pourquoi ils ont tenté de réduire leur rôle à celui de négociateur et de soutien extérieur, laissant la gestion de l'occupation et de la mobilisation aux militants politiques et aux étudiants.

Dans le cas de Malaga, les tentatives de rapprochement entre la plateforme associative et la coordination immigrée est souvent le fait du président de l'ASPA, un ancien prêtre-ouvrier. On retrouve, comme à Tours, une figure religieuse qui développe un discours politique et permet un travail en commun. Mais ce travail en commun ne se fait pas au même niveau qu'à Tours, chaque groupe développant des discours parallèles. Quand – comme pour le cas des campagnes contre le CIE de Capuchinos – les deux groupes conçoivent une action collective, c'est dans une visée d'efficacité, afin d'élargir leur audience et de donner plus de poids à leur mobilisation. A Tours, Chrétiens-Migrants permet au CSDASP un accès plus facile aux tables de négociations, avec la préfecture ou avec la mairie, et de bénéficier d'une image plus policée et diplomate. C'est un travail en complémentarité, chacun agit sur le domaine et dans la forme que l'autre groupe ne peut assumer ou incarner. A Malaga, la CIM a réussi à obtenir une certaine reconnaissance officielle, grâce et à travers les associations immigrées qui la composent. La coordination assume les deux visages, celui du radicalisme et de la négociation. Son fonctionnement en coordination et en réseau lui permet cette dialectique. Le radicalisme, quand il est contrarié par un travail trop proche avec les institutions, trouve à s'exprimer dans la participation de la CIM aux projets de la Casa Invisible ou de la REDI.

Ce sont des réalités très complexes qui ont été observées, dans lesquels les registres humanitaires et politiques étaient intégrés de diverses façons. Plus encore, ces registres ont des définitions mouvantes sur le terrain. La frontière qui est posée entre ces deux thèmes, qui prend comme critères le niveau d'indépendance vis-à-vis des institutions et le radicalisme du discours, n'est pas la seule frontière active et existante. Au niveau théorique, le concept arendtien de « droit d'avoir des droits », qui fait partie de l'argumentaire de la CIM à Malaga, a été utilisé pour penser

une autre frontières entre humanitaire et politique. Le pendant humanitaire de cette affirmation politique correspond à l'interprétation contemporaine du « droit à la vie » telle qu'elle est décrite par Alain Brossat. L'enjeu pour les militants, dans leur auto-catégorisation comme politiques, était d'agir en soutien à un sujet de droit abstrait, sans que ses besoins fondamentaux non satisfaits ne le placent en position de victime humanitaire. Il s'agissait de construire une solidarité entre sujets égaux, qui semble s'opposer à la relation d'aide humanitaire, au niveau des besoins concrets et vitaux. Ces différentes définitions ouvrent sur des stratégies qui ne semblent pas pouvoir se compléter, comme dans le cas de l'enfermement des étrangers. D'un côté, le *souci* humanitaire met en avant l'importance de faire progresser les conditions d'accueil ; cet argumentaire, même s'il s'accompagne d'un refus plus global de l'enfermement des étrangers, renforce la disqualification politique du registre humanitaire. De l'autre, la revendication politique pure et simple de fermeture des centres de rétention, qui ne semble pas pouvoir s'accommoder d'une campagne pour l'amélioration des conditions d'accueil bien que ces améliorations soient souhaités, entraîne dans le champ humanitaire une incompréhension et un rejet du radicalisme politique et égalitariste.

Morale universaliste et action locale

La principale fracture entre ces deux niveaux, humanitaire et politique, s'exprime dans leurs rapports respectifs au général et au particulier. Il est reproché à l'humanitaire une fermeture sur le local, sur la situation concrète, qui empêche une mise en accusation plus large et un rapprochement avec d'autres situations dans d'autres lieux. Du point de vue temporel, les réponses humanitaires sont vues comme des réponses à court terme, issues d'une logique du moindre pire. Dans le même temps, les théories politiques sont suspectées de n'envisager qu'un futur lointain, « des lendemains qui chantent », sans se soucier du concret des situations et des vécus rencontrés, du *hic et nunc*. Les mobilisations locales obligent les politiques à réaménager leurs théories afin de les faire correspondre aux contextes rencontrés, même si une part tente à l'inverse ou en parallèle de faire correspondre ces contextes aux théories. C'est tout l'intérêt du niveau d'analyse choisi, dans lequel l'action politique est un geste local au même titre que l'humanitaire apolitique censé empêcher toute forme de généralisation⁴⁴³. C'est pourquoi cette opposition de terrain a été reprise à un niveau plus théorique, afin de comprendre quels étaient les enjeux et les contradictions présents. Le concept de *care* issu des travaux féministes a été sollicité. Aujourd'hui, une part importante des études sur le care tente justement de trouver les

⁴⁴³ BOLTANSKI, Luc. *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Métailié, 1993.

moyens de politiser ce souci des autres, ou plus exactement d'impulser une analyse politique de ce care, de lui rendre sa dimension politique. En Espagne, des militantes féministes ont forgé le terme *cuidadania*, jeu de mot entre citoyenneté (*ciudadania*) et prendre soin (*cuidar*). Ce terme est défini comme « un lien concret et situé qui se crée entre les singularités à travers le soin/souci [*cuidado*] commun (et du commun) » qui s'oppose une citoyenneté (*ciudadania*) conçue comme « un groupe de population lié à un territoire et à un Etat »⁴⁴⁴. Une situation similaire est en place à la fin de cette thèse. La question n'est pas d'énoncer des prescriptions politiques, mais de repenser les éléments de terrain hors de la dimension du conflit.

L'opposition essentielle ne serait pas entre humanitaire et politique, mais bien plus entre la « pulsion de généralisation » et le « sol raboteux de l'ordinaire », selon la terminologie de Wittgenstein⁴⁴⁵. C'est d'ailleurs la question qui se pose aux militants, et autour de laquelle s'est construit la problématique : la question de l'application. La mise en pratique de leur théorie politique, qu'on a également nommé théorie morale dans cette thèse, rencontre de nombreuses difficultés qui peuvent venir mettre à mal ou ébranler, la cohérence envisagée par ces militants entre théorie et pratique. C'est pourquoi les militants doivent bricoler leur système de pensée et d'action : les humanitaires en intégrant un discours politique et les politiques en assumant une part du travail humanitaire. Ces aménagements individuels et collectifs, comme dans le cas de la CIM qui inclut une commission d'entraide humanitaire, sont une preuve de la solidité et de la réalité de la frontière. Le militantisme pro-immigré ne semble pas pouvoir penser en dehors de celle-ci.

Pour mieux comprendre cette situation, il faut revenir à la composition des groupes de militants pro-immigrés. Les individus les plus investis dans ce milieu à Tours et à Malaga, sont des militants humanitaires religieux et des militants politiques révolutionnaires. Un des points d'opposition se trouve dans le rapport à l'Etat. Pour les premiers, le niveau étatique est le cadre dans lequel peut se penser et se négocier le traitement des étrangers et la mise en place de l'égalité. Pour les seconds, l'Etat – et sa fausse démocratie – est l'ennemi de l'égalité réelle en étant le support du système capitaliste. Même si tous se retrouvent dans les luttes et les revendications pour un Etat social, leur mode d'envisager ces luttes – comme finalité ou comme étape, voire comme pis-aller – va influencer leurs stratégies et leurs positionnements. La frontière construite par le niveau d'indépendance vis-à-vis de l'Etat et celle produite par la séparation entre

⁴⁴⁴ PRECARIAS A LA DERIVA. « Léxico precario, algunas precarias a la deriva », *Site de sindominio.net*, [en ligne] <http://www.sindominio.net/karakola/precarias.htm> , (page consultée le 12 avril 2010)

⁴⁴⁵ Cité dans LAUGIER, Sandra. « L'éthique comme politique de l'ordinaire », *Multitudes*, N°37-38, 2009, p.80-88.

droit à la vie et droit d'avoir des droits ne sont pas à dissocier, mais sont liées entre elles. La recherche d'indépendance envers l'Etat ne se fait pas dans le seul but de conserver une critique libre pour les militants, c'est également une façon de concevoir l'égalité humaine en dehors du cadre concret des démocraties étatiques actuelles.

La question du sujet : théories et pratiques

La question du sujet a permis de dessiner les frontières agissantes, entre la catégorie politique et la catégorie humanitaire. En premier lieu, c'est en tant que point de convergence que ce thème a été soulevé, entre les groupes humanitaires et les groupes politiques. Dans les entretiens, les archives et dans les observations, il est visible que la question du sujet est devenue une norme au sein du militantisme pro-immigré. Il s'agit de considérer les personnes soutenues au-delà de la figure de victime, pour leur accorder une liberté de choix, de décision et d'action. C'est ce qui s'exprime par le soutien à l'autoreprésentation immigrée, qui est perçue comme un moyen pour les étrangers d'obtenir un statut d'acteur dans leurs propres luttes. Cette norme théorique va donner lieu à des mises en pratiques très diverses, partielles et incomplètes. C'est ce qui est apparu dans l'analyse de l'occupation de la faculté des Tanneurs, dans laquelle les demandeurs d'asile n'avaient pas eu, ou seulement de façon marginale, la possibilité de participer pleinement à la lutte et de peser sur les décisions du mouvement social. L'argumentaire du mouvement s'axait principalement autour de la victimologie et du légalisme, les tracts et les slogans appelant à soutenir « des familles de demandeurs d'asile », en leur double qualité de catégorie de droit (demandeurs d'asile) et de population vulnérables (familles avec enfants). Ces bases humanitaires ont mis en place une organisation hiérarchisée, dans laquelle les décisions politiques étaient principalement prises par les militants autochtones et dans laquelle le soin aux familles – bien que crucial et très prenant – était dévalorisé politiquement, accusé de freiner la lutte.

A Malaga, l'autoreprésentation immigrée est à la base du projet de la CIM, mais là encore la mise en pratique est semée de difficultés. La construction et l'affirmation d'un sujet immigré, permet de combattre la marginalisation issue des lois de l'inhospitalité étatique ainsi que la victimologie neutralisante présente dans l'aide humanitaire classique. En retour elle peut conduire à un enfermement catégoriel, contrariant les tentatives de généralisation. C'est dans ce sens et pour contrer ces risques, que les initiateurs de la CIM utilisent le concept de *condition immigrée* – qui précise un critère contextuel sans dimension essentialisante – pouvant ouvrir sur des convergences de lutte. Pourtant la mise au jour des conditions collectives de discriminations et

d'un vécu commun des injustices, n'ouvre pas systématiquement à une prise de conscience par les dominés, encore moins à un accord complet et unanime sur les revendications à défendre, les stratégies à adopter ou encore les modes d'action à privilégier.

Malgré leurs théories morales et politiques considérant et revendiquant les êtres humains comme des sujets libres, les prises de décisions démocratiques mises en place dans les mobilisations sociales et dans les groupes de soutien – c'est-à-dire notamment le fonctionnement en assemblée générale – est source de déception pour les militants les plus radicaux. En laissant le choix aux individus, le risque toujours présent est que ce choix ne corresponde pas à ce qui a été théorisé comme étant les intérêts objectifs de cette catégorie de population. Le risque toujours présent et plus ou moins assumé de la démocratie, est que le peuple choisisse mal ! Pour éviter cela, les militants de la ODS et de la CIM multiplient les réunions publiques auprès des immigrés avec ou sans autorisation de séjour. Ces réunions tentent de rejeter toute forme de dogmatisme ou d'autoritarisme afin que les individus, préjugés libres et doués de raison, puissent adopter ou refuser les propositions en toute autonomie. A Tours, après l'expérience de l'occupation des Tanneurs, cette question fut abordée à chaque fois qu'un exilé venait chercher du soutien auprès du CSDASP. Il lui était exposé les méthodes du collectif – c'est-à-dire la lutte sociale et médiatique – qui nécessitaient un investissement et une prise de risques de la part de l'étranger sans papiers. L'étranger était libre d'accepter ou non, même si cette liberté était en définitive largement entamée par un choix des possibles contraint et restreint. En quelque sorte, pour obtenir un soutien politique, l'étranger devait au préalable s'engager à s'investir comme militant politique. C'était l'acceptation des termes d'une communauté politique, d'une communauté démocratique, qui était demandée, mais d'une communauté dans laquelle l'entrée ne se fait pas sans contrainte et dont l'exilé n'a pas pris part à l'élaboration des règles. Toute la complexité et l'aporie du système démocratique théorique est ainsi présente, celui-ci ne pouvant fonctionner qu'avec des démocrates mais ne pouvant – du fait du principe de liberté – forcer les êtres à le devenir.

Les militants pro-immigrés hyperdémocrates et leur militantisme comme actualisation de la démocratie

Malgré la défiance d'une part importante des militants pro-immigrés vis-à-vis de la démocratie, cette thèse met en avant la dimension hyperdémocratique d'un tel militantisme. Cette dimension ne se résume pas uniquement à la revendication d'une égalité de traitement entre autochtones et étrangers, ni même au principe de non sélection des personnes soutenues. C'est plus largement dans les modes d'actions, les moyens, la pratique militante que cet

hyperdémocratie est visible. Il consiste en la mise en place ou, plus exactement, en tentatives de mises en place concrètes des principes d'égalité et de liberté au sein de la lutte. C'est cette morale démocratique est à l'origine de la théorie de la contamination défendue par les militants de Malaga, dans laquelle c'est le lieu qui permet la prise conscience et l'engagement des individus. Aucune pression n'est exercée sur les immigrés, aucune autorité n'est utilisée ou souhaitée, seul l'espace est travaillé afin qu'il devienne un lieu de rencontre, un milieu permettant la mise en commun des luttes et le partage des vécus.

La question du sujet a également été analysée à travers le concept foucauldien de processus de subjectivation. Le cadre démocratique doit pouvoir donner aux individus une place de sujet, leur permettre d'accéder à une forme de liberté radicale et non illusoire, qui passe par la sortie des catégorisations et des identifications. C'est en tout cas dans ce sens qu'ont été abordés ces processus de subjectivation, comme une recherche radicale de liberté liée aux valeurs démocratiques modernes. Le parcours de Maha, la militante soudanaise et tourangelle, a permis d'éclairer la difficulté de penser la subjectivation en dehors d'un contexte social, en dehors du regard des autres. Cette militante a ainsi subi différents rappels à l'ordre, notamment quand ce regard extérieur se fixait sur sa figure de vulnérabilité humaine (femme noire). C'est principalement en termes de transgression que ses refus successifs des catégorisations et des assignations identitaires ont été analysés. Liberté et égalité n'existent qu'en actes, l'acte de subjectivation est un acte de transgression, de franchissement d'une frontière.

Les expériences militantes, dans leur forme de mobilisations ponctuelles ou de collectifs actifs, ne sont pas une reconstruction – dans un format réduit ou miniature – d'un Etat démocratique. Dans leur position de réaction à un Etat et à une démocratie déjà instituée, ce sont des moments et des espaces de rupture. C'est ce qui les fait correspondre à la définition du politique de Jacques Rancière, comme « moment de subjectivation politique ». Ils sont des communautés provisoires d'émancipations renouvelées et inachevées, des parcelles de démocratie appliquée. Ce n'est pas d'une expérience personnelle ou psychologique dont il est question, mais d'une entreprise collective, sociale, politique qui prend en charge l'application de valeurs théoriques, la mise en actes de la morale démocratique. Cette scène démocratique telle qu'elle se présente et est construite vérifie l'égalité en l'actualisant. Pour la démarche anthropologique, l'important n'était pas de se fixer sur les échecs ou les réussites de ces moments démocratiques, mais sur leurs tentatives.

Position du chercheur et objectivité

La thèse est toujours un projet personnel. En sciences sociales, la distance avec le terrain ou l'objectivation sont des questions méthodologiques considérées comme des signes de scientificité. Dans le cas de ce travail, c'est un engagement militant dans la défense des droits des étrangers qui est à l'origine du choix du sujet. Le manquement aux règles d'objectivité semble évident, davantage encore dans le cas du terrain tourangeau, qui est le milieu dans lequel j'ai commencé à militer auprès des étrangers. Cette proximité a sans le moindre doute eu une influence sur la récolte des données ainsi que sur le rendu analytique. C'est pourquoi certains choix méthodologiques ont été clarifiés, en exposant leurs incidences et les interprétations politiques ou morales. Le soutien aux étrangers bénéficie d'une caution morale relativement importante, en tout cas dans sa version consensuelle d'universalisme égalitariste. Les prises de position sur ces questions entraînent ou activent inévitablement des jugements de valeurs, des jugements moraux, aucune objectivation ne pouvant neutraliser ces interprétations. De la même façon, le choix méthodologique pour appréhender la question, comme lutte immigrée ou comme action altruiste par exemple, est déjà une prise de position – à travers les mots et les catégorisations – qui biaise l'observation et l'analyse, sans pour autant les fausser.

Il m'a paru plus utile d'explicitier ma position et plus largement la position du chercheur, plutôt que de la nier ou de tenter de la neutraliser. Dans le champ de soutien aux étrangers, la posture du chercheur est problématique en tant qu'elle fait partie de la problématique. Les emprunts entre le champ des sciences sociales et celui du soutien aux étrangers sont multiples, ce qui oblige à considérer sa position de chercheur, en tant que représentant d'un champ, comme toujours engagée car impliquée de gré ou de force. Il est fréquent que la présence d'un chercheur en science sociale soit vue comme une opportunité, celui-ci pouvant apporter du crédit à des positions politiques du fait de son statut social et scientifique. Au contraire, cette présence peut être jugée avec méfiance, le danger étant qu'elle se traduise par une disqualification des enjeux et de la croyance à la base du champ étudié.

Au moment d'écrire cette conclusion, quatre militants tourangeaux étaient poursuivis par le Ministre de l'Intérieur pour un tract dans lequel ils comparaient les méthodes de la police française actuelle envers les étrangers, à celles de la police vichyste. Il s'agit de deux anciens membres du CSDASP et de deux militants du RESF local. Pour leur défense, ils ont fait appel à plusieurs témoins afin de corroborer leur comparaison. L'un des prévenus m'a ainsi demandé d'écrire deux attestations, l'une factuelle en lien avec mon expérience militante et l'autre plus

générale et scientifique autour de cette comparaison historique. Ma posture en équilibre est donc claire sur le terrain tourangeau. Il ne s'agit pas d'un mélange des genres entre militantisme et sciences sociales, mais plus d'un cumul qui facilite les incursions entre ces deux champs. La notion de « mélange » intègre une idée d'erreur, de confusion entre deux registres séparés, alors qu'il semble que, pour ce qui intéresse cette thèse, il est bien plus question de consubstantialité. Parler de cumul plutôt que de mélange, ne signifie pas que l'on affirme une imperméabilité absolue entre ces domaines. Au contraire, ils sont intriqués et s'influencent régulièrement, l'important étant de donner à voir ces échanges plutôt que d'affirmer des frontières théoriques et instables.

*

Cette thèse portait sur les difficultés rencontrées par les individus dans la mise en pratique d'une théorie. Il est clairement apparu que cette théorie morale avait des contours changeants selon les groupes militants, mais contenait aussi des éléments stables, fondés sur l'égalité entre les êtres humains. Le défi qu'énonçait Hannah Arendt autour des droits de l'homme et de leur application, ne semble pas avoir été résolu soixante ans après la proclamation de la DUDH. Mais ces principes servent toujours de base à des militants de la cause des étrangers, à celles et ceux qui revendiquent une démocratie dans laquelle l'égalité et la liberté prennent une dimension plus concrète. Leurs tentatives de mettre en œuvre ces principes abstraits, ont fait l'objet des observations et des analyses qui ont constitué cette thèse. Théorie et pratique ne coïncident jamais parfaitement, et semblent parfois prendre des chemins séparés, mais certaines intersections fugitives sont une motivation pour les militants.

Les échecs et les décalages entre système d'idées et réalités sociales sont tout autant si ce n'est davantage la matière d'étude des sciences sociales, que ces brefs instants d'harmonie.

ANNEXES

Annexe 1 : Images de mobilisations contre le CIE de Malaga

Action : Façade du CIE impactée par des jets de peinture couleur sang



Mobilisation organisée par la CIM devant le CIE en novembre 2006



Annexe 2 : Images de l'occupation des Tanneurs

Une partie du couloir-cuisine



Action Place Plumereau : une banderole est déployée comportant le nom, l'âge et la nationalités de tous les enfants présents dans l'occupation des Tanneurs



Fin juin 2005 : Militants et demandeurs d'asile font le tri après que l'intervention policière ait « vidé » les Tanneurs de ses occupants et de leurs affaires



Annexe 3 : Présentation des interviewés

Cette partie présente les personnes interviewées qui se retrouvent dans cette thèse. Il ne s'agit que d'une précision rapide visant à faciliter la lecture. De nombreuses personnes rencontrées sont absentes de cette présentation. Les conversations informelles que nous avons eues font pourtant partie de notre matériau de recherche. Simplement, les extraits cités dans le texte ne sont issus que des conversations enregistrées, d'où notre choix pour cette présentation. La majorité des noms et prénoms ont été changés.

Tours :

Louis et Danièle Barraud : Couple de retraités catholiques très impliqués dans Chrétiens-Migrants et, plus généralement, investis dans les actions sociales catholiques. Ils furent membres pendant plusieurs années du Mouvement du NID avant de s'engager plus fortement dans la défense des étrangers à travers Chrétiens-Migrants.

Guillaume : Etudiant au moment de l'occupation des Tanneurs à laquelle il participa, il faisait également partie depuis quelques mois du GENEPI, à travers lequel il donnait des cours de français en prison. L'occupation des Tanneurs était son premier mouvement social. Sans participer régulièrement au CSDASP, il participa à plusieurs actions de ce groupe entre 2005 et 2007.

Carole : Militante libertaire, elle est psychologue de formation et a fait ses études à la faculté des Tanneurs. Membre du CSDASP jusqu'en 2009, elle était une figure des *politiques radicales* pendant l'occupation des Tanneurs.

Laurent : Militant libertaire, engagé depuis le milieu des années 1990 dans le soutien aux étrangers, il travaille à l'Entr'Aid'Ouvrière depuis 1998. Il fut membre du CSDASP jusqu'à la dissolution de ce groupe, en 2010.

Renaud : Militant d'extrême-gauche, il est proche des groupes libertaires et trotskystes. Il était militant néo-nazi dans sa jeunesse, avant de s'engager dans la défense des étrangers aux débuts des années 2000. Il a fait partie du CSDASP de façon irrégulière jusqu'en 2007.

Patrick : Géographe, Maître de conférences à l'université de Tours, il est l'initiateur du réseau Pont-aux-Oies qui défend les familles roms, principalement kosovares, de Tours.

Emilie : Etudiante à la faculté des Tanneurs, elle a participé à l'occupation avec les familles de demandeurs d'asile en 2005. C'était le premier mouvement social dans lequel elle s'investissait réellement.

Alice : Syndicaliste étudiante, de SUD-étudiants, elle fut une des leaders du mouvement d'occupation des Tanneurs. Elle s'engagera ensuite dans la Cimade sur Paris, tout en préparant un mémoire de M2 de sociologie sur l'enfermement des étrangers.

Fred : Militant du CSDASP jusqu'en 2005, il fut à l'origine de la reformation d'un collectif de soutien (CSDA) sur Tours à partir de 2004. Né en 1979, il fut l'un des leader de l'occupation des Tanneurs.

François : Militant de la Cimade depuis une dizaine d'année, il était le président du groupe local sur Tours au moment de l'enquête. D'environ quarante ans, il milite au sein d'organisation progressiste protestante depuis son adolescence.

Maha : Réfugiée soudanaise, elle est arrivée en France en 2000 et en 2003 à Tours. Elle a participait activement à l'occupation des Tanneurs puis aux activités du CSDASP jusqu'en 2007, date à laquelle elle a déménagée en Angleterre.

Steph : Né au milieu des années 1970, travailleur social de l'Entraid'ouvrière, il fut en charge du « village Péron ».

Benoit : Veilleur sur le « Village Péron », il était auparavant agent de sécurité.

Dominique : Militaire de formation, il fut veilleur sur le « village Péron ».

Málaga :

Violeta : Avocate, membre de la ODS, elle fait partie du mouvement Okupa de Malaga depuis le milieu des années 1990. Fille de militant du PCE, elle participa aux Jeunesses Communistes puis à différents collectifs comme Contra el Paro, la Pobreza y la Exclusion.

Guillermo : Militant d'extrême-gauche argentin, il a émigré une première fois dans les années 1970 à Malaga et une seconde fois avec toute sa famille, en 2002. Il est le porte-parole de la CIM depuis les débuts de cette coordination.

Jaime : D'environ 35 ans, Jaime a participe des associations de solidarité depuis une quinzaine d'année. Il est aujourd'hui travailleur social à l'ONG Médicos del Mundo à Malaga et participe à la Plataforma de solidaridad au nom de cette association.

Luis : Ancien prêtre-ouvrier, il est le président de la Plataforma de solidaridad ainsi que son principal animateur. Il est également président de l'ASPA, association membre de la Plataforma.

Lucia : D'environ quarante ans, elle travaille au MPDL et est chargée de la communication extérieure de cette ONG au niveau de Malaga.

Pedro : D'environ 35 ans, il est chargé de la communication extérieure de l'association Malaga-ACOGÉ.

Rodolfo : Représentant de l'association équatorienne de Malaga, il est en Espagne depuis seulement deux ans au moment de l'interview. Il est également sans-papiers à cette époque. Il participe régulièrement aux réunions de la CIM.

Younès : Marocain d'une quarantaine d'année, il est salarié de la CODENAF à Malaga chargé de son fonctionnement. Il participe aux réunions de la CIM au nom de cette association.

Richard : D'environ quarante ans, il est le représentant de l'association ghanéenne de Malaga. Au moment des *encierros* des années 2000, il participa aux luttes immigrées et au MLI.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles :

ABDALLAH, Mogniss H., « Les sans-papiers d'hier à aujourd'hui, pour une mémoire collective de l'immigration » In *Sans papiers, chroniques d'un mouvement*, Réflex et l'Agence IM'média, 1997.

ABDELNOUR Sarah, et al. « Précarité et luttes collectives : renouvellement, refus de la délégation ou décalages d'expériences militantes ? ». *Sociétés contemporaines*, N°74, 2009, p.73-95.

ACOSTA SANCHEZ Miguel Ángel, del VALLE GALVEZ Alejandro (dir.). *Inmigración irregular y derecho: VIII jornadas autonómicas de derechos internacional humanitario*, Servicio de publicaciones de la Universidad de Cádiz, 2004.

AERES, *Rapport d'évaluation de l'Université François-Rabelais de Tours*, AERES, 2007.

AGAMBEN Giorgio, BADIOU Alain, BENSALID Daniel, et al. (dir.). *Démocratie, dans quel état ?*, La fabrique, 2009.

AGAMBEN, Giorgio. *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, 1997.

AGIER, Michel. *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Flammarion, 2008.

AGIER, Michel. « La main gauche de l'Empire », *Multitudes*, N°11, 2003, p.67-77.

AGIER, Michel. « La ville, la rue et le commencement de la politique. Le monde rêvé de Chloé », *Multitudes*, N°17, 2004, p.139-146.

AGIER, Michel. « La ville nue. Des marges de l'urbain au terrain de l'humanitaire », *Annales de la recherche urbaine*, N°93, 2003, p.57-66.

AGIER Michel, COSNAY Marie. « Responsabilités en miettes », *Vacarme*, N°49, Octobre 2009, p.88-90.

AGRIKOLIANSKY Eric. « Les usages protestataires du droit », In AGRIKOLIANSKY Eric, FILLIEULE Olivier, SOMMIER Isabelle (dir.). *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, La Découverte, 2010, p.225-244.

AGRIKOLIANSKY Eric, FILLIEULE Olivier, SOMMIER Isabelle (dir.). *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, La Découverte, 2010.

AJA Eliseo, ARANGO Josep, ALONSO Oliver (dir.). *La inmigración en la encrucijada*, Barcelone, CIDOB, 2008.

ALLAND Denis, TEITGEN-COLLY Catherine. *Traité du droit de l'asile*, PUF, 2002.

ARANGO, Joaquín. « Derechos sociales, ciudadanía y integración », In PINYOL, Gemma (dir.). *Inmigración y derechos de ciudadanía*, Barcelone, CIDOB, 2006.

- ARENDDT, Hannah. *L'Impérialisme, Les origines du totalitarisme, t. 2*, Paris, Le Seuil, « Points Essais », 2006 (1^{ère} édition en anglais 1951).
- ARJONA Angeles, CHECA Francisco, CHECA Juan Carlos (dir.). *Inmigración y derechos humanos. La integración como participación social*, Barcelone, Icaria Editorial, 2004.
- ATLANI-DUAULT Laëticia, VIDAL Laurent (dir.). *Anthropologie de l'aide humanitaire et de développement, des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, Armand Colin, 2009.
- AUZIAS, Claire. *Samudaripen. Le génocide des Tziganes*, L'esprit frappeur, 2004.
- AVANZA, Martina. « Comment faire de l'ethnographie quand on aime pas « ses indigènes » ? » in FASSIN Didier, BENSA Alban (dir.). *Les politiques de l'enquête*, La Découverte, 2008.
- BALANDIER, Georges. *Anthropologie politique*, PUF, Quadrige, 1999.
- BALIBAR Etienne, CHEMILLIER-GENDREAU Monique, COSTA-LACOUX Jacqueline, TERRAY Emmanuel. *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, La découverte, 1999.
- BARBOSA, Célia. « La question des étrangers, enjeu du contrôle du territoire en Espagne », In RITAINE, Evelyne (dir.). *Politique de l'étranger : L'Europe du Sud face à l'immigration*, Paris, PUF, 2005.
- BARBOT Janine, DOIDY Eric, RENO Gilda, SIMEANT Johanna, STAVO-DEBAUGE Joan (Table ronde). « Y a-t-il de nouveaux mouvements militants ? », *Mouvements*, N°3, mars-avril 1999, p.32-45.
- BARROS, Carlos. «El retorno del sujeto social en la historiografía española», In ORRUNO LEGARDA de, José María Ortiz, CASTILLO Santiago. *Estado, protesta y movimientos sociales: acta del III Congreso de Historia Social de España*, Universidad del País Vasco, 1998, p.191-214.
- BAUMAN, Zygmunt. *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Payot, 2006.
- BEAUD Stephane, PIALOUX Michel. *Violences urbaines, violences sociales. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, 2003.
- BELKIS Dominique, FRANGUIADAKIS Spyros, JAILLARDON Edith. *En quête d'asile. Aide associative et accès au(x) droit(s)*, LGDJ, 2004.
- BELTRAN, Grégory. « Les frontières de la lutte. Une mobilisation locale en faveur des réfugiés », In FASSIN, Didier (dir.). *Les nouvelles frontières de la société française*, La Découverte, 2010, p.339-362.
- BELTRAN, Grégory. « Les villages de bungalows, entre mise à l'abri et mise à l'écart », In KOBELINSKI Carolina, MAKAREMI Chowra (dir.). *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Editions du Croquant, 2009, p.123-138.
- BENEDICTO, Jorge. « La construcción de la ciudadanía democrática en España (1977-2004): de la institucionalización a las prácticas », *Revista española de investigaciones sociológicas*, N°114, 2006, p.103-136.
- BENSA Alban, FASSIN Didier (dir.). *Les politiques de l'enquête*, La Découverte, 2008.

- BERGER Peter, LUCKMANN Thomas. *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, 2006.
- BERTHELEU Hélène, NEVEU Catherine. « De petits lieux du politique : individus et collectifs dans des instances de « débat public » à Tours », *Espaces et Sociétés* N°123, 2006/1, p. 37-51.
- BIETLOT, Mathieu. « Le camp, révélateur d'une politique inquiétante de l'étranger », *Cultures & Conflits*, N°57, Printemps 2005.
- BLANCHARD pascal, BANCEL Nicolas, LEMAIRE Sandrine (dir.). *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*. La découverte, 2005.
- BLIN, Thierry. *Les sans-papiers de Saint-Bernard. Mouvement social et action organisée*, L'Harmattan, 2005.
- BOLTANSKI, Luc. *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Métailié, 1993.
- BOUAMAMA, Saïd. « Extrême gauche et luttes de l'immigration postcoloniale », In BOUBEKER Ahmed, ABDELLALI Hajjat. *Histoire politique des immigrations (post)coloniale*, Editions Amsterdam, 2008, p.237-248.
- BOUAMAMA, Saïd. « L'immigration algérienne au temps de la colonisation », *Hommes et Migrations*, N°1244, juillet-août 2003, p.6-11.
- BOUBEKER Ahmed, ABDELLALI Hajjat. *Histoire politique des immigrations (post)coloniale*, Editions Amsterdam, 2008.
- BOUMAZA Magali, HAMMAN Philippe (dir.), *Sociologie des mouvements de précaire. Espaces mobilisés et répertoires d'action*, L'Harmattan, Collection « Logiques sociales », 2007.
- BOURDELAIS Patrice, FASSIN Didier. *Les Constructions de l'intolérable. Etudes d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, La Découverte, 2005.
- BOURDIEU, Pierre. « La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°64, Septembre 1986.
- BOURDIEU, Pierre. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Le seuil, 1994.
- BRAUMAN, Rony (entretien avec Michel Feher et Philippe Mangeot). « L'école des dilemmes », *Vacarme*, N°34, Hiver 2006, p.8-14.
- BRODIEZ, Axelle. *Le Secours Populaire Français, 1945-2000. Du communisme à l'humanisme*, Les Presses de Sciences Po, 2006.
- BRODIEZ, Axelle. « Entre social et humanitaire : générations militantes à Emmaüs (1949-2009) », *Le mouvement social*, N°227, 2009.
- BROSSAT, Alain. *Droit à la vie ?*, Paris, Le Seuil, 2010.
- BROSSAT, Alain. *Le corps de l'ennemi. Hyperviolence et démocratie*, Paris, La Fabrique, 1998.
- BRUBAKER, Rogers. *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Belin, 1997.

BUTLER, Judith. Le pouvoir des mots. Discours de haine et politique du performatif, Editions Amsterdam, 2004.

BUTLER, Judith. *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, La Découverte, 2005.

CALOZ-TSCHOPP, Marie-Claire. Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps, La Dispute, 2004.

CARDE, Estelle. « On ne laisse mourir personne. » Les discriminations dans l'accès au soin », *Travailler*, N°16, 2006, p.57-80.

CASELLA-COLOMBEAU, Sara. *La construction des politiques migratoires en Espagne, relations avec le mouvement associatif : l'influence et les mutations de la Commission Espagnole d'Aide aux réfugiés (CEAR)*, Master 1 de Sociologie Politique, Paris X, 2006.

CEAR, *La situación de los refugiados en España. Informe 2008*, Entinema, 2008.

CEFAI Daniel et TROM Dany (dir.) (2001), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2001.

Cette France-là. 06 05 2007/ 30 06 2008, La Découverte, 2009.

CHATEL Vivianne, SOULET Marc-Henry (dir.). *Agir en situation de vulnérabilité*, Les presses de l'Université de Laval, 2003.

COLLOVALD, Annie. « De la défense des "pauvres nécessiteux" à l'humanitaire expert. Reconversion et métamorphose d'une cause politique », *Politix*, N°56, 2001, p.135-161.

COLLOVALD, Annie. « Le militantisme humanitaire : la sollicitude dans la mise à distance », *Nouveaux regards*, N°27, octobre-décembre 2004.

COLLOVALD, Annie. *L'humanitaire ou le management des dévouements*, Rennes, PUR, 2001.

DELAPORTE, Yves. « *Les Sourds c'est comme ça* ». *Ethnologie de la surdimutité*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2002.

DELPHY, Christine. « L'humanitarisme républicain contre les mouvements homos », *Politique La Revue*, N°5, 1997, p.19-22.

DELPHY, Christine. *Classer, dominer. Qui sont les « autres » ?*, La Fabrique, 2008.

DE RUDDER Véronique, POIRET Christian, VOURC'H François. *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve*, PUF, 2000.

DESOMBRES Caroline. *Entitativités et stratégies identitaires dans des relations intergroupes asymétriques*, Thèse de doctorat de psychologie, Université Charles de Gaulle-Lille 3, 2004.

DONZELOT, Jacques. *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Le seuil, 1994.

DORLIN, Elsa (dir.). *Black Feminism. Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, L'Harmattan, 2007.

DOUGLAS, Mary. *Comment pensent les institutions*, Paris, La découverte, 1999.

DUFORT Francine, GUAY Jérôme. *Agir au cœur des communautés: la psychologie communautaire et le changement social*, Les Presses de l'Université de Laval, 2001

DURAN Patrice. « Légitimité, droit et action publique », *L'Année sociologique*, Vol.59, 2009, p.303-344.

DUYVENDAK Jan Willem, KRIESI Hanspeter, (et al). *New social movements in Western Europe*, Londres, UCL, 1995.

« Espagne, pays de migrations – España, país de migraciones », *Migrance* n°21, troisième trimestre 2002.

ESPUCHE Brigitte, MARCO María Ángeles, LARA Rafael (dir.), *Derechos Humanos en la Frontera Sur*, 2007, APDHA, 2007.

FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*, Paris, La Découverte, 1997.

FASSIN, Didier. « "Clandestins" ou "exclus" ? Quand les mots font les politiques. », *Politix*, Vol.9, N°34, p.77-86.

FASSIN, Didier. « Introduction. L'inquiétude ethnographique », In BENSA Alban, FASSIN Didier (dir.). *Les politiques de l'enquête*, La Découverte, 2008, p. 7-15.

FASSIN, Didier. « La politique des anthropologues, une histoire française », *L'Homme*, n°185-186, 2008, p.165-186.

FASSIN, Didier. « L'éthique au-delà de la règle. Réflexions autour d'une enquête ethnographique sur les pratiques de soins en Afrique du Sud », *Sociétés contemporaines*, N°71, 2008, p.117-135.

FASSIN, Didier. « Les économies morales revisitées », *Annales HSS*, N°6, novembre-décembre 2006, p.1237-1266.

FASSIN, Didier. « L'humanitaire contre l'Etat, tout contre », *Vacarme*, N°34, 2006, p.15-19.

FASSIN, Didier (dir.). *Les nouvelles frontières de la société française*, La Découverte, 2010.

FILLEULE Olivier, MATHIEU Lilian, PECHU Cécile (dir.). *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Les Presses de Sciences Po, 2009.

FISCHER, Nicolas. *La rétention administrative dans l'État de droit. Genèse et pratique du contrôle de l'enfermement des étrangers en instance d'éloignement dans la France contemporaine*, Thèse de doctorat en science politique, IEP de Paris, Thèse soutenue en 2007.

FLAMANT Pascale, GUILLEMOT Blanche, LAROQUE Michel, YENI Isabelle. *Analyses et propositions relatives à la prise en charge sociale des demandeurs d'asile*, Rapport N°150, décembre 2001.

FLOREZ, Juliana. « Táticas de des-sujeción: disenso, subjetividad y deseo en los movimientos sociales », *Athenea digital*, N°12, 2007, p.397-402.

Forum Civique Européen. *El Ejido, terre de non-droit*, Editions Golias, 2003.

FOUCAULT, Michel. *Dits et écrits*, Vol. IV, Gallimard, 1994.

FOUCAULT, Michel. *Il faut sauver la société. Cours au Collège de France 1975-1976*, Gallimard-Seuil, 1997.

FRASER, Nancy. *Qu'est ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte, 2005.

FRIGOLI Gilles, JANNOT Jessica. « Travail social et demande d'asile : les enseignements d'une étude sur l'accueil des demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes », *Revue Française des Affaires sociales* 4/2004 (n° 4), p. 223-242.

FRIGOLI Gilles, JANNOT Jessica. *L'hébergement des demandeurs d'asile comme enjeu local. Eléments d'analyse et perspectives méthodologiques à partir du cas des Alpes-Maritimes. Rapport final*, DREES, 2004.

FRIGOLI Gilles, RINAUDO Christian. « Les usages sociaux de l'histoire de l'immigration : enquête auprès d'un cercle militant », *Revue Européenne des Migrations Internationales* Vol.25, N°1, 2009, p.137-161.

FUSI, Juan Pablo. *Espagne : Nations, nationalités et nationalismes. Des Rois Catholiques à la Monarchie Constitutionnelle*, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

FUSI, Juan Pablo. *España, la evolución de la identidad nacional*, Madrid, Ediciones Temas de Hoy, 2000.

GALANO, Mireille. « Une lutte exemplaire », *Plein Droit*, N°53-54, 2002.

GARCIA ROSA Joaquín, LACOMBA Joan (dir.). *La inmigración en la sociedad española, una radiografía multidisciplinar*, Bellaterra, 2008.

GAUCHET, Marcel. « Les tâches de la philosophie politique », *Revue du MAUSS*, N°19, 2002, p.275-303.

GIOT Jean, KINABLE Jean (dir.). *Résistances au sujet, Résistances du sujet. Transhumance V*, Presses universitaires de Namur, 2003.

GIUGNI, Marco. « Ancien et nouvel institutionnalisme dans l'étude de la politique contestataire », *Politique et sociétés*, Vol.21, N°3, 2002, p.69-90.

GIUGNI Marco, PASSY Florence. « Le champ politique de l'immigration en Europe. Opportunités, mobilisations et héritage de l'État national », In BALME Richard, CHABANET Didier, WRIGHT Vincent (dir.). *L'action collective en Europe. Collective action in Europe*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2001, p.433-460.

GOMEZ GIL Carlos. «El asociacionismo de los inmigrantes», In GARCIA ROSA Joaquín, LACOMBA Joan (dir.). *La inmigración en la sociedad española, una radiografía multidisciplinar*, Bellaterra, 2008, pp. 540-557.

GRAU Elena, IBARRA Pedro (dir.). *La política en la red. Anuario de movimientos sociales*, Barcelone, Icaria Editorial, 2005.

GRAU Elena, IBARRA Pedro (dir.). *La red en el conflicto. Anuario de movimientos sociales 2007*, Barcelone, Icaria Editorial, 2007.

GRAU Elena, IBARRA Pedro (dir.). *La red en la encrucijada. Anuario de movimientos sociales 2005*, Barcelone, Icaria Editorial, 2006.

GREEN, Nancy L., *Repenser les migrations*, PUF, 2002.

HACKING, Ian. *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, La découverte, 2001.

HALBWACHS, Maurice. *La mémoire collective*, Albin Michel, 1997.

HAMMAN Philippe, MEON Jean-Mathieu, VERRIER Benoît (dir.). *Discours savants, discours militants. Mélange des genres*, L'Harmattan, 2002.

HANET-KANIA, Nathalie. « L'Etat et les associations humanitaires en France », In PAUGAM, Serge (dir.). *L'exclusion l'état des savoirs*, La Découverte, 1996.

HARDT Michael, NEGRI Antonio. *Empire*, Paris, Exils, 2000.

HOURS, Bernard. « L'âge humanitaire : de la solidarité à la globalisation », *Politique Africaine*, N°71, 1998, p.50-57.

IBARRA, Pedro. « Los movimientos por la solidaridad; ¿Un nuevo modelo de acción colectiva? », *Revista española de investigaciones sociológicas*, N°88, 1999, p.233-258.

IGARTUA Juan José, MUNIZ Carlos, OTERO José Antonio. «El tratamiento informativo de la inmigración en la prensa y televisión española. Una aproximación empírica desde la teoría del framing», *Global Media Journal México*, Vol 3, N°5, 2006.

« Immigration et luttes sociales: filiations et ruptures (1968-2003) », *Migrance 25*, Editions Mémoires-Génériques, 2005.

Insee Centre, DRE Centre, région Centre, Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours. *Portrait de l'aire urbaine de Tours, édition 2001*, INSEE, Référentiel territorial urbain, 2001.

Insee Centre, *Atlas des populations immigrées de la région Centre*, INSEE, 2005.

ION, Jacques. « Interventions sociales, engagement bénévole et mobilisation des expériences personnelles » In ION Jacques, PERONI Michel (dir.). *Engagement public et exposition de la personne*, L'Aube, 1997.

ION, Jacques. *La fin des Militants ?*, L'atelier, 1997.

ITCAINA Xabier, DORANGRICCHIA Anna. « Du répertoire de l'hospitalité: mobilisations catholiques et politisation de la question migratoire », In RITAINE Evelyne (dir.), *Politique de l'étranger : L'Europe du Sud face à l'immigration*, Paris, PUF, 2005, p.185-222.

JASPER, James M. *The Art of Moral Protest. Culture, Biography and Creativity in Social Movements*, Chicago, The University of Chicago Press, 1997.

JESSOP, Bob. « Pouvoir et stratégie chez Poulantzas et Foucault », *Actuel Marx*, N°36, 2004, p.89-107.

JUHEM, Philippe. « La logique du succès des énoncés humanitaires : un discours sans adversaires », *Mots*, N°65, mars 2001, p.9-27.

KOBELINSKY, Carolina. *Le temps de l'accueil des demandeurs d'asile en France. Une ethnologie de l'attente*, Thèse d'anthropologie, EHESS, soutenue le 23 juin 2009.

KOBELINSKY, Carolina. « Les figures du demandeur d'asile », *Ecart d'identité*, N°107, décembre 2005, p.55-61.

KOBELINSKI Carolina, MAKAREMI Chowra (dir.). *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Editions du Croquant, 2009.

LADANYI János, SZELENYI Iván. « La formation d'un sous-prolétariat rom. Enquête historique sur la condition des Gitans dans un village d'Europe centrale », *Actes de la recherche en sciences sociales* 5/2005 (n° 160), p. 66-87.

LE COUR GRANDMAISON Olivier, LHUILIER Gilles, VALLUY Jérôme. *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Autrement, 2007.

LECHIEN Marie-Hélène. « Des militants de la "cause immigrée". Pratiques de solidarité et sens privé de l'engagement », *Genèse* 1/2003, N°50, 2003.

LECOURS, André. « L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité ? », *Politique et sociétés*, Vol.21, N°3, 2002, p.3-19.

LEFORT, Claude. *Essais sur le politique. XIXème-XXème siècle*, Seuil, 2001.

« Les génocides dans l'Histoire », *Manière de Voir*, n°76, août-septembre 2004.

LESSAULT David, BEAUCHEMIN Cris, « Ni invasion, ni exode », *Revue Européennes des Migrations Internationales*, vol. 25, N°1, 2009.

LINZ, Juan. « Réflexions sur la société espagnole », *Pôle Sud*, Vol.16, N°1, 2002, p.19-48.

LINZ, Juan. « State Building and Nation Building », *European Review*, Vol.1, 1993, p.355-369.

LOCHAK, Danièle. *Etrangers : de quel droit ?*, PUF, 1985.

LORDON, Frédéric. « La légitimité n'existe pas, éléments pour une théorie des institutions », *Cahiers d'économie politique*, N°53, 2007, p. 135-164.

MABILLE, François. « L'action humanitaire comme registre d'intervention de l'église catholique sur la scène internationale. L'exemple du CCFD », *Genèse*, N°28, septembre 2002, p.30-51.

MACIA PAREJA Raquel, MORENO GARCIA Ángela, SUAREZ-NAVAZ Liliana (dir.). *Las luchas de los sin papeles y la extensión de la ciudadanía. Perspectivas críticas desde Europa y Estados Unidos*, Traficantes de Sueños, 2007.

MARSHALL, Thomas Humphrey. *Citizenship, Social Class, and other Essays*, Cambridge, Cambridge University Press, 1950.

MARTIN Emma, RUIZ MORALES Fernando. « Les andalous en Europe : de la survie à l'insertion », In « Espagne, pays de migrations – España, país de migraciones », *Migrance* n°21, troisième trimestre 2002.

MARTINEZ PEREZ David. « Los movimientos sociales en la provincia de León durante la etapa inicial de la transición: 1975-1977 », *Estudios Humanísticos. Historia*, N°3, 2004, pp. 177-196.

MATHIEU, Lilian. *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Textuel, 2004.

MATHIEU, Lilian. *La condition prostituée*, Textuel, 2007.

MATHIEU, Lilian. « L'espace des mouvements sociaux », *Politix* 1/2007, N°77, 2007.

MATHIEU, Lilian. « Les grèves de la faim lyonnaises contre la double peine : opportunités militantes et opportunités politiques », *L'Homme et la société* 2/2006 (n° 160-161), p. 177-197.

MATHIEU, Lilian. « Les mobilisations improbables : pour une approche contextuelle et compréhensive », In CADIOU Stéphane, DECHEZELLE Stéphanie, ROGER Antoine (dir.), *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, 2007.

MATHIEU, Lilian. « Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises », *Revue française de Sociologie*, vol. XL, n° 3, 1999, p. 475-499.

MATONTI Frédérique, POUPEAU Franck, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, N°155, 2004.

MAUGER, Gérard. « Pour une politique réflexive du mouvement social », In COURTS-SALIES Pierre, VAKALOULIS Michel (dir.), *Les mobilisations collectives : une controverse sociologique*, Paris, PUF, 2003.

MELUCCI, Alberto. « The Process of Collective Identity », In JOHNSTON Hank, KLANDERMANS Bert (dir.). *Social movements and culture*, UCL Press, 2004, p.41-63.

MEMMI, Albert. *Portrait du colonisé. Portrait du colonisateur*, Gallimard, 1956 (Réed 2002).

MORALES Laura, GONZALEZ Amparo, JORBA Laia. « Políticas de incorporación y la gestión del asociacionismo de la población de origen inmigrante a nivel local » In ZAPATA BARRERO, Ricardo (dir.). *Políticas y gobernabilidad de la inmigración en España*, Ariel, 2009, p. 113-138.

MORICE, Alain. « El difícil reconocimiento de los sin papeles en Francia. Entre tentación individualista y movilización colectiva » In MACIA PAREJA Raquel, MORENO GARCIA

- Ángela, SUAREZ-NAVAZ Liliana (dir.). *Las luchas de los sin papeles y la extensión de la ciudadanía. Perspectivas críticas desde Europa y Estados Unidos*, Traficantes de Sueños, 2007, p.39-72.
- NEGRI, Antonio. « Qu'est ce qu'un évènement ou un lieu biopolitique dans la métropole ? », *Multitudes*, N°31, 2007, p.17-30.
- NEVEU, Erik. *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Collection Repères, 2002.
- NOIRIEL, Gérard. *Etat, nation et immigration : Vers une histoire du pouvoir*, Gallimard, 2005.
- NOIRIEL, Gérard. *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.
- NOIRIEL, Gérard. *Le creuset français, Histoire de l'immigration (XIXe-XXe siècles)*, Le Seuil, 1988.
- NOIRIEL, Gérard. *Population, immigration et identité nationale en France XIXème-XXème siècle*, Hachette Education, 1992.
- OLIVA PORTOLES, Asunción. *La pregunta por el sujeto en la teoría feminista. El debate filosófico actual*, Madrid, Editorial Complutense, 2009.
- OLIVIER de SARDAN, Jean-Pierre. « Les trois approches en anthropologie du développement », *Tiers-Monde*, Vol.42, N°168, 2001, p.729-754.
- OPAM, « Informe anual “Andalucía inmigración 2008” », *Observatorio permanente andaluz de las migraciones*, 2009.
- PASSY, Florence. *L'action altruiste. contraintes et opportunités de l'engagement dans les mouvements sociaux*, Genève, Droz, 1998.
- PECHU, Cécile. *Du comité des mal Logés à Droit au logement, sociologie d'une mobilisation. Les transformations contemporaines de l'action collective*, Thèse de sciences politiques, IEP de Paris, soutenu en 2004.
- PELLISTRANDI, Benoît. « L'Espagne face à elle-même. Démocratie et question nationale », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, N°74, 2002, p.57-71.
- PENISSAT, Etienne. « Les occupations de locaux dans les années 1960-1970 : Processus socio-historique de « réinvention » d'un mode d'action », *Genèse 2/2005*, N°59, p. 71-93.
- PEREIRA, Irène. *Un nouvel esprit contestataire – La grammaire pragmatiste du syndicalisme d'action directe libertaire*, Thèse de sociologie, Paris, EHESS, 2009.
- PERNIA Luis, NARVAEZ Antonio. *Málaga, 20 anos de inmigración*, Málaga, CEDMA, 2003.
- PERNIA Luis, RODRIGUEZ CANDELA José Luis, RUIZ ENCISO Gabriel. *Centros de internamiento de extranjeros. Cárcelas encubiertas*, Cedma, 2008.
- PINYOL, Gemma (dir.). *Inmigración y derechos de ciudadanía*, Barcelone, CIDOB, 2006.

PITTI, Laure. « "Travailleurs de France, voilà notre nom". Les mobilisations des ouvriers étrangers dans les usines et les foyers durant les années 1970 », *Migrance 25*, Mémoire-Génériques, 2005, p.50-71.

« Politique non gouvernementale », *Vacarme*, N°34, hiver 2006.

PONT VIDAL, Josep. « La investigación de los movimientos sociales desde la sociología y la ciencia política. Una aproximación teórica », *Papers 56*, 1998, p.257-272.

POPPER, Karl Raimund. *La logique de la découverte scientifique*, 1935, trad. française 1973, réédition Payot, 1995.

RAHOLA, Federico. « La forme-camp. Pour une généalogie des lieux de transit et d'internement du présent », *Cultures & Conflits*, N°68, Hiver 2007, p.31-50.

RANCIERE, Jacques. *Aux bords du politique*, Gallimard, 1998.

RANCIERE Jacques. *La haine de la démocratie*, La Fabrique, 2009.

REVEL, Jacques (dir.). *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard-Le Seuil, 1996.

RIGOUSTE Mathieu. *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, La Découverte, 2009.

RINKEN, Sebastian. *La inmigración en Andalucía : una visión desde el siglo XXI*, Centro de estudios andaluces, 2008.

RITAINÉ Evelyne (dir.), *Politique de l'étranger : L'Europe du Sud face à l'immigration*, Pais, PUF, 2005.

RODRIGUES, Denis. « Unité et diversité de l'Espagne: les nationalismes « périphériques » au cœur de la problématique nationale », *Atala*, N°11, 2008, p.71-88.

SANTOLAYA MACHETTI Pablo, GARCIA VITORIA Ignacio. « Las garantías del procedimiento de la ley de extranjería en la jurisprudencia (julio 2006-junio 2007) », In AJA Eliseo, ARANGO Josep, ALONSO Oliver (dir.). *La inmigración en la encrucijada*, Barcelone, CIDOB, 2008, p.206-221.

SARTRE, Jean-Paul. *Réflexions sur la question juive*, Gallimard, 1954.

SAYAD, Abdelmalek. « Immigration et "pensée d'Etat" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°129, septembre 1999.

SAYAD, Abdelmalek. *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Seuil, 1999.

SIMEANT, Johanna. *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

SIMEANT, Johanna. « Les sans-papiers : 1973-... », *Migrance 25*, Mémoire-Génériques, 2005, p.79-88.

SPIRE, Alexis. De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, N°129, septembre 1999.

SPIRE Alexis. *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Grasset, 2005.

STAAL de, Gilles. *Mamadou m'a dit. Les lutes des foyers, Révolution Afrique, Africa Fête...*, Syllepse, 2008.

THOMPSON, E.P. « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », *Past & Present*, N°50, 1971, p.76-136.

TILLY, Charles. *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

TOURAINÉ, Alain (dir.). *Mouvements sociaux d'aujourd'hui : acteurs et analystes, Colloque de Cerisy-la-Salle*, Les Editions Ouvrières, 1979.

TRONTO, Joan. « Du care », *Revue du MAUSS* 2/2008, n° 32, 2008, p. 243-265.

TRONTO, Joan. *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, La Découverte, 2009.

ULEX (dir.). *Autonomía y metrópolis. Del movimiento okupa a los centros sociales de segunda generación*, ULeX, Cedma, 2009.

« Un siècle d'immigration espagnole en France », *Migrance*, 2007.

VALLUY, Jérôme. *Rejet des exilés. Le grand retournement de l'asile*, Editions du Croquant, 2009.

VALLUY, Jérôme. *Sociologie politique de l'accueil et du rejet des exilés*, Thèse d'Habilitation à diriger des recherches, Université Robert Schuman, Strasbourg II, soutenue le 12 mai 2008.

VARIKAS, Eleni. *Les rebuts du monde. Figures du paria*, Stock, 2007.

WEBER, Max. *Le savant et le politique*, « 10/18 », 2002.

ZANCARINI-FOURNEL Michelle. « Racisme et antiracisme dans les années 68 » In BOUBEKER Ahmed, ABDELLALI Hajjat. *Histoire politique des immigrations (post)coloniales*, Editions Amsterdam, 2008, p.113-124.

ZAOUI, Pierre. « Mai 68, une théorie pure de l'autorité ? », *Vacarme*, N°43, printemps 2008, p.16-21.

ZAPATA-BARRERO Ricard (dir.), *Políticas y gobernabilidad de la inmigración en España*, Barcelona, Ariel, 2009.

Documents audiovisuels :

KARTMANN Brice, WOLFF Franck (réal.). *Université Terre d'asile*, Tours, SCF, 2007, 94 minutes.

Centro Social Casa de Iniciativas. *Resistir es crear, 10 anos en movimiento con el centro social casa de iniciativas*, Málaga, La Ceiba, 2007, 148 minutes.

TABLE DES MATIERES

Remerciements	3
Liste des abréviations utilisées	5
Introduction	7
Problématique	9
<i>Théories morales et pratique militante en démocratie : tensions et reconfigurations</i>	11
<i>Victime humanitaire et sujet politique : entre abstraction et application</i>	12
Contexte et cadre théorique	14
<i>Droit à la vie</i>	14
<i>Démocratie et militantisme pro-immigré</i>	15
<i>Le choix des mots</i>	17
Choix des terrains	19
Présentation des terrains	21
Méthodologie	28
<i>Monographies</i>	28
<i>Position du chercheur</i>	30
<i>PREMIERE PARTIE : TERRAINS DE LUTTE</i>	35
<i>La structure polarisée du militantisme pro-immigré</i>	38
<i>Les répertoires d'action</i>	39
<i>Rapprochement de précaires et précarité du soutien</i>	40
<i>Des mouvements sociaux anti-autoritaires</i>	41
Chapitre 1 : Une mise en place pratique, l'occupation des Tanneurs.....	43
A) Contexte et début du mouvement	46
<i>Le temps long de la mobilisation précédant l'occupation des Tanneurs</i>	46
<i>Une saturation sans précédents</i>	48
<i>Un contexte singulier</i>	50
<i>Courte histoire d'une mobilisation</i>	53
B) Construire la lutte, entre légalisme et humanitaire	56
<i>Le registre humanitaire</i>	56
<i>Lutte légaliste et discours</i>	58
<i>Le politique toujours en reconstruction</i>	62
C) Topographie du mouvement.....	63
<i>Division interne, le système de commissions</i>	64
<i>La chambre, lieu des familles/ Les amphithéâtres, lieu du politique</i>	68
<i>« Sortir de la sac »</i>	73
D) Soutenir le mouvement	74
<i>Des « étudiants » solidaires</i>	74
<i>Une place marginale pour les « humanitaires »</i>	77
<i>Des militants politiques expérimentés</i>	79
<i>Un soutien populaire ?</i>	81
E) Recherche d'interlocuteurs et de soutien	83
<i>La bal(l)ade des demandeurs d'asile</i>	83
<i>La mairie et le parti socialiste, escalade des oppositions</i>	87
<i>Actions contre le secteur social</i>	88
<i>Soutiens politiques et universitaires</i>	90
F) Accueillir et ne pas accueillir.....	91
<i>Les personnes soutenues et les personnes accueillies</i>	92
<i>Demandeurs d'asile et sans-papiers</i>	93

<i>Les Roms</i>	96
<i>Les Tanneurs, une nouvelle structure du social ?</i>	99
Chapitre 2 : Tours, une histoire en seconde vague	103
A) Entre le national et le local, la mise en place d'un militantisme pro immigré	106
<i>Chronologie et éléments de la lutte : histoires singulières</i>	106
<i>Double peine et non sélection, engagement moral et justification théorique</i>	108
<i>Le comité de parrainage, un pont entre chrétiens et « gauchistes »</i>	114
B) Chrétiens-Migrants, une institutionnalisation à la marge	117
<i>L'activation des réseaux chrétiens, entre le local et le national</i>	117
<i>Objectifs, profil et mode d'actions</i>	119
<i>Institutionnalisation et marginalisation</i>	122
C) Les différents collectifs politiques, au gré des mobilisations	125
<i>Une chronologie tourangelle de la « forme-collectif »</i>	125
<i>Un collectif d'individus : un mode d'organisation et ses implications</i>	127
D) La question du logement, entre politique humanitaire et humanitaire dépolitisé	131
<i>Législation et trêve hivernale</i>	131
<i>Situation locale, essai de chronologie</i>	133
<i>La trêve hivernale et la revendication humanitaire</i>	135
Chapitre 3 : Malaga, le renversement migratoire	143
A) Le mouvement social immigré, entre gestion humanitaire et auto-organisation	147
<i>Les débuts humanitaires du militantisme pro-immigré à Malaga</i>	147
<i>L'immigration subsaharienne, entre image médiatique, discours politique et statistique</i>	149
<i>Les encierros et le mouvement social immigré</i>	152
B) La plateforme de solidarité avec les immigrés, entre engagement et institutionnalisation	154
<i>Des dénonciations et des associations plus anciennes</i>	155
<i>Type d'association et mode d'action</i>	159
C) Auto-organisation immigrée	161
<i>Des expériences éphémères d'auto-organisation</i>	161
<i>Mise en place de la CIM, le rôle des mouvements sociaux et altermondialistes</i>	164
<i>Une coordination en tension, des légitimités de contexte</i>	166
D) ODS, Centro Social et théorie de la contamination.....	168
<i>Du CSO Casa de iniciativas à la Casa Invisible</i>	169
<i>La Oficina de Derechos Sociales, simple outil</i>	171
Conclusion de partie : mise en place d'une comparaison	177
<i>DEUXIEME PARTIE : IDENTITE ET SUBJECTIVATION DANS LE MILITANTISME PRO-IMMIGRE</i>	
179	
Chapitre 4 : Histoire et sociologie des mobilisations de l'immigration	183
A) Eléments de sociologie des mouvements sociaux	185
<i>Les luttes d'immigration et les Nouveaux Mouvements Sociaux</i>	186
<i>Mouvements de solidarité et action altruiste</i>	190
<i>Mouvement des « sans » et mobilisations improbables</i>	192
B) Des chronologies en décalages	195
<i>L'Espagne et les mouvements sociaux, de la dictature à la transition</i>	195
<i>La France de Mai 68 et les immigrés</i>	198
<i>Les décennies 1990-2000, luttes et visibilités</i>	201
C) La situation aujourd'hui : un état des lieux	206
<i>Le niveau européen : des papiers pour tous et personne n'est illégal</i>	206
<i>Les initiatives récentes du militantisme pro-immigré en France et en Espagne</i>	208
D) Militantisme et histoire des luttes	210
<i>Références historiques et transmission militante</i>	211
E) Niveau théorique et réflexivité.....	216
<i>Construction d'un discours minoritaire et recherche de légitimité</i>	216

<i>Théorisations locales</i>	219
Chapitre 5 : L'humanitaire et le politique, des registres qui (se) distinguent	225
A) Des oppositions théoriques aux oppositions de terrain	227
<i>Définir le politique</i>	227
<i>L'humanitaire, le caritatif et le social</i>	228
<i>Des définitions et des distinctions de terrains</i>	230
<i>Humanitaire et asistencialismo, un moindre mal ?</i>	234
<i>Redéfinir l'humanitaire</i>	236
B) La question du sujet comme ligne de partage	239
<i>Les sciences humaines à la recherche du sujet</i>	239
<i>L'humanitaire et le sujet</i>	241
<i>Les mouvements sociaux à la recherche du sujet</i>	243
<i>Le militantisme pro-immigré et le sujet des luttes</i>	244
Chapitre 6 : Sujets et identités en mouvements	247
A) Autonomie des luttes et légitimité	248
<i>La légitimité en question</i>	248
<i>Dé légitimation de la représentation</i>	250
<i>La place du sujet</i>	253
B) L'occupation des Tanneurs : processus de subjectivation et scène politique	254
<i>Le travail des catégories et des frontières</i>	254
<i>Crispations et mise à distance</i>	256
<i>Lieu du politique et scène politique</i>	259
C) Théories autonomistes et contextes locaux	261
<i>Des principes et des exemples</i>	261
<i>Tours, contexte défavorable et tentatives infructueuses</i>	264
<i>Malaga, la rencontre entre associations immigrées et mouvements sociaux alternatifs</i>	266
D) Qui est le Nous ?	268
<i>Construire du collectif</i>	268
<i>La condition immigrée</i>	271
E) Idéologie, théorie et stratégie	274
<i>Une structure de lutte</i>	275
<i>Puissance et Empoderamiento immigré</i>	277
<i>La culture et le social</i>	279
Conclusion de partie : catégorisation et subjectivation, une histoire de liberté	283

TROISIEME PARTIE : LUTTER EN DEMOCRATIE, LA QUESTION DE LA MORALE MILITANTE..... **285**

Chapitre 7 : Démocratie et immigration	289
A) L'immigration en France et en Espagne	290
<i>La question de l'Etat et de la Nation en préalable</i>	290
B) Le cas de la France	291
<i>Etat-nation et immigration</i>	291
<i>Le XXe siècle des migrations</i>	293
<i>Fermetures des frontières et répression de l'immigration</i>	296
C) Le cas de l'Espagne	301
<i>Un Etat des Nations</i>	301
<i>Emigration et immigration en Espagne</i>	307
<i>L'immigration en Espagne, législation et territoire</i>	308
C) Retour sur l'Europe-forteresse	316
<i>La France et l'Espagne face à l'immigration : des partenaires européens ?</i>	316
<i>L'Europe-forteresse et le nationale-sécuritaire</i>	318
<i>La coalition humaniste-asilaire</i>	319

Chapitre 8 : Un cas particulier et commun, l'enfermement des étrangers	325
A) Cadre européen et histoires nationales.....	326
<i>Le cadre européen</i>	327
<i>La France.....</i>	328
<i>L'Espagne</i>	330
B) Le cas tourangeau : la Cimade et le LRA.....	332
<i>Présentation du LRA et du groupe Cimade local.....</i>	332
<i>Le renouvellement militant de la Cimade</i>	334
<i>L'arbitraire et sa résolution.....</i>	337
C) Le cas malaguénien : Le CIE de Capuchinos	339
<i>Mise en place et fonctionnement du CIE</i>	339
<i>Une longue histoire de violations des droits humains</i>	340
<i>Dénonciations communes et point de rupture</i>	342
D) Enfermement physique et enfermement catégoriel : les villages de bungalows	344
<i>La multiplicité de l'enfermement et la forme camp</i>	347
<i>Présentation du « village Péron ».....</i>	349
<i>Contrôler les indésirables</i>	352
E) Entre dénonciations et enfermement dans une logique humanitaire.....	354
<i>Institutionnalisation et logique d'Etat</i>	354
<i>Logique politique et logique humanitaire.....</i>	357
 Chapitre 9 : Penser contre et hors l'Etat	 363
A) Sortir de la pensée d'Etat, le choix des mots.....	365
<i>Les effets des catégorisations</i>	366
<i>Catégories du pouvoir et catégories de lutte</i>	367
<i>Choisir ses mots, forme d'engagement privé et public.....</i>	368
B) Interlocuteurs et stratégies de lutte	370
<i>Les formes du Pouvoir</i>	371
<i>Des adversaires et des interlocuteurs</i>	372
<i>Changer les lois ou changer les mentalités</i>	375
C) La logique juridique et ses limites, entre droits théoriques et droits effectifs.....	378
<i>Le recours au droit au niveau local</i>	378
<i>L'application et la non application du droit, une expérience militante et sociologique.....</i>	381
<i>Le réenchantement à répétition.....</i>	383
D) Institutionnalisation et indépendance	385
<i>Les arguments contre l'institutionnalisation</i>	385
<i>Marginalité assumée et marginalité imposée</i>	387
<i>S'organiser pour s'opposer, les fins et les moyens.....</i>	388
E) Citoyenneté et ciudadanía.....	390
<i>Constructions nationales.....</i>	390
<i>Usages locaux et redéfinitions militantes</i>	393
<i>Avoir des papiers ou avoir des droits</i>	395
<i>Retour sur la démocratie.....</i>	397
 Conclusion de partie : militantisme et morale démocratique.....	 401
 Conclusion générale	 405
 ANNEXES.....	 417
Annexe 1 : Images de mobilisations contre le CIE de Malaga	417
Annexe 2 : Images de l'occupation des Tanneurs	418
Annexe 3 : Présentation des interviewés	420
 BIBLIOGRAPHIE.....	 423
 TABLE DES MATIERES	 435